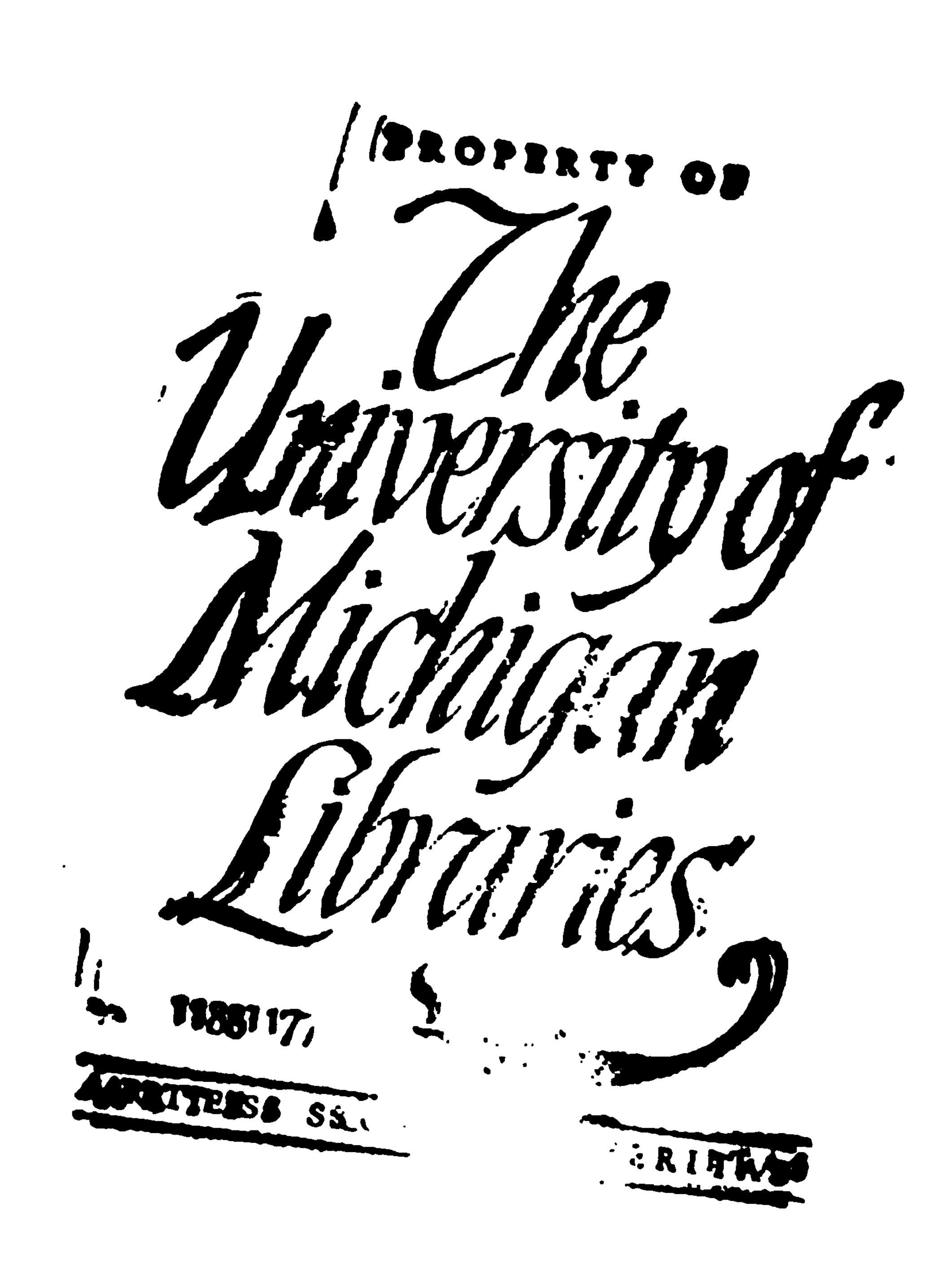

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries

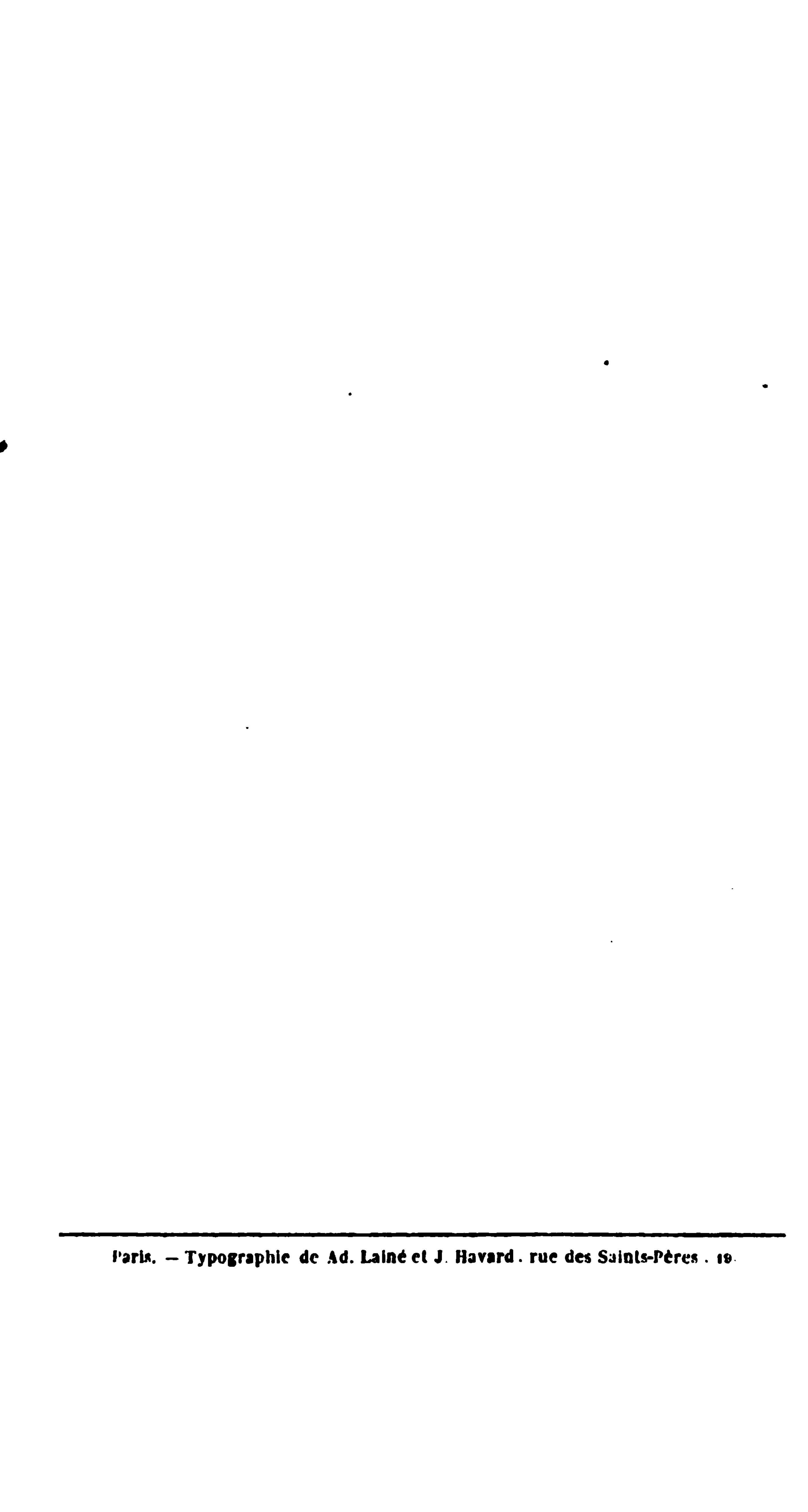

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries

SOUVENIRS

DU RÈGNE

DE LOUIS XIV

TOME I



Paris. — Typographie de Ad. Lainé et J. Havard, rue des Saints-Pères, 19.

SOUVENIRS
DU RÈGNE
DE LOUIS XIV

PAR

LE COMTE DE COSNAC
(GABRIEL-JULES)

TOME PREMIER



PARIS
Vve J. RENOUARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
6, rue de Tournon, 6
1866

INTRODUCTION.

Neque auro, neque argento, sed honore.
(Devise de Cosnac.)

Le succès obtenu par la publication des Mémoires de Daniel de Cosnac, que nous avons faite pour la première fois, en 1852, dans la collection de la Société de l'Histoire de France [1], société à laquelle nous nous honorons d'appartenir, et la préparation d'une seconde édition

[1] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, archevêque d'Aix, conseiller du roi en ses conseils, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, publiés pour la *Société de l'histoire de France*, par le comte Jules de Cosnac. 2 vol. A Paris, chez Jules Renouard, 1852.

de ces Mémoires sont l'origine du livre que nous faisons paraître.

Ces Mémoires étaient jusqu'alors inédits, mais leur existence était connue : le P. Lelong les a signalés dans l'édition de 1768 de la *Bibliothèque de France* continuée par Fevret de Fontette ; Voltaire en a parlé dans sa correspondance; le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, leur a emprunté le ravissant portrait de la belle et infortunée princesse Henriette d'Angleterre. Les positions diverses qu'avait successivement occupées Daniel de Cosnac, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti, évêque et comte de Valence et de Die, prince de Soyons, conseiller d'État, premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, confident d'Henriette d'Angleterre, archevêque d'Aix, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit[1], membre important des Assemblées du clergé de France, président des États de Provence, les phases historiques qu'il avait parcourues depuis les agitations de la Fronde jusqu'au calme majestueux de la monarchie du grand roi, ne pouvaient que fournir un récit instructif et intéressant. Cette attente n'a pas été démentie. Ces Mémoires sont devenus une source authentique et nouvelle où nos meilleurs écrivains ont puisé, les uns des preuves

historiques, d'autres de curieux épisodes, quelques-uns des analyses tracées avec une plume de maître. Il suffit de citer : *Madame de Longueville*, par M. Cousin ; les *Nièces de Mazarin*, par M. Amédée Renée ; les *Études littéraires et historiques* de M. le baron de Barante, les *Causeries du lundi* de M. Sainte-Beuve ; ils ont fourni à MM. de Monmerqué et Paulin Paris des notes précieuses pour leur édition si complète des Mémoires de Tallemant des Réaux ; l'éditeur de la dernière édition des Mémoires du duc de Saint-Simon les a pareillement utilisés. Enfin ces Mémoires ont été, de la part d'érudits distingués, l'occasion de recherches qui n'ont pas été infructueuses pour des publications de documents inédits et pour des éditions d'ouvrages oubliés auxquels ils apportaient un intérêt nouveau : citons les lettres inédites adressées par Daniel de Cosnac au maréchal de Noailles, conservées à la bibliothèque du Louvre et publiées dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* de l'année 1852 ; les documents publiés ou indiqués par M. Parent du Rozan dans le même *Bulletin*, année 1853 ; les *Lettres inédites de la princesse des Ursins*, publiées par M. Geffroy, dont plusieurs sont relatives à Angélique de Cosnac, depuis princesse d'Egmont, nièce de Daniel de Cos-

nac[1], *les Larmes de Jacques Pineton de Chambrun,* ministre protestant, qui se plaint avec ingratitude d'avoir été persécuté par Daniel de Cosnac auquel il devait la vie, édition nouvelle donnée par M. Schœffer ; nous-même, enfin, nous avons publié dans le *Bulletin de* 1858 *de la Société de l'histoire de France,* sous le titre de *Supplément aux Mémoires de Daniel de Cosnac,* un certain nombre de documents que nous nous étions procurés depuis la publication de ces Mémoires.

Dès que le succès des Mémoires de Daniel de Cosnac nous eut fait prévoir l'épuisement de la première édition, fait accompli aujourd'hui, nous avons songé longtemps à l'avance à en préparer une seconde, en la complétant par de nouveaux documents. Nos recherches persévérantes nous en ont procuré de nombreux, outre ceux qui avaient été compris dans notre *Supplément* de 1858. Nous avons acquis d'un érudit, M. Rochas, une collection de pièces relatives au Dauphiné, très-intéressante au point de vue de l'histoire de cette province et de l'administration des évêchés de Valence et de Die, dont Daniel

[1] La publication de M. Geffroy comprend une lettre de la princesse des Ursins, dont nous possédons l'original, et que nous avions publiée pour la première fois dans le *Bulletin de* 1858 *de la Société de l'histoire de France.*

de Cosnac fut titulaire avant sa promotion à l'archevêché d'Aix. Ces documents s'étendent même à l'administration seigneuriale et diocésaine du neveu et de l'arrière-neveu de Daniel de Cosnac, Gabriel de Cosnac et Daniel-Joseph de Cosnac, qui montèrent successivement après lui sur le siége épiscopal de la ville de Die. Nous nous sommes procuré encore d'autres documents provenant de diverses sources, et nous devons à l'obligeante communication de M. Charles de Croze deux lettres inédites de Daniel de Cosnac, dont l'une lui appartient, et l'autre est la propriété de M. Anatole de Gallier. Parmi les œuvres imprimées, de plus persévérantes lectures nous ont fait connaître enfin un plus grand nombre de passages se rapportant à Daniel de Cosnac, ou aux faits qu'il raconte, particulièrement dans les *Lettres de la marquise de Sévigné*, les *Mémoires du marquis de Chouppes*, la *Gazette de France* publiée par *Renaudot*.

Cette abondance de matériaux nous a jeté dans cet embarras des richesses dont les hommes se plaignent si rarement. Le respect du texte ne nous permettait pas d'introduire dans le milieu même des Mémoires des documents que leur auteur n'y avait pas joints et n'aurait pu y joindre, car la plupart lui étaient certaine-

ment inconnus ; les ajouter tous en appendice eût été produire au jour une œuvre sans liaison, dont le corps aurait présenté des proportions démesurées relativement à la tête. Pour ne pas laisser dans leur obscurité les résultats intéressants de nos recherches, nous nous sommes arrêté à un autre parti. Nous donnerons ultérieurement une seconde édition des Mémoires de Daniel de Cosnac, pour laquelle nous réserverons un certain nombre seulement de nos nouveaux documents ajoutés à la suite ; et, dès aujourd'hui, nous utilisons les autres pour publier une étude sur le règne de Louis XIV.

A cette étude nous donnerons le titre de *Souvenirs*. Pourquoi ce titre? Comment saurions-nous raconter les souvenirs d'une époque dans laquelle nous n'avons pas vécu ! Matériellement, en effet, nous lui sommes étranger; moralement, par la longue étude que nous en avons faite, nous avons passé bien des jours avec ses personnages; nous les connaissons; leurs vertus, leurs passions, leurs intérêts[1], nous ont ému ; le titre de *Souvenirs* sera donc une réalité peut-être, bien plus qu'une fiction.

Ce titre en outre nous donnait la liberté d'allures dont nous avions besoin dans la marche que nous nous proposions de suivre : qualifier notre œuvre du nom de *Mémoires* était

impossible, et ce n'est cependant pas une histoire dans l'acception ordinaire de ce mot, que nous publions. Dans une histoire, entre l'importance des faits et la longueur du récit qui leur est consacré, il doit y avoir des proportions harmoniques; dans notre œuvre, dont le but est de mettre plus particulièrement en relief certaines parties du règne du grand roi, celles surtout qui sont restées les plus ignorées, nous ne pouvions suivre cette règle. Les grands faits seront sans doute consignés à la place qu'ils doivent occuper, mais souvent par une analyse rapide, tandis que des faits plus secondaires mais intéressants seront développés. Notre œuvre, dans son mode de rédaction, tiendra donc à la fois de l'histoire et des mémoires, mais plus encore du second genre que du premier.

Lorsque nous nous sommes arrêté au parti de publier ces *Souvenirs*, trop riche de matériaux pour une seconde édition des *Mémoires de Daniel de Cosnac*, nous l'étions moins pour une œuvre qui comportait une plus vaste étendue; nous nous sommes donc livré à des recherches nouvelles. Nous les avons faites dans les manuscrits des bibliothèques de Paris, mines d'or très-explorées, mais où l'on peut rencontrer encore quelques paillettes oubliées du précieux métal; les Archives de l'Empire, sur la demande que

nous en avons faite à M. le comte de Laborde, directeur, nous ont ouvert aussi leurs précieux arcanes; enfin un jeune ami, capitaine d'état-major attaché au ministère de la guerre, M. le comte de Locmaria, nous ayant dit un jour que ce ministère renfermait un dépôt d'anciennes archives, M. le général Blondel, directeur, nous a gracieusement autorisé à les compulser.

A Bordeaux, nous avons fait également des investigations; elles ont été moins heureuses, bien que nous nous plaisions à constater le bienveillant concours que nous ont offert M. Gorgères, le respectable conservateur de la bibliothèque, et M. Delpit, membre d'une société savante de cette ville. La bibliothèque de Bordeaux ne possède aucuns manuscrits du temps vers lequel nous dirigions principalement nos recherches, la Fronde, époque où cette ville a joué un rôle des plus importants. Les registres du parlement correspondant à cette époque ont eux-mêmes disparu; Louis XIV les fit anéantir pour effacer, s'il eût pu, jusqu'au souvenir d'un temps où l'exercice absolu de l'autorité souveraine avait été contesté. La préfecture possède un dépôt considérable d'archives, mais les préposés à sa garde, à part les pièces les plus modernes, ignorent eux-mêmes son contenu; nul fil conducteur n'existe pour

diriger dans ce dédale dans lequel on nous a paru peu soucieux du reste de laisser pénétrer.

Lorsqu'on écrit sur un sujet historique, on ne peut pas avoir la prétention de ne dire que des choses nouvelles ; nous avons consulté, comparé les écrits nombreux sur cette époque, les ouvrages contemporains comme ceux qui ont paru depuis : les Mémoires du cardinal de Retz, de Guy Joly, du duc de La Rochefoucauld, de Gourville, d'Omer Talon, du comte de Montrésor, du comte de Chavagnac, du marquis de Monglat, du prince de Tarente, du comte de Tavannes, de Mademoiselle de Montpensier, de Madame de Motteville, de l'abbé de Choisy, du duc de Saint-Simon, du marquis de Dangeau, l'Esprit de la Fronde, l'Histoire du prince de Condé par Désormeaux, l'Histoire de la Fronde par le comte de Sainte-Aulaire, les Études de M. Cousin sur Madame de Longueville et bien d'autres encore.

Les Mémoires de Daniel de Cosnac fourniront eux-mêmes leur contingent à notre publication, ils y paraîtront sous une forme nouvelle; mais notre premier volume et le suivant leur emprunteront à peine quelques pages. Ces Mémoires se composent de deux versions, l'auteur ayant écrit son œuvre, une première fois dans son âge mûr, et l'ayant recommencée dans sa vieillesse. Il en résulte que ces deux

versions ont chacune leur intérêt particulier : la première s'étend sur la jeunesse de l'auteur; la seconde sur l'hiver de sa vie; celle-ci en passe à peu près sous silence le printemps écoulé dans les agitations de la Fronde, événements qu'il était de rigueur d'avoir oublié, lorsque le règne de Louis XIV eut acquis sa plénitude. Le manuscrit de la seconde version, probablement par suite d'une erreur commise lors de la vente, le 17 décembre 1741, de la belle bibliothèque de Daniel-Joseph de Cosnac, évêque de Die, est arrivé entre les mains d'un savant distingué, M. le docteur Long. Il a bien voulu nous donner, dans le passé et pour l'avenir, toute latitude pour user de cette seconde version; nous le ferons pour la seconde édition des *Mémoires* et pour ces *Souvenirs*. Le récit de la partie moyenne des Mémoires, comprenant le milieu de la vie de l'auteur, se trouve, par suite de cette double rédaction, deux fois recommencé. Malgré quelques nuances qui ne manquent pas d'intérêt, cette répétition peut produire à certains lecteurs quelque fatigue; mais le respect dû aux textes ne permettait pas de faire une fusion de la partie moyenne des deux versions, et lorsque nous donnerons une seconde édition, nous observerons le même respect que dans la première. Dans ces *Souvenirs,* au contraire, nous

emprunterons une fois seulement le récit des faits et nous y incorporerons les nombreux matériaux historiques que nous avons recueillis. Les documents qui seraient trop étendus, ou qui, par une raison quelconque, seraient de nature à suspendre le cours du récit, seront placés dans des *Appendices* à la fin de chaque volume.

Notre livre commence par des aperçus sur les ancêtres de Daniel de Cosnac, sur la conspiration du comte de Chalais, sur la vicomté de Turenne, sur la maison de Condé, sur l'hôtel de Rambouillet, type de la Société du dix-septième siècle, ces préliminaires formant une entrée en matière de quelque intérêt pour la suite de ces *Souvenirs;* puis nous abordons les événements de la Fronde, à laquelle les premiers volumes seront presque exclusivement consacrés.

Une opinion de convention, parmi beaucoup d'écrivains, est de considérer la Fronde comme une commotion tellement empreinte d'inconséquence et de légèreté qu'elle ne présente aucun caractère sérieux. Nous ne partageons pas cette manière de voir : jamais, il est vrai, la légèreté et l'inconséquence de l'esprit français ne se manifestèrent avec plus d'exubérance, d'entrain, de gaieté, de folie même; mais sous ces apparences trop frivoles, il y avait un fond d'aspirations politiques très-sérieuses. Ceux qui en ju-

gent autrement, apportent peut-être à cette appréciation quelque chose de cette légèreté qui les frappe, uniquement par la raison qu'eux-mêmes ne scrutent pas assez. Il a manqué à la Fronde une direction; il lui a manqué un homme; si cet homme se fût trouvé, dès cette époque, sans ces commotions violentes qui font couler des fleuves de sang, et laissent après elles des ruines morales et matérielles, les réformes politiques nécessaires eussent été accomplies, un gouvernement représentatif établi sur des bases régulières, la monarchie eût été sauvée malgré elle du pouvoir absolu qui faisait son aspiration la plus chère et qui a causé sa perte, la terrible révolution du siècle suivant eût été prévenue. Ces conséquences ressortent de notre étude.

Pour les parties saillantes de la Fronde que tout le monde connaît, nous nous sommes plus occupé à grouper l'ensemble des faits qu'à décrire tous leurs détails; nous nous sommes efforcé surtout de jeter quelque clarté dans un dédale où les historiens ont laissé ou peut-être même apporté quelque confusion. Nous en faisons ressortir les quatre phases actives, séparées par des intervalles plus ou moins agités, considérés chaque fois cependant comme une paix définitive et qui n'étaient que des trêves

passagères. Pendant la première phase qui commence en 1648, la Fronde parlementaire, soutenue par la bourgeoisie et le peuple de Paris, arrive à son apogée avec la célèbre journée des barricades, et se termine le 24 octobre de cette même année par des concessions qui, usurpation sans exemple, substituent, pour les prérogatives et le mandat représentatif, le Parlement aux états généraux. Dans la seconde phase qui commence avec l'année 1649, le mouvement prend un caractère plus général, une alliance s'opère entre les princes, la noblesse et les parlements du royaume, la Fronde règne en souveraine à Paris, elle a son gouvernement et son armée; cette phase est courte et se termine par la paix signée avec la cour le 11 mars 1649. L'emprisonnement des princes, le 28 janvier 1650, commence la troisième phase, signalée par le siége de Bordeaux, terminée par la délivrance des princes et le premier exil du cardinal Mazarin, le 12 février 1651; le mariage stipulé du prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse fut le pacte qui amena ce double résultat. La fuite à Saint-Maur du prince de Condé, le 6 juillet 1651, fut le point de départ de la quatrième et dernière phase, la plus longue de toutes, dans laquelle les troubles dans Paris s'allièrent à la guerre civile dans les provinces

et à la guerre étrangère; elle prit fin pour la capitale par la rentrée du roi à Paris le 21 octobre 1652, mais ne se termina dans les provinces que par la paix de Bordeaux, à la fin du mois de juillet 1653. Cette phase qui comprend la guerre dans la Guyenne, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, l'Aunis, la Saintonge, et le Poitou, est celle à laquelle notre récit donnera le plus grand développement. Les historiens, préoccupés surtout de raconter la Fronde de Paris, ont négligé la Fronde des provinces; nous avons la bonne fortune de pouvoir donner sur pièces authentiques un récit pour ainsi dire nouveau de la campagne du prince de Condé dans ces provinces et de celle qui suivit son départ, car ce sujet jusqu'ici n'a été que légèrement effleuré. Enfin les événements qui se sont déroulés à Bordeaux, les troubles dont cette ville fut agitée, les désordres de la faction hideuse qui s'intitulait l'Ormée, la paix du mois de juillet 1653, bien qu'ayant trouvé quelques narrateurs, n'ont été retracés par aucun d'une manière complète; nous comblerons aussi cette lacune historique.

Après la Fronde, le mariage du prince de Conti avec une nièce du cardinal Mazarin, des détails sur la famille du tout-puissant ministre, la guerre de Catalogne, la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV, en 1660, nous fourni-

ront plus d'un intéressant épisode. Cette date de 1660 nous introduira dans les splendeurs du règne de Louis XIV; ce prince y arrive à l'apogée de sa force et de sa puissance. Quand le ministre qui lui a ménagé une autorité sans bornes, quand sa mère qui lui a fait traverser avec tant de courage, d'imprudence peut-être, mais avec tant de bonheur, il faut le dire, son orageuse minorité, disparaîtront, l'un après l'autre, emportés par la mort, le monarque qui devient à lui seul son premier ministre et son conseil, qui prononce et justifie cette parole : « l'État c'est moi », continue sans ébranlement sa course que nul obstacle intérieur n'arrêtera désormais. Au milieu de cette cour brillante, certains faits nous attacheront plus particulièrement : le mariage du duc d'Orléans avec la gracieuse princesse Henriette d'Angleterre; la mission en France du cardinal Chigi venant apporter des réparations pour une insulte faite à Rome à l'ambassadeur de France; la campagne de Hollande en 1667; le caractère du duc d'Orléans, la faveur du chevalier de Lorraine, les négociations avec l'Angleterre en 1670; la mort mystérieuse de la ravissante et infortunée duchesse d'Orléans. Dans un autre ordre de faits, les Assemblées du clergé de France, la célèbre déclaration de 1682, la révocation de

l'édit de Nantes, en 1685, les dragonnades des Cévennes, les mesures prises contre les protestants dans le Vivarais et dans le Dauphiné, les États de Provence, les prétentions rivales de l'archevêque d'Aix et du comte de Grignan pour la présidence de leurs assemblées, l'intervention de la marquise de Sévigné pour conseiller son gendre et sa fille, nous occuperont successivement. Enfin, lorsque la couronne d'Espagne, placée sur la tête du petit-fils de Louis XIV, donnera carrière à la politique et à la diplomatie de la princesse des Ursins, nous aborderons cet intéressant sujet d'études, pour lesquelles le portefeuille d'Amelot, marquis de Gournay, ambassadeur en Espagne, provenant de la succession du dernier descendant direct de l'ambassadeur, le marquis Amelot de Gournay, mort en 1786, a été bienveillamment mis à notre disposition par notre parente, madame la comtesse Amelot.

En nous occupant des choses du passé, parfois nous ferons quelque retour sur les choses du présent. Ces comparaisons, ces applications, sont un des attraits les plus vifs de l'histoire; elles en font la méditation utile, et rendraient les hommes plus prévoyants et plus sages, si jamais les générations jeunes voulaient profiter de l'expérience de celles qui les ont précédées.

Nous offrons cependant un ouvrage digne d'être lu, bien moins pour le contingent personnel de travail que nous lui avons apporté, que pour les œuvres des collaborateurs illustres que nous nous sommes associés. Quand des hommes d'État comme Louis XIV, Mazarin, Le Tellier et d'autres ministres, quand d'illustres capitaines comme le grand Condé, Turenne, d'Harcourt, quand des généraux d'armée et de braves guerriers comme le maréchal de l'Hôpital, Vendôme, Candale, Lislebonne, Montausier, Marin, Saint-Luc, du Plessis-Bellière et d'autres auxquels l'histoire oublieuse n'a pas fait toujours une part suffisante de souvenir, quand un prince comme Armand de Bourbon, prince de Conti, spirituel, singulier, jeté par les contrastes les plus opposés dans la plus bizarre destinée, quand des femmes d'élite comme Mademoiselle de Montpensier, comme la belle Julie, marquise de Montausier, comme Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, comme Suzanne-Charlotte de Gramont, marquise de Saint-Chaumont, et d'autres personnages encore qui ont joué un rôle dans les événements, viennent participer au récit par l'adjonction de lettres, de rapports, d'écrits divers, dont beaucoup sont inédits et apporter des renseignements nouveaux, on peut espérer que le livre qui renferme

ces documents acquerra par eux une incontestable valeur.

Notre livre est un écrin qui contient des joyaux; trouvera-t-on que nous les avons enchâssés dans un métal assez pur ou montés avec assez d'art? Nous avons du penchant pour ces travaux qui embrassent, avec l'histoire, la politique et l'économie politique et sociale; mais un attrait n'implique pas toujours le talent, et les écrivains en prose pourraient parfois prendre utilement leur part du conseil de Boileau aux écrivains en vers :

Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
Et consultez longtemps votre esprit et vos forces.

Nous avons dit les motifs d'illustre collaboration qui nous ont décidé, ajoutés à nos goûts prononcés pour ces études, goûts qui nous rappellent des souvenirs beaucoup moins anciens que ceux qu'évoquera ce livre.

En des jours qui s'éloignent, et qui passeront bientôt pour nous à l'état de légende, après avoir terminé nos cours de droit, nous fîmes partie d'une Conférence à Paris, connue sous le nom de conférence d'Orsay, qui réunissait une jeunesse d'élite s'exerçant, comme dans une véritable représentation nationale, à l'examen et à

la discussion des questions politiques et sociales; aux luttes vives, mais courtoises de la tribune. De cette pépinière de jeunes gens sont sortis des hommes distingués dans les carrières les plus diverses. Dans les lettres, dans la diplomatie, dans la presse, dans la haute administration, dans la grande industrie, dans la magistrature, dans le barreau, se sont signalés : M. le prince Albert de Broglie, diplomate et académicien; M. le duc de Gramont, ambassadeur; M. Henri de Riancey et son frère Charles, enlevé trop tôt aux lettres; M. le baron Anatole Lemercier, ancien député; MM. Buffet et Forcade de Laroquette, anciens ministres, l'un député, l'autre vice-président du conseil d'État; MM. de Lavenay et Chamblain, conseillers d'État; M. le comte de Matharel, inspecteur général des finances; M. Réal, ancien préfet, administrateur de l'une de nos plus importantes entreprises de chemins de fer; MM. Oscar de Vallée, Desmarest et Nicolet, et bien d'autres dont la liste serait trop longue pour la citer tout entière. A ces collègues d'autrefois, nous rapportons pour une bonne part l'inspiration et l'honneur, s'il nous en revient du suffrage des lecteurs, du travail que nous publions aujourd'hui. Ils nous ont donné le goût, en les suivant de loin, des occupations de l'intelligence. Pour eux, pour leurs discus-

sions, nous avons écrit et fait imprimer deux Mémoires, l'un relatif à *l'abrogation des lois de septembre*, l'autre en faveur de la *décentralisation administrative;* ce dernier, livré en même temps à la publicité, en 1844, sous forme de brochure [1], obtint du journalisme un accueil encourageant et flatteur. Quand la Conférence d'Orsay eut disparu, comme disparaissent avec non moins de facilité des institutions que les hommes estiment plus durables, nous publiâmes, après la révolution de 1848, pour combattre les idées antisociales qui menaçaient la religion, la famille et la propriété, un livre intitulé : *Questions du jour, République, Socialisme et Pouvoir* [2], dont plus d'une considération serait de circonstance encore. Avec le calme qui renaissait en 1852, nous fîmes paraître les *Mémoires* [3] de Daniel de Cosnac. En 1860, lorsqu'une violente attaque était dirigée contre le pouvoir temporel du souverain pontife, avec l'intention secrète d'anéantir son pouvoir spirituel, nous sommes entré dans la lutte par un écrit intitulé : *Question romaine, Croisade* [4].

Depuis cette date, si nous avons collectionné des matériaux, nous n'avons publié que quel-

[1] Dentu, éditeur.
[2] Lecou, éditeur.
[3] Renouard, éditeur.
[4] Douniol, éditeur.

ques articles épars sur diverses questions, n'ayant jamais eu d'autres prétentions que de nous porter d'abord du côté où nous pouvions croire que nous accomplirions les travaux les plus utiles. L'agriculture, qu'il faudrait non-seulement rendre prospère, mais remettre en honneur, pour moraliser, pour décentraliser, pour faire de la vie des champs la vie la plus heureuse et la plus considérée que puisse ambitionner autant l'ouvrier qui vit de son labeur que l'homme plus favorisé de la fortune qui vit de ses revenus, l'agriculture a pris une partie de nos loisirs et nous avons recueilli quelques palmes sur cette voie : entre autres succès, concurrent à la prime d'honneur dans le département de la Corrèze, en 1864, pour les améliorations agricoles de notre terre du Pin, nous avons obtenu la seule médaille d'or, grand module, décernée après la prime d'honneur, médaille qui devenait en réalité la première récompense donnée aux agriculteurs concourant avec leurs seules forces, la prime d'honneur ayant été attribuée à une ferme-école subventionnée par l'État. Nous avons aussi théoriquement abordé avec notre plume les questions agricoles par des articles insérés dans le *Journal d'agriculture pratique*.

Porté par beaucoup de nos concitoyens comme

candidat à la députation en 1857, nous échouâmes en présence d'une candidature officielle, et nous n'en avons pas moins exercé avec dévouement une sorte de mandat libre pour des questions intéressant notre département, mandat donné même par des délibérations de conseils municipaux, pour tâcher d'obtenir en faveur du département de la Corrèze et de plusieurs cantons de celui de la Haute-Vienne une part plus équitable dans la répartition des voies ferrées indispensables aujourd'hui à la prospérité de l'agriculture comme à la prospérité de l'industrie. Nous avons défendu, par nos écrits et notre parole, ces intérêts devant le Comité consultatif des chemins de fer, et nous conserverons, comme un titre de noblesse nouveau à transmettre à nos descendants, une délibération qui nous a été envoyée, en 1865, par le conseil municipal de la ville d'Uzerche, pour nous remercier de notre zèle et de la persévérance de nos efforts : une contrée tout entière, dépossédée du transit immémorial de Paris à Toulouse, contrée dont les ressources fécondes ne demandaient qu'à être développées, leur eût mérité un succès plus heureux. Enfin, président de la Commission d'agriculture du comité départemental de la Corrèze pour l'Exposition universelle de 1867, nous apportons notre part de soins au succès

de cette lutte grande et pacifique à laquelle est convié l'univers tout entier. Partageant notre vie entre Paris et la Corrèze, en chaque lieu nous exerçons des fonctions publiques aussi modestes que désintéressées, car l'amour de la patrie est la première des affections politiques dans le cœur d'un Français, et nous pensons que l'on ne doit pas, par une abstention systématique, refuser ses services à son pays. D'un côté, membre d'un conseil municipal rural, de l'autre, depuis longues années, officier de la garde nationale de Paris, nous croyons que l'antagonisme entre les classes élevées et les classes inférieures repose sur des malentendus : quelle que soit l'accessibilité des hautes classes pour les hommes intelligents des classes inférieures, comme classes chacune doit rester à sa place; toutes ont besoin de se donner un réciproque concours; les unes sont la tête, les autres sont les bras; les unes comme les autres ont leur rôle marqué par la Providence dans l'économie sociale; et, dans notre étroite sphère, nous nous sommes appliqué à des rapprochements. Lorsque, en 1862, pour nos modestes services, le général marquis de Lawœstine, au nom de l'Empereur, a placé sur notre poitrine la croix d'honneur, nous avons senti une reconnaissance vraie et nous avons été fier

de porter ce signe qui a conquis une popularité si française.

Ces soins divers ne nous ont pas permis de nous consacrer exclusivement aux occupations de l'écrivain; aussi ces explications étaient nécessaires pour appeler l'indulgence du lecteur. Nous avons toujours cherché les œuvres utiles plutôt que les œuvres brillantes, parce que les premières étaient plus à notre portée que les secondes; elles s'offrent à chaque pas, et il suffit de vouloir les saisir. Un livre qui complète l'histoire d'une époque si importante dans nos fastes, est nécessairement une œuvre utile. Il nous a coûté de longues et consciencieuses recherches; nous avons travaillé comme l'abeille, et si le lecteur trouve que nous ne lui avons pas préparé un miel assez savoureux, qu'il considère que le miel est accompagné d'un produit plus secondaire, la cire, et avec elle nous avons composé un modeste flambeau pour éclairer surtout quelques parties de l'histoire du règne de Louis XIV laissées dans la pénombre par le brillant soleil dont ce monarque avait pris l'emblème.

SOUVENIRS

DU

RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE PREMIER.

Le Limousin. — Le château et le nom de Cosnac. — Éléonore de Talleyrand. — Mort tragique de Henri de Saint-Aulaire. — François, seigneur de Cosnac. — Transformation politique et sociale. — Conspiration du comte de Chalais, beau-frère de François de Cosnac. — La comtesse de Chalais. — La duchesse de Chevreuse. — Les principaux chefs de la conspiration. — Le cardinal de Richelieu rejoint le roi. — Trahison du comte de Louvigny. — Le jugement, la condamnation et la mort du comte de Chalais. — Mariage du duc d'Orléans, frère de Louis XIII. — Les ancêtres de Daniel de Cosnac attachés à la cour. — Livre de François, seigneur de Cosnac, contre le ministre protestant de Turenne. — Les abbesses de la maison de Cosnac. — Le cardinal Bertrand de Cosnac nonce en Espagne. — Les évêques de la maison de Cosnac. — Éducation de Daniel de Cosnac. — Le collége de Navarre. — Le caractère de Daniel de Cosnac apprécié par des juges illustres. — Ses degrés à l'Université et à la Sorbonne. — Son entrée dans le monde.

Notre beau pays de France renferme au centre le plus reculé de ses provinces une riante contrée aux paysages de Suisse; on y rencontre d'aussi

fraîches vallées que parcourent des eaux aussi limpides, et ces premières et verdoyantes assises des escarpements montagneux, moins les cimes ardues aux neiges éternelles. Jadis cette contrée fut le théâtre de grands événements : les Sarrasins envahisseurs y soutinrent les chocs des Francs que commandait Charles Martel ; les longues guerres contre les Anglais y firent retentir le glorieux cliquetis des armes ; les guerres des catholiques et des protestants ensanglantèrent son sol de leurs luttes fratricides ; les partisans de Henri IV et les ligueurs du duc de Mayenne y croisèrent le fer ; la Fronde y fit luire ses épées et entendre ses chansons satiriques. Turgot sillonna cette province d'une grande artère, unissant le Nord au Midi ; aux bruits guerriers du passé, cette route devait faire succéder l'activité qui engendre la prospérité agricole, manufacturière et commerciale. Aujourd'hui nul bruit ne réveille les échos silencieux des vallées ; la vie ancienne s'est éteinte, la vie moderne n'a pas commencé. Cette route même tracée par l'illustre intendant qui devint ministre, après avoir vu les lents et nombreux chariots du roulage pesant et les voitures aux roues rapides soulevant la poussière de son ruban argenté, entendu les grélots des chevaux et le retentissement du fouet des postillons, est silencieuse et déserte. Les chemins de fer, en évitant le centre pour toucher à peine

à quelques points de la circonférence, sont allés porter ailleurs le mouvement, la richesse et la vie. Pourquoi le touriste irait-il, loin de sa patrie, chercher ces émotions devenues rares d'un pays que les progrès de la civilisation moderne n'ont point envahi? En Amérique, il trouverait un élan qui devance le nôtre; en Afrique, des chemins de fer ouverts par nos propres soldats; en Asie, une station de rail-way le fera bientôt descendre à la porte devenue plus hospitalière de l'hôtellerie où naquit le Sauveur du monde. Il lui reste l'Océanie, peut-être; mais qu'il vienne plutôt visiter la vieille province de Limousin; il lui faudra moins de temps, peu de périls à affronter; et si l'habitant délaissé gémit de l'abandon où est resté son beau pays, le touriste bénira ceux qui lui ont ménagé des émotions et des plaisirs difficiles à rencontrer!

Cette verte et riante province du Limousin fut la patrie de Daniel de Cosnac; le château de Cosnac, placé sur la croupe de l'une de ces arêtes qui découpent la contrée en feuille de fougère, fut son berceau. Cette demeure, rebâtie presque en entier en style moderne sur la fin du règne de Louis XIV, offrait anciennement, avec sa double enceinte de fossés, ses hautes tours carrées découpant sur le ciel la dentelure de leurs créneaux, cet aspect rêveur des constructions

fortes et solides, qui, ayant bravé les efforts du temps, rappellent les souvenirs du passé et portent dans leurs flancs l'histoire d'une famille. L'antique chapelle, aux arcades romanes, servant d'église paroissiale aujourd'hui, se joignait au château par une soudure si étroite subsistant encore que, d'une galerie intérieure du château, au premier étage, on arrive à une tribune donnant sur la nef. Ce mutuel appui de la foi religieuse et de la force de l'autorité laïque, gardant, dans une intime union, leur réciproque indépendance, suivant l'esprit de l'Évangile, a imprimé à l'ancienne France cette énergie qui lui a permis de résister si longtemps aux plus terribles secousses. Le château de Cosnac et son église restent comme un symbole de cette antique alliance. Ce château, avec la seigneurie qui en dépendait, petite souveraineté féodale jouissant de tous les droits de haute, moyenne et basse justice, était lui-même le berceau de la famille de celui autour de la vie duquel nous grouperons les événements variés dont ce livre réveillera les souvenirs.

Dès le commencement du dixième siècle, des chartes authentiques consacrant de pieuses donations aux abbayes de Tulle et d'Uzerche, constatent que sa famille était en possession de cette seigneurie depuis une époque déjà reculée. Lorsque Daniel de Cosnac fit ses preuves de noblesse

pour l'Ordre du Saint-Esprit[1], il prouva dix-sept générations suivies, de mâle en mâle, sans mésalliance, sans changement de nom, d'armes, ni de terre; sans compter des aïeux antérieurs dont l'éloignement des temps ne permettait pas de suivre la filiation exacte.

Pour remonter aux étymologies, *Conak,* en langue orientale, signifie : Seigneur; il signifie encore : demeure, palais, château. Ce nom ne serait-il pas resté comme une trace de l'invasion des Sarrasins, venus d'Espagne? Lorsque, après la terrible défaite de Poitiers, infligée par Charles Martel aux soldats du prophète, les Francs victorieux durent refouler les envahisseurs de provinces en provinces, de forteresses en forteresses, l'un d'eux ne put-il pas s'emparer de la demeure fortifiée de l'un de ces paladins et prendre, avec sa conquête, son nom oriental, double et glorieux trophée à transmettre à sa postérité? Ce ne sont que des conjectures basées sur l'étymologie et sur des probabilités historiques ; mais leur réalité plairait à une famille qui, après avoir conquis sur le sol de France et sur les infidèles ses titres seigneuriaux, sinon sa noblesse, est allée plus tard en Palestine conquérir encore sur les infidèles son blason appendu au-dessus du nom d'Élie de Cos-

[1] Voyez les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. II.

nac aux lambris historiques des salles des croisades, au château de Versailles.

En 1630, année de la naissance de Daniel de Cosnac, vivait au château de Cosnac le seigneur de cette terre; il s'était éloigné de bonne heure des agitations politiques de son époque, pour vivre dans une de ces retraites alors possibles, où la main placée sur la garde de son épée, un gentilhomme pouvait avoir la paix, parce qu'il ne refusait pas la guerre. Il avait épousé la petite-fille du terrible et brave Montluc, maréchal de France, Éléonore de Talleyrand, fille de Daniel de Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais, et de Françoise de Montluc, marquise d'Excideuil. Éléonore était restée veuve, à vingt ans, de Henry de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de La Grénerie, en Limousin, enlevé bien jeune lui-même, dans son château de La Grénerie, par une émouvante catastrophe : Un poisson, honneur des vastes étangs de sa terre, était servi sur sa table : qui aurait vu là les apprêts d'un repas funèbre? Une arête entrée par mégarde dans le gosier du jeune seigneur ne peut en être dégagée; il étouffe, il expire! Au printemps d'une belle vie, Henry de Saint-Aulaire laisse une jeune veuve et de jeunes enfants.

Quelle que fût la poignante douleur d'Éléonore, elle ne fut pas inconsolable, et le voile noir de la

veuve fit place encore au voile blanc de l'épousée. Dans la chapelle du château de Saint-Aulaire, en Limousin, le 21 septembre 1618, la bénédiction nuptiale l'unissait à François, seigneur de Cosnac. Cette alliance fut féconde. Ce n'est pas en vain que de précieuses reliques, passées de générations en générations et conservées encore au château de Cosnac, garantissent aux châtelaines l'heureuse issue de leurs épreuves. De chaque union sortaient de nombreux rejetons. Trois fils et quatre filles naquirent de celle-ci. L'aîné des fils, Armand, marquis de Cosnac, fut mestre de camp du régiment de Cosnac, infanterie, qu'il commandait au siége de Valence, en Italie; Clément fut enseigne des gens d'armes du prince de Conti. Il mourut des suites d'une blessure reçue au combat de Solsonne, en Catalogne. La *Gazette* lui consacra ces lignes : « Le marquis de Cosnac, entre les gens d'armes du prince de Conti, fut dangereusement blessé d'un coup de pistolet dans le col[1]. » Dans un numéro suivant, elle cite comme s'étant particulièrement distingué « le marquis de Cosnac, enseigne des gens d'armes du prince de Conti, lequel eut aussi un cheval tué sous lui[2]. »

La maison de Cosnac paya vaillamment son

[1] Numéro du 15 septembre 1655
[2] Numéro du 30 septembre 1655.

tribut à la patrie pendant les guerres du règne de Louis XIV : trois cousins de l'archevêque d'Aix périrent encore sur les champs de bataille : François de Cosnac, capitaine de cavalerie, tué à Charlemont, en 1673; Daniel de Cosnac, capitaine de cavalerie au régiment de Firmarçon, tué à La Marsaille, en 1693; Claude de Cosnac de La Marque ou La Marck, aide-de-camp du maréchal de Turenne, tué à la journée de Saverne, en 1694[1].

Le troisième fils, né du mariage de François de Cosnac avec Éléonore de Talleyrand, fut Daniel, qui reçut son prénom de Daniel de Talleyrand, son grand-père maternel, dont il fut le filleul. Successivement premier gentilhomme de la chambre du prince de Conti, négociateur du traité de paix de Bordeaux, évêque et comte de Valence et de Die, conseiller d'État, premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans, confident d'Henriette d'Angleterre, archevêque d'Aix, président des Etats de Provence, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, Daniel de Cosnac devait parvenir à la célébrité.

Eléonore de Talleyrand préféra-t-elle sa nouvelle famille aux enfants qu'elle avait eus de son premier mari? Ceux-ci le crurent du moins, d'a-

[1] Le numéro de la *Gazette* qui rend compte de la journée de Saverne annonce sa blessure, à laquelle il ne survécut pas.

près les difficultés d'intérêt qu'ils lui suscitèrent dans la suite[1].

On assistait alors à une rapide transformation politique, Richelieu était ministre! La féodalité, vieille armure d'institutions militaires et de châteaux fortifiés dont la France s'était bardée, autant pour se donner une forte cohésion locale par la décentralisation la plus extrême qui ait jamais existé, que pour résister aux invasions du dehors, tombait pièces à pièces en s'éloignant des circonstances qui l'avaient fait naître. La chevalerie, ce corollaire brave, généreux et brillant de la féodalité, avait disparu avec Charles VII, en laissant pour glorieux adieux la France délivrée des Anglais; finissant, comme une poétique légende, avec Jeanne d'Arc, son héroïne, et s'enlevant dans son apothéose au milieu des éclairs et de la fumée de la poudre, proclamant désormais, de la stridente voix des canons, l'égalité des champs de bataille. Dans une ligne parallèle, le fils astucieux de Charles VII, le maître de l'école de Richelieu, travaillait à cette concentration des pouvoirs, continuée par ses successeurs, qui devait aboutir à l'explosion de la grande révolution française d'où est sortie l'égalité politique.

Après Charles VII, il est vrai, un lambeau de

[1] Voyez, sur ces faits, l'*Histoire généalogique* du P. Anselme, art. *de Beaupoil de Saint-Aulaire*.

féodalité et un lambeau de chevalerie subsistent encore. A moins d'une révolution radicale, sanglante, le passé ne s'efface jamais que par une plus ou moins lente transition. Les fiefs subsistent de nom; mais par un système calculé d'appels au roi, permis en prenant le juge à partie, leur juridiction s'évanouit devant la juridiction royale. On voit pour la dernière fois un roi chevalier, François Ier, se faisant donner l'accolade par le pommeau d'une vaillante épée dans la main de Bayard, le dernier chevalier.

Henri IV présente le type de transformation du guerrier du moyen âge en militaire des temps modernes. Quant à sa politique, de même que Hugues-Capet, à peine sorti du rang des grands feudataires, fit courber, bien plus profondément que ses prédécesseurs, ses égaux de la veille sous son sceptre du lendemain, le premier des Bourbons devenu roi de France, à peine sorti lui-même du rang des grands vassaux dont il avait été l'un des plus turbulents, frappa sur les vaillants compagnons auxquels il devait d'avoir conquis sa couronne. Le duc de Biron, alors que la hache fatale était levée sur sa tête, bien que coupable, attendait encore sa grâce, ne pouvant croire à tant d'ingratitude. Le vicomte de Turenne, duc de Bouillon, ce protestant fougueux qui avait assisté Henri de Navarre dans tant de combats, ne sauva

sa vie que par sa fuite en Savoie. Le bâtard de Charles IX, le comte d'Auvergne, eût vu trancher le fil de ses jours, s'il n'eût été le frère utérin de la marquise de Verneuil; mais il passa douze ans à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort de Henri IV.

Autour du nom de ce monarque est restée cette auréole de popularité qui s'attache à ceux qui triomphent par les armes après avoir traversé de difficiles épreuves, à ceux qui ont la répartie spirituelle et française, à ceux qui ont certains défauts que l'on pardonne; mais Henri IV fut plutôt un grand roi qu'un bon roi; les libertés de toutes sortes lui étaient antipathiques; il les atteignait en haut en abaissant la noblesse, il les frappait en bas par des atteintes sans nombre aux franchises municipales; il poursuivait un idéal : le pouvoir absolu.

Sully, grand ministre, plus administrateur qu'homme politique, travailla avec succès à l'ère de prospérité matérielle qui devait être une des raisons d'être du mode de gouvernement dans lequel l'autorité royale entrait à pleines voiles. Il est, parmi les hommes d'État, le père de l'économie politique, et de l'économie politique la mieux comprise, puisqu'il donnait à l'agriculture la prééminence sur toutes les autres sources de la richesse.

Sous Louis XIV, Colbert, trop vanté, en voulant favoriser l'industrie et le commerce au détriment de l'agriculture, fit tomber celle-ci dans un état de décadence inconnu jusque-là. Elle se relève depuis quelques années par un heureux retour des esprits et des capitaux ; il faut espérer que le libre échange, dont l'expérience se fait, ne viendra pas arrêter ce mouvement de régénération.

Lorsque Louis XIII, après Henri le Grand, monta sur ce grand théâtre de l'histoire, timide plutôt que faible, ce fut par un autre qu'il y fit remplir son rôle. Richelieu couvre sa robe de cardinal de l'hermine royale; mais sous cette blanche fourrure, la toge écarlate qui ne doit rappeler à celui qui la porte que sa résignation à subir le sort des martyrs, s'il le faut pour la défense de la foi, se montrait, au contraire, teinte du sang de ses victimes. Auparavant, la politique se déroulait surtout sur les champs de bataille; le cardinal-ministre en transporte la scène dans son cabinet; et c'est le drame qu'il préfère.

Le comte de Bouteville et le comte des Chapelles, provocateurs, en plein jour et sur la place Royale où ils tirèrent leurs épées, du marquis de Beuvron et du comte de Clermont de Bussy d'Amboise, expièrent par la mort la faute d'avoir enfreint le nouvel édit contre les duels; mais ne

furent point des victimes politiques. Richelieu, implacable surtout pour ceux qui s'attaquaient à son pouvoir, leur eût fait grâce, sans doute, s'il n'eût été entraîné par les nécessités d'un système qui, voulant imposer l'autorité par la terreur, se fût imputé l'indulgence comme une faiblesse. A voir les sévérités qui atteignaient les coupables contre les seules lois civiles, on pouvait prévoir celles qui seraient réservées à ceux qui voudraient briser la faveur du ministre. Pour en avoir fait la périlleuse tentative, le jeune et inconsidéré comte de Chalais, le maréchal de Marillac, le brave duc de Montmorency, Cinq-Mars et le vertueux de Thou, périrent sur l'échafaud.

Entre ces diverses tentatives de la noblesse impatiente d'un joug que chaque règne appesantissait de plus en plus sur elle, et rendu plus intolérable encore par Richelieu, celle de Henri de Talleyrand, comte de Chalais, beau-frère de François de Cosnac, arrêtera quelques instants notre récit.

Le comte de Chalais, jeune encore, étourdi, amoureux des beautés qui brillaient à la cour, semblait peu fait pour être le chef d'une entreprise dont le but était de changer la politique de l'État; mais il était connu par son audace, sa bravoure dans les guerres de cette époque. Au siége de Saint-Jean d'Angély, il avait été renversé par une

terrible blessure ; à celui de Montauban, il s'était distingué dans cet escadron de noblesse qui, après que les troupes avaient fui, ayant mis pied à terre et montant à l'assaut, s'était intrépidement maintenu sur le rempart. Il s'était signalé enfin dans ces duels si fréquents alors, où son épée avait acquis une vaillante renommée. Il fut mis en avant par de plus habiles ; si le succès lui eût valu de hautes récompenses, un bâton de maréchal peut-être, les premiers eussent saisi les rênes du char après la chute de son conducteur. Du reste, il pouvait bien se faire illusion, peut-être même ne pas se tromper dans ses ambitieuses espérances. Luynes, qui n'avait ni sa réputation de bravoure, ni sa haute origine, après avoir débarrassé Louis XIII d'un ministre que haïssait ce prince, n'était-il pas devenu connétable, chef du conseil, sans autre titre que celui de favori !

Dans cet événement, s'entre-mêlent le roman, la politique, le drame.

Chalais était marié; en même temps il était amoureux de la belle duchesse de Chevreuse. Il avait épousé la jeune veuve de Charles de Chabot, comte de Charny, Charlotte de Castille, dont le père était Castille, receveur du clergé, et la mère Charlotte Jeannin, fille du président Jeannin qui avait été ambassadeur en Espagne ; son frère, Jeannin de Castille, avait succédé à son père dans la

charge de receveur du clergé. Le père de la comtesse du Chalais avait quelque prétention de descendre des rois de Castille; ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'il était mort le 6 juin 1607, seigneur, comme le disait de lui-même le financier Zamet, sous Henri IV, de plus de trois cent mille écus, somme très-considérable pour ce temps. Alors commençait pour la noblesse, dont la richesse territoriale déclinait avec la puissance féodale, cette recherche de riches mariages destinés à donner à de grands noms l'éclat d'un cadre doré. Du reste, la comtesse avait d'autres avantages que ceux de la fortune qui avaient fait d'elle un des partis les plus recherchés à la cour. Elle était au nombre des beautés que célébraient les poëtes. Lorsque le comte de Charny avait réussi à obtenir sa main, Malherbe écrivit pour lui ces stances:

Enfin ma patience et les soins que j'ai pris
Ont, selon mes souhaits, adouci les esprits
Dont l'injuste rigueur si longtemps m'a fait plaindre;
Cessons de soupirer,
Grâces à mon destin je n'ay plus rien à craindre,
Et puis tout espérer, etc.

Une mort prématurée ayant ravi au comte de Charny son double trésor, le comte de Chalais, moins par de poétiques soupirs, que par l'éclat de

sa naissance et de sa valeur, devint à son tour, en décembre 1623, l'heureux époux de Charlotte de Castille. Nous avons parlé de son courage ; sa naissance le rattachait aux comtes souverains du Périgord, dont l'un, à Hugues-Capet qui lui demandait : « Qui t'a fait comte? » ripostait par cette fière réponse : « Qui t'a fait roi? » Si Chalais eût réussi : au nom de la noblesse, une conversation de ce genre se fût sans doute établie avec la royauté, et le filet, soigneusement tissu par les successeurs de Hugues-Capet pour envelopper la France dans les mailles du pouvoir absolu, se fût déchiré.

La possession d'un trésor n'est pas sans péril, surtout lorsque le possesseur, non content du sien, court à d'autres conquêtes. Madame de Chalais fut-elle un peu légère? sans marcher sur le terrain perfide des représailles sérieuses, voulait-elle seulement parfois rappeler son mari des expéditions lointaines pour le ramener à la défense de son propre domaine? ou bien encore l'attrait involontaire de sa personne attirait-il des adorateurs qu'elle ne recherchait pas ! Nous n'aborderons pas avec notre plume la solution délicate de ce triple problème, puisque le comte l'aborda lui-même avec son épée sans peut-être le parfaitement éclaircir.

D'Esguilly, frère du comte de Lude, le grand-

maître de la Meilleraie, Roger de Daillon, baron de Pontgibaud, Christophe de Lévy, comte de Brion, duc d'Amville, un prince du sang, le comte de Soissons, s'efforcèrent de plaire à la comtesse. Parmi eux, Pontgibaud était connu pour un des hommes les plus beaux qu'on ait jamais vus. Sa flamme, célébrée par une chanson rendue publique, devint plus particulièrement désagréable au comte; un jour qu'il le rencontra sur le Pont-Neuf, il lui fit mettre l'épée à la main, et le tua.

Ce fut une amoureuse intrigue qui conduisit à son tour le comte de Chalaïs à la mort. Il aimait, nous l'avons dit, la duchesse de Chevreuse, Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, qui avait épousé, en secondes noces, le duc de Chevreuse, de la maison de Lorraine. Madame de Chevreuse est au premier rang parmi les femmes qui ont joué un rôle politique dans un temps où la plupart de celles qui avaient de l'esprit et de la beauté cherchaient à se donner une influence sur la marche des événements. Cette école des femmes politiques date de la régence de Catherine de Médicis, qui prétendit lutter contre les obstacles et en triompher par l'ascendant peu moral d'un séduisant essaim de jeunes femmes et de jeunes filles de la noblesse, détournées de la vie simple, traditionnelle, patriarcale des vieux châteaux, pour l'existence

brillante, mondaine et périlleuse de la cour. Cette princesse, imbue des idées faciles de sa patrie, créa l'institution des filles d'honneur, ces pages féminins de la reine dont les services trop souvent compromettaient un titre qui aurait dû rester immaculé. Plus d'une, sans doute, resta pure en traversant cette atmosphère; mais, parmi celles-ci, combien encore, devenues jeunes femmes, ne se souvinrent que trop des impressions premières qu'elles y avaient reçues! Madame de Chevreuse était l'amie de la reine Anne d'Autriche, qui ne connaissait de la part du triste Louis XIII que l'indifférence de l'époux et la rigueur du monarque. Richelieu entretenait ces dispositions; la reine le savait, parce que le ministre redoutait, sur le roi, tout autre ascendant que le sien. La reine offensée voulait donc perdre le ministre. Son amie la secondait de tout son pouvoir. Lorsqu'à une situation de ce genre vient se joindre l'intérêt, toujours si grand parmi les femmes, d'un mariage à faire ou à rompre, on comprend quelle ardeur dut être portée à l'entreprise.

Un mariage projeté compliquait, en effet, la situation : une compagne à donner au jeune frère du roi, Gaston, encore duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans. La reine-mère pressait pour un mariage; mais le roi n'ayant pas d'enfants, Anne d'Autriche redoutait le mariage de son beau-frère

qui, devant faire passer la couronne à sa descendance, attirait de son côté le prestige de la royauté. Le roi avait cédé à sa mère. Richelieu, incertain d'abord, s'était contenté de montrer les avantages et les inconvénients; mais il appuyait définitivement le mariage, parce qu'il s'agissait de Mademoiselle de Montpensier, d'une branche cadette de la maison de Bourbon, héritière d'une immense fortune, il est vrai; mais non d'une princesse étrangère, qui eût donné au prince un appui extérieur pour une politique contraire à celle du ministre.

Renverser Richelieu, rompre le mariage de Monsieur, tel fut le programme! Il ne pouvait qu'être agréable aux princes et à la noblesse. La maison de Condé était peu empressée pour le mariage de Monsieur; la première sur les marches du trône, il lui répugnait de descendre les degrés. Trois branches collatérales arrivées légitimement à la couronne depuis cent vingt-huit ans seulement, les d'Orléans avec Louis XII, les d'Angoulême avec François Ier, les Bourbons avec Henri IV, offraient l'exemple d'un avenir possible et flatteur. La noblesse voyait le mariage projeté avec déplaisir, non pour lui-même, comme les Condé; mais, parce que, comptant sur le duc d'Anjou comme sur un chef à opposer aux tendances de la politique royale, elle désirait pour

lui une alliance puissante. Princes et gentilshommes, d'accord pour rompre le mariage, bien que par des motifs différents, étaient dans une identité de vues plus complète encore pour renverser le ministre.

La reine, les princes, la noblesse, se rencontrèrent ainsi dans une commune entente, sans concert préalable; mais celui-ci naquit, sans tarder, de la situation même. Pour donner à une tentative, dès lors inévitable, non l'apparence ou le fait d'une conspiration, mais une couleur et une réalité même que nous qualifierions de légalité, en moderne langage, il était habile d'envelopper dans la sphère de l'action le roi lui-même et son frère; on l'essaya.

Ni les désirs, ni les répulsions de la reine, ne pouvaient être des motifs pour Louis XIII de se laisser glisser sur la pente où cette princesse eût voulu l'entraîner. Il fallait arriver par d'autres voies. Sous le règne de plus d'un de ses prédécesseurs, la politique de Catherine de Médicis eût pu être tentée; mais Louis XIII, qui n'aimait pas la reine, n'aimait nulle autre femme, car on ne saurait donner le nom d'attachement à ce penchant timide que le roi manifestait pour Mademoiselle de Lafayette, fille d'honneur, à laquelle ses compagnes disaient en riant : « Ma commère, tu n'auras rien, le roi est sainct. » Sous Henri III, on se

fût adressé à un mignon emprisonné dans son juste-au-corps étroit et dans sa haute collerette, à Caylus, à Joyeuse ou à Maugiron ; sous Louis XIII, il fallait s'adresser à un favori. Ce monarque en tutelle se révoltant en secret contre le joug qu'il subissait, que le maître véritable fût Concini ou fût le cardinal, avait besoin de s'épancher; s'il avait eu du cœur, il se fût épanché dans le cœur d'un ami; mais il n'en avait pas : égoïste et froid, il lui suffisait d'un favori. Dans son adolescence, Luynes lui avait plu par son talent à dresser des faucons pour la chasse, il devint favori. Le favori, après avoir débarrassé le roi de Concini, devint le maître. Richelieu ayant saisi le pouvoir, Chalais, qui ne lui portait pas ombrage, fut nommé grand-maître de la garde-robe et put devenir favori. Favori, triste rôle auprès de tous les monarques, mais plus triste encore auprès de Louis XIII : confident sans être aimé, holocauste toujours prêt à livrer au cardinal ; et, pour tout intérêt du monarque, au moment suprême, quelques questions curieuses sur la grimace du mourant, ou quelque réflexion barbare comme celle-ci : « A l'heure qu'il est, M. le Grand[1] passe mal son temps. » Ce prince était naturellement cruel; vainement, dans son enfance, essaya-t-on de le corriger pour son fé-

[1] Cinq-Mars, grand écuyer.

roce passe-temps à faire souffrir les animaux, et pour avoir voulu faire tuer un gentilhomme qu'il n'aimait pas : un lâche flatteur, afin de satisfaire ce barbare caprice, avait tiré sur ce gentilhomme une arquebuse chargée à poudre. Chalais ne portait pas ombrage au cardinal, parce que celui-ci ne le jugeait capable ni d'une haute ambition, ni d'un rôle politique; il plaisait au roi par ses prouesses; car depuis ses expéditions contre les protestants, Louis XIII se piquait de valeur guerrière. C'était donc sur le comte de Chalais qu'il fallait agir, pour agir par lui sur le roi; dès lors, l'amie de la reine, la duchesse de Chevreuse, développa son art de sirène pour séduire le favori.

Quant à Gaston, pour le détourner de son mariage avec Mademoiselle de Montpensier, on y réussit facilement par l'intermédiaire du maréchal d'Ornano, son gouverneur.

Ces projets, ces moyens d'action pour arriver au renversement du cardinal, grandissaient, se fortifiaient, pendant un voyage de la cour de Paris en Bretagne, où le roi se rendait pour présider les États. Par un concours favorable de circonstances, le cardinal n'était pas auprès du roi. Le ministre, en outre, devait avoir contre Chalais d'autant moins de méfiance que celui-ci venait de l'informer d'un complot pour l'enlever dans sa maison

de Fleury, et avait déterminé Louis XIII à lui envoyer les trente chevau-légers et les trente gendarmes qui firent échouer la tentative.

Ce fait démontre que le comte de Chalais était loin d'avoir préparé de longue main sa périlleuse entreprise; la séduction exercée sur lui par la duchesse de Chevreuse le décida, et il se trouva placé par elle au centre de la trame dont il devint le nœud. Autour de lui se groupent le prince de Marcillac, le comte d'Egmont, le duc de Montmorency, que la fatale destinée devait aussi conduire un jour sous la hache de l'exécuteur, le comte d'Aubeterre, Boisdanemets, Sauveterre, Baradas et bien d'autres; nous nommons seulement les plus compromis. Les deux bâtards de Henri IV, le duc de Vendôme et le Grand-Prieur, toujours acquis au parti des mécontents, sont prêts à marcher avec eux. Le prince de Condé et le comte de Soissons les secondent; à l'intérêt politique qui les unit tous deux se joint, pour le comte de Soissons, un intérêt de cœur; il prétend lui-même à la main de Mademoiselle de Montpensier, et la rupture du mariage de Monsieur est son vœu le plus cher. Des émissaires sont envoyés aux gouverneurs des provinces pour les avertir de se tenir prêts à soutenir un mouvement contre le cardinal. La Motte Fénelon se rend en Périgord. Cette portion de la Guyenne, avec les provinces qui l'envi-

ronnent, couverte de châteaux, patrie des plus illustres noms de la noblesse française, est le centre indiqué d'une tentative féodale; dans cette contrée, sous le règne suivant, expirera, avec la Fronde, son dernier effort. En cas d'échec, les chefs de l'entreprise se ménagent sur la frontière de France une place de retraite et de sûreté; d'Obazine est envoyé dans ce but au duc d'Épernon, gouverneur de Metz. On dépêche La Louvière à son frère, le cardinal de La Valette, ce guerrier prélat qui commanda des armées et qui préludait alors, par l'opposition la plus vive contre Richelieu, à l'obséquiosité et au dévouement qui le feront nommer plus tard par le duc d'Epernon, son père, le *cardinal-valet.*

Le roi lui-même fut-il difficile à séduire? nous ne le croyons pas. Il détestait son ministre, qui nous a confié, dans ses Mémoires, qu'il ne conservait son ascendant sur le roi qu'avec une peine infinie : « Ma puissance, disait-il à Du Tremblay, est plus fragile qu'elle ne paraît, parce que le roi ne m'aime pas, qu'il faut le convaincre pour le gouverner, et travailler sans cesse sur nouveaux frais. » Louis XIII dut écouter avec faveur des ouvertures qui le flattaient, les motifs étaient identiques à ceux qui l'avaient poussé à se défaire du maréchal d'Ancre. Pour gouverner par lui-même, il avait abattu ce Florentin parvenu; il était do-

miné de nouveau, donc il fallait abattre encore. La perte du ministre paraissait d'autant plus assurée que, par la politique habile de ceux qui la poursuivaient, tout complot disparaissait avec ses douteuses et périlleuses chances, pour faire place à un acte de la volonté royale qui aboutirait à un changement de ministère plus ou moins violent, suivant les nécessités ou le hasard des circonstances. Il n'est pas probable que Chalais, par prudence, ait initié le roi à tous les détails des projets concertés; toutefois, en cherchant à réveiller les griefs qui sommeillaient dans son cœur, il lui en dit trop peut-être; car si le roi haïssait Richelieu, il aimait sa politique; et il put entrevoir que l'entreprise ne menaçait pas seulement le ministre, mais devait entraîner la chute de sa politique même.

Sur ces entrefaites, on apprend que Richelieu va rejoindre la cour. Quelques pressentiments nés des bruits vagues que tout projet, même secret, répand autour de lui, le motif tout naturel de la tenue prochaine des États de Bretagne, le ramènent auprès du roi. L'inquiétude grandit à son approche : vient-il renverser sous ses pieds les conjurés avec la conjuration? vient-il lui-même se faire prendre au piége tendu par ses ennemis? On ne sait. Tout dépend de l'attitude que va prendre le roi.

Deux mesures inattendues augmentent les alarmes : on apprend qu'à Paris, Richelieu a fait arrêter et enfermer à Vincennes le maréchal d'Ornano; en même temps, Louis XIII lui-même fait arrêter à Blois et conduire au château d'Amboise le duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, et son frère, le Grand-Prieur, qui sont venus au-devant de lui. La cour, sous ces impressions peu rassurantes, quitte Blois et arrive à Nantes au milieu de l'anxiété la plus vive. Le cardinal y rejoint Louis XIII; aussitôt le comte de Chalais est déclaré prisonnier.

A ces coups de vigueur, on reconnaît la main du ministre et l'on ne peut plus douter qu'il n'ait reconquis son ascendant sur le roi. Louis XIII, comme l'écolier qui a retrouvé son maître et qui tremble d'être puni pour s'être émancipé pendant son absence avec un condisciple étourdi, est trop heureux de livrer son favori à la vengeance du ministre pour apaiser son courroux. Richelieu peut, sans obstacle, faire passer de la théorie à la pratique le système que, deux années auparavant, il a exposé au Conseil : « d'avoir pour maxime de toujours abaisser les grands, quand même ils se gouverneraient bien; comme si leur puissance les rendait si suspects, que leurs actions ne dussent point être considérées. » Ajoutant : « Que c'était chose injuste que de vou-

loir donner l'exemple par la punition des petits, qui sont arbres qui ne portent point d'ombre[1]. »

Il y avait de la logique dans cette politique : la noblesse avait un esprit d'indépendance qui ne pouvait concorder avec la marche d'un gouvernement sans contre-poids ; il eût été néanmoins plus dans l'intérêt de la grandeur monarchique et de sa durée, et surtout dans l'intérêt de la France, de discipliner la noblesse trop guerrière, dans les cadres d'un gouvernement représentatif régulier, que de l'anéantir politiquement ; mais la tendance était de marcher au pouvoir absolu, en conservant quelques courtisans sans puissance, comme simple ornement du trône par l'éclat de leurs noms. N'avoir plus qu'à régner sur ces petits tant prônés, parce qu'ils sont arbres qui ne portent point d'ombre, semblait alors une facile tâche. Les rois et leurs ministres voulaient se ménager les loisirs d'un gouvernement commode. Tout grand politique qu'était Richelieu, il ne soupçonnait même pas la puissance future de la démocratie. Quand les grands chênes de la forêt ont été abattus, le taillis, grandissant à son tour, a présenté d'ombreuses profondeurs ; l'antique monarchie s'y est égarée !

[1] Voyez dans les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, l'exposition de sa conduite au conseil après la disgrâce de la Vieuville.

Le roi, ou plutôt Richelieu, fait expédier le 8 juillet 1626 une commission au garde des sceaux Marillac pour informer des faits de conjuration et de lèse-majesté dont Chalais est accusé. Cette commission est suivie de lettres patentes portant institution d'une chambre de justice criminelle; lettres enregistrées le 5 août au parlement de Rennes. Cette chambre se compose de membres pris dans le Conseil d'État et de membres pris dans le parlement de Bretagne; parmi les premiers, on remarque : Fouquet, Machault, Criqueville; parmi les seconds : Cussé, premier président du parlement, Bry, second président, Descartes et Hay, doyen et sous-doyen. Marillac préside; en ce jour, instrument docile du ministre, lui aussi doit plus tard compter au nombre de ses victimes, et expirer dans une prison, tandis que son frère, le maréchal, sera décapité.

Une commission de juges choisis par un gouvernement, n'est autre chose pour l'accusé que la certitude d'une condamnation.

Le roi désavouant son favori, cette commune entente, qui n'eût été qu'une aspiration permise à un changement de ministère, était une conspiration manifeste. Les fils en sont faciles à saisir; le comte de Louvigny, frère du maréchal de Gramont, en a livré la trame. Louvigny était soupçonné de ne pas être à son coup d'essai en fait de

félonie. On rapportait que, se battant en duel contre le maréchal d'Hocquincourt, il lui avait dit : « Otons nos éperons; » et profitant du moment où son adversaire se baissait, il le transperça d'un coup d'épée dont il fut six mois à la mort[1]. Il était cependant l'ami de Chalais, qui lui avait rendu de nombreux services, et qui s'était efforcé de rétablir sa réputation compromise par ce duel; il en avait fait son plus intime confident dans cette entreprise contre Richelieu. Louvigny révéla tout; il chargea même son ami le plus qu'il lui fut possible, en déposant devant la commission, que Chalais avait formé le projet de tuer le cardinal et d'entraîner Monsieur dans une guerre contre le roi.

Les artifices de la duchesse de Chevreuse furent, d'après les mémoires du temps, particulièrement ceux de Madame de Motteville, la cause involontaire de la perte de Chalais. Prenant trop au sérieux sa politique de réussir par la séduction, la duchesse ne s'était pas bornée à vouloir soumettre le comte de Chalais à son tendre joug, tant elle était femme à ne rien négliger. Louvigny avait eu sa part de coquetteries et d'espérances ; mais s'apercevant qu'il était moins bien partagé que son

[1] Voyez les *Mémoires du maréchal de la Force*, et les *Historiettes* de Tallemant des Réaux.

ami, celui-ci devint un rival à ses yeux, et la jalousie lui fit trahir l'amitié.

Le duc d'Anjou se laissa entraîner sans peine à cette conduite de faiblesse, d'indifférence et d'abandon qui débute à ces malheureuses circonstances pour continuer, pendant le cours de ce règne, à faire de ses amis autant de victimes du cardinal. Il se résout à la célébration de son mariage avec Mademoiselle de Montpensier. Par un raffinement barbare, on permet que la nouvelle en soit portée à Chalais dans sa prison. Ce prélude peut lui faire entrevoir le sort qui l'attend. Surpris par cette nouvelle, il ne peut s'empêcher de reconnaître l'habileté du ministre qui l'a terrassé, et s'écrie : « Voilà une action de haut biseau, d'avoir non-seulement dissipé une grande faction, mais, en ôtant le sujet, avoir anéanti l'espérance de la rallier. Il n'appartenait qu'à la prudence du roi et de son ministre d'avoir fait ce coup-là ; il est bien employé qu'ils aient pris Monsieur entre bond et volée. Oh! roi trois fois heureux de se servir d'un si grand ministre! O grand ministre digne d'un si grand roi! M. le prince, quand il saura ceci, en sera bien marri, bien qu'il ne le dise pas, et M. le comte[1] en pleurera avec sa mère. » Cette douloureuse exclamation de Cha-

[1] Le comte de Soissons.

lais fut rapportée au garde des sceaux et signée par Lamont, exempt des gardes écossaises, préposé à la garde du prisonnier[1]. Monsieur avait su se ménager de belles conditions en retour de sa faiblesse; il avait demandé l'Orléanais, le pays Chartrain, le Blaisois et la Touraine; voici ce qui lui fut accordé : les duchés d'Orléans et de Chartres; le comté de Blois jusqu'à concurrence de cent mille livres de rente, avec tous droits sans en rien retenir, sauf les foi, hommage-lige, droit de ressort et de suzeraineté, la garde des églises privilégiées ou de fondation royale, la connaissance des cas royaux; droit de présentation au roi pour tous bénéfices, excepté aux évêchés; plus cent mille livres de pension sur la recette générale d'Orléans, et, par autres lettres-patentes, un brevet de cinq cent soixante mille livres de pension sur l'épargne royale. Tel fut le prix du sang! Il est à remarquer toutefois à quel point, au milieu de ces prodigalités, la prévoyance de Richelieu apparaît dans ces abandons qui ne constituent plus un de ces apanages d'autrefois, vrais démembrements de la couronne, mais une simple concession de revenus et de droits honorifiques.

La condamnation de Chalais par la commission instituée pour le juger n'était pas douteuse; elle

[1] *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

fut prononcée. Restait pour ses amis l'espoir de la grâce; il fut déçu. Richelieu n'était pas porté à pardonner quand il s'agissait de sa vie, peut-être; à coup sûr de son autorité. Louis XIII n'était pas un prince à priver sa mélancolie des douloureux récits de la mort d'un favori. On tenta de soustraire la victime au supplice, à défaut d'un exécuteur. Par un dessein combiné, on le fit disparaître. Le comte ne devait pas échapper à son sort; un mercenaire inexpérimenté fut trouvé, un cordonnier, qui, par sa maladresse, fit du supplice un plus hideux spectacle encore, en le rendant plus douloureux.

Les jours de Chalais furent tranchés le 19 août 1626; il n'avait que vingt-six ans[1]. Il ne laissait de son mariage avec Charlotte de Castille qu'une fille qui est morte religieuse à Montmartre. Le comte de Chalais avait un frère aîné, Henry, père d'Adrien Blaise, prince de Chalais, premier mari de la princesse des Ursins que nous verrons dans la suite appeler auprès d'elle Angélique de Cosnac, nièce de Daniel de Cosnac.

Ce coup de vigueur de Richelieu dissipa la con-

[1] Nous avons écrit sur cette mort émouvante du comte de Chalais une tragédie que nous avons offerte au Théâtre-Français. La versification laissait à désirer sans doute, mais l'action était dramatiquement ménagée. M. Émile Augier, alors directeur, nous conseilla de convertir la pièce en un drame en prose. Nous n'avons pas encore donné suite à ce conseil.

juration formée contre son pouvoir, en atterrant ses ennemis, qui n'eussent jamais soupçonné tant de résolution et d'audace. Le cardinal manifestait pour la première fois ce qu'il serait désormais. La veille, il était seul contre tous; et, le lendemain, tous étaient réduits à trembler devant lui. A la nouvelle de l'arrestation de Chalais, le maréchal d'Ornano avait succombé à la Bastille, de saisissement, disent les uns, d'une mort violente, soupçonnèrent beaucoup d'autres. La reine, mandée devant le roi et le cardinal, fut en butte à une scène émouvante de reproches, et reçut la défense de se mêler des affaires de l'État; l'entrée de ses appartements fut interdite aux hommes lorsque le roi n'y serait pas. Richelieu avait donné à entendre à Louis XIII, pour le détacher des projets de ses ennemis, que leur but était de se défaire du Monarque lui-même et de faire épouser la reine par Monsieur. Le comte de Soissons quitta la cour à la hâte. La duchesse de Chevreuse, se séparant avec larmes de la reine, s'enfuit furtivement vers l'Espagne. Habillée en homme et accompagnée d'un gentilhomme qui ignorait son déguisement, elle fit à cheval ce long trajet, à travers tous les incidents que comportait cette situation difficile[1].

Cette fin funeste du comte de Chalais est l'expli-

[1] Voyez *Tallemant des Réaux.*

cation que donne Daniel de Cosnac de la retraite dans laquelle ses parents s'étaient confinés dans leur château, loin de la cour. Aucun document historique, nulle phrase dans les *Mémoires* de Daniel de Cosnac, ne donnent lieu de penser que son père ait participé à l'entreprise de son beau-frère; mais, par sa parenté, il dut toujours être soupçonné d'une connivence plus ou moins directe. Sa présence à la cour, sous les yeux d'un ministre soupçonneux, n'était plus possible; en outre, après un tel événement, elle ne pouvait être agréable à lui-même.

Bien que sa maison appartînt surtout à cette forte race des gentilshommes du vieux temps qui, maîtres et honorés chez eux, préféraient le séjour de leurs domaines à des situations plus élevées, mais dépendantes, auprès des rois, se bornant à accomplir auprès d'eux le service militaire de leurs fiefs, tels que Guillaume de Cosnac, chevalier, qui, en 1223, servit vaillamment Louis VIII dans la guerre contre les Albigeois, quelques-uns de ses ancêtres avaient cependant figuré dans leur entourage.

Louis de Cosnac, chevalier, seigneur de Cosnac, était l'un des cent gentilshommes du roi François I[er]. Nous parlerons au chapitre suivant de sa mission en Espagne. Il avait épousé Claude de Beynac, de la puissante maison de Beynac, dont l'an-

tique château, avec le fief qui en dépendait, était une des quatre grandes baronnies du Périgord. Son testament est un témoignage de ses pieux sentiments et de ceux de son époque : après avoir prescrit sa sépulture à côté de celle de ses ancêtres, dans la chapelle du château de Cosnac, il y ordonne neuf cents messes à dire au jour de son enterrement, au service des trente jours et au bout de l'an[1].

Clément de Cosnac fut gentilhomme de la chambre de Henri III; il fut, en outre, lieutenant de roi du gouvernement de Soissons. On le comptait au nombre des lames les mieux affilées de cette guerrière époque. Ce ne fut point sur un champ de bataille qu'il perdit la vie, mais dans une de ces rencontres devenues si fréquentes et si adoptées par la coutume, que les édits les plus sévères étaient impuissants à les empêcher. Sa rencontre avec le comte de Montrevel est citée par Tallemant des Réaux[2] au nombre des duels célèbres. Gravement insulté par Montrevel, il lui avait froidement adressé ce vers :

Pour une moindre injure on passe l'Achéron.

Ils se battirent sur l'emplacement du palais des

[1] Voyez les *Mémoires de Daniel de Cosnac, ses preuves pour l'Ordre du Saint-Esprit.*

[2] Voyez *Tallemant des Réaux,* édit. de M. de Monmerqué.

Tournelles démoli, comme un importun et triste souvenir, par Catherine de Médicis, après la mort de Henri II, emplacement qui servait de marché aux chevaux, et qui est devenu la place Royale entourée par Henri IV de constructions régulières. Clément de Cosnac fut mortellement blessé. On voyait jusqu'en 1790, au couvent des Grands-Cordeliers, son nom et ses armes que ces religieux avaient placés dans leur cloître en reconnaissance des dons qu'il leur fit en mourant. Il avait épousé Philippe du Prat, dame d'Assy, de la famille du célèbre chancelier de France, fille de François du Prat, baron de Thiers, et d'Anne Séguier.

Plus qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, Daniel de Cosnac était destiné à jouer un rôle à la cour de nos princes et de nos rois.

Confiné dans son château par le triste événement qui avait fait rejaillir jusqu'à lui la disgrâce royale, le père de Daniel de Cosnac ne s'occupa plus désormais que de l'éducation de ses enfants, du soin de ses vassaux, d'une pratique exacte des devoirs de la religion. Les progrès du protestantisme qu'il avait combattu les armes à la main dans les armées de Louis XIII assombrissaient seuls les joies de sa paisible vie. Le pasteur de la petite ville de Turenne ayant attaqué le dogme de l'Eucharistie dans une lettre publique, il ne put contenir l'élan de sa foi. Il n'y avait plus de guerres alors

contre les protestants : d'ailleurs, tenter de convaincre par le raisonnement, n'est-ce pas l'arme la meilleure, la seule même qu'on dût employer? car le triomphe de la force n'a jamais rien prouvé. Après avoir combattu dans son jeune temps, ce fut ainsi qu'il se prit à penser sur ses vieux jours; prenant la plume, il écrivit un livre.

Sa préface ne manque pas d'intérêt sous plus d'un rapport :

« Au lecteur.

« Mon cher lecteur, vous trouverez estrange qu'une personne de ma condition, qui doit avoir plus de commerce avec les armes qu'avec les livres, et à qui la plume est mieux séante au chapeau qu'à la main, oze néantmoins entreprendre d'escrire des controverses sur le plus haut et le plus auguste de nos sacrements. *Sancta sanctis*, criait autrefois le diacre aux approches de ce redoutable mystère. Comme les choses saintes ne doivent estre maniées que par les saints, ainsi les choses doctes ne doivent estre traitées que par les doctes.

« J'avoue que cette considération m'auroit arrêté, si je n'avois esté animé par cette autre, que nul n'est dispensé de crier ou de courir à l'eau, quand il voit que le feu dévore la maison de son père. Lorsque les pirates attaquent un navire, ce ne

sont pas seulement les pilotes et les matelots qui combattent, mais encore les passants et les voyageurs qui s'y sont embarquez, et on arme même jusques aux forçats. Aujourd'hui, dans ce déclin des siècles, où la vieillesse de la nature rend nos corps plus sujets aux maladies qu'ils n'étoient autrefois, ce ne sont pas les seuls pharmaciens qui dispensent les remèdes, les familles particulières se les sont rendus domestiques et familiers; et, en temps de peste, il n'est presqu'aucun qui ne compose son antidote. Quoique saint Augustin improuve en d'autres matières la démangeaison d'escrire, il l'approuve néantmoins en celle de controverse. Il est à souhaiter, dit-il, que là où les hérésies règnent on escrive en foule, quelque peu de talent que l'on ait, encore que les autheurs doivent se rencontrer non-seulement en mesme sujet, mais encore en mesmes conceptions; que les uns prennent un essor généreux et que les autres rampent, cela ne doit pas estre un motif de rebut. Une armée n'est pas toute composée de capitaines. Tous les peintres ne sont pas des Apelle, ni tous les philosophes des Platon et des Aristote. Lorsque Moyse dressa le Tabernacle, il receut indifféremment tous ceux qui portaient pour l'orner et pour l'embellir; et du mesme cœur qu'il accepta la pourpre, l'or et les pierreries des mains des riches, il accepta les poils de chèvre et les

peaux de mouton des mains des pauvres. Et nostre Seigneur mesme en son Évangile loüe cette pauvre veuve qui n'avoit mis que deux oboles dans le trésor du Temple, et les préfère aux riches offrandes des autres. Ainsi, mon cher lecteur, vostre bonté me persuade que vous ne dédaignerez ce petit ouvrage d'où il parte; et que si vous estes catholique, il vous servira à vous confirmer en la sainte foy; et à vous y réduire, si vous estes de la religion prétendue. C'est ce que je demande au Ciel avec toute sorte de passion et de zèle[1]. »

Un père qui avait les sentiments d'une piété si sincère, ne pouvait voir qu'avec satisfaction un de ses fils se consacrer à l'Église; d'ailleurs, sa maison avait vu, presque à chaque génération, quelque membre adopter cette vocation. Parmi les femmes, on comptait, avant son époque : une abbesse du couvent de la Règle, à Limoges, et deux abbesses du couvent de Coiroux, auprès d'Aubazine; parmi les hommes : un cardinal, deux évêques, un savant jurisconsulte en droit canon.

Bertrand de Cosnac, docteur en théologie, prieur de Brive, en 1341, évêque de Comminges en 1354, avait été un saint évêque et un diplo-

[1] *Défense du livre des Vérités eucharistiques, enseignées par Notre Seigneur Jésus-Christ, contre la lettre du sieur Boutin, ministre de Turenne.* Par le seigneur de Cosnac. Imprimé à Brive, chez A. Alvitre, en 1656. Avec approbation.

mate habile; s'il eût écrit des mémoires, comme son arrière-neveu, ils eussent été également d'un grand intérêt historique. En l'année 1356, le 1er juillet, sous le pontificat d'Innocent VI, il ménagea une transaction sur les difficultés existantes entre le chapitre de l'église cathédrale d'Avignon et les habitants de la ville de Tarascon. A la fin de la même année, envoyé en Espagne en qualité de nonce du Saint-Siége, il en revint en 1364, et assista, en 1368, au concile de Lavaur. En 1370, le pape Urbain V le renvoya nonce en Espagne. L'année suivante, le pape Grégoire XI lui conféra la pourpre romaine; et, bien que l'usage fût que le souverain pontife ne remît la barette rouge que de sa propre main, afin de ne pas la lui faire attendre, par une exception qui fut remarquée, il la lui envoya en Espagne. Bertrand de Cosnac remplit, dans le cours de cette légation, deux missions d'une haute importance : il pacifia les graves différends qui divisaient les rois de Castille et d'Aragon ; ensuite il aplanit les difficultés sérieuses et délicates qui s'étaient élevées entre Pierre, roi d'Aragon, et le clergé de Catalogne. L'archevêque de Tarragone et les autres prélats de cette province accusaient le roi de violer leurs immunités. Le concordat qui fut la suite de cet accord, fut signé à Barcelone, en 1372, entre le cardinal de Cosnac et la reine Éléonore, fondée de pouvoirs de son

époux. L'autorité de cet acte fut si grande et si durable que Baluze dit qu'il était encore observé dans le temps où il écrivait, en 1693, et que, traduit de la langue latine en langue espagnole, il faisait partie des constitutions du droit municipal de cette province. Après avoir conduit à une si heureuse fin et d'une manière si remarquable les négociations dont il avait été chargé, le cardinal de Cosnac reprit, en la même année 1372, le chemin d'Avignon. Bien qu'ayant reçu le chapeau, il n'était que cardinal-prêtre parce que les titres ne se donnent qu'aux cardinaux qui font partie de la cour pontificale. Ainsi, même de nos jours, tous les évêques-cardinaux français ne sont que cardinaux-prêtres. Aussitôt arrivé à Avignon, le pape Grégoire XI lui conféra le titre de Saint-Marcel, c'est-à-dire le fit cardinal-évêque. Il mourut, en 1374, à Avignon, où il fut enterré dans l'église des Dominicains. Baluze, dans son *Histoire des papes d'Avignon*, a écrit sur lui un chapitre intitulé : *Bertrandus de Cosnaco, cardinalis*[1]. Dans le même ouvrage, il consacre un autre chapitre à la maison du cardinal, sous ce titre : *Cosnacorum Genealo-*

[1] Voyez édit. MDCXCIII, t. I, p. 428, 1069. Voyez aussi, sur Bertrand de Cosnac, son article et son portrait gravé, dans l'*Histoire des cardinaux français*, par Duchêne.

gia[1]. Le cardinal Hugues Rogier, neveu du pape Clément VI, Pierre Rogier, et oncle de Pierre Rogier, cardinal de Beaufort, qui devint pape sous le nom de Grégoire XI, avait institué son parent, le cardinal de Cosnac, un de ses exécuteurs testamentaires. Baluze rapporte ces dispositions testamentaires dans un chapitre intitulé : *Inventarium pecuniæ numeratæ quæ inventa est in arca Hugonis Rogierii, cardinalis, post ejus mortem*[2]. Curieux chapitre qui constate la forme embarrassante et dangereuse d'une immense fortune mobilière, à une époque où le placement de l'argent était défendu de toute autre manière qu'en acquisitions territoriales ; du reste, un pieux emploi était assigné dans le testament à cet immense trésor, particulièrement la fondation d'une église collégiale à Saint-Germain, près de Masseret, en Limousin.

Le cardinal Bertrand de Cosnac eut deux neveux, qui furent successivement évêques de Tulle : Bertrand de Cosnac, qui occupa ce siége de 1371 à 1376; Pierre de Cosnac, qui l'occupa de 1376 à 1402. Le cardinal institua l'évêque Pierre de Cosnac son exécuteur testamentaire; un acte de 1381, rapporté dans les *Preuves de Daniel de Cosnac pour*

[1] Voyez édit. MDCXCIII, t. I, p. 1433. Cette généalogie est écrite dans la forme de celle de N.-S. Jésus-Christ.

[2] Voyez édit. de MDCXCIII, t. II, p. 762.

l'Ordre du Saint-Esprit, est la quittance donnée à l'évêque par l'abbé de Solemniac de la somme de trois cent huit florins d'or légués par son oncle le cardinal, à l'abbaye. Les deux évêques de Tulle eurent un troisième frère également engagé dans les ordres sacrés, Raymond de Cosnac, archidiacre d'Aure, au diocèse de Comminges, savant jurisconsulte en droit canon. Il assista, en cette qualité, au concile tenu à Paris, en 1392, pour la déposition de l'anti-pape Benoît XIII. Baluze nous a conservé le discours qu'il prononça dans cette assemblée[1], dont il détermina les suffrages.

Cette pieuse tradition de la maison de Cosnac de compter quelques-uns de ses membres au service des autels, s'est perpétuée. Après Daniel de Cosnac, successivement évêque et comte de Valence et de Die, archevêque d'Aix, Gabriel de Cosnac et Gabriel-Joseph de Cosnac furent évêques et comtes de Die. Sous la restauration, Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac, évêque de Meaux, fut nommé, par Charles X, archevêque de Sens, peu de temps avant la révolution de 1830.

Suivant l'usage de la province du Limousin,

[1] *Histoire de Tulle*, par Baluze. Le chapitre VI est intitulé ; *De Bertrando et Petro de Cosnaco, episcopis*. Le discours de Raymond de Cosnac est rapporté p. 209, édit. de 1717.

ainsi que Daniel de Cosnac le rapporte dans ses Mémoires, son frère aîné était destiné à recueillir presque tout le bien de sa maison ; le second ayant peu d'attrait pour les lettres, l'éducation du troisième fut, dès ses jeunes années, dirigée du côté de l'état religieux. Il était, en outre, d'assez délicate complexion, et dans un temps où un gentilhomme devait, ou porter les armes, ou se consacrer à Dieu, sa carrière était tracée. La direction de l'éducation et des études a toujours la plus grande influence sur les vocations ; aussi Daniel de Cosnac, arrivé à l'âge où l'on se détermine par soi-même, sans ressentir cependant aucun de ces entraînements irrésistibles pour quelques-uns, accepta, comme toute naturelle, la voie qui s'ouvrait devant lui, voie dans laquelle sa vocation le confirma sans hésiter, car, à l'époque du mariage du prince de Conti, il était si peu engagé dans les ordres, qu'à l'exemple du prince auquel il était attaché, il lui eût été facile de renoncer à l'état ecclésiastique. Bien que, dans sa famille, il y eût d'anciens et brillants exemples de hautes positions dans l'Église, un motif d'ambition pour leur fils n'avait point été le mobile de ses parents pour le guider dans cette carrière. Ils étaient, on le sait, en disgrâce à la cour, et, depuis le concordat de François Ier qui avait enlevé aux églises l'élection aux bénéfices et aux dignités ecclésiastiques, pour

remettre les nominations au roi, avec approbation des nominations par le souverain pontife, on n'arrivait aux évêchés que par la faveur royale. Les modestes vues de ses parents pour leur fils consistaient uniquement dans la succession probable des bénéfices de cinq ou six mille livres de rente possédés par són oncle Clément de Cosnac, bachelier de Sorbonne, prieur de Croixe et archiprêtre de Brive.

Daniel de Cosnac passa ses premières années dans la maison paternelle; mais dès qu'il fut en âge d'apprendre, il fut mis à Brive, d'abord, ensuite au collége de Périgueux, où il continua ses études jusqu'à la classe de philosophie. En 1644, ses parents l'envoyèrent à Paris au collége de Navarre; il avait alors quatorze ans. Ce collége était un des plus renommés de l'Université de Paris, qui jouissait elle-même en France et dans toute l'Europe d'une célébrité méritée. A notre époque, les sciences sont arrivées à un développement alors inconnu; dans ce temps elles ne faisaient que naître; mais l'étude des langues mortes, les lettres anciennes, étaient autrement apprises qu'aujourd'hui; le moindre écolier parlait le latin et comprenait le grec; maintenant, il faut se tenir pour satisfait si nos meilleurs comprennent le latin, et lisent le grec sans le comprendre; et même quand ils en sont arrivés là, beaucoup égalent ou sur-

passent même la science de leurs professeurs. Il est juste de dire qu'ils ont employé à ce beau résultat huit ou dix des plus belles années de leur vie.

Cette célèbre Université de Paris, composée d'écoles éparses, n'avait commencé à former un corps que sous saint Louis. Le savoir était alors désigné sous le nom général de clergie, qui rappelle que le clergé était le dispensateur du savoir littéraire et scientifique; car le mot clerc était devenu à peu près synonyme de savant. Les études se divisaient en deux parts désignées sous les noms, un peu pédantesques, de *trivium* et de *quadrivium*, du nombre des branches d'études qu'ils embrassaient. Le *trivium* comprenant : la grammaire, la rhétorique, la dialectique; le *quadrivium* : l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique; réunis, ils formaient ce que l'on appelait les sept arts libéraux. Après l'étude des lettres, les sciences, dans la mesure des connaissances du temps, et les arts d'agrément étaient donc loin d'être négligés. La bifurcation, dont le succès a été fort éphémère, heureusement, n'avait pas encore été inventée. On n'avait pas l'idée de retrancher aux écoliers l'étude d'une partie essentielle des connaissances humaines, sous le prétexte d'avoir des hommes plus précoces à offrir au service de la patrie. Aussi nous voyons aujourd'hui,

les uns, magistrats par exemple, si une question de géométrie, de physique, de science quelconque se présente à leur appréciation, faire preuve, parfois, d'une déplorable ignorance qui peut nuire à l'exercice même de leurs fonctions; les autres, militaires, étrangers quelquefois à l'orthographe même de la patrie qu'ils défendent, le sont encore plus, dans ce cas, à la littérature. Ne pourrait-on pas reporter les études spéciales pour les carrières, et par suite l'entrée des carrières elles-mêmes, à un âge où l'éducation serait complète, solide et forte? Avec les progrès que le temps a fait faire aux sciences, avec les richesses littéraires qui s'augmentent des apports de chaque siècle, à quels résultats n'arriverions-nous pas? On formerait ainsi des hommes et surtout des caractères; au lieu que les générations sont étiolées par les connaissances à haute dose, quoique incomplètes, qu'elles doivent approfondir avant maturité. Les caractères sont énervés par cette précoce fatigue; le jugement lui-même est faussé le plus souvent, parce que l'on a trop appris avant d'avoir réfléchi.

Le collége de Navarre était situé sur la montagne Sainte-Geneviève, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'école Polytechnique; ce collége avait été fondé, en 1304, par Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. Il fut ruiné pendant les

troubles funestes des factions des Bourguignons et des Armagnacs, et rétabli par Louis XI, en 1464. On y professait les principes de l'Église Gallicane, si en honneur dans la vieille Université, à la Sorbonne, dans tout le clergé séculier, dans les parlements et dans toute l'ancienne France; principes remis par saint Louis dans un jour plus éclatant, garantis par sa Pragmatique-Sanction; plus tard par celle de Charles VII, et par le concordat de François Ier. Ces principes peuvent avoir cessé d'avoir leur raison d'être aujourd'hui que les circonstances politiques sont si profondément changées; mais constatons, pour l'éternel honneur de notre Église Gallicane d'autrefois, que tandis qu'elle sauvegardait l'unité religieuse par une profonde union avec le Saint-Siége dans les questions de foi et de dogme, en proclamant, d'autre part, l'indépendance politique des nations et de leurs chefs, au point de vue temporel, elle a sauvé la France des schismes déplorables de l'Angleterre et d'une partie de l'Europe.

Au quinzième siècle, un des proviseurs du collége de Navarre, Nicolas Clémengis, docteur de Sorbonne, publia des écrits dans lesquels il se posa en zélé défenseur de ces doctrines. Il fut enterré dans la chapelle du collége au-dessous de la lampe qui brûlait devant l'autel; suivant l'esprit du temps, on ne manqua pas de faire ressor-

tir cette circonstance dans l'inscription gravée sur la pierre du tombeau :

Qui lampas fuit Ecclesiæ, sub lampade jacet.

Jean de Launay a écrit l'histoire de ce collége. Le célèbre Guy Coquille raconte, dans son histoire du Nivernais, que le fils aîné du roi de France est le premier boursier; mais comme la place restait inoccupée, le revenu de la bourse était employé à l'achat de verges pour la correction des écoliers.

L'usage de ce moyen violent était un vice de l'ancienne éducation; on ne le ménageait même pas pour les jeunes princes qui devaient un jour porter la couronne. Henri IV le fit fréquemment infliger et l'infligea lui-même à Louis XIII. Sous Louis XIV, le duc de Montausier, gouverneur du grand Dauphin, dont Bossuet fut le précepteur, chargé de cette fonction, se qualifiait en riant : l'exécuteur des hautes œuvres.

Au collége de Navarre, on avait jadis porté jusqu'à l'abus l'emploi des ressources extraordinaires que procurait la munificence royale. On dut y remédier : un arrêt du parlement du 27 janvier 1576, condamna à la suspension pendant un an, à soixante livres de dommages envers l'écolier, à la prison jusqu'à parfait payement, un sous-maître,

Julien Pelletier, qui avait cruellement fustigé un écolier du nom de Julien Lebègue. Cette correction parlementaire à l'adresse d'un sous-maître, dut amortir ce zèle excessif pour la répression, sans nuire aux bonnes études, car le collége de Navarre fut toujours un des plus renommés de l'ancienne université.

En envoyant Daniel de Cosnac au collége de Navarre, ses parents ne confiaient pas à ses professeurs l'éducation d'un élève ordinaire : il avait une grande facilité et une extrême aptitude à toutes choses. Quant à son caractère, nous manquons de détails à cette époque de sa vie. Il devait porter naturellement les germes de ce qu'il fut plus tard, avec des lignes extérieures plus accusées et moins de consistance à l'intérieur; car le temps qui dessèche physiquement et moralement presque toujours, adoucit les contours par le frottement, tandis qu'il durcit la masse.

Nous savons que Daniel de Cosnac, devenu homme, avait l'esprit caustique et mordant, une conversation brillante, des réparties si empreintes de vivacité et de sel, que l'abbé de Choisy, qui nous en a conservé quelques-unes[1], regrette qu'elles n'aient pas été recueillies en plus grand

[1] Voyez, dans les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, le livre consacré à l'évêque de Valence.

nombre. Son activité était extrême et se plaisait au milieu des complications même dont elle se faisait un jeu. Il avait de la décision et de la fermeté, une grande élévation dans les sentiments.

La marquise de Sévigné donne un témoignage éclatant de son esprit, de sa franchise, de la hauteur de ses vues, mais aussi de sa vivacité, dans ce passage d'une lettre à sa fille :

« L'archevêque d'Aix a de grandes pensées, mais plus il est vif, plus il faut approcher de lui comme des chevaux qui ruent, et surtout ne rien garder sur votre cœur[1]. »

Le duc de Saint-Simon constate son élévation de caractère, sa hardiesse et sa fermeté dans ce passage de ses Mémoires. « Il était haut, hardi et libre, et qui se faisoit craindre et compter parmi les ministres. Cet ancien commerce intime avec Madame dans beaucoup de choses, dans lequel le roi étoit entré avec lui, lui avoit acquis une liberté et une familiarité avec lui qu'il sut conserver et s'en avantager toute sa vie. »

Daniel de Cosnac prit au collége de Navarre le degré de maître-ès-arts, c'est-à-dire maître dans les sept arts libéraux. Ce degré précédait celui de bachelier qui, de nos jours, est le premier à franchir de l'échelon universitaire. Il fut reçu bache-

[1] Lettre datée de Paris, le 19 janvier 1689.

lier en 1648, continua ses études pendant deux années encore, et fut reçu licencié en 1650. Il prit aussi le diplôme de bachelier en Sorbonne. Grâce à sa studieuse facilité, il avait obtenu ces divers diplômes universitaires avant l'âge ordinaire et bien avant de pouvoir entrer dans les ordres sacrés auxquels il se destinait. A partir de ce moment, les circonstances, malgré sa grande jeunesse, le jetèrent au milieu des événements de la politique et de la guerre.

CHAPITRE II.

Désir de Daniel de Cosnac d'aller à Rome. — Le village de Nazareth. — Formation et caractère du régime féodal. — Aspect du château de Turenne. — Histoire de la vicomté de Turenne et de ses quatre dynasties. — Erreur historique touchant l'origine de la maison de Noailles. — Les premiers vicomtes de Turenne institués par Charles Martel. — Les Comborn. — Les Comminges. — Les d'Aragon. — Les Beaufort. — Deux papes de cette maison. — Les mariages de trois sœurs de la maison de Gimel. — Les La Tour d'Auvergne. — Curieux testament d'Antoine, vicomte de Turenne. — Le vicomte de Turenne, Louis de Cosnac et Antoine de Noailles, envoyés à Madrid pour la célébration du mariage, par procuration, de François Ier avec Éléonore d'Autriche. — La seigneurie de Noailles devient la possession de la maison de Cosnac. — Procès de famille. — Splendides funérailles de François II, vicomte de Turenne — Henri, vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon de sa maison. — Frédéric Maurice, duc de Bouillon. — Le maréchal de Turenne. — Langlade. — Daniel de Cosnac est attaché au prince de Conti. — Le duc de la Rochefoucauld le présente à ce prince.

Si Daniel de Cosnac eût été moins précoce à subir ses thèses et à prendre ses degrés, il eût passé sans interruption de ses études à la prêtrise et serait arrivé de plain-pied aux modestes bénéfices ecclésiastiques que la disgrâce de ses parents

leur avait fait entrevoir comme le seul avenir auquel leur fils pût prétendre. Mais il y avait pour ce jeune homme un intervalle de temps à laisser écouler avant l'âge de la prêtrise ; il chercha l'emploi de ce temps, et le trouva si heureusement que ces commencements décidèrent de sa célébrité. A vingt-quatre ans il était évêque, avant même d'avoir reçu les ordres sacrés.

En raison de la profession à laquelle il se destinait, sa première pensée fut d'aller à Rome, auprès du Souverain-Pontife, comptant pour être introduit sur l'appui du duc de Bouillon, qui avait fait, à une époque de disgrâce, un long séjour dans la ville éternelle. La proximité des terres de sa famille de la vicomté de Turenne, une parenté assez proche pouvaient lui assurer ce puissant concours.

Lorsque du château de Cosnac se dirigeant vers le Midi, on a franchi l'arête montagneuse qui s'étend de Noailles à Noailhac, on traverse un village qui porte le nom de Nazareth, tout empreint des souvenirs légendaires de l'héroïque époque des croisades. C'est là que les vicomtes de Turenne, au retour de ces expéditions lointaines, avaient fait la pieuse fondation d'un hospice sous la garde des chevaliers du Temple, dont ce lieu devint une commanderie. Ils lui donnèrent le nom vénéré de la bourgade de Galilée, où le Sauveur passa les

premières années de sa vie. L'hospice a disparu, mais la chapelle, sorte de grotte massive et sans architecture, frappe par sa simplicité au milieu des constructions qui l'environnent. Les maisons du village, construites en pierres de taille, solides et uniques matériaux employés dans la contrée, montrent au voyageur surpris un village du onzième et douzième siècle auquel le temps n'a pour ainsi dire point touché. Un escalier en pierre, recouvert d'un auvent, et montant au premier étage, forme une sorte de pièce extérieure où se déroule une partie de la vie domestique. Les sveltes tourelles, gardiennes avancées, veillent encore au flanc de chaque maison. Le jour ne pénètre à l'intérieur qu'en passant par des baies sculptées que surmontent souvent les armoiries de quelque petit noble vicomtain ; on appelait ainsi ceux qui avaient été anoblis par les vicomtes de Turenne qui jouissaient de cette royale prérogative exercée par eux jusque sous le règne de Louis XV. Dans ce coin reculé du monde, dans ce Pompeï du moyen âge, l'oubli a accompli la même œuvre que les cendres du Vésuve pour le Pompeï romain. On s'attend à voir paraître sur son destrier bardé de fer un chevalier à la cotte de mailles, au casque surmonté du panache ondoyant, au bras gauche passé dans les courroies de l'écu émaillé d'armoiries symboliques, de la main droite qui a replacé au fourreau la

vaillante épée, rendant, avec un mâle et bienveillant sourire, le salut de ses vassaux accourus sur le pas de leurs portes pour acclamer le bon seigneur.

Chaque époque politique et sociale a sa raison d'être; quel que soit son symbole, le temps doit l'emporter; mais malheur et honte à ceux qui, méconnaissant les grandeurs du passé, veulent en maculer le souvenir avec la boue du venin de leur envie! Les temps modernes ont leur grandeur par leur unité, la douceur de leur vie, leur civilisation; mais les temps passés avaient leur générosité et leur poétique rudesse: ils ont eu même leur popularité. En effet, nulle institution durable ne s'établit que par une sorte de consentement exprès ou tacite de la majorité. Dans le chaos qui suivit la chute de l'empire romain, au milieu de ces alluvions de barbares de la Germanie qui venaient recouvrir l'ancien monde de leurs couches superposées, de ces invasions venues du Midi proclamant l'Alcoran avec le tranchant du sabre, de ces descentes de pirates du Nord qui ont laissé leur nom à l'une de nos provinces, l'unité du gouvernement sur une vaste étendue était impossible; chaque point du territoire dut avoir son centre de gouvernement et de résistance. Les habitants des campagnes se groupèrent autour du possesseur libre du franc-alleu, descendant des Francs con-

quérants, mais toujours menacés dans leurs conquêtes. Le franc-alleu s'inféodant au-dessus et au-dessous de lui, devint un fief incorporé dans une hiérarchie de fiefs descendant depuis le roi jusqu'au dernier vassal, en passant, entre ces deux extrêmes, par le duc ou le comte de la province relevant du roi, par le seigneur banneret relevant du duc ou du comte; mais chez ce dernier, investi de la haute, basse et moyenne justice, du droit de lever les impôts, du commandement militaire, ne devant au suzerain que l'hommage et un service limité, résidait la vraie souveraineté : aussi le roi lui-même n'exerçait la plénitude de l'autorité royale que dans ses domaines particuliers. Cette souveraineté des seigneurs fut populaire à son origine, parce qu'elle était éminemment protectrice. Les maisons des vassaux se rangeaient à l'envi autour du château ; en cas de péril, les hautes tours reliées entre elles par une enceinte de courtines crénelées, servaient de refuge et de défense pour tous. Ce que cette souveraineté trop rapprochée aurait pu avoir de trop exigeant, était tempéré par ce brillant et généreux corollaire de la féodalité, la chevalerie, institution dont la démocratie même honore le souvenir dans les ordres qu'elle fonde ou qu'elle conserve, et par la religion rappelant aux hommes, non cette égalité sociale absolue qui serait la barbarie, la négation même de toute société civi-

lisée ; mais cette égalité qui, sans détruire la différence de rangs et des conditions qui n'est dans l'ordre politique que la reproduction harmonique du tableau de la nature, enseigne la communauté d'origine et de fin, l'égalité de tous devant la justice de Dieu et la récompense suivant les œuvres.

Le voyageur continue sa route, et l'illusion du passé chemine encore avec lui. Au sortir de Nazareth, le plateau s'ouvre devant lui par une déchirure profonde; de chaque côté courent des collines aux flancs escarpés, qui s'abaissent au loin vers la riche plaine du Quercy où coule la Dordogne. Au fond de la vallée que l'œil domine, la Tourmente roule ses eaux rapides. En perspective, sur un promontoire qui s'élève à pic, se dresse majestueux le château de Turenne; sa masse domine le rocher qui vient humilier à ses pieds ses blocs escarpés, et les tours à demi ruinées, plus élevées encore, dominent le château. Isolées dans l'atmosphère bleu qui les entoure, on dirait les hauts mâts d'un vaisseau qui est venu jeter l'ancre dans une rade découpée sur les bords de l'Océan. Les maisons de la petite ville de Turenne qui se groupent sous cette ombre protectrice, semblent de frêles esquifs auprès du grand navire.

Aux divers points de l'horizon surgissent sur les hauteurs les vieux débris des châteaux inféodés à Turenne, formant à l'entour les fleurons so-

lides de la couronne vicomtale; parmi ces débris s'élèvent encore avec tristesse les tours démantelées de Lignerac et de Chabrignac.

Tandis que le voyageur étonné, contemplant en silence ce tableau vivant de la féodalité, croit vivre dans les siècles écoulés, une colonne de blanche fumée, par un jet horizontal, s'étend dans la vallée, un bruit strident retentit à son oreille : c'est un train de chemin de fer qui, à peine entrevu, disparaît dans les entrailles mêmes de la terre sous un tunnel profond. Ce bruit étrange dans ces solitudes rappelle le voyageur au temps présent; mais il admire encore, et il interroge l'histoire de ces débris imposants du passé.

La vicomté de Turenne n'était pas, en effet, un fief ordinaire, elle figurait au rang des grands fiefs qui relevaient directement de la couronne. Il comprenait le Quercy et une partie du Languedoc ; mais situé sur les confins du Limousin, une très-faible partie de cette province en dépendait. La seigneurie de Cosnac, bien que distante de moins de douze kilomètres, n'en relevait pas, mais relevait de la vicomté de Limoges, et directement du roi, depuis que l'avénement de Henri IV avait réuni à la couronne cette vicomté dont il était héritier par la maison d'Albret. La seigneurie de Noailles, au contraire, sans être beaucoup plus voisine, relevait de Turenne ; ce motif, lorsque Noailles fut érigé,

sous le règne de Louis XIV, en duché-pairie, obligea de faire cette érection, non sur la terre de Noailles proprement dite, mais sur celle d'Ayen qui relevait de la vicomté de Limoges et par conséquent du roi.

Cette vassalité de la seigneurie de Noailles à l'égard de la vicomté de Turenne a donné lieu à une interprétation ridicule qui ne prouve que l'ignorance des usages féodaux et de la valeur ancienne des mots. L'antique et illustre maison de Noailles aurait débuté par la domesticité dans le château de Turenne, attendu que Hugues de Noailles, qui vivait au commencement du treizième siècle, avait été *page* ou même *varlet* d'un des vicomtes. La dénomination de serviteur s'appliquait, ainsi que l'étymologie l'indique, à ceux qui remplissaient des fonctions serviles; mais celle de domestique, qui n'entraînait aucune idée basse avec elle, se prenait dans une acception toute différente de celle d'aujourd'hui; jusqu'à la fin du dix-septième siècle, elle était usitée pour désigner les gentilshommes attachés à la maison des rois, des princes et des grands seigneurs. D'après les coutumes de la chevalerie, le jeune gentilhomme devait passer par tous les degrés, comme le soldat moderne porte dans son sac le bâton de maréchal. D'abord page ou varlet, ces deux expressions étaient synonymes et n'entraînaient aucune idée de

servilité, il apprenait, dans la maison d'un grand seigneur, le devoir de la défense du faible, le respect dû aux dames, le maniement des chevaux et des armes, la science de la guerre, les déduits de la chasse et un peu de ce gai savoir littéraire des troubadours et des trouvères, qui eurent d'illustres représentants, tels que Bertrand de Born d'Hautefort et Bernard de Ventadour, parmi les plus anciennes familles du Limousin. Devenu homme, le page passait écuyer et servait son chevalier dans les combats; quel que fût son lignage, il n'était armé chevalier lui-même que lorsqu'il avait fait les preuves de prouesse exigées.

Par suite des vicissitudes des événements et des partages de famille, la vicomté de Turenne avait éprouvé des amoindrissements successifs, et sa mouvance se réduisait à un rayon assez rapproché, lorsque Louis XV réunit à la couronne ce dernier des grands fiefs de France. Le duc de Bouillon, pressé par des embarras d'argent, vendit au roi sa vicomté. Les habitants s'émurent à cette nouvelle; la réunion à la couronne leur faisait perdre des priviléges et des exemptions importantes d'impôt; ils proposèrent au duc de lui faire la somme nécessaire pour désintéresser ses créanciers, afin qu'il pût conserver son fief;

mais Louis XV refusa de revenir sur les engagements du marché.

Plusieurs familles illustres ont possédé la vicomté de Turenne par suite d'alliances successives, ce fief s'étant toujours transmis en ligne directe, même par les femmes, au préjudice des branches collatérales. Ces familles se classent en quatre dynasties, les maisons de Comminges et d'Aragon n'ayant fait que passer.

La première dynastie paraît remonter aux concessions faites par Charles Martel. Le plus ancien seigneur dont l'histoire ait retenu le nom, est Rodulphe qui vivait sous le règne de Louis-le-Débonnaire; son fils Godefroy fut le premier qui porta le titre de vicomte. Bernard, dernier vicomte de cette première dynastie, avait deux filles: l'une mariée à Archambaud de Comborn, l'autre à Ranulfe, vicomte d'Aubusson. La première porta la vicomté dans la puissante maison de Comborn, qui se trouva posséder à la fois les trois grands fiefs du Limousin: les vicomtés de Limoges, de Turenne et de Ventadour. La branche des Comborn devenue titulaire de la vicomté de Turenne produisit une lignée de sept vicomtes qui portèrent tous le prénom de Raymond; d'où vint cet usage d'appeler monnaie raymondaise la monnaie que leur haute souveraineté leur donnait le droit

de frapper. Raymond VII, le dernier, eut une fille, Marguerite, qui porta, en 1285, la vicomté à Bernard de Comminges. Leur fille Cécile porta, par son mariage, la vicomté à Jacques d'Aragon, et fut habiter l'Espagne. A la mort de son mari, Philippe VI, roi de France, investit pour la conservation des droits de Cécile et de ses enfants, Guillaume, seigneur de Cosnac, de la garde et du gouvernement du château et de la vicomté de Turenne; celui-ci en fit, par acte authentique du 27 septembre 1340[1], la remise à Cécile et à ses enfants; elle est qualifiée dans cet acte puissante dame Cécile de Comminges, comtesse d'Urgel et de Comminges, vicomtesse de Turenne. Cécile de Comminges vendit la vicomté de Turenne cent quarante-cinq mille florins d'or à Guillaume Rogier, comte de Beaufort, mari de sa sœur Aliénor. Pendant ces transmissions de la vicomté de Turenne de familles en familles, la souche des vicomtes de la maison de Comborn subsistait encore dans une branche cadette qui portait le nom de Turenne d'Aynac et devint vassale des Beaufort. Guillaume Rogier reçut l'hommage du seigneur d'Aynac. Guillaume Rogier, dont le père était seigneur de Maumont et des Roziers, avait pour

[1] Voyez les preuves de noblesse de Daniel de Cosnac pour l'Ordre du Saint-Esprit, t. II de ses *Mémoires*.

frère le pape Clément VI, Pierre Rogier, qui acheta de Jeanne, reine de Sicile, le comtat Venaissin. Un autre pape, Grégoire XI, sortit de cette illustre maison. Sous cette dynastie des Beaufort, une ancienne maison du Limousin, celle de Gimel, apporta avec trois sœurs une alliance étroite entre les châteaux de Turenne, de Noailles et de Cosnac. Louise, l'aînée, avait épousé, vers l'année 1430, Hélie, seigneur de Cosnac[1]; Blanche, la seconde, fut mariée à Rogier de Beaufort, vicomte de Turenne; Jeanne, la troisième, à Jean, seigneur de Noailles. Dans une note inscrite sur une généalogie de la maison de Cosnac provenant du cabinet de d'Hozier, on lit que l'archevêque d'Aix, Daniel de Cosnac, racontait que le vicomte de Turenne, se trouvant un jour en visite au château de Cosnac, avait été frappé de la beauté de Blanche de Gimel et l'avait épousée, bien qu'avec sa grande situation il eût pu prétendre à de plus hauts partis. Baluze, dans son *Histoire de la maison d'Auvergne*, allant plus loin que l'archevêque d'Aix, insiste beaucoup sur l'alliance plus brillante que le vicomte aurait pu faire ; mais il ne faut pas oublier que le savant

[1] Baluze, dans son *Histoire de la maison d'Auvergne*, commet une erreur en disant que l'aînée des trois sœurs fut mariée dans la maison de Budes, c'est de Cosnac qu'il fallait dire. Le fait est attesté par les preuves authentiques de noblesse de Daniel de Cosnac pour l'Ordre du Saint-Esprit, par la généalogie de la maison de Noailles, etc.

écrivain s'était fait l'avocat des prétentions exagé-rées de la maison de La Tour, en voie de dédaigner son haut lignage nobiliaire pour afficher des prétentions de maison souveraine. L'archevêque d'Aix et Baluze ont omis de remarquer que Blanche de Gimel, n'eût-elle assuré à son mari que l'entière possession de la vicomté de Turenne, cet apport faisait d'elle, à part sa beauté, un parti plus avantageux que d'autres qui auraient paru plus brillants peut-être. La maison de Gimel représentait par les femmes, les droits d'une branche de la maison de Beaufort qui réclamait, par un procès pendant, la moitié de la vicomté de Turenne. Cette alliance termina le différend.

Les Beaufort fournirent plusieurs générations de vicomtes. En 1444, Anne, fille de Pierre de Beaufort, apporta la vicomté à Agne de La Tour, son mari, seigneur d'Oliergues, en Auvergne.

A cette même époque où le nom de Beaufort s'éteignait dans la maison de La Tour, le château de Beaufort perdait lui-même son nom par une circonstance mémorable : ce château, situé en amont de Brive, sur la rive droite de la Corrèze, était tombé, à la suite des guerres contre les Anglais, entre les mains d'une de ces troupes d'aventuriers appelés Brabançons, qui en avaient fait un repaire d'où ils se répandaient dans la contrée pour commettre les plus horribles ravages. Les seigneurs

du Limousin se réunirent et emportèrent le château de vive force le 21 avril 1447, après un sanglant assaut. Ils firent un tel carnage de ces aventuriers — on releva deux mille cadavres —, que ces ruines maudites prirent le nom de Malemort; ce lieu le porte encore aujourd'hui.

Les La Tour, qui s'appelleront plus tard La Tour d'Auvergne, sous Louis XIV qui vit d'un mauvais œil cette prétention et disgracia Baluze qui s'en était fait le défenseur et l'historien, étaient de vieux lignage. Lorsque le titre de duc de Bouillon vint s'ajouter aux autres, par une erreur assez commune, l'opinion les voudra faire passer pour les descendants directs du célèbre Godefroy de Bouillon, le vainqueur de Jérusalem, qui refusa la royauté offerte par les croisés en disant qu'il ne porterait jamais une couronne royale dans une ville où le Sauveur des hommes avait porté une couronne d'épines. Godefroy, en partant pour la croisade, avait vendu son duché de Bouillon, situé dans le Luxembourg, aux évêques de Liége. Plus tard, la maison de La Marck, dont diverses branches ont formé les ducs de Clèves et de Nevers et les ducs d'Aremberg, s'empara du duché de Bouillon et en prit le titre qui passa par une alliance, avec le duché, à la maison de La Tour.

Les La Tour forment une nouvelle et dernière

dynastie de vicomtes de Turenne non moins brillante que celles qui l'avaient précédée.

A Agne de La Tour succéda, en 1490, François Ier de La Tour; à François Ier, Antoine, son frère. Celui-ci a laissé un curieux testament dans lequel, après avoir formulé ses volontés à l'égard de ses enfants légitimes, laissant à l'aîné son hérédité et destinant le second à l'Église, il fait des dispositions en faveur de ses enfants naturels au nombre de huit fils et de cinq filles, léguant à chacun deux cents livres une fois payées ; sans oublier non plus les chamerières qu'il a mariées, outre cette disposition particulière : « Item veult et ordonne ledit seigneur testateur que si la Gaillarde de Lochas, sa chamerière, était enceinte de postume, qu'en iceluy cas, ledit seigneur testateur lègue audit postume la somme de deux cents livres une fois payée par sondit héritier. » Le fils aîné d'Antoine, François II, succéda à son père en 1528 ; en 1530, il reçut l'éclatante mission de représenter à Madrid François Ier, roi de France, pour la célébration de son mariage avec Éléonore d'Autriche, sœur de l'empereur Charles-Quint. Deux de ses parents par la maison de Beaufort, tous les deux gentilshommes de la maison du roi, l'accompagnent dans sa mission : l'un est Louis de Cosnac, chevalier, seigneur de Cosnac, qui devint plus tard premier écuyer tranchant de la reine; l'autre, Antoine, seigneur de Noailles,

qui mourut gouverneur et maire de Bordeaux. Le procès-verbal de la célébration de ce mariage par procuration se termine ainsi :

« ... Et avec ce, pour plus grande approbation, iceluy seigneur ambassadeur et ladite dame reyne ont signé cettes et scellé de leurs scels, présents lesdits révérend évesque de Mondonedo, le licenciado Palamo dom Petro de Courdonza, Jean de Maumont, seigneur et baron dudit lieu, Louys de Cosnac, Antoine de Noailles, gentilshommes de la maison dudit seigneur roi très-chrétien, ledit seigneur Clavers, Antoine de Latre, seigneur de la Cornoye, bailly de l'Isle et maistre de l'hôtel de ladite dame royne, Estienne de Silly, escuyer des écuries de ladite dame et plusieurs autres tesmoings à ce appelés et spécialement requis[1]. »

Nous avons vu que le lien de parenté qui unissait le vicomte de Turenne et les seigneurs de Noailles et de Cosnac remontait aux trois sœurs de la maison de Gimel, qu'avaient épousées leurs aïeux; une seconde parenté unissait encore les seigneurs de Noailles et de Cosnac; mais celle-ci avait donné lieu à un important procès de famille pendant lequel le château et la seigneurie de Noailles avaient cessé d'appartenir à la maison de

[1] Voyez Baluze : *Preuves de l'Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 754.

Noailles et passé à la maison de Cosnac. Par un testament du 16 juillet 1442, François de Noailles, seigneur de Noailles, avait institué sa fille, Louise de Noailles, mariée à Pierre de Cosnac, seigneur de Cosnac, héritière de la seigneurie de Noailles. Les seigneurs de Cosnac entrèrent en conséquence en possession de Noailles; et, tant que dura cette possession, les cadets de la maison de Noailles ne s'intitulèrent que seigneurs de Montclar. Il existe aux Archives de l'Empire, au dossier de la maison de Cosnac, un contrat de mariage par lequel Guillaume, seigneur de Cosnac, fils de Pierre, constitue en dot à sa fille Marguerite, née de son mariage avec Marguerite de Lastours, le château et la seigneurie de Noailles. Marguerite de Cosnac épousait Pierre Robert, seigneur de Lignerac. François de Noailles, qui avait disposé de la terre de Noailles en faveur de sa fille, avait un frère cadet, Jean III[e] du nom, celui-là même qui avait épousé Jeanne de Gimel. Celui-ci réclama la terre de Noailles en vertu d'une ancienne substitution faite de mâles en mâles par Hugues de Noailles. De cette réclamation naquit le procès, contestation épineuse, car la substitution était contestable en droit; il semblait que Noailles, relevant de Turenne, devait suivre la coutume du fief suzerain transmissible aux femmes; en outre il y avait disposition testamentaire d'un père en faveur de sa fille. Le procès dura pendant

plusieurs générations; il fut porté du parlement de Guyenne au parlement de Paris, qui le trancha en faveur de la maison de Noailles. Louis de Noailles, seigneur de Montclar, petit-fils de Jean III, fut mis en possession dé Noailles. Le fils aîné de Louis, aîné de dix-neuf enfants, était Antoine de Noailles dont la mission en Espagne a donné lieu à cette digression.

Deux ans après le mariage du roi François Ier, le vicomte de Turenne, accompagnant ce prince dans un voyage en Bretagne, fut pris des fièvres continues qui y régnaient et mourut à Villecher, à la fleur de son âge. Il avait demandé par son testament d'être enterré à Brive, au couvent de l'ordre de Saint-François, auprès de son père et de son aïeul, son corps fut embaumé, mis dans un cercueil recouvert de velours noir, et le cercueil placé sur une litière attelée de mules drapées de noir et recouverte elle-même d'une draperie de velours sur laquelle se détachait une croix de satin blanc. Le cortége, composé des gentilshommes de sa maison et de ses serviteurs, s'achemina vers la dernière demeure. Arrivé à Uzerche, le corps fut reçu par l'abbé de l'antique monastère, frère du défunt, et demeura quinze jours déposé dans l'église, laps de temps nécessaire pour les immenses préparatifs des funérailles qui furent ordonnées par François des Cars, seigneur de La Vauguyon, l'un

des exécuteurs testamentaires et tuteur des enfants. L'église du couvent des Cordeliers de Brive fut disposée avec la plus luxueuse pompe des cérémonies funèbres; au dehors même, elle était enveloppée de la noire ceinture d'une draperie sur laquelle se détachaient les écussons répetés du vicomte. Des convocations furent adressées aux évêques de Cahors, de Tulle, de Périgueux, de Sarlat, de Bazas, aux abbés de Souillac, Figeac, Saint-Martial, La Valette, Granmont, Marsillac, Terrasson, Beaulieu, La Couronne et Chastres, au doyen et chapitre de Saint-Germain de Masseret; tous les principaux gentilshommes du Limousin, du Quercy, du Périgord, tous ceux qui siégaient aux États de la vicomté de Turenne, les consuls des villes de Brive, de Martel, de Beaulieu, furent invités. A chacun, l'invitation fut portée par cinq serviteurs vêtus de deuil. Quand tout fut prêt, le funèbre cortége partit d'Uzerche; le cheval de bataille du vicomte suivait la litière, autour de laquelle des gentilshommes portaient le heaume, les gantelets, l'épée, les éperons dorés, le pennon, l'ordre du roi, l'enseigne des cent gentilshommes de la maison du roi dont le vicomte était capitaine; cinquante pauvres habillés de deuil, un clergé nombreux, précédaient. De son côté, le nouveau vicomte, fils du défunt, François III de La Tour, se rendait de

Turenne à Brive avec une escorte de six cents chevaux.

A l'entrée de la ville de Brive, le corps fut reçu au pont de la Corrèze par l'évêque de Périgueux à la tête des évêques, des abbés, du clergé, et conduit à l'église de Saint-Martin, où il devait rester déposé jusqu'à la cérémonie du lendemain dans l'église des Cordeliers. Celle-ci s'accomplit avec toute la pompe qu'annonçaient de si grands préparatifs. L'évêque de Périgueux dit la messe de *Requiem*, un religieux du couvent prononça l'oraison funèbre, et à un moment donné, comme aux funérailles royales, le seigneur de Gimel, prenant l'écu de Turenne des mains du héraut d'armes qui le portait renversé, le redressa et le plaça sur l'autel, en criant : *Vive Turenne!* Le corps fut ensuite descendu dans le funèbre caveau.

A cette cérémonie assistèrent dix-neuf cents prêtres venus de tous côtés, et quatre mille neuf cent soixante-six pauvres reçurent l'aumône. Tous les invités furent défrayés à des tables somptueusement servies.

François III de La Tour, que nous avons nommé à propos des funérailles de son père, eut pour fils Henri, qui fut le premier duc de Bouillon de sa maison.

Henri embrassa la religion protestante, et fut un

des vaillants compagnons qui aidèrent Henri IV à reconquérir sa couronne. Ce prince ménagea le mariage du vicomte avec Charlotte de La Marck, fille de Robert de La Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, maréchal de France. De ce mariage naquit un fils mort en bas âge. Son père hérita du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan, et épousa en secondes noces Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume Ier de Nassau, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Deux fils sortirent de cette union : Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et Henri, vicomte de Turenne, le célèbre maréchal. Pour ce dernier, l'appellation de vicomte de Turenne ne fut qu'un simple titre; la vicomté appartint toujours à son frère aîné.

Frédéric-Maurice, qui épousa Éléonor Fébronie de Bergh, eut une vie des plus agitées par les événements politiques. Il était général habile, et son illustre frère appréciait ses talents militaires; la fortune cependant ne donna jamais d'éclat à ses armes. Il commandait l'armée française devant Casal, lorsqu'il fut arrêté au milieu de ses propres troupes, par ordre du cardinal de Richelieu. Il fut enfermé au château de Pierre-Encise, comme ayant trempé dans la conspiration de Cinq-Mars. Pour recouvrer sa liberté, il dut faire l'abandon au roi de sa principauté de Sédan. Sédan était une ville très-forte, telle qu'il était périlleux pour le pouvoir

royal qu'il en pût rester entre les mains des vassaux; aussi l'empressement de s'en saisir fut si grand, que Fabert, capitaine au régiment des gardes, depuis maréchal de France, y entrait, comme gouverneur pour le roi, le jour même où le duc de Bouillon sortait de sa prison. Le prix attaché à la possession de Sédan trouve sa preuve dans ce fait que le duc reçut en retour, outre sa liberté, les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Évreux et d'Auvergne. De cette cession du comté d'Auvergne date la prise du nom de La Tour d'Auvergne, bien que Frédéric-Maurice en fît remonter la prétention au Dauphiné d'Auvergne qui avait été possédé par une branche de sa famille.

Froidement accueilli à la cour, le duc de Bouillon se retira dans son château de Turenne; poursuivi par de nouvelles inquiétudes, il en partit au commencement de l'année 1644, pour se rendre à Rome. L'ambassade de France y fit des démarches pour lui faire refuser le titre d'Altesse qu'il prenait. Sur ces entrefaites, les Turcs menacèrent l'Italie de grands préparatifs de guerre, parce qu'une galère de Malte avait capturé un navire qui portait une sultane; et les princes d'Italie demandèrent au pape de déclarer le duc de Bouillon généralissime. Ces appréhensions n'eurent pas de suite, et le duc de Bouillon revint en France, en 1647, rappelé sans doute par ces vagues pressentiments

partout répandus qui, l'année suivante, devaient amener la Fronde. Il en devint un moment le chef le plus important.

La grande situation que le duc de Bouillon avait occupée à Rome, l'amitié du souverain pontife dont il avait été honoré, étaient les motifs qui engageaient Daniel de Cosnac à réclamer son intervention pour être bien accueilli lui-même par la cour pontificale. Il s'ouvrit d'abord de ce dessein à un ami de collége, Langlade, baron d'Ausmières, né au château de Limeuil, en Périgord, qui était alors secrétaire du duc de Bouillon. Une liaison d'enfance devient facilement de l'amitié lorsqu'on a franchi le seuil qui sépare l'enfance de la jeunesse: les personnes et les choses se montrent alors sous de si riantes couleurs. Plus tard, quand les caractères se sont mieux dessinés, quand les intérêts divergents se sont heurtés sur les chemins de la vie, ces amitiés d'enfance ne subsistent pas toujours; les vraies résistent seules à ces épreuves. L'amitié dont nous parlons ne fut pas de celles qui persistent, nous le verrons plus tard; mais pour lors elle était dans toute sa ferveur. Langlade approuva en tous points le dessein de son ami, et en fit l'ouverture au duc de Bouillon.

Le duc ne partagea pas ce sentiment; il trouva que ce voyage serait du temps inutilement employé,

et qu'il serait bien plus utile à l'avenir de son jeune parent d'être attaché à la personne du prince de Conti, prince ecclésiastique, destiné au cardinalat, que sa position mettait à la tête du clergé de France, et seul en situation, disait-il, de faire la fortune d'un ecclésiastique de qualité, le cardinal Mazarin étant alors hors du royaume. Il finit par se proposer lui-même pour faire accepter le jeune abbé par le prince de Conti, pensant, avec raison, que les services qu'il avait rendus à ce prince ne permettaient pas un refus. Il est permis de croire que, quel que fût l'intérêt que le duc de Bouillon portât à son jeune parent, il ne s'oubliait pas lui-même dans cette combinaison. Le rôle qu'il avait rempli dans les événements de la Fronde et qu'il se proposait d'y jouer encore, ne pouvait se passer d'une étroite entente avec le prince de Conti, naguère généralissime de nom, quand le duc était le chef véritable. En plaçant auprès du jeune prince quelqu'un de sa main, il ménageait à son influence un précieux auxiliaire.

Cette proposition d'un avenir plus certain et plus rapproché que la perspective lointaine des résultats d'un voyage dans la capitale du monde chrétien, plut à Daniel de Cosnac ; il renonça à Rome et attendit l'effet de la promesse du duc de Bouillon. Cette promesse fut traversée par une combinaison inattendue : un projet de mariage

entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse. Nous reviendrons dans la suite sur les causes qui amenèrent ce projet extravagant; mais s'il se réalisait, le prince de Conti, renonçant à l'état ecclésiastique, n'avait plus de motif pour prendre un jeune abbé auprès de sa personne. Après quelques mois de séjour à Paris, l'incertitude se prolongeant, Daniel de Cosnac prit le parti de se retirer en Limousin pour y attendre, auprès de ses parents, la réalisation ou l'abandon du projet de mariage du prince de Conti. Au bout de deux mois, il reçut une lettre de Langlade lui annonçant que le mariage était rompu, et le pressant de revenir à Paris où son entrée dans la maison du prince était assurée. Il partit du château de Cosnac et arriva à Paris le jour même où les princes en sortaient pour se retirer à Saint-Maur.

Cette retraite, qui annonçait la renaissance des troubles, n'eût pas été un contre-temps pour ses projets, si le duc de Bouillon eût persisté à se maintenir dans le parti des princes; mais, depuis quelque temps, il se ménageait du côté de la cour. Cet éclat des princes l'obligeait à se prononcer tout à coup pour un parti ou pour l'autre; celui de la reine l'emporta. Depuis la cession qu'il avait faite au roi de la principauté de Sédan, les donations de duchés et de terres qui lui avaient été concédés en échange n'avaient pas été ratifiées:

elles le furent; et de plus il obtint, ce qui était le comble de ses vœux, qu'il serait, ainsi que le maréchal, son frère, traité comme les princes de maison souveraine. Ce titre d'Altesse[1] si ambitionné et refusé à Rome par l'ambassadeur de France, était donc définitivement acquis. Cette faveur détacha sans retour le duc de Bouillon de la cause des princes et de la noblesse; elle en détacha avec lui le maréchal de Turenne qui allait payer sa dette de reconnaissance par les prochaines victoires de Bléneau et du faubourg Saint-Antoine.

Cette faveur est caractéristique de la politique royale, à tous les degrés, vis-à-vis de la noblesse : les possesseurs de fiefs se voyaient dépouillés successivement et sans bruit de leur droit de haute, basse et moyenne justice; ils devenaient politiquement étrangers dans leurs propres terres par les empiétements de l'administration des intendants de provinces; ils laissaient de côté avec dédain leur ancienne qualification de hauts et puissants seigneurs pour de vains titres, abandonnant le réel et le solide pour courir après l'ombre; et leur vanité flattée croyait grandir,

[1] Nous avons trouvé aux *Archives du Ministère de la guerre*, vol. 135, la minute du brevet, en date du 15 février 1652, conférant le rang des princes des maisons souveraines au duc de Bouillon et au vicomte de Turenne.

alors qu'on les abaissait. Son Altesse le duc de Bouillon et les Altesses de sa descendance furent beaucoup moins puissants dans l'État que n'avaient été leurs rudes aïeux les vicomtes de Turenne!

Ce brusque changement de parti du duc de Bouillon ne pouvait lui permettre de présenter son jeune parent au château de Saint-Maur; mais avec ce dévouement obligeant pour les siens qui fut un des traits distinctifs de son caractère, il y avisa par une autre voie. Il s'adressa à l'un des personnages les plus actifs du parti qu'il venait de quitter, lequel aussi, mais plus tard, devait faire défection à ses amis et même aux plus tendres sentiments. Nous avons nommé ce célèbre frondeur, ce chevalier paré des couleurs de Madame de Longueville, l'auteur des *Mémoires* et des *Maximes*.

Après le duc de Bouillon, il n'était pas possible d'arriver sous un meilleur patronage pour être bien accueilli dans le parti des princes. Dans sa jeunesse, le prince de Marsillac, qui prit le titre de duc de La Rochefoucauld à la mort de son père, avait préludé à la Fronde en se jetant dans toutes les entreprises contre le pouvoir absolu, et avait éprouvé de nombreuses disgrâces. Il avait été exilé à Blois, avec son père, pour avoir participé à l'entreprise qui conduisit à l'échafaud le duc de Montmorency; il avait été enfermé à la

Bastille pour avoir favorisé l'évasion de la duchesse de Chevreuse, après la tentative avortée qui fit tomber la tête du comte de Chalais; il avait failli, non sans raison, être compris dans l'accusation capitale qui fit périr Cinq-Mars et de Thou. Celui qui avait bravé le terrible Richelieu devait d'autant mieux braver aussi le rusé Mazarin. Son courage à toute épreuve était digne d'un compagnon du grand Condé; son esprit digne d'un ami du spirituel prince de Conti; et sa personne, dont le portrait a été tracé par Madame de Maintenon : « Il avait une physionomie heureuse, l'air grand, » méritait de ne pas déplaire à Madame de Longueville. Avec ces qualités, il avait de grands défauts sans doute; il les révèle dans son chef-d'œuvre même : *les Maximes*. Il y concentre, dans le style le plus élégant, les motifs d'agir du cœur humain dans deux mobiles : l'amour-propre et l'intérêt. En écrivant son livre, il regardait au miroir, et sa plume devenait un crayon qui traçait sa propre figure. Le bon La Fontaine s'inspira de ces Maximes pour écrire sa fable de l'*Homme et son Image*. Le duc de La Rochefoucauld était en effet rempli d'esprit; mais le cœur lui manquait; il lui vint dans ses vieux jours par de grandes douleurs de famille, par les douces fréquentations qui, au soir d'une vie agitée, charmaient ses loisirs; et Madame de La

Fayette put dire : « Il m'a donné de l'esprit, mais j'ai réformé son cœur. »

Tel fut le noble introducteur de Daniel de Cosnac au château de Saint-Maur; il le présenta au prince de Conti et le fit accepter.

C'est ainsi que le neveu du comte de Chalais se trouve entrer de plain pied, avec toute sa candeur de jeune homme, sans se douter qu'il commence autre chose qu'une carrière ecclésiastique auprès d'un prince ecclésiastique, dans le sanctuaire même où se tiennent les conseils, dans l'atelier où se forgent les armes destinées à renverser le pouvoir absolu des rois et des ministres; mais il n'entre dans la Fronde que dans sa troisième et dernière période.

L'intelligence du récit ne serait pas complète, si nous ne revenions en arrière pour retracer les événements antérieurs, moins pour en donner la description, qùe pour en constater le caractère. Auparavant même, il est nécessaire de retracer à grands traits l'histoire de la maison de Condé, qui prit une part si importante à ces événements, et de jeter un coup d'œil sur la société de l'époque, dont le lecteur se formera une idée en soulevant, pour regarder à l'intérieur, un coin de la draperie de velours frangé d'argent qui s'abaisse sur l'une des portes de la chambre bleue d'Arthénice, à l'hôtel de Rambouillet.

CHAPITRE III.

La maison de Condé. — Henri II, prince de Condé, et Charlotte-Marguerite de Montmorency. — Passion de Henri IV. — Prison du prince de Condé. — Éducation du grand Condé, du prince de Conti, de la duchesse de Longueville. — Le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques. — Un bal à la cour. — Mariage de la duchesse de Longueville.

La maison de Condé, branche cadette de la maison de Bourbon, remonte à Louis Ier, prince de Condé, frère cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, du chef de Jeanne d'Albret, sa femme, qui lui donna pour fils Henri IV, le premier des Bourbons devenu roi de France. Le titre de la branche cadette fut érigé sur la petite principauté de Condé-en-Brie.

Louis Ier de Condé était né avec la plus médiocre fortune ; il passait inaperçu, et son début dans les armées où il parut sans commandement, fut plutôt celui d'un simple gentilhomme que celui d'un prince de maison souveraine. La lignée

royale des Valois étant alors représentée par les quatre fils de Henri II, il eût été difficile de prévoir que la maison de Bourbon fût si près du moment d'arriver au trône par le droit de la naissance. Le prince de Condé relégué dans un rang obscur, mais ambitieux et remuant, parvint à se créer une dangereuse importance en devenant le chef du parti calviniste. En 1560, la conspiration d'Amboise lui valut une condamnation à la peine de mort. Il fut gracié et reprit les armes; battu à Dreux, en 1562, par François de Guise, il fut fait prisonnier. Gracié de nouveau et de nouveau rebelle, il est battu à Saint-Denis, en 1567, par Montmorency. Il est amnistié une troisième fois, l'année suivante, à la paix de Longjumeau. Informé qu'il est suspect à la cour, il était difficile qu'il en fût autrement, et sachant que des ordres sont donnés pour l'arrêter, il entreprend une dernière guerre civile dont le combat de Jarnac, en 1569, fut pour lui le terme. Blessé et sans défense, il est tué d'un coup de pistolet par Montesquiou, capitaine des gardes.

Telle fut l'aventureuse vie et la fin du chef de cette race militaire à laquelle la gloire réservait des palmes, et la mort des dénoûments tragiques.

Son fils, Henri Ier, prince de Condé, né en 1552, prit part à dix-sept ans, sous l'amiral de Coligny, aux combats de La Roche-Abeille et de

Moncontour. Henri de Condé échappa comme son cousin, Henri de Navarre, au massacre de la Saint-Barthélemy, en abjurant le calvinisme. Il combattit avec lui à Coutras, en 1587, et mourut l'année suivante. Sa femme, Charlotte de La Tremoille, fut soupçonnée de l'avoir empoisonné.

Henri II, fils posthume de Henri Ier, naquit sous de malheureux auspices ; un procès était instruit contre sa mère et un arrêt le déclara lui-même enfant adultérin. Henri IV, après son avénement, fit rendre, en 1596, un nouvel arrêt déclarant l'innocence de la mère et la légitimité du fils. La rumeur secrète courait que Henri IV lui-même était son père. Un jour que des dissentiments avec le roi ayant exalté la colère du jeune prince, il reprochait à Henri IV sa tyrannie, celui-ci, faisant allusion à l'arrêt qu'il avait fait casser, lui répondit : « Je n'ai fait en ma vie acte de tyrannie que lorsque je vous ai fait reconnaître pour ce que vous n'étiez point[1]. » La révélation contenue dans ce propos s'ajoute comme une aggravation à la conduite si étrange pour son âge et si coupable que Henri IV devait bientôt tenir. Il fit épouser au prince de Condé la belle Charlotte-Marguerite de Montmorency, dont il était épris

[1] Voyez *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France*, par Rœderer.

lui-même, et qu'il voulait rattacher de plus près à sa cour. Le prince de Condé avait accepté avec empressement l'entremise royale, pour obtenir la possession d'une personne vertueuse et qui passait pour l'une des plus belles de son temps. A peine l'union célébrée, la clairvoyance du prince lui fit démêler les projets du roi, et juger prudent de se retirer, sous un prétexte plausible, dans une de ses terres de Picardie. Henri IV, oubliant sa barbe grise, fit des folies qui tiennent plus du roman que de l'histoire. Il se rend déguisé, avec une fausse barbe, à une chasse à courre où devait être la princesse; une autre fois, sous l'habit d'un postillon, avec un emplâtre sur la moitié du visage, il réussit à la voir et en est reconnu; à un dîner chez un voisin de campagne, caché derrière une tapisserie, il la contemple à travers une étroite ouverture. La princesse n'ignorait pas ces secrètes poursuites et, sur quelque espoir qu'on lui fit entrevoir de devenir reine, elle se laissa entraîner à signer une requête pour la rupture de son mariage. Le prince de Condé, furieux et ne trouvant plus son honneur en sûreté, car il s'ébruitait quelque chose d'un projet d'enlèvement de vive force, s'enfuit hors du royaume et se retira à Bruxelles.

Le désespoir du roi fut extrême de perdre à la fois l'objet de sa flamme et de voir le premier

prince du sang passer sous la protection de l'étranger. Néanmoins, malgré les assertions de quelques historiens disposés à donner aux petits mobiles la préférence sur les grands, il est permis de douter que les préparatifs guerriers au milieu desquels il fut surpris par un odieux assassinat, n'aient d'autre but que de reconquérir, les armes à la main, la belle fugitive. La guerre qu'il allait entreprendre à propos de la vacance d'héritage des duchés de Clèves et de Juliers, par la minime importance du mobile, pouvait, en effet, laisser supposer d'autres desseins; mais il en était un que la portée politique du roi avait dû saisir, la nécessité de l'abaissement de la maison d'Autriche. Il avait, en outre, l'intention d'arriver, par une prépondérance acquise par des victoires, à réaliser ce grand projet de république chrétienne révélé par Sully, au moyen duquel un congrès de souverains eût désormais terminé par des arrangements pacifiques ces différends entre les peuples qui continuent à se régler au prix du sang.

La mort de Henri IV faisant disparaître les motifs de l'éloignement du prince de Condé, qui, de Bruxelles, s'était rendu à Milan, ce prince revint à Paris. La reine-mère s'effraya de ce retour; on prétendait qu'à l'instigation de la politique espagnole, ce prince ne songeait à rien moins qu'à arracher

la couronne de la tête d'un débile enfant pour la poser sur la sienne; aussi, malgré le cortége des Guise, du duc de Bouillon, du sage Sully et de quinze cents gentilshommes, se sentait-elle mal rassurée, lorsqu'elle fit son entrée dans Paris. Dans l'espoir que des faveurs attacheraient ce prince à la régence, elle eut recours à ce moyen. Elle lui donna une pension de deux cent mille livres et l'hôtel de Gondi, qui prit le nom d'hôtel de Condé.

On doit rendre cet hommage à la fidélité du prince de Condé qu'il ne parut point avoir conçu les desseins qu'on lui avait supposés pour franchir les marches du trône; il fut seulement un douteux ami. Il était doué de cette ambition tracassière, secondée par un génie insuffisant, qui veut ruiner par jalousie toute influence indépendante de la sienne, qui veut occuper la première place dans les conseils, sans avoir la capacité de les diriger, qui veut tenir les rênes du char, sans savoir au juste sur quelle arène lancer les coursiers. Malgré ses répulsions à l'égard des protestants, depuis qu'il avait quitté leur culte, il s'allia avec eux, pour se faire plus puissant; et obtint à leur avantage, de la faiblesse de la régente et de Concini, son favori, les traités de Sainte-Menehould et de Loudun. Il se croit alors assez fort pour organiser une prise d'armes qui lui livrerait

le pouvoir tout entier ; lorsque Concini, pressentant sa perte et pour la prévenir, conseille à la reine de le faire arrêter. L'ordre en est exécuté au Louvre par Thémines qui, plus heureux que Guitaut, dans l'arrestation du grand Condé, sous le règne suivant, conquit, par ce faible exploit, le bâton de maréchal de France.

Le prince de Condé, après une année de captivité à la Bastille, fut conduit à Vincennes, où il demeura prisonnier pendant deux nouvelles années. Dans ce dernier séjour, on permit à la princesse de Condé, qui n'avait encore que vingt ans, de venir habiter le sombre château. De leur réunion, naquit Anne-Geneviève de Bourbon, depuis la célèbre duchesse de Longueville, qui devait trop bien se souvenir que les fers de la royauté avaient assujéti les premiers langes de son enfance.

La mort du maréchal d'Ancre et l'avénement au pouvoir du connétable de Luynes ne furent point le signal de la délivrance du prince de Condé. Luynes craignait en lui un rival dangereux de son autorité. Le traité d'Angoulême, qui rétablissait l'accord entre le roi et la reine-mère par l'entremise de Richelieu, lui fit rendre la liberté.

Il est des hommes dans le cœur desquels les rigueurs laissent pour toujours de saignantes blessures et qui ne sont renversés à terre par la for-

tune contraire que pour rebondir plus vigoureux vers le but où ils prétendent monter. Le prince de Condé, bien que possédant les qualités militaires qui furent le brillant apanage de sa race, — la prise d'Irun et du fort de Figuières ont fait honneur à ses armes, — n'avait pas ce caractère fortement trempé qui réagit contre la force même. Le souvenir de sa prison et la vigueur du ministère du cardinal de Richelieu le maintinrent dans une complète soumission. On aurait même pu attribuer tout l'honneur de cette conduite à sa fidélité monarchique, si, dès le commencement du règne suivant, il n'eût paru vouloir recommencer le rôle manqué de sa jeunesse; il ne se sentait fort que contre la faiblesse des minorités.

Ce prince possédait au degré le plus éminent les qualités qui font le bon père de famille; il apporta les soins les plus assidus à l'éducation de son fils aîné, le duc d'Enghien, né en 1621; aussi sa gloire sera toujours d'avoir préparé la brillante carrière de l'un des guerriers les plus célèbres dont le nom ait marqué dans l'histoire.

Ce fils lui était d'autant plus cher que l'espoir d'un héritier de son nom avait été plus longtemps différé. De quatre enfants qu'il avait eus avant lui, il n'avait conservé que sa fille, trois garçons étant morts en bas âge.

Le prince de Condé, gouverneur du Berry, pos-

sédait, à titre de biens propres, de nombreuses terres dans cette province et en particulier le château de Montrond que Sully s'était appliqué à fortifier, avec cet amour de fossés et de remparts, naturel à un grand-maître de l'artillerie de France. Sully n'avait pu, et il n'en dissimule pas ses regrets dans ses Mémoires, se refuser de vendre ce château, ainsi que d'autres terres dans la même province, au prince de Condé, trop impérieux dans ses désirs, pour qu'il fût prudent au vieillard disgracié, de n'y pas céder. Dans ce château, loin de la cour, s'écoulèrent les premières années du jeune Henri. Son père, résidant souvent à Bourges, avait pour ainsi dire son fils sous les yeux; enfin, suivant les nécessités des circonstances, il pouvait, rejoignant son fils, en quelques heures, s'enfermer avec lui dans cet asile qui passait pour une des plus fortes places de France, et y braver les vicissitudes nouvelles de la fortune.

D'une santé délicate, le jeune prince donna longtemps des inquiétudes pour la conservation de sa vie. L'existence frugale et réglée que son père lui fit mener, triompha de la faiblesse de sa constitution. Quant à son caractère, il avait, dès son jeune âge, une trempe plus forte que son tempérament physique; fier, il ne se ployait qu'avec peine aux règles imposées; mais s'il résistait à d'autres, il se soumettait avec amour et

respect à l'ascendant paternel. Des femmes de la classe bourgeoise choisies avec discernement, et plus expérimentées que des femmes de qualité dans les soins à donner à l'enfance, veillèrent sur ses premières années. Lorsqu'il fut en âge de passer entre les mains des hommes, un gentilhomme de faible lignage, mais rempli de probité, de zèle, de fidélité, La Boussière, fut chargé de son éducation, sans avoir cependant le titre de gouverneur. Le prince de Condé avait craint qu'un gentilhomme d'un nom plus illustre n'eût d'autres assujettissements que ses fonctions et n'eût pas accepté avec une aussi entière soumission la direction supérieure qu'il s'était réservée. Deux précepteurs de grand mérite, les Pères Le Pelletier et Le Maître-Gontier, étaient chargés d'enseigner les lettres et les sciences au jeune prince qui, avant de devenir un illustre guerrier, fut un des jeunes gens les plus instruits parmi les princes et les gentilshommes de son temps.

L'éducation publique vint joindre bientôt ses avantages de frottement et d'émulation aux garanties plus grandes de surveillance et de soins de l'éducation particulière. Son père le fit venir à Bourges. L'antique résidence du célèbre et malheureux argentier de Charles VII, mélange imposant et gracieux d'architecture militaire et d'architecture civile, moitié château, moitié hôtel, op-

posant les grosses tours aux sveltes tourelles, les machicoulis et les barbacanes aux ogivales fenêtres, les flèches élancées qui s'élèvent aux voussures qui retombent et restent suspendues, devint la demeure du jeune écolier. Il se rendait chaque jour aux classes du collége des Jésuites, confondu parmi les élèves pour les exercices, mais encore distingué au milieu d'eux par une balustrade environnant sa chaise. D'un côté l'éducation publique, de l'autre cette barrière à la fois orgueilleuse et faible, représentent fidèlement par le rapprochement et le contraste ce que devait devenir la puissance nobiliaire réduite à des distinctions honorifiques. Quelque vaines que fussent celles-ci, imprudemment mises en contact avec l'égalité, elles devaient infailliblement amener au siècle suivant cette réaction qui, renversant bien d'autres barrières, emporta noblesse et royauté. Les progrès du prince furent rapides et même surprenants. Dès l'âge de huit ans, il écrivait correctement en latin, et n'employait jamais d'autre langue dans ses lettres à son père. A onze ans, il dédiait à son frère, le prince de Conti, un traité de rhétorique de sa composition. A douze ans, il soutenait avec applaudissement des thèses publiques de philosophie.

Le prince de Conti, que nous avons à peine nommé jusqu'à présent, né en 1629, était âgé de

huit ans de moins que le duc d'Enghien ; aussi l'éducation des deux frères ne put être commune ; elle fut dirigée d'ailleurs dans un esprit et vers un but différents : à l'aîné, la carrière des armes ; au cadet, la tonsure et les dignités ecclésiastiques. Leur père, quelle que fût sa fortune, l'une des fortunes princières les plus considérables de l'Europe, ne se croyait pas assez riche pour établir deux fils, sans nuire à la splendeur de sa race ! Quel est donc sous le ciel le degré de grandeur qui peut soustraire à des préoccupations semblables ? Singuliers écueils où la barque du père de famille n'échappe à Charibde que pour tomber en Scylla ! Sous l'ancien régime, combien de vocations forcées et fertiles en scandaleuses suites ont été la conséquence des substitutions, seule base pourtant de tout système aristocratique ! Combien de misères dans la famille, de calculs funestes, quelle dispersion, quel oubli de tous liens, sont la conséquence, sous le régime moderne, du partage égal des fortunes, base du régime démocratique[1] ! Serait-il donc quelque vérité politique et sociale encore inconnue, dont la lumière, un jour, viendra éclairer le monde ? Ou cet espoir n'est-il pas plutôt une lueur trompeuse, un falla-

[1] Voyez l'étude des funestes conséquences du partage égal des fortunes dans l'ouvrage du savant M. Le Play, intitulé : *La Réforme sociale.*

cieux fanal placé sur ces brisants du socialisme sur lesquels la civilisation tout entière irait se perdre dans la catastrophe d'un naufrage? Fatale incertitude d'où jaillit cette autre vérité plus certaine: la souffrance, sous toutes les formes de gouvernements, à toutes les époques, dans tous les rangs, est la loi suprême de l'humanité. Le progrès lui-même est-il autre chose que le nom donné à une transformation, à un changement de l'état social, où nos joies et nos misères trouvent néanmoins toujours leur place, sans rompre les lois de leur équilibre? La religion sublime du Christ, en nous montrant que le gouvernement théocratique lui-même est impuissant, comme les autres, à fonder le bonheur humain, nous apprend que c'est plus haut que sur cette terre qu'il faut chercher le vrai bonheur qui ne s'obtient que par la pratique des vertus, dont la vertu de résignation n'est pas la moindre.

Le jeune prince de Conti fit ses études à Paris au collége de Clermont, tenu par les Jésuites. Ce collége avait pris son nom de Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui, pour la première fois, avait fait venir cet ordre en France, en 1540, et fondé leurs premiers colléges à Billom, à Mauriac et à Paris. Les Jésuites donnèrent, en 1674, au collége de Clermont le nom de collége de Louis-le-Grand, après une visite de Louis XIV qui avait

témoigné hautement sa satisfaction de leur enseignement. Du collége de Clermont, le jeune prince fut mis à Bourges pour faire sa théologie sous le Père de Champs. Si cette éducation religieuse fit ressortir davantage par les contrastes les désordres de la jeunesse du prince de Conti jusqu'à son mariage, débordements auxquels, malgré de persévérants efforts, Daniel de Cosnac ne put réussir à poser une digue, ce prince y puisa l'inestimable avantage d'avoir acquis un fond de principes solides auxquels il dut un heureux retour.

Anne-Geneviève de Bourbon, l'aînée de ses deux frères, recevait une éducation plus négligée, mais non moins chrétienne, bien qu'elle fût élevée près de la cour. Sa mère ne quittait guère le séjour de Paris, et fidèle à un usage des princesses pieuses, qui s'est perpétué longtemps après elle, sans cesse elle visitait le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques; s'y retirait même souvent pour mieux méditer dans la paix du cloître sur les vanités de la vie. Elle conduisait sa fille avec elle; et la jeune princesse, dans cet austère séjour, dans ces pieux entretiens, dans cette atmosphère de foi, puisa, à l'exemple de son frère, ce besoin de vérité, ce courage pour revenir au bien, qui, plus tard, lui donna tant de forces pour se relever de ses chutes. Il paraît même qu'elle se méprit sur ses propres sentiments, au point de croire qu'elle

était appelée à la vocation religieuse. Il est vrai qu'un épouvantable malheur de famille, frappant sur sa mère et sur elle, avait dû redoubler cette ferveur des malheureux qui vont chercher dans les pensées du ciel les consolations que la terre ne peut plus leur donner. Richelieu, ce Robespierre monarchique, venait de faire tomber la tête du duc de Montmorency. Si le prince de Condé, qui recueillit son héritage, montra un égoïsme aussi froid qu'intéressé, la princesse de Condé et sa fille ressentirent pour la perte d'un frère et d'un oncle, un amer chagrin, qui ne put être surpassé que par l'inexprimable douleur de cette veuve éplorée, dont le mausolée de l'église de Moulins, après deux siècles écoulés, redit encore les larmes.

Après cette émouvante catastrophe, Mademoiselle de Bourbon demandait à ensevelir dans le cloître ces attraits naissants, qui devaient, au contraire, jeter bientôt dans le monde un éclat si vif et des troubles profonds. Erreur du jeune âge qui, consumé d'une flamme inconnue, apporte au Créateur l'amour qu'il offrira plus tard à la créature!

Un saint Jésuite, son directeur, le Père Le Jeune, préoccupé du soin d'incorporer dans les phalanges du ciel les recrues enlevées aux armées du démon, la fortifiait dans ces pieuses résolutions.

Mais sa mère avait d'autres desseins. Elle savait, par sa propre expérience, que, malgré les écueils dont est semée la vie du monde, il est possible, sans sombrer sous voiles, de naviguer avec espoir vers le port du salut; elle savait que la chaste épouse, que la mère dévouée peut y parvenir aussi bien que la recluse du couvent. Seulement, pour la rude traversée, il faut un bon navire; imprudente, ce fut sur un frêle esquif qu'elle embarqua sa fille : elle lui donna un vieux mari.

Avant de produire Anne-Geneviève dans le monde, la princesse de Condé s'attacha d'abord à transformer ses manières qui avaient pris dans la fréquentation du couvent quelque chose de rude et d'austère. La jeune fille ne se prêtait qu'avec peine à ces transformations, et, pour fléchir sa mère, lui disait quelquefois : « Vous avez, Madame, des grâces si touchantes que, comme je ne vais qu'avec vous, et ne parais qu'après vous, on ne m'en trouve point[1]. » Alors la princesse souriait, la femme désarmait la mère, et les reproches continuaient sur un ton plus doux.

Un bal à la cour fut la première épreuve à laquelle dut se soumettre à regret la jeune princesse. Supplications pour obtenir de sa mère de

[1] Voyez l'*Histoire de la duchesse de Longueville*, par Villefore.

ne point l'y accompagner, prétextes pour se soustraire à cette obligation, tout fut inutile ; il lui fut accordé seulement de courir au couvent sous l'aile maternelle, pour demander au moins à ses bonnes amies les Carmélites, les conseils propres à la fortifier dans ce premier combat.

Ce couvent de la rue Saint-Jacques était, pour la mère et pour la fille, plus qu'un lieu de retraite, c'était à la fois une demeure de famille et un cercle intime de personnes qui, la plupart, avaient figuré dans le grand monde. Madame Acarie avait fait venir d'Espagne des religieuses de l'ordre du Carmel, réformé par sainte Thérèse, pour établir cette maison ; la reine Marie de Médicis l'avait dotée et avait reçu le titre de fondatrice. Catherine et Marguerite d'Orléans-Longueville, secondes fondatrices, lui avaient donné leurs biens et y avaient leurs tombeaux. La princesse de Condé y possédait un appartement tendu de serge brune, puis une simple cellule, au prix de dons d'une royale munificence, à laquelle les religieuses se refusaient souvent par discrétion, pour y mettre des bornes.

Le personnel du couvent offrait, et par l'éclat des noms et par le mérite de celles qui les avaient portés dans le monde, une réunion de la cour transportée dans le cloître. Un savant et un grand écrivain qui, s'il eût été contemporain, eût voulu

devenir, à la façon de Ménage, le rival de l'ingrat La Rochefoucauld dans le cœur de Madame de Longueville, a réveillé du sommeil de l'oubli ces noms conservés encore aujourd'hui dans les archives du couvent[1]. Citons : mère Madeleine de Saint-Joseph, dans le monde Mademoiselle de Fontaine, d'une ancienne famille de Touraine, fille d'un ambassadeur en Flandre; mère Marie-de-Jésus, dans le monde Charlotte de Sancy, marquise de Bréauté, fille de Nicolas de Harlay de Sancy, ambassadeur et surintendant des finances sous Henri IV; mère Marie-Madeleine, dans le monde Mademoiselle de Lancri-de-Bains, fille d'honneur de la reine Marie de Médicis, qui avait été célèbre par sa beauté, et dont les peintres les plus illustres avaient fait à l'envi les portraits; la mère Agnès de Jésus-Maria, dans le monde Mademoiselle de Bellefonds, qui, toutes les quatre, furent prieures; sœur Marie de Saint-Joseph, dans le monde Madame de La Rochefoucauld; mère Anne de Saint-Joseph, dans le monde Madame de Brienne; mère Charlotte de Jésus, Mademoiselle de Lenoncourt; sœur Anne-Marie, Mademoiselle d'Épernon : inconsolable de la mort du chevalier de Fiesque, tué au siége de Mardyck, elle avait préféré le voile

[1] *Madame de Longueville,* par M. Cousin.

à la main de Jean-Casimir, frère de Wladislas, roi de Pologne, qui succéda à son frère et épousa sa veuve, Marie de Gonzague, sœur de la célèbre Anne, connue sous le nom de *Princesse Palatine*.

Ainsi, ce n'est pas à des religieuses inexpérimentées que s'adressait Mademoiselle de Bourbon, dans l'occurrence du bal qui l'effrayait. Ces recluses, nous l'avons dit, n'avaient pas, pour la plupart, toujours vécu dans ces retraites, où les bruits du dehors n'arrivent qu'en échos affaiblis; elles avaient connu les illusions et les périls de la vie. Les unes, désenchantées dès le départ; les autres, après un naufrage peut-être, réunies dans la commune pensée du salut, toutes savaient quelles impressions soudaines pouvaient produire sur un jeune cœur les clartés nouvelles d'un monde encore inconnu. Par un rapprochement de circonstances, la marquise de Bréauté, alors mère Marie de Jésus, avait dû à un tragique événement survenu dans un bal, sa vocation religieuse : elle dansait à Spa; un coup de tonnerre éclate, elle veut s'arrêter; son cavalier en plaisante et continue; le tonnerre retentit une seconde fois, et ce gentilhomme tombe foudroyé. Mademoiselle de Bourbon n'ignorait pas cet événement, de nature à frapper une imagination jeune et craintive; mais les saintes religieuses connaissaient trop bien les devoirs que la vie du monde impose à ceux qui

n'y ont pas renoncé, pour engager la princesse à se refuser d'aller à ce bal et à désobéir à sa mère. Elles l'invitèrent donc à se soumettre, mais ne lui épargnèrent point, comme on peut le croire, des avis prodigués, suivant les âges, avec une tendresse et de mères et de sœurs. Pour éviter tout oubli, un cilice lui fut conseillé, contraste caché avec les riches vêtements qui le recouvrent, douleur constante pour calmer les enivrements du plaisir. Précautions vaines, la pieuse cuirasse fut traversée!

Anne-Geneviève, comme une apparition ravissante, fut entourée, admirée, adulée. Jusque-là, elle s'était doublement ignorée; en quelques instants, elle apprit trop bien à se connaître. Au physique, sa propre beauté lui était inconnue; au moral, elle croyait que son cœur n'était propre qu'aux célestes amours; mais elle vit l'image de ses charmes, plus encore dans les yeux de ses admirateurs que dans les miroirs qui coupaient les somptueux lambris; mais elle sentit et l'ardeur de plaire et le désir d'aimer. De cette nuit brillante et funeste data son changement.

De l'entrée dans le monde de Mademoiselle de Bourbon à la pensée de son mariage, il ne pouvait y avoir bien loin. Ses parents promirent d'abord sa main au prince de Joinville, fils du duc de Guise; mais ce prince étant venu à mourir en

Italie, on lui chercha un autre époux : le duc de Longueville, trop âgé pour elle, eut le bonheur plus apparent que réel de l'emporter sur ses rivaux. Le motif qui précipita, dit-on, ce mariage mal assorti, fut la crainte de ses parents que le tout-puissant cardinal de Richelieu n'exigeât la main de leur fille pour son neveu, le marquis de Maillé-Brézé. Le cardinal ne tarda pas à prendre une revanche avantageuse par une alliance plus éclatante encore.

Le duc de Longueville, descendant du célèbre Dunois, tenait au sang royal par un côté dont les services rendus, l'illustration guerrière, et la facilité des mœurs avaient effacé la tache. Possesseur de riches domaines, gouverneur de Normandie, il pouvait passer, après les princes du sang, pour le plus grand personnage du royaume. A tous ces avantages, le duc joignait malheureusement pour lui plus d'années qu'il n'en fallait pour espérer une heureuse union avec une princesse jeune, charmante, désireuse de plaire. Il avait quarante-sept ans; de plus, il était veuf de Louise de Bourbon, fille du comte de Soissons. Le duc de Longueville avait eu de ce premier mariage une fille qui épousa le duc de Nemours, et dont l'âge eût fait la sœur plutôt que la belle-fille d'Anne-Geneviève de Bourbon.

La duchesse de Longueville fut atteinte, peu

de mois après son mariage, de la petite vérole, qui, si elle eût laissé des traces, aurait enlevé, sans nul doute, à la Fronde prochaine, sinon son existence, au moins quelques-uns de ses feuillets. Il n'en fut rien; et l'évêque de Vence, Godeau, prélat aimable, et l'un des hôtes les plus spirituels de l'hôtel de Rambouillet, put lui écrire :

« Je loue Dieu de ce qu'il a conservé votre vie, dont il sera glorifié et toute la cour instruite. Pour votre visage, un autre que moi se réjouira avec plus de bienséance de ce qu'il ne sera point gâté; Mademoiselle Paulette me le mande. J'ai si bonne opinion de votre sagesse, que je crois que vous eussiez été bien aisément consolée, si votre mal eût laissé des marques; elles sont souvent des caractères qu'y grave la divine miséricorde, pour faire lire aux personnes qui ont aimé leur teint, que c'est une fleur sujette à se flétrir devant que d'être épanouie, et qui, par conséquent, ne mérite pas qu'on la compte au rang des choses que l'on peut aimer. »

Le jeune duc d'Enghien, que nous avons laissé à Bourges, continuant ses brillantes études, les avait achevées, n'ayant encore que treize ans. Son père le trouvant trop jeune pour l'exposer aux périls divers de la cour, l'avait consigné de nouveau dans le château de Montrond, où s'étaient écoulées les années de sa première enfance. Il l'y plaça

sous la direction de M. de Mérille, versé dans les ois anciennes et dans celles du temps, familier aux saintes écritures, instruit en histoire, savant dans les sciences exactes, connaisseur dans les arts. Le jeune prince, sous un tel maître, s'affermit dans les connaissances acquises, en ajouta de nouvelles, prit pour les occupations de l'esprit un goût qui ne l'abandonna jamais. Pendant tout le cours de sa vie, il consacra à l'étude trois ou quatre heures de chaque journée. Son père, si vigilant pour son éducation, n'eut garde non plus de lui faire négliger les exercices du corps ou de l'académie, pour emprunter à cette époque un langage auquel l'usage ne prêterait plus aujourd'hui le même sens. De délicat qu'il était, le duc d'Enghien devint leste, fort et hardi; habile à maîtriser un cheval et à le manier avec élégance.

Le mariage de sa sœur fut l'occasion qui fit venir pour la première fois le duc d'Enghien à la cour. L'amour et même l'orgueil paternel purent se flatter d'y produire le prince le plus accompli. On célébrait les fêtes de la naissance si longtemps désirée du fils de Louis XIII; le duc d'Enghien qui n'àvait encore que dix-neuf ans, en fut, avec sa sœur, un des plus brillants ornements. L'un et l'autre parurent aussi avec éclat à l'hôtel de Rambouillet, milieu plus propre encore que la cour elle-même à former la politesse, à faire ressortir

les dons acquis du savoir et les grâces naturelles de l'esprit.

Du reste, le duc d'Enghien ne consacrait à la cour ou à l'hôtel de Rambouillet que des moments de loisirs accordés par son père comme repos nécessaire de plus importantes occupations. En encourageant son fils dans ses heureuses dispositions, le prince de Condé avait pour but d'en faire un homme, grande chance pour en faire un grand homme. Il s'était refusé pourtant, pour ménager sa santé délicate, à son désir de faire sous lui sa première campagne en Roussillon ; mais il lui avait permis, dès l'âge de dix-huit ans, de remplir, à sa place, les fonctions de gouverneur de Bourgogne. Le duc d'Enghien s'acquitta admirablement de ces délicates et difficiles fonctions, acquérant ainsi, dès l'adolescence, l'habitude des affaires et du maniement des hommes. En 1640, son père consentit enfin à son départ pour la guerre, vers laquelle l'entraînait l'irrésistible attrait de la vocation.

Il alla servir comme volontaire à l'armée du maréchal de la Meilleraie, dans la guerre commencée depuis cinq ans contre la maison d'Autriche. Quelques revers, expérience utile pour un futur général, signalèrent les débuts de la campagne ; mais ils furent bientôt réparés par la prise d'Arras, après deux mois d'un siége difficile pen-

les dons acquis du savoir et les grâces naturelles de l'esprit.

Du reste, le duc d'Enghien ne consacrait à la cour ou à l'hôtel de Rambouillet que des moments de loisirs accordés par son père comme repos nécessaire de plus importantes occupations. En encourageant son fils dans ses heureuses dispositions, le prince de Condé avait pour but d'en faire un homme, grande chance pour en faire un grand homme. Il s'était refusé pourtant, pour ménager sa santé délicate, à son désir de faire sous lui sa première campagne en Roussillon ; mais il lui avait permis, dès l'âge de dix-huit ans, de remplir, à sa place, les fonctions de gouverneur de Bourgogne. Le duc d'Enghien s'acquitta admirablement de ces délicates et difficiles fonctions, acquérant ainsi, dès l'adolescence, l'habitude des affaires et du maniement des hommes. En 1640, son père consentit enfin à son départ pour la guerre, vers laquelle l'entraînait l'irrésistible attrait de la vocation.

Il alla servir comme volontaire à l'armée du maréchal de la Meilleraie, dans la guerre commencée depuis cinq ans contre la maison d'Autriche. Quelques revers, expérience utile pour un futur général, signalèrent les débuts de la campagne ; mais ils furent bientôt réparés par la prise d'Arras, après deux mois d'un siége difficile pen-

dant lequel le jeune prince donna les preuves du plus grand courage et jeta les premiers germes de sa réputation militaire.

Lorsqu'il revint à la cour, le cardinal de Richelieu, à la suite d'un sérieux entretien, étonné et ravi, disait à Chavigny : « Je viens d'avoir une conversation de deux heures avec M. le duc sur la religion, la guerre, la politique, les intérêts des princes, l'administration d'un État; ce sera certainement le plus grand capitaine de l'Europe et le premier homme de son siècle, et peut-être des siècles à venir, en toutes choses. » Sous l'impression d'un charme récent et d'une si précoce jeunesse, le pronostic était exagéré sans doute sur bien des points; mais en ce qui concernait le génie militaire, le futur vainqueur de Rocroy, de Lens et de Fribourg, le rival heureux de Turenne, devait le confirmer par une réalité éclatante.

Un ambitieux projet germait dans la tête du ministre, et pouvait entrer pour quelque chose dans la chaleur de son appréciation. Afin de donner une consécration incontestée à la prééminence de son rang, il désirait qu'une alliance de famille l'unît au sang royal; il n'aspirait à rien moins qu'à devenir l'oncle de celui qui devait être le grand Condé!

CHAPITRE IV.

La société de l'hôtel de Rambouillet née des débordements de la cour de Henri IV. — Le marquis et la marquise de Rambouillet. — Les demeures du moyen âge. — Architecture et aménagement intérieur de l'hôtel de Rambouillet. — La société de l'hôtel de Rambouillet forme un trait d'union entre la cour et la ville. — Le respect empêchait la confusion des rangs. — L'esprit de la noblesse de France comparé à l'esprit de la noblesse d'Angleterre. — Les précieuses. — Les deux époques de la société de l'hôtel de Rambouillet et ses plus célèbres habitués. — La belle Julie. — Le duc de Montausier. —*La Guirlande de Julie.* — Les princes du sang. — Sarrasin. — Mademoiselle du Vigean. — Célèbre querelle littéraire des deux sonnets de *Job* et d'*Uranie.*

On ne saurait avoir une idée complète d'une époque, si, en dehors des événements qui se sont accomplis pendant sa durée, on ne connaissait encore sa société et ses mœurs. Il n'existe pas de période historique où la société proprement dite, c'est-à-dire le grand monde social et intellectuel, ait eu plus de part aux événements politiques que pendant la première moitié du dix-septième siècle. On comprendrait peu comment, surtout pen-

dant les troubles de la Fronde, la littérature, les pamphlets, les relations du monde, les passions du cœur, ont pu jouer un rôle plus important encore que les armes, si on ne savait quel ascendant l'hôtel de Rambouillet avait pris sur les mœurs en les polissant, en les adoucissant.

Au compte de l'influence que les mariages et les passions du cœur, nées plus encore de chevaleresques sentiments que de sensuels penchants, ont eu sur ces événements, citons seulement, en laissant à part l'étrange fascination du prince de Conti pour sa sœur, la passion du duc de La Rochefoucauld pour la duchesse de Longueville, la rivalité du duc de Nemours, et, parmi les mariages, rappelons celui projeté entre le prince de Conti et Mademoiselle de Chevreuse, ceux effectués du duc de Richelieu avec Mademoiselle de Pons, du duc de Mercœur avec Laure de Mancini, du maréchal de Turenne avec Mademoiselle de La Force, enfin celui du prince de Conti avec Anne-Marie de Martinozzi, couronnement de la politique qui termina la Fronde.

Nous avons déjà dit quels débordements à la cour de nos rois avaient succédé pour la noblesse à la vie patriarcale de ses vieux châteaux; l'immoralité même était devenue un des ressorts avoués de la politique; par elle, le monarque recherchait la domination absolue, et le courtisan

la faveur. Les maîtresses des rois étaient traitées à l'égal des reines; les enfants naturels ou adultérins étaient revêtus des plus hauts titres. Henri IV porta plus loin encore que ses prédécesseurs cet oubli des convenances politiques et sociales. Entièrement livré à de sensuels amours, il avait même fait perdre à sa cour cette décence extérieure qui permet à la vertu de coudoyer le vice. Les femmes belles, honnêtes, spirituelles, qui ne pouvaient guère s'y aventurer sans se compromettre, s'en éloignèrent, en dehors des fêtes ou des occasions d'apparat, où leur position pouvait les obliger d'assister. Elles désiraient cependant se voir, se réunir, se livrer aux délassements de l'esprit : de ce besoin naquit le premier salon, qui fut l'hôtel de Rambouillet.

Catherine de Vivonne avait épousé en 1600, à l'âge de douze ans, Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, maréchal de camp, ambassadeur en Piémont et en Espagne, où il avait rempli avec distinction des missions diplomatiques, homme de mérite par conséquent, et cependant époux assez effacé, comme il arrive d'ordinaire aux maris dont les femmes savent s'entourer du prestige de la littérature, des arts ou de la mode. Leur union fut toujours digne et heureuse; le marquis acceptait son rôle avec plaisir, disant que sa femme ne lui avait jamais rien demandé qui ne fût raison-

nable, et profitait le premier du charme de la société dont elle était le centre. A seize ans, la marquise fut mère de la célèbre Julie qui devint par son mariage la duchesse de Montausier; sa seconde fille, Angélique, épousa le comte de Grignan; ses trois autres filles prirent le voile; l'une fut abbesse de Saint-Étienne de Reims, les deux autres se succédèrent comme abbesses de Yères, près de Paris. Un de leurs fils mourut de la peste à l'âge de huit ans; l'aîné fut tué à Nortlingen en 1645; un accident arrivé en nourrice l'avait rendu contrefait; il fut longtemps à refuser d'étudier le latin, de peur qu'on ne le fît entrer dans l'état ecclésiastique; il prit l'épée et se signala par sa bravoure. Le bonheur ne fut donc pas, comme on pourrait le croire, l'apanage exclusif de cette brillante famille; elle eut aussi sa part des tristesses de la vie.

La marquise de Rambouillet, belle, spirituelle, irréprochable dans ses mœurs, inspirait à la fois l'amour et le respect, jusqu'à la vénération même, quand elle devint plus âgée. Dans sa jeunesse et pendant son âge mûr, la cour et la ville, les littérateurs et les gens d'esprit se groupèrent autour d'elle; elle porta bientôt le sceptre de cette société naissante en l'accueillant chez elle; son hôtel lui-même porta le cachet de l'innovation.

Dans les demeures des cités du moyen âge, à la

fois maisons et forteresses, aux fenêtres étroites, moins faites pour donner le jour au dedans que pour lancer au dehors les flèches de l'arc, et plus tard le plomb de l'arquebuse, châteaux des champs rassemblés à la ville, moins les fossés, mais avec les tourelles en souvenance des tours, l'idée de la distribution commode était le moindre souci qui eût présidé aux aménagements de l'intérieur. Au rez-de-chaussée, la cuisine dont la cheminée aux vastes flancs permettait de faire rôtir des quartiers monstrueux de venaison; à côté, une pièce ou deux, destinées aux approvisionnements; puis la spirale de l'escalier, se déroulant dans la tourelle carrée ou ronde, suivant l'époque, conduisait, au premier étage, à la grande salle; ses lambris sont peints à fresque de losanges, de trèfles ou de figures, tendus d'étoffes ou de tapisseries; le plafond soutenu par des poutres puissantes et sculptées sur lesquelles les poutrelles symétriques aux nervures droites et fouillées viennent chercher leurs appuis. Au fond de la salle, une immense cheminée, symbole monumental du foyer domestique, élève jusqu'au plafond son manteau blasonné ou couvert de quelque emblème, suivant que la demeure est celle d'un gentilhomme ou d'un bourgeois opulent; ses flancs hospitaliers sont garnis à l'intérieur de deux escabeaux, en regard l'un de l'autre; la flamme pétillante dé-

roule sa chevelure d'or et se perd en fumée constellée d'étincelles dans la longue ascension du vaste tuyau, au sommet duquel s'entrevoit un coin bleu de la voûte du ciel; des bûches énormes, arbres entiers de la forêt, donnant l'âme à cette colonne embrasée, reposent sur de puissants chenets de fer, dont les hautes tiges s'arrondissent en corbeille; le chat de la maison, placé dans l'une d'elles par quelque espiégle enfant, prenant ce jeu en bonne part, s'y arrondit paresseusement, laissant échapper deux éclairs à demi voilés sous ses paupières entr'ouvertes. Au dessous deux levriers, aux formes nerveuses et élancées, fidèlement étendus aux pieds de leur maître, se reposent de quelque excursion vagabonde. Au milieu de la salle, une table en cœur de chêne, sur laquelle, tour à tour, se dressent les repas, se scellent, d'âge en âge, les contrats de la famille et les pieuses donations à quelque prochain couvent. En face de la cheminée, un vaste dressoir étale les hanaps, quelques aiguières d'argent, des faïences émaillées et les reliures poudreuses d'un terrier et de quelques vieux manuscrits. Cette salle d'honneur est à la fois le salon, la salle à manger, la chambre du conseil.

Dans le reste de la demeure, deux pièces à chaque étage, mais placées à hauteurs inégales et reliées entre elles par le méandre de l'escalier qui

s'enroule sur le pilier qu'il étreint, ne servent que pour le sommeil ou la toilette. Pour ameublement, de vastes lits, où l'on peut au besoin inviter au repos quelques amis, abrités par des baldaquins, sorte de tentes nécessaires pour garantir du froid et des courants d'air dans ces grandes salles; pour siéges, les bahuts qui servent de commodes pour les vêtements et de caisses pour les voyages. Les tentures même de l'appartement, lorsqu'il y en a, s'emportent, quand la famille se déplace.

La renaissance, qui s'appliqua à parer les demeures, fit peu pour les rendre plus commodes; elle vint les rétrécir à l'intérieur, sans les mieux distribuer, les construisant beaucoup moins pour l'habitant du dedans, que pour le spectateur du dehors. A l'extérieur, les tours portent haut encore leurs flèches élancées, mais, satellites d'apparat, elles ne sont plus les avant-gardes de la défense; les courtines courent encore d'une tourelle à l'autre; mais les machicoulis qui les surmontaient avec leurs créneaux, pour verser le plomb fondu ou faire pleuvoir les projectiles, ont fait place aux légères balustrades que le ciseau de l'artiste a découpées dans la pierre. Des fenêtres plus larges, amélioration véritable, permettraient au jour une plus libre entrée, si les vitraux empruntés aux basiliques ne venaient en intercep-

ter l'éclat et jeter des rayons de mille couleurs sur les sculptures de l'ameublement et sur la poétique jeune femme qui feuillette nonchalamment un livre récemment échappé aux presses de Guttenberg. Le logement a fait du progrès sans doute; mais l'art y a déployé ses ressources bien plus pour l'agrément des yeux que pour la commodité de ceux qui l'habitent. Une maison est une crédence où chaque habitant, vêtu de velours ou de soie, rehaussé de plumes et de fourrures, de passementeries d'or et d'argent, devrait occuper sa place sans se déranger jamais, de peur de troubler les harmonies du tableau.

La marquise de Rambouillet comprit tout ce que les constructions de son temps apportaient d'obstacles à la vie du monde, telle qu'elle la comprenait et la voulait inaugurer. Un édifice disposé d'après ses idées, bâti sur ses propres plans, s'éleva près de la demeure de nos rois, dans la rue Saint-Thomas du Louvre; il fut le premier de nos modernes hôtels. Quand nous disons modernes, c'est employer, hélas! une expression fugitive comme le temps lui-même; car ces hôtels qui s'élevèrent à l'envi pour l'imiter, s'écroulent un à un sous le marteau démolisseur. Ils font place à des maisons qui cherchent encore leur forme définitive, afin de répondre aux besoins nouveaux d'une société nouvelle, chrysalide dont les méta-

morphoses, peu éloignées peut-être, sont encore inconnues.

L'hôtel s'élevait entre cour et jardin; et si celui-ci, peu conforme aux paysages anglais adoptés aujourd'hui, était découpé en plates-bandes symétriques, groupant peut-être quelque chiffre mystérieux, l'eau, qui s'allie si bien à la verdure, y venait jaillir en gerbe pour reposer ensuite son cristal limpide dans le lit d'un vaste bassin. Une des dispositions nouvelles de l'hôtel imaginé par la marquise, consistait dans la place occupée par le grand escalier; précédemment on l'eût placé au milieu de l'édifice dont il eût coupé les distributions; elle le fit mettre à l'une des extrémités. Au rez-de-chaussée étaient les pièces de réception; celles-ci, éclairées par de larges et hautes fenêtres descendant jusqu'au niveau des parquets, laissaient arriver la lumière, le soleil, la gaieté, et permettaient de jouir, de l'intérieur, du charme tranquille des jardins. La distribution savante et commode des appartements offrait une gradation depuis le vestibule et l'antichambre des laquais jusqu'aux divers salons de réception, et depuis la chambre du lit jusqu'aux boudoirs coquets et parfumés. Du reste, le mot de salon ne faisait pas encore partie de la langue française; toutes ces pièces s'appelaient des chambres, et les moins grandes, ou les boudoirs, s'appelaient des cabi-

nets. La plus vaste et la plus belle de ces pièces de réception était tendue et meublée de velours bleu bordé de crépines d'argent; on l'appela la chambre bleue d'Arthénice, anagramme de Catherine. De chaque côté, des pièces moins grandes, les cabinets, meublés avec moins de richesse, mais toujours avec art, s'ouvraient et ajoutaient leurs espaces dans les occasions de réceptions nombreuses.

Un des plaisirs de la marquise était de faire des surprises à sa société; elle en improvisa plusieurs dans son magnifique parc de Rambouillet où elle résidait quelquefois; elle en prépara avec succès dans son hôtel où, un certain soir, au milieu d'une réunion nombreuse, la tapisserie d'une muraille que l'on savait donner sur le jardin des Quinze-Vingts, se décrochant tout à coup, laissa voir un grand cabinet, brillamment décoré, orné de charmantes peintures, au milieu duquel se tenait Mademoiselle de Rambouillet élégamment parée.

Dans ce vaste appartement, la symétrie grandiose laisse sans doute beaucoup à innover au confortable, moderne invention, et pour le mot et pour la chose; les larges et hautes fenêtres, les portes correspondantes à doubles battants, les cheminées trop grandes et mal combinées, les plafonds trop hauts peut-être, donnent, dans la saison d'hiver, un trop libre accès au froid atmos-

phère du dehors; mais sous ces vastes lambris tout respire la noblesse et la grandeur. Les noms historiques retentissent merveilleusement, prononcés par la voix sonore de l'huissier; les habits brodés des gentilshommes rehaussés par le lustre de leur vaillante épée, les robes monumentales des marquises s'étalent à ravir dans ce large cadre, paillettes rendues plus brillantes par quelques points noirs disséminés; ces points noirs, étoiles pourtant du firmament littéraire, sont les petits collets à rabats de dentelle de ces beaux esprits ou de ces génies qui viennent apporter leur contingent à ces grandeurs.

La société qui se réunissait à l'hôtel de Rambouillet offrait ce caractère particulier et nouveau du mélange des grandes dames et des grands seigneurs avec les femmes de la bourgeoisie, mais distinguées par leurs penchants artistiques ou littéraires, et avec les hommes de lettres. Elle formait un choix d'élite et peu nombreux, relativement à la vaste étendue des appartements. La foule même dorée, complément obligé de nos jours des réceptions qui veulent passer pour brillantes, a quelque chose de commun et de vulgaire, de populaire et d'impoli, que le bon goût de la marquise n'aurait pu tolérer. Cette société forma un trait d'union entre la cour et la ville, un

milieu dans lequel les rangs se mêlaient sans se confondre.

Cette confusion était impossible à une époque où la naissance était entourée d'un si grand prestige de gloire et de respect. On la considérait comme transmettant une tradition de vertus, de valeur, d'honnêteté, d'exemples, accumulée par les générations, qui, faisant rejaillir sur le détenteur vivant l'éclat de ses aïeux, l'obligeait lui-même à ajouter à cette gloire un nouveau rayon. Du reste, après le niveau politique passé par la révolution, ce prestige des noms subsiste encore et surpasse l'éclat des titres les plus brillants. La raison en est simple : un titre, parfois, peut être accordé par la seule faveur; tandis que la valeur d'un nom est frappée au seul coin de l'appréciation publique, et cette monnaie, si elle s'est capitalisée, pour ainsi dire, d'âge en âge, pendant de nombreuses générations, devient une fortune de l'ordre moral. La suppression des titres ne l'attaque pas; pour l'atteindre, il faudrait que quelque loi démagogique impossible enlevât les noms pour leur substituer des numéros d'ordre sur l'inscription des registres de la vie. Cette valeur reconnue à la race est d'autant plus remarquable, qu'elle est toute d'opinion; aucun privilége, aucun droit ne la sanctionne; nul décret, nulle

loi ne saurait la détruire. Cette valeur de la race est si réelle, qu'on la consacre légalement dans tout ce qui ne blesse pas la démocratie; mais pour cela il a fallu descendre aux animaux. Parmi eux, on a choisi naturellement d'abord parmi la plus belle espèce : nos chevaux de pur sang ont leur généalogie soigneusement conservée par des fonctionnaires de l'État; ils ont, sur nos hippodromes, des droits et des priviléges inaccessibles au cheval né de parents vulgaires. Cette tendance se propage; les races bovines, ovines, et bien d'autres, ont leur aristocratie qui se dessine. La révolution ne trouvera-t-elle pas dans cette infraction à l'égalité quelque motif à réforme; n'aurons-nous pas, quelque jour, *une déclaration des droits de la bête?*

Bien entendu, nous ne prétendons attaquer en rien les droits de l'homme pris dans le sens chrétien; la reconnaissance de ces droits, qui a fait tomber l'affreuse institution de l'esclavage, remonte à une divine origine. Nous ne blâmons qu'une fausse interprétation de ces droits, qui, par une égalité poussée, en toutes choses, à une limite extrême, serait destructive de toute société. Les droits de l'homme, dans l'acception révolutionnaire, seraient au gouvernement ce que les principes de la société protectrice des animaux seraient à la production, si, mal compris, pour

les laisser plus libres ou plus égaux, ils interdisaient de les employer à leurs fins utiles.

La constitution de l'ancienne noblesse demandait évidemment des réformes, concessions nécessaires à l'esprit des temps nouveaux ; elle était trop exclusive, n'admettant que de mauvaise grâce dans ses rangs ceux-là mêmes que des services considérables, une situation sociale élevée, nouvellement acquise, lui auraient dû faire accueillir avec empressement; politique habile, qui assure à l'aristocratie toutes les prééminences; absorbant dans son sein les hommes qui ont grandi par des voies honorables, elle se fait des soutiens de ceux que la rivalité jalouse rend des ennemis puissants. Enfin, en cessant d'être féodale et en même temps gouvernementale, la noblesse était devenue trop exclusivement militaire; situation qui, sans la débarrasser des rivalités envieuses, l'avait privée de tout rôle et de toute influence politique bien avant la grande révolution : le duc de Saint-Simon disait que, de son temps, un gentilhomme n'avait plus d'autres droits que celui de se faire tuer pour son pays, noble droit encore, il faut le reconnaître! La royauté déjà, par le renversement de la puissance de la noblesse, avait accompli son œuvre d'absolutisme, conduite lentement, mais sûrement, de règne en règne. Mieux avisée que celle de France a été la noblesse d'An-

gleterre; après la chute de la féodalité, qui ne pouvait avoir qu'une raison d'être temporaire, elle s'est faite politique et parlementaire. Au lieu de se laisser abattre pièce à pièce par la royauté, c'est elle qui lui a posé des limites et qui est devenue le *palladium* de la liberté. Le jour où l'aristocratie anglaise périra, comme périssent à leur tour, à un moment donné, toutes les institutions humaines, l'Angleterre devra porter le deuil de sa liberté. Liberté et égalité ensemble sont incompatibles, et ne sont qu'une utopie[1] généreuse pour les uns, envieuse pour les autres, dont l'application, toujours essayée, est la cause la plus certaine de la fragilité des gouvernements. Il faut choisir : l'aristocratie, dans une monarchie tempérée comme dans les républiques, est la garantie du maintien de la liberté, comme le despotisme est la garantie du maintien de l'égalité. La France, aujourd'hui, cherche dans l'amélioration de ses institutions un bien-être et des progrès vainement cherchés depuis longtemps dans les révolutions qui n'aboutissaient qu'à des changements stériles de gouvernements. Elle est moins loin qu'il ne paraît peut-être de ces idées d'une aristocratie largement constituée sur le double concours, d'un

[1] Voyez, sur cette question, mon livre intitulé : *Questions du jour : République, Socialisme et Pouvoir*. 1849. 2e édit. Lecou, éditeur. Aujourd'hui chez Douniol.

côté, de l'illustration de la naissance, premier élément dont la fusion est indispensable, sous peine de rendre une noblesse nouvelle illogique, ridicule et impossible ; d'un autre côté, du mérite, des services, de la fortune bien acquise, portés à un degré assez éminent pour jeter un lustre sur les enfants. La France, qui, avec des instincts révolutionnaires apparents, est éminemment douée du sens de conservation, trouverait dans cette combinaison la base nécessaire à la stabilité des institutions, sans laquelle nul progrès, nulle liberté, nulle prospérité, ne sont assurés d'un lendemain. Cette solution ne serait-elle qu'une question de temps? Elle n'aurait même rien de contraire aux principes de 89, tels qu'ils résultent des cahiers des états généraux.

De cette fusion, sans l'oubli des rangs, naquit, à l'hôtel de Rambouillet, cette politesse exquise, exempte d'affectation, caractère distinctif de la bonne compagnie. Voiture seul, parmi les hommes de lettres, semblait marcher de pair avec les plus grands ; mais une exception donne du piquant, on en riait sans qu'il s'en aperçût, et le jeune duc d'Enghien qui, sur les rangs, entendait peu raillerie, disait en plaisantant : « En vérité, si Voiture était de notre condition, on ne le pourrait souffrir. »

Le nom de *précieuses* fut donné aux femmes

qui firent l'ornement de cette société; si cette qualification a été prise plus tard en mauvaise part, c'est qu'il y eut des imitations ridicules, que nous pourrions appeler des contrefaçons. L'hôtel de Rambouillet fut à la mode; cette mode avait pris naissance parmi des personnes distinguées à tous les points de vue; or il arriva de cette mode ce qui advient de toutes, elle fut imitée dans d'autres sociétés; elle descendit, le commun s'en empara, le bon goût fit place à l'afféterie, et la qualification fut reniée par celles qui précédemment s'en étaient honorées. Ce discrédit est, du reste, postérieur à l'existence de l'hôtel de Rambouillet, et tomba sur ces précieuses de second ordre, appartenant à la bourgeoisie, dont les réunions furent connues sous le nom de ruelles.

Dans les nobles réceptions de l'hôtel de Rambouillet, on n'avait garde de se produire pour se faire voir un instant, afin de courir dans vingt autres endroits faire le même personnage, sans se donner dans aucun le temps de causer, d'écouter, d'observer, même de penser; pour la satisfaction de pouvoir dire à quelques amis assez spirituels pour être moins répandus, que l'on ne peut suffire à toutes les fêtes, à toutes les relations brillantes qui vous réclament. On donnait, au contraire, à son esprit l'activité que les gens du monde donnent aujourd'hui à leur

corps et aux jambes de leurs chevaux. On restait longtemps réuni ; des sujets variés occupaient tour à tour l'attention en la distrayant; chacun apportait son tribut au plaisir des autres. Les arts, la littérature, la philosophie, la religion même, étaient l'objet de lectures ou d'intéressantes et instructives causeries. Le perfectionnement de la langue française, naïve et pittoresque, mais un peu barbare encore, était un des soins auxquels on s'appliquait; on commença à débarrasser son orthographe des lettres dites parasites, telles que les *s* inutiles dans un grand nombre de mots : *escuyer, teste, esclat,* etc.; les phrases se détachèrent, avec les idées, en périodes moins longues et moins confuses. On commentait l'*Astrée,* de d'Urfé; on y méditait les *Maximes* de La Rochefoucauld; on savourait les primeurs d'une tragédie lue par Corneille en personne; on s'ennuyait un peu à la lecture de *la Pucelle* de Chapelain, mais on avait si bon espoir dans ce poëme national, qui devait être l'*Odyssée* et l'*Iliade* de la France, que l'on écoutait avec complaisance, attendant toujours quelque tirade mieux inspirée. On prenait sa revanche de l'ennui du poëme, en plaisantant sur l'épée de son auteur; il l'avait adoptée étant précepteur des fils de M. de La Trousse, grand prévôt, pour se donner des airs de gouverneur, et, leur éducation terminée, ne voulait plus la quitter, au grand dé-

sespoir de sa famille. On l'y fit renoncer d'une façon comique : pour un duel simulé, on fit mine de l'appeler pour second; il se défit aussitôt et pour toujours de son dangereux ornement. On ne craignait pas d'étudier la *Méthode* de Descartes; on entendait un sermon improvisé par le jeune Bossuet, essayant dans un salon cette éloquente voix qui devait faire retentir les saintes basiliques, et, lorsque l'esprit trop tendu avait besoin de délassement, la musique faisait résonner ses accords; Madame Aubry, ou la belle Mademoiselle Paulet, s'accompagnant de son luth, ravissaient l'assemblée par leurs accents mélodieux.

Mademoiselle Paulet, fille de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, qui a donné son nom à une taxe dont nous parlerons en son lieu, était une des preuves du bon renom de l'hôtel de Rambouillet pour la vertu des femmes qui le fréquentaient. Elle était ravissante, et sa blonde chevelure aux boucles ondoyantes et pressées, l'avait fait surnommer la *lionne*. Tallemant des Réaux trace ainsi son portrait : « Mademoiselle Paulet avait beaucoup de vivacité, estoit jolie, avoit le teint admirable, la taille fine, dansoit bien, jouoit du luth et chantoit mieux que personne de son temps. » Il dit ensuite que l'amitié que lui témoigna Madame de Rambouillet purifia, pour ainsi

dire, Mademoiselle Paulet, qui fut depuis chérie et estimée de tout le monde. Il n'est pas besoin d'ajouter que Tallemant accueille avec empressement les bruits galants qui avaient couru sur son compte, ainsi que les suites du fameux ballet d'Arion, où, montée sur un dauphin, elle plut tant à Henri IV.

Mademoiselle de Scudéry, dans son roman de *Cyrus*, après avoir tracé le portrait d'Élize (Mademoiselle Paulet), s'exprime ainsi :

« Enfin, Madame, Élize est une merveille et il n'y a pas lieu de s'estonner si elle a acquis tant d'amans et tant d'amis. Mais comme elle a esté plus heureuse aux derniers qu'aux premiers, je ne vous parleray pas moins de ceux avec qui elle a eu de l'amitié que de ceux qui ont eu de l'amour pour elle. Arrivée à l'âge de quatorze ans, elle fut presque aimée de tout ce qui estoit capable d'aimer; on vit trois princes frères, rivaux en même temps... Le roi de Phénicie (Henri IV), cet illustre conquérant, devint luy-mesme son esclave, mais d'une manière différente de celle dont il avoit accoustumé de l'estre, car comme son amour n'estoit pas pour l'ordinaire extresmement détaché des sens, il ne donnoit guère son cœur qu'il n'ostast quelque chose de la réputation de celles à qui il le donnoit. Il n'en fut pas de mesme de la passion qu'il eut pour Élize, car,

excepté quelques envieuses de sa beauté, personne n'en a jamais rien dit, ny rien pensé qui luy pust estre désavantageux... Je scay bien que ceux qui ont voulu diminuer la gloire d'Élize ont dit qu'il n'estoit pas si difficile de résister à un prince qui n'estoit pas extresmement bien fait de sa personne, qui avoit autant l'air d'un soldat que d'un roy, et qui n'estoit pas trop propre; mais après tout ce roy estoit un des plus illustres roys du monde, et dans la familiarité qu'il souffroit qu'on prist avec luy, il avoit l'esprit infiniment agréable et divertissant; il railloit mesme de bonne grâce, et agissoit avec tant de bonté qu'il gagnoit les cœurs de tout le monde. »

Des conversations futiles, mais spirituelles, venaient aussi apporter leur variété à ces plaisirs. La mode, quoique moins changeante qu'aujourd'hui, n'en avait pas moins ses secrets et ses prestiges que scrutent ou confient les féminines causeries. Les hommes étaient galants avec bon goût, et, de cour littéraire, l'assemblée parfois se transformait en cour d'amour pour juger les tendres sentiments. Les hommes de lettres, en cette occurrence, ne manquaient pas de donner carrière à leur muse un peu vagabonde; mais il était reçu, parmi les grandes dames, que leurs hommages bien accueillis et toujours flatteurs à obtenir, ne tiraient pas à conséquence; et Madame de Sévigné

pouvait, sans se compromettre, désespérer Ménage par son confiant abandon.

L'existence de la société de l'hôtel de Rambouillet peut se classer sous deux phases à peu près distinctes; mais parmi les personnages qui y ont brillé, grâce à la longueur variable de la vie, plus d'un a traversé les deux phases successives.

La première époque s'étend depuis le commencement du ministère du cardinal de Richelieu, jusques à la Fronde; la seconde, depuis le rétablissement de la paix intérieure, jusqu'aux deux ou trois dernières années qui précédèrent la mort de la marquise, en 1665. A la première époque appartiennent Malherbe, Corneille, Rotrou, Voiture, Conrart, Chapelain, Ménage, La Rochefoucauld, Saint-Évremond, Scarron, Benserade, Montreuil, Esprit et Sarrasin, Godeau, l'évêque de Vence et de Grasse, surnommé le nain de Julie; Racan, qui a assoupli le langage poétique, et si exclusivement connu comme littérateur, qu'on ignore généralement qu'il était marquis et maréchal de camp des armées du roi; le marquis de Bussy-Rabutin; Saint-Évremond, ce satirique gentilhomme, qui après avoir chansonné la nouvelle Académie, puis la Fronde, deux plaisirs sans danger auprès des ministres, pour en avoir voulu faire autant de la paix des Pyrénées et de Mazarin, son négociateur, dut, afin d'échapper à la Bastille, s'enfuir

en Angleterre, où l'abbaye de Westminster abrite son tombeau; Balzac, trop vieux et retiré à la campagne ne parut jamais à l'hôtel de Rambouillet; mais il entretenait une correspondance spirituelle et assidue par l'intermédiaire de Ménage; citons encore Mademoiselle de Scudéry et son frère; la marquise de Sablé, qui avait mis en honneur cette théorie que le culte mondain des hommes pour les femmes était non-seulement permis, mais utile pour porter ceux-ci aux belles actions par le désir de plaire; quant aux femmes, leur vertu devait rester sans atteinte par devoir et aussi pour mériter d'inspirer aux hommes de nobles sentiments. Madame de Sablé avait prêché par l'exemple : aimée, suivant sa théorie, par le malheureux duc de Montmorency décapité à Toulouse, elle avait fièrement rompu avec lui, dès qu'elle l'eut soupçonné d'une infidélité en levant les yeux sur la reine Anne d'Autriche. Nous nommerons encore parmi ces femmes illustres : Louise-Marie de Gonzague, fille du duc de Nevers, qui devint reine de Pologne, et Madame de Choisy [1], qui, disent certains chroniqueurs, ne se borna pas toujours aux théories pures professées autour d'elle.

[1] Jeanne Hurault de l'Hospital, née en 1604, mariée en 1628 à Jean de Choisy, conseiller au Parlement, chancelier du duc d'Orléans, morte en 1666. Elle était mère du léger et spirituel abbé de Choisy.

La Fronde suspendit les réunions de l'hôtel de Rambouillet. La paix fit naître la seconde et dernière période, où l'on vit paraître, avec les survivants de la première, une génération nouvelle. Dans celle-ci se distinguent : Bossuet, Racine, Boileau, La Fontaine, et parmi les femmes, l'incomparable marquise de Sévigné, qui avait déjà brillé vers la fin de la première période; la spirituelle Madame de La Fayette; Françoise d'Aubigné, cette vertueuse personne, mais habile, qui eut pour maris ces deux hommes en tout si différents, Scarron et Louis XIV, passant, de l'un à l'autre, du burlesque à la grandeur.

Des anagrammes ou des noms tirés de l'histoire ou des romans désignaient les heureux élus de l'hôtel de Rambouillet. La maîtresse de céans, la marquise, était appelée *Rozelinde*, *Rotandre*, *Sestiane*, et surtout *Arthénice;* Julie d'Angennes était *Ménalide; Ménalidès* était Montausier; le comte de Grignan, gendre de la marquise de Rambouillet, qui devait le devenir plus tard de la marquise de Sévigné, ce gentilhomme aux grandes manières, destiné aux belles-mères illustres, littérateur lui-même, était nommé *Gariman;* Balzac était *Bélizandre;* Voiture était *Valère;* Mademoiselle de Scudéry était *Sophie* ou *Sapho*. Les détracteurs de la société de l'hôtel de Rambouillet se sont fait une arme contre elle de ces surnoms

taxés par eux d'afféterie; ils n'ont pas remarqué qu'ils étaient autorisés par l'usage, et que leur mystère, bien que transparent, donnait une carrière plus libre aux poétiques fictions.

Ces réunions, comme tout ce qui est mode et succès, furent imitées, nous l'avons dit; parmi les imitations de bon aloi, deux particulièrement sont à remarquer. La réunion qui se tenait chez Conrart, réunion d'hommes, plus sérieuse et plus exclusivement littéraire que celle de l'hôtel de Rambouillet, est devenue le berceau de l'Académie française; Richelieu, son fondateur, en trouva le noyau tout formé, et institua Conrart secrétaire perpétuel. L'autre réunion, plus mondaine et plus semblable à son modèle, se tenait chez Madame de La Fayette, qui avait pris pour ses réceptions un jour fixe de la semaine; cet usage des jours est venu jusqu'à nous; il était de bon ton d'être de ses samedis.

L'amour platonique, vertueux et couronné, devait avoir son modèle dans la famille même de la marquise de Rambouillet; c'était dans l'ordre. La fille aînée de la marquise, celle qui n'avait l'autre nom que celui de la *Belle Julie*, charmante, spirituelle, avait déclaré qu'elle ne voulait pas se marier. Elle adorait sa mère, elle l'aidait à faire les honneurs de ses réceptions dont elle augmentait le charme; elle craignait qu'un ma-

riage ne fût la rupture de ces douces habitudes. Faire manquer une si ravissante personne à une résolution si ferme et humiliante pour le sexe le plus fort, qui avait à l'hôtel de Rambouillet de si brillants représentants, était un but que ne pouvait pas manquer de poursuivre plus d'un de ces nobles chevaliers. Mais tous ces poursuivants se lassèrent devant une résolution si inébranlable. Un seul dut enfin le succès à sa constance. Le siége de Troie avait duré dix ans; il ne fallut pas moins d'années de persévérants efforts à Charles de Sainte-Maure, marquis et depuis duc de Montausier, pour forcer à se rendre le cœur de Mademoiselle de Rambouillet. Ce n'est pas qu'il ait passé ces dix années dans l'inutile oisiveté d'une fade galanterie; d'abord il dut étouffer sa flamme naissante, un frère aîné, qu'il perdit, aspirait à la main de Julie d'Angennes; quand il put donner cours à ses sentiments, ce ne put être que par intermittences. Il servait dans les armées; à cette époque où les troupes prenaient régulièrement leurs quartiers d'hiver, les officiers du grand monde retournaient à la cour et à Paris; dans cette saison, il revenait empressé, et repartait au printemps se livrer bravement aux hasards de la guerre, dans laquelle il se distingua sous les ordres du maréchal de Guébriant. L'attrait qui avait déterminé son choix pour n'épouser nulle

autre que la belle Julie, était d'un caractère tout particulier. Pendant la maladie contagieuse, la peste, dit-on, qui avait atteint le second fils de la marquise de Rambouillet, tout le monde avait fui; seule, avec sa fille, la marquise avait courageusement donné des soins au malade chéri qui mourut dans leurs bras. Ce noble trait avait touché Montausier, qui s'appelait alors le marquis de la Salle, d'une estime infinie pour la mère et la fille; l'amour basé sur l'estime ne pouvait avoir une plus noble origine. Nous insistons sur ce rapprochement, car l'union de ces deux sentiments est le cachet particulier de la société de l'hôtel de Rambouillet. Charles de Sainte-Maure était, en effet, non-seulement un homme d'esprit, mais un homme d'un caractère plein de droiture; l'estime qui l'entourait fixa plus tard l'attention de Louis XIV pour en faire le gouverneur des enfants de France. Cette droiture était mêlée d'une inflexibilité un peu rude qui lui fit toute sa vie avoir des procès, bien moins par intérêt, que par irrésistible penchant au culte de l'équité. Aussi Molière a-t-il emprunté au caractère de Montausier les plus beaux traits de son *Misanthrope*. Qui eût pensé que Mademoiselle de Rambouillet, si difficile pour agréer un époux, eût un jour fixé son choix sur un homme qui semblait peu fait pour les grâces aimables du monde? Évidem-

ment ce fut aussi l'estime qui la décida ; de plus, ne sait-on pas que le lierre aime à s'appuyer sur le chêne? L'amour, en outre, assouplit les plus rudes caractères ; de combien de soins délicats Charles de Sainte-Maure sut entourer celle qu'il aimait ; et, lorsque sa passion agréée put s'exprimer librement par l'hommage de ces bouquets que le futur époux envoie à sa fiancée, ce ne fut point de ces fleurs vulgaires dues aux soins grossiers de quelque jardinier, de ces fleurs qui se fanent et font redouter le lendemain, qu'il composa le sien : il fit mieux et si bien qu'il n'a pas eu d'imitateurs ; car si la mode prenait jamais parmi les jeunes filles de ne consentir à donner leur main qu'en retour d'un semblable hommage, que de futurs époux seraient empêchés ! à tel point que le flambeau de l'hymen pourrait être très-rarement allumé. Mais si les jeunes filles ne font pas toujours précéder leur choix d'une étude basée sur l'estime aussi approfondie que celle de Julie de Rambouillet, elles ont au moins, il faut le reconnaître, la prévoyante sagesse de se contenter des bouquets des jardiniers !

Le bouquet offert par le marquis de Montausier subsiste encore dans sa fraîcheur, sous le nom de *Guirlande de Julie*. Il était composé de vingt-neuf fleurs peintes par Robert ; chaque fleur était placée sur une feuille séparée, et, à la suite, sur

le recto d'autant de feuilles de vélin, un ou plusieurs madrigaux pour chaque fleur. Sur la première page, les vingt-neuf fleurs étaient peintes réunies en une guirlande entourant ces mots : LA GUIRLANDE DE JULIE. Jarry, qui excellait dans l'écriture, avait tracé les caractères des madrigaux et du titre. Il avait fait deux copies : l'une *in-quarto*, en lettres rondes; l'autre, *in-octavo*, en lettres bâtardes; portant, l'une et l'autre, la date de 1641. Ces deux copies furent offertes, en même temps, par le marquis, à Mademoiselle de Rambouillet; il les avait fait relier par Gascon qui n'avait point d'égal dans son art. Cette reliure était en maroquin rouge; le dedans et le dehors de la couverture offrait, en semis d'or, le chiffre répété de la belle Julie.

Quant aux madrigaux, ils étaient l'œuvre, non des rivaux du marquis, comme on peut s'y attendre, mais des littérateurs habitués des réunions de l'hôtel de Rambouillet, qui, touchés de sa persévérance, s'associaient à son heureux espoir, tels que d'Andilly, Racan, Desmarest, Malleville, Tallemant des Réaux, Chapelain, Conrart, Scudéry et quelques autres. Le marquis de Montausier ne pouvait pas rester en arrière; sa muse lui inspira naturellement plus de madrigaux qu'à nul autre; seize, de sa composition, figurent dans *la Guirlande*.

La Guirlande de Julie ne mérite certainement pas d'être citée comme une œuvre littéraire remarquable; c'était une œuvre de société dont l'élégance, la fraîcheur et l'à-propos firent le charme d'abord, et la célébrité ensuite. Si *la Guirlande* est restée célèbre, son texte est demeuré assez ignoré; aussi détacherons-nous de ce bouquet quatre fleurs choisies : *la Violette* par Desmarest, *la Fleur d'orange* par Conrart, *l'Immortelle* par Scudéry, *la Tulipe flamboyante* par le marquis de Montausier.

LA VIOLETTE.

Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe,
Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

LA FLEUR D'ORANGE.

D'un palais d'émeraude, où la riche nature
M'a fait naistre et régner avecque majesté,
Je viens pour adorer la divine beauté
Dont le soleil n'est rien qu'une foible peinture.
Si je n'ai point l'éclat ni les vives couleurs
Qui font l'orgueil des autres fleurs,
Par mes douces odeurs je suis plus accomplie
Et par ma pureté plus digne de Julie.
Je ne suis point sujette au fragile destin
De ces belles infortunées

Qui meurent dès qu'elles sont nées,
Et de qui les appas ne durent qu'un matin;
Mon sort est plus heureux, et le ciel favorable
Conserve ma fraîcheur et la rend plus durable.
Ainsi, charmant objet, rare présent des cieux,
Pour mériter l'honneur de plaire à vos beaux yeux,
J'ay la pompe de ma naissance,
Je suis en bonne odeur, en tout temps, en tous lieux;
Mes beautez ont de la constance,
Et ma pure blancheur marque mon innocence :
J'ose donc me vanter, en vous offrant mes vœux,
De vous faire, moy seule, une riche couronne
Bien plus digne de vos cheveux
Que les plus belles fleurs que Zéphire nous donne.
Mais si vous m'accusez de trop d'ambition,
Et d'aspirer plus haut que je ne devrois faire,
Condamnez ma présomption
Et me traittez en téméraire;
Punissez, j'y consens, mon superbe dessein
Par une sévère défense
De m'élever plus haut que jusqu'à votre sein,
Et ma punition sera ma récompense.

L'IMMORTELLE.

Faibles fleurs à qui le destin
Ne donne jamais qu'un matin,
Reconnoissez votre folie;
Moy seule dois prétendre à couronner Julie.
Digne objet des plus dignes vœux,
Placez-moy dessus vos cheveux;
J'aspire à cet honneur; faites que je l'obtienne :
Ainsi, puisse le ciel vous combler de plaisirs,
Faire que tout succède à vos justes désirs,
Et que votre beauté dure autant que la mienne!

LA TULIPE

NOMMÉE

FLAMBOYANTE.

Permettez-moi, belle Julie,
De mesler mes vives couleurs
A celles de ces rares fleurs
Dont votre teste est embellie,
Je porte le nom glorieux
Qu'on doit donner à vos beaux yeux[1].

[1] Que sont devenus les manuscrits de *la Guirlande?*
Il paraît qu'outre les deux exemplaires dont le marquis de Montausier avait fait hommage à Julie, Jarry avait fait un troisième exemplaire, mais sans la reproduction des fleurs. Le premier exemplaire original était seul orné des peintures de Robert. Après la mort de Madame de Montausier, son mari, dépositaire des deux exemplaires qu'il lui avait donnés, les montrait avec plaisir à ses amis comme un doux souvenir. Après lui, ces manuscrits passèrent dans les mains de la duchesse d'Uzès, sa fille. A la mort de celle-ci, ils furent vendus par ses héritiers comme pièces ne méritant pas leur attention. Ils furent achetés deux cents livres par un particulier, qui les revendit à M. Moreau, premier valet de chambre du duc de Bourgogne. Celui-ci en fit présent à M. de Gaignères. A sa mort, après diverses transmissions, ils devinrent la propriété du duc de La Vallière, dans la succession duquel le manuscrit original fut acheté quatorze mille cinq cent dix livres, pour le compte de Madame de Châtillon, sa fille. Madame de Châtillon l'a légué à M. le duc d'Uzès, son petit-fils, qui le possède aujourd'hui. Le second manuscrit fut acheté, dans la succession du duc de La Vallière, quatre cent dix livres, par M. de Bure. Il est aujourd'hui possédé par M. le marquis de Sainte-Maure, qui l'a acheté deux mille neuf cents francs. Quant au troisième manuscrit, après avoir passé, nous ne savons par quelles transitions, dans les

Les princes du sang se faisaient un honneur et un plaisir de compter au nombre des hôtes les plus assidus de l'hôtel de Rambouillet. Nous allons les y suivre, ainsi que quelques-uns des personnages que nous rencontrerons le plus souvent dans le cours de cette histoire.

Sarrasin, qui n'est pas un de ces littérateurs brillant après leur mort par l'éclat de leurs productions, fut précisément, par le genre de son esprit léger, de nature à plaire dans une réunion mondaine, toujours un peu frivole, un de ceux qui répandit, avec Voiture, déjà vieux quand Sarrasin débutait, le plus d'entrain et de gaieté dans cette société. L'un et l'autre avaient un aplomb que rien n'effayait, une verve qui éclatait à tout propos. Aussi leur conversation était-elle le principal charme de leur présence, tandis que d'autres écrivains, qui ont laissé des noms plus illustres, n'étaient goûtés que par la lecture de leurs productions, tels que Corneille, presque toujours décontenancé. Ceux-ci se sentaient un peu gauches et timides au milieu d'un monde brillant qui, tout en les éblouissant, était cependant l'inspirateur des grandes et belles pensées de leurs écrits.

mains du marquis de Courtenvaux, il arriva à celles de Firmin Didot. Sur cet exemplaire ont été faites les quelques éditions données de cette œuvre.

Jean-François Sarrasin était né à Hermanville-sur-mer, en Normandie, où son père exerçait une petite charge de finances. A peine ses études terminées à l'université de Caen, il vint à Paris chercher carrière aux facultés de son esprit. Sa présentation à l'hôtel de Rambouillet décida de sa vocation et de son avenir. Elle le mit en rapport avec la plus haute et la plus aimable société de l'époque, lui permit de se faire connaître des princes de la maison royale, et de devenir même parfois l'hôte des Condé dans leur brillant Chantilly. Il fit aussi un voyage en Allemagne, et y acquit, aû dire de Ménage, « l'estime de la princesse Sophie, fille du roi de Bohême, et bonne amie de Descartes. »

La grâce de son esprit, l'art de plaire qu'il possédait au plus haut degré, le firent attacher comme secrétaire des commandements à la personne du prince de Conti, dès que ce prince fut en âge qu'on formât sa maison. Sans fortune, car il avait dépensé pour paraître dans le grand monde le peu dont il avait hérité de ses parents, il épousa par calcul Madame de Piles, veuve d'un maître des comptes, vieille, laide et revêche; aussi, après une prompte séparation, retourna-t-il au culte plus attrayant des Muses.

On lit dans *Menagiana,* ou *Bons Mots et remar-*

ques de Ménage recueillis par ses amis [1], deux observations bien contradictoires sur le compte de Sarrasin, l'une par Ménage lui-même, l'autre par ses amis :

« M. Sarrasin ne savoit presque rien qu'un peu de latin et quelques mots grecs. Il a voulu faire le savant dans son ouvrage intitulé *Atticus Secundus;* c'est pour cela que je dis qu'il y a mis tout ce qu'il savoit. Sa *Conjuration de Valstein* est écrite d'un style trop poétique. On peut en juger par ces paroles : *Un superbe palais s'élevoit sur les ruines de cent maisons.* »

Laissons maintenant parler les amis de Ménage :

« Sarrasin a été un des plus beaux esprits que la France ait eus. Pour du savoir, ses ouvrages font connoître qu'il en avoit plus que médiocrement. Ce n'est pas seulement dans son *Atticus Secundus* qu'il a mis de l'érudition; il en a mis aussi beaucoup et d'un autre genre dans sa *Lettre sur le jeu des échecs,* que M. Ménage lui-même, dans ses *Origines*, au mot *Échecs*, appelle savante et curieuse. Le véritable savoir d'ailleurs consiste, non pas à entasser citations sur citations, mais à

[1] T. III, p. 191, édit. de Florentin Delaune, 1715.

On lit, t. II, p. 207 du même ouvrage :

« M. Sarrasin n'a jamais fait rien imprimer. C'est moi qui ai pris soin de l'édition de ses ouvrages avec M. Pélisson, qui a fait le discours excellent qu'on y voit au commencement, et je les dédiai à Mademoiselle de Scudéry. »

écrire avec jugement, et à varier agréablement son style suivant la diversité des sujets. C'est ce que Sarrasin a su faire admirablement. Le passage qu'on cite ici de la *Conspiration de Valstein* n'est pas ainsi dans le livre, et quand il y seroit, le dessein qu'avoit l'auteur de donner une haute idée de la magnificence de Valstein demandoit en cet endroit une expression élevée. »

Dans sa *Dissertation sur le jeu des échecs*, Sarrasin combattait l'opinion que ce jeu est le même qui était appelé par les Romains *Latrunculus* ou jeu des larrons; il assimile celui-ci à notre jeu de dames. Il assigne aux échecs une origine orientale, faisant dériver leur nom du mot *Schach* qui signifie roi chez les Persans. L'expression *échec et mat* se trouve ainsi avoir le même sens que *schach-mat*, qui signifie : le roi est mort.

Outre les deux ouvrages que nous venons de citer, Sarrasin écrivit encore dans le genre sérieux, *L'Histoire du siége de Dunkerque;* mais il écrivit aussi en style sérieux un ouvrage moins sérieux que les précédents : *S'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*. Il conclut, après maintes citations savantes tirées des anciens et des modernes, « que rien n'est si nécessaire à un jeune homme, pour devenir accompli, que de servir une honnête femme. » C'était la théorie de l'hôtel de Ram-

bouillet : succédant aux mœurs relâchées des derniers règnes, cette théorie était une réforme ; si elle eùt succédé à un temps de mœurs sévères, elle eût été un pas vers le relâchement.

Le triomphe de Sarrasin fut la poésie légère, qu'il maniait avec une facilité et une grâce admirables.

Les premières stances de son épître en vers à la belle Julie, de la part de la brillante société de Chantilly qui regrettait son absence, offrent un tableau des plaisirs du monde peint avec les plus délicates nuances :

Mandez-lui ce que nous faisons,
Mandez-lui ce que nous disons.
J'obéis comme on me commande,
Et voici que je vous le mande.
Quand l'Aurore, sortant des portes de l'Orient,
Fait voir aux Indiens son visage riant,
Que des petits oiseaux les troupes éveillées
Renouvèlent leurs chants sous les vertes feuillées,
Que partout le travail commence avec effort,
A Chantilly l'on dort.

Aussi, lorsque la Nuit étend ses sombres voiles,
Que la Lune, brillant au milieu des étoiles,
D'une heure pour le moins a passé le minuit,
Que le calme a chassé le bruit,
Que dans tout l'univers tout le monde sommeille,
A Chantilly l'on veille.

C'est à Sarrasin que Scarron envoya ces vers burlesques :

Sarrasin,
Mon voisin,
Cher ami,
Qu'à demi
Je ne voi,
Dont, ma foi!
J'ai dépit,
Un petit
N'es-tu pas. . . .
. . . .
. . . .
De savoir
Mon manoir
Peu distant,
Et pourtant
De ne pas,
De ton pas,
Ou de ceux
De tes deux
Chevaux gris,
Mal nourris,
Y venir
Réjouir,
Par tes dits
Ébaubits,
Un pauvret
Très-maigret,
Au col tors,
Dont le corps,
Tout tordu,
Tout bossu,
Suranné,
Décharné,
Est réduit,
Jour et nuit,

A souffrir,
Sans gémir,
Des tourments
Véhéments!
. . . .

Au grand Condé, revenant, après la victoire de Lens, déposer ses lauriers aux pieds de Mademoiselle du Vigean, Sarrasin adressait cette strophe :

Enghien, délices de la cour,
Sur ton chef éclatant de gloire
Viens mêler le myrthe d'amour
A la palme de la victoire!

Mademoiselle du Vigean était la digne héroïne d'un roman vertueux, tel qu'il en pouvait naître à l'hôtel de Rambouillet. La passion des deux jeunes gens était basée sur l'espoir d'une légitime union, et lorsque cet espoir fut déçu, la résolution de Mademoiselle du Vigean fut digne de celle qui avait touché à de si hautes destinées.

Marthe du Vigean, que Voiture a appelée dans ses vers : *l'Aurore de La Barre*, du nom d'une maison de plaisance que possédaient ses parents auprès de Montmorency, était fille du marquis Poussar du Vigean, d'assez médiocre naissance, mais qui faisait figure à la cour par sa grande fortune et par son mariage avec Anne de Neu-

bourg, amie de la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu. Le frère aîné de Marthe, le marquis de Fors, s'était fait tuer vaillamment, à vingt ans, au siége d'Arras, et avait été pleuré par Condé; son second frère mourut assassiné; sa sœur aînée, mariée d'abord au marquis de Pons, qui se disait de la maison d'Albret, épousa, en secondes noces, le jeune duc de Richelieu, petit-neveu du cardinal. Marthe, sans ambition, par le seul ascendant de sa modestie, de sa beauté, de son esprit, sur le cœur du vainqueur de Rocroy, semblait appelée à de bien plus hautes destinées. Ce prince n'était pas le seul qu'elle enflammât : Dandelot, fils du maréchal de Châtillon, le marquis d'Huxelles, Stuart, marquis de Saint-Mégrin, aspiraient à sa main, papillons qui brûlaient leurs ailes à cette flamme qui les attirait; on avait en effet tracé pour elle des armes parlantes conservées à la bibliothèque de l'Arsenal dans les manuscrits de Conrart : une bougie entourée de papillons avec cette devise : « *Oblecto sed uro.* »

Voiture l'avait chantée dans ces vers :

Sans savoir ce que c'est qu'amour
Ses beaux yeux le mettent au jour;
Et partout elle le fait naître
    Sans le connoître.

Mais tous ces prétendants s'effaçaient devant le

prince dont la renommée, l'esprit brillant et les hommages flatteurs la captivaient. Leur alliance, quoique disproportionnée sans doute, ne l'était cependant pas au point d'être impossible; les exemples de princes du sang prenant leurs femmes dans les rangs de la noblesse, étaient nombreux, et si ce mariage ne se fit pas, tel n'en fut point le motif, puisque une autre fille de gentilhomme devint la femme du grand Condé.

L'amour du prince dut céder à l'ambition de son père. Nous savons que l'époux de la belle Marguerite de Montmorency avait dépouillé son rôle de factieux, en cédant sous la main de fer du tout-puissant cardinal de Richelieu; quelle que fût sa fierté, il en était venu à considérer comme un appui pour sa maison une alliance avec la famille du ministre. Il fit épouser, en 1641, à son fils, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, fille d'Urbain de Maillé-Brézé, capitaine des gardes, maréchal de France, et d'une sœur du cardinal. Le duc d'Enghien se soumit en protestant. Il fit même dresser un acte notarié de cette protestation. Il jura en outre de ne jamais consommer son mariage, serment qu'il ne tint pas; mais il n'y eut jamais de sympathie entre les époux. La conduite de Clémence de Maillé dans la suite, trouva sans doute non sa justification, mais son atténuation,

dans cette préface peu sentimentale de la vie conjugale.

Ce mariage créait à la vertu de Mademoiselle du Vigean une situation difficile; cependant il ne fut pas immédiatement suivi d'une rupture entre ces deux cœurs séparés malgré eux. Mademoiselle du Vigean, dont la réputation, dans cette épreuve, est demeurée au-dessus de toute atteinte, espérait que le duc d'Enghien obtiendrait la dissolution de son mariage, but constant des efforts du nouvel époux. La mort du cardinal de Richelieu donna quelque chance à ce dénoûment; en outre, la princesse eut une maladie qui mit ses jours en danger. Cette double circonstance leur fut un espoir trompeur : la princesse guérit, et Mazarin se refusa d'autant plus à la rupture du mariage, que l'exemple des grandes alliances des nièces de ministres ne lui déplaisait pas; de plus, la princesse venait d'avoir un fils.

Une situation si délicate ne pouvait se prolonger davantage; tous les deux le comprirent et résolurent de rompre en conservant l'un pour l'autre les sentiments d'une mutuelle estime. Mademoiselle du Vigean ne voulut entendre parler d'aucun des partis qui aspiraient à sa main. Après avoir été aimée d'un prince spirituel et brave, que les lauriers cueillis à Rocroy venaient d'éle-

ver au rang de héros, l'amour de Dieu seul pouvait la consoler. Elle prit le voile et, sous le nom de sœur Marthe-de-Jésus, alla grossir la liste de ces désillusionnées du monde que nous avons rencontrées au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques.

Lorsque Vigean quitta la cour,
Les Jeux, les Grâces, les Amours,
Entrèrent dans le monastère.

Les Jeux pleurèrent, ce jour-là;
Ce jour, la beauté se voila,
Et fit vœu d'être solitaire[1].

L'hôtel de Rambouillet vit s'agiter une célèbre querelle littéraire entre deux sonnets, celui de *Job* et celui d'*Uranie*.

Voiture, en mourant, avait soupiré ces vers sur les derniers accords de sa lyre :

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie;
L'absence ni le temps ne m'en sauroient guérir,
Et je ne vois plus rien qui me pût secourir,
Ni qui sçût rappeler ma liberté bannie.

Dès longtemps je connois sa rigueur infinie;
Mais pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

[1] Chansons notées, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal.

Quelquefois ma raison, par de foibles discours,
M'incite à la révolte et me promet secours;
Mais lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,

Après beaucoup de peine et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y engage plus que ne font tous mes sens.

Benserade, qui commençait sa carrière alors que Voiture achevait la sienne, avait écrit :

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue,
Et vraisemblablement il craint
Que vous n'en soyez point émue.

Vous verrez sa misère nue;
Il s'est lui-même icy dépeint;
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il souffrit des maux incroyables;
Il s'en plaignit, il en parla;
J'en connois de plus misérables.

Les partisans des deux sonnets se groupèrent en deux camps opposés, agitant avec ardeur la question de savoir à laquelle de ces œuvres le bon goût devait décerner la palme de la victoire. Deux

amours-propres de femmes animèrent la querelle et la rendirent plus piquante.

Madame de Longueville, tant de fois célébrée par la muse de Voiture, croyait trouver dans le sonnet d'Uranie un dernier hommage. Madame de Brégi, spirituelle et belle, entrevoyait dans le sonnet de Job l'aveu délicat de sentiments que le respect et la différence des rangs condamnaient au silence. Benserade, dans une épître en vers, avait déclaré vouloir fuir la comtesse de crainte de l'aimer [1].

Le prince de Conti était à la tête des Jobelins. Esprit aidait au succès par sa parole et ses écrits. Le petit collet qu'il portait n'était pas seulement le passe-port obligé des hommes de lettres dans le grand monde, mais de plus la marque d'un engagement sérieux dans les ordres sacrés. Dans un moment de dégoût des vanités de la vie, il s'était retiré au couvent de l'Oratoire où se trouvait son frère aîné; le second était médecin du duc d'Anjou. Esprit fut donc membre de la congrégation des savants prêtres oratoriens fondée, en 1611, par le cardinal de Bérulle, cause du plaisant surnom que lui donnera bientôt Sarrasin. Du reste, Esprit n'était pas resté dans son couvent, en alléguant des motifs de santé. Pendant la Fronde, il alla

[1] *Œuvres de Benserade*, t. I, p. 97, et *Œuvres de Madame de Brégi*, t. I, p. 93.

trouver dans leur gouvernement d'Angoulême Monsieur et Madame de Montausier. A la paix, nous le retrouverons à Montpellier auprès du prince de Conti, se posant en rival de l'influence de Daniel de Cosnac et justifiant cette réflexion de Tallemant des Réaux : « Il se donna au prince de Conti avec lequel il est présentement; mais il n'est pas si dévôt qu'on diroit bien. » Grâce à ce secours, qui n'était pas indifférent, la victoire penchait pour le sonnet de Benserade.

Si nous osions émettre une opinion dans ce grave débat, nous dirions que le sonnet de Voiture nous paraît avoir plus de poésie et celui de Benserade plus d'esprit; mais nous nous garderons de trancher là où de si éminents personnages purent rester divisés ou indécis, comme le grand Condé, qui ne se prononça jamais.

Le camp des Jobelins, malgré l'aimable et gracieuse princesse qui était à la tête du camp opposé, fut dès l'abord le plus brillant et le plus nombreux; on s'étonnait même du parti que tenait Madame de Longueville, aussi la comtesse de Fiesque lui écrivit cette lettre :

« Job, dans les siècles passés, ne fut guère plus humilié que je ne le suis aujourd'hui d'apprendre que j'ay pu me trouver contraire à l'opinion de Votre Altesse; car si je n'avois pas assez de sens pour m'y rendre conforme, mon esprit de divi-

nation devoit servir l'autre en cette rencontre, et ne pas lui laisser là honte de se voir opposé à des sentiments que j'ay toujours reconnus pour une règle avec laquelle on ne sauroit faillir. Mais, puisque j'ai pris la cause de Job, plus malheureux par ce qu'il souffre de vous que par tous ses autres maux, trouvez bon, Madame, que je vous demande la soirée de jeudy pour aller défendre un malheureux à qui le diable a finement suscité votre persécution comme le seul moien pour lui faire perdre cette patience qu'il garde depuis tant de siècles et qui ne se peut pas conserver quand on est méprisé de vous. »

Cette spirituelle lettre reçut cette gracieuse réponse, trop gracieuse peut-être, puisqu'elle nous eût privé de la connaissance des motifs qui avaient décidé la princesse pour le parti d'Uranie, si une autre lettre que nous citerons, ne nous les eût fait connaître :

« Votre lettre a fait plus de bien au sonnet de Job que Benserade mesme, et elle me donne un si grand regret de n'avoir pas eu des sentiments conformes à ceux de la personne qui l'a escrite, que, si elle ne me fait changer, elle me fait au moins condamner les miens, et me fait donner par là une préférence à Job, que je luy aurois toujours refusée tant qu'il n'y eût que luy qui eût parlé pour luy-mesme. Voilà, je pense, tout ce

qu'une personne généreuse peut faire pour un parti dont elle n'est pas, et je vous asseure que si le vostre n'est pas celui de mon choix, il est devenu au moins celui de mon estime, par celle que vous avés témoigné que vous en faisiés en le choisissant. Je serai ravie que vous veniés jeudy disputer la cause de Job; mais je vous avertis au moins que ce ne sera plus que contre mes sentiments passés, ne pouvant consentir d'être contraire aux vostres, etc. »

Cette lettre toute de courtoisie n'empêcha pas Madame de Longueville de se préparer vivement à la lutte; elle ne négligea même point la puissante ressource de l'essai des défections dans le parti contraire; car elle ne dédaigna pas d'adresser à Esprit cette lettre pour le convaincre :

« Il est vray que je suis dans le dernier estonnement de ce que nos goûts sont différents en cette rencontre, d'autant plus qu'elle me parut d'abord celle du monde où nos sentiments devoient estre les plus uniformes. Car enfin, hors le septième, le huitième et le dernier vers du sonnet de Job, je trouve tous les autres non-seulement pleins de défauts, mais encore de ceux que vous aviez acoutumé ne pouvoir souffrir; car c'est une expression qui va jusqu'à estre dégoûtante; au lieu que dans celui de Voiture (au moins dans les six derniers vers), la plus belle

et la plus forte du monde est jointe à une pensée qui n'a pas véritablement la grâce de la nouveauté, mais qui est si passionnée, qu'elle le doit, ce me semble, emporter sur la seule et simple délicatesse qui est dans celui de Job. J'avoue qu'elle est jointe à un air aussi galant que chose que j'aye jamais veue et aussi, quoy que je trouve la raison de mon costé, je pense que s'il n'y en a point qui authorise l'autre party, il y a au moins le sujet du monde le plus grand d'y préférer son goût, et si l'on doit se laisser éblouir sans en mourir de honte, je confesse que c'est dans cette occasion là. Voilà tout ce que ma justice naturelle me peut faire sentir pour ceux qui n'ont pas suivi mes sentiments. Je vous envoye la manière dont Monsieur mon frère nous a fait connoistre les siens, c'est-à-dire son dernier jugement; car le premier se fit en prose, et disoit qu'il trouvoit Uranie préférable à Job, mais que s'il eust voulu envoyer un des deux sonnets à sa maîtresse, il eust mieux aimé y envoyer Job. Aucun des deux partis ne fut satisfait de ce jugement, ne se pouvant tourner pleinement à l'avantage ni de l'un ni de l'autre. On en demanda un plus décisif. Il y en a qui ne trouvent pas que celui-ci le soit; mais pour moy il me contente, en ce que Voiture est appelé admirable et grand, et Benserade seulement galant et petit. Il a fait un autre sonnet que je vous en-

voye aussi, et avec tout cela la liste de nos amis et de nos ennemis. Tous ont esté l'un ou l'autre, sans préoccupation, sans politique et sans aucun autre motif que la force de leur raison, pour les uns, et, pour les autres, leur goust emporté et leur esprit éblouy. Mais je ne m'aperçois pas que je passe jusqu'aux invectives, et qu'il est aussi peu généreux d'en attaquer un père de l'Oratoire, qu'il le seroit de se battre contre un homme désarmé. Je les finis donc par la force de cette mesme raison qui m'a fait préférer Uranie à Job, et la muse céleste à un homme galeux depuis la tête jusqu'aux pieds.

« Je vous supplie de faire déclarer M. l'abbé de Croissy [1]; je le voudrais bien de mon party. J'oubliois de vous dire que nous écrivons des lettres circulaires et que nous attendons le jugement de Monsieur et Madame de Montausier et de tout Rambouillet, et de Monsieur et de Madame de Liancourt. Enfin cette affaire n'en demeurera pas là, et de la manière qu'elle devient tumultueuse, les ministres s'en devroient occuper plustôt que des assemblées de la noblesse [2]; et la tolérance qu'on

[1] Il doit y avoir erreur d'orthographe, c'est probablement, d'après M. Cousin, l'abbé de Cerisy, Habert, de l'Académie française, auteur de poésies chrétiennes et diverses, dédiées au prince de Conti.

[2] La date de cette lettre se trouve ainsi fixée à l'année 1649;

a pour nos séditieuses manières est la plus grande marque que nous ayons eue depuis un an du ravalement de l'autorité royale, car ce sont des cantonnements contre les lois fondamentales d'un estat bien policé. Enfin, Dieu le veut, il n'y a rien à dire.

« Un petit mot de réponse sur ce que vous trouvés de gens de vostre parti et du mien, » etc.

Le combat fut livré sur le terrain choisi par les partis contraires. Madame de Longueville, qui, s'essayant aux luttes auxquelles elle allait prendre une part si active sur un autre théâtre, ne manque pas d'introduire un mot de politique à la fin de sa lettre, avait employé à l'avance son irrésistible séduction à produire des défections dans le camp opposé. Elle avait même rendu captif le général ennemi, sur lequel elle exercera désormais tant d'influence, son frère, le prince de Conti. Ce prince, qui avait composé un sonnet pour Benserade, se rangea à l'opinion de sa sœur. Esprit voulut faire meilleure contenance; mais le spirituel et malin Sarrasin lança sur lui une charge à fond avec cette pièce de vers qui le fera nommer désormais M. Esprit de l'*Oratoire*.

Monsieur Esprit, de l'Oratoire,
Vous agissez en homme saint

elle est copiée dans les manuscrits de Conrart, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, t. II, p. 13.

De couronner avecque gloire
Job, de mille tourments atteint, etc.[1].

Corneille fit aussi intervenir sa muse dans le débat par cette épigramme :

L'un nous fait voir plus d'art, et l'autre plus de vif;
L'un est le mieux peigné, l'autre le plus naïf;
L'un sent un long effort, et l'autre un prompt caprice;
Enfin, l'un est mieux fait, et l'autre est plus joli,
Et, pour le dire en somme,
L'un part d'un auteur plus poli,
Et l'autre d'un plus galant homme[2].

Mais l'élan était donné par la duchesse de Longueville, et cette sentence de Corneille, qui, tout en voulant maintenir une sorte d'équilibre, déclarait qu'il eût préféré être l'auteur du sonnet de Benserade, ne fut pas ratifiée; les partisans du sonnet d'*Uranie*, par un revirement inattendu de la fortune, l'emportèrent, et Benserade, reconnaissant sa défaite, exhala sa plainte dans ces vers :

Vous m'avez donc mis le dernier !
Un autre a sur moi la victoire.

[1] Cette glose, au dernier vers de chaque couplet, ramène successivement, et dans leur ordre, les vers du sonnet de Benserade. Elle n'est pas dans les *Œuvres de Sarrasin*, imprimées en 1654, ni même dans ses *Œuvres nouvelles*; on la trouve dans le t. I de Benserade, p. 175.

[2] *Œuvres diverses*, p. 162. Amsterdam, 1740.

Moi, qui me faisois tant accroire:
C'est assez pour m'humilier.
Ce malheur va me décrier
Par tout le temple de mémoire,
Et, déchu d'une haute gloire,
Je m'en retourne à mon fumier.

Mademoiselle de Scudéry, de sa plume compatissante, vint relever les morts et soigner les blessés.

A vous dire la vérité,
Le destin de Job est étrange,
D'être toujours persécuté
Tantôt par un démon et tantôt par un ange.

Cette brillante lutte termina les plus beaux jours de l'hôtel de Rambouillet. Depuis un an déjà, nous sommes en 1649, la Fronde grondait, elle chantait aussi, il faut le dire; mais les événements prenant une tournure plus grave, les réunions cessèrent, les gentilshommes, encouragés par les nobles dames, allèrent tirer leurs épées dans les partis contraires; et Saint-Évremond, au souvenir de cette époque, dont le fugitif tableau a déjà passé sous nos yeux, exhalera ces poétiques regrets :

J'ai vu le temps de la bonne régence,
Temps où régnoit une heureuse abondance,

Temps où la ville aussi bien que la cour
Ne respiroient que les jeux et l'amour[1].

Les réunions de l'hôtel de Rambouillet furent donc suspendues par les troubles de la Fronde, qui amenèrent la dispersion de ses hôtes. La belle Julie elle-même quitta Paris pour suivre le marquis de Montausier, son mari, dans son gouvernement de l'Angoumois, où nous la retrouverons plus tard occupée de soins tout différents des distractions mondaines et littéraires du salon maternel.

Lorsque, la Fronde terminée, les portes de l'hôtel de Rambouillet se rouvrirent, la même société choisie s'empressa de les franchir; mais cette seconde période n'eut cependant pas l'éclat de la première. La raison d'être de cette société s'était en effet profondément modifiée. La cour licencieuse de Henri IV, la cour morose de Louis XIII, étaient déjà loin; la cour de Louis XIV apparaissait; les motifs qui avaient éloigné du Louvre et du Palais-Royal, en dehors des occasions d'apparat, avaient cessé d'exister, et la reine Anne d'Autriche, depuis son veuvage, et par conséquent libre de ses goûts et de ses actions, possédait émi-

[1] *Épître à Ninon de Lenclos; Œuvres de Saint-Évremond*, édit. de 1753, t. III, p. 294.

nemment elle-même les qualités propres à fixer le monde spirituel et élégant autour d'elle, à tenir un salon, si nous pouvons ainsi parler, bien que le jeu y occupât un peu trop la place que l'hôtel de Rambouillet réservait à des distractions d'un ordre plus élevé. Cet hôtel perdit en conséquence son monopole exclusif. Les deuils, les maladies, la vieillesse enfin, vinrent assaillir la marquise de Rambouillet, attristèrent sa société, en éclaircirent les rangs rares déjà quand vint son dernier jour.

La marquise perdit son mari en 1653; elle se sépara de sa plus jeune fille, en 1658, en la mariant au comte de Grignan. Elle ne tarda pas à la perdre. Son gendre épousa en troisièmes noces Mademoiselle de Sévigné. Enfin Madame de Rambouillet fut atteinte d'une infirmité singulière qui ne lui permettait de supporter ni la lumière, ni la chaleur du feu, infirmité qui la séparait encore du monde. Ainsi cette femme si entourée, si choyée, si brillante, s'éteignit lentement dans l'abandon, dans l'obscurité, dans la tristesse, jusqu'au jour où elle mourut, en 1665, âgée de quatre-vingt-deux ans.

La marquise de Rambouillet avait pour ainsi dire survécu à elle-même; et dans un moment de mélancolie, oubliant jusqu'à ses jours de bonheur,

elle avait tracé de sa main cette épitaphe pour le marbre de son tombeau :

Ici gist Arthénice, exempte des rigueurs
Dont la rigueur du sort l'a toujours poursuivie ;
Et si tu veux, passant, compter tous ses malheurs,
Tu n'auras qu'à compter les moments de sa vie.

CHAPITRE V.

La Fronde née du réveil des traditions du gouvernement représentatif. — Prétention du parlement de Paris, appuyée par les rois, de se substituer aux assemblées représentatives de la nation. — Les édits fiscaux provoqués par la pénurie du trésor, font naître les premiers mécontentements. — Édit du toisé. — Essai d'emprunt. — Édit du tarif. — Création de nouveaux offices. — Renouvellement de la Paulette. — L'union des quatre cours souveraines. — Mesures de rigueur de la régente bravées par les magistrats. — L'union des cours souveraines pour la réformation de l'État est autorisée. — Articles de la réformation. — Clôture des séances de la chambre Saint-Louis prononcée par un lit de justice. — Refus d'obéissance du parlement. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Enlèvement du conseiller Broussel. — Le coadjuteur gouvernant l'effervescence populaire. — Journée des barricades. — Un compromis rétablit le calme. — La cour quitte Paris.

(Années 1648—1649.)

La Fronde paraît avoir pris sa dénomination de la comparaison plaisante que l'on fit de ses luttes avec les jeux des écoliers qui se lançaient des projectiles; les mécontents arborèrent à leur chapeau une cordelière en forme de fronde; enfin, en rai-

son d'une légèreté plus apparente que réelle, elle a laissé son nom à toute opposition qui se manifeste plus par la critique acerbe que par les raisons solides de griefs sérieux. Ce mouvement était né cependant du besoin d'une représentation nationale dont la tradition remontait à l'origine même de la monarchie. Les uns voulurent trouver ce principe de la représentation dans les états généraux, les autres dans le parlement; ces dissentiments firent manquer le but proposé et réduisirent la Fronde à une agitation stérile.

La première race avait ses assemblées du champ de mars; la seconde, ses assemblées du champ de mai; la troisième, ses états généraux. Ces dernières assemblées étaient, par malheur, trop irrégulièrement convoquées, et leur principe même paraissait supprimé depuis les états de 1614.

Assemblées du champ de mars ou du champ de mai, états généraux, ces assemblées représentatives de la nation avaient pour but, quel que fût leur nom, le vote des impôts d'abord, et ensuite le contrôle des actes du pouvoir, ou plus encore des actes des dépositaires du pouvoir. Ce contrôle, lorsqu'il s'exerce par des voies régulières, n'a rien d'incompatible avec la fidélité des sujets et le respect de l'autorité; il offre aux deux parties, les gouvernés et les gouvernants, une double garantie : aux premiers, l'assurance que les abus promp-

tement signalés et réprimés ne pourront prendre de racines; aux seconds, la sécurité d'une sorte de soupape de sûreté, qui, placée à la chaudière dont la vapeur puissante fait mouvoir le mécanisme du gouvernement, doit, si elle est entretenue en bon état de fonctionnement, empêcher ces explosions formidables qui s'appellent révolutions.

Le gouvernement des deux premières races, par la barbarie des mœurs, se ressentait encore du séjour des forêts de la Germanie; le partage égal entre les fils de chaque roi était destructif de l'unité et de la puissance territoriales; mais, ces inconvénients écartés, il nous offrirait l'image d'une constitution plus parfaite que le gouvernement de la troisième. Les assemblées avaient des allures périodiques plus régulières; la noblesse y jouait un rôle politique et militaire concourant mieux à la marche du gouvernement, en n'exerçant les commandements et les charges que par délégation personnelle et directe. Il est même probable que le municipe romain, qui reparut plus tard dans l'affranchissement des communes, avait laissé, pour la protection de la liberté des habitants des villes, des traces qui ne s'étaient pas entièrement effacées.

La féodalité, née de l'altération de cette première constitution, ne se fût jamais établie, avons-nous dit dans un précédent chapitre, si elle n'eût

été populaire; elle est sortie tout armée de la nécessité de la défense locale, alors que la faiblesse et la désorganisation du pouvoir central des rois livrait la France à la merci des invasions des peuples venus du Nord et des Sarrasins venus d'Afrique. Hugues Capet, dont les ancêtres s'étaient signalés dans ces luttes, représentant lui-même cette résistance nationale de la noblesse contre l'invasion, fut appelé, par la logique de la situation, à devenir le chef d'une forme de gouvernement dont il était déjà la plus haute expression. Son avénement au trône signala le couronnement de la féodalité. Aussitôt toutes les charges, tous les grands commandements, devenus lentement héréditaires par un abus né des circonstances, ainsi que la charge et le titre de duc de France et de comte de Paris l'étaient devenus dans la maison de Hugues Capet, deviennent héréditaires par la légalité nouvelle. Cette concession dut être faite par celui qui prenait la couronne à ceux qui la lui laissaient prendre. La France offre alors l'aspect d'une hiérarchie de souverainetés subordonnées les unes aux autres[1]; elle fût devenue un état absolu, avec un absolutisme divisé, au lieu d'un absolutisme concentré, si la tradition représentative, qui ne s'était pas

[1] Voyez sur la transformation des francs-alleux en fiefs, ch. II, p. 57.

effacée, n'eût continué son œuvre sous la forme nouvelle des états généraux.

Ces assemblées étaient formées de la représentation des trois ordres de la nation : le clergé, qui jusqu'alors n'avait pas formé un corps politique, parut pour la première fois avec ce caractère ; d'abord au second rang, il reçut ensuite le premier de la déférante courtoisie née du sentiment religieux ; la noblesse ; le tiers état. La prééminence politique de la noblesse continua néanmoins d'être observée dans le conseil royal, formé des douze pairs, les six pairs laïques précédant les six pairs ecclésiastiques. Dans les assemblées du champ de mai les évêques ne paraissaient point au titre de représentants d'un corps séparé ; le fait nouveau de la constitution du clergé en corps politique, eut pour cause l'avantage que trouva la dynastie nouvelle, pour s'établir et se consolider, à conquérir les sympathies du clergé. Dans ce but, Hugues Capet se démit des abbayes héréditaires possédées par sa famille, celles de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin de Tours, possession qui, en raison de la chappe qu'elle donnait droit de porter, était devenue l'origine du surnom de Capet ; d'autres étymologistes l'attribuent cependant au mot latin *caput,* tête ou chef. La noblesse, qui était arrivée par la constitution féodale à une souveraineté locale à peine atténuée par

quelques devoirs d'hommage ou de service militaire, se serait senti peu de zèle probablement pour les états généraux, si la dynastie qu'elle avait élevée sur le pavois ne s'était donné pour mission de réagir contre la puissance de ceux dont elle tenait la couronne, en attaquant par toutes les voies, pour les amoindrir d'abord, les anéantir ensuite, leurs diverses prérogatives. Cette politique des rois lia la noblesse, par ses intérêts, à l'institution des états généraux. Le clergé trouvait aussi dans ces assemblées une large part d'influence dans les affaires publiques; le tiers état, une garantie contre les taxes arbitraires, et la satisfaction légitime aussi de compter pour un pouvoir politique. Une lacune fâcheuse de cette institution des états généraux, fut que leur convocation, au lieu d'être périodique, était arbitraire; les rois qui la trouvaient incommode n'y avaient recours que dans les occasions difficiles, circonstance qui donnait à ces réunions, par la coïncidence, les apparences d'un malheur public. Enfin leurs attributions étaient mal définies; souverains en matière d'impôt, leurs votes sur les affaires publiques n'étaient guère considérés que comme une expression de vœux, prérogative insuffisante.

Les assemblées des états généraux donnant de l'ombrage à l'autorité royale, comme il fallait néanmoins, pour la satisfaction de l'opinion, l'appa-

rence d'un contrôle public, le parlement de Paris se trouva sous la main pour aborder une situation qu'il ambitionnait. Il prétendait s'appuyer sur une origine politique, en profitant d'une équivoque, un même nom s'appliquant à des institutions dissemblables. Avec l'avénement de la troisième race et de la féodalité, le roi dut s'environner d'un conseil composé de grands vassaux et de prélats, qui s'appelèrent les pairs du roi ; de même, par analogie, chacun des grands feudataires eut auprès de lui un conseil composé de ses propres pairs. Le conseil des pairs du roi, qui n'était pas exclusivement composé de ceux qui s'appelaient, par privilége exclusif, les douze pairs, les six pairs laïques et les six pairs ecclésiastiques, mais encore des grands officiers de la couronne et de vassaux directs du domaine royal, s'occupant de toutes les affaires importantes de l'État, avait dans son ressort les questions de politique, de finance et même de justice, la justice étant un droit seigneurial que le souverain exerçait directement dans son domaine particulier ou sur appel pour les fiefs. Ce conseil s'appela aussi parlement par la corruption du mot latin qui indique un lieu où l'on parle. Saint-Louis, le premier, introduisit dans ce conseil des jurisconsultes, comme simples rapporteurs. Quand l'extension de l'autorité royale eut multiplié le nombre des affaires, Philippe le Bel forma du par-

lement trois conseils séparés, qui désormais ne se confondirent plus, ni par les personnes, ni par les attributions : le conseil du roi ou grand conseil pour la politique; la chambre des comptes pour les finances; enfin le troisième conseil pour la justice. Ce dernier retint le nom de parlement; les nobles s'en éloignèrent, et les légistes, simples rapporteurs jusque-là, montèrent comme juges sur les siéges abandonnés par les seigneurs et par les prélats; ceux-ci furent formellement exclus par une ordonnance de Philippe le Long du 3 décembre 1319.

Ce troisième conseil, exclusivement judiciaire par ses attributions et par la composition de ses membres, inspiré par cet esprit des corps qui tendent toujours à l'accroissement de leur pouvoir, et s'appuyant sur une équivoque de mots parce qu'il avait seul conservé le nom de parlement, trouva parfois moyen de s'immiscer dans la politique. Les rois eux-mêmes donnèrent les mains à cette prétention. Puisqu'ils ne se dissimulaient pas que leur autorité, vis-à-vis de l'opinion publique, avait besoin d'un contrôle, le contrôle des états généraux leur paraissant gênant, parce qu'il était trop sérieux, ils cherchèrent un contrôle apparent et par conséquent plus commode. Ils le trouvèrent dans le parlement, disposé d'abord à être d'autant plus facile qu'il était

flatté de se grandir et de se poser en une sorte de représentation de la nation, équivalente aux états généraux qu'il prétendit suppléer. Ce contrôle du parlement sur les actes de l'autorité royale s'établit par la voie de l'enregistrement des édits royaux, simple formalité d'abord pour donner à ces actes l'authenticité et la publicité nécessaires à leur promulgation. Cette formalité, si petite à l'origine, devint, en grandissant, un droit d'examen, et de remontrance, en cas de désapprobation. Ce contrôle, plus d'une fois, fut importun à la royauté; mais elle le préférait néanmoins à celui des états généraux. N'était-il pas plus facile de marcher à l'encontre d'une opposition du parlement qui n'avait point de mandants, qu'à l'encontre d'une opposition des états qui derrière eux avaient la nation tout entière? Pour briser l'opposition du parlement, il suffisait d'un lit de justice ou même de simples lettres de jussion; le parlement enregistrait alors d'autorité, avec cette mention pour toute consolation : « Enregistré de l'exprès commandement de Sa Majesté. »

Les rois arrivèrent à se servir de la formalité et de l'appareil des lits de justice pour amoindrir encore la noblesse, alors même qu'ils paraissaient accorder à quelques-uns de ses membres une éclatante faveur.

La pairie, depuis l'extinction des grands vassaux, avait été concédée et était concédée, chaque jour, à quelques membres illustres de la noblesse, comme distinction honorifique; car elle ne constituait aucun droit de préséance, ni même de séance aux états généraux dans l'ordre de la noblesse, en dehors de l'élection, base du mandat de tous les députés. Les rois, par réminiscence de ce qui s'était fait dans le parlement primitif, qui était le conseil royal, donnèrent aux pairs nouveaux droit de séance au parlement judiciaire, fraction de l'ancien parlement. Par cette adjonction, lorsque les pairs siégeaient, le parlement était censé redevenu l'ancien conseil royal, et les deux éléments qui le formaient trouvaient leur compte dans cette interprétation : les pairs, une assimilation avec les anciens grands feudataires de la couronne et une distinction sur le reste de la noblesse qui leur était refusée aux états généraux; les conseillers, une reconnaissance d'un droit politique qui flattait leur importance et une adjonction de collègues, grands seigneurs, qui flattait leur amour-propre. Seulement, tandis que le parlement primitif n'était, malgré sa composition plus élevée, qu'un conseil royal qui assistait le monarque, mais qui n'avait nulle prétention de représenter la nation, parce qu'il n'avait nul mandat donné par des électeurs à cet effet, le parlement nouveau, qui n'avait pas

plus de mandat que son devancier, mit en avant une prétention sans fondement de représenter la nation en l'absence des états généraux. Nous savons pourquoi la royauté adhéra à cette prétention. Les pairs, du reste, ne prenaient séance au parlement que dans une attitude des plus effacées, n'y venant pas traiter avec autorité les affaires et donner librement leur avis, mais former le cortége d'apparat du roi, lorsqu'il s'y rendait pour fermer la bouche aux conseillers et leur imposer sa volonté par l'appareil imposant d'un lit de justice.

Les attributions usurpées par le parlement étaient nécessaires à constater, pour expliquer les voies que suivit cette aspiration à la liberté politique, cette commotion civile et militaire qui prit tout d'abord le nom de Fronde.

Après la mort de Louis XIII, une première tentative de réaction contre le pouvoir absolu s'était produite; elle était formée des principaux seigneurs persécutés sous le dernier règne, partisans dévoués de la reine Anne d'Autriche, persécutée comme eux. Ils se faisaient cette illusion de croire que l'avénement de la reine à la régence devait leur assurer la possession définitive de la faveur et du pouvoir. Celui-ci ne leur appartint qu'un instant; trois mois après ils le perdirent

par la faute de leur chef, le jeune duc de Beaufort, second fils du duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Sa suffisance et son incapacité jetèrent le discrédit sur son parti qui fut ridiculisé sous le nom de parti des *Importants*. Coterie de cour, plutôt que parti politique, les racines lui manquaient dans la noblesse des provinces.

En outre, Anne d'Autriche se trouvait, par sa situation nouvelle, amenée à voir les mêmes hommes et les mêmes choses avec cette différence de point de vue qui en change l'aspect, lorsque de l'opposition au pouvoir on est passé à sa possession. Ceux pour lesquels se produit ce phénomène d'optique, mettent alors en œuvre, pour conserver l'autorité et même pour l'étendre, tous les moyens qu'ils blâmaient et qu'ils attaquaient, alors qu'ils lui étaient opposés. Mazarin, élevé à l'école de Richelieu, dont il sut pratiquer les errements par des moyens plus doux, mais non moins sûrs, était impatient de succéder à son maître; il réussit sans peine à courroucer la reine contre ses amis de la veille, contre les femmes même qui lui avaient, sous le dernier règne, donné les preuves du plus grand dévouement. La duchesse de Chevreuse fut confinée à Tours; Mademoiselle d'Hautefort ne trouva pas

grâce davantage; quant aux hommes, l'exil ou la prison dissipèrent ces possesseurs éphémères de l'influence.

Sous une autre forme, devait naître une tentative plus sérieuse de réaction contre le pouvoir absolu. L'intervention du parlement dans les affaires politiques, récemment encore il avait été appelé à y participer en cassant le testament de Louis XIII pour établir sans restrictions la régence de Anne d'Autriche, encourageait ce corps à poursuivre hardiment le but de se faire reconnaître comme le représentant légal de la nation. La sympathie qu'il s'était appliqué adroitement à conquérir parmi le peuple de Paris, en se montrant toujours le modérateur des impôts et l'ennemi des taxes nouvelles, le désignaient aux mécontents comme le drapeau autour duquel ils devaient se ranger.

Le premier ébranlement fut donné à l'occasion des faits suivants :

D'Émery, surintendant des finances, toujours en quête de ressources pour remplir les coffres du trésor épuisés par la guerre contre l'Espagne, et non moins par les secrètes largesses du cardinal Mazarin pour acheter des partisans, afin d'éviter l'impopularité des enregistrements pour les taxes nouvelles, croyait avoir trouvé une merveilleuse ressource et une abondante mine d'or à

dix-neuf édits pour subvenir par d'autres ressources à celle qui faisait encore défaut.

Ces nouvelles ressources sont promptement reconnues insuffisantes; alors, pour éviter un nouvel enregistrement forcé au parlement, le surintendant d'Émery fait rendre l'édit dit *du tarif*. Cet édit taxant de certains droits les denrées entrant dans Paris se trouve appartenir à la compétence de la cour des aides qui l'enregistre. Cet impôt est encore accueilli par l'émotion populaire; et le parlement s'en prévaut pour vouloir, au nom de l'ordre public, connaître de l'édit. A vrai dire, un édit qui établissait un impôt indirect sur tous les consommateurs, sans exception, était une innovation hardie et un progrès dans la science économique et financière; mais il déplaisait au peuple; sa conception était au-dessus de la portée des magistrats; aussi l'opposition formelle du parlement, après plusieurs conférences avec les ministres, force ceux-ci à le retirer.

Les ministres reviennent alors aux vieux errements de création d'offices, et ont la main plus malheureuse encore, tant il est vrai qu'aux époques de troubles, lorsque les passions sont excitées, les mesures bonnes ou mauvaises échouent également; la crise doit avoir fatalement son

cours, le calme ne reparaît que par l'excès et la lassitude du mal.

Parmi les offices nouveaux figurent douze nouvelles charges de maîtres des requêtes. Les anciens maîtres des requêtes, dont les charges sont amoindries dans leur valeur par cette création, se plaignent au parlement, en le sollicitant de rendre un arrêt en leur faveur. Cette démarche est accueillie ; le premier président Molé leur fait observer néanmoins la bonté du parlement à leur égard, puisque les maîtres des requêtes ne le ménageaient pas toujours, lorsqu'ils avaient à remplir auprès de lui des missions de l'autorité royale.

Les maîtres des requêtes formaient une institution mixte qui avait un peu le pied partout. A l'origine, qui remontait aux plus vieux temps de la monarchie, leur office consistait uniquement à recevoir les plaintes et requêtes adressées au roi et à lui en faire le rapport; plus tard ils reçurent la mission de faire dans les provinces des tournées judiciaires appelées *chevauchées*, en raison du mode de voyager. Depuis, les intendants des provinces et les juges des commissions extraordinaires étaient choisis presque exclusivement parmi eux. Quatre d'entre eux pouvaient siéger à la grand'chambre du parlement

dix-neuf édits pour subvenir par d'autres ressources à celle qui faisait encore défaut.

Ces nouvelles ressources sont promptement reconnues insuffisantes; alors, pour éviter un nouvel enregistrement forcé au parlement, le surintendant d'Émery fait rendre l'édit dit *du tarif.* Cet édit taxant de certains droits les denrées entrant dans Paris se trouve appartenir à la compétence de la cour des aides qui l'enregistre. Cet impôt est encore accueilli par l'émotion populaire; et le parlement s'en prévaut pour vouloir, au nom de l'ordre public, connaître de l'édit. A vrai dire, un édit qui établissait un impôt indirect sur tous les consommateurs, sans exception, était une innovation hardie et un progrès dans la science économique et financière; mais il déplaisait au peuple; sa conception était au-dessus de la portée des magistrats; aussi l'opposition formelle du parlement, après plusieurs conférences avec les ministres, force ceux-ci à le retirer.

Les ministres reviennent alors aux vieux errements de création d'offices, et ont la main plus malheureuse encore, tant il est vrai qu'aux époques de troubles, lorsque les passions sont excitées, les mesures bonnes ou mauvaises échouent également; la crise doit avoir fatalement son

cours, le calme ne reparaît que par l'excès et la lassitude du mal.

Parmi les offices nouveaux figurent douze nouvelles charges de maîtres des requêtes. Les anciens maîtres des requêtes, dont les charges sont amoindries dans leur valeur par cette création, se plaignent au parlement, en le sollicitant de rendre un arrêt en leur faveur. Cette démarche est accueillie ; le premier président Molé leur fait observer néanmoins la bonté du parlement à leur égard, puisque les maîtres des requêtes ne le ménageaient pas toujours, lorsqu'ils avaient à remplir auprès de lui des missions de l'autorité royale.

Les maîtres des requêtes formaient une institution mixte qui avait un peu le pied partout. A l'origine, qui remontait aux plus vieux temps de la monarchie, leur office consistait uniquement à recevoir les plaintes et requêtes adressées au roi et à lui en faire le rapport; plus tard ils reçurent la mission de faire dans les provinces des tournées judiciaires appelées *chevauchées*, en raison du mode de voyager. Depuis, les intendants des provinces et les juges des commissions extraordinaires étaient choisis presque exclusivement parmi eux. Quatre d'entre eux pouvaient siéger à la grand'chambre du parlement

où ils prenaient rang immédiatement après les présidents. Les maîtres des requêtes étaient plutôt, on le voit, les hommes du roi que les membres d'une magistrature indépendante; aussi leur défection était-elle un grave symptôme.

Un nouveau lit de justice force l'enregistrement. Dès le lendemain, les maîtres des requêtes forment opposition à la validité de l'enregistrement; le parlement leur donne acte de leur opposition, déclare l'enregistrement sans valeur parce qu'il a été imposé par la présence du jeune roi, et rend un arrêt qui casse les édits.

La cour des aides et la cour des comptes se refusèrent aussi à l'enregistrement des nouveaux édits, malgré la persuasive éloquence du duc d'Orléans. Ce prince marchait alors d'accord avec le gouvernement de la reine, sous l'influence de l'abbé de La Rivière, son favori, leurré par Mazarin de l'espoir d'un chapeau de cardinal. Le don du gouvernement de Languedoc au duc d'Orléans avait été le prix de cet accord; de même que le don du gouvernement de Champagne au prince de Condé était le prix de l'appui de sa maison. Ces dons de gouvernements aux princes de la maison régnante constituaient une dérogation au système de Richelieu; mais la politique royale, dans la nécessité, se résignait au

démembrement momentané de son autorité, à la condition de recruter des alliés puissants dans sa lutte contre le principe du libre contrôle.

Un quatrième corps, le grand conseil, prit fait et cause dans la querelle. Ce grand conseil, dont l'institution remontait à une ordonnance rendue par Charles VIII, en 1497, était présidé par le chancelier et avait dans ses attributions les affaires relatives aux officiers du roi et au domaine. Ce corps était tout à fait étranger au conseil du roi et à ses diverses fractions; composé de magistrats, il était imbu de l'esprit de la magistrature et partageait son exaltation du moment.

La cour des aides, la cour des comptes, le grand conseil, étaient particulièrement atteints dans l'intérêt privé de leurs membres, par une nouvelle mesure relative à la Paulette. On appelait ainsi, du nom de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, qui l'avait imaginé en 1615, un impôt, sorte d'abonnement égal au soixantième de la valeur des charges. En retour de cet abonnement, les charges étaient en quelque sorte assimilées à des propriétés ordinaires, et les magistrats étaient assurés de la faculté de les vendre ou de les transmettre par héritage. La Paulette avait eu par conséquent la rare bonne fortune d'être un impôt à la fois productif pour le trésor et bien accueilli par ceux qui le payaient.

Seulement cet abonnement n'était pas consenti à perpétuité; il était renouvelé par périodes de neuf années, à l'expiration desquelles le roi était libre de modifier les conditions. Une période de neuf années étant expirée à la fin de 1647, une déclaration pour le renouvellement de la Paulette avait paru au mois de mai suivant, à la condition que pour avoir droit à ce renouvellement, chaque titulaire d'un office perdrait quatre années de gages de sa charge. Le parlement, que la cour voulait particulièrement ménager, était seul excepté de cette condition.

Les trois corps frappés, et qui prenaient d'ailleurs pour toutes les autres affaires une large part au mécontentement général, offrirent au parlement de venir se mettre à leur tête pour travailler en commun à la réformation de l'État. Celui-ci accéda à cette proposition; de cet accord, naquit l'union des quatre cours souveraines, prononcée par arrêt du parlement.

Cette union de magistrats qui avaient une grande influence, il est vrai, mais qui ne disposaient d'aucune force matérielle, forma l'esprit de la Fronde parlementaire; l'accession de l'hôtel de ville, avec sa hiérarchie, ses compagnies de bourgeois organisées et armées, lui donna le corps et la force qui lui manquaient.

Cette coalition était formidable, autant qu'elle

était illégale. Afin d'en détourner le but et de l'affaiblir, en lui attribuant exclusivement une couleur d'intérêt particulier, Mazarin feignit de croire que la Paulette était la cause unique de cette émotion et proposa de retirer la suppression des gages. Cette offre fut dédaigneusement repoussée. Les amours-propres étaient engagés, l'irritation était grande, les magistrats se sentaient soutenus et ne voulurent pas s'être avancés dans une voie si nouvelle pour reculer par une timide retraite. Ils maintinrent le programme de l'union des cours souveraines pour la réformation de l'État.

Entre la régente, voulant recourir aux coups de vigueur avec cet entraînement, disait Mazarin, d'un soldat qui ne connaît pas le danger, et le cardinal, plaçant toute sa confiance dans l'astuce et la temporisation, des dissentiments éclatèrent plus d'une fois. Aussi, malgré son inclination pour le cardinal, Anne d'Autriche l'eût sacrifié alors, si elle eût trouvé un ministre disposé à se jeter avec elle dans la périlleuse aventure d'un coup d'État; mais l'ancien garde des sceaux, Châteauneuf, s'y était refusé.

Ces dispositions de la reine qui n'échappent pas à Mazarin, le décident, pour conserver son ascendant, à plus de fermeté. Les personnes attachées à la cour reçoivent la défense de causer

sur la politique; trois capitaines des gardes sont cassés : le marquis de Gesvres, le comte de Charost, le marquis de Chandenier, de la maison de Rochechouart[1]; cinq trésoriers de France qui avaient écrit à leurs collègues de ne rien payer des taxes demandées au nom du roi, sont emprisonnés; les gages des magistrats sont rétablis, et la Paulette supprimée.

Ces mesures atteignaient au vif la magistrature dans l'hérédité de ses charges; et ces mêmes magistrats, qui avaient naguère déclaré que placés au-dessus de mesquins intérêts personnels, ils ne voulaient s'occuper que du bien de l'État, entrent dans une exaspération que vient accroître encore l'ordre qu'ils reçoivent de cesser leurs assemblées dans la chambre Saint-Louis. Cet ordre est bravé. La cour des aides et la cour des comptes, le grand conseil sont mandés au Palais-Royal, où la reine les traite sans ménagement. En sortant, les magistrats s'assemblent de

[1] Nous avons trouvé au ministère de la guerre, t. CXXXIX des *Archives*, p. 46, l'ordre de révocation du marquis de Chandenier, motivé sur la mauvaise satisfaction que sa conduite donne au roi. Il y est dit que le sieur Duplessis-Guénégaud est chargé de recevoir sa démission et de lui rembourser neuf-vingt mille livres payées pour cette charge aux héritiers de M. de Gordes par M. de Chandenier. Il eut pour successeur le comte, depuis duc de Noailles, qui avait embrassé avec ardeur les intérêts du cardinal Mazarin.

nouveau. Alors, par l'ordre de la reine, les conseillers Chéselier et Guérin, de la cour des aides, Lottin, président, Turgot, d'Argouges et Dreux, conseillers au grand conseil, sont successivement enlevés et conduits, les uns à Pont-à-Mousson, les autres à Nancy. Le parlement reçoit l'ordre d'apporter en corps, au Palais-Royal, la feuille même de l'arrêt qui avait prononcé l'union des cours pour qu'elle soit déchirée devant lui. Le parlement se présente, Molé, son premier président, en tête, mais n'apporte pas l'arrêt. La reine, à cette nouvelle, refuse de le recevoir. Le parlement passe, dans les antichambres, de longues heures d'attente, debout, environné de gardes, en proie à une émotion à laquelle s'étaient prudemment soustraits une vingtaine des plus timides, en évitant de se rendre au Palais-Royal. Enfin, la reine consent à ce que les magistrats soient introduits; mais c'est pour leur faire entendre une forte réprimande du chancelier, et la lecture d'un arrêt du conseil royal cassant l'arrêt d'union des cours souveraines. Le premier président veut répliquer; la reine lui ordonne de se taire. Le parlement congédié recouvre en sortant son audace un instant ébranlée; le jour même, l'assemblée des quatre cours est reprise par députés, à la chambre Saint-Louis.

Une réponse si audacieuse à des mesures éner-

giques qui avaient semblé à la reine devoir triompher de tous les obstacles, fut un coup de foudre pour cette princesse. Après une nuit passée dans le désespoir et dans les larmes, se sentant à bout de ses forces, elle faiblit le lendemain. Le cardinal s'empresse de mettre à profit cette atonie morale; et, sa politique de ménagement reprenant le dessus, par le revirement le plus inattendu, l'union des cours et leurs assemblées pour la réformation de l'État sont approuvées.

Soixante députés choisis par les quatre cours souveraines, sont autorisés à se réunir dans la chambre Saint-Louis; le parlement se réserve l'enregistrement ou le rejet des articles qui sortiront des délibérations des députés.

Les articles les plus importants adoptés sont : le rétablissement des tailles sous l'ancienne forme, avec diminution d'un quart au profit du peuple; cet article porte naturellement à son comble la popularité de la magistrature; la nullité de toute imposition dont l'édit n'aurait pas été vérifié en parlement; la nullité de toute création d'offices de magistrature ou de finance dont l'édit n'aurait pas reçu la même vérification; la suppression de toutes les commissions extraordinaires de justice non vérifiées en parlement; l'obligation de faire interroger dans les vingt-quatre heures et de rendre à ses juges naturels toute personne arrê-

tée, de quelque condition qu'elle fût; enfin, de tous ces articles, le plus antipathique à la cour, parce qu'il était le renversement de la politique de centralisation qui préparait sourdement mais sûrement l'omnipotence du pouvoir, fut la révocation des intendants.

Ces articles, équitables sur bien des points, mais à la fois si radicaux et si incomplets, puisqu'ils ne tendaient à tempérer l'absolutisme royal que par le contrôle d'une magistrature sans mandat pour représenter la nation, laissant à dessein l'institution des états généraux dans l'oubli, méconnaissaient le besoin le plus essentiel de la situation, c'est-à-dire le contrôle des actes du pouvoir par une assemblée élective. Ces articles heurtaient de front la cour avec trop de violence pour qu'il en pût sortir aucune réforme franchement acceptée, et par conséquent durable; ils étaient d'ailleurs un succès trop éclatant du pouvoir parlementaire pour ne pas accroître ses prétentions dans une mesure sans limites.

La cour, en effet, sacrifia vainement d'Émery; Mazarin avait espéré que le surintendant emporterait avec lui le poids de la haine publique, et que lui-même profiterait de la popularité de ce changement. La nomination du maréchal de la Meilleraye à la charge laissée vacante par d'Émery, fut mal accueillie. La régente se résolut

à de nouvelles concessions, dans le chimérique espoir de mettre un terme aux demandes, et surtout pour mettre fin aux séances de la chambre Saint-Louis, assemblée dont l'existence seule lui paraissait plus périlleuse que toutes les concessions.

Le jeune Louis XIV, envoyé par sa mère, se rend à cheval au parlement apportant avec solennité un édit qui accorde la plupart des points jusque-là contestés : la remise de la taille, le payement des gages, le rétablissement de la Paulette, la suppression des nouvelles charges des maîtres des requêtes. Comme contre-partie, l'édit se terminait par la déclaration de la clôture de l'assemblée de la chambre Saint-Louis. L'enregistrement fut prononcé.

Si la France pouvait se trouver mal servie au point de vue de ses droits et de son organisation qui était à refaire depuis la chute de la féodalité, par l'adoption des articles sortis de la chambre Saint-Louis, la magistrature, qui devenait le premier corps politique de l'État, devait au moins se montrer satisfaite. Il n'en fut rien; dès le lendemain, le parlement prétendit revenir sur l'enregistrement de la veille et continuer l'examen des propositions. Le duc d'Orléans, au nom de la reine, tenta des efforts impuissants pour l'y faire renoncer. Après trois jours de délibération, sur

la proposition du conseiller Broussel, des commissaires sont nommés pour procéder à la suite de l'examen.

L'exaspération de la régente est portée à ses dernières limites en voyant que le système même de souplesse conseillé par son ministre ne peut rien obtenir; elle prend la résolution de frapper un coup d'autorité. L'éclat des armes et les victoires prédisposant d'ordinaire les peuples à l'obéissance, elle songe à mettre à profit la conjoncture de la victoire de Lens sur les Espagnols, que vient de remporter le prince de Condé. En grande pompe, elle se rend avec le jeune roi à un *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour célébrer cette victoire. Les compagnies des gardes du corps et des gens d'armes accompagnent le cortége; le régiment des gardes françaises et suisses forme la haie depuis le Palais-Royal jusqu'au parvis. Les tambours et les fanfares retentissent; sur le long parcours, les armes étincellent. Le parlement en robes d'apparat occupe sous les ogives de la basilique sa place accoutumée. C'est contre lui, et pour contenir par ce déploiement de forces l'émotion populaire qui pourrait éclater, que tout cet appareil est destiné. Le soleil ne darde jamais des rayons si brillants et si chauds que lorsque l'orage est sur le point d'éclater. Les conseillers sont d'autant plus nombreux, qu'ils

tiennent à démentir par leur présence un mot prononcé par le jeune roi à la nouvelle de la victoire de Lens, et répandu à dessein : « Ah! le parlement sera bien fâché de cette nouvelle! » Les autres cours souveraines se pressent également dans l'antique basilique.

La cérémonie terminée, la cour se retire, et la reine jette, en passant, ces mots, à voix basse, au comte de Comminges, lieutenant de ses gardes : « Allez, et Dieu veuille vous assister! » Comminges attend à Notre-Dame le temps nécessaire pour permettre au cortége de rentrer au Palais-Royal. Le régiment des gardes reste dans les rues sans se replier. Le peuple commence à prendre ombrage de cette immobilité; et les conseillers qui ont remarqué que Comminges n'a pas suivi la reine, selon les fonctions de sa charge, s'émeuvent de cette émotion particulière aux magistrats qui sentent leur courage facilement faillir, quand ils ne sont pas assis sur leurs chaises curules. Leur émotion, par le mutuel encouragement qu'ils donnent à leurs sentiments, se change en panique, et leur panique en déroute telle, que les portes de Notre-Dame, disent les récits du temps, n'étaient pas assez larges pour leur livrer passage. Ils fuient; mais ce n'est pas dans leur maison que la plupart, prudemment, vont chercher un asile.

.Ce pressentiment des magistrats empêche en partie l'exécution des lettres de cachet, à l'avance secrètement délivrées par la reine. Les conseillers Benoise, Lainé et Loisel ne sont pas chez eux, lorsque les exempts leur apportent des ordres de départ pour l'exil; quant à Broussel, Potier de Blancménil et Charton, les ordres sont plus sévères; c'est dans les prisons d'État qu'on doit les conduire. Le président Potier de Blancménil est arrêté, Charton, plus leste, s'échappe par-dessus les murs de son jardin. Comminges s'est réservé l'arrestation de Broussel comme la plus importante : sur ce conseiller s'était portée l'affection de la multitude. Homme sans capacité, mais d'une honnêteté réelle que relevaient ses cheveux blancs et soixante-dix ans passés, disait le cardinal de Retz, dans la poussière de la grand'chambre, il était le déclamateur le plus véhément contre la cour et les impôts. Il n'en fallait pas davantage, dans un temps d'effervescence, pour fonder sa popularité. Broussel avait un motif personnel de mécontentement contre la cour; il avait conçu le désir de pousser sa famille de la robe dans l'épée, et s'était vu refuser une compagnie aux gardes pour son neveu. Sa demeure était située dans une rue étroite et populeuse de la Cité, la rue Saint-Landri. Comminges fait poster son carrosse, environné de gardes, à l'entrée de la rue, et, ac-

compagné de deux autres gardes, se rend à la maison de Broussel. Le fougueux conseiller n'était pas de ceux qui avaient pris la fuite à la sortie de Notre-Dame; l'appréhension même de la solennité l'avait rendu malade et il était prudemment resté chez lui pour prendre médecine. Comminges le trouve à peine vêtu, achevant son dîner, entouré de sa famille. Interdit à l'ordre qui lui est signifié, Broussel demande quelques instants pour s'habiller; une vieille servante ouvre la fenêtre et crie au peuple de venir au secours de son maître que l'on arrête. Comminges, voyant qu'il n'y a pas un instant à perdre, menace Broussel de le tuer, s'il ne le suit; il le pousse, sans souliers, jusqu'au carrosse dont le peuple voulait couper les traits et que les gardes défendaient en menaçant de leurs armes. On part à toute vitesse. Un banc jeté, rue des Marmousets, par la fenêtre de l'étude d'un notaire, est heureusement franchi; mais les chevaux effrayés et emportés vont verser et briser le carrosse sur le quai des Orfévres. Le peuple se précipite pour délivrer Broussel; Comminges, l'épée nue, lui dispute son prisonnier; il succombait sous le nombre, si quelques soldats du régiment des gardes n'étaient accourus pour le dégager. Un carrosse qui passe est arrêté, on en fait descendre une dame; Comminges y monte avec Broussel et recommence une course si effré-

née que ce second carrosse est encore brisé. Un troisième carrosse envoyé au-devant de lui par son oncle Guitaut, capitaine des gardes, se rencontre à propos, et Broussel peut enfin être conduit au château de Saint-Germain.

Cet enlèvement exalte la colère populaire; et comme le bruit des attroupements commence à pénétrer les appartements du Palais-Royal, la reine ordonne au maréchal de la Meilleraye de les dissiper. Il sort à la tête de deux cents gardes seulement, et refoule le peuple jusqu'au Pont-Neuf. Sur ce point,, la foule devient si compacte, qu'il ne peut plus ni avancer ni reculer.

A cette heure, dans le palais de l'Archevêché, un prélat jeune encore, forcé dans sa vocation, rempli de passions fougueuses et dévoré de sentiments ambitieux, aspirait aux bouleversements politiques, afin de dissimuler, à la faveur des troubles, le débordement des unes et satisfaire l'aspiration des autres. Tel était Jean-François-Paul de Gondi, archevêque *in partibus* de Corinthe, neveu et coadjuteur de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris. Lié en secret avec les ennemis de la cour et du cardinal Mazarin, il affectait une grande sympathie pour le parlement et en avait acquis une considérable lui-même parmi le peuple de Paris. A la nouvelle du désordre grossissant, le coadjuteur, en rochet et camail, sort de son

palais. Quel rôle va-t-il jouer? il l'ignore encore; mais si le flot tumultueux le porte à son sommet, il est homme, avec sa crosse transformée en trident, à gouverner les tempêtes; si c'est le rôle de pacificateur que lui réserve son habit et la fortune, la cour reconnaissante doit tomber à ses pieds et Mazarin lui céder sa place. Avec le flot populaire qui l'enlève et le flot intérieur de pensées qui le pousse, il s'avance intrépide; prélat désordonné, mais gentilhomme, il ne redoute pas le fer qu'il a manié plus d'une fois, avant de le déposer à regret. Il arrive au Pont-Neuf, au moment où le maréchal de la Meilleraye, enveloppé de toutes parts, a renversé un crocheteur d'un coup de pistolet. Une mêlée effroyable va commencer, lorsqu'on aperçoit le coadjuteur accourant vers le blessé étendu dans le ruisseau, pour écouter sa confession et lui donner les derniers secours de la religion. Ce spectacle inattendu suspend le tumulte. Le prélat monte ensuite sur le parapet du pont, et annonce qu'il se rend au Palais-Royal pour obtenir la liberté de Broussel et la satisfaction des griefs populaires. Le maréchal de la Meilleraye, dégagé par cette diversion, prend avec lui le chemin du palais. Au coin de la rue des Prouvaires, une troupe de mutins fait une décharge sur les gardes et le coadjuteur est renversé par une pierre qui le frappe au-dessous

de l'oreille. Le prélat se relève, par quelques mots heureux calme les dispositions hostiles, et quarante mille hommes lui font cortége, en criant : *Vive le coadjuteur!*

Introduit dans l'appartement de la reine, le coadjuteur lui décrit l'état d'effervescence de la population et l'assure de la nécessité de la calmer par quelques satisfactions; le maréchal de la Meilleraye et le vieux Guitaut ajoutent leurs instances. Mais la reine a été prévenue par des flatteurs qui l'ont persuadée que l'émeute, œuvre de quelques meneurs et du coadjuteur lui-même, n'est pas sérieuse; l'un d'eux, en plaisantant, lui a même dit, à l'entrée du prélat : « Il faut qu'on croie Votre Majesté bien malade, pour que le coadjuteur vienne ainsi lui apporter l'extrême-onction. » Aussi, la reine répond au prélat : « Je vous entends, Monsieur le Coadjuteur, vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel, je l'étranglerais plutôt de mes mains, et ceux qui ... » Elle avançait, en même temps, ses mains sur le visage du prélat, lorsque le cardinal Mazarin, craignant quelque imprudence, l'interrompt, et, par quelques mots à voix basse, calme cet emportement. La reine, prenant alors un ton d'ironie, termine l'entretien par ces paroles adressées au coadjuteur : « *Allez vous reposer, Monsieur, vous avez bien travaillé.* » Le coadjuteur, ainsi bafoué

et méprisé, se retire la rage dans le cœur. La cour avait refusé d'accepter son rôle de pacificateur; elle s'en était fait un mortel ennemi.

Pour regagner l'archevêché, le prélat dut dissimuler son échec; il fut même obligé de monter sur l'impériale de son carrosse pour assurer la foule des dispositions favorables dans lesquelles son intervention avait laissé la reine.

Le soir était arrivé, le peuple s'écoula peu à peu; mais les bourgeois occupèrent en armes quelques postes principaux. Le soleil du lendemain devait éclairer la journée des Barricades.

Le coadjuteur veille une partie de la nuit entouré des principaux mécontents s'animant les uns les autres; il mande quelques-uns des colonels des quartiers pour faire mettre en armes les compagnies bourgeoises. Les conseillers du parlement, de leur côté, ne restent pas inactifs et s'entendent pour se trouver au palais, le lendemain, à cinq heures du matin.

Au Palais-Royal se passait la contre-partie. La reine, persuadée, par le calme rétabli à l'entrée de la nuit, que sa vigueur à l'égard de Broussel avait réussi et ne demandait qu'à être confirmée par d'autres mesures réduisant les magistrats à une soumission entière, avait soupé gaiement. Six heures du matin sonnaient à peine à l'horloge du Palais-Royal, que, par ses ordres, le

chancelier Séguier en sortait, pour porter au parlement l'expression de la volonté souveraine. A la même heure, le régiment des gardes françaises et suisses se massait aux environs de la résidence royale.

Le parlement, non moins matinal, instruisait de son côté, sur la plainte portée par deux neveux de Broussel, à l'occasion de l'arrestation de leur oncle : Molé présidait avec son calme accoutumé. Après avoir recueilli les voix, le premier président prononçait un arrêt de prise de corps contre Comminges et contre tous ceux qui s'étaient présentés avec des lettres de cachet dans les maisons des magistrats. L'arrêt portait en outre qu'il serait informé contre ceux qui avaient donné de tels conseils à la reine, comme perturbateurs du repos public; enfin, que le parlement se rendrait en corps auprès de la reine pour lui demander le retour des absents, et reviendrait ensuite délibérer sans désemparer.

A mesure que le bruit de l'assemblée du parlement se répand dans la ville, le peuple descend dans les rues; les tambours battent le rappel sur l'ordre de Miron, maître des comptes, colonel du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, et de Madame Martineau, suppléant son mari, conseiller aux requêtes et colonel du quartier Saint-Jacques, ivre

pour le moment; les compagnies bourgeoises se mettent sous les armes.

Le chancelier Séguier n'avait pas à remplir une mission facile pour porter au parlement les ordres de la reine au travers d'un tel tumulte, d'autant plus que la bravoure n'était pas sa vertu dominante. Son frère, l'évêque de Meaux, l'accompagnait; sa fille, la duchesse de Sully, avait aussi voulu courageusement aller avec lui. On commençait à tendre les chaînes dans les rues, on les renforçait de tonneaux remplis de terre, de pierres, de fumier. En moins de deux heures, plus de douze cents barricades surgirent dans Paris, gardées, chacune, par vingt ou trente bourgeois armés et entourées d'un peuple immense. La reine, persuadée que la bourgeoisie lui était favorable, et que le bas peuple était seul fauteur de la sédition, avait joint ses propres ordres pour que les compagnies bourgeoises fussent appelées en armes; mais celles-ci, disposées seulement à empêcher le pillage, et, du reste, fort animées contre la cour, formaient en réalité une force nouvelle ajoutée à l'insurrection.

Le chancelier ne peut aller en carrosse que jusqu'au Pont-Neuf, où les barricades rendent le passage impossible autrement qu'à pied; il descend du sien. A la place Dauphine, le peuple

s'oppose à le laisser continuer sa route. Il tente de tourner par le pont Saint-Michel; mais le peuple s'irrite, des menaces de mort retentissent. Le chancelier, hors de lui, aperçoit ouverte la porte de l'hôtel d'O, où demeure le duc de Luynes; comme s'il eût eu des ailes, il se précipite vers cette ouverture de salut, suivi de son frère et de sa fille. La foule accourt sur ses pas, force l'entrée de l'hôtel, et le cherche vainement dans les appartements que, par dépit, elle se met à piller et à saccager. Le maréchal de la Meilleraye, averti du péril du chancelier, arrive avec quelques troupes, dégage l'hôtel et découvre Séguier, plus mort que vif, au fond d'une vaste armoire, se confessant aux pieds de son frère. On fait monter le chancelier dans une voiture; le peuple veut l'empêcher; le maréchal ordonne une décharge, on riposte, une balle atteint légèrement la duchesse de Sully. Le chancelier rentre au Palais-Royal : faute par lui d'avoir pu remplir sa mission jusqu'au bout, l'histoire ignore quels en étaient les termes.

Le parlement, que n'a pu arrêter dans ses projets les ordres de la reine qui ne lui sont point parvenus, s'était, lui aussi, mis en marche à travers Paris insurgé. Au nombre de cent soixante-dix, en robes rouges, le président Molé en tête, les magistrats s'avancent deux à deux; les armes

s'abaissent, les barricades laissent ouvrir l'étroit passage ménagé au centre de chacune d'elles, et le peuple crie : « Vive le roi, vive Broussel, vive le parlement! » Accueillis d'abord par un refus de les recevoir de la reine, qui se retire dans son appartement particulier en leur fermant la porte au visage, les conseillers vont se retirer, lorsque quelques personnes s'entremettent pour conjurer la gravité de la situation. Elles obtiennent de la reine la promesse de rendre les prisonniers, à la condition que le parlement cessera ses délibérations sur les affaires publiques. Le parlement, sur cette offre, veut retourner au palais pour délibérer; mais le peuple, qui le voit revenir sans Broussel qu'il croyait enfermé au Palais-Royal, le force à revenir sur ses pas. Une séance s'improvise dans la grande galerie; un arrêt est rendu, portant que la reine sera remerciée de la liberté des prisonniers, et qu'il sera délibéré jusqu'au 7 septembre sur le payement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et sur l'exécution du tarif. La reine accède à la délibération après bien de la résistance. Les conseillers se retirent précédés du carrosse de la reine et de celui du jeune roi destinés à aller chercher les prisonniers, avec les lettres de cachet de délivrance portées ostensiblement. Tous les obstacles tombent alors pour laisser passer le parlement; le calme se fait, mais

la bourgeoisie ne désarme que lorsqu'elle s'est assurée du retour des prisonniers, auquel elle ne veut croire qu'après les avoir vus.

Ces tumultueux événements firent résoudre la reine à s'éloigner d'une ville où son autorité éprouvait de telles entraves, et à se retirer, avec le jeune roi, au château de Saint-Germain. Comme signal de la liberté d'action retrouvée par la reine, Léon Bouthillier de Chavigny, secrétaire d'État, et Phelypeaux de Châteauneuf, qui voulait rentrer au ministère, devenus suspects au cardinal Mazarin, sont arrêtés. Afin de donner un général à la politique de la cour, des avances sont faites au prince de Condé, dont la victoire de Lens venait de grandir encore la réputation militaire; mais le prince met en avant la difficulté d'employer la force ouverte contre une ville telle que Paris. Un conseil modéré dans la bouche d'un prince si impétueux ne pouvant permettre de se faire jour à des vues plus hardies, des conférences avec les députés du parlement sont acceptées. L'habile cardinal Mazarin y donne les mains avec d'autant moins de difficulté qu'il espère que le contact des prétentions des magistrats avec la fougue du prince ne pourra manquer d'amener une rupture par laquelle Condé serait entraîné avec plus de décision dans le parti de la cour. Les prévisions du cardinal faillirent se réaliser. On

était à peu près d'accord sur l'approbation de tous les articles délibérés dans la chambre Saint-Louis, sauf celui de la sûreté publique, auquel la reine ne pouvait se résoudre, lorsque, sur un mot du président Viole, mal interprété, le prince se laissa aller à des transports de colère qui eussent rompu toute entente, s'il n'eût réfléchi promptement que cet article était un avantage non moins grand pour les princes du sang que pour les derniers sujets; il n'avait, dans sa famille, que trop d'exemples de la fâcheuse absence de cette garantie. La reine enfin accorda cet article ainsi que tous les autres, avec la formelle intention de tout reprendre à la première occasion.

Le déficit des finances fut provisoirement comblé, d'un commun accord, par la suppression des gages de quelques offices et le retranchement d'un quartier et demi des rentes assises sur les tailles. Cette dernière mesure était en réalité une banqueroute partielle, qui indiquait à la fois la grandeur des embarras, la faiblesse des scrupules et l'ignorance des principes sur lesquels se fonde le crédit public.

CHAPITRE VI.

Le calme promptement troublé. — Le parlement refuse de se soumettre à un ordre d'exil. — Alliance entre les princes, la noblesse et le parlement. — Le duc d'Elbeuf. — Le prince de Conti généralissime. — Le duc de Bouillon chef véritable. — Les hostilités. — La paix. — Exigences du prince de Condé. — Arrestation des princes. — La noblesse court aux armes. — La princesse de Condé au château de Turenne. — Siége de Bordeaux. — Liberté des princes. — Le cardinal Mazarin quitte la France. — Assemblée de la noblesse demandant la convocation des états-généraux. — Changement de ministère. — Lettre du cardinal Mazarin à Hugues de Lyonne. — Correspondance du cardinal Mazarin avec la reine. — Caractère de l'attachement de la reine pour son ministre. — Rupture du mariage projeté entre le prince de Conti et Mademoiselle de Chevreuse. — Conférences nocturnes de la reine et du cardinal Mazarin. — Conséquences. — La politique du prince de Condé. — Sa fuite à Saint-Maur.

(1649—1651.)

Le caractère de la première partie de la Fronde fut essentiellement parlementaire; et, sous cette influence, d'après les conditions que nous avons vues acceptées de part et d'autre, la monarchie,

d'absolue qu'elle était devenue, était brusquement rendue tempérée. Heureux résultat pour les rois et pour les peuples, si cette pondération de l'autorité avait eu dans le plateau opposé la nation elle-même régulièrement représentée par ses mandataires, au lieu d'un corps de magistrats sans mission. L'usurpation des pouvoirs ne saurait être un remède contre l'usurpation de l'autorité; aussi tout cet échafaudage de libertés et de garanties sans base, devait-il promptement s'écrouler.

L'année 1649 vit commencer le déchirement de ce pacte impossible. La régente était revenue dans Paris; mais froissée par le nouvel ordre de choses, elle méditait son renversement. Au moment le plus inattendu, elle partit pour Saint-Germain avec son royal fils, ses ministres et sa suite. Afin d'éviter toute opposition à son projet, il s'en fût élevé une des plus formidables dans Paris si le bruit s'en fût répandu, elle n'avait fait faire dans le château aucuns préparatifs pour sa réception, à tel point que la cour s'y trouva, les premiers jours, dans le plus étrange dénûment. Anne d'Autriche était, cette fois, fermement résolue à mener à bonne fin l'entreprise avortée, l'année précédente, de l'anéantissement complet des conquêtes politiques de la Fronde. La reine comptait pour la réussite de son projet sur le

concours de forces militaires plus imposantes que celles dont elle avait pu disposer jusqu'alors. La victoire de Lens l'avait mise déjà sans inquiétudes du côté de l'Espagne; la paix de Westphalie[1] lui rendait une armée aguerrie devenue sans emploi sur les frontières. Enfin, elle espérait engager plus vivement dans ses intérêts le prince de Condé dont la tiédeur l'avait obligée, l'année précédente, à des concessions. A la grande satisfaction de la régente, ce prince, qui déjà ne pouvait souffrir les magistrats, par un contact journalier se mettait d'autant plus mal avec eux. Dans une séance, il se laissa emporter de menaces et même du geste contre le conseiller Quatre-Sous. Cet éclat obligea les Frondeurs à renoncer au projet qu'ils formaient en secret, de placer ce prince à leur tête. La reine s'en tint d'autant plus assurée de trouver dans Condé un énergique appui.

Le parlement avait pris au sérieux sa mission de contrôle politique. Il rendait impitoyablement

[1] La paix célèbre de Westphalie, qui termina la guerre de Trente-Ans, se composait de deux traités particuliers, qui furent signés dans deux villes différentes de la Westphalie : le premier à Osnabruck, le 6 août 1648, entre l'empereur Ferdinand III, la Suède et ses alliés protestants; le second, à Munster, le 24 octobre 1648, entre la France, l'Empereur et ses alliés catholiques. L'Espagne seule refusa de participer au traité, dans l'espoir de profiter des troubles de la Fronde.

des arrêts pour casser tous les actes de l'autorité royale contraires à la déclaration du 24 octobre. Au milieu de l'ardeur qu'il apportait à s'acquitter de ses fonctions nouvelles, et en raison même de ce zèle, il reçut de la régente un ordre d'exil pour Montargis. Les magistrats refusèrent d'obéir. Ils envoyèrent à Saint-Germain le procureur-général Talon pour obtenir la révocation de cet ordre; mais celui-ci ne put obtenir d'audience. Au retour du procureur général à Paris, le parlement rendit un arrêt déclarant le cardinal Mazarin perturbateur du repos public, ennemi du roi et de l'État, et lui enjoignant, dans les huit jours, de quitter le royaume, avec ordre à tous les sujets du roi de lui courir sus, passé ce délai.

La désobéissance du parlement et son arrêt provoquaient une rupture dont l'audace n'était rien moins qu'une déclaration de guerre. Ce corps entrait dans une phase de résistance toute différente de la résistance à peu près légale et passive qu'il avait précédemment employée; s'il changeait d'allures et de ton, c'est que de nouveaux alliés lui étaient arrivés : la Fronde, qui n'avait porté que la toge ou dressé des barricades populaires, allait ceindre l'épée.

Ainsi par des réalités et des appréciations contraires, les deux partis croyaient avoir grandi leur puissance et comptaient d'autant plus sur le

succès; mais le résultat de ce réciproque accroissement de forces devait avoir pour conséquence plus certaine l'accroissement de la vivacité de la lutte.

Avant même le départ de la cour de Paris pour Saint-Germain, une secrète entente s'était établie entre le coadjuteur de Paris et la duchesse de Longueville pour donner à la Fronde le concours de la noblesse. Ambitieuse et romanesque, la princesse s'était laissé facilement entraîner à la perspective de jouer un rôle basé sur l'empire de ses séductions; de plus, elle était irritée contre son frère, le prince de Condé, qui ne ménageait pas sa légèreté par des mots piquants, et qui avait conseillé à son mari de la faire enfermer. Ces motifs poussaient Madame de Longueville à figurer dans le parti contraire.

De nombreux mécontents étaient prêts à se grouper autour du coadjuteur et de la princesse. Le premier comptait à sa suite Saint-Ybard [1], Montrésor [2], le duc de Chevreuse; la seconde, le

[1] Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard. Dans la plupart des ouvrages du temps, son nom est écrit par erreur Saint-Ybal. Les ruines pittoresques du château de Saint-Ybard, fief dont il portait le nom, existent encore aux environs d'Uzerche, et sont aujourd'hui la propriété de M. Dufaure, libraire à Versailles.

[2] Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor; il a laissé des Mémoires.

prince de Marcillac[1], le duc de Nemours[2], une foule de brillants gentilshommes, et même son mari, bien qu'il ne fût pas, disait le coadjuteur, l'homme de la cour le mieux avec sa femme; mais le duc de Longueville se plaignait du cardinal Mazarin qui ne lui avait laissé que le rôle apparent dans la négociation du traité de Munster, tandis qu'il avait confié à Servien la direction réelle; de plus, le cardinal ne lui avait pas tenu la promesse du gouvernement du Hâvre qui manquait à la plénitude de son gouvernement de Normandie. La princesse disposait encore de son frère, le prince de Conti, à tel point, qu'elle avait pu promettre son concours à son insu et qu'elle put tenir sa promesse. Les chaînes étranges que ce prince s'était forgées pour se lier à l'empire de sa sœur nous sont déjà connues; un ressentiment personnel contre son frère aîné devait aider encore à l'entraîner; il était froissé de la hauteur et du dédain avec lesquels il en était traité, et désirait, avec une vivacité extrême, échapper, par des aventures et des prouesses guerrières, au chapeau de cardinal suspendu sur sa tête comme une épée de Damoclès. Le prince de Condé, continuateur des vues paternelles, vou-

[1] L'auteur des *Maximes;* il ne prit le titre de duc de La Rochefoucauld qu'après la mort de son père.

[2] Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

lait en effet le fixer dans l'état ecclésiastique pour ne pas diminuer la puissance de sa maison en lui faisant une part de ses biens.

D'autres mécontents s'offraient encore par leur propre empressement : le duc de Beaufort rêvait de reprendre l'entreprise des Importants et conquérait, par la popularité fâcheuse qu'il sut obtenir, le titre de *roi des halles ;* le duc de Bouillon avait à réclamer, en échange de la principauté de Sédan, les dédommagements promis et toujours différés ; le maréchal de La Motte-Houdancourt gardait sur le cœur l'injuste emprisonnement de Pierre-Encise, tandis que la faute qu'on lui avait fait expier retombait sur le ministre qui l'avait laissé sans ressources ; enfin, les ducs de Brissac, de Retz, de Luynes, les marquis de La Boulaye[1] et de Noirmoutiers, Fontrailles et bien d'autres ne demandaient qu'à se signaler contre le parti de la cour.

Le coadjuteur était convenu avec la duchesse de Longueville, restée à Paris sous prétexte de sa grossesse, que le duc, son mari, quitterait secrètement Saint-Germain avec le prince de Conti, pour revenir à Paris ; et que celui-ci serait nommé général en chef des troupes de la Fronde. Sous

[1] Maximilien Eschalart, marquis de La Boulaye, gendre de M. de Bouillon-la-Marck, était, après le duc de Beaufort, l'un des héros populaires de la Fronde.

un si jeune général, le coadjuteur savait qu'il se ménageait la principale direction des événements.

L'empressement imprévu du duc d'Elbeuf à se jeter dans le mouvement faillit rompre les mesures du coadjuteur. Le duc, sans s'être concerté avec lui, se présenta à l'Hôtel-de-Ville et au parlement. Son nom, il était de la maison de Lorraine, faisant revivre les souvenirs de la Ligue et du duc de Mayenne, était de circonstance; sa hardiesse et sa pauvreté étaient une garantie de ses efforts pour le succès. Un arrèt le déclara général. Lorsqu'une première fois, le jeune prince de Conti, conduit par le coadjuteur, se présenta au parlement pour offrir ses services, le duc d'Elbeuf déclara qu'il connaissait le respect qu'il devait à un prince du sang, mais qu'ayant été nommé général, il ne résignerait son commandement qu'avec la vie; le parlement, qui était en méfiance contre le prince de Conti, maintint ce qu'il avait fait.

Le coadjuteur exerçait sur le clergé et sur le peuple de Paris l'ascendant le plus extraordinaire en raison de sa vie si peu régulière; mais ses désordres étaient plus ou moins cachés, et les yeux se fermaient volontiers en faveur d'un prélat qui s'était toujours montré le zélé défenseur des priviléges de son ordre, qui prêchait avec éloquence, qui répandait de si abondantes aumônes que ses

dettes s'élevèrent à plusieurs millions. Surpris, mais nullement vaincu par cet échec inattendu devant le parlement, il eut recours à la fécondité de ses ressources : sa popularité qu'il a augmentée dans une récente circonstance; la religion qu'il sait malheureusement employer au succès de ses vues mondaines. La pondération du pouvoir absolu était certainement un but à la fois monarchique et national; mais l'on voit trop souvent les causes les plus justes gâtées par l'égoïsme des vues et par le choix défectueux des moyens. La popularité du coadjuteur avait grandi à l'occasion d'une mesure fiscale qui avait anticipé sur les tailles de l'année suivante, en les abandonnant aux traitants qui en feraient l'avance, moyennant un très-fort escompte. Cet arrêt du conseil était un de ceux contre lesquels s'était élevé le parlement, comme étant contraire à la déclaration du 28 octobre. Le coadjuteur avait assemblé les curés et les docteurs qui lui étaient les plus dévoués, et leur avait fait décider que cet acte était contraire aux canons de l'Église comme entaché d'usure. L'odieux et le ridicule dont il sut ainsi couvrir le cardinal Mazarin, furent tels, que l'arrêt du conseil fut retiré. Dans la conjoncture présente, ce fut encore à son caractère épiscopal que le coadjuteur emprunta une partie de ses moyens d'action; il fit habilement

insinuer et répandre par les curés de Paris que le duc d'Elbeuf était un traître vendu à la cour; il communiqua en confidence à plus de cinq cents personnes un billet vrai ou supposé du duc à l'abbé de La Rivière, confirmant cette entente. Il se servit enfin de la plume de Marigny [1] pour ridiculiser le duc; sa pauvreté même fut jetée en pâture à la plaisanterie, par ce triolet, que le lendemain matin Paris entendit chanter en s'éveillant :

Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
Font rage à la Place-Royale :
Ils sont tous quatre piaffans,
Monsieur d'Elbeuf et ses enfans.
Mais si tôt qu'il faut battre aux champs,
Ils quittent leur humeur martiale :
Monsieur d'Elbeuf et ses enfans
Font rage à la Place-Royale.

Le pauvre monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avait aucune ressource,
Et qui ne mangeait que du bœuf,
Le pauvre monseigneur d'Elbeuf
A maintenant un habit neuf
Et quelques justes dans sa bourse,
Le pauvre monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avait aucune ressource [2].

[1] Jacques Carpentier de Marigny, auteur de nombreux pamphlets en vers et en prose.

[2] Les branches cadettes de la maison de Lorraine étaient peu favorisées du côté de la fortune; Charles de Lorraine,

Par malheur pour le duc d'Elbeuf, il laissa prendre, ce même jour, Charenton par le prince de Condé sans le secourir.

Sous les auspices de ces conjonctures nouvelles, le coadjuteur mène une seconde fois le prince de Conti au parlement. Après une scène préparée et fort habilement conduite, dans laquelle le duc de Longueville promet l'appui des forces de son gouvernement de Normandie, le duc de Bouillon et le maréchal de La Motte-Houdancourt demandent à servir comme généraux sous les ordres du prince de Conti. Ce prince est cette fois proclamé généralissime; les ducs d'Elbeuf, de Bouillon et le maréchal de La Motte sont nommés généraux sous son autorité; le duc de Beaufort, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutiers, lieutenants-généraux. Les duchesses de Longueville et de Bouillon, l'une et l'autre aussi belles qu'intrépides, traversent

II[e] du nom, duc d'Elbeuf, dont il est ici question, avait épousé Catherine-Henriette, légitimée de France, fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Les trois fils qui chevauchaient à ses côtés, étaient : 1° Charles de Lorraine, III[e] du nom, duc d'Elbeuf après la mort de son père; 2° François de Lorraine, célèbre général, connu sous le titre de comte d'Harcourt; 3° François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne. Le duc d'Elbeuf, outre plusieurs filles, avait eu un quatrième fils, Henri, abbé de Humblières, mort en 1648. (Voyez l'*Histoire généalogique* du P. Anselme; le *Dictionnaire historique* de Moréri, etc.)

Paris pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où elles disent vouloir demeurer en otages de la fidélité de leurs maris et de leur propre zèle pour la défense commune; elles achèvent par cette démarche de donner au mouvement un caractère enthousiaste et chevaleresque.

La Fronde n'avait pas seulement à sa disposition les compagnies bourgeoises commandées par les colonels des seize quartiers, principalement préposées au maintien de l'ordre intérieur et à la défense de la ville, elle avait formé une armée régulière pour tenir la campagne. Celle-ci était composée de cinq mille cavaliers et de quatorze mille fantassins levés par commissions délivrées par le prévôt des marchands. Un arrêt du parlement, se frappant lui-même d'un impôt d'un million, soumettait à une taxe les maisons et les boutiques de Paris, et ordonnait aux comptables des deniers royaux de verser leurs recettes à la caisse de l'Hôtel-de-Ville, afin de pourvoir à la solde et aux frais de la guerre [1].

L'armée du prince de Condé compte à peine douze mille hommes, nombre impuissant pour une attaque à force ouverte, insuffisant même à

[1] Cet impôt était de 150 francs pour les maisons à porte cochère, et de 30 francs pour les boutiques. La solde assurée aux soldats était de 10 sols par jour; et de 3 et 5 francs, celle assurée aux officiers, suivant les grades.

fermer les passages qui assuraient l'approvisionnement de Paris. En outre, des arrêts rendus contre le cardinal Mazarin par les divers parlements du royaume, une adhésion générale parmi la noblesse des provinces, dix mille hommes levés en Poitou par le duc de La Trémoille, la défection du maréchal de Turenne repassant le Rhin avec son armée pour venir au secours de Paris, l'archiduc d'Autriche s'avançant dans le même but jusqu'aux portes de Reims, semblent démontrer à la reine, de vingt côtés à la fois, qu'elle s'est abusée dans son espoir d'un triomphe facile.

Le prince de Condé, son défenseur, était intarissable, cependant, d'entrain et de gaieté. Dans cette phase de la guerre civile, où plus particulièrement la pointe de l'épigramme fut plus acérée que la pointe du fer, le comte de Maure[1], frondeur déterminé, opinait toujours pour les projets les plus téméraires; Bachaumont[2] avait tourné

[1] Louis de Rochechouart, comte de Maure, grand sénéchal de Guyenne, fils de Gaspard de Rochechouart, marquis de Mortemart et de Louise, comtesse de Maure. Il avait épousé la spirituelle Anne Doni d'Attichi, l'amie de Madame de Sablé. Il mourut sans postérité. Voyez l'*Histoire généalogique* du P. Anselme; le *Dictionnaire historique* de Moréri.

[2] François Le Coigneux de Bachaumont, conseiller-clerc au parlement de Paris. Il fut un des plus spirituels faiseurs d'épigrammes, et passe pour avoir baptisé la Fronde du nom qu'elle porte.

cette ardeur excessive en plaisanterie par des triolets qui se terminaient par celui-ci :

Buffle à manches de velours noir
Porte le grand comte de Maure.
Sur ce guerrier qu'il fait beau voir
Buffle à manche de velours noir !
Condé, rentres dans ton devoir,
Si tu ne veux qu'il te dévore.
Buffle à manches de velours noir
Porte le grand comte de Maure.

Le prince de Condé y ajouta ce dernier couplet de sa composition :

C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure.
Quand il combat au premier rang,
C'est un tigre affamé de sang,
Mais il n'y combat pas souvent,
C'est pourquoi Condé vit encore.
C'est un tigre affamé de sang
Que ce brave comte de Maure.

Les revirements de parti furent fréquents dans la Fronde plus que dans aucune guerre civile; quand les événements auront marché, le prince de Condé lui-même aura passé au parti du comte de Maure, et celui-ci, dont le courage était au-dessus des épigrammes, deviendra l'un des généraux de ce prince dans la Guyenne.

La défaite du régiment de Corinthe, commandé

par le chevalier Renaud de Sévigné, oncle du mari de l'illustre marquise, régiment composé de nouvelles levées et qui portait le nom de l'archevêché *in partibus* du coadjuteur de Paris, archevêque de Corinthe, fut plaisamment appelée *la première aux Corinthiens*, et jeta quelque ridicule sur les armes de la Fronde; mais l'échec plus sérieux de la perte de Charenton n'abattit lui-même un instant le courage des Frondeurs que pour le relever d'un plus vif essor, par le succès d'un convoi traversant victorieusement l'armée royale pour ravitailler Paris.

Toutes les apparences présageaient la défaite du parti de la cour, si la Fronde n'eût porté dans ses flancs, par l'antagonisme de ses deux principaux éléments, un germe de dissolution. La noblesse, sous la direction apparente du prince de Conti et sous la direction réelle du duc de Bouillon, auquel s'étaient joints son frère le maréchal de Turenne et son beau-frère le duc de La Trémoille[1], avait acquis sur la situation un immense ascendant; mais la noblesse et le parlement au fond ne pouvaient s'entendre. D'un côté, on

[1] Henri, duc de La Trémoille, avait épousé, en 1619, Marie de La Tour, fille du vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon de sa maison, et d'Élisabeth de Nassau, sa seconde femme. Le prince de Tarente, dont il sera bientôt question, était issu du mariage de Henri, duc de La Trémoille, avec Marie de La Tour.

négocie avec l'Espagne pour la continuation de la guerre ; de l'autre, avec la cour, pour la conclusion de la paix. Le cardinal Mazarin trouve moyen avec huit cent mille francs, habilement distribués, d'enlever au maréchal de Turenne ses troupes qui refusent de le suivre. Le président Molé qui désire le triomphe de la reine, malgré l'opposition des princes et des chefs de la noblesse, malgré les frémissements de la populace ameutée, porte au parlement, en montrant un courage intrépide, les articles de la paix négociés avec la cour. Par un de ces revirements soudains, fréquents dans les troubles civils, la paix est signée le 11 mars 1649, au moment le plus inattendu, sans autre garantie, pour les principes, que la reconnaissance de la déclaration du 24 octobre 1648 ; pour les personnes, qu'une amnistie nominative quant aux chefs, générale quant à la foule. Le cardinal Mazarin inflige au coadjuteur la mortification de le comprendre dans celle-ci, en passant son nom sous silence.

Cette période de la Fronde qui ne dura guère plus de deux mois fut celle où elle fut la plus active et la plus animée dans Paris ; ce moment fut le seul où elle y régna complétement en souveraine, ayant son gouvernement civil, militaire et judiciaire. Jamais l'épée, la parole, la plume ne se sont livrés peut-être, sur un triple champ

de bataille et en moins de temps, des assauts plus brillants, plus vifs, plus acérés; jamais la gaieté française ne dissimula sous plus de folies la gravité d'une situation.

La Fronde semblait terminée par cet accord imprévu; aucune question politique et sociale n'avait cependant reçu de solution définitive. La lassitude du désordre qui suit les longs troubles et dispose au repos, n'était pas assez grande, pour que cette paix apparente ne fût en réalité autre chose qu'une halte et qu'une trêve.

Quel terrible et incommode allié était le prince de Condé; impétueux, exigeant, exalté par la fumée de sa jeune gloire; insatiable de biens, d'honneurs et de prérogatives pour lui, sa maison et ses amis; incapable de concevoir des idées saines sur le gouvernement! La reine trouvait en lui un dominateur insupportable, inconséquent et dangereux : un jour, il réclamait avec hauteur le gouvernement du Pont-de-l'Arche pour le duc de Longueville, déjà gouverneur de Normandie; le lendemain, il portait, en plein conseil, la main au visage du cardinal Mazarin qui persistait dans son refus par ce motif de sage administration, que si les places fortes et les châteaux étaient donnés aux gouverneurs des provinces, ils y régneraient en souverains. Pour attribuer indirectement à son beau-frère toute autorité sur la

place du Hâvre, il combinait une intrigue avec une femme adroite, Madame de Pons, dépourvue de jeunesse et de beauté [1], dans le but de lui faire épouser le jeune et inexpérimenté duc de Richelieu, au grand désespoir de sa tante, la duchesse d'Aiguillon, qui avait assuré à son neveu l'alliance du plus grand parti du moment, celle de Mademoiselle de Chevreuse: Il les fit rencontrer à Try, château de la duchesse de Longueville, et sans plus de cérémonie, marier en sa présence. Le duc de Richelieu était gouverneur du Hâvre; le prince de Condé s'assurait, par cette voie peu digne, de cette place pour son beau-frère et au besoin pour lui-même. La reine se sentit réduite à une impuissante colère. Un affront personnel lui était réservé dans son honneur de femme. Le prince de Condé avait tenté de la dominer par le marquis de Jarzay, qui se vantait de pouvoir plaire à la reine. Anne d'Autriche, avertie de l'intrigue, avait chassé Jarzay de la cour; mais le prince exigea avec hauteur qu'elle l'y reçût de nouveau, et la reine dut céder. Le cardinal Mazarin se sentit poussé à bout par cette dernière exigence, car il avait conçu contre Jarzay une violente jalousie. Il rencontrait, en outre, dans M. le prince un obstacle aux ambitieux projets qu'il

[1] La marquise de Pons était la sœur aînée de la belle demoiselle de Vigean, aimée par le grand Condé. Voy. chap. IV, p. 146.

avait conçus pour élever sa famille, une formelle opposition au mariage de deux de ses nièces avec les ducs de Mercœur et de Candale. Il prit, dès lors avec la reine de secrètes mesures pour se défaire d'un rival si gênant. Pour réussir il fallait compromettre ce prince avec la noblesse et avec le peuple, en lui tendant un double piége dans lequel il fut peu difficile de le faire tomber.

Poussé par Madame de Longueville, le prince de Condé réclamait en faveur du prince de Marcillac les honneurs du Louvre; son père, le duc de La Rochefoucauld, vivant encore, il n'y avait aucun droit. Accéder à cette demande eût été reconnaître à la maison de La Rochefoucauld les prérogatives des maisons souveraines. Cette prétention, que Mazarin parut appuyer pour compromettre le prince, avait excité parmi la noblesse une émotion générale; elle se réunit spontanément au nombre de plus de huit cents membres et signa un acte d'union. D'une question d'une importance très-secondaire, l'assemblée passa à des questions plus graves : l'opportunité de la convocation des états généraux fut agitée; de sorte que le cardinal, pour ôter à l'assemblée le prétexte de ses réunions, se hâta de lui envoyer quatre maréchaux de France l'assurer qu'aucune atteinte ne serait portée à ses prérogatives.

Pour compromettre le prince avec le peuple

de Paris, l'entreprise est plus facile encore. Il existait parmi les porteurs des rentes de l'Hôtel-de-Ville une vive fermentation, par suite du retranchement partiel des quartiers et de la banqueroute déclarée des fermiers des gabelles qui devaient en fournir les fonds. Dans cette conjoncture, les partis combinent, chacun en vue du succès de ses espérances, une double comédie d'assassinat : la première, œuvre des Frondeurs, sur Joly, syndic des rentiers, afin d'exciter le peuple contre la cour; la seconde, conduite secrètement par Mazarin, sur le prince de Condé. Une balle traversa le carrosse du prince dans lequel il n'était pas; mais persuadé qu'une conspiration est formée contre sa vie, il cite au parlement le duc de Beaufort et le coadjuteur qu'il accuse d'en être les auteurs.

Le grand Condé se dressait encore comme un arbre altier qui ne tombe que lorsque le fer a tranché sa dernière racine, mais qu'un souffle suffit alors pour coucher sur le sol. En ces jours de tempêtes, le simple souffle attendu devait tarder d'autant moins. Sur l'ordre de la reine, le 28 janvier 1650, Guitaut, capitaine des gardes, arrête le prince au conseil, avec le prince de Conti et le duc de Longueville. Une escorte de seize cavaliers suffit pour conduire les prisonniers au château de Vincennes; et le peuple de Paris, à la nou-

velle de l'arrestation des princes, allume des feux de joie. Ce revirement d'opinion, moins contre le prince de Condé, toujours impopulaire, que contre son frère et son beau-frère, était le résultat d'un rapprochement soudain aussi vrai qu'invraisemblable entre la cour et les Frondeurs, par l'accord du cardinal Mazarin et du coadjuteur, rivaux qui en étaient venus à s'embrasser pour se mieux étouffer.

Dans leur triste prison, les trois princes tinrent une contenance analogue à leur caractère; le duc de Longueville se laissa abattre par un profond découragement; le prince de Conti, toujours mobile, revint à la piété pour acquérir de la résignation; le prince de Condé, gai et railleur à son ordinaire, conserva l'insouciante humeur d'un soldat. Un jour qu'il entendit son frère demander qu'on lui apportât une *Imitation de Jésus-Christ*, « Pour moi, dit-il, qu'on m'apporte une imitation de M. de Beaufort. » Le duc de Beaufort, l'année précédente, s'était évadé de ce même donjon.

La captivité des princes, résultat de la nouvelle entente avec les Frondeurs parlementaires, produisait, pour ceux-ci, une situation singulière, illogique, et peu digne pour des magistrats. Ils abandonnaient sans scrupule l'un des articles les plus importants de la déclaration du 31 octobre, celui de la sûreté publique, garantie d'un in-

térêt général, pour un intérêt qui leur était particulier, et qui satisfaisait leur ambition; car, en retour de cet abandon, la cour ne leur contestait plus la faculté dont ils usaient chaque jour, de contrôler, dans leurs assemblées, les affaires de l'État. Mazarin était devenu une sorte de ministre constitutionnel tenu à avoir la majorité, non point dans une chambre réellement représentative de la nation, mais au sein du parlement.

La noblesse, bien qu'elle eût peu à se louer du prince de Condé, se montra généreuse quand il fut abattu; elle prit sa cause en main. Paris lui manquant par l'attitude nouvelle du parlement et de la bourgeoisie, elle porta son action sur les provinces. Le maréchal de Turenne, qui s'était entendu avec l'archiduc d'Autriche, arbora le titre de général de l'armée pour la délivrance des princes, il s'avança auprès de Vincennes pour les enlever; mais ceux-ci venaient d'être transférés au château de Marcoussi. Le maréchal de Turenne dut se retirer, suivi de près par le maréchal du Plessis, qui remporta sur lui une victoire auprès de Rhétel.

La princesse de Condé s'était enfuie de Chantilly avec le jeune duc d'Enghien, pour se réfugier au château de Montrond, en Berry.

Les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld tâchaient de former un parti en Limousin, en Pé-

rigord, en Poitou, en Guienne; Lenet, le conseiller dévoué du prince de Condé, ménageait l'alliance du parlement de Bordeaux. Comme il fallait un nom pour donner un appui au mouvement, on pressait la princesse de Condé de venir se mettre à sa tête. Elle partit secrètement de Montrond; le duc de Bouillon l'attendait à Argentat, sur la Dordogne, avec des troupes, et la conduisit à son château de Turenne, qui vit luire avec un éclat passager, en la recevant dans ses murs, les derniers jours de sa grandeur féodale.

La princesse écrivit, de Turenne, cette lettre circulaire, adressée aux gentilshommes du Limousin et des provinces voisines :

« MONSIEUR,

« Je n'ai pas voulu différer à vous donner avis que je me suis rendue en cette province près de MM. les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, pour mettre M. le duc d'Enghien, mon fils, à couvert de la violence du cardinal Mazarin, lequel n'étant pas satisfait de l'injuste détention de Monsieur mon mari et de Messieurs mes beaux-frères, nous fait poursuivre partout par ses troupes. Je crois que vous êtes assez généreux pour contribuer, en votre pouvoir et en celui de vos amis, pour la conservation du seul prince du sang

qui soit hors de la puissance de cet étranger. Monsieur son père, lui et le roi lui-même, reconnoitront un jour le service que nous recevrons de vous en cette rencontre ; en mon particulier, croyez que j'aurai toute ma vie le ressentiment que j'en dois avoir, et que je suis votre affectionnée

« La Princesse DE CONDÉ.

« A Turenne, ce 18 mai 1650. »

Le grand Condé, enfermé dans sa prison et arrosant des œillets pour se distraire, s'écria, en apprenant l'énergique conduite de la princesse qu'il avait peu appréciée jusque-là : « Qui m'eût dit qu'un jour je cultiverais des fleurs pendant que ma femme ferait la guerre ! »

Cet appel de la princesse ne fut pas fait en vain ; la noblesse s'empressa d'y répondre. Parmi les plus empressés, se distinguait Carbonnière, seigneur de La Capelle-Biron et du Pin [1], accouru avec une petite suite de quarante maîtres [2]. Sa

[1] Une branche de la maison de Carbonnière avait formé les seigneurs de La Capelle-Biron, ou La Chapelle-Biron, qui tenaient ce fief d'une alliance avec la maison de Gontaut (voyez l'*Histoire généalogique du P. Anselme*) ; une branche de la maison de Gontaut retint cependant le nom de Biron, qui fut porté simultanément par les deux familles. La terre du Pin, près d'Uzerche, autre fief des La Chapelle-Biron, appartient aujourd'hui à l'auteur de ces *Souvenirs*.

[2] On appelait maître un soldat de cavalerie. Cette dénomina-

maison était de celles qui protestaient le plus vivement contre le pouvoir absolu que voulait s'arroger la royauté. Sous Henri IV, son père avait été gravement compromis dans ce mouvement militaire organisé en Limousin par le duc de Bouillon, qui n'avorta que parce que le roi lui-même accourut avec des troupes dans cette province[1].

L'antique château de Turenne, déjà connu du lecteur, abandonné au majestueux silence du passé, depuis que le père du possesseur actuel a acquis ailleurs, pour récompense de son dévouement à servir la cause de Henri IV contre la Ligue, des établissements, sinon plus puissants, revêtus du moins de titres plus pompeux, se réveille, à l'arrivée de la princesse, comme dans ses plus beaux jours. Le bruit des fêtes se mêle au cliquetis des armes. Le châtelain déploie, pour recevoir ses hôtes, un faste digne d'un roi. Une table était servie pour la princesse de Condé, une autre pour le jeune prince, son fils, une troisième pour Madame de Tourville, dame d'honneur, et pour les autres dames de la suite; chaque table dans des salles séparées. On portait des santés nombreuses, à deux ou trois

tion provenait sans doute de ce que, dans les anciennes armées, fort encombrées relativement à leurs forces numériques, de valets et de bagages, les cavaliers devaient avoir des serviteurs pour le soin de leurs chevaux.

[1] Voyez l'*Histoire générale de France*, par Dupleix.

rasades, quelques-unes dans des gobelets à l'allemande. La santé du prince de Condé était toujours portée la dernière, debout ou à genoux, mais chapeau bas et l'épée nue à la main. Le duc de Bouillon jurait de ne la remettre au fourreau qu'après avoir obtenu la liberté des princes. Jusqu'au dernier soldat, tous participaient, par de larges distributions de vivres et de vin, à la généreuse hospitalité du seigneur.

La nuit, les clartés intérieures qui étincellent à travers les losanges des vitraux, font paraître les hautes tours comme des phares lumineux. Les dames des châteaux de la province sont accourues pour former une cour auprès de la princesse; les gentilshommes s'empressent autour d'elle; on dirait que Chantilly a quitté sa forêt symétrique pour les vallées sauvages du Limousin. La fête se répandant au dehors, les paysans dansaient aussi aux abords du château.

Un courrier interrompt cette joie oublieuse des dangers mêmes, trait distinctif du caractère de nos aïeux. La ville de Brive vient de tomber au pouvoir de la compagnie des gens d'armes du prince Thomas de Savoie[1], avant-garde du corps

[1] Le prince Thomas de Savoie, cinquième fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, surnommé *le Grand*, s'était établi en France depuis son mariage avec Marie de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons.

d'armée du chevalier de La Valette, fils naturel du premier duc d'Épernon, qui a déjà surpris dans Terrasson le marquis de Sillery. A cette nouvelle, le duc de Bouillon fait sonner la cloche du haut beffroi du vieux manoir, et les cloches des églises des quatre cents villages relevant de la vicomté, en moins d'un quart d'heure, s'émouvant de proche en proche, répètent ce tocsin. Par un ordre observé depuis un temps immémorial, à ces sons multipliés, dont le signal était parti du donjon suzerain, les populations couraient aux armes; la manière de sonner indiquait même le lieu du rendez-vous. Lenet, témoin de cet empressement, s'écrie dans ses Mémoires : « Ce n'est pas assurément dans ce pays-là que le proverbe a pris naissance : *C'est l'ordre de M. de Bouillon; quand il parle, personne ne marche.* »

En quelques heures, quinze mille hommes, sous les ordres du vicomte, sont réunis sous les murs de Brive. Il place quarante maîtres en face de chacune des portes, avec des fagots, et somme les magistrats de chasser, sous le délai d'une heure, les troupes royales, s'ils ne veulent risquer de laisser emporter la ville à force ouverte. Les consuls ne savent quel parti prendre, lorsque le peuple, effrayé de l'imminence d'un assaut, menace de se jeter sur la compagnie des gens d'armes si elle ne capitule. Le marquis de Sauvebœuf qui paraîtra

moins de deux ans après dans le parti opposé, au nombre des généraux de l'armée royale, accorde que la compagnie sortira de la ville avec armes et bagages; mais le duc de Bouillon ne ratifie pas cette capitulation, et consent seulement, au nom du duc d'Enghien, à ce que les officiers sortiront avec le cheval qu'on leur voudra donner, et que tous les soldats se rendront à discrétion. La plupart de ceux-ci prirent parti dans l'armée des princes, et cent cinquante chevaux furent conduits à Turenne.

Au bout de huit jours de ce mouvement inaccoutumé, après avoir ajouté cette dernière page à ses vieux souvenirs, le château de Turenne retombe dans le sommeil dont il ne s'est plus réveillé. Il était urgent, pour les chefs du parti, de se rendre à Bordeaux, une grande ville et un parlement étant un centre nécessaire pour le mouvement organisé. Une nuit, celle du 22 mai 1650, le duc de Bouillon fait éveiller la princesse de Condé et le duc d'Enghien par Madame de Tourville, deux heures avant le jour. La princesse entend la messe et descend au bas du château où elle trouve sous les armes les compagnies des gardes du prince de Condé, du duc de Bouillon, du duc de La Rochefoucauld, avec deux carrosses pour elle et pour les dames de sa suite. Avant cinq heures du matin, la princesse arrivait à Cressensac, rendez-vous

général, où plus de six mille hommes étaient rangés en bataille. Le duc de Bouillon en tire une escorte de quinze cents chevaux et mille hommes de pied pour s'avancer vers Montfort, château sur les rives de la Dordogne, qui lui appartenait, où le marquis de Lostanges-Sainte-Alvère vint faire sa jonction avec quantité de noblesse du Périgord. La Valette s'étant avancé avec des forces supérieures, aux environs de Bergerac, pour s'opposer à cette marche, fut culbuté, et la princesse, sans rencontrer d'autres obstacles, put arriver à Bordeaux.

Le parlement de cette ville, *dont le plus sage et le plus vieux,* au dire du cardinal de Retz, *jouait, en ce temps-là, gaiement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation,* était plus prudent dans les questions qui intéressaient sa sûreté. L'arrivée de la princesse, et surtout son cortége, lui déplurent, car il était peu disposé à donner les mains à une résistance autre que celle des remontrances et des arrêts. L'émouvant spectacle de la princesse de Condé se présentant à sa barre pour demander justice, et de son jeune fils mettant un genou en terre en disant : « Servez-moi de père, Messieurs, le cardinal Mazarin m'a ôté le mien, » ne l'eussent même pas fait sortir de cette prudente réserve, si les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld ne lui eussent fait appréhender un danger plus grand

encore, en soulevant le peuple contre lui. Sous la pression de cette sorte de terreur, le parlement se décida; mais on doit rappeler à sa louange, qu'il ne voulut point céder sur l'acceptation d'une alliance avec l'Espagne, et rendit un arrêt pour faire sortir de la ville don Joseph Osorio, envoyé de cette puissance.

Les habitants se décident bravement à la résistance contre l'armée royale qui s'avançait avec Mazarin et la reine elle-même. Les faubourgs sont couverts par des fortifications improvisées; la porte Dijeaux, par laquelle la ville agrandie avait débordé au-delà des anciennes limites de son enceinte fortifiée, voit s'élever à la hâte un bastion de terre, dans lequel le duc de La Rochefoucauld se maintint trois jours avec des prodiges de valeur.

L'époque des vendanges approchait; la crainte de perdre la récolte, si la paix n'était faite auparavant, vint réfroidir le zèle guerrier de la bourgeoisie. D'un autre côté, le cardinal Mazarin n'était pas sans inquiétudes sur ce que pourraient tramer contre lui à Paris, en son absence, ses nouveaux amis, le coadjuteur et les Frondeurs.

Ces circonstances amenèrent ce résultat, que la paix, également désirée de part et d'autre, fut conclue avec une facilité extrême, sans que d'aucun côté, on eût même voulu prendre le temps

nécessaire pour en arrêter les bases d'une manière sérieuse et solide. Les Bordelais, qui détestaient le duc d'Épernon, se contentèrent de sa révocation de la charge de gouverneur de Guienne et de la promesse assez vague de la reine de rendre aux princes leur liberté. La princesse de Condé put retourner à Montrond, et la cour ne songea pas à élever la moindre difficulté pour empêcher les troupes des princes de se rendre à Stenay, où elles continuèrent à former une armée à leur disposition pour recommencer la guerre civile. Les gentilshommes volontaires qui avaient pris part à la lutte, furent autorisés à se retirer dans leurs terres. La cour, après avoir fait à Bordeaux une entrée accompagnée d'un froid accueil, se hâta de retourner à Paris.

Le premier soin de la reine fut d'obtenir du duc d'Orléans, dont elle redoutait, non sans raison, l'attitude vacillante et la faiblesse de caractère, la remise, entre ses mains, des princes, prisonniers à Marcoussy; elle les fit transférer au Hâvre-de-Grâce pour se mieux assurer de leur captivité. La certitude, devenue plus grande en apparence, de la durée de leur emprisonnement, aboutit à un résultat tout contraire.

Le coadjuteur, qui avait perdu sa popularité par son alliance avec la cour et qui ne pouvait obtenir en échange le chapeau de cardinal, faveur que

Mazarin lui avait fait espérer, mais se gardait bien de lui obtenir, retourne ses batteries; il se prend d'intérêt pour les princes prisonniers. Un accord entre leur parti et les Frondeurs, dont il est le chef, se conclut secrètement sur ces bases : Mademoiselle de Chevreuse[1], qui n'est pas insensible à l'ambition de devenir princesse du sang, épousera le prince de Conti, et le chapeau de cardinal, assuré à ce prince et qu'il abandonne, est promis au coadjuteur.

Ces conventions furent sanctionnées par plusieurs traités particuliers, dont le principal contient l'engagement du mariage; nous le donnons textuellement[2]. Les signataires sont : le duc d'Orléans, ensuite Anne de Gonzague, princesse Palatine[3], pour les princes, et Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, pour sa fille :

[1] Fille de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, et de Marie de Rohan, veuve, en permières noces, du connétable de Luynes.

[2] Nous reproduisons ce traité sur l'original qui se trouve dans la collection des papiers du prince de Condé, intitulée : *Portefeuille du prince de Condé, Supplément français*, 3001, à la Bibliothèque impériale. Deux autres traités particuliers se trouvent encore dans cette collection : l'un, contenant un engagement de mariage pour deux enfants, le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, avec Mademoiselle d'Alençon, née du second mariage du duc d'Orléans avec Marguerite de Lorraine; l'autre, stipulant des avantages particuliers en faveur de la duchesse de Montbazon et du marquis de La Boulaye.

[3] Anne de Gonzague, sœur de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, avait épousé Édouard, fils du comte palatin

« Messieurs les princes de Condé et de Conty, et Monsieur et Madame de Longueville, recognoissans combien leur union avec son Altesse Royale leur est honorable, et advantageuse au publicq, et que les alliances peuvent beaucoup servir à l'affermir, nous avons convié Anne de Gonzague, princesse Palatine, de faire trouver bon à Son Altesse Royale, que Monsieur le prince de Conty recherchât en mariage Mademoiselle de Chevreuse, qui a l'honneur d'estre de la maison de Madame la duchesse d'Orléans, et honorée particulièrement de la bienveillance de Son Altesse, ce qui ayant esté agréé par Sadite Altesse et receu avec respect par Madame de Chevreuse, Nous, princesse Palatine, promettons, au nom et en vertu du pouvoir que nous avons de Messieurs les princes et de Madame de Longueville, et engageons la foy et l'honneur de Monsieur le prince de Conty, que si tost qu'il sera en liberté, il passera les articles qui seront trouvés raisonnables entre luy et Mademoiselle de Chevreuse, et l'espousera en face de nostre mère saincte Église, et avons déclaré que Monsieur le prince, Monsieur et Madame de Longueville ont aussi trouvé bon que nous enga-

Frédéric V, roi de Bohême, d'où lui vint son nom de princesse *Palatine;* très-insinuante, et sachant plaire même au parti contraire, elle fut une des femmes le plus activement mêlées aux intrigues et aux négociations de la Fronde.

geassions leur foy et leur honneur, qu'ils consentiront, agréeront et approuveront ledit mariage, et, pour la validité de cet article, il a été signé par Son Altesse Royale, d'une part, et Madame la princesse Palatine, d'autre, et Madame de Chevreuse y est intervenue, et a esté signé ce double.

« Faict le 30 janvier 1651.

« GASTON.

« Anne de GONZAGUE.

« Marie de ROHAN. »

Ces conventions une fois arrêtées, le coadjuteur appuie ouvertement auprès du parlement et des Frondeurs une requête de la princesse de Condé pour la mise en liberté des princes, requête basée sur le motif que leur captivité est une violation flagrante des principes de la déclaration du 24 octobre 1648. Le parlement se prononce en faveur de leur liberté, d'abord sous la forme adoucie de très-humbles remontrances à la reine; mais dans une soirée, au Palais-Royal, le cardinal Mazarin, contre ses habitudes de prudence ordinaire, ayant laissé échapper quelques paroles comparant le coadjuteur à Cromwell et le parlement de Paris au parlement d'Angleterre, un arrêt, rendu à une forte majorité, supplie la reine d'éloigner le cardinal Mazarin de ses conseils.

L'importance attachée au propos tenu par le

cardinal Mazarin mérite d'être relevée. D'abord, elle caractérise parfaitement l'esprit qui animait la Fronde, esprit de liberté, mais aussi esprit de monarchie. La France était profondément attachée à ses souverains, elle voulait seulement tempérer le pouvoir absolu qu'ils tendaient à s'arroger; mais un parti dont le but eût été le renversement de la royauté ou qui en eût été seulement soupçonné, un parti qui eût demandé la tête du monarque et l'établissement d'une république, eût été un parti perdu. Il était donc très-important, pour le parlement de Paris, de repousser toute assimilation de vues avec le parlement d'Angleterre. Cette observation sur l'attachement de la France à la monarchie se complète par ce fait que, pendant toute la durée de la Fronde, ses chefs sont toujours partis de cette réalité ou de cette fiction, que le jeune roi étant en quelque sorte captif d'un ministre étranger et jeté par lui hors des voies du gouvernement traditionnel, ils voulaient le délivrer de cette influence; aussi les levées d'impôts et de troupes, tous les actes publics, étaient-ils faits par eux au nom de l'autorité royale. La seconde observation est celle-ci : le rapprochement en toutes choses entre le parlement d'Angleterre et le parlement de Paris, était encore le résultat de ces équivoques de mots qui formaient la base si peu sérieuse des préten-

tions du parlement, la même dénomination appartenant à ces deux corps si différents, l'un uniquement politique et représentatif de la nation, l'autre corps uniquement judiciaire, recruté par la transmission ou par la vente des charges. Cette confusion avec le parlement anglais, non moins que la confusion avec l'ancien conseil royal de France ou parlement, aidait puissamment la magistrature à faire illusion au public et peut-être à elle-même sur son prétendu mandat politique.

Plus nous croyons nécessaire de faire ressortir tout ce qu'il y avait d'anormal dans l'usurpation politique du parlement de Paris, plus la vérité nous impose le devoir de dire qu'il n'y a jamais eu dans le monde, au point de vue judiciaire, de magistrature plus digne, plus intègre, plus respectée. La transmission des charges par succession ou par vente, consacrée par l'impôt de la Paulette et qu'un mot à acception trop étendue désigne sous le nom de vénalité des charges, ne portait nulle atteinte à l'honorabilité incontestée de ce corps, car il ne suffisait pas à un prétendant de posséder l'argent nécessaire pour acheter une charge, il fallait encore qu'il possédât les conditions de probité, d'aptitude, de situation sociale dignes de le faire agréer. Il en résultait que les charges ne pouvaient être exercées que par des hommes, la plupart fort riches, mais tous au moins fort au-des-

sus du besoin. Les magistrats, dégagés des préoccupations pénibles des nécessités de la vie, ne faisant nulle recherche des faveurs du pouvoir pour avancer dans leur carrière, avaient une indépendance qui relevait leur dignité. Malgré ces avantages, la vénalité des charges pouvait avoir ses inconvénients; mais les gouvernements démocratiques modernes sont tombés dans un excès contraire certainement plus funeste, non-seulement pour la magistrature, mais pour les fonctions publiques de toute nature qui dépassent le niveau du simple employé. Comme une fortune suffisante n'est pas une des conditions demandées pour les obtenir, il faut que les appointements soient assez élevés pour procurer au fonctionnaire le moyen de tenir son rang, d'élever sa famille dans une situation analogue, et de faire même des économies pour l'avenir. Un tel fardeau ne passe-t-il pas les devoirs et les obligations de l'État? Il est la source des budgets écrasants et des déficits qui nécessitent de ruineux emprunts, et malgré ces lourdes charges, des plaintes incessantes se produisent sur l'insuffisance des traitements. Le peuple, proprement dit, qui ne parvient jamais directement à ces fonctions, devient la victime par les impôts qu'il paye sous toutes les formes d'un système qui ne profite qu'à la petite bourgeoisie insuffisamment douée par la

fortune. Ne serait-il pas infiniment plus démocratique, en conservant le principe de l'admissibilité de tous aux fonctions publiques, sauf les conditions de capacité ou d'aptitude, de faire, excepté pour l'armée et pour quelques carrières spéciales, d'une fortune suffisante, une des conditions d'aptitude? Ce système serait infiniment plus démocratique, puisqu'il n'établirait aucun privilége de naissance, la fortune étant accessible à tous, et qu'il profiterait à la masse entière par l'allégement des impôts. Ceux qui ont besoin d'acquérir la fortune, au lieu de la chercher dans les fonctions de l'État qui ne sont pas faites pour la procurer, la chercheraient d'une manière bien autrement avantageuse pour le pays ou pour eux-mêmes, dans l'agriculture, dans le commerce, dans l'industrie, dans les arts; plus tard, quand ils auraient obtenu cette fortune par des voies honnêtes, eux-mêmes, ou leurs enfants, pourraient arriver aux fonctions publiques. L'État, parmi les hommes doués de la fortune à divers degrés et trop souvent inoccupés, trouverait avec de moindres émoluments, et souvent gratuitement, une pépinière de fonctionnaires égaux aux premiers pour la capacité, celle-ci restant toujours la condition première, et supérieurs par l'éducation, par l'indépendance, par la dignité de la vie. De tels choix contribueraient à augmenter pour

l'autorité le relief si essentiel de la considération. Bien entendu, nous ne voulons porter en rien atteinte au respect dont est digne la pauvreté noblement portée. Ce système de places peu rétribuées calmerait cette soif de fonctions publiques qui fait du peuple français un peuple de solliciteurs, et devient une des causes les plus dangereuses des révolutions modernes; à de certains moments, la foule se précipite comme pour une curée. Comme les capacités hors ligne se sont fait jour dans tous les temps; même sans la fortune, elles trouveraient encore à se produire sous ce régime nouveau; quelques exceptions ne nuisent pas aux règles; on écarterait seulement les médiocrités besoigneuses : où serait le mal?

Après cette digression, revenons au parlement de Paris, investi de pouvoirs politiques. Les concessions qui lui avaient été faites par la royauté, l'appui de la bourgeoisie et du peuple, l'alliance de la noblesse depuis l'emprisonnement des princes, avaient rendu ce corps de magistrature omnipotent. La reine, se sentant réduite à l'impuissance en présence d'une coalition si formidable, se résigne à céder; elle consent au départ du cardinal Mazarin et à la délivrance des princes. Anne d'Autriche et son ministre remettent leur réunion nouvelle à de plus favorables conjonctures. Mazarin s'éloigne à regret; mais, afin de se

ménager des retours de fortune, il passe par le Havre, pour ouvrir lui-même aux princes les portes de leur prison. Il se présente devant le prince de Condé, avec bassesse, et en est reçu avec une hauteur insultante. Ils se séparent : le même jour, les princes prennent la route de Paris, et le cardinal le chemin de l'exil. Cet exil vient même de cesser d'avoir le mérite d'être en quelque sorte volontaire; car le parlement, enhardi par le départ du cardinal, a rendu contre lui un arrêt d'expulsion hors de France.

Lorsque la nouvelle de l'arrivée des princes s'est répandue dans Paris, le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, accourut à leur rencontre jusqu'à Saint-Denis, avec le duc de Beaufort et le coadjuteur; les amis du jour ont oublié leurs dissentiments de la veille. Le prince de Condé devenait le maître véritable de la situation : la reine était humiliée; Mazarin sorti du royaume; les Frondeurs, naguère ses ennemis, s'étaient faits ses plus zélés défenseurs. Le renversement définitif du pouvoir absolu, l'établissement d'un pouvoir monarchique, dans lequel les éléments divers de la nation auraient eu leur représentation périodique et régulière, étaient un programme indiqué par la situation et préparé par les événements. La Fronde, ce creuset en ébullition, où tant d'ambitions en jeu avaient jus-

qu'alors tenu en suspens le métal, semblait d'elle-même se séparer des scories, pour laisser au fond l'or pur d'une constitution, telle que n'a pu devenir aucune de celles sorties de nos modernes révolutions, et qui eût donné satisfaction à cet esprit français avide à la fois d'ordre, de liberté, de distinctions, d'égalité. La constitution impériale actuelle est mise à part de cette observation; la perfectibilité successive qu'elle admet, devant ouvrir aux améliorations la porte que les révolutions brisent quand elles la trouvent fermée.

L'ordre eût été assuré par la continuation du principe héréditaire de la plus durable et de la plus glorieuse race de souverains qui ait paru dans le monde; la liberté garantie par les assemblées représentatives votant les impôts et les lois; les distinctions conservées, mais sur d'autres bases que la féodalité, institution surannée et qui dès lors existait à peine, par le maintien de cette noblesse à laquelle la France est redevable, pour la plus grande part, de cette réputation de politesse, de générosité, de valeur qui fait sa renommée dans l'univers. Cette noblesse rendue plus accessible au mérite qui s'élève, en l'admettant dans ses rangs, eût conservé son ancienne et incontestable popularité; enfin l'égalité eût trouvé sa seule satisfaction raisonnable, en vertu de la nécessité

sociale de la distinction des classes qui se maintient même dans les démocraties, par l'égalité des charges publiques, par l'égalité devant la loi pénale, par l'admissibilité de tous aux emplois, par le concours légal des divers ordres et avec une semblable autorité à l'élection de leurs chambres respectives pour la représentation nationale.

Le prince de Condé montra dans cette conjoncture, d'une manière plus irrécusable encore que dans aucune autre, que le grand homme d'épée était un nain politique. L'idéal du gouvernement était à ses yeux le pouvoir absolu exercé par un seul; son unique aspiration était de devenir premier ministre, roi peut-être, et il ne sut devenir ni l'un ni l'autre. Le cardinal de Retz nous a conservé l'opinion de ce prince sur les états généraux : « M. le Prince m'avoit dit vingt fois avant sa prison, qu'un roi ni des princes du sang n'en devoient jamais souffrir. » Ce prince n'avait cependant qu'une mission rationnelle à remplir : se placer à la tête des états généraux pour établir une monarchie représentative régulière. Loin de là, il repoussait cette mission pour fomenter une agitation stérile pour lui-même et pour sa patrie. Satisfait par la seule vanité de son triomphe du moment, sans système, sans prévoyance du len-

demain, il laissa glisser dans ses mains la puissance pour le bien que la Providence venait d'y placer.

Les divers éléments de la Fronde triomphante se trouvant ainsi en présence sans un chimiste politique qui sût les combiner, donnèrent, par leurs antipathies, le spectacle de la destruction de l'œuvre si péniblement conduite depuis trois années. Combien eussent été différents les résultats de cette réaction contre un pouvoir despotique anormal, s'il se fût trouvé un homme d'État sachant en grouper les éléments divergents pour les faire concourir à un but commun!

La magistrature, la première, faillit à la régénération commencée. Sa jalousie contre l'ordre de la noblesse fut le motif de sa défection.

La noblesse s'était formée en assemblée régulière : huit cents princes, ducs, gentilshommes, chefs de famille, envoyés en députation de toutes les provinces, se réunissaient au couvent des Cordeliers. Les séances avaient lieu trois fois par semaine, et se passaient avec un ordre, un calme, une régularité, qui faisaient contraste avec le tumulte des séances du parlement. Deux présidents, renouvelés tous les quinze jours, préparaient les matières des discussions et les dirigeaient; deux secrétaires, le marquis de Choulot et d'Annery, rédigeaient les procès-verbaux. La réforme des

abus introduits dans le gouvernement et la convocation des états généraux, pour arriver à cette réforme, étaient le but que se proposait l'assemblée.

Le parlement, qui n'admettait plus d'autre tempérament au pouvoir monarchique que sa propre autorité; qui ne trouvait rien de préférable à la déclaration du 28 octobre, renfermant toute la satisfaction que réclamaient l'amour-propre et l'ambition de ses membres, s'alarma de l'assemblée de la noblesse et menaça de rendre contre elle un arrêt.

Le clergé, alors réuni à Paris pour une des assemblées périodiques de son ordre, au couvent des Grands-Augustins, se rangea du côté de la noblesse, pour demander la convocation des états généraux. L'évêque de Comminges s'éleva contre les magistrats « qui avaient renversé l'ancienne constitution du royaume, d'après laquelle la France était un corps composé de trois membres : l'ecclésiastique, la noblesse et le tiers état; un quatrième membre ne pouvait se joindre à ce corps parfait sans qu'il en résultât un monstre horrible. »

Si le tiers-état n'avait pas en quelque sorte abdiqué, par l'habitude qu'il s'était faite de voir dans le parlement une représentation de ses intérêts, tandis que cette représentation ne pou-

vait résider en réalité qu'en la personne de députés élus, et non dans celle de magistrats qui avaient acheté leurs charges, et dont la mission n'était que judiciaire, il eût réclamé avec instance la convocation des états généraux. Cette confusion dans les idées que la monarchie avait créée, en acceptant, en provoquant même le contrôle du parlement, porta ses fruits pour le triomphe momentané des prétentions de celui-ci, et, en définitive, pour le maintien du pouvoir absolu.

La noblesse, outrée des menaces du parlement et trouvant superflus des discours sans effet, voulut enfin donner à ses résolutions une sanction vigoureuse, et arrêta : « de se transporter au parlement pour le châtier de son insolence, et jeter dans la rivière le premier président Molé et M. de Champlatreux, son fils. »

La situation devenait critique; le prince de Condé, toujours si disposé à se mettre en avant, proteste cette fois de sa neutralité et se retranche derrière les pouvoirs du duc d'Orléans. Celui-ci, dans la conjoncture, penchait du côté de la reine, qui ne connaissait que les maximes espagnoles de l'absolutisme; il déclare qu'il marchera avec des troupes contre l'assemblée de la noblesse, si elle ne se dissout. La noblesse qui, par tradition hiérarchique, ne prenait les armes qu'avec ses chefs naturels, les grands feudataires,

que les princes du sang royal avaient remplacés dans les nouvelles habitudes, et privée de l'appui de ceux-ci, crut devoir se soumettre, mais sans dissimuler son indignation. Elle obtint cependant, avant de se séparer, une déclaration royale portant convocation des états généraux pour le 8 septembre suivant, date astucieusement choisie par ses adversaires, pour que le roi, majeur la veille, ne fût pas lié par la promesse donnée en son nom. Toutefois, en prévision de ce piége tendu à sa bonne foi, l'assemblée exigea et obtint de la reine une déclaration complémentaire qui autorisait la noblesse à se réunir à l'époque fixée, quelque ordre contraire qui pût alors être donné.

Le fait suivant prouve à quel point la magistrature voulait s'opposer à toute tentative de réunion des états généraux pour mieux maintenir son pouvoir usurpé, et de quel aveuglement était atteinte la bourgeoisie abdiquant volontairement en faveur du parlement. La noblesse du bailliage de Chartres s'était réunie le 17 août, sous la présidence du marquis de Maintenon, grand bailli, pour l'élection des députés à envoyer aux états promis pour le 8 septembre, lorsque les lieutenants civils et criminels, dont la prétention de siéger dans l'assemblée avait été justement repoussée, s'introduisirent de vive force dans la salle,

accompagnés de bourgeois armés d'arquebuses. Ceux-ci tirèrent sur les gentilshommes qui n'avaient que leurs épées; ils en tuèrent plusieurs. Vainement une députation, dont Brisée, seigneur de Denonville, fut l'orateur, obtint de la reine que les magistrats coupables seraient appelés pour rendre compte de leur conduite; l'appui du parlement, l'antipathie de la cour pour les états généraux et la continuation des troubles laissèrent cet attentat impuni.

Le parlement obtint aussi un succès contre le clergé en obligeant la reine à signer une déclaration interdisant l'entrée du conseil aux étrangers et même aux cardinaux français, lesquels, soumis à un serment particulier d'obéissance au Saint-Siége, pouvaient être amenés à méconnaître leurs devoirs de citoyens; manière indirecte de rendre, en même temps, impossible la rentrée au ministère du cardinal Mazarin. Cette déclaration avait soulevé de vives oppositions. Le clergé dont l'assemblée périodique durait encore, protesta contre un acte qu'il considérait comme une atteinte d'autant plus considérable portée à ses droits, qu'il formait l'un des trois corps politiques de l'État. L'exclusion prononcée ne plaisait pas davantage à certains ennemis déclarés du cardinal Mazarin, tels que le coadjuteur et Châteauneuf[1],

[1] Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, créature

garde des sceaux. Le coadjuteur ambitionnait le cardinalat et le ministère; Châteauneuf, en possession du ministère, et bien que laïque, ambitionnait le cardinalat. Pour le plus grand dommage de la religion, depuis Richelieu, la pourpre, qui sied mieux à un saint évêque qu'à un politique ambitieux, était considérée en quelque sorte comme le costume obligé d'un premier ministre. Le respect religieux que ce costume était fait pour inspirer et que, cependant, les ministres qui le portaient s'inquiétaient peu de compromettre, était envisagé, par la politique royale, comme un moyen puissant pour faire mieux accepter le pouvoir absolu.

En réalité, c'était la reine qui allait triompher par le fait de ces divisions favorables au rétablissement de son autorité sans contrôle. Elle revint à cet espoir toujours caressé, quoique toujours différé, de se défaire à la fois de ses alliés les Frondeurs et du prince de Condé. Elle fit entrer au ministère, sans consulter le duc d'Orléans qui manifesta son mécontentement sans être écouté, des hommes favorables au cardinal Mazarin, et

du cardinal de Richelieu, connu par ses intrigues et sa galanterie. Il passa sa vie, soit en prison, soit à entrer au ministère ou à en sortir. Juge dans les commissions devant lesquelles furent traduits le maréchal de Marillac et le duc de Montmorency, dans les deux procès il avait opiné pour la mort.

poussant loin l'adresse, afin de donner le change au prince de Condé sur ses intentions, l'un de ceux qu'elle appela, mais un seul, Chavigny[1], était dévoué au prince. Les sceaux furent retirés à Châteauneuf; sa jalousie contre le cardinal Mazarin, dont il redoutait le retour, était particulièrement antipathique à la reine; Molé les reçut à sa place en gardant le poste de premier président; Séguier fut nommé chancelier. A l'époque de l'alliance éphémère entre le cardinal Mazarin et les Frondeurs, résultat de la captivité des princes, Séguier avait dû sortir du ministère pour faire place à Châteauneuf, dont le choix était agréable aux frondeurs; il était naturel qu'il y rentrât lorsque Châteauneuf en était expulsé[2].

Le cardinal Mazarin s'était retiré à Brouel, château et petite ville sur les bords du Rhin, à une lieue de Cologne, où l'électeur lui avait offert un asile. Quoique éloigné, il veillait de près aux événements. Il dirigeait la reine de ses conseils par sa correspondance et ses émissaires; et sachant combien cette princesse était impatiente de son retour, il s'appliquait à modérer son ar-

[1] Charles-Léon Bouthillier de Chavigny; il avait déjà fait partie du conseil, ayant succédé à son père comme ministre des affaires étrangères, mais il avait été disgrâcié en 1643.

[2] Pierre Séguier, lorsque sa charge de chancelier lui avait été retirée, en 1650, avait reçu, comme compensation, le titre de duc de Villemor.

deur plutôt qu'à l'exciter, mettant en avant son abnégation et son dévouement à la chose publique, et se disant prêt à se résigner à un exil plus lointain encore. Il voulait, en réalité, ne point s'exposer à revenir à l'aventure ; mais seulement lorsqu'il se sentirait assez fort pour triompher de ses ennemis.

La lettre suivante, écrite à M. de Lyonne, ministre secrétaire d'État, renferme l'expression curieuse de sa politique.

Lettre du cardinal Mazarin à M. de Lyonne.

« Le 4 juillet 1651.

« Quoy que dans mes deux dernières despesches, je vous ay mandé mes sentiments et à quel point j'estime nécessaire l'union de la maison Royalle et toutes les diligences et facilités du costé de la Reyne pour cet effect, néantmoins ayant ouvert encore plus particulièrement mon cœur au Sr Ondedei, je vous prie de lui donner entière croyance à ce qu'il vous dira de ma part sur ce subject et sur ma pensée de m'esloigner d'icy vers le lieu que vous m'avez escrit avec dessein d'aller encore plus long. Il vous dira que ma plus grande passion est de pouvoir contribuer à ladite union avec le sacrifice de ma personne et de tous mes interests et voiez que cela vient du cœur, et qui ne pouvant servir présentement en rien sera beau-

coup de gloire pour moy de le faire par le moyen que je viens de dire. Il a ordre de voir la Reyne et luy dire la mesme chose, luy ayant pour cet effect donné une lettre de croyance pour Sa Majesté. Il y a trois ou quatre mois que le Sr Ondedei[1] me fait instance d'aller à Rome, et luy en ayant donné la permission, il prend le chemin de Paris pour ajuster l'intérest de son abbaye, et pour voir si avec votre assistance il pourra mestre en bon estat l'affaire que vous savez, et pour laquelle vous m'avez escrit que prétendiez travailler avec M. Brisannet avec l'espérance de la terminer bien tost.

« Je vous prie et tous mes amis de ne vous mettre plus en peine de moy, car j'ay résolu la retraite sans que rien m'en puisse destourner et en lieu que les jalousies, les vacarmes et les appréhensions cesseront. Hannibal voyant qu'il faisoit peine partout aux Romains, se résolut à la mort et prenant le poison, finit disant : *Liberemus hac curâ Populum Romanum;* et moy je me contente de délivrer ceux qui me veullent du mal à Paris et à qui je cause de l'inquiétude, en me retirant bien long avec dessin de servir toujours la France comme je dois et mes persécuteurs mesme.

« Le cardinal MAZARIN. »

[1] Ondedei était un Italien, créature du cardinal Mazarin, que celui-ci fit plus tard évèque de Fréjus.

Cette lettre est accompagnée de cette déclaration :

« De Brouel, 4 juillet 1651.

« Je soubsigné déclare par ce présent escrit qu'ayant donné pouvoir à l'abbé Ondedei de traicter de quelques intérests qui me regardent avec diverses personnes, je tiendray et exécuteray ponctuellement tout ce qui m'engagera à l'esgard de qui que ce puisse estre, sans y apporter le moindre délay ou changement.

« Le cardinal MAZARIN. »

Arrêtons-nous sur cette lettre curieuse à plus d'un point de vue, sans compter le mérite que nous lui croyons d'être restée inédite jusqu'à ce jour[1]. Le style, la comparaison avec Annibal dé-

[1] Nous avons trouvé cette lettre parmi les papiers de Lenet, t. V, conservés à la Bibliothèque impériale. Les motifs qui nous font penser qu'elle est restée inédite jusqu'à ce jour, sont qu'elle n'est pas comprise dans les anciennes éditions des *Mémoires de Lenet*, non plus que dans l'édition de la collection Petitot et Montmerqué, et qu'elle ne fait pas partie de l'édition plus récente de la collection Michaud, dans laquelle une troisième partie est consacrée aux pièces originales réunies par Lenet comme matériaux qu'il destinait à la continuation de ses Mémoires. Enfin, cette lettre ne fait pas partie de la collection des lettres du cardinal Mazarin, publiée par M. Ravenel, pour la *Société de l'Histoire de France*, où sa présence eût été cependant d'autant plus précieuse, que la lettre comprise sous le numéro 19, du cardinal Mazarin à la reine, datée du 6 juillet 1651, renvoie précisément la reine à ce que le cardinal a écrit à Lyonne dans notre dépèche du 4 juillet.

notent les prétentions littéraires connues du cardinal pour son talent épistolaire; comme pensées, on y voit l'expression des meilleurs sentiments : les plus sages conseils d'abord pour l'union de la famille royale; ensuite, en ce qui le concerne, l'abnégation et le sacrifice de l'intérêt personnel au bien public poussés jusqu'à la résolution de s'éloigner pour toujours, enfin le sentiment si chrétien de désirer de faire du bien à ses ennemis eux-mêmes, sentiment porté même au-delà de la limite du pardon des injures.

Cette lettre est évidemment un portrait de la physionomie morale du cardinal, peint de sa main, pour être exposé aux regards dans une galerie; mais le peintre s'est trahi, et les traits involontaires tracés par son pinceau ne l'ont fait que plus ressemblant. On voit dans ce portrait ces dehors affectueux, séduisants, qui étaient l'enveloppe ordinaire du ministre; et sous l'amas des couleurs, le trait du dessin fait découvrir sans peine l'égoïsme qui se prêtera, à la première occasion, à toutes les ambitieuses combinaisons.

Pourquoi ce portrait fardé dans une lettre dont le caractère était intime? A cette question la réponse est facile :

Cette lettre pouvait tomber en la possession de personnes hostiles; c'est précisément parmi les

papiers de Lenet qu'elle se trouve en société ennemie. A voir les précautions que prenait le cardinal Mazarin pour que sa correspondance ne fût pas interceptée, à remarquer dans ses lettres le soin avec lequel il indique le départ et le mode d'envoi de celles qui ont précédé, on s'aperçoit qu'il veut tenir ses correspondants en éveil sur les lettres qui auraient manqué. Celle-ci aurait-elle été du nombre des lettres qui ne seraient pas parvenues à destination ; aurait-elle été dérobée au courrier de l'ordinaire qui en était porteur, par force ou par adresse? On pourrait le croire, puisqu'elle est en quelque sorte, même encore aujourd'hui, prisonnière de guerre dans le camp de Condé. Le cas était prévu, et les sentiments exprimés sont de nature à calmer les inquiétudes de ses ennemis, presque même de nature à les désarmer. On serait même autorisé à former, avec quelque vraisemblance, une troisième conjecture : le courrier aurait laissé cette lettre s'égarer à dessein, pour obéir à quelque secrète instruction. Il est à remarquer, ce qui pourrait confirmer cette conjecture, qu'elle ne contient aucun mot en chiffres, contre l'habitude du cardinal dans sa correspondance. Cette lettre enfin, dans l'hypothèse qui semblerait cependant la plus probable, où elle aurait été simplement écrite

pour son destinataire, avait également besoin de ces mêmes dehors empruntés; le cardinal Mazarin soupçonnait Lyonne de le trahir.

Un rapprochement intéressant qui nous apporte la preuve de ce soupçon du cardinal, se trouve dans ce passage de sa lettre à la reine, écrite deux jours plus tard, le 6 juillet 1651[1]:

« Je commencerai cette seconde lettre en vous priant de bien considérer ce que j'ai écrit dans ma dépêche du 4, au Correspondant[2], par l'ordinaire, et ce que je lui mande par ce porteur. Si vous avez pris la peine d'en faire de même des précédentes, vous y aurez trouvé tout ce qu'il y avoit à faire, quelque chose qui fut arrivée; mais je crains qu'on ne retranche les choses que le Correspondant ne voudra pas que vous sachiez. C'est un grand malheur pour moi d'être contraint à me servir d'un canal qui empoisonne tout ce qu'on y met dedans[3]. »

Suivent de longues récriminations contre le secrétaire d'État qu'il accuse, entre autres choses,

[1] Cette lettre porte le nº XIX des lettres du cardinal Mazarin, publiées par M. Ravenel. Voyez la note précédente.

[2] Dans ces lettres, des noms de convention ou des chiffres indiquent les personnes; le mot de Correspondant désigne Lyonne, d'après la clef donnée par M. Ravenel. Le même personnage est aussi désigné, dans cette lettre, par le chiffre 68.

[3] Le soupçon de trahison contre Hugues de Lyonne ne peut être plus vivement formulé.

d'avoir fabriqué une fausse lettre signée de lui cardinal, pour perdre Le Tellier.

C'est ce même Hugues de Lyonne accusé par cette lettre, qui racontait malicieusement que le cardinal de Richelieu, la première fois qu'il présenta le cardinal Mazarin à la reine, lui dit : « Madame, vous l'aimerez bien, il a l'air de Buckingham. » On sait que Richelieu, soutenu par Louis XIII, avait pris vis-à-vis de la reine Anne d'Autriche une attitude et un ton qui peuvent ne pas rendre invraisemblable ce hardi propos.

Les conseils du cardinal Mazarin à la reine, dans ces diverses correspondances, roulaient sur toutes les affaires du moment, et, en particulier, sur les projets dont il s'efforçait de la détourner de tout son pouvoir : de rétablir le prince de Condé dans ses charges et gouvernements, en ajoutant même au gouvernement de Bourgogne le gouvernement de la Guyenne; de donner le gouvernement de Provence au prince de Conti; celui d'Auvergne au duc de Nemours; la place de Blaye au duc de La Rochefoucauld; en outre, tous les régiments portant les noms des princes de la maison de Condé devaient être remis sur pied; enfin, des sommes considérables allouées au prince pour ses pensions et pour l'entretien de ses troupes. A ces conditions, le prince de Condé, donnant la preuve manifeste qu'il n'avait

jamais poursuivi d'autre but que la satisfaction d'une ambition étroite et personnelle, promettait de donner les mains au retour du cardinal Mazarin.

Toutes ces concessions étaient dictées par l'impatience qu'éprouvait la reine du retour de son ministre favori; impatience attribuée, suivant les appréciations, à des motifs bien différents : pour les uns, par une paresse naturelle, la reine voulait simplement se décharger du soin pénible des affaires, sur un ministre de confiance; pour les autres, cette princesse, au lieu de céder au désir du repos, avait au contraire l'intention de relever par une volonté inflexible, son autorité méconnue; en outre, elle voyait dans Mazarin le seul homme d'État capable de continuer l'œuvre de Richelieu si chère à la politique royale. D'autres appréciateurs moins bienveillants ont cru pouvoir attribuer ce désir extrême du retour du ministre à des sentiments d'une nature plus tendre que la raison d'État; et parmi ceux-ci, quelques-uns, pour justifier des apparences un peu compromettantes, ont prétendu qu'il existait un mariage secret entre la reine et le cardinal; rappelons que celui-ci ne fut jamais revêtu du caractère sacerdotal.

Le ton général de la correspondance dont nous détachons encore quelques passages, peut justifier l'une ou l'autre des deux dernières opinions; fai-

sons observer toutefois, car l'impartialité est le premier devoir de l'historien, que le style de cette époque était empreint généralement d'une exagération qui laisse la valeur réelle des mots au-dessous de leur signification apparente :

« De Broëlh, le 11 mai 1651.

« Mon Dieu! que je serois heureux et vous satisfaite si vous pouviez voir mon cœur et si je pouvois vous écrire ce qu'il en est, et seulement la moitié des choses que je me suis proposé. Vous n'auriez grand'peine, en ce cas, à tomber d'accord que jamais il n'y a eu une amitié approchante à celle que j'ai pour vous. Je vous avoue que je ne me fusse pu imaginer qu'elle allât jusqu'à m'ôter toute sorte de contentement lorsque j'emploie le temps à autre chose qu'à songer à vous; mais cela est à un tel point, qu'il me seroit impossible d'agir en quoi que ce pût être, si je ne croyois d'en devoir user ainsi pour votre service.

« Je voudrois aussi vous pouvoir exprimer la haine que j'ai contre ces indiscrets, qui travaillent sans relache pour faire que vous m'oubliez, et empêcher que nous ne nous voyons plus. En un mot, elle est proportionnée à l'affection que j'ai pour vous. Ils se trompent bien s'ils espèrent de voir en nous les effets de l'absence : et si cet Es-

pagnol (la reine) disoit que les montagnes de Guadarrama avoient grand tort de se mettre au milieu de deux bons amis,... etc. »

Les réponses de la reine étaient tout à fait de nature à calmer les inquiétudes du cardinal Mazarin ; cet autre passage d'une lettre du cardinal à la reine, en date du 15 juin 1651, en est la preuve :

« Il y a des endroits, dans votre lettre, si obligeants que rien plus ; car l'on voit bien que c'est le cœur qui parle. Le mien sera toujours à vous sans aucune réserve, et désormais j'estime superflu de vous rien dire là-dessus, etc. »

Le cardinal enfreignit plus d'une fois sa résolution de ne plus parler des sentiments de son cœur ; dans une autre lettre à la reine, datée de Hay, le 24 octobre 1651, ces passages échappent à sa plume :

« Le confident (Bartet) de 34 (la princesse Palatine) a fort bien reconnu la passion de 26 (Mazarin) pour la personne que vous savez ; mais, en étant plus informé que qui que ce soit, je vous puis dire qu'elle est incompréhensible, et je sais de bon lieu que H (Mazarin) se meurt pour Zabaot (la reine), ne pouvant être autre chose que. Si 26 (Mazarin) avoit le moyen de vous envoyer son cœur, il y verroit des choses qu'il est impossible d'imaginer, etc. »

Dans une autre lettre, celle qui peut appuyer

l'opinion d'un mariage secret, le cardinal dit que « Zabaot (la reine), et Conorit (Mazarin), sont unis ensemble par un lien que rien ne peut rompre[1]. »

Ces documents n'ont pas seulement l'intérêt d'une curiosité frivole, ils appartiennent à l'étude des mœurs de l'époque et à l'histoire sérieuse sur laquelle la lumière se fait plus vive par le soin apporté de nos jours à la recherche des documents originaux; car si, par un motif ou par un autre, la reine, loin de souhaiter avec ardeur le retour de son ministre, fût restée indifférente à son éloignement, comme Mazarin était le seul politique du moment capable de reprendre la politique de Richelieu, il paraît indubitable que la Fronde eût abouti aux conséquences logiques des idées et des besoins qui l'avaient provoquée. Si l'histoire n'eût pas eu probablement à tracer les brillantes pages du règne de Louis XIV, éclat que rendait plus facile à obtenir cette force de concentration qui résumait l'État dans un seul homme, elle n'eût pas eu non plus à voiler les défaillances de son règne et surtout du règne suivant, où l'absolutisme ne respectait rien, parce qu'il prétendait que ses débordements mêmes devaient être respectés; et l'arrière-petit-fils de ces mo-

[1] Lettres publiées par M. Ravenel pour la *Société de l'Histoire de France.*

narques n'eût pas été la victime innocente d'une horrible expiation.

Quel que fût le désir de la reine d'aplanir les voies pour le retour du cardinal Mazarin, celui-ci eut la prudence de se refuser à son rappel aux conditions proposées, acceptées cependant par la reine sans nulle hésitation. Il ne voulait revenir que sur un terrain solide, et ce terrain eût été miné à l'avance sous ses pas par des avantages qui grandissaient contre lui la puissance de son rival. Il dissuada la reine de souscrire à des arrangements après lesquels, lui fit-il savoir, il ne restait plus qu'à conduire Monsieur le Prince à Reims pour lui poser la couronne sur la tête. Il lui donna le conseil de ne rien conclure d'important, mais de leurrer le prince de Condé par des espérances qui le rendissent suspect aux Frondeurs. En conformité de ces avis, le prince obtint seulement l'échange du gouvernement de Bourgogne pour celui de Guyenne, à la place du duc d'Épernon; pour le surplus, la reine fit miroiter des espérances. A l'aide de ce mirage trompeur, elle obtint la rupture du mariage arrêté entre le prince de Conti et Mademoiselle de Chevreuse. Ce mariage avait, il est vrai, pour ce prince plus d'un côté fâcheux : Mademoiselle de Chevreuse, élevée à l'école de sa mère, ne passait pas pour avoir dégénéré. Si ces considérations eussent été la

cause réelle de la rupture, elles eussent cependant été assez légitimes pour la justifier; mais elles n'en furent que le prétexte. La reine, et son secret conseiller le cardinal, n'avaient d'autre but que de brouiller les princes avec la Fronde parlementaire; le prince de Condé n'en poursuivait nul autre que celui d'obtenir de la cour des avantages personnels et d'empêcher un mariage de son frère, quel qu'il pût être, afin de le ramener au cardinalat. Le prince de Conti était sérieusement captivé; chaque soir, il allait souper à l'hôtel de Chevreuse pour faire sa cour avec plus d'assiduité. Dans la crainte que des difficultés ne rompissent son mariage, il avait recommandé au président Viole, chargé de dresser les articles du contrat, de céder sur tous les points qui pourraient être contestés. Le prince de Condé entreprit d'éteindre cette flamme par l'emploi d'un irrésistible moyen. Quelques plaisanteries mordantes, telles que ce prince savait les faire, sur Mademoiselle de Chevreuse et sur ses liaisons avec le coadjuteur, avec Noirmoustier[1], avec Caumartin[2], dégoûtèrent sans peine le prince de Conti de l'alliance projetée. Cette rupture, au point de vue politique, était d'une gravité extrême : elle était

[1] Louis de La Trémoille, marquis de Noirmoustier.
[2] Louis-François Le Fèvre de Caumartin, confident du coadjuteur. Il devint intendant de Champagne et conseiller d'État.

un manque de parole aux plus solennels engagements, la promesse de ce mariage ayant été la condition de l'alliance parlementaire qui avait valu aux princes leur liberté. Le coadjuteur, qui avait ainsi ménagé le rapprochement des princes, de la noblesse et du parlement, qui acquittait envers Mademoiselle de Chevreuse sa dette de reconnaissance pour son amitié, en lui procurant un si haut parti, voyait toutes ses combinaisons renversées et se trouvait pris pour dupe. Ce coup habile de la politique royale rompit en même temps le mariage de raison qui s'était fait entre la Fronde des princes et de la noblesse, et la Fronde des parlements et de la bourgeoisie.

La complication des intrigues les plus bizarres sortit de cet événement. Le coadjuteur et Madame de Chevreuse, laissant de côté leurs visées frondeuses, se résolurent à un rapprochement à tout prix avec la cour, afin de tirer vengeance de la perfidie dont ils accusaient le prince de Condé. La reine et le cardinal Mazarin prêtèrent volontiers l'oreille à un concert d'efforts dont le résultat devait être la perte d'un prince qui avait causé à leur politique de si périlleux naufrages. Cette entente, pour réussir, devant être couverte du plus profond mystère, le coadjuteur commença par déclarer que, fatigué des agitations mondaines, il voulait se renfermer désormais dans les de-

voirs de son ministère. On ne le vit plus sortir de l'archevêché. Cette retraite simulée est effrontément appelée par lui-même *un pas de ballet*. Quand la nuit a étendu ses sombres voiles sur les rues désertes de la cité, un galant cavalier sort de l'archevêché pour se rendre au Palais-Royal, où la reine l'attend. Ce cavalier, mis avec recherche, est le coadjuteur lui-même, qui veut tenter s'il ne pourrait pas, dans ces conférences politiques auxquelles il est convié, obtenir quelque ascendant sur la reine par des voies semblables à celles qui ont fait la faveur du cardinal Mazarin, en cherchant à lui plaire. La reine communique au coadjuteur une lettre du ministre exilé, et que Retz, dans un élan un peu naïf pour un homme aussi roué, qualifie d'admirable. Dans cette lettre bien connue, rédigée dans l'esprit d'abnégation personnelle de la lettre du 4 juillet, à Hugues de Lyonne, il disait à la reine que plutôt que de la voir céder aux exigences du prince de Condé, il préférerait lui voir donner sa place de premier ministre à son capital ennemi, le coadjuteur. « Faites-le cardinal, donnez-lui ma place, mettez-le dans mon appartement. Il sera peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté, mais Monsieur ne veut point la perte de l'État, ses intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. Enfin, tout, Madame, plutôt que d'accorder à Monsieur

le Prince ce qu'il demande. S'il l'obtenoit, il n'y auroit plus qu'à le mener à Reims. » La reine, aussitôt, propose le ministère au coadjuteur. Celui-ci, tout flatté qu'il était, démêla un piége dans ce trop grand empressement : on ne voulait l'employer que pour conjurer les difficultés présentes ; mais s'il acceptait le ministère avant d'avoir le chapeau, le cardinal Mazarin reprendrait infailliblement la première place. Le coadjuteur refusa donc le ministère, trouvant plus sûr, avant d'y entrer, que la pourpre l'eût fait l'égal de Mazarin ; mais il accepta l'offre du chapeau, et promit à la reine tout le concours de son influence pour la perte du prince de Condé et pour le retour du cardinal Mazarin, se réservant, pour ne pas perdre son crédit parmi les frondeurs, la faculté de parler librement contre ce dernier. Il ne manqua pas d'user largement de cette faculté, qui lui permettait, en toute sécurité, un double jeu, dont il pouvait tirer parti à l'occasion. Ces conventions furent consacrées par un traité signé entre le cardinal Mazarin, Châteauneuf, le coadjuteur et la duchesse de Chevreuse. Ce traité contenait aussi une clause de consolation pour l'union manquée de Mademoiselle de Chevreuse : son mariage était arrêté avec Mancini, neveu du cardinal, auquel un duché et un gouvernement étaient assurés [1].

[1] Voyez le texte de ce traité à l'*Appendice*.

Un changement dans le ministère était le corollaire de cette entente nouvelle : Molé avait dû résigner les sceaux, comme ayant contribué à la mise en liberté du prince de Condé; Chavigny avait dû se retirer en raison de son attachement connu pour ce prince; le vieux Châteauneuf était entré au pouvoir comme satisfaction à donner aux frondeurs, mais avec le secret engagement, qu'il comptait tenir le moins possible, de travailler au retour du cardinal. Le Tellier, Lyonne et Servien, qu'on appelait par plaisanterie les *sous-ministres ou ministraux,* conservèrent leur poste.

Dans les nocturnes conférences qui se renouvelèrent entre la reine et le coadjuteur, s'agitait le sort à réserver au prince de Condé : la prison ou la mort. La mort ne pouvait être que le résultat d'un assassinat, et la reine repoussait ce moyen avec horreur, malgré le tempérament d'une attaque à main armée proposé par le maréchal d'Hocquincourt. La pensée de l'arrestation prévalut; mais comme elle présentait de graves difficultés, elle resta en suspens.

Le prince de Condé, par l'adresse de la politique de ses adversaires et par l'inhabileté de la sienne, se trouva réduit à l'abandon du plus grand nombre de ses amis. Son aversion pour les états généraux lui aliénait en partie la noblesse; la rupture du mariage de son frère lui faisait perdre

tout crédit parmi les Frondeurs. Ce prince se trouva ainsi réduit à vivre dans la plus pénible défiance. Quelque rumeur des projets tramés contre sa personne arrivèrent jusqu'à lui par une indiscrétion de Hugues de Lyonne, qui parla au maréchal de Gramont des conférences nocturnes du Palais-Royal; et le maréchal, qui avait des amis dans les deux partis, en parla à Chavigny. Condé craignit que la reine, par une résolution soudaine, ne le fît enfermer de nouveau dans quelque donjon. Son appréhension devint telle, que, sous l'impression d'une sorte d'hallucination, il s'enfuit à Saint-Maur de la manière la plus étrange.

CHAPITRE VII.

Cause de la fausse alerte du prince de Condé. — Réunion à Saint-Maur des principaux chefs du parti des princes. — Présentation de Daniel de Cosnac par le duc de La Rochefoucauld. — La duchesse de Chevreuse et sa fille publiquement insultées. — Trois ministres congédiés. — La reine envoie au parlement un acte d'accusation contre le prince de Condé. — Orageuse séance, où le prince et le coadjuteur, avec leurs partisans en armes, sont en présence. — Déclaration solennelle de la majorité de Louis XIV. — Amnistie en faveur du prince de Condé. — Déclaration contre le cardinal Mazarin. — Conseils du duc de Bouillon à Daniel de Cosnac. — Les princes se rendent à Montrond. — Une erreur de route fait échouer un accommodement. — Le conseil des princes décide la guerre. — Vues ambitieuses du prince de Condé. — Échec de son projet d'alliance avec Cromwell. — Traité avec l'Espagne. — Les princes quittent Montrond. — La duchesse de Longueville retient Daniel de Cosnac auprès du prince de Conti. — Il est envoyé en mission auprès du prince de Condé. — Défection du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne. — Tentative d'enlèvement du coadjuteur. — Le premier président Molé se lie au parti de la cour. — Violence du prince de Conti à l'égard du maire de Bourges. — Le prince de Conti et la duchesse de Longueville obligés de sortir de cette ville. — Accidents causés par la destruction de la grosse tour de Bourges.

(Année 1651.)

Le prince de Condé avait dirigé vers le château de Saint-Maur sa retraite précipitée; ce château,

situé sur les bords de la Marne, non loin des confins du bois de Vincennes, était une des somptueuses demeures de la maison de Condé. Auprès, s'élevait ce couvent savant et célèbre, chef d'ordre de la congrégation des Bénédictins.

Les circonstances de la panique qui conduisit le prince de Condé à se réfugier dans cette résidence, le 6 juillet 1651, sont bizarres. La nuit précédente, il reposait dans l'hôtel de Condé, situé près du Luxembourg sur le terrain aujourd'hui traversé par les rues de Condé et de l'Odéon, lorsque Vigneul, un des gentilshommes de sa maison, vint l'éveiller pour le prévenir que deux compagnies des gardes de la reine, parties du Palais-Royal, s'avançaient vers le faubourg Saint-Germain. Ce détachement de troupes n'avait d'autre mission que d'aller à la porte Saint-Jacques, empêcher l'introduction en fraude de voitures de vin. Le prince, sous l'empire des préoccupations qui l'assiégent, ne prend pas le temps de s'assurer des dispositions de cette troupe; il monte à cheval avec précipitation, et, suivi de sept personnes seulement, s'élance dans les rues à toute vitesse. Il sort de Paris par la porte Saint-Michel, et ne s'arrête qu'en rase campagne pour attendre le prince de Conti, qui avait été moins alerte. Au bout de quelques instants, un bruit de chevaux plus considérable que ne pouvait être ce-

lui du prince de Conti et de sa petite suite, se fait entendre. Le prince de Condé croit qu'un escadron le poursuit; il pique des deux et ne s'arrête une seconde fois qu'au château de Fleury, près de Meudon. Les informations qu'il recueille lui apprennent que le bruit devant lequel il a fui n'est autre que celui d'une troupe de coquetiers, de femmes et d'enfants se rendant au marché, montés sur des ânes. Pour le vainqueur de Rocroy, l'aventure était piquante; mais comme il n'était pas alors d'humeur à la prendre en plaisanterie, elle le rendit furieux. Craignant le ridicule de rentrer à Paris immédiatement après cette panique, il se retira à Saint-Maur.

Le prince de Conti, la duchesse de Longueville et la duchesse de Nemours, les ducs de Nemours, de La Rochefoucauld, de Richelieu, les fidèles Marsin et Lenet, Bouteville, Tavannes et bien d'autres s'empressèrent de rejoindre le prince de Condé; le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne vinrent aussi; mais les deux frères ne témoignaient plus leur empressement accoutumé, et ne firent que paraître.

A cette réunion au château de Saint-Maur, autour du prince de Condé, des princes et princesses de sa famille et de ses principaux partisans, se rattache la présentation par le duc de La Rochefoucauld, à défaut du duc de Bouillon,

de Daniel de Cosnac, pour être attaché à la personne du prince de Conti. Le choix d'un tout jeune homme pour mettre auprès d'un prince aussi jeune et aussi inexpérimenté lui-même, surprenant peut-être au premier aperçu, était au fond politique. L'attitude du prince de Condé dans la question des états généraux, et par suite vis-à-vis de l'autorité royale qu'il allait combattre en rebelle, du moment qu'il cessait de le faire au nom du retour à l'ancienne constitution représentative du royaume, avait occasionné dans les rangs des gentilshommes du parti des princes de nombreuses défections. Cet abandon se manifestait même dans ce noyau de la France féodale et militaire, où les guerres des Anglais possesseurs de la Guyenne, et des protestants plus tard, avaient entretenu le plus vivement dans les familles l'esprit de chevalerie et les traditions de l'épée. Le Limousin, le Périgord, le Poitou, provinces qui seules ont fourni la moitié peut-être des familles illustrées de la noblesse de France, étaient chancelants; le duc de Bouillon lui-même se retirait du parti. Accueillir le jeune abbé de Cosnac, qui appartenait à une des plus anciennes familles de ces provinces, pouvait donc n'être pas inutile; cet accueil était en outre une satisfaction donnée à la fois au duc de Bouillon, qu'on regrettait et qu'on espérait voir revenir, et au duc

de La Rochefoucauld, dont le zèle, qui ne se démentait pas, méritait toute considération. Appeler le neveu du comte de Chalais, qui voulait renverser Richelieu, alors qu'on aspirait à ruiner sans retour le cardinal Mazarin, était une coïncidence qui ne pouvait pas déplaire. Ce jeune homme, en outre, était plein d'esprit et montrait des talents précoces; enfin, il était tout juste assez peu engagé dans les ordres pour que sa situation cadrât avec celle du prince de Conti, prince ecclésiastique sans être prêtre, général d'armée, ballotté par les événements entre la pourpre romaine et le mariage. La récente rupture avec Mademoiselle de Chevreuse et les vues du prince de Condé faisaient, en ce moment, souffler le vent du côté du cardinalat.

Ce congrès de partisans de la maison de Condé, tenu à Saint-Maur, fut appelé par la cour, sur un mot du maréchal de Gramont qui, pour plaire à la reine voulut le tourner en ridicule, *les États de la Ligue*.

Le parlement tenta de s'entremettre pour empêcher la guerre civile; des négociations furent entamées et traitées en séance, pour concilier les prétentions diverses. Le prince de Conti s'y rendait assidûment pour soutenir les intérêts de son frère; on remarquait l'assiduité non moins grande de la duchesse de Chevreuse et de sa fille,

dans les tribunes de la grand'chambre, appelées les lanternes. Le prince de Conti, qui, avec sa mobilité ordinaire, avait passé de l'adoration pour Mademoiselle de Chevreuse à des sentiments tout contraires, trouvant dans la présence de la mère et de sa fille l'intention de le braver, dans un moment d'étourderie sans doute, se laissa emporter à provoquer une scène peu digne d'un galant homme. Dans la salle qui précède celle des séances, Maillard, un savetier à ses gages pour crier dans Paris, assaille au passage, avec vingt ou trente misérables, ces dames par des huées, par des injures, dans lesquelles le nom du coadjuteur est outrageusement mêlé. La mère et la fille, couvertes de confusion et en larmes, se dérobent à la hâte et regagnent leur hôtel. Le coadjuteur, furieux, demandait du sang de Bourbon pour venger l'injure de celui de Lorraine. Montrésor, quand cet emportement fut calmé, parvint à lui faire accepter, pour le lendemain, une vengeance plus douce et cependant éclatante. Ces dames reparurent au palais avec une escorte de quatre cents gentilshommes et de quatre mille bourgeois; le prince de Conti, surpris sans être accompagné, dut, en passant, les saluer respectueusement, et devant lui, sur les degrés du palais, Maillard reçut la correction qu'il méritait.

Après plusieurs séances, le parlement opina,

comme moyen de conciliation, au renvoi des ministres, Servien, Le Tellier et de Lyonne, soupçonnés d'être les créatures du cardinal Mazarin, à la condition que le prince de Condé rentrerait dans Paris et rendrait ses hommages à la Reine. Anne d'Autriche consentit à se séparer des trois ministres; il est probable qu'après les soupçons que le cardinal Mazarin lui avait inspirés sur l'un d'eux, elle le sacrifia avec un secret plaisir. Hugues de Lyonne, par une conduite difficile à éclaircir, à tort ou à raison, était devenu suspect aux deux partis. Le cardinal fit parvenir à la reine un avis favorable à cette concession, la considérant comme un moyen de compromettre davantage le prince de Condé, qu'il prévoyait ne pas devoir se contenter de cette satisfaction, et dont les exigences incessantes seraient mises de plus en plus à découvert. Après ce renvoi, le prince revint un instant, fortement accompagné, se rendit au parlement et au Palais-Royal, où une glaciale entrevue avec la reine ne fit qu'accroître les ressentiments.

Une situation si tendue ne pouvait avoir d'issue que par une crise nouvelle. Lorsque le prince fut de retour à Saint-Maur, au milieu de ses amis, les conseils les plus modérés cédèrent devant les plus hardis que prônait la duchesse de Longueville, passionnée pour les aventures, où

elle aimait à jouer le rôle des héroïnes de roman. Il fut décidé que l'on se préparerait à la guerre. Le prince de Condé, après quelque hésitation, s'était rangé à cet avis; il envoie ses fidèles dans toutes les directions : les uns, comme le vicomte de Tavannes, pour prendre, au milieu de l'armée royale même, le commandement des régiments de cavalerie et d'infanterie de Condé, d'Enghien, et de Conti, formant un corps de huit mille hommes; les autres, comme Arnault et Boutteville, pour assurer la défense des villes et des places de ses gouvernements. Les princesses partent aussi : Mesdames de Longueville et de Nemours, pour Bourges; la princesse de Condé, pour le château de Montrond; Lenet se rend en Espagne pour négocier un traité.

Le prince de Condé se croyait certain qu'un quart environ de l'étendue du royaume, depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, se prononcerait pour lui. Gouverneur de la Guyenne et du Berry, il considérait ces provinces comme son propre domaine; le Limousin et la Marche lui paraissaient assurés; l'Auvergne lui était promise par le marquis de Lévi; le Bourbonnais, par La Palisse, marquis de Saint-Geran; le Périgord, par le comte de Biron; le Rouergue, par le comte d'Arpajon; le Quercy, par le maréchal de La Force; l'Aunis et les îles de la côte, par le comte

du Dognon; enfin la Saintonge, le Poitou et l'Angoumois, par le prince de Tarente et le duc de La Rochefoucauld.

Pour répondre aux conférences de Saint-Maur, la reine, qui ne songe qu'à précipiter une lutte où elle pense que sa politique s'est assuré d'avance tous les avantages, envoie au parlement un acte d'accusation contre le prince de Condé, motivé sur les atteintes qu'il n'avait cessé de porter à l'autorité royale depuis sa sortie de prison, et sur ses intelligences avec l'Espagne. Le duc d'Orléans avait promis à la Reine de se rendre à la séance du parlement pour soutenir cette accusation; mais la veille, cédant à sa pusillanimité, il se mit au lit et se fit saigner, pour ne pas paraître.

Le prince de Condé, averti du danger qui le menace, accourt de Saint-Maur à Paris; il comprend toute l'importance de faire repousser par le parlement une accusation qui, si elle était suivie d'un arrêt confirmatif le mettant au rang des rebelles et des criminels d'État, porterait à sa cause un coup dont elle se relèverait difficilement. Il se rend d'abord au Luxembourg, chez le duc d'Orléans, et par la frayeur qu'il lui inspire, lui arrache un écrit qui dément les accusations de la Reine, et le justifie. Du Luxembourg, il va droit au Palais avec une formidable es-

corte. Le coadjuteur qui, avec la Fronde parlementaire, soutenait la Reine depuis l'alliance nouvelle, s'arrachant volontiers à la solitude de l'archevêché, s'était aussi rendu au Palais avec quelques gentilshommes de son parti, et surtout avec force bourgeois en armes. Il avait fait saisir à l'avance les postes les plus avantageux dans l'intérieur du Palais, de manière à prendre en flanc et en queue l'escorte du prince de Condé; par ses soins, un formidable approvisionnement de grenades avait été déposé dans une des buvettes. Les partis, en entrant, se comptent et se mesurent d'un air menaçant; bientôt, dans la grand'chambre, les deux rivaux sont en présence. Le prince de Condé se plaint de voir les salles du Palais ressembler à un camp plutôt qu'au temple de la justice, et relève ce fait étrange que le coadjuteur a l'audace de lui disputer le haut du pavé; il ajoute qu'il saura bien le lui faire quitter; le coadjuteur réplique que ce ne sera pas aisé. Cette réponse soulève un tumulte indescriptible; les présidents et les conseillers se jettent entre les deux rivaux pour les prier de congédier leurs partisans armés. Le prince de Condé qui a jugé d'un coup d'œil que sa position n'est pas la plus forte et qui sent le ridicule même d'une victoire sur le coadjuteur dans une lutte armée, donne l'ordre sans hésiter. Le coad-

juteur, qui ne peut faire moins, sort pour donner le même mot de retraite à ses partisans; mais lorsqu'il veut rentrer dans la grand'chambre, il se trouve pris, le cou serré entre les deux battants de la porte poussés et maintenus par le duc de La Rochefoucauld. Dans cette posture étrange et dangereuse, il courait le risque d'être étranglé, si Champlâtreux, fils du président Molé, ne fût accouru à son secours et ne l'eût dégagé de cette étreinte. Sur ces entrefaites, dix heures du matin, heure à laquelle les conseillers quittaient la discussion des affaires publiques pour aller dans leurs chambres s'occuper des procès, sonnent à l'horloge du Palais; tous s'empressent à cet appel, trop heureux de laisser sans solution une séance commencée sous de si terribles auspices.

Une consternation générale se répandit dans Paris avec la nouvelle des événements qui avaient failli éclater le matin au Palais. Le coadjuteur lui-même avoua qu'il ne songeait depuis qu'en frémissant à son imprudence, si, ce qu'il pouvait souhaiter de plus heureux en cas de lutte engagée, la défaite et la mort du prince de Condé en fussent résultées. Tout ce jour, les artisans ne travaillèrent qu'en gardant leur mousquet chargé à côté de leur établi. La Reine apprit avec joie ces nouvelles de la lutte engagée entre son ennemi dé-

claré et son ami nouveau qu'elle n'aimait guère; elle n'eût pas été fâchée même de la voir se renouveler et aboutir à un résultat plus décisif; mais elle fut obligée de céder à la pression de l'opinion générale, qui voulait qu'une nouvelle rencontre ne fût plus possible, et envoya un capitaine des gardes défendre au coadjuteur de reparaître au parlement. Celui-ci qui ne siégeait que par tolérance, le droit de séance appartenant exclusivement à son oncle, l'archevêque de Paris, reçut avec bonheur une défense qui le tirait honorablement d'un si mauvais pas.

Le lendemain, le hasard fit rencontrer les deux rivaux dans une rue de Paris; le coadjuteur conduisait une procession. Une collision entre les fidèles de la procession et la suite du prince paraissait imminente, lorsque le prince, descendant de son carrosse, se mit à genoux pour recevoir la bénédiction du prélat. Celui-ci la lui donna d'abord, puis, ôtant son bonnet, lui fit un profond salut.

Le prince de Condé continua à se rendre au parlement les jours suivants, pour obtenir un arrêt de justification; mais cet arrêt fut ajourné par des longueurs calculées.

Le roi mineur entrait dans sa quatorzième année. En raison des difficultés de la situation, il parut d'autant plus nécessaire à la Reine-mère

d'environner la déclaration de la majorité d'une pompeuse solennité. Anne d'Autriche espérait, comme l'événement le prouva, devenir d'autant plus puissante pour abattre les factions et pour gouverner par elle-même ou par son ministre favori, qu'elle devait continuer à n'avoir qu'un enfant à diriger, et qu'elle allait néanmoins couvrir ses propres volontés de toute la force de celles d'un roi majeur. Le 7 septembre 1651, un somptueux cortége de noblesse et de gardes accompagna le jeune Louis XIV, avec sa mère, du Palais-Royal au parlement, où la Régente prononça quelques mots pour remettre le pouvoir à son royal fils. L'absence du prince de Condé à cette cérémonie fut vivement remarquée; le prince de Conti seul s'y était rendu. Néanmoins, comme un acte de clémence et d'oubli doit être l'aurore qui fait bien inaugurer du jour d'un règne qui commence, le greffier du parlement, par ordre du roi, fit lecture de cette déclaration :

« Que tous les avis donnés touchant de prétendues intelligences, dedans et dehors du royaume, contre le service du Roi, ayant été trouvés faux et artificieusement supposés, Sa Majesté, pleinement convaincue de l'innocence et de la fidélité de son cousin, vouloit que tous les écrits envoyés sur ce sujet, tant au Parlement qu'aux autres

Cours du royaume et à la bonne ville de Paris, demeurassent supprimés, sans que ors ni à l'avenir il pût être rien imputé au prince de Condé des faits contenus en iceux. »

Une déclaration plus fallacieuse parut le surlendemain. Après avoir énuméré tous les maux du temps, et en avoir rejeté la responsabilité tout entière sur le cardinal Mazarin, cette déclaration continuait en ces termes :

« C'étoit par une juste punition de tant de crimes que ledit cardinal Mazarin avoit été banni du royaume; cependant, depuis son départ, il n'avoit cessé de continuer ses pratiques ordinaires avec aucun de ses amis et affidés.

« A ces causes le Roi, de l'avis de la Reine, sa mère, du duc d'Orléans, du prince de Condé, et autres ducs, pairs et officiers de la couronne, et encore de sa pleine puissance, certaine science et autorité royale, faisoit de nouveau expresses défenses et inhibitions audit cardinal Mazarin, à ses alliés et domestiques, de jamais rentrer dans le royaume et terres de France, à peine d'être poursuivis comme criminels de lèze-majesté et perturbateurs du repos public. »

Cette déclaration déguisait si bien par la force de ses termes les véritables sentiments de la cour, que le cardinal Mazarin s'y méprit et s'en alarma jusqu'au moment des explications rassurantes qui

lui furent données. Toutefois, dans la crainte que cet acte ne laissât contre lui des impressions nuisibles pour l'avenir, il trouva que la Reine l'avait comblé au-delà de ses désirs par l'excès de ses bonnes intentions.

Sans confiance dans l'amnistie dont il était l'objet, et dans les promesses de la cour, le prince de Condé continuait à Saint-Maur, avec le prince de Conti, ses derniers préparatifs de départ pour aller rejoindre ses partisans déjà sous les armes.

Daniel de Cosnac, au milieu de ces événements, qui se succédaient avec rapidité depuis son entrée récente dans la maison du prince de Conti, se sentait déjà pris de dégoût pour une existence où, simple témoin, il n'était mêlé à rien; ce n'était pas le compte de cette dévorante activité qui le possédait et dont il devait donner tant de preuves dans le cours de sa vie. Il était même tenu à l'écart avec intention; car il était devenu promptement suspect, dit-il dans ses Mémoires, comme ayant été donné par le duc de Bouillon, auquel les princes reprochaient amèrement de persister, malgré leurs pressantes instances, dans l'abandon de leur parti, défection d'une grave portée, car le duc en avait été jusqu'alors le soutien le plus éclairé, le plus énergique et le plus puissant. Sa présentation, il est vrai, avait été faite par le duc

de La Rochefoucauld, persévérant encore à ajouter quelques pages à son chevaleresque roman avec Madame de Longueville, qu'il devait si brusquement terminer; mais, ajoute-t-il, M. de La Rochefoucauld n'était que la cause seconde de son entrée, et ne suffisait pas pour le faire prendre en confiance. Il songeait donc à se retirer. Cette disposition lui fit recevoir avec une sorte de joie un témoignage de méfiance du prince de Conti, désirant se faire de ce procédé une justification vis-à-vis de lui-même pour le projet qu'il méditait. Le prince, partant pour Montrond, distribua ses ordres à chacune des personnes de sa suite; Daniel de Cosnac fut le seul auquel il ne dit rien ou ne fit rien dire. Sa résolution fut prise à l'instant; mais n'osant y céder sans la participation du duc de Bouillon, il alla le trouver pour prendre ses conseils. Il raconte en ces termes l'avis qu'il reçut; cet avis renferme l'explication curieuse donnée par celui qui avait été jusque-là le premier chef militaire de la Fronde, Condé ne l'avait pas été encore, de la vacillante politique de tous ces princes, ducs et gentilshommes qui, privés de boussole pour marcher vers un noble but, se ménageaient volontiers avec tous les partis, réduits à ne poursuivre chacun que le succès d'un intérêt particulier :

« Sitôt que je le vis, il me dit que la considéra-

tion de mon établissement devoit m'empêcher de me laisser emporter si vite à mes premiers mouvements; que c'étoit encore une chose douteuse de quel côté pencheroient ses affaires; qu'il n'étoit pas si fort assuré des bonnes intentions de la Reine qu'il ne pût se rengager dans les intérêts de MM. les princes; et qu'en ce cas, il seroit bien aise de me trouver dans un lieu où il pourroit ne m'être pas inutile; et que, s'il demeuroit à la cour, il me donnoit sa parole de m'y appeler aussitôt que sa fortune l'auroit mis en état de contribuer à la mienne[1]. »

Au moment où le duc de Bouillon conseillait son jeune parent, il était préoccupé du soin de concilier ses engagements passés vis-à-vis du prince de Condé avec ceux qu'il voulait prendre vis-à-vis de la cour; et, pour y parvenir, il travaillait à une réconciliation entre le prince et la reine; il obtenait pour le prince la plupart des satisfactions désirées, particulièrement le gouvernement de Blaye; mais celui-ci, froissé de l'attitude du duc, ne voulut rien entendre et prétendit, avant d'accéder à nul arrangement, que le duc de Bouillon vînt le rejoindre et que le maréchal de Turenne allât prendre le commandement de ses troupes, ainsi qu'ils en étaient précédemment

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 9.

convenus. Ces exigences consommèrent la rupture.

Le conseil du duc de Bouillon, donné avec tant de franchise et de bienveillance, ne permettait plus au jeune abbé de Cosnac de donner suite à la pensée de se retirer; il partit pour aller rejoindre à Montrond le prince de Conti.

Le château de Montrond, en Berry, où s'est écoulé une partie de l'enfance du prince de Condé et de son frère, était, entre les châteaux nombreux de la riche et puissante maison de Condé, son plus fort donjon militaire. Il formait le centre de ses approvisionnements et de ses ressources, l'arsenal où étaient réunis non-seulement les engins de guerre nécessaires à la défense de la place, mais ceux encore qui pouvaient armer de nombreuses troupes en campagne. L'illustre Sully, surintendant des finances et grand-maître de l'artillerie de France, avait été propriétaire de ce château et de bien d'autres, que l'auteur des *Économies royales* avait acquis en Berry sur ses économies domestiques. L'habileté probe qui les signala fut son meilleur titre à la direction des finances de l'État. Il avait travaillé avec amour et avec art à ses fortifications, si bien que ce château passait pour une des plus fortes places du royaume. Lorsque l'heure des retours de fortune eut sonné pour Sully avec

l'avénement de Louis XIII, le prince de Condé, gouverneur du Berry, jeta un œil d'envie sur cette forteresse, qui pouvait ajouter un redoutable appoint à sa puissance dans la province; il lui en demanda l'acquisition. Sully, vieux et disgracié, n'était pas en état d'opposer un refus à un désir qui était un ordre; il dut céder avec une amertume qu'il ne dissimule pas dans ses Mémoires. Ce château nous est déjà connu; nous en avons vu partir, pour aller soutenir le premier siége de Bordeaux, la princesse de Condé, accompagnée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld.

Après Saint-Maur, résidence ouverte et trop proche de Paris, Montrond était le rendez-vous choisi par les chefs pour y continuer la tenue des *États de la Fronde*. Le prince de Condé était d'abord allé à Trie, trouver son beau-frère, le duc de Longueville, afin de l'entraîner avec lui; mais ce prince, tout juste assez capable pour sentir une infériorité qui le plaçait toujours au dernier rang, se dégoûtait de courir de nouvelles aventures, et de s'exposer encore au ridicule trop prolongé de soutenir le parti de sa femme; il répondit par des promesses et des conditions évasives, qui étaient un refus déguisé.

En s'éloignant de Paris, le prince de Condé, que ces défections rendaient hésitant, avait écrit

au duc d'Orléans qu'il remettait ses intérêts entre ses mains pour un accommodement, ayant soin de le prévenir qu'il voyagerait lentement et attendrait une réponse au château d'Augerville[1], chez le président Pérault, intendant des affaires de sa maison. Le duc d'Orléans, fatigué peut-être de la continuation de tant de troubles politiques qui, s'ils avaient été un attrait de sa jeunesse, pouvaient lasser son âge mûr, parut se prêter avec empressement à la négociation : ayant obtenu de la reine des conditions présumées satisfaisantes, il dépêcha en courrier Monsieur de Croissy au prince de Condé. Soit inadvertance réelle, soit faute volontaire, le duc d'Orléans lui-même est accusé par quelques historiens d'avoir agi sans franchise et d'avoir fait la leçon au messager, Croissy se trompa et se rendit à Angerville, bourg sur la route d'Orléans. Quand il eut reconnu son erreur, l'envoyé ne trouva plus le prince de Condé au château d'Augerville; il ne put le rejoindre qu'à Bourges et le suivit à Montrond.

Ce milieu était peu favorable pour faire accepter des propositions d'accommodement. Le prince s'y trouvait entouré des plus fougueux partisans de la guerre civile; en outre, les propositions ap-

[1] On sait que ce château appartient aujourd'hui à l'illustre M. Berryer.

portées, excellentes si la sincérité ne pouvait en être suspectée, étaient peu de son goût : la reine promettait la convocation prochaine des états généraux, et nous savons quels étaient les sentiments du prince à l'égard de ces assemblées. Le duc d'Orléans lui faisait observer cependant que ces États, s'ils étaient convoqués, ne pourraient pas manquer de se prononcer en faveur des princes du sang contre le cardinal Mazarin ; que si, après l'expression formelle du sentiment des États et la promesse solennelle de la reine, cette princesse venait à y contrevenir et à rappeler le cardinal, ce manque de foi ferait tomber la France entière aux pieds de Condé, pour demander un libérateur !

Ces propositions d'accommodement, discutées entre les princes, les princesses et leurs principaux adhérents, furent unanimement rejetées ; la guerre fut une seconde fois décidée. Condé, cependant, ne fut pas le plus ardent à adopter cette suprême résolution, car il prononça ces paroles : « Souvenez-vous bien que vous l'avez voulu ; vous me forcez à prendre les armes, vous les quitterez avant moi ! » Telle n'était pas la pensée de son conseil ; car en présence des hésitations du prince, qui leur faisaient craindre son abandon, la duchesse de Longueville, le prince de Conti, les

ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, le président Viole[1], signèrent un traité secret par lequel ils s'engageaient « à rester unis entre eux sans leur chef ou même contre leur chef, si celui-ci s'accommodoit avec la cour. » La suite des événements nous montrera ceux qui voulaient persévérer, se lassant les premiers, et celui qui paraissait plus disposé à prêter l'oreille à un accommodement, rester de beaucoup le dernier à déposer les armes. Le grand Condé avait fatalement raison.

Au moment où ce prince va se jeter dans une lutte armée contre la couronne, il n'est pas sans intérêt de récapituler tous les titres, toutes les dignités, toutes les charges dont il avait été investi par la couronne elle-même, les uns simplement honorifiques, mais les autres lui donnant une puissance effective qu'il allait retourner contre elle. Il était :

Grand maître de France,

Gouverneur de la province de Guyenne,

Gouverneur de la province de Berry,

Bailli de Berry,

Capitaine et gouverneur de la grosse tour de Bourges,

[1] Le président Viole, du parlement de Paris, appartenait à une famille de robe et d'épée. C'était un magistrat d'une conduite assez désordonnée.

Capitaine des chasses du Berry,

Capitaine et gouverneur de la ville d'Issoudun,

Capitaine et gouverneur du château de Dijon,

Gouverneur de la ville de Sarre,

Gouverneur de la ville de Saint-Jean de Losne,

Gouverneur de la ville de Verdun, en Bourgogne,

Capitaine des chasses d'Auxerrois,

Capitaine des chasses de Bourgogne, en Bresse,

Gouverneur de la citadelle de Clermont, en Argonne,

Gouverneur de la ville et de la citadelle de Stenay,

Capitaine et gouverneur du château de Jametz[1].

Puisque le prince de Condé et les siens rejetaient les bases véritables de la pacification de la France, la convocation des états généraux, assemblée qui eût offert les divers avantages d'indiquer les remèdes aux maux de la situation, d'empêcher le retour du cardinal Mazarin par une protestation contre les tendances du pouvoir absolu, et par conséquent contre tout ministre personnifiant en lui ce système de gouvernement, on se demande au nom de quelle idée, de quel principe, le prince de Condé allait prendre les armes?

[1] Nous reproduisons cette énumération telle que nous l'avons trouvée dans les papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque impériale.

La réponse est accablante pour le caractère politique de cet illustre guerrier; elle montre en sa personne, non point un prince cherchant à arracher son pays aux étreintes d'une administration vicieuse, pour le rendre prospère; mais un ambitieux qui poursuit la possession du pouvoir, de préférence même avec tous ses vices, pour l'exercer plus absolu. Il n'avait que deux moyens de s'en emparer : le premier, en sujet rebelle, qui dompte son roi et règne sous son nom; c'était aller plus loin que Richelieu, dont l'ascendant était volontairement accepté par Louis XIII; le second, en usurpateur, qui arrache d'un front une couronne pour la poser sur le sien. Il n'est pas douteux que le premier moyen fut sa pensée primitive; mais, en admettant que sa pensée n'allât pas au delà, le succès du premier pas amenait inévitablement à faire le second pas; le vainqueur de Rocroy et de Lens, le héros intrépide couvert des lauriers de tant de batailles, prince lui-même du sang royal, devait être le roi!

Soit que dans le cours de ces troubles il ait été le protecteur de la cour ou son ennemi, cette aspiration vers la conquête du pouvoir ne se démentit jamais chez ce prince sous des apparences plus ou moins déguisées; mais le refus opposé aux propositions royales fait tomber tous les voiles. Il n'est même pas besoin, pour reconnaître la vé-

rité, d'invoquer le témoignage des Mémoires du comte de Coligny qui disent sans détour que le dessein du prince de Condé était de détrôner Louis XIV. Traître envers son roi et sa patrie, Condé fût devenu, sans plus de scrupule, traître à sa religion, si l'avantage qu'il en attendait eût pu se réaliser. Il fit proposer à Cromwell de se faire protestant, s'il voulait le soutenir de son alliance et de l'envoi d'une armée. Cromwell refusa sur le rapport d'un émissaire envoyé en France, qui lui dit qu'il n'y avait pas possibilité d'y faire renaître un parti protestant, les adhérents de cette religion étant même satisfaits de l'exactitude que le cardinal Mazarin avait toujours apportée à l'observation des édits. Cromwell informé, en outre, que des espions autour du prince de Condé rapportaient au cardinal ces négociations, voulut les rompre pour ne pas compromettre sa politique extérieure. Il tint à Stoupe, de retour de sa mission, ce propos sur le prince de Condé : « *Stultus est et garrulus, et venditur a suis Cardinali*[1]. » Nous verrons cependant ces négociations avec l'Angleterre reprises pendant le second siége de Bordeaux.

Du côté de l'Espagne, les efforts du prince de Condé furent plus heureux, si l'on peut qualifier

[1] *Histoire de mon temps*, par Burnet, traduite par Lapillonière.

ainsi des succès de cette nature. Cette puissance soutenait, avec des péripéties diverses, une longue guerre avec la France; elle ne manqua pas d'entrer avec empressement dans une alliance qui divisait ses ennemis et lui donnait pied dans l'intérieur même du royaume, puisque cet espoir l'avait empêchée d'adhérer au traité de Westphalie.

Lenet, envoyé du prince, signait à Madrid un traité dont voici les conditions principales :

« Que Sa Majesté catholique et S. A. le prince de Condé ne concluroient point la paix sans obtenir satisfaction pour les intérêts de tous les deux; que Sadite Majesté catholique remettroit cinq cent mille écus à Monsieur le prince pour lever des troupes et lui fourniroit en nature des armes, des canons, des munitions; qu'il enverroit à l'embouchure de la Gironde une flotte de trente vaisseaux avec quatre mille hommes de débarquement; que Monsieur le prince livreroit un port de mer pour la sûreté de la flotte espagnole, lequel port le roi d'Espagne rendroit à la France lors de la paix générale; que partout où le prince de Condé se trouveroit en personne, il commanderoit aux troupes coalisées[1]. »

[1] Voyez à l'*Appendice* le texte entier de ce traité, tiré du *Portefeuille du prince de Condé* à la Bibliothèque impériale;

Ce traité nous retrace toute l'économie de la campagne méditée par le prince de Condé : une marche convergente sur Paris, du sud-ouest et du nord-est, ayant pour base d'opérations, à l'intérieur, Bordeaux et Stenay, avec l'espoir d'un soulèvement en Provence; pour base extérieure, l'Espagne et la Flandre. Le prince se réservait le commandement de l'armée de Guienne, et destinait au vicomte de Turenne, qu'il espérait toujours voir revenir à son parti, le commandement de l'armée du Nord. Ce commandement permettait au maréchal, comme opération accessoire, de reprendre Sédan, gage important pour sa maison, puisque la cour tardait indéfiniment à tenir les brillantes promesses faites en échange de cette place; cette perspective, dans la pensée du prince, devait, à plus forte raison, ramener aussi le duc de Bouillon, remis en situation de dicter ses volontés à la cour.

Toutes ces dispositions étant arrêtées, le marquis de Parsan est préposé à la défense du château de Montrond, et les membres de la conférence se dispersent pour se rendre chacun au poste qui lui est assigné. Le prince de Condé se dirige vers la Guienne; le prince de Conti se rend à Bourges, pour mettre cette ville en dé-

il est très-intéressant à connaître pour l'appréciation de la suite des événements.

fense contre l'armée royale, qui s'avançait vers elle.

Daniel de Cosnac avait été froidement accueilli à Montrond, et, pendant les conférences, n'avait joué qu'un rôle effacé et inutile. La résolution de se retirer lui revint plus forte que jamais, de sorte que mettant de côté les conseils du duc de Bouillon, lorsque le prince de Conti fut au moment de son départ pour Bourges, il se présenta pour prendre un congé définitif. Ce congé ayant paru accepté par le prince sans trop de répugnance, il se disposait à quitter le château. La duchesse de Longueville, avertie de son projet, le fit appeler. Nous laissons la parole à Daniel de Cosnac, pour raconter cette conférence :

« Soit qu'elle considérât que le peu de satisfaction que j'avois reçue pourroit donner quelque déplaisir à Monsieur le duc de Bouillon, qu'elle vouloit encore ménager, soit qu'elle vît que la guerre civile devoit commencer dans une province où j'avois des parents considérables, et qui pourroient servir à ce parti, elle résolut de ne rien oublier pour m'engager de nouveau avec Monsieur son frère[1]. »

Les désirs exprimés par une femme jeune et

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 10.

belle, quand, en outre, elle est princesse du sang royal, cette princesse surtout étant la spirituelle et séduisante Madame de Longueville, sont bien irrésistibles pour un jeune homme, portât-il le petit collet, et il n'avait encore reçu que la consécration légère de la simple tonsure. Faut-il donc s'étonner que ce jeune homme qui avait une première fois cédé aux conseils du duc de Bouillon, cédât une seconde fois, plus facilement encore, aux sollicitations flatteuses de la princesse? Elle voulut qu'il allât immédiatement rejoindre à Bourges le prince de Conti, et il partit. La duchesse lui remit une lettre pour son frère, sans lui en faire connaître le contenu; mais elle produisit le changement le plus complet. Il était plus de minuit lorsque Daniel de Cosnac, arrivé à Bourges, fut introduit dans l'appartement du prince; celui-ci, après avoir pris connaissance de la lettre, fit retirer tout le monde et lui commanda de rester : « Dès qu'il se vit seul, il me fit des caresses si extraordinaires, me témoigna tant d'envie que je m'attachasse à lui, qu'elles suspendirent tout mon chagrin, et qu'elles m'engagèrent à y répondre par les protestations les plus vives et les plus respectueuses[1]. » De ce jour, Daniel de Cosnac se crut

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 11.

tout à fait décidé à s'attacher à la personne du prince de Conti; nous verrons cependant se produire des irrésolutions nouvelles.

Le prince de Conti passait avec une rapidité inouïe par les changements les plus divers : tour à tour pacifique ou guerrier, dévot ou voluptueux, prince de l'Église ou prince du monde; un caractère si mobile était peu fait pour rendre facile et sûre la position d'un favori. La compensation à ces ennuis se trouvait dans l'esprit charmant de ce prince, enjoué, cultivé, aimant autour de lui les hommes d'esprit et les gens de lettres, et faisant de sa cour, au milieu des troubles et des hasards de la guerre civile, un lieu charmant de réunion.

Le premier témoignage de confiance du prince de Conti pour Daniel de Cosnac fut de lui donner une mission. Il l'envoya en Guyenne, au prince de Condé, son frère, porter des lettres importantes adressées de Provence par ses émissaires le président de Gallifet, du parlement d'Aix, et l'abbé de Sillery chargés d'y soulever les populations et d'assurer un passage sur le Rhône; une autre partie de sa mission était de faire connaître au grand Condé l'état de la province du Berry.

A ce moment apparut la défection définitive du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne.

Depuis le départ du prince de Condé, les deux frères vivaient fort retirés à Paris, disposés à s'accommoder avec la cour, mais ne voulant le faire qu'à de bonnes conditions. Celles qui leur furent proposées et qu'ils acceptèrent, furent pour le duc de Bouillon, en échange de Sédan, les ratifications nécessaires pour la cession régulière des duchés d'Albret et de Château-Thierry, le titre d'altesse et d'autres avantages; pour le maréchal de Turenne, le commandement des armées royales. Le duc d'Orléans qui avait entrepris la tâche de tenir la balance égale entre la cour et le prince de Condé, continuant, pour être quelque chose, l'effort de toute sa vie de hausser sa nullité qui retombait toujours, prévenu du dessein des deux frères de quitter Paris pour rejoindre la reine, envoya son capitaine des gardes, le vicomte d'Autel, frère du maréchal du Plessis, pour les arrêter. Bien que le coadjuteur fût le conseiller du duc d'Orléans depuis la disgrâce de l'abbé de La Rivière [1], il leur

[1] Louis Barbier de La Rivière, né en 1593, dont le père avait été commissaire de l'artillerie en Champagne. L'abbé de La Rivière, d'un esprit agréable et très-insinuant, s'était emparé du duc d'Orléans, dont il était le premier aumônier, au point de le dominer entièrement. Sa trop grande ambition lui fit perdre sa faveur : il voulait être cardinal et premier ministre. Il entra dans le cabinet; mais comme il s'était rapproché des intérêts du prince de Condé, le duc d'Orléans lui avait retiré sa confiance et l'avait disgracié. Il trouva moyen plus tard de se relever de

donna, par un principe de point d'honneur et probablement beaucoup aussi à cause de son entente avec la reine, le moyen d'échapper à cet ordre. Le duc de Bouillon et le maréchal lui avaient confié le secret de leur négociation avec la cour; le coadjuteur craignit, non sans raison, s'ils étaient arrêtés, de passer pour avoir trahi leur confiance; il les fit prévenir en toute hâte de la mission du capitaine des gardes. Lorsque le vicomte d'Autel se présenta, il ne les trouva plus.

L'attitude plutôt expectante que favorable du duc d'Orléans était loin d'approcher du concours actif que le prince de Condé en espérait; n'ignorant pas que, pour attirer définitivement ce prince à son parti, il fallait le soustraire à l'influence du coadjuteur, son ennemi, il voulut entreprendre de faire enlever le fougueux prélat. Le succès de cette entreprise, outre l'alliance indubitable du duc d'Orléans, lui promettait un autre avantage, celui d'un rapprochement avec le parlement de Paris. Le coadjuteur conservant toujours l'implacable rancune de la rupture du mariage de Mademoiselle de Chevreuse, employait toute son influence à nourrir et à accroître les préventions de ce corps contre le prince de Condé. Le duc de La Rochefoucauld se chargea de cette mission d'enlèvement par

cette chute, et, sans parvenir au cardinalat, devint évêque et duc de Langres.

l'intermédiaire de Gourville, alors attaché à sa personne et qui lui était tout dévoué. Le coadjuteur devait être conduit à Damvilliers, pour y être enfermé sous bonne garde. La Roche-Corbon, major de la place, se rendit à Paris, avec soixante gardes, pour exécuter ce coup de main. Entrés par des portes différentes de la ville, et séparément, pour ne pas éveiller l'attention, ces soldats se réunissent deux soirs consécutifs, sous les ordres de Gourville et du major, à l'heure où ils savent que le coadjuteur a l'habitude de sortir en carrosse, avec peu de suite, de l'hôtel de Chevreuse, pour retourner à l'archevêché. Le premier soir, les conjurés le manquent, parce qu'il pleuvait, et que Madame de Rhodes[1], craignant de se barbouiller dans son carrosse de deuil tout neuf, obligea le coadjuteur à la reconduire dans le sien à l'hôtel de Brissac, où elle demeurait; cette politesse le fit passer par la rue Saint-Honoré au lieu de suivre le quai, où l'escouade était postée. La soirée suivante, le coadjuteur s'étant rendu chez Madame de Pommereu[2], auprès des Blancs-

[1] Louise de Lorraine, fille naturelle de Louis, cardinal de Guise, et de Charlotte des Essarts, qui avait été maîtresse de Henri IV. Louise de Lorraine était la seconde femme de Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies.

[2] Denise de Bordeaux, fille de Guillaume de Bordeaux, intendant des finances, seconde femme de François de Pommereu ou Pommereuil, président au grand-conseil.

Manteaux, les conjurés se dirigent de ce côté. Ils placent près de la porte de l'hôtel, une sentinelle chargée de les prévenir de la sortie du coadjuteur; l'attrait d'un prochain cabaret détourne celle-ci de sa consigne et le coadjuteur échappe encore. Quelque imparfaite que fût la police de Paris, à cette époque, l'éveil se fit sur ces tentatives; le surlendemain La Roche-Corbon fut arrêté et mis à la Bastille; négligemment gardé, il ne tarda à s'en échapper.

A une époque où il était prudent de ne pas trop pousser ses ennemis, les partis étaient si changeants, le coadjuteur fut le premier à demander qu'on ne fît pas le procès de La Roche-Corbon. Il tourna même l'affaire en plaisanterie, suivant l'esprit du moment. Le lieutenant-criminel insistant pour le procès dans le cabinet du duc d'Orléans, le coadjuteur s'exprima ainsi, en s'adressant au prince :

« Il est si beau, si honnête et si extraordinaire, Monsieur, à des gens qui font une entreprise de cette nature, de hasarder de la manquer et de se perdre eux-mêmes par une action aussi difficile qu'est celle d'enlever un homme qui ne va pas la nuit sans être accompagné, et de le conduire à soixante lieues du royaume; il est si beau, dis-je, de hasarder cela plutôt que de se résoudre à l'assassiner, qu'il vaut mieux, à mon sens, ne pas

pénétrer plus avant, de peur que nous ne trouvions quelque chose qui dépare une générosité qui honore notre siècle. »

Le coadjuteur raconte qu'à ce discours tout le monde se prit à rire ; et, s'adressant au lecteur, ajoute : « peut-être en ferez-vous de même[1]. »

Gourville fut arrêté à Montlhéry par le lieutenant du prévôt de l'Ile-de-France ; mais il était homme d'expédients, ayant des intrigues de tous les côtés, et avec la cour elle-même. Il n'était pas depuis trois heures entre les mains des archers, qu'un ordre du premier président Molé lui faisait rendre la liberté. C'était un bien singulier personnage que Gourville ; toujours au troisième plan, mais en rapport avec ce qu'il y avait de plus haut placé, il n'est pas un événement de cette époque où il n'ait pris une part active. Les plus périlleuses aventures étaient l'élément qu'il aimait et dont, en se jouant, il sortait toujours avec avantage. Il avait été domestique dans la maison de La Rochefoucauld[2]. D'après les usages féodaux, les grands seigneurs, les gentilshommes même d'un certain rang, avaient une maison calquée, dans des proportions plus ou moins réduites, sur la cour des rois et des princes ; la qualité

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

[2] Voyez chap. II, p. 60, l'explication donnée sur la valeur du mot *domestique.*

des personnes de la suite diminuait sans doute suivant la qualité du maître; mais un petit gentilhomme s'attachait volontiers à la personne d'un grand seigneur. Gourville n'était cependant pas gentilhomme, il s'était élevé à la qualité de domestique d'une condition inférieure, car il avait commencé par être valet de chambre du duc de La Rochefoucauld; mais son intelligence et son dévouement l'avaient fait appeler aux fonctions de secrétaire. Son amabilité séduisante le rendait éminemment propre aux négociations; il y fut employé toute sa vie. Il monta graduellement encore, devint secrétaire du prince de Condé, puis intendant des vivres à l'armée de Catalogne, pourvu enfin de la recette générale de la province de Guyenne. Ami de Fouquet, il fut inquiété par Colbert, et dut, après la chute du surintendant, se réfugier en Angleterre. Rentré en grâce auprès de Louis XIV, il reçut des missions diplomatiques en Allemagne et en Espagne.

Le premier président Molé, nommé à propos de Gourville, était un de ceux dont l'alliance avec la cour enlevait au parti des princes un de ses plus solides soutiens. Il avait jusque-là imprimé aux protestations contre le ministre détesté, par sa ferme et calme attitude au milieu des plus grands désordres venant expirer à ses pieds comme des flots impuissants, un certain

caractère de légalité. Son changement provenait, selon les uns, de ce que, ayant une médiocre fortune et une famille nombreuse, il avait jugé nécessaire de se rapprocher de la reine dans l'intérêt de l'établissement de ses enfants; selon les autres, et cette version se lie seule à son grand caractère, voyant l'impuissance de la Fronde à établir un gouvernement régulier et mis en demeure de choisir entre l'anarchie et le pouvoir absolu, il avait opté pour le second parti.

Pendant cette infructueuse tentative de l'enlèvement du coadjuteur à Paris et tandis que le prince de Condé organise ses forces dans la Guyenne et dans les provinces environnantes, le prince de Conti prépare la résistance dans la vieille capitale du Berry. Cette ville est entourée d'assez faibles remparts, il est vrai; mais les deux rivières qui l'enlacent de leur cours, la protégent par une défense naturelle. Les souvenirs de son père, ancien gouverneur, la gloire et l'autorité de son frère, gouverneur actuel de la province, sa propre enfance passée dans cette ville, avaient créé entre la maison de Condé et la ville de Bourges de réciproques rapports de respect, de bienveillance et d'attachement; le prince, en conséquence, comptait y trouver de vives sympathies. La duchesse de Longueville vint le rejoindre, accompagnée du duc de Nemours, apportant, l'une, le secours de sa

gracieuse influence; l'autre, la bouillante ardeur d'un courage souvent inconsidéré. Les habitants de Bourges témoignèrent d'abord la joie la plus expansive de l'arrivée des princes; ce n'étaient que témoignages empressés d'un dévouement à toute épreuve; mais lorsqu'ils s'aperçurent qu'il faudrait en arriver à soutenir une lutte longue et sérieuse, leurs bonnes dispositions se refroidirent. Le maire de la ville entretenait avec adresse cette tendance nouvelle des esprits, mais pas avec assez de secret pour qu'il n'en revînt quelque bruit aux oreilles du prince de Conti. Ce prince, furieux de ce qu'il considérait comme une trahison, l'ayant rencontré, se jeta sur lui et, le saisissant au collet, le poussa dans la grosse tour de Bourges, où il donna ordre de l'enfermer, en criant que *c'était un Mazarin qui voulait faire revenir le cardinal!* Montant à cheval aussitôt après cette arrestation, le prince parcourut les rues en jetant de l'argent au peuple et en lui adressant quelques vives paroles pour réchauffer son enthousiasme pour la Fronde. Les échevins, mécontents des procédés violents du prince à l'égard de leur premier magistrat, firent sous main prévenir la reine que leur ville n'était pas en état de se défendre, et que si elle avançait avec un corps de troupes, les habitants se déclareraient en sa faveur. Cet avis décida la reine à quitter Fontainebleau avec le jeune

roi. En passant par Montargis et Gien, elle s'avança vers Bourges avec quatre mille hommes commandés par le maréchal d'Estrées. A son approche, le prince de Conti faisant, comme tant d'autres, l'épreuve de la fragilité singulière de la popularité, jugea, d'après les dispositions des habitants, toute résistance impossible, et quitta précipitamment la ville avec sa sœur, en emmenant avec lui le maire prisonnier.

Sur une simple sommation, Bourges ouvrit ses portes à la reine, et la reçut, le 8 octobre 1651, avec les mêmes acclamations prodiguées naguère à la duchesse de Longueville et au prince de Conti.

Depuis Louis XIII, la royauté aimait, après chaque succès obtenu, à laisser comme enseignement quelque visible trace en démantelant les châteaux et les villes fortifiées. Le vieux donjon de Bourges reçut cette destination. Du reste, il avait été bâti autant pour tenir la ville elle-même en respect, que pour servir à sa défense contre l'ennemi du dehors; les donjons remplissaient, dans l'ancienne fortification, un rôle analogue à celui des citadelles dans la fortification moderne. A ce titre, il déplaisait aux habitants, et sa destruction devait être un acte populaire de nature à faire bien accueillir le retour sous l'autorité royale. Cette énorme tour, construite par Philippe-Auguste, avait cent deux pieds d'élévation

depuis le rez-de-chaussée jusqu'au sommet, et quatre-vingt-dix pieds de circonférence; ses murailles avaient dix-huit pieds d'épaisseur; des piliers intérieurs soutenaient les voûtes superposées à chaque étage. La destruction de cette masse n'était pas sans offrir des difficultés matérielles considérables. On s'y prit avec une innocence de moyens qui prouve que nos aïeux étaient peu familiarisés encore avec les effets terribles de la poudre à canon. On accueillit pour cette entreprise les propositions d'un Allemand nommé Daniel Lesgat. Celui-ci fit creuser trois mines au fond de la tour, au-dessous des trois piliers qui la soutenaient, plaça douze quintaux de poudre dans les deux premières mines et laissa la troisième inoccupée. Le 12 novembre 1651, il y mit le feu; mais la tour fut simplement fendue du haut en bas et les fondements fracassés. L'Allemand se met au travail sur nouveaux frais. Cette fois, il creuse deux mines à l'étage au dessus dans les fentes produites par l'explosion; il les charge de huit quintaux de poudre, la meilleure qu'il put trouver, et place six quintaux dans la mine souterraine, restée sans emploi la première fois. Le 9 décembre fut choisi pour le jour de l'explosion. Les habitants furent prévenus à son de trompe que les avenues de la tour seraient gardées pour prévenir les passants du péril; mais un grand

nombre d'habitants se postèrent aux alentours pour jouir du spectacle. A trois heures après midi, Lesgat mit le feu à la mèche aboutissant aux amorces. En se retirant, il alluma une mèche de pareille longueur qu'il tenait à la main, et dont la combustion, d'après sa pensée, devait le prévenir du moment de l'explosion; il avait calculé qu'elle devait avoir lieu à quatre heures environ. L'heure se passe, la mèche est consumée tout entière entre ses mains, et le donjon est encore debout. Persuadé que le feu de la mèche placé dans la tour a été étouffé, il quitte sa place suivi des spectateurs; mais à peine a-t-il fait quelques pas qu'une explosion formidable retentit. Il n'avait pas songé que la mèche qu'il tenait à la main, se consumant à l'air libre, devait brûler plus vite que la mèche placée dans la tour. L'explosion, comme un cratère de volcan, lança dans toutes les directions des pierres d'une grosseur prodigieuse; vingt-cinq personnes furent tuées, une trentaine furent blessées. Parmi les premières on compta deux chanoines de l'église cathédrale de Saint-Étienne, les sieurs Barré et Berthomé, qui regardaient à une fenêtre à deux ou trois cents pas de la tour; le sieur de la Croix, prieur de la même église, cinq écoliers du collége des Jésuites et un maître d'école dans son jardin.

Ce terrible résultat ne fut cependant pas com-

plet ; la moitié de la tour seulement avait été enlevée, l'autre moitié subsistait encore. On s'en tint là, pour éviter de nouveaux malheurs, il faut le croire ; mais comme l'autorité tient, en tout temps, à avoir raison, on eut soin de publier qu'on laissait subsister cette moitié du donjon, pour « servir de monument éternel de la fidélité et affection des habitants de Bourges au service de Sa Majesté[1]. »

[1] Nous avons tiré du numéro de la *Gazette* du 6 janvier 1652, ce fait curieux passé sous silence par les auteurs de Mémoires et les historiens, qui se contentent de signaler la démolition de la tour de Bourges.

CHAPITRE VIII.

Le prince de Condé organise ses forces dans la Guyenne et dans les provinces limitrophes. — Mort du duc de La Force. — Chefs principaux : le duc de La Rochefoucauld, le prince de Tarente, le comte du Dognon. — Le baron de Vatteville et la flotte espagnole. — Le conseiller Lenet. — La princesse de Condé, la duchesse de Longueville, le prince de Conti quittent Montrond. — Daniel de Cosnac rejoint, à Coutras, le prince de Conti. — Le comte d'Harcourt choisi pour combattre le grand Condé. — La maison de Lorraine et la maison d'Harcourt. — Le prince de Conti envoyé à Agen. — La cour se rend à Poitiers. — Rentrée en France du cardinal Mazarin. — Les nièces du cardinal. — La tête du cardinal mise à prix par le parlement de Paris. — Les envoyés du parlement reçus par une charge de cavalerie. — Commencement de la guerre en Guyenne. — Prise de plusieurs villes. — Échec sous les murs de Cognac. — Les tours de la Rochelle, horrible massacre du gouverneur. — Retraite du prince de Condé sur Tonnay-Charente. — Il passe la Charente à La Bergerie. — Un pont de bateaux rétabli par le comte d'Harcourt livre passage à son avant-garde. — Jonction du comte de Marsin. — Départ du duc de Nemours pour prendre le commandement de l'armée de Flandre. — Lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin. — Lettre du roi au comte d'Harcourt. — Mouvement offensif du prince de Condé entre la Charente et la Boutonne. — Autre lettre du comte d'Harcourt. — Probabilité d'un coup de main hardi, projeté par le prince de Condé pour enlever le roi à Poitiers. — Nouvelle lettre du comte d'Har-

court. — Lettre du marquis de Montausier. — Retraite du prince de Condé sur la Dordogne. — Échecs pendant la retraite. — Le comte d'Harcourt repoussé à Saint-André de Cubzac. — Entrée à Bourg du prince de Condé. — Le comte d'Harcourt repoussé. — La campagne paraît terminée.

(Années 1651—1652.)

Nous avons laissé Daniel de Cosnac allant remplir une mission auprès du prince de Condé [1]. Il le rejoignit à Agen. Ce prince, au lieu de le renvoyer auprès du prince de Conti, le garda pour l'accompagner dans la visite qu'il faisait des villes de son gouvernement de Guyenne, véritable revue de ses forces avant de commencer la guerre [2].

Une mort et une défection dans une province limitrophe, lui enlevaient en ce moment un concours qu'il avait jusque-là envisagé comme certain. Le vieux maréchal de La Force s'éteignait; le bâton de maréchal donné à son fils, le mariage de la fille de celui-ci avec le maréchal de Turenne, laissèrent indécise la province de Quercy.

Les dispositions de la province de Guyenne pour le prince de Condé, son gouverneur, étaient favorables; mais la bonne volonté de la masse

[1] Chap. VII, p. 299.

[2] Daniel de Cosnac se borne, dans ses *Mémoires*, à énoncer sa mission auprès du prince de Condé sans entrer dans aucun détail, non plus que sur les événements de la Guyenne, avant le siége de Bordeaux ; nos recherches nous ont amplement permis de combler cette lacune.

pacifique des habitants d'une contrée ne vaut pas une armée. Les vieilles et bonnes troupes de Condé, formées des régiments qui portaient son nom et ceux des princes de sa maison, étaient bien loin, aux environs de Stenay, jointes à l'armée d'Espagne. Ces troupes provisoirement placées sous les ordres du comte de Tavannes étaient du reste destinées à opérer une diversion puissante, d'autant plus que le prince de Condé s'était flatté, jusqu'au jour où la vérité contraire parut trop clairement à ses yeux, que le maréchal de Turenne consentirait enfin à en prendre le commandement.

En Guyenne, le prince de Condé possédait surtout les sympathies prononcées de la ville de Bordeaux, appui populaire de peu de ressource dans une campagne; il fallait donc improviser une armée. Une vaillante noblesse s'offrait de toutes parts; uniquement avec de nouvelles levées sous ses ordres, elle ne pouvait cependant former que des troupes médiocres. Le prince espérait que le comte de Marsin, abandonnant son gouvernement de Catalogne, lui conduirait quelques troupes pour former un cadre aguerri; mais ce secours avait encore les Pyrénées à franchir.

En Poitou, dans l'Aunis et dans la Saintonge, se trouvaient des éléments de lutte plus militairement organisés. Une grande partie de ces pro-

vinces était acquise par le triple concours du duc de La Rochefoucauld, du prince de Tarente et du comte du Dognon.

Nous connaissons déjà le dévouement du duc de La Rochefoucauld à la cause des princes et l'immense influence de sa maison dans la province de Poitou; cependant, depuis le premier siége de Bordeaux, la reine s'était appliquée et s'appliquait encore à détruire cette influence par tous les moyens, par la ruine même : le château de Verteuil avait été démantelé et la division introduite dans la famille. Le comte d'Estissac, oncle du duc, gagné à la cour et revêtu des charges enlevées à son neveu, prenait les armes pour la cause royale[1].

Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente[2], s'était jeté dans le parti de la Fronde pour quelques griefs personnels contre la cour. Il apportait au prince de Condé l'appui de son illustre maison, puissante en ces contrées, et la ville forti-

[1] Voyez, à l'*Appendice*, l'ordre donné peu de temps après à M. de Chalesme de se saisir des châteaux de La Rochefoucauld, de Verteuil et de La Vergne.

[2] Fils de Henri, duc de La Trémoille, et de Marie de La Tour, fille du vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon de sa maison. Le prince de Tarente avait épousé, en 1648, Amélie de Hesse, fille de Guillaume V, landgrave de Hesse-Cassel. En 1670, le prince de Tarente abjura le calvinisme entre les mains de l'évêque d'Angers; il mourut, en 1672, avant son père, laissant des *Mémoires* qui ont été publiés par le P. Griffet.

fiée de Taillebourg dont il était seigneur. Un traité signé entre le prince de Condé et lui, portait que le prince soutiendrait la maison de la Trémoille dans les droits qu'elle prétendait comme représentant la maison d'Aragon par le fait du mariage de Charlotte, fille de Frédéric d'Aragon, roi de Naples, et d'Anne de Savoie, héritière du royaume de Naples, avec Guy de Laval; Anne de Laval, leur fille, ayant épousé François de la Trémoille. Le titre de prince de Tarente porté par Henri-Charles de la Trémoille, avait lui-même pour base cette prétention. En outre, le prince de Condé s'engageait à secourir en personne avec toutes ses forces Taillebourg, si cette place était assiégée. En retour, Henri-Charles de la Trémoille devait faire revenir auprès de lui deux régiments, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, qu'il avait dans l'armée du roi, et lever dans la province trente compagnies d'infanterie et huit de cavalerie. Le prince de Condé lui garantissait un subside de mille francs par compagnie d'infanterie, et de six mille par compagnie de cavalerie. En exécution de ce traité, le prince de Tarente fit prévenir les officiers de ses deux régiments qui s'empressèrent d'accourir avec le plus de soldats qu'ils purent emmener avec eux. Il s'assura par de secrètes intelligences que les villes de Saint-Jean-d'Angély et de Saintes lui ouvriraient leurs portes

à la première démonstration ; mais pour Fontenay et Niort, des détachements de troupes royales envoyés en toute hâte firent échouer les négociations semblables sur lesquelles il avait cru pouvoir fonder des espérances certaines.

Le comte du Dognon apportait de son côté des forces organisées; car il entretenait de fortes garnisons dans les villes de son gouvernement de Brouage. Fidèle à ses promesses, le comte avait fait ceindre à ses soldats l'écharpe de la couleur distinctive des troupes de Condé. A cette époque où les armées ne portaient point d'uniforme, où la cocarde n'était pas encore inventée, l'écharpe seule les distinguait. On en vit de cinq couleurs différentes paraître dans ces luttes : l'écharpe blanche pour les troupes royales, l'écharpe isabelle pour les troupes des princes, l'écharpe bleue pour celles du duc d'Orléans, l'écharpe rouge pour les Espagnols, enfin l'écharpe verte pour les troupes du cardinal Mazarin que nous verrons bientôt entrer en ligne. Ces écharpes étaient généralement de la couleur des livrées. Dans nos armées modernes, les trompettes de la cavalerie, les tambours et les clairons de l'infanterie, conservent les galons de diverses couleurs, tradition des livrées d'autrefois.

Louis de Foucault, comte du Dognon, présente

une figure assez particulière et assez caractéristique des errements de son époque pour mériter de fixer un instant notre attention. Il s'était institué gouverneur de Brouage pour le roi, de sa seule autorité; voici comment : Appartenant à une famille de petits gentilshommes, ses parents avaient trouvé une situation d'avenir pour lui, en le plaçant comme page dans la maison du cardinal de Richelieu. Celui-ci l'avait mis plus tard comme une sorte de gouverneur auprès du duc de Maillé, son neveu, qu'il fit duc pour amoindrir la disproportion du mariage de sa sœur, Clémence de Maillé, avec le prince de Condé. Le duc de Maillé, nommé gouverneur de Brouage, prit du Dognon pour lieutenant. Lorsque le duc de Maillé fut tué en Italie, au combat d'Orbitelle, du Dognon, quittant l'armée et devançant la nouvelle de sa mort, rentra dans Brouage comme lieutenant et s'y maintint comme gouverneur. De cette place, il dominait la contrée depuis Nantes jusqu'à Bordeaux. Il entretenait les fortifications de ses places de guerre, ses troupes, des navires armés, avec le produit des salines de Brouage et des prélèvements sur les recettes royales dont il se faisait délivrer une part à sa convenance. Le comte avait plusieurs motifs pour arborer l'écharpe de Condé : son attachement à la maison

de Maillé; le nom de sa mère Jeanne Poussard du Vigean [1], de la famille de la belle Mademoiselle du Vigean; enfin le désir de conquérir sur la cour le titre régulier de gouverneur de Brouage.

L'étendue considérable des côtes de France dont le comte du Dognon était en possession, rendait son adhésion d'autant plus précieuse, que le récent traité conclu par le conseiller Lenet avec l'Espagne, commençait à recevoir son accomplissement. Le baron de Vatteville [2], amiral d'Espagne, mettait à la disposition du prince de Condé une flotte et quelques troupes de débarquement. Cette armée navale présentait un état de forces considérable [3].

[1] On trouve le nom du père de Jeanne de Vigean parmi ceux des députés de la noblesse aux états généraux de 1614 : Messire Henri Poussart, seigneur et baron de Fors et du Vigean, élu par la sénéchaussée de Basse-Marche.

[2] Charles, baron de Vatteville, d'une famille de Franche-Comté, était sujet espagnol par la raison que sa province natale était alors une possession de l'Espagne. Il fut dans la suite un des plénipotentiaires de cette puissance aux conférences qui précédèrent la paix des Pyrénées. Plus tard, ambassadeur à Londres, Louis XIV exigea son rappel, parce qu'il avait pris, dans une cérémonie publique, le pas sur l'ambassadeur de France.

Son frère, Jean de Vatteville, après une aventureuse vie, devint pacha en Turquie, obtint du pape l'absolution de son apostasie, fut pourvu de l'abbaye de Baume, et mourut doyen du chapitre de Besançon, ayant prétendu vainement à l'archevêché de cette ville.

[3] Nous avons tiré cet état des papiers de Lenet, conservés à

ÉTAT des vaisseaux qui composent l'armée navale d'Espagne, commandée par Monsieur le baron de Vatteville.

PREMIÈREMENT :

A La Palisse :

La Concorde, le Lion-Rouge, l'Adam et Ève, Saint-Charles, Sainte-Barbe, deux frégates biscaynes de dix à douze canons;

A Saint-Sébastien :

Tragaleguas, Saint-Yago de Cristin, deux pataches à faire brusleaux;

A Tallemont :

La Gloire, Sainte-Agnès;

A Blaye :

Quatre biscaynes de six à dix pièces de canon et les deux pinasses;

A Roque :

Saint-Ignace;

Devant Bourg :

Notre-Dame d'Atoche, la Conception, Saint-Salvador, la Nativité de Notre-Dame, Las Virginès, Saint-Philippe, El Principe d'Orange, plus

la Bibliothèque impériale; le baron de Vatteville l'a signé de la lettre initiale de son nom.

deux grands vaisseaux servant de brusleaux, l'un nommé *Saint-Antoine de Naples* et l'autre *Saint-Antoine de Padoue*.

Plus il attend quatre grands vaisseaux d'Espagne et six frégattes de vingt-quatre à trente pièces de canon qui lui viennent d'Ostende.

Il a nouvelle de deux cents matelots qui lui viennent de Saint-Sébastien et encore de huit cents à mille hommes d'infanterye.

V.

Conformément aux stipulations du traité, le prince de Condé fit la remise de la ville de Bourg aux Espagnols qui avaient demandé un port de refuge et un point d'appui en France pour leurs opérations militaires.

Le succès de cette négociation avec l'Espagne était dû à l'habileté de Lenet. Si la Fronde armée trouvait ses représentants naturels parmi les hommes d'épée, la Fronde parlementaire et diplomatique devait avoir les siens parmi les hommes de robe. La participation de la magistrature au mouvement, ayant pour effet, par suite des raisons précédemment exposées, de lui imprimer une sorte de caractère légal, il en résultait que le dévouement de Lenet à la cause de Condé était pour ce prince de la plus haute importance.

Un attachement de vieille date liait la famille de Lenet à la maison de Condé ; par la protection qu'il en avait reçue, lui-même avait obtenu une charge de conseiller au parlement de Dijon et un brevet de conseiller d'État. Quoique magistrat, il était éminemment doué pour plaire au prince de Condé sympathique aux hommes d'esprit et aux gens actifs et décidés. Madame de Sévigné a dit de Lenet qu'il avait de l'esprit comme douze ; elle ajoutait, il est vrai, que cet esprit était un peu grossier ; ce qu'il faut entendre évidemment, quand on connaît sa participation aux événements de Bordeaux, dans le sens de rudesse de caractère, car il avait plutôt l'esprit subtil et délicat[1].

La qualité de magistrat dont Lenet était revêtu avait pour effet utile de ménager au prince de Condé quelques amis dans un milieu où il n'en comptait guère. Déjà Lenet, pendant la captivité

[1] La lettre qu'il adressait, en collaboration avec le comte de Bussy-Rabutin, au marquis et à la marquise de Sévigné prolongeant leur séjour en Bretagne au grand désespoir de leurs amis, lettre dont nous citons seulement les premiers vers, pour la rappeler au lecteur, donne un aperçu du genre de son esprit :

Mars 1646.

Salut à vous, gens de campagne,
A vous, immeubles de Bretagne,
Attachés à votre maison,
Au-delà de toute raison :
. . . .

des princes, avait entraîné le parlement de Bordeaux, mal disposé à accorder un asile à la princesse de Condé; il pouvait rendre encore d'immenses services en intervenant auprès des divers parlements du royaume.

Pierre Lenet était apte à des emplois très-divers; car il remplissait encore des fonctions équivalentes à celles d'intendant des armées du prince et de trésorier de ses finances. En outre, froid, tenace, soupçonneux, il surveillait de près les dévouements douteux toujours disposés à passer au parti contraire; infatigable au travail, il entretenait une immense correspondance, dans laquelle il s'occupait des choses importantes comme des détails les plus minutieux. On comprend qu'avec tous ces précieux avantages, rehaussés par une fidélité sans bornes, le prince de Condé lui accordât toute sa confiance; il fut, pendant cette guerre, le ministre de ses affaires.

En quittant Bourges, le prince de Conti et la duchesse de Longueville s'étaient retirés à Montrond. La reine, pour faire tomber ce nid d'aigle de la maison de Condé, donna ordre au comte de Palluau [1] de s'avancer avec des troupes pour entreprendre le siége de la place. La princesse

[1] Philippe de Clérembault, comte de Palluau, depuis maréchal de France.

de Condé avec son jeune fils, la duchesse de Longueville, le prince de Conti, de crainte de se trouver isolés du mouvement général de leur parti par un blocus, s'empressèrent de sortir de Montrond, dont ils laissèrent la défense au marquis de Persan, avec une garnison de deux mille fantassins et de trois cents chevaux, munie de tout ce qu'il fallait pour soutenir un siége d'une année, et ils se dirigèrent vers la Guyenne. Ils étaient restés à Montrond huit jours seulement, temps employé à réunir un corps de sept cents cavaliers pour former l'escorte avec laquelle ils quittèrent la place, à la faveur d'une fausse démonstration sur le poste de Charenton, petite ville à une demi-lieue où se trouvait le centre des quartiers des troupes royales. Le prince de Conti, les princesses et leur cavalerie, après avoir passé le Cher à Montrond, durent rester toute la nuit et toute la journée suivante en marche et sous les armes, harcelés par les troupes du comte de Palluau. Ils franchirent la Creuse à Argenton et la Gartempe près de Magnac; remontant ensuite vers le nord, sur la rive droite de la Vienne, pour chercher un passage qu'ils trouvèrent à l'Ile-Jourdain. En passant à Bellac, petite ville de la Marche limousine du côté du Poitou, quelques habitants tirèrent sur le carrosse de la duchesse de Longueville. Le prince de Conti et le duc de

Nemours faisant mettre pied à terre à leurs gens d'armes et à leurs chevau-légers, menacèrent d'emporter la ville; mais les habitants demandèrent quartier et conduisirent eux-mêmes les coupables à la potence. Le prince leur fit grâce. Aux environs d'Angoulême seulement les princesses et leur escorte purent prendre un peu de repos, après une marche de quatre-vingt-quatre lieues pendant laquelle on ne faisait que deux heures de halte de quinze heures en quinze heures.

Daniel de Cosnac se sépara du prince de Condé aussitôt que lui parvint la nouvelle de l'arrivée en Guyenne du prince de Conti, et s'empressant d'aller à sa rencontre, il le rejoignit à Coutras. Il en reçut un parfait accueil et fut traité obligeamment; mais ces procédés simplement bienveillants restaient au-dessous de ce qu'il ambitionnait. En temps de guerre, sa profession le rendant assez inutile, il ne pouvait jouer un rôle qu'en devenant un ami et un confident; or il était bien difficile à un nouveau venu d'inspirer un tel degré de confiance. La suite des événements nous montrera comment il y put parvenir et prendre sur la direction des affaires et pour la conclusion de la paix un ascendant décisif.

Tandis que la reine, toujours à Bourges où elle

s'était établie avec la cour, avait en quelque sorte sous les yeux les opérations du corps d'armée destiné, sous les ordres du comte de Palluau, à s'emparer de Montrond, elle en formait un autre plus considérable pour opposer au prince de Condé. Elle en donna le commandement au comte d'Harcourt. Le choix d'un général à placer en face du grand Condé n'était facile à aucun point de vue, soit pour les talents militaires, soit pour la garantie d'une fidélité certaine, en raison du prestige exercé par le prince sur tous les hommes de guerre. Le maréchal de Turenne seul peut-être eût pu remplir la première condition; mais pour la seconde, son accommodement avec la cour était trop récent pour qu'il eût pu donner encore des gages suffisants; tandis que la reine n'avait pas oublié qu'il avait marché à la tête d'une armée pour la contraindre de rendre aux princes leur liberté. Il avait paru plus sûr de l'envoyer sur un autre terrain commander l'armée opposée à l'armée d'Espagne.

Le comte d'Harcourt n'avait rien de commun avec la maison de ce nom dont les services illustres ne font pas oublier un souvenir funeste : un d'Harcourt, à la cour d'Édouard III, fit prêter contre sa patrie au monarque anglais, ce fatal vœu du *héron*, qui devait couvrir la France d'une

si longue suite de guerres et de calamités [1]. Le comte d'Harcourt choisi pour commander l'armée royale ne portait ce nom que par un droit de possession de fief; mais il appartenait à un sang plus illustre encore et plus récemment fatal à la monarchie que la Ligue avait ébranlée jusque dans ses fondements; il était de la maison de Lorraine [2]. Seul cependant il offrait les conditions voulues pour un général tel qu'il le fallait pour opposer au prince de Condé. Bien que très-inférieur au maréchal de Turenne, il avait acquis une sérieuse réputation militaire en Italie, particulièrement par la prise de Turin; et il avait surtout donné des gages positifs en se compromettant vis-à-vis du prince d'une manière qui paraissait irréconciliable, ayant consenti à devenir son geôlier lors de la translation de Marcoussy à la citadelle du Hâvre; aussi Condé l'avait-il ainsi chansonné :

[1] Voyez *les Coutumes de la Chevalerie*, par Sainte-Palaye.

[2] Le comte d'Harcourt était le troisième fils de Charles de Lorraine, IIe du nom, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, fille légitimée de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Il avait épousé Anne d'Ornano, fille de Henri-François-Alphonse d'Ornano, premier écuyer de Gaston, duc d'Orléans, et de Marguerite de Montlaur. Sa descendance masculine s'éteignit en 1705, à la mort de son arrière-petit-fils. Son arrière-petite-fille épousa, en 1725, Emmanuel-Théodore de La Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon. Voyez *l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Cazal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

Le prince de Condé qui organisait ses forces, réparait ses châteaux et ses villes fortifiées, particulièrement Bergerac pour en faire une de ses plus fortes places d'armes, fut interrompu dans ses préparatifs par la marche offensive de l'armée royale. Il était alors à Bordeaux avec le prince de Conti; il envoya ce prince à Agen pour y établir la base de ses opérations et le centre de ses approvisionnements, ce point étant le plus éloigné du théâtre probable de la guerre; lui-même s'avança à la rencontre du comte d'Harcourt en Poitou, province dont une partie des habitants lui était dévouée. La reine, de son côté, se rendit à Poitiers, pour se mieux assurer, par sa présence, de la fidélité de cette province.

Pendant que les forces s'ébranlaient, de part et d'autre, pour se mesurer dans de prochains combats, il se passait à la cour un fait considérable, imprudent, de nature à redonner à la Fronde toute l'ancienne vigueur qui lui faisait défaut dans cette troisième phase, et qui pouvait

perdre à jamais la reine et sa politique. L'insuccès l'eût très-certainement condamnée, comme sa belle-mère Marie de Médicis, à aller finir ses jours sur le sol étranger. Le cardinal Mazarin était rappelé!

La reine, dit Talon dans ses Mémoires, désirait le retour du cardinal « avec chaleur et impatience féminine ». Tenace et persévérante, cette princesse ne reculait jamais que pour prendre un élan qui la rapprochât mieux de ses fins; il ne lui suffisait pas, par une correspondance active, de gouverner d'accord avec son ministre réel, bien que disgracié en apparence et condamné par des arrêts solennels, elle voulait l'avoir auprès d'elle; il lui parut donc opportun de choisir le moment où, loin de la pression du parlement de Paris et des émeutes populaires, elle était environnée d'une armée.

Le cardinal Mazarin était devenu au moins aussi impatient que la reine; il redoutait qu'une absence trop prolongée ne lui fît perdre son ascendant sur cette princesse. Ce nouvel Annibal, pour emprunter sa propre comparaison [1], qui s'était déclaré prêt à se sacrifier lui-même pour rendre le repos à ses ennemis, mais d'une manière chrétienne, par un lointain exil, rejetait alors vo-

[1] Voyez, chapitre VI, sa lettre du 4 juillet 1651.

lontiers ce masque emprunté d'abnégation. Le cardinal avait un intérêt personnel à risquer un retour imprudent pour ne pas se laisser oublier; la reine, au point de vue du jeune roi et de la France, avait un intérêt tout contraire. La Fronde allait s'éteindre faute d'aliment. L'alliance du prince de Condé avec l'Espagne la transformait en guerre étrangère, car le patriotisme national ne pouvait manquer d'enlever au prince tous ses partisans français; cette guerre perdait alors la plus grande partie de son importance et de son danger, car il ne pouvait être difficile de rejeter les Espagnols hors du territoire de la Guyenne où ils n'auraient trouvé que des populations ennemies. L'autorité royale se serait trouvée rétablie par la force des choses, avec le cardinal Mazarin en moins et les états-généraux en plus, conséquence naturelle, et ceux-ci eussent réglé, de concert avec la couronne, les questions intérieures. La rentrée de Mazarin changeait toute la face de la situation : la France entière, qui avait rejeté un ministre étranger et antipathique, n'était pas écoutée, la noblesse qui avait tiré l'épée était bravée, le parlement qui l'avait banni par des arrêts était bafoué, la royauté qui avait rendu contre ce ministre une déclaration solennelle, se prenait elle-même en flagrant délit de palinodie. Ces fautes redonnaient à la Fronde un

caractère national, et plus que jamais son triomphe fût devenu certain si elle avait eu un chef politique; mais elle n'avait qu'un chef exclusivement militaire, qui, par son alliance avec l'étranger et ses idées de pouvoir absolu, ne pouvait qu'achever, au milieu même des plus favorables conjonctures, la perte du parti qui lui avait confié ses destinées. Ainsi, les ennemis du cardinal, par un bonheur qui signala toute sa vie, conspiraient malgré eux à ses succès. Cependant, il est à remarquer, pour mieux faire ressortir la gravité de ce retour inopportun, que, lorsque la royauté voulut faire disparaître tous les obstacles à son rétablissement complet et à sa rentrée dans Paris, Mazarin dut, une seconde fois, prendre le chemin de l'exil.

Depuis son départ de France, le cardinal Mazarin n'avait pas cessé de se faire secrètement parmi certains membres de la noblesse, des amis favorables à son retour. Pour augmenter le nombre de ses partisans, il ne manqua pas d'avoir recours à la politique adroite et intéressée des mariages, qui a joué un si grand rôle dans le cours des événements de cette époque. Il était pourvu, pour pratiquer cette politique, de ressources exceptionnelles. Les unions fécondes de ses deux sœurs lui avaient procuré un formidable essaim de jeunes nièces qu'il fit successivement venir d'Italie. Deux seule-

ment, Mesdemoiselles de Mancini, avaient paru à cette époque. Il s'était déjà servi de l'aînée, Laure-Victoire, pour gagner à ses intérêts la maison de Vendôme, en lui faisant épouser le duc de Mercœur, second fils du duc de Vendôme; il forma le projet de marier la seconde au fils aîné du duc de Bouillon.

Le cardinal, après s'être préalablement assuré des sommes d'argent considérables, franchit la frontière de France, accompagné d'un petit corps de troupes formé de levées de soldats faites en son nom. Les maréchaux d'Hocquincourt[1] et de La Ferté-Senneterre[2], les comtes de Navailles[3] et de Broglie[4], se joignirent à lui avec leurs troupes. Fabert[5],

[1] Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt. Un opuscule de Charleval, *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye,* fait connaître sa bravoure autant que sa faiblesse de caractère. Après avoir soutenu le parti de la cour, ramené le cardinal Mazarin, combattu le prince de Condé à Bléneau, quand la Fronde fut terminée, il se joignit à ce prince pour combattre la France dans les rangs espagnols, où il fut tué au siége de Dunkerque.

[2] Gouverneur de la province des Trois-Évêchés.

[3] Philippe de Montaut, depuis duc de Navailles, maréchal de France et gouverneur du régent.

[4] François-Marie, comte de Broglie, ancien page du prince Maurice de Savoie, s'attacha à la fortune du cardinal Mazarin; il est le premier de sa maison qui se soit établi en France, où sa famille devait acquérir une si grande illustration.

[5] Abraham Fabert, gouverneur de Sédan, depuis maréchal de France. Il avait reporté sur le cardinal Mazarin son ancien dévouement au cardinal de Richelieu.

Beaujeu[1], Manicamp[2], Vaubecourt[3] et les autres gouverneurs des places frontières donnèrent leur concours en détachant une partie de leurs garnisons. Le cardinal se forma ainsi une petite armée de huit mille hommes dont le maréchal d'Hocquincourt prit le commandement, et à laquelle, par une flatterie insigne, il fit ceindre l'écharpe verte. Ce cortége en armes, passant par Sédan, se dirigea sur Reims.

Une indicible émotion s'empara du parlement de Paris à la nouvelle de ce retour armé, et naturellement il se mit à l'œuvre pour rendre des arrêts. L'un, vraiment funeste, fut celui qui ordonna la vente de la précieuse bibliothèque du cardinal. Vainement quarante-cinq mille livres en bloc en furent offertes sous le nom du sieur Violette, trésorier de France à Moulins, afin d'en empêcher la dispersion, le parlement persista pour la vente en détail, qui dissipa ce riche trésor formé d'acquisitions faites dans l'Europe entière[4]. Un autre arrêt, rendu sous l'inspiration des magistrats les plus exaltés, mit à prix la tête

[1] Le baron Beaujeu, de la maison d'Hennezay, en Franche-Comté.

[2] Achille de Longueval, sieur de Manicamp, dont la fille, Gabrielle, fut la troisième femme du maréchal d'Estrées.

[3] Nicolas de Nettancourt, comte de Vaubecourt, lieutenant de roi des Trois-Évêchés et gouverneur de Châlons.

[4] Voyez l'*Histoire du cardinal Mazarin*, par Aubery.

du ministre. Le premier président Molé, ne voulant plus désormais courir les vicissitudes inutiles de son ancien rôle, avait quitté Paris pour rejoindre la cour, laissant au parlement toute liberté d'agir à sa guise. L'arrêt qui déclarait le cardinal Mazarin et ses adhérents criminels de lèse-majesté, ordonnait aux communes de leur courir sus, et fixait à cent cinquante mille livres la récompense de celui qui livrerait à la justice le cardinal mort ou vif, somme à prélever sur ses biens confisqués et vendus. Un tel arrêt rendu contre un homme qui marchait à la tête d'une armée, demandait une autre armée au moins pour être mis à exécution ; or le parlement n'avait plus son armée de 1649, et, il faut le dire à la louange de son patriotisme, il refusait de faire cause commune avec le prince de Condé depuis que ce prince avait uni sa cause à celle des ennemis de la France. L'exécution impossible de cet arrêt donna lieu à un simulacre assez ridicule. Les deux conseillers Géniers et Bitaut envoyés en campagne, l'écritoire en main et précédés d'un huissier, verbalisaient, chemin faisant, contre les gens de guerre. Ils prouvèrent du reste qu'ils avaient du courage au-dessus de celui que comportait leurs fonctions, et que le parlement avait bien choisi ses messagers. Arrivés à Pont-sur-Yonne, ils se mirent en travers du passage pour

faire rétrograder un corps de troupes et commencèrent une lecture solennelle de l'arrêt dont ils étaient porteurs. Les cavaliers du maréchal d'Hocquincourt rirent d'abord, s'impatientèrent ensuite, et finirent par charger les deux conseillers. Géniers, renversé et blessé par un soldat, se sauva à Sens sur le cheval de ce soldat que son clerc étendit mort d'un coup de pistolet; Bitaut, la robe traversée par quatre balles de mousquet, fut pris et amené au maréchal qui, lui reprochant son imprudence avec douceur, voulut le conduire au cardinal Mazarin; mais Bitaut soutenant son rôle avec énergie : « Je ne le verrai, dit-il, que sur la sellette pour le condamner à mort, comme déclaré criminel de lèse-majesté par arrêt de cour souveraine. » Cet incident ne retarda même pas d'un instant la marche triomphante du cardinal qui, du jour où il avait remis le pied sur le sol de France, ressaisit ostensiblement, sans attendre qu'il eût rejoint la cour, la direction suprême des affaires.

Les opérations militaires commençaient entre le comte d'Harcourt et le prince de Condé, combattant avec leurs petites armées comme sur un échiquier, dont les pièces principales étaient les châteaux et les places fortifiées qui jouaient un rôle si important dans la stratégie de cette époque; guerres pleines d'aventures, dans lesquelles

l'initiative personnelle, le talent, la bravoure, pouvaient se donner libre carrière. Celle-ci, malgré quelques taches de cruautés et de pillage surtout causés par l'indiscipline des soldats, fut la dernière guerre d'un caractère chevaleresque et féodal qui faillit se terminer par un échec et mat, à Bleneau.

Le prince de Condé fait avancer ses troupes des bords de la Dordogne sur ceux de la Charente, avec son impétuosité ordinaire. Le prince de Tarente et le duc de La Rochefoucauld conduisent l'avant-garde; l'un a formé, avec le noyau des officiers des deux régiments qui sont venus le rejoindre, un petit corps composé de trois escadrons de cavalerie et de sept compagnies d'infanterie; l'autre a réuni trois mille hommes, malgré la défection de son oncle, Benjamin de La Rochefoucauld, comte d'Estissac, qui est allé rejoindre la reine à Poitiers avec mille gentilshommes de la province. Les ducs arrivent sous les murs de Saintes qui se rend sans résistance. La ville de Saint-Jean-d'Angély ouvre ses portes au prince de Tarente. Le prince de Condé jette des garnisons de ses propres troupes dans Talmont et Taillebourg. Il ne lui manque que la possession de Cognac pour être maître de tout le cours de la Charente depuis son embouchure assurée par la

place de Brouage, et pour faire de cette rivière une forte ligne de défense contre l'armée royale. Cette armée pouvait même se trouver gravement compromise, si le comte du Dognon, après s'être emparé de La Rochelle, comme il avait promis d'en faire la tentative, venait attaquer son arrière-garde et couper la retraite. L'attaque de Cognac et de La Rochelle était la double entreprise dont le succès devait assurer celui de la campagne. Le maintien de ces places sous l'autorité du roi, et une marche en avant au cœur du pays occupé par l'ennemi, formaient le plan que se proposait le comte d'Harcourt.

Le comte de Jonzac[1], lieutenant de roi en Saintonge, exerçait en outre les fonctions de gouverneur particulier de la ville de Cognac. Ses dispositions étaient de nature à favoriser singulièrement les projets du prince de Condé; car il lui fit savoir que s'il s'approchait de la place avec des forces suffisantes, il la lui rendrait après une faible résistance. Il ne demandait qu'à couvrir les apparences. Il ne fut pas aussi maître qu'il le pensait de diriger à son gré l'événement. Une quantité de noblesse s'était réfugiée dans la ville, tant pour témoigner au roi sa fidélité que pour sauver ses effets les plus précieux contre le maraudage des

[1] Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, cousin du marquis de Montausier.

soldats qui couraient la campagne. Ces nouveaux arrivants et les bourgeois de la ville obligèrent le gouverneur à dissimuler et à opposer une résistance réelle. Il apportait toutefois à la défense une certaine mollesse; car après huit jours de siége, on remarquait qu'il n'avait encore fait aucune sortie; il se bornait à des canonnades et à des arquebusades derrière les remparts. Les ducs de La Rochefoucauld et de La Trémoille, qui avaient commencé l'investissement de la place avant l'arrivée du prince de Condé, la pressaient vivement, mais avec des dispositions mal prises. Au lieu d'établir le gros de leurs forces sur la rive droite de la Charente, de manière à isoler la ville des secours qui pourraient lui arriver, ils avaient placé leurs quartiers sur la rive gauche et fait passer la rivière à Nort, maréchal de camp, avec cinq cents hommes seulement, en jetant un pont de bateaux pour établir une communication permanente. Une grande crue d'eau emporta ce pont et laissa Nort isolé. Le comte d'Harcourt qui arrivait au secours de la place, prévenu de cet incident, hâte sa marche pour en profiter. Il forme ses troupes sur deux colonnes : l'une commandée par du Plessis-Bellière[1], lieutenant général; l'autre par Folleville, maréchal de camp,

[1] Jacques de Rougé, marquis de Plessis-Bellière.

et attaque par les deux flancs opposés les retranchements et les barricades dont la petite troupe de Nort s'était couverte, tandis que Bellefonds, autre maréchal de camp, qui s'était jeté dans la place, fait une sortie vigoureuse et les assaille de front. En un clin d'œil, les obstacles sont enlevés, et les soldats de Nort[1] massacrés ou faits prisonniers. Le prince de Condé eut la douleur d'arriver à la tête de deux mille fantassins et de quatre mille chevaux au moment de ce désastre qui frappa ses armes le 14 novembre 1651, et d'en être, de l'autre rive, le témoin impuissant. Il s'en vengea sur les deux ducs par cette mortifiante apostrophe : « Qu'ils avaient maladroitement échoué devant une faible place, tandis que dans un instant, l'ombre et la botte de Marsin l'aurait prise[2]. »

Après l'échec éprouvé sous les murs de Cognac, le prince de Condé descendit le cours de la Charente; il franchit cette rivière à Tonnay-Charente, pour appuyer le comte du Dognon qui avait promis de s'emparer de La Rochelle. Le

[1] Nort, fait prisonnier, fut enfermé au château de Saumur. Un ordre du roi à M. de Guitaut, daté de Gien le 12 avril 1652, lui fit rendre la liberté. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

[2] Le prince de Tarente rejette, dans ses *Mémoires*, sur le conseil de guerre la faute des mauvaises dispositions qui furent prises malgré son avis.

comte d'Harcourt suivait ce mouvement pour se poster entre La Rochelle et l'armée du prince, et y réussit sans peine, ayant à parcourir la ligne la plus courte. Il put former ainsi avec ses troupes un rideau que le prince ne put percer et qui lui déroba les faits qui se passaient à La Rochelle.

L'autorité usurpée, accompagnée d'exactions sans nombre, que le comte du Dognon, gouverneur de Brouage, exerçait dans ces contrées, avait accumulé les animosités; celles-ci ne demandaient qu'une occasion pour éclater et s'affranchir du joug; elles devinrent fatales à la cause du prince. Le comte, maître par une garnison qui lui appartenait, des tours qui commandaient le port de La Rochelle et qui dominaient la ville, se croyait assuré que les habitants n'oseraient refuser d'embrasser son parti; mais ceux-ci avaient fait prévenir la reine qu'ils soutiendraient le parti du roi, pourvu qu'elle leur envoyât des troupes suffisantes pour tenir les tours en respect. Le baron d'Estissac reçut l'ordre de se rendre à La Rochelle avec quelques compagnies du régiment des gardes. Le comte d'Harcourt, par sa marche pour couper le passage au prince de Condé, se trouva à portée pour soutenir le baron d'Estissac, et l'attaque des tours fut décidée.

Deux tours capitulent; la troisième, défendue par des Suisses, résiste énergiquement. Il faut

employer pour la réduire les moyens réguliers d'un siége. La tranchée est ouverte; mais à chaque marée montante, les assaillants voient emporter leurs travaux. On se sert alors de la marée ennemie pour en faire un auxiliaire de l'attaque : un bateau, dont le pont est recouvert d'une sorte de cuirasse, monte avec elle jusqu'au pied de la tour; il porte un mineur qui s'attache à ses flancs pour y introduire avec le pic la poudre qui va la faire sauter. Les grenades et les engins de toutes sortes lancés du haut de la tour, éclatent ou rebondissent impuissants sur la cuirasse qui protége le bateau, et les sons non interrompus du marteau comptent pour la garnison les dernières minutes de la dernière heure. Les cœurs les plus intrépides défaillent parfois lorsqu'il n'y a plus d'espoir; la garnison demande à capituler. Il se passe alors un fait horrible, indigne des deux nations dont les soldats sont en présence. Le comte d'Harcourt, exaspéré de la longue résistance d'une poignée d'hommes qui méritaient au contraire son estime, les induit au déshonneur, en ne consentant à leur donner quartier que s'ils lui livrent leur chef poignardé. Les Suisses, dans cette extrémité, se jettent sur Basse, c'était son nom. Atteint de plusieurs coups et espérant plus d'humanité parmi les Français, Basse se précipite au bas de la tour. Couvert du sang de ses

blessures et des meurtrissures de sa chute, il se traîne aux pieds du comte d'Harcourt et lui demande la vie. Tous les officiers intercèdent; mais le comte impitoyable ordonne qu'on l'achève. Les soldats, plus humains, obéissent malgré eux, en détournant la tête. Neuf pièces de canon trouvées dans la tour, artillerie considérable pour l'époque, vinrent augmenter les approvisionnements de l'armée royale, et les Suisses prisonniers s'enrôlèrent dans ses rangs. Tout espoir de s'emparer de La Rochelle se trouva ainsi perdu, le 27 novembre 1651, pour le prince de Condé.

Un revers non moins grave, éprouvé dans une autre partie de la France, avait atteint la cause du prince et permettait à l'armée royale de recevoir de nouveaux renforts. Le comte de Tavannes[1], réuni au général Estevan de Gamarre, avait été rejeté hors de la Champagne par le marquis de Castelnau, qui amène au comte d'Harcourt six mille hommes d'infanterie et quatre mille chevaux rendus disponibles par ce succès. Le comte prend aussitôt l'offensive avec vigueur. Le prince de Condé, qui ne dispose que de troupes moins aguerries et moins nombreuses, évite les engagements et cède le terrain. Il se retire sur Tonnay-Charente. Comme cette ville est située sur la rive

[1] Jacques de Saulx, comte de Busançais et de Tavannes.

droite et qu'il juge qu'il ne peut s'y maintenir, il en fait sauter la tour pour empêcher le comte d'Harcourt de s'en servir comme point d'appui. Il va passer la Charente à la Bergerie, à une demi-lieue, sur un pont de bateaux, afin de se faire du cours profond de la rivière une forte ligne de défense. Ce mouvement habilement exécuté lui coûta cependant la perte du régiment du Dognon, taillé en pièces à l'arrière-garde par la faute du régiment de Richelieu qui ne le soutint pas.

Le prince de Condé avait ordonné la destruction du pont après le passage de son armée. Cet ordre fut imparfaitement exécuté par un officier; le marquis de Chouppes[1], qui commit l'imprudence de délier simplement les bateaux. Le comte d'Harcourt les voyant suivre le fil de l'eau, les fit saisir, et rétablit le pont que franchit son avant-garde. Le prince de Condé, surpris par une agression à laquelle il ne pouvait s'attendre, si les bateaux qui formaient le pont eussent été anéantis, paye d'audace dans la conjoncture. Il joint à la hâte à ses gardes les quelques soldats qui lui tombent sous la main, et court à l'ennemi. Le

[1] Le marquis de Chouppes a écrit des *Mémoires* publiés en 1753, dans lesquels il parle avec détail de sa liaison avec Daniel de Cosnac et des événements qui s'y rapportent; ceux-ci trouveront leur place dans le deuxième volume de ces *Souvenirs*.

comte d'Harcourt, qui ne pensait pas avoir le prince sur les bras, avant que la plus grande partie de son armée eût franchi le pont, et qui croit le prince suivi de toute la sienne, craint de compromettre un plus grand nombre de ses soldats, s'il en fait passer davantage, et suspend son mouvement, heureux d'espérer qu'il ne sacrifie que son avant-garde. Cette erreur et cette faute sauvèrent l'armée du prince de Condé des conséquences d'une surprise désastreuse. Ce prince n'avait même pas assez de monde avec lui pour jeter dans la rivière l'avant-garde ennemie, qui eut la possibilité de se solidement retrancher à la tête du pont. Rallié enfin par le gros de son armée, le prince fait creuser d'autres retranchements qui enveloppent et enserrent ceux de la tête de pont, de manière à ne plus laisser au comte d'Harcourt l'espoir de forcer ce passage.

Pendant trois semaines, le prince de Condé tint le comte d'Harcourt en échec, malgré les forces supérieures dont disposait son adversaire. Le prince occupait encore ce poste, lorsque le comte de Marsin vint opérer sa jonction avec le précieux renfort qu'il avait soustrait à son gouvernement de Catalogne.

Marsin[1] est un des types particuliers de cette

[1] Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou Marsin. Il

époque : c'était un étranger, un aventurier liégeois, sorte de lansquenet, tel qu'on en voyait souvent dans les armées, vivant de leur épée et braves comme elle ; dévoués non pas à une cause, mais au maître adopté. Il devait tout au prince de Condé : ses honneurs, ses grades, sa femme même. On sait que ce prince, prêt à soutenir chaudement en toutes circonstances, pourvu que son intérêt personnel ne fût pas en jeu, ceux qui le servaient avec zèle, mariait ses amis. Son coup de maître, en ce genre, avait été le mariage de Henri de Chabot avec l'héritière de la fière maison de Rohan. Par une alliance où l'avantage était encore du côté de son ami, il avait fait épouser à Marsin Marie de Balzac d'Entragues. Le comte de Marsin arrivait de Catalogne où il commandait les troupes françaises et gouvernait la province, ne formant plus qu'un vœu d'ambition qui était d'obtenir le titre de vice-roi. La cour, pour se l'attacher, s'était empressée de lui en expédier le brevet. Les circonstances avaient marché si vite qu'il n'attendit pas que cet honneur fût venu le trouver. Lorsqu'il avait appris la sortie des princes de Paris pour commencer la

débuta comme cadet dans le régiment d'infanterie du comte de Tilly ; Marsin racontait qu'ils entrèrent dans ce régiment au nombre de vingt-huit, tous compatriotes, sur lesquels quatorze devinrent généraux ayant commandé en chef.

guerre civile, il s'était souvenu d'avoir été emprisonné lui-même lors de la captivité des princes, et redoutant une seconde fois le même sort, il s'était hâté d'abandonner son poste pour aller rejoindre le prince de Condé. Il avait entraîné avec lui le plus grand nombre qu'il avait pu d'officiers et de soldats : les régiments de cavalerie de Montpouillan et de Balthazar et deux régiments d'infanterie, formant ensemble trois cents maîtres à cheval et mille fantassins. Parmi les meilleurs officiers qui le suivaient, se trouvaient Montpouillan[1], La Marcousse, Lussan d'Aubeterre[2], Baltons, le colonel Balthazar[3]. Ces troupes vinrent former le noyau le plus solide de l'armée du prince de Condé. Cet abandon de la Catalogne devait entraîner les plus désastreuses conséquences : les Espagnols s'y fortifièrent de nouveau et tous les efforts faits plus tard par la France pour y rétablir sa domination, demeurèrent impuissants. Au même lieu de la Bergerie,

[1] Le marquis de Montpouillan, de la maison de La Force.

[2] Marié à Julie de Sainte-Maure, fille du comte de Jonzac.

[3] Le colonel Balthazar, brave officier, dont le nom revient souvent dans les fastes militaires de cette époque, nous paraissait porter un nom de guerre; mais nous avions vainement cherché quel pouvait être son nom de famille, lorsque nous avons trouvé aux *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXVIII, la minute d'un brevet au nom de Balthazar, à la date du 5 juillet 1658, portant en marge son véritable nom : Jacques de la Croix.

le comte de Chavagnac [1] vint faire sa jonction avec des levées faites en Auvergne.

Le prince de Condé éprouvait non-seulement pour le comte de Marsin une vive amitié, mais il plaçait encore en lui la plus grande confiance. Lorsque ce prince fut obligé de quitter la Guyenne pour aller ailleurs commander en personne, il laissa à Marsin la direction de la partie militaire de la Fronde dans cette province; mais son zèle exagéré, son caractère violent et brutal nuisirent plus à la cause du prince qu'ils ne la servirent. Le marquis de Chouppes accuse nettement ce résultat, dans ses Mémoires :

« M. le Prince était tellement prévenu en faveur de Marsin, qu'il préférait ses avis à ceux de tout son conseil et même à ses propres sentiments : voilà ce qui ruina les affaires de Guyenne.

« Marsin était brave homme, mais incapable d'un bon conseil, étant presque toujours pris de vin. »

Ce jugement est, dans sa vérité même, empreint d'un peu d'exagération. Le marquis de Chouppes, ami de Daniel de Cosnac, qui ne pouvait souffrir Marsin, partageait évidemment les mêmes sentiments qui rendaient ses appréciations sévères.

L'arrivée de ce renfort et de son chef répandit

[1] Gaspard, comte de Chavagnac, qui a laissé des *Mémoires*.

une grande joie dans le camp. Marsin était du reste un ami que le grand Condé traitait sans façon ; comme sa naissance était au moins obscure, ce prince gai et moqueur improvisa à table cette chanson, peut-être le soir où il fêtait son retour :

Je bois à toi, brave Marsin,
Je crois que Mars est ton cousin,
Et Bellone est ta mère,
Je ne dis rien de ton père,
Car il est incertain,
Tin, tin, trelin, tin, tin, tin, tin.

La première pensée du prince de Condé fut d'envoyer Marsin prendre le commandement refusé par le maréchal de Turenne de son armée de Flandre ; mais réfléchissant ensuite que les événements pourraient l'obliger lui-même à quitter la Guyenne où il serait opportun de laisser un général de confiance, il changea de résolution. A défaut d'un général de réputation pour son armée de Stenay, il chercha un chef dont le nom fût au moins une force ajoutée à celle des dix-huit mille hommes qui composaient cette armée ; il choisit le duc de Nemours. Ce jeune prince, d'une complexion délicate, après une tentative de traversée par mer, accomplit par terre, pour se rendre à son poste, à travers mille obstacles,

un de ces aventureux voyages que la dispersion des armées sur les points les plus éloignés rendit fréquents pendant les guerres de la Fronde.

Le renfort de bonnes troupes amené par le comte de Marsin permit au prince de Condé, bien qu'il fût encore bien inférieur en forces au comte d'Harcourt, de concevoir le projet de reprendre l'offensive par une marche pleine de hardiesse.

Cette partie de la campagne du grand Condé, en Poitou, est à peine connue; les historiens n'en ont tracé qu'une incomplète esquisse; le récit qui va suivre découle des sources mêmes, de rapports manuscrits et de lettres inédites. La première lettre est adressée par le comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, qu'il félicite sur son récent retour.

Lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin.

« Monsieur,

« Quand je ne vous dirois pas qu'une de mes plus sensibles joyes a esté celle d'apprendre vostre retour auprès de leurs Majestez, je vous croy si bien persuadé de la parfaite estime que je fais de l'honneur de vostre amitié et de la part que je prends à ce qui vous touche, que vous n'en auriez peu douter. C'est ce qui m'oblige à ne pas estendre

plus loing ce compliment que pour vous asseurer que je seray toute ma vie le mesme que vous m'avez conneu.

« Cependant, Monsieur, vous trouverrez bon s'il vous plaist que nous commencions à jouir de l'avantage que nous avons de vous revoir dans une charge où vous avez si utilement servy l'Estat et dans laquelle j'espère en mon particulier des marques obligeantes de la bonté que vous m'avez promise.

« J'ay appris le rendez-vous des troupes qui nous doivent joindre par le controlle que Monsieur le comte de Brienne m'en a envoyé, et M.r du Plessis-Bellière part présentement suivant l'ordre du Roy qui m'en a esté adressé pour les recevoir à Chisay où le munitionnaire fait travailler au pain nécessaire à l'infanterie. J'ay sceu que la plus grande partie est sans armes et que mesme dans le régiment de Grandmont, liégeois, il n'y a pas un seul mousquet, et quelque soin que nous ayons eu à en faire chercher dans toutes les villes où il avoit apparence d'en trouver nous n'en avons peu recouvrer en façon du monde, ainsy Monsieur, il est important que l'on en fasse venir de Paris, de Limoges et d'Angers, où Monsieur du Plessis m'a dit qu'il ȳ en avoit pour armer deux ou trois mil hommes, à quoy je vous supplie de vouloir tenir la main, puisque vous scavez mieux

que nous, que ce seroit avoir des troupes en painture que de les avoir sans armes.

« Nous nous trouvons un peu embarassez sur les desseins que nous prendrons quand toutes nos troupes seront jointes; s'en offrant deux qui ont, ce me semble, leurs avantages et leurs inconvénients esgaux.

« L'un est de passer la Boutonne pour tascher à faire repasser la Charente à M. le Prince et ensuite la passer à Cognac avec toute l'armée et chercher au delà les occasions de le combattre, si nous le rencontrons en deçà, ou lui oster la communiquation de la Guyenne.

« L'autre est de passer la Charente à Tonnay-Charente et occuper tous les lieux qui sont depuis le chasteau de la Chaume jusqu'à ce bourg, comme les seuls qui peuvent donner moyen de subsister; ceux qui sont depuis Ponts jusques à Tonnay-Charente au delà de la rivière, ayant esté ruynez par l'armée de M. le Prince.

« L'avantage que nous trouvons au premier est de pousser M. le Prince au delà de la rivière ou de le combattre en deçà, si la situation de son camp nous le peut permettre, ou bien de luy oster la communiquation de Guyenne; et l'inconvénient qui s'y rencontre, c'est que estant en liberté de repasser la Charente du moment que nous passerons la Boutonne, il pourra occu-

per les quartiers de la Chaume et les autres du costé des isles de la Tremblade et faire subsister longtemps ses troupes sans que nous puissions aller à luy. La situation du lieu estant fort avantageuse comme vous verrez par la carte dont le chevalier de Fourrille est chargé ; ou s'il prend le party d'aller du costé de la Guyenne, il ne nous laissera pour subsister que le pays qu'il aura ruyné en passant.

« Le dernier dessein de passer la Charente par le derrière de M. le Prince nous donne l'advantage de subsister du costé des isles de la Tremblade et de ruyner le gouvernement de Brouage, et favoriser la bonne volonté que Marennes et les dites isles ont de se déclarer pour le service du Roy, comme elles n'attendent pour cet effet que l'arrivée des trouppes; mais l'inconvénient est de laisser à M. le Prince la liberté de courir le plat pays si nostre marche de ce costé là ne l'oblige à repasser la Charente comme je croy qu'il ne fera pas, ayant sa retraite libre et asseurée par Xaintes et Taillebourg, outre que nous ne pourrions esviter de hasarder ce poste dont la conservation est importante bien qu'il soit ouvert de toutes parts, et cela me fait souvenir de vous faire remarquer que nous sommes malheureux en ce que nos deux postes plus importants sont la Rochelle et celuy-ci que l'on

peut à peine conserver que par la présence d'une armée.

« Je vous avoüe que je suis fort combattu sur lequel de ces deux desseins je dois le plus pencher, et comme les sentimens de la Cour nous servent icy d'une loy inviolable, je vous supplie de nous les faire sçavoir par le chevalier de Fourrille qui est assez bien instruit de toutes choses pour vous esclaircir de celles dont vous pourriez douter. Cependant s'il se présente quelque bonne occasion qui fasse changer nos mesures nous en profiterons avec beaucoup de joye.

« Je vous envoye un mémoire de troupes que l'on me dit que M. le Prince a envoyées à M. de Bourdeilles, ce qui m'a obligé de donner ordre à M. de Sauvebeuf de rester où il est et aux régiments qui se font en ses quartiers, de le joindre pour s'opposer aux desseins du dit S.r de Bourdeilles. Je m'asseure, Monsieur, que vous ne trouverrez pas cela mal à propos.

« On nous a envoyé, il y a quelques jours, par le commissaire du Fresnoy une quantité de souliers et de bas de chausses que nous ne distribuerons que quand le reste de ce qui a esté projeté sera achevé et que toute nostre infanterie sera arrivée, ainsy je vous supplie d'ordonner que l'on y travaille incessamment.

« Toute l'armée est persuadée d'avoir cet hyver cinq deniers monstres comme on luy a fait espérer, et il est bien juste, Monsieur, que la fatigue qu'elle aura soit adoucie par cette grâce que je vous conjure de leur procurer autant qu'elle despendra de vous.

« Pour ce qui est de l'estat de nos autres affaires de finance, je le remettray, s'il vous plaist, à M. Marin et me contenteray de vous dire que comme je le connois fort zelé et fort fidelle au service du Roy, je luy en laisse la disposition toute entière et n'y agis que comme il juge à propos.

« Je ne croiray pas me rendre fort mauvais office de demander la lettre de service de mareschal de camp en faveur de M. de la Vilette, vous connoissez ses services et sa fidélité, et il est de ces gens à qui on ne sçauroit refuser cette grâce pour laquelle je me suis volontiers engagé de vous escrire.

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'escrire du xxx décembre à laquelle il ne me reste rien à répondre que sur nos pauvres régimens oubliez. Je vous asseure, Monsieur, qu'ils ont bien plus fatigué en Berry, qu'ils n'ont eu moyen de s'accommoder et c'est une médiocre somme qui les feroit servir avec

satisfaction. Faites moy la faveur de croire que je n'en auray jamais de plus parfaite que de vous témoigner à quel point je suis,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très asseuré serviteur,

« D'Harcourt[1].

« A St-Jean-d'Angely, le premier janvier de l'an 1652. »

Cette lettre indique que depuis la tentative avortée du passage de la Charente par le comte d'Harcourt, la position respective des deux armées avait changé. Monsieur le Prince, renforcé par les troupes de Marsin et de Chavagnac, avait lui-même passé cette rivière en amont de Tonnay-Charente, de manière à se trouver couvert par une autre rivière, la Boutonne, dont le cours est profond depuis son confluent avec la Charente, jusqu'à Saint-Jean-d'Angely. Il avait placé son quartier général à Saint-Savinien, poste qui lui permettait, en cas de nécessité, de repasser la Charente sans éprouver d'obstacles. Ce mouvement offensif, sans réparer entièrement la tentative infructueuse faite pour s'emparer de La Rochelle et l'échec reçu sous les murs de Cognac, pouvait en neu-

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

traliser l'effet. Cette dernière place était tournée, ses communications interceptées avec l'armée royale ; à part quelques faibles inquiétudes pour les derrières, elle ne pouvait gêner en rien ni un mouvement de retraite assurée au besoin par Taillebourg ou par Saintes ni une marche en avant. Placé solidement dans cette presqu'île, ou plutôt cette pointe, que forment la Charente et la Boutonne, en se rapprochant par une ligne oblique jusqu'à leur confluent, le prince de Condé méditait un coup hardi que nous révélera la lettre suivante du comte d'Harcourt. Ce général ne prétendait du reste nullement laisser le prince occuper paisiblement le poste avantageux qu'il avait choisi ; sa lettre indique les deux plans entre le choix desquels il hésitait pour l'en déloger. Le premier était de franchir la Boutonne à force ouverte ; après ce passage, se présentaient deux hypothèses : ou le prince culbuté serait obligé de repasser la Charente ; ou, s'il résistait, le comte d'Harcourt, ayant la facilité d'aller à Cognac franchir cette rivière, pouvait tourner le prince et l'isoler de la Guyenne, sa base d'opérations militaires. L'inconvénient que le comte trouve à ce projet, est que, si le prince de Condé veut éviter un engagement, rien ne l'empêche, pendant que l'armée royale franchira la Boutonne, de repasser la Charente et d'aller établir

ses quartiers dans des positions difficiles à attaquer, dans un pays bien approvisionné, appuyé, ce qu'il omet de dire, mais ce qu'il pensait certainement, par la forte place de Brouage et par le voisinage de la mer permettant de recevoir des secours de la flotte espagnole. L'armée royale, au contraire, ne pourrait subsister que dans le pays précédemment ravagé par les troupes de Condé. Le second plan du comte d'Harcourt était de passer la Charente à Tonnay-Charente, pour aller lui-même occuper ces quartiers avantageux le long de la mer, faciliter Marennes et les îles dans leur projet de se déclarer pour le roi, ruiner enfin le gouvernement de Brouage; mais l'inconvénient de ce plan est à ses yeux de ne pas entraîner la certitude que le prince de Condé repassera la Charente, puisqu'il a sa retraite assurée par Taillebourg et par Saintes, et de laisser à découvert Saint-Jean-d'Angely et La Rochelle, villes importantes à conserver. Enfin le général courtisan, qui a commencé par rappeler au cardinal qu'il lui a fait des promesses personnelles dont il attend la réalisation, préfère, en flattant, se décharger de la responsabilité, et demande au tout-puissant ministre de faire lui-même son choix entre les deux projets. On voit venir le temps de Louvois, où les plans de campagne élaborés dans son cabinet, seront envoyés tout faits aux généraux.

Le comte d'Harcourt au cardinal Mazarin.

« Monsieur,

« Les ennemis sont décampez de S.t-Savinien d'hyer au matin, et ont campé cette nuit à Brisambourg, Escoyeux et lieux des environs. Le bruit est qu'ils vont à Chef-Boutonne et nous avons quelque advis que je ne tiens pas pourtant encore fort asseuré qu'ils ont détasché un corps de cavalerie pour aller du costé de Périgord; Mais comme la chose est d'importance, je dépesche ce valet de pied du Roy pour vous en faire part et vous donner moyen de prendre quelque précaution du costé de M.r de Paluau ou ailleurs, si vous jugez qu'elle soit utile. Nous avons des partys sur leur marche pour nous en apprendre la vérité et nous assemblons toutes nos troupes pour les suivre ou leur couper le chemin de la retraite, s'ilz vouloient revenir par Xaintes ou par Taillebourg. Il n'y a que quatre ou cinq régiments des troupes qui nous doivent joindre arrivez à Chisay, d'où M. du Plessis m'a mandé n'avoir encore aucunes nouvelles du reste. Elles ne nous seroient pas inutiles, comme vous pouvez juger; mais nous ne laisserons pas de profiter de l'occasion pour peu

qu'elle nous soit favorable, et de faire tout ce que l'on peut espérer de mon zèle et de ma fidélité; je vous conjure de la croire esgale pour vos intérets particuliers et que je suis très passionnément,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très acquis serviteur,

« D'HARCOURT [1]. »

« L'ordre que j'ay donné ces jours passez à M. de Sauvebeuf de rester aux lieux où il estoit et d'assembler toutes les troupes que l'on y lève, n'a pas esté donné fort mal à propos, et si tout le monde fait bien son devoir, j'espère que ce party des ennemis qui va du costé de Périgord sera fort incommodé dans sa marche.

« A mon départ de Poitiers, on me remit quelques brevêts de maréchaux de camp, les noms en blanc; je demanday permission, il y a quelques jours, d'en donner un au S.r de Forgues, gentilhomme de ce pays fort accrédité, ce qui a esté agréé; mais comme je n'ay point de lettre de service à luy donner non plus qu'à M.r de Montendre, je vous supplie de me les envoyer et que celle de M.r de Forgues soit datée des

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

derniers jours de l'année passée, luy ayant fait prendre jour icy dans l'asseurance que j'ay eüe que c'estoit une grâce accordée.

« Au camp de St-Jean-d'Angely, le 4e janvier 1652. »

Comme le cardinal Mazarin n'était pas encore arrivé à Poitiers et que sa réponse pouvait se faire attendre plus qu'il n'était opportun dans cette conjoncture pressante, le comte d'Harcourt avait pris la précaution d'adresser une dépêche semblable à Le Tellier, qui avait repris son poste de ministre secrétaire d'État spécialement chargé des affaires de la guerre; la preuve en résulte d'une lettre adressée au comte par le roi lui-même, qui est en même temps une réponse à la lettre écrite au cardinal Mazarin :

Lettre du Roi au comte d'Harcourt.

« Poitiers, 5 janvier 1652.

« Mon cousin, ayant veu par la lettre que vous avez escrite au sieur Le Tellier, secrétaire d'État, du 4 de ce mois, comme le prince de Condé a décampé et a logé la nuict précédente à Brisambourg, Escoyeux et lieux voisins, avec bruit dans son armée qu'il alloit vers Chef-Boutonne, sans que vous soyez asseuré de son dessein, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à

le suivre et à chercher l'occasion de le combattre et que vous fassiez pour cette fin tout ce que vous jugerez nécessaire et à propos, espérant avec l'aide de Dieu tout bon succez de la justice et de la force de mes armes et de votre grande conduitte et ne doutant pas que vous ne sachiez bien prendre partout vos avantages. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« LOUIS [1]. »

Ces lettres apprennent que le prince de Condé avait quitté ses quartiers de Saint-Savinien et qu'il marchait par Escoyeux et Brisambourg sur Chef-Boutonne, et révèlent en même temps le coup de main hardi qui dut être le but secret qu'il se proposait dans le cours de cette campagne, puisque nous le verrons en renouveler ailleurs la tentative. Par cette marche tournante autour de Saint-Jean-d'Angely, quartier-général du comte d'Harcourt, le prince évitait à la fois un engagement général avec l'armée royale que l'état d'infériorité de ses forces eût rendu compromettant, et le passage difficile de la Boutonne, en remontant à Chef-Boutonne où cette rivière prend sa source. Cette marche conduisait en ligne droite sur Poitiers, où se trouvait la cour, avec le

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

jeune roi. Il ne nous paraît pas douteux que Condé, en s'efforçant de dérober sa marche au comte d'Harcourt et en le devançant, n'ait eu l'intention de surprendre Poitiers et d'enlever le roi. La tentative qu'il fit plus tard à Bléneau et qu'il conduisit plus loin encore que celle-ci, bien qu'elle ait également avorté, suffit pour révéler que, dans les deux circonstances, son projet fut semblable. Sa hardiesse même s'explique par l'état d'infériorité de ses forces, qui ne pouvant lui permettre de vaincre en bataille rangée, l'obligeait à recourir aux manœuvres habiles et aux surprises. Si le prince de Condé se fût emparé de la personne du roi, il terminait la guerre par un coup si heureux; les armées royales devenaient les siennes et il était maître de régler à son gré les destinées de la France. Le comte d'Harcourt ne paraît pas, d'après les termes de sa lettre, avoir soupçonné toute l'étendue du projet du prince de Condé; ce qui se comprend, puisque sa témérité devait le rendre invraisemblable, et que nous-même ne devons qu'à la tentative postérieure de Bléneau, de pouvoir reconnaître la portée de cette marche imprévue sur Chef-Boutonne.

Cependant la lettre du jeune roi prescrivant au comte de suivre pas à pas le prince de Condé, trahit des inquiétudes sérieuses, et le général de

l'armée royale en s'y conformant de point en point, en ne permettant pas, grâce à son exacte vigilance, au prince de Condé de lui dérober sa marche, l'empêcha d'accomplir son hardi projet et rendit au roi et au cardinal Mazarin un service dont la portée allait bien au-delà de ce qu'il pensait.

La crainte manifestée par le comte d'Harcourt, de l'envoi d'un corps détaché, soit du côté du Périgord, soit du côté du Berry, devait être inspirée par un faux avis que lui avait fait parvenir le prince de Condé lui-même. La lettre suivante, du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin, confirme pour nous cette supposition. Condé n'avait pas une armée assez forte pour l'amoindrir ; mais il voulait, par un simulacre, détourner de sa piste tout ou partie de l'armée royale. Cette même lettre nous apprend que l'éveil que le comte d'Harcourt avait eu de la marche du prince de Condé sur Chef-Boutonne, avait obligé ce prince à abandonner son projet et à repasser précipitamment la Charente.

Lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin.

« MONSIEUR,

« Les advis que nous avons que M. le Prince a fait repasser la Charente à toutes ses troupes sur le pont de Xaintes, m'obligent à vous dépescher

ce valet de pied du Roy en toute diligence pour vous asseurer qu'il n'a pas tenu à nous que cette guerre n'ayt esté décidée par un combat général. J'ay fait passer la Boutonne à toutes nos troupes dans cette résolution, croyant que M. le Prince nous faciliteroit les moyens de l'exécuter; mais il n'en a pas voulu taster et a changé dans un moment ce beau dessein de nous donner bataille dont il faisoit courir le bruit si hautement dans son armée.

« Je vous proteste, Monsieur, que j'en suis bien fasché sans faire le brave et que j'appréhende bien, s'il se met toujours à couvert des rivières, que nous ne puissions rencontrer d'occasion favorable pour le combattre. Nous allons passer la Charente à Cognac avec dessein de rechercher soigneusement celles qui nous pourront donner quelque avantage, et j'ose croire, Monsieur, que vous serez bien caution de l'ardente passion que j'en ay.

« Nous avons appris à nostre arrivée en ce lieu que l'armée de M. le Prince en est décampée avec une précipitation extraordinaire au premier advis qu'il a eu que nous assemblions nos troupes, et on a trouvé mesme quelques bagages qui y ont esté laissez, ce sont des marques qu'il veut faire une guerre de chicane et qu'il fuira autant qu'il pourra les occasions de combattre.

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire du sixième dè ce mois avec les dépesches de Mrs de Forgues et de Montendre dont je vous rends mille grâces.

« Je vous envoieray par la première occasion un mémoire de toutes les nouvelles levées qui ont joint l'armée, et je suis ravy de la résolution qui a esté prise de révocquer celles qui n'ont pas fait leur devoir.

« L'advis que je vous avois donné d'un corps détasché de l'armée de M.r le Prince pour aller en Berry n'a eu aucune suitte et je vous l'avois, ce me semble, mandé comme assez incertain; mais je croy qu'à toutes bonnes fins, je ne dois pas manquer de vous faire part indifféremment de toutes choses, de la façon qu'elles viennent à nostre connoissance.

« Je suis avec beaucoup de fidélité et de passion,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-acquis serviteur,

« D'HARCOURT.

« A Brisambourg, le 9e janv. 1652.

« Je m'asseure que le commis de l'extraordinaire que nous avons envoyé à Poitiers y recevra,

ce valet de pied du Roy en toute diligence pour vous asseurer qu'il n'a pas tenu à nous que cette guerre n'ayt esté décidée par un combat général. J'ay fait passer la Boutonne à toutes nos troupes dans cette résolution, croyant que M. le Prince nous faciliteroit les moyens de l'exécuter; mais il n'en a pas voulu taster et a changé dans un moment ce beau dessein de nous donner bataille dont il faisoit courir le bruit si hautement dans son armée.

« Je vous proteste, Monsieur, que j'en suis bien fasché sans faire le brave et que j'appréhende bien, s'il se met toujours à couvert des rivières, que nous ne puissions rencontrer d'occasion favorable pour le combattre. Nous alions passer la Charente à Cognac avec dessein de rechercher soigneusement celles qui nous pourront donner quelque avantage, et j'ose croire, Monsieur, que vous serez bien caution de l'ardente passion que j'en ay.

« Nous avons appris à nostre arrivée en ce lieu que l'armée de M. le Prince en est décampée avec une précipitation extraordinaire au premier advis qu'il a eu que nous assemblions nos troupes, et on a trouvé mesme quelques bagages qui y ont esté laissez, ce sont des marques qu'il veut faire une guerre de chicane et qu'il fuira autant qu'il pourra les occasions de combattre.

« Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire du sixième dė ce mois avec les dépesches de Mr de Forgues et de Montendre dont je vous rends mille grâces.

« Je vous envoieray par la première occasion un mémoire de toutes les nouvelles levées qui ont joint l'armée, et je suis ravy de la résolution qui a esté prise de révocquer celles qui n'ont pas fait leur devoir.

« L'advis que je vous avois donné d'un corps détasché de l'armée de M.r le Prince pour aller en Berry n'a eu aucune suitte et je vous l'avois, ce me semble, mandé comme assez incertain; mais je croy qu'à toutes bonnes fins, je ne dois pas manquer de vous faire part indifféremment de toutes choses, de la façon qu'elles viennent à nostre connoissance.

« Je suis avec beaucoup de fidélité et de passion,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-acquis serviteur,

« D'HARCOURT.

« A Brisambourg, le 9e janv. 1652.

« Je m'asseure que le commis de l'extraordinaire que nous avons envoyé à Poitiers y recevra,

sans diminution aucune, le fonds destiné pour les dépenses de cette armée. Il est pourtant bon que je vous die qu'il y a plutost occasion de l'augmenter, et que, sans cela, il nous seroit tout-à-fait impossible de pouvoir faire faire le service, ne pouvant faire icy aucun fondement sur les contributions que de long-temps[1]. »

Le comte d'Harcourt, en faisant avorter le coup de main médité, selon toutes les probabilités, sur Poitiers par le prince de Condé, avait fait de la prose sans le savoir, ainsi que sa lettre le démontre surabondamment. Tandis qu'il vient de rendre à la cause royale le plus signalé service, il ne songe qu'à s'excuser de n'avoir pu forcer le prince à livrer bataille et à atténuer ce qu'il a écrit dans une autre lettre sur le détachement de l'armée ennemie envoyé en Périgord ou en Berry, erreur dont il avait été rendu la dupe par une ruse de guerre.

L'état des esprits dans ces contrées était tel que si la fortune eût permis au prince de Condé de remporter un succès un peu éclatant, il se serait manifesté un entraînement général en sa faveur. Le retour du cardinal Mazarin refroidissait pour le parti du roi ceux mêmes qui s'étaient constamment montrés les plus fidèles. Le marquis de

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

Montausier, que nous avons laissé à l'hòtel de Rambouillet tressant la guirlande de la belle Julie, nous fournira les renseignements les plus curieux sur l'impression générale produite par le rappel du ministre favori.

Le marquis, gouverneur de l'Angoumois, avait quitté Paris depuis le commencement des troubles, et résidait à son poste en gardien vigilant. Son dévouement à la cause royale n'était pas suspect, chaque jour il en donnait des preuves, guerroyant même pour son propre compte avec les faibles forces dont il disposait comme gouverneur.

A une lieue d'Angoulême, le château de la Tranchade, situé dans une position escarpée, entre deux précipices, enveloppés eux-mêmes par des marais, était occupé par un détachement des troupes des princes, composé de cent vingt hommes sous les ordres de trois capitaines. Cette petite garnison était, pour ainsi dire, inexpugnable et commettait de terribles ravages aux alentours. Le marquis s'attacha à surprendre et à détruire les détachements qui s'aventuraient au dehors; une de ses embuscades fut si bien dressée, que la petite colonne de sortie fut détruite en partie et le reste dissipé de manière à ne plus pouvoir rentrer dans la place. Le château se trouvant ainsi dégarni de la plus grande partie de ses défenseurs,

le marquis s'avança avec deux pièces de canon; la garnison, devenue trop faible, n'attendit pas son attaque, et il put, sans coup férir, prendre possession pour le roi de ces murs redoutés[1]. Il y plaça un détachement de ses propres soldats; mais ce château appartenait au marquis de Mortemart, qui demanda à être remis en possession, et obtint à cet effet autorisation de la cour pour y rentrer. Montausier ne se hâta pas d'y obtempérer; il fallut qu'un ordre formel, signé par le roi, l'obligeât à faire cette remise au seigneur du château, qui s'engagea à pourvoir à sa défense au moyen d'une garnison lui appartenant[2].

Le marquis de Montausier, qui s'exposait chaque jour pour le rétablissement de l'autorité royale et ne tarda pas à être dangereusement blessé dans une des nombreuses affaires de cette guerre, crut que son dévouement et son devoir l'obligeaient à faire connaître franchement à la reine les dangers nouveaux créés par le retour du cardinal Mazarin; seulement, pour ne pas la heurter en face, sa lettre, qui devait être communiquée à la reine seule, était adressée à Le Tellier, ministre secrétaire d'État. Du reste, la reine, toute à la joie du retour du ministre, sans perdre sa

[1] *Gazette* du 6 janvier 1652.

[2] Lettre du roi, du 21 janvier 1652. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

confiance accoutumée, attendait à Poitiers, les événements; la *Gazette* nous l'apprend[1] :

« Le roy continue à prendre icy ses divertissements au manége et au bal, comme la reine ses dévotions pour le succès de leurs armes. »

La lettre du marquis de Montausier troubla-t-elle cette quiétude? nous l'ignorons; mais elle offre, sur la plupart des points qu'elle aborde, un vif intérêt. L'auteur demande à son correspondant le secret le plus absolu vis-à-vis de tout le monde, vis-à-vis même des autres ministres ses collègues, il ne fait d'exception que pour la reine seule. Le secret était en effet important à garder dans le moment; mais depuis, nul historien ne l'a trahi. Cette première indiscrétion, commise à plus de deux siècles d'intervalle, ne nuira en rien maintenant, ni au gouverneur de la province, ni aux officiers des troupes sous ses ordres, ni aux habitants d'Angoulême, ceux d'à présent se sont très-certainement corrigés des défauts de leurs devanciers, ni à leur excellent maire un peu jovial, qui puisait *in vino veritas*.

[1] *Gazette* du 6 janvier 1652.

Lettre du marquis de Montausier à Le Tellier[1].

« MONSIEUR,

« Comme je ne veux point prendre d'alarme sans sujet, et que n'ayant à en donner qu'avec raison, je n'ay pas voulu mander à la cour jusques icy, l'émotion qui paroissoit en beaucoup d'esprits de cette ville à cause du retour de Monseigneur le Cardinal, j'ay voulu examiner la chose de plus près avant de vous en parler, et enfin j'ay jugé vous en devoir donner avis. J'ay ouy dire que M. Paget, intendant de la généralité de Limoges, ayant séjourné icy quelques jours avoit dit à son retour à Poitiers qu'il appréhendoit que cette ville ne prist les armes sur le sujet dont je vous ay parlé; mais les choses n'en sont pas si avant que cela. Ce qu'il y a de vray, c'est que les esprits s'esloignent peu à peu, sur ce prétexte des sentimens qu'ilz doivent avoir pour le service du Roy, que le peuple murmure de tous costés, et que les bons bourgeois avec la plus part des officiers parlent fort librement de ce retour; et, dans toutes leurs conversations, ils disent que je suis un Mazarin. Il y en a mesme un qu'on ne m'a pas voulu nommer qui fut si insolent que de dire

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

qu'encore qu'on m'eust tousjours obéy en toutes choses qu'on ne le feroit peut-être pas en celle-cy. Le maire mesme de la ville, zélé pour le service du Roy au-delà de ce qu'on peut exprimer et mon ami très-particulier, en une petite desbauche où je me trouvay le jour des Roys, fut assez fou ou assez eschauffé du vin pour vouloir me porter la santé du Roy *sans Mazarin;* mais il en fut empesché par celuy qui estoit auprez de luy à qui il l'avoit communiqué. Je vous rends un compte si exact de toutes ces petites particularités, afin, Monsieur, que vous jugiez vous mesme de l'estat où nous sommes et des remèdes qu'on y doit apporter. Certainement on ne fera pas encore icy de sédition ouverte parce qu'on m'y craint et qu'on m'y considère; mais si j'en sortois, l'on n'y pourroit eschaper. Mesme moy y estant, si d'autres villes après Paris, leur donnent quelque mauvais exemple, ilz le pourroyent suivre si l'on ne les tient un peu en bride, ce que je ne puis pas faire moy seul, comme j'ay fait jusques icy. Voilà, Monsieur, l'estat des choses auxquelles le Roy mettra l'ordre qu'il jugera nécessaire; mais je croy aussi estre obligé de dire mon sentiment sur le remède qu'on y peut apporter; après quoy vous ordonnerez ce qu'il vous plaira. Je vous diray donc, Monsieur, qu'il me semble que le plus expédient est de me donner mon régiment d'in-

fanterie, dont j'en mettrois douze compagnies icy, et huict à Coignac, d'où l'on pourroit oster les Suisses et les autres trouppes qui y sont en garnison; ainsy ces deux places seroyent asseurées et par dedans et par dehors dont elles ont besoing l'une et l'autre; de plus, toutes les petites places, de ces provinces qui ont besoin de garnison en seroyent fournies par des gens commandés de ce corps, et estant besoin de faire la guerre après que Monsieur le Prince sera poussé hors de ce pays, aux ennemis qui y demeureront du costé de Xaintes et de Broüage. J'aurois moyen d'entreprendre quelque chose, et de faire payer les tailles au Roy dont sans cela il ne faut pas faire de compte; mais comme tous les généraux d'armée n'ont jamais de troupes à leur gré, M. le comte d'Harcourt faist peut estre difficulté de se défaire de mon régiment, sur quoy, Monsieur, vous pourrez faire ordonner ce que vous jugerez à propos. Après cette difficulté, il y en a une autre qui est celle de la subsistance, car les villes ne la sçauroyent en aucune façon fournir, outre que quand elles le pourroyent, il ne seroit pas juste de les en charger; car certainement elles ont beaucoup d'affection et de fidélité pour le service du Roy, et la folie générale de la plus part des peuples touchant Monseigneur le Cardinal leur doit faire pardonner la leur particulière, pourvu qu'on

mette ordre qu'elle ne puisse porter aucun préjudice. D'un autre costé, je croy que M. le surintendant auroit peine à se résoudre à nous donner de quoy entretenir tant de gens, car cela se monteroit à une somme considérable ; mais si l'on le juge à propos, je mettray une contribution très petite sur le plus grand nombre de parroisses que je pourray tant de mon gouvernement que du Périgord et du Poitou qui est en mon voisinage et par conséquent à l'ombre de cette place, imposant selon la force des parroisses dix sols par jour sur les plus foibles, un escu ou quatre francs sur les plus fortes, vingt, trente et quarante solz sur les médiocres. La somme seroit si petite qu'ilz la payeroyent fort aisément et comme si l'on ne leur demandoit rien, estant assez heureux qu'on ne les pillast point, comme l'on fait de tous costez, car dès que j'envoyerois des gens de campaigne, je les ferois vivre en payant aussy exactement qu'en Hollande; si vous trouvez ma proposition raisonnable, faites moy la grâce, Monsieur, de m'envoyer les ordres nécessaires pour cela, et le plus promptement qu'il se pourra, car cela a haste. Je vous conjure aussy de tout mon cœur de ne communiquer à aucun de MM. les ministres ce que je vous mande d'Angoulesme, par ce qu'il y en a qui, affectant en toutes choses de leur estre complaisans et de les protéger prin-

cipalement contre les choses que je desire, ne manqueroyent pas de les leur faire sçavoir et cela me ruyneroit en cette ville. C'est pourquoy je vous supplie qu'il n'y ait que la Reyne qui scache que j'aie parlé de cecy, vous jugerez bien vous mesme qu'il est important que je ne perde pas l'affection des habitans de cette ville qui estant naturellement les plus orgueilleux et les plus séditieux du monde ont besoing que je les mesnage, ce que j'ay fait assez heureusement jusques icy; mais je commence à perdre patience, car ilz sont insupportables, meslant à leur présomption tant de paresse et tant de négligence qu'il n'y a pas moyen de leur faire faire le moindre travail du monde pour leur sûreté, ny mesme une garde exacte pour les garantir de surprise; que je vous aie donc l'obligation que cet avis ou du moins le nom de celuy qui vous l'a donné soit pour la Reyne et pour vous seulement, et croyez que je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« MONTAUSIER.

« Je vous supplie très humblement, Monsieur, de me faire la faveur de changer quelques uns des lieux d'assemblée de Monsieur le Marquis d'Au-

beterre, le gentilhomme qui vous rendra cette lettre vous en baillera un mémoire, et je vous en seray infiniment obligé.

« D'Angoulesme ce xj janv^er 1652. »

L'effet produit par le retour du cardinal Mazarin allait donc jusqu'à provoquer la désobéissance des sujets et des troupes les plus fidèles. La reine, par ce rappel imprudent, avait mis la cause royale à deux doigts de sa perte. Si le prince de Condé était arrivé sous les murs de Poitiers, l'enceinte formidable alors de cette ville n'aurait pas eu de défenseurs. La cour s'y fût trouvée dans une situation plus critique qu'elle ne fut plus tard à Gien. Si elle eût voulu fuir, elle n'avait nul obstacle à laisser derrière elle pour arrêter ou retarder la poursuite; tandis qu'à Gien, le cours de la Loire la séparait de l'armée de Condé, et l'on sait que tant que le sort du combat de Bléneau fut indécis, elle tint ses équipages prêts pour la fuite. La faiblesse des moyens militaires dont disposait le prince de Condé, la Providence surtout, sauvèrent la reine des conséquences de ses propres fautes.

La conduite subséquente du prince de Condé semble démontrer qu'il dut considérer son but comme manqué, dès que la promptitude avec laquelle le comte d'Harcourt mit son armée sur ses

traces l'eut forcé de renoncer à sa marche sur Chef-Boutonne et très-certainement sur Poitiers; mais il eut le talent de dérober ses troupes à une lutte inégale, en causant à son adversaire le profond dépit que sa correspondance ne peut dissimuler. Ayant repassé la Charente à Saintes, il ne pouvait lui convenir davantage, dans son mouvement de retraite, de hasarder une bataille qu'il avait dû éviter, même dans un poste plus avantageux. Son nouveau plan fut de se rapprocher de Bordeaux pour maintenir dans son parti cette ville importante où il avait appris que la cour avait formé contre luí de formidables intelligences; et, en se retirant au-delà de la Dordogne, de faire de cette rivière une nouvelle ligne de défense. Il possédait deux fortes places, Libourne et Bergerac, qui lui en assuraient le cours; en outre, le pays qu'il laissait derrière lui était loin d'être entièrement perdu pour sa cause : Brouage, Talmont, Saintes et quelques autres places lui appartenaient encore. Outre les garnisons de ces places, le duc de la Trémoille et le comte du Dognon avaient des troupes pour tenir la campagne et inquiéter l'ennemi.

Le comte d'Harcourt désireux de remporter sur le grand Condé, en bataille rangée, une victoire que toutes les apparences semblaient lui promettre, se précipita sur ses pas.

Pour apporter plus de rapidité à sa retraite, le prince de Condé avait dirigé son infanterie du côté de la mer, et l'avait fait embarquer à Talmont pour remonter la Gironde; il n'avait gardé avec lui que sa cavalerie, composée de vingt escadrons, avec l'intention d'éviter tout engagement avec l'ennemi. Le comte d'Harcourt fit, le 10 janvier, passer à Cognac la Charente à son armée, afin de suivre ce mouvement. Le marquis de Bougy [1], maréchal de camp, commandant la cavalerie légère, reçut la mission de se porter rapidement en avant pour atteindre la cavalerie de Condé; il prit avec lui cinq régiments, ceux d'Harcourt, de Créquy, d'Epiés, de Barradas et

[1] Le marquis de Bougy, originaire de Normandie, était un des plus braves officiers de l'époque. Lorsqu'il épousa Mademoiselle de Callonge, originaire des environs de Marmande, la *Gazette de Loret*, du 14 février 1654, lui consacra une tirade poétique dont voici les premiers vers :

Ce brave et hardy gentilhomme
Que marquis de Bougy l'on nomme,
Homme de réputation,
Et qui jadis, sous Gassion
(Un des plus vaillants de la terre),
Aprit le mestier de la guerre,
Faisant céder Mars à l'Amour,
Doit épouser au premier jour
Une pucelle assez polie
Portant le beau nom de Julie,
Nom illustre, nom glorieux.
. . . .
. . . .

d'Aubeterre, ne formant cependant en totalité qu'un effectif de cinq cents chevaux.

Le prince de Condé avait établi ses quartiers pour la nuit entre Saintes et Pons, de manière à les couvrir par la rivière du Né, dont il avait à la hâte fait couper les ponts et rendu les gués impraticables. A la faveur de l'obscurité, Bougy rétablit le pont de Merpin, rendit possible le passage des gués, et, deux heures avant le jour, avait franchi cet obstacle. De grandes difficultés s'opposent encore à sa marche : la campagne est inondée, et, en plusieurs endroits, n'offre d'à peu près praticables que d'étroits défilés[1] ; il avance néanmoins souvent avec de l'eau jusqu'aux sangles des chevaux; Fontveux, gentilhomme du pays, s'était offert pour servir volontairement de guide. Une demi-heure avant le jour, Bougy arrive à l'improviste sur le quartier ennemi le plus rapproché, celui de Brives-sur-Charente, occupé par le régiment de Duras. Le commandant auquel l'éveil a été donné a eu le temps de monter à cheval avec quelques cavaliers et de s'avancer pour reconnaître les assaillants; mais il est refoulé par une charge vigoureuse. Le quartier lui-même est enlevé; la retraite est coupée aux fuyards ; cinq ou six hommes échappent à peine ;

[1] La fin de l'année 1651 et le commencement de l'année 1652 furent signalées en France par de désastreuses inondations.

tout le régiment de Duras est tué ou fait prisonnier. Bougy envoie le chevalier de Vivens avec le régiment de Créquy, attaquer le régiment d'Enghien dans son quartier à Rouffiac ; ce régiment est défait et perd tous ses officiers avec ceux des régiments de Lorges et d'Albret, qui sont venus à son secours. Cependant le boute-selle retentit au loin dans tous les quartiers, la cavalerie de Condé arrive en colonnes dans toutes les directions, Bougy songe à la retraite, et comme il a tout prévu, il a laissé les régiments d'Aubeterre et de Barradas à la garde des défilés par lesquels son petit corps de cavalerie se retire sans être atteint par le gros des forces ennemies, emmenant butin et prisonniers, sans avoir perdu un seul homme.

Ce brillant coup de main, à défaut d'un succès plus complet en bataille rangée, fut vivement applaudi dans l'armée royale [1]. Le prince de Condé n'en fut pas incommodé autrement pour continuer son mouvement de retraite, l'armée royale suivant toujours ses traces, mais à trop grande distance pour le pouvoir atteindre.

Le comte d'Harcourt ayant rencontré sur ses pas le château d'Ambleville, occupé par une garnison du parti des princes, le somma de se ren-

[1] Voyez à l'*Appendice*, la relation détaillée, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, de cette affaire demeurée si inconnue.

le marquis s'avança avec deux pièces de canon; la garnison, devenue trop faible, n'attendit pas son attaque, et il put, sans coup férir, prendre possession pour le roi de ces murs redoutés[1]. Il y plaça un détachement de ses propres soldats; mais ce château appartenait au marquis de Mortemart, qui demanda à être remis en possession, et obtint à cet effet autorisation de la cour pour y rentrer. Montausier ne se hâta pas d'y obtempérer; il fallut qu'un ordre formel, signé par le roi, l'obligeât à faire cette remise au seigneur du château, qui s'engagea à pourvoir à sa défense au moyen d'une garnison lui appartenant[2].

Le marquis de Montausier, qui s'exposait chaque jour pour le rétablissement de l'autorité royale et ne tarda pas à être dangereusement blessé dans une des nombreuses affaires de cette guerre, crut que son dévouement et son devoir l'obligeaient à faire connaître franchement à la reine les dangers nouveaux créés par le retour du cardinal Mazarin; seulement, pour ne pas la heurter en face, sa lettre, qui devait être communiquée à la reine seule, était adressée à Le Tellier, ministre secrétaire d'État. Du reste, la reine, toute à la joie du retour du ministre, sans perdre sa

[1] *Gazette* du 6 janvier 1652.

[2] Lettre du roi, du 21 janvier 1652. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

confiance accoutumée, attendait à Poitiers, les événements; la *Gazette* nous l'apprend[1] :

« Le roy continue à prendre icy ses divertissements au manége et au bal, comme la reine ses dévotions pour le succès de leurs armes. »

La lettre du marquis de Montausier troubla-t-elle cette quiétude? nous l'ignorons; mais elle offre, sur la plupart des points qu'elle aborde, un vif intérêt. L'auteur demande à son correspondant le secret le plus absolu vis-à-vis de tout le monde, vis-à-vis même des autres ministres ses collègues, il ne fait d'exception que pour la reine seule. Le secret était en effet important à garder dans le moment; mais depuis, nul historien ne l'a trahi. Cette première indiscrétion, commise à plus de deux siècles d'intervalle, ne nuira en rien maintenant, ni au gouverneur de la province, ni aux officiers des troupes sous ses ordres, ni aux habitants d'Angoulême, ceux d'à présent se sont très-certainement corrigés des défauts de leurs devanciers, ni à leur excellent maire un peu jovial, qui puisait *in vino veritas*.

[1] *Gazette* du 6 janvier 1652.

Lettre du marquis de Montausier à Le Tellier[1].

« MONSIEUR,

« Comme je ne veux point prendre d'alarme sans sujet, et que n'ayant à en donner qu'avec raison, je n'ay pas voulu mander à la cour jusques icy, l'émotion qui paroissoit en beaucoup d'esprits de cette ville à cause du retour de Monseigneur le Cardinal, j'ay voulu examiner la chose de plus près avant de vous en parler, et enfin j'ay jugé vous en devoir donner avis. J'ay ouy dire que M. Paget, intendant de la généralité de Limoges, ayant séjourné icy quelques jours avoit dit à son retour à Poitiers qu'il appréhendoit que cette ville ne prist les armes sur le sujet dont je vous ay parlé; mais les choses n'en sont pas si avant que cela. Ce qu'il y a de vray, c'est que les esprits s'esloignent peu à peu, sur ce prétexte des sentimens qu'ilz doivent avoir pour le service du Roy, que le peuple murmure de tous costés, et que les bons bourgeois avec la plus part des officiers parlent fort librement de ce retour; et, dans toutes leurs conversations, ils disent que je suis un Mazarin. Il y en a mesme un qu'on ne m'a pas voulu nommer qui fut si insolent que de dire

[1] *Archives du Ministère de la guerre,* vol. CXXXIII.

qu'encore qu'on m'eust tousjours obéy en toutes choses qu'on ne le feroit peut-être pas en celle-cy. Le maire mesme de la ville, zélé pour le service du Roy au-delà de ce qu'on peut exprimer et mon ami très-particulier, en une petite desbauche où je me trouvay le jour des Roys, fut assez fou ou assez eschauffé du vin pour vouloir me porter la santé du Roy *sans Mazarin;* mais il en fut empesché par celuy qui estoit auprez de luy à qui il l'avoit communiqué. Je vous rends un compte si exact de toutes ces petites particularités, afin, Monsieur, que vous jugiez vous mesme de l'estat où nous sommes et des remèdes qu'on y doit apporter. Certainement on ne fera pas encore icy de sédition ouverte parce qu'on m'y craint et qu'on m'y considère; mais si j'en sortois, l'on n'y pourroit eschaper. Mesme moy y estant, si d'autres villes après Paris, leur donnent quelque mauvais exemple, ilz le pourroyent suivre si l'on ne les tient un peu en bride, ce que je ne puis pas faire moy seul, comme j'ay fait jusques icy. Voilà, Monsieur, l'estat des choses auxquelles le Roy mettra l'ordre qu'il jugera nécessaire; mais je croy aussi estre obligé de dire mon sentiment sur le remède qu'on y peut apporter; après quoy vous ordonnerez ce qu'il vous plaira. Je vous diray donc, Monsieur, qu'il me semble que le plus expédient est de me donner mon régiment d'in-

fanterie, dont j'en mettrois douze compagnies icy, et huict à Coignac, d'où l'on pourroit oster les Suisses et les autres trouppes qui y sont en garnison; ainsy ces deux places seroyent asseurées et par dedans et par dehors dont elles ont besoing l'une et l'autre; de plus, toutes les petites places, de ces provinces qui ont besoin de garnison en seroyent fournies par des gens commandés de ce corps, et estant besoin de faire la guerre après que Monsieur le Prince sera poussé hors de ce pays, aux ennemis qui y demeureront du costé de Xaintes et de Broüage. J'aurois moyen d'entreprendre quelque chose, et de faire payer les tailles au Roy dont sans cela il ne faut pas faire de compte; mais comme tous les généraux d'armée n'ont jamais de troupes à leur gré, M. le comte d'Harcourt faist peut estre difficulté de se défaire de mon régiment, sur quoy, Monsieur, vous pourrez faire ordonner ce que vous jugerez à propos. Après cette difficulté, il y en a une autre qui est celle de la subsistance, car les villes ne la sçauroyent en aucune façon fournir, outre que quand elles le pourroyent, il ne seroit pas juste de les en charger; car certainement elles ont beaucoup d'affection et de fidélité pour le service du Roy, et la folie générale de la plus part des peuples touchant Monseigneur le Cardinal leur doit faire pardonner la leur particulière, pourvu qu'on

mette ordre qu'elle ne puisse porter aucun préjudice. D'un autre costé, je croy que M. le surintendant auroit peine à se résoudre à nous donner de quoy entretenir tant de gens, car cela se monteroit à une somme considérable ; mais si l'on le juge à propos, je mettray une contribution très petite sur le plus grand nombre de parroisses que je pourray tant de mon gouvernement que du Périgord et du Poitou qui est en mon voisinage et par conséquent à l'ombre de cette place, imposant selon la force des parroisses dix sols par jour sur les plus foibles, un escu ou quatre francs sur les plus fortes, vingt, trente et quarante solz sur les médiocres. La somme seroit si petite qu'ilz la payeroyent fort aisément et comme si l'on ne leur demandoit rien, estant assez heureux qu'on ne les pillast point, comme l'on fait de tous costez, car dès que j'envoyerois des gens de campaigne, je les ferois vivre en payant aussy exactement qu'en Hollande ; si vous trouvez ma proposition raisonnable, faites moy la grâce, Monsieur, de m'envoyer les ordres nécessaires pour cela, et le plus promptement qu'il se pourra, car cela a haste. Je vous conjure aussy de tout mon cœur de ne communiquer à aucun de MM. les ministres ce que je vous mande d'Angoulesme, par ce qu'il y en a qui, affectant en toutes choses de leur estre complaisans et de les protéger prin-

1652[1], le comte d'Harcourt annonça qu'il faisait prendre à son armée ses quartiers de rafraîchissement le long des rivières de l'Isle et de la Dordogne.

Le cardinal Mazarin venait seulement de rejoindre la cour. Sa marche avait été retardée presque au moment où il croyait toucher au port. La Loire n'avait pas été pour lui un obstacle parce que le peuple de Gien effrayé à la vue de son armée, se souleva contre le marquis de Sourdis, gouverneur de la ville, qu'il força de s'enfuir et de livrer passage; mais il fut arrêté sur le bord du Cher, par Béthune, qui fit armer le peuple et pointer du canon contre le pont. Il dut faire un détour par Saint-Aignan. Malgré cette cause de retard, il se peut que le cardinal eût pu arriver plus tôt; mais quand il se vit assez proche de Poitiers pour y entrer au moment de son choix, il jugea peut-être plus avantageux d'attendre que l'armée royale eût rejeté plus au loin l'armée du prince de Condé. Le 28 janvier, le jeune roi lui-même se rendit à la rencontre du cardinal, à deux lieues de Poitiers, pendant que la reine l'attendait à sa fenêtre avec une impatience et une joie extraordinaires.

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

Le ministre Châteauneuf, que Mazarin s'appliqua aussitôt à abreuver de dégoûts, et déjà mortifié d'être, à son âge, obligé de descendre au second rang, demanda son congé, et, se retirant à Tours, disparut pour toujours de la scène politique.

CHAPITRE IX.

Excommunication prononcée contre la Fronde par une assemblée d'évêques. — Marche offensive du marquis de Saint-Luc dans la Haute-Guyenne. — Le prince de Conti quitte Bourg pour aller le combattre. — Prise de Caudecoste. — Le camp de Staffort. — Lettres datées de Bergerac, du prince de Condé à Lenet. — Le prince de Condé vole au secours de son frère avec quatre cents chevaux. — Première journée du combat de Miradoux. — Seconde journée, défaite du marquis de Saint-Luc. — Lettre du marquis de Saint-Luc à Le Tellier. — Siége de Miradoux. — Les régiments de Champagne et de Lorraine. — L'arrivée inattendue du comte d'Harcourt force le prince de Condé à lever le siége de Miradoux. — Lettre, datée de Staffort, du prince de Condé à Lenet. — Le prince de Condé surpris dans son camp par le comte d'Harcourt; désastreuse retraite sur Agen. — Sédition des habitants d'Agen. — Troubles dans Bordeaux, défections dans la Guyenne, prise d'Angers, perte de Saintes et de Taillebourg. — Manquement à la parole donnée pour la capitulation de Saintes. — Lettre du marquis de Montausier à Le Tellier. — Indiscipline des troupes; pillages; assemblée de la noblesse pour réprimer ces désordres. — Lettre de désespoir du prince de Condé en apprenant la perte de Saintes. — Le prince de Condé quitte secrètement la Guyenne. — Lettre du baron de Vatteville à Lenet sur ce départ.

(Année 1652.)

En Guyenne comme à Paris, les luttes de la Fronde ne procédaient pas uniquement par les

armes; les écrits plus ou moins sérieux, les pamphlets et les libelles croisaient aussi leurs feux sur la ligne de bataille, lorsqu'on vit intervenir l'arme de guerre la plus inattendue dans une lutte où les questions religieuses étaient tout à fait étrangères, les deux partis faisant également profession de la foi catholique : une sentence d'excommunication fut fulminée. Cette sentence, nous croyons pouvoir le dire sans nous tromper, fut une œuvre bien plus politique que religieuse, accomplie sous l'inspiration de la cour par quelques évêques réunis à Poitiers; d'autant plus que le clergé lui-même était loin d'être d'accord sur les questions qui formaient le fond des dissentiments de la Fronde. Les curés de Paris étaient en particulier unanimes en faveur du mouvement; à Bordeaux, l'ordre des Jésuites se montra jusqu'à la paix sympathique à la causedes princes; dans le reste du royaume, les sentiments étaient partagés. Ces dispositions incertaines du clergé de France ne tardèrent pas à se produire avec éclat à l'occasion de la manifestation assez équivoque qu'il fit contre la mise à prix de la tête du cardinal Mazarin. Enfin, la cour de Rome, très-mal disposée pour le cardinal Mazarin, était plus explicite, quand elle accordait, nous le verrons en son lieu, malgré l'opposition de la cour de France, le chapeau de cardinal au coadjuteur

de Paris, à ce chef fougueux qui avait rempli et était disposé à remplir encore dans la Fronde du clergé, du parlement et du peuple de Paris, un rôle non moins important que celui du prince de Condé dans la Fronde des armées.

Quoi qu'il en soit, car nous n'entreprendrons point une discussion théologique qui ne serait point de notre compétence, cette excommunication, de l'existence de laquelle nous avons acquis l'irrécusable preuve [1], n'obtint, probablement par ce motif qu'elle était un acte politique plus qu'un acte religieux, ni le retentissement ni l'effet auquel elle était destinée. Les historiens eux-mêmes l'ont passée sous silence, agissant du reste pour ce fait comme pour d'autres non moins intéressants que ce livre a pour but de remettre dans le relief et le jour qui leur doivent appartenir.

Le point de départ de cette sentence d'excommunication était la censure d'un écrit, sans nom d'auteur, sorti, en 1651, des presses de La Court, imprimeur de S. A. le prince de Condé, à Bordeaux, intitulé : *Question canonique, si M. le Prince a pu prendre les armes en conscience, et si ceux qui prennent son parti offensent Dieu, contre*

[1] Nous en devons la connaissance aux manuscrits de *Dubuisson-Aubenay*, conservés à la *Bibliothèque Mazarine*, parmi lesquels se trouve un exemplaire imprimé de cette sentence d'excommunication.

les théologiens courtisans. Ce livre concluait affirmativement sur la sécurité de conscience que devaient avoir ceux qui suivaient le parti de la Fronde.

Le 27 janvier 1652, les évêques réunis à Poitiers fulminèrent un acte portant : « Interdiction de lire et de garder le libelle sous peine d'excommunication, interdiction aux confesseurs de donner l'absolution à ceux qui, sous prétexte dudit libelle ou autres semblables, sont engagés dans les partis contraires au service du roi et ne veulent pas se retirer. » La sentence est fulminée au nom de l'archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine; elle porte les signatures suivantes :

Henri, archevêque de Bordeaux; Gilles, évêque d'Évreux; Ferdinand, évêque de Saint-Malo; Samuel, évêque de Bazas; Pierre, évêque de Couzerans; Louis, évêque de Saintes; Hardouin, évêque de Rodez; Thoreau, doyen de l'église de Poitiers; Fauveau, chanoine de l'église de Poitiers et official; par commandement de mon dit seigneur S. Gourand, secrétaire[1].

[1] Nous donnons les noms de famille des évêques d'après les tableaux chronologiques des *Annuaires de la Société de l'Histoire de France :* Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux de 1646 à 1680 ; Gilles Boutaut, évêque d'Évreux de 1630 à 1661 ; Ferdinand de Neufville-de-Villeroi, évêque de Saint-Malo de 1646 à 1667; Samuel Martineau, évêque de Bazas de 1646 à 1667; Pierre de Marca, évêque de Couzerans de 1642 à 1652;

Cette sentence fut imprimée et affichée à Poitiers et dans toute la province d'Aquitaine; le 20 février suivant, elle fut réimprimée à Paris et distribuée. Elle aurait dû produire quelque impression, car elle présentait ce fait, digne d'une remarque d'autant plus grande, qu'elle partait du point particulier d'une censure contre un écrit déterminé, censure qui pouvait suffire, pour prononcer une excommunication générale contre tous les adhérents du parti de la Fronde; cependant nous indiquons la seule trace que nous en ayons trouvée.

A Bourg, le prince de Condé avait à se reposer de sa rapide et hasardeuse campagne; le prince de Conti, qui n'avait pas eu à braver les mêmes épreuves, lui rendait compte de ce qu'il avait fait. Depuis Noël, ce prince avait établi son quartier général à Agen, et, de ce centre, rayonnant sur toute la province, s'était assuré des villes situées le long du cours de la Garonne. En réprimant les exactions de l'intendant Guyonnet, il avait rattaché au parti les populations mécontentes. Nuls engagements sérieux n'avaient eu lieu dans cette région, bien que le marquis de

Louis de Bassompierre, évêque de Saintes de 1648 à 1676 (il était fils naturel du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues, sœur d'Henriette, marquise de Verneuil); Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez de 1649 à 1662.

Saint-Luc y commandât un corps de troupes de l'armée royale. Le prince de Conti, en quittant l'Agenais pour se réunir à son frère, avait adjoint à M. de Bellegarde, qui tenait M. de Saint-Luc en respect, le marquis de Chouppes, maréchal de camp; ces deux chefs étaient allés ravitailler Lauzerte, place située sur les confins du Quercy.

A peine les deux princes étaient-ils réunis à Bourg, qu'un courrier apporte la nouvelle que le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général en Guyenne et gouverneur de Montauban[1], mettant à profit le départ du prince de Conti, est descendu le cours du Tarn et de la Garonne et s'est successivement emparé de Moissac, d'Auvillars et de Caudecoste, à deux lieues d'Agen. Aussitôt les deux frères se séparent. Le prince de Condé établit son quartier général à Libourne, se réservant l'achèvement des fortifications de cette ville, de celles de Bergerac, et la défense du cours de la Dordogne, pour empêcher le comte d'Harcourt de tenter d'opérer une jonction avec le marquis de Saint-Luc. Le prince de Conti retourne dans l'Agenois pour repousser les forces de Saint-Luc; mais elles s'étaient accrues; outre quatre régi-

[1] François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, mourut à Paris, en 1670, et fut enterré dans l'église des Célestins, auprès de son père, Thimoléon d'Espinay-Saint-Luc, maréchal de France. Voyez l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

ments de cavalerie, ce général n'avait pas moins de dix régiments d'infanterie sous ses ordres.

Le prince de Conti, sans s'arrêter à Agen, se rendit à Caudecoste, pour tâcher de reprendre cette ville, dont il forma immédiatement le siége[1]. Saint-Luc ne parut point pour secourir la ville. Après sept heures de l'attaque la plus vive, pendant laquelle le prince s'exposa toujours aux endroits les plus périlleux, la place fut emportée de vive force. Pensant avoir suffisamment rétabli par ce brillant coup de main le prestige un peu ébranlé dans cette province des armes de son parti, et la saison devenant plus rigoureuse, le prince de Conti mit ses troupes en quartier d'hiver; il se retira lui-même à Agen.

Toute l'animation que donnent à la guerre les dissensions civiles était nécessaire pour que cette double campagne du Poitou et de l'Agenais eût pu se prolonger ainsi jusqu'au cœur de l'hiver, alors qu'il était si bien convenu, par une sorte de consentement tacite et universel, que les hostilités restaient suspendues dans cette saison. Par un usage reçu, la plupart des officiers quittaient même alors momentanément les armées. La campagne pouvait donc être considérée comme finie. Il n'en fut pas ainsi; le marquis de Saint-Luc

[1] Voyez à l'*Appendice* du second volume : *Mémoire pour servir aux affaires de Guyenne.*

ménageait au prince de Conti, pour le tirer de son repos d'Agen, un réveil pareil à celui qui l'avait tout récemment forcé de revenir de Bourg en toute hâte. Le prince est averti d'une nouvelle marche offensive de Saint-Luc sur Staffort, où le marquis de Chouppes commandait un camp de deux mille cinq cents hommes. Aussitôt le prince réunissant avec promptitude les troupes de ses autres quartiers, vole au secours de celui de Staffort; mais arrivé en présence de l'ennemi, il s'aperçoit que toutes les forces dont il dispose sont bien inférieures à celles de l'armée royale. Ne voulant rien hasarder, le prince loge son infanterie dans la ville située sur la rive droite du Gers, et poste sa cavalerie en arrière, sur la rive gauche, de manière à la couvrir, du côté de l'ennemi, par le cours de la rivière; ensuite il s'avance pour reconnaître lui-même le camp occupé par le marquis de Saint-Luc, à une lieue de distance. Cette reconnaissance faite, il dépêche un courrier à son frère pour lui demander l'envoi, en toute hâte, de quatre cents chevaux de vieilles troupes, lui promettant, avec ce renfort, de battre le marquis de Saint-Luc. En attendant l'arrivée du secours demandé, le prince se contente d'escarmoucher avec l'armée royale; et Saint-Luc s'apercevant que, par ses dispositions intelligentes, le prince a pris sur lui l'avan-

tage du poste, passe le pont de Gimbrède, sur la Girolle, et va camper à deux lieues de Staffort, sous les murs de Miradoux.

Le prince de Condé, auquel son frère demandait l'envoi d'un secours, était resté, nous l'avons dit, sur le cours de la Dordogne, retenu par des soins importants. Il achevait de fortifier les places qui pouvaient empêcher le comte d'Harcourt de franchir ce fleuve, et lui-même, placé à cheval sur les deux rives dont il était maître, surveillait, d'un côté, la guerre de l'Aunis, de la Saintonge et l'Angoumois, que dirigeaient le prince de Tarente et le comte du Dognon; de l'autre, celle de la Haute-Guyenne, pouvant se transporter lui-même, au moment opportun, sur le point le plus menacé. Sa correspondance nous apprendra quelles étaient alors ses préoccupations diverses pour tirer des Espagnols le plus de secours possible, et pour satisfaire les exigences peu commodes du comte du Dognon, qu'il tenait cependant à conserver à tout prix.

Il écrivait à Lenet, de Bergerac, le 7 février :

« Remerciez de ma part M. de Vatteville de la poudre et du canon qu'il a envoyés à Libourne, et priez-le de faire partir promptement ses vaisseaux pour M. du Dognon. Vous pouvez avoir appris par son capitaine des gardes comme il me

tomberoit sur les bras sans cela. Je vous prie d'y tenir la main[1]. »

Il écrivait encore cette autre lettre à Lenet :

« J'ai receu votre lettre du septième de ce mois, par laquelle j'ai vu tout ce que vous avez fait avec M. de Vatteville touchant M. de Longueville, dont je suis très-satisfait. Mais pour l'affaire de M. du Dognon, je n'aurai point l'esprit en repos jusqu'à ce que vous ayez fait donner ordre par ledit sieur de Vatteville à la subsistance de ses vaisseaux. Vous savez que ledit sieur du Dognon n'est pas homme à se payer de galimatias, et si vous ne pouviez rien faire avec M. de Vatteville pour cela, vous enverriez quelqu'un vers luy pour aviser au moyen de luy donner contentement. Aymant mieux le satisfaire de mon propre argent que de lui donner subject de désarmer ses vaisseaux, de quoy il faict bruict, et ce qu'il faut prévenir par quelque moyen que ce soit pour quantité de raisons, en particulier si les ennemis tournent du côté de Xaintes. Achevez cette affaire le plus tôt que vous pourrez et vous ne sauriez croire le plaisir que vous me ferez de m'en sortir.

« LOUIS DE BOURBON.

« De Bergerac, le 10 février 1652. »

[1] Nous avons tiré cette lettre et la suivante des papiers de

Quand le prince de Condé reçut le message de son frère, quels que fussent les soins qui pouvaient le retenir sur les bords de la Dordogne, il jugea plus utile de s'en éloigner pour accourir en personne à la tête du secours demandé. Le marquis de Saint-Luc passait pour un officier de mérite, et les forces relativement considérables dont il disposait formaient à la fois un danger menaçant et un puissant attrait par les conséquences qui en ressortiraient s'il parvenait à les vaincre. Il importait au prince de frapper un coup décisif dans la Haute-Guyenne, pour rejeter au loin les lignes convergentes qui tendaient chaque jour à le resserrer dans un cercle plus étroit; car, en dehors des troupes commandées par le comte d'Harcourt et le marquis de Saint-Luc, le maréchal de Gramont formait à Bayonne une troisième armée. Il laissa donc au comte de Maure, avec le soin de la défense des passages de la Dordogne, la mission de l'achèvement des fortifications de Libourne et de Bergerac, et partit avec ses quatre cents cavaliers.

Le prince de Condé ayant rejoint son frère au camp de Staffort, s'avança avec lui vers Miradoux. Saint-Luc avait logé son infanterie dans la ville, et placé sa cavalerie dans les villages envi-

Lenet, conservés à la Bibliothèque impériale. Nous les croyons inédites.

ronnants. La supériorité de ses forces ne lui donnant nulle appréhension d'une attaque, il ne faisait garder le pont de Gimbrède que par quinze maîtres à cheval. Ceux-ci, culbutés, en un instant, par la tête de colonne de l'armée des princes, coururent donner l'alarme dans tous les quartiers. Les régiments arrivèrent au plus vite ; mais, l'un après l'autre, selon leur promptitude à se réunir, ou selon les distances. Les princes, donnant l'exemple du courage et chargeant au premier rang, tirèrent de cette faute de l'armée ennemie l'avantage de pouvoir attaquer chaque corps séparément avec des forces plus considérables. La lutte n'en était pas moins acharnée et difficile, parce que les princes ne pouvaient pas renouveler leurs forces comme se renouvelaient celles de leurs adversaires. Le prince de Condé eut son cheval renversé sous lui ; le prince de Conty, se précipitant au devant, couvrit son frère de son corps et lui donna la possibilité de se relever avec son cheval blessé, sur lequel il continua à combattre. Six régiments, dont trois d'infanterie, ceux de Lorraine, de Champagne et de Saint-Luc, vinrent successivement se faire rompre, jonchant le sol de morts et de blessés, et laissant de nombreux prisonniers. La nuit termina cette première affaire.

La défaite du principal corps cantonné dans

Miradoux pouvait cependant seule assurer une complète victoire ; les princes le comprirent. Après avoir pris à peine quelques heures de repos, au point du jour ils firent sonner le boute-selle et s'avancèrent hardiment. Saint-Luc répondit à ce mouvement en rangeant en avant de la ville son infanterie en bataille. Pour l'atteindre, il fallait gravir un terrain montueux, entrecoupé de fossés et de sillons, détrempé par la pluie. Le prince de Condé ne tarde pas à s'apercevoir que s'il aborde avec des phalanges rompues par ces obstacles l'infanterie de Saint-Luc postée avec tout l'avantage du terrain, il court à une défaite ; aussi donne-t-il le signal d'arrêter la charge. Il tâche, par des escarmouches, d'attirer son adversaire dans la plaine ; mais cette ruse reste inutile ; Saint-Luc voit le danger de perdre l'avantage de sa position, en face de troupes qu'exalte la poursuite victorieuse de la veille. Le prince de Condé, à bout de ressources pour surmonter cette obstination prudente, a recours à un nouveau stratagème tiré du prestige seul de son nom. Il ordonne de relâcher, sans conditions, les prisonniers tombés la veille entre ses mains. Ceux-ci portent à Miradoux la nouvelle inattendue que Condé lui-même combat à la tête des siens. Les soldats de Saint-Luc qui croyaient le prince sur les rives de la Dordogne, sont frappés d'une sorte de stu-

peur en apprenant qu'ils ont à lutter contre un général accoutumé à vaincre, lequel, en relâchant ses prisonniers avec tant d'indifférence, prouve qu'il compte pour peu le nombre de ses ennemis. Les officiers de l'armée royale perdent eux-mêmes confiance, et cette ligne naguère si solide et que Condé avait hésité à attaquer, s'ébranle, se reploie et commence sa retraite sur Lectoure.

Le prince de Condé s'élance à la poursuite et compromet une victoire complète par une précipitation sans calcul, mais excusable dans le feu de ce premier succès que l'infériorité de ses troupes rendait si peu probable au commencement de la journée. Il n'attend pas que l'infanterie ennemie ait défilé dans un chemin creux où il l'aurait facilement accablée; avant que ce mouvement soit achevé, il coupe la colonne de retraite avec une poignée de cavaliers. Les régiments de Lorraine et de Champagne qui formaient l'arrière-garde, et qui ont la veille éprouvé sa valeur, sont rejetés dans les fossés de Miradoux; le prince de Condé, par une seconde faute, au lieu de poursuivre le marquis de Saint-Luc se retirant avec le gros de ses forces, dirige contre cette arrière-garde l'ardeur de son attaque; et ces régiments démoralisés demandent quartier à leur vainqueur. A ce moment où la rougeur de la honte rejaillit

au front de tout vaillant officier, le lieutenant-colonel du régiment de Champagne, La Motte-Védel, s'aperçoit que le prince de Condé n'est suivi que d'une cavalerie peu nombreuse dont la profondeur même du fossé où ses soldats ont été rejetés arrête la charge; il le leur fait observer et ranime leur courage. Ceux-ci dirigent aussitôt un feu de mousqueterie contre les assaillants dont les chevaux caracolent impuissants le long des talus qu'ils ne peuvent franchir. Les régiments de Champagne et de Lorraine rentrent alors dans Miradoux, et cette place ouverte au prince quelques instants auparavant, se trouve avoir une garnison protégée derrière des murailles. Condé ne pouvait, en ce moment, songer à un siége ni même à un assaut, il retourne sur les traces de Saint-Luc pour ressaisir la victoire complète qui vient de lui échapper; mais ce général a pris de l'avance; il le poursuit vainement jusque sous les murs de Lectoure, sans pouvoir atteindre, pour les anéantir plus complétement encore, les débris dispersés de son armée.

Laissons maintenant le marquis de Saint-Luc raconter lui-même sa propre défaite dans une lettre à Le Tellier. Il commence par en jeter amèrement la cause sur l'absence, parmi ses troupes, d'un corps de vieille cavalerie qu'il avait demandé avec d'inutiles instances au ministre. Il

double, dans son appréciation, les forces que le prince de Condé avait amenées avec lui, en les portant à huit cents chevaux, et tout en reconnaissant qu'il n'avait aucun avis certain de l'arrivée de ce prince dans le camp ennemi, il n'avoue pas l'impression fâcheuse produite par cette nouvelle quand elle se répandit parmi ses propres troupes. Bien que ne pouvant dissimuler la défaite de la première journée, il signale une charge dans laquelle les assaillants furent, dit-il, assez vigoureusement repoussés et ne convient pas d'avoir cédé un pouce de terrain. Quant à la seconde journée, il rejette la responsabilité de l'ordre de retraite sur l'avis d'un conseil de guerre qu'il avait réuni, avis appuyé sur des considérations de nécessité. Il ne paraît pas s'apercevoir de l'immense faute commise de céder, avec des forces supérieures à celles de l'ennemi, un poste où il avait pour lui tous les avantages, pour être en définitive obligé d'accepter le combat dans une situation défavorable et au milieu du mouvement toujours hasardeux d'une retraite.

Lettre du marquis de Saint-Luc à Le Tellier[1].

« A Lectoure, le 25e de féburier 1652.

« Monsieur,

« Je mande amplement à M. le cardinal la faute que j'ay faicte, si j'eusse eu quelques vieux régiments de cavalerie que je vous avois si longtemps demandés, ce malheur ne seroit pas arrivé. M. le Prince ayant passé la rivière avec huit cents chevaux, vint joindre l'armée de M. le prince de Conty; je n'eus aucun advis certain de leur jonction. Le mercredy vingt-uniesme de ce mois, il vint à minuict avec toute sa cavalerie, au nombre de deux mille chevaux, pour enlever nos quartiers de cavalerie à Miradoux, où j'estois campé; il les trouva à cheval, et les chargea, il prist quelques prisonniers. Aussytost je fis mettre l'armée en bataille en un poste assez advantageux. A la pointe du jour, les ennemis en firent de mesme; et, après deux ou trois heures de temps, ils firent deux attaques : l'une, à la gauche, assez foible, et l'autre, à la droite, plus forte, où je me trouvai; je les fis charger, et ils feurent assez vigoureusement repoussés. Le reste du jour

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

se passa dans une longue escarmouche d'infanterie; ils ne gagnèrent de tout ce jour un pouce de terre sur nos troupes. Le soir arrivant, je fis assembler touts les principaux officiers pour tenir conseil de ce qu'il falloit faire; ils feurent touts d'un mesme advis de se retirer, ayant très-peu de munitions de bouche et de guerre. M. de Marins demeura à l'arrière-garde avec quelques escadrons et pelotons d'infanterie pour les soutenir. La retraite ne peust estre cachée aux ennemis qui estoient campés fort près de nous, ils chargèrent l'arrière-garde, qui feust constrainte de se jetter dans Miradoux, les régiments de Champagne et de Lorraine et cent chevaux. Je fis mettre un régiment d'infanterie à un pont pour empescher les ennemis de passer; ils forcèrent le passage. Je fis touts mes efforts avec M. de Saint-Germain d'Hachon pour rallier quelques escadrons; il feust impossible de les faire tourner visage dans l'effroy où ils étoient. Me voyant abandonné, je me retirai avec M. de Saint-Germain et de Gohas, et huict ou dix chevaux à Lectoure. Présentement, M. le Prince a faict amener deux pièces de canon à Miradoux pour forcer cette infanterie; j'ay ouy ce matin qu'il est déjà en batterie. J'ay envoyé M. de Gohas à Fleurance et M. de Saint-Germain dans Auch avec les débris de la cavalerie; sy l'on ne m'assiste promptement, je croy que la pro-

vince est en grand péril. J'attends vos ordres. Je suis,

« Monsieur,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« SAINT-LUC. »

La terreur et la dispersion des troupes du marquis de Saint-Luc furent du reste aussi complètes qu'il était possible, puisque ce général avoue lui-même qu'il entra dans Lectoure avec une suite de huit ou dix cavaliers à peine. L'effet de ce désastre éprouvé par l'armée royale fut immense dans ces provinces; des manifestations populaires en faveur de la Fronde eurent lieu à Montauban et à Toulouse ; et dans cette dernière ville, le Parlement et les capitouls ayant décidé qu'ils enverraient les canons et les munitions que demandait le marquis de Saint-Luc pour reformer son armée, une émeute entoura l'arsenal et en referma les portes sur les canons qui allaient sortir [1].

Cette défaite de l'armée royale fut célébrée comme une grande victoire dans l'armée des princes. Le récit de cette action envoyé au duc d'Orléans fut imprimé à Paris [2] et répandu à pro-

[1] *Manuscrits de Dubuisson-Aubenay*, conservés à la Bibliothèque Mazarine.

[2] Nous avons trouvé, parmi les *Manuscrits de Dubuisson-Aubenay*, cette relation imprimée sous ce titre :

La véritable relation de la déffaite du marquis de Saint-

fusion. Cette relation cite, comme régiments engagés du côté de l'armée royale, ceux de Vaillac, de Saint-Mégrin, de Saint-Luc, de La Boissière, de La Villetière, de Lorraine, de Champagne et la compagnie des gardes du marquis de Saint-Luc; du côté de l'armée des princes, les régiments de Théobon, de Montespan, de la Marche, de Montmorency, de Galapian, de Gondrin. Elle nomme comme s'étant distingués avec les princes, M. de Montespan, le duc de La Rochefoucauld, MM. les princes de Marcillac et de Valencay, le comte de La Serre, de Castelmoron, le chevalier de Foix, de Laugnac, de Bezols, le sieur Nergassier, lieutenant-criminel d'Agen, qui s'est vaillamment comporté, de Beauville, de Théobon, de la Marche, de Marsin.

Cette relation se termine par cette réflexion :

« Il seroit inutile de faire remarquer icy l'importance de cette deffaite qui asseure toute la Haute-Guyenne au service du roy, oste une armée de quatre-mil hommes au cardinal Mazarin et surtout le régiment de Champagne et de Lorraine, unit le Languedoc à ce pays, et achemine

Luc, par les troupes de MM. les princes, envoyée par M. le prince de Conty à Son Altesse Royale. — A Paris, de l'imprimerie de la Ve I. Guillemot, rue des Marmousets, proche l'église de la Magdeleine. 1652. Avec permission.

la paix générale, qui est le seul but que se proposent les armes de MM. les princes. »

Après avoir poursuivi le marquis de Saint-Luc jusques sous les murs de Lectoure, les princes revinrent sur leurs pas pour enlever dans Miradoux les débris de l'armée royale qu'ils y avaient laissés renfermés, débris respectables encore, puisque parmi eux se trouvaient ceux des deux régiments de Lorraine et de Champagne, si renommés par leur valeur que les princes avaient signalé leur défaite comme l'un de leurs trophées les plus brillants. Les noms que portaient autrefois les régiments, plus significatifs et plus propres surtout à graver les souvenirs que les numéros qu'on leur donne aujourd'hui, créaient une émulation de valeur et une réputation à soutenir qui devenaient une force morale puissante dans les armées de la vieille France; ce qui n'empêche cependant pas nos modernes régiments de porter haut devant l'ennemi le numéro inscrit sur leurs victorieux drapeaux.

Marin, maréchal de camp [1], et La Motte-Védel étaient à la tête de ces glorieux restes des régiments de Champagne et de Lorraine. Enfermés dans une mauvaise place, aux murailles même de

[1] De Sainte-Colombe-Marin, officier distingué.

laquelle étaient adossées les maisons de la ville, ils auraient accepté une capitulation honorable. Le prince de Condé toujours emporté par son ardeur et persuadé qu'une bicoque ne saurait lui résister, quand il pouvait d'un mot s'assurer une complète victoire, commit la faute de ne pas proposer une capitulation digne de tels soldats. Comme il savait que ces troupes manquaient de munitions, il voulut qu'elles se rendissent prisonnières de guerre ou qu'au moins elles s'engageassent à ne pas porter de six mois les armes contre lui. Il avait affaire à une garnison à laquelle il n'était pas prudent de trop demander. Celle-ci, indignée de ces exigences, et préférant la mort à une capitulation qu'elle considérait comme un déshonneur, résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le prince de Condé s'aperçut alors que, quelque mauvaise que fût la place, il ne possédait cependant pas les engins de guerre suffisants pour en entreprendre le siége. Il envoya le prince de Conti à Agen pour lui expédier de l'artillerie; mais de cette ville, ce prince fut obligé de se rendre en toute hâte à Bordeaux, où des troubles réclamaient sa présence; de sorte que le prince de Condé resta seul sous les murs de Miradoux. L'artillerie que son frère avait pu lui envoyer d'Agen, ne se composait que de deux pièces de

canon, l'un de dix, l'autre de douze livres de balles, et de munitions si rares que le prince dut exposer la vie de ses soldats pour de l'argent; il leur payait les boulets tombés dans les fossés, ils allaient les chercher sous le feu de la place, pour les faire resservir. Les assiégés, en moins de vingt-quatre heures, firent deux vigoureuses et sanglantes sorties pour empêcher tous les travaux d'attaque; cependant une brèche est ouverte; les assiégeants se précipitent à l'assaut. Au moment de pénétrer, un spectacle et une barrière inattendus les arrêtent : un second fossé, fournaise ardente, s'ouvre sous leurs pieds! Par un de ces renversements fréquents et singuliers des prévisions humaines, cet obstacle infranchissable est dû à la faiblesse même des fortifications de Miradoux; celle des maisons adossées à la muraille à travers laquelle le canon avait ouvert un passage, s'étant écroulée dans ses caves, avec ses boiseries et ses charpentes, les assiégés y avaient mis le feu. Pendant que les assaillants sont obligés de suspendre l'assaut, les assiégés construisent en arrière de nouvelles défenses.

Le prince de Condé dut changer la position de sa batterie pour faire brèche à un endroit où les rapports assurent que les maisons n'ont point de souterrains. Dans cet intervalle, comme il manque de forces suffisantes pour investir complétement

Miradoux, Saint-Luc, revenu sur ses pas avec quelques troupes qu'il est parvenu à rallier, ravitaille la place de vivres et de munitions, tandis que Marin et La Motte-Védel avec les vaillants débris de Lorraine et de Champagne, font cinq sorties victorieuses, qui, chaque fois, culbutent les assiégeants. La résistance ainsi prolongée permet d'attendre l'arrivée de secours plus importants[1]. Le canon a ouvert une nouvelle brèche; un second assaut se prépare, lorsque la nouvelle se répand que le comte d'Harcourt lui-même, accourant au secours de Miradoux, sera le lendemain sous ses murs.

Un des caractères les plus surprenants de cette guerre est certainement la mobilité extrême des généraux et de leurs troupes; elle s'explique par la cavalerie qui, formant la force principale des armées d'alors, se transportait rapidement avec eux. Le comte d'Harcourt avait jugé non sans raison qu'il n'avait aucun but plus important à poursuivre dans cette guerre que de se trouver partout où combattrait le prince de Condé, et lorsqu'il avait appris que ce prince avait quitté les bords de la Dordogne pour se rendre dans l'Agenais, il avait quitté la Saintonge pour voler sur ses

[1] Lettre écrite de Bordeaux, le 11 mars 1652, reçue à Paris, le 17 mars. *Journal manuscrit de Dubuisson-Aubenay*, t. VI, à la Bibliothèque Mazarine.

pas. Seulement il y avait rencontré de sérieuses difficultés. La Dordogne, depuis Bergerac jusqu'au bec d'Ambez, était exactement gardée par les troupes ennemies; il ne pouvait songer à la franchir en face d'elles, force fut donc d'en remonter le cours en dissimulant son projet. Avant d'arriver au cours supérieur de la Dordogne, il lui fallait franchir la Vézère à Terrasson pour aller passer la Dordogne à Domme. A Terrasson, il était facile d'arrêter la marche du comte d'Harcourt, ainsi qu'il en convient dans sa correspondance; mais ce général fut assez heureux pour y arriver deux heures avant un corps de troupes de l'armée des princes qui côtoyait sa marche. Le comte put donc gagner sans obstacles le passage de Domme sur la Dordogne, que gardaient, depuis trois jours, pour le lui assurer, MM. de Biron et de Vaillac, avec quelques troupes et de nombreux amis. Après avoir effectué ce passage, le comte d'Harcourt, qui ignorait encore les graves événements de Miradoux, hésitait s'il se rendrait directement dans l'Agenais, ou s'il irait attaquer un corps de partisans des princes qui se réunissait à Castelnau, à une lieue de Domme, lorsque des nouvelles précises de la défaite du marquis de Saint-Luc le décidèrent à marcher en toute hâte sur Miradoux.

Le prince de Condé, qui croyait le comte d'Harcourt au-delà de la Dordogne, éprouva, à la nou-

velle de son approche un étonnement semblable à celui qu'il avait causé lui-même au marquis de Saint-Luc, peu de jours auparavant. Dans la crainte d'être pris entre deux feux, il ne jugea pas prudent de l'attendre sous les murs de Miradoux. Il leva immédiatement le siége de cette petite place et se retira à Staffort, poste qui maintenait la Garonne entre le comte d'Harcourt et lui.

Le comte d'Harcourt, arrêté par cet obstacle, entama des négociations pour tâcher de ramener sous l'autorité royale les villes de la province. Le succès de ces tentatives devait infailliblement miner le terrain sous les pas du prince de Condé. Ce prince, s'il eût été environné de populations hostiles, eût vu sa petite armée s'évanouir au premier souffle. Le danger de ces menées diplomatiques n'échappait pas à Condé et était de sa part l'objet des préoccupations que sa correspondance va nous révéler :

A Monsieur Lenet, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'État[1].

« Je viens d'avoir advis de diverses parts qu'il estoit arrivé un trompette à Agen de la part de Monsieur le comte d'Harcourt, pour sçavoir d'eux

[1] Manuscrits de Lenet, conservés à la Bibliothèque impériale. Nous croyons cette lettre inédite.

s'ils ne vouloient pas recognoistre ses ordres, et que la maison de ville s'estoit assemblée là-dessus dont on ne m'a point encore dit le résultat. Je vous prie de faire en sorte que Messieurs d'Agen me renvoyent le trompette et qu'ils facent réponse que c'est à moy qu'il faut qu'il s'adresse. Je ne doute pas qu'en cette occasion, ils ne facent ce qu'ils doibvent et ce qu'ils m'ont promis. Priez de ma part Messieurs de Rémond et d'Espagnet de visiter la ville pour l'asseurer et d'aller faire un tour à Villeneufe[1] pour la mesme chose et escrire à Monsieur du Buc, touchant Marmande.

« A Staffort, le 4 mars 1652.

« Ne manquez pas de m'envoyer le trompette.

« Louis de Bourbon. »

Le prince de Condé faisait couvrir les approches de son camp de Staffort par une garde nombreuse placée à Auvillars, village sur les bords de la Garonne, situé sur le point où le comte d'Harcourt était obligé de franchir la Garonne pour venir l'aborder. Le prince se croyait donc par cette précaution à l'abri de toute attaque imprévue. Il n'avait pas assez calculé que les nouvelles

[1] Villeneuve-d'Agen.

levées auxquelles il avait confié ce poste important, ne formaient qu'une troupe médiocre et inexpérimentée; elle se laissa surprendre et envelopper de telle sorte qu'il n'y eut même pas de fuyards pour aller porter l'alarme au camp de Staffort. Les têtes de colonne de l'armée royale arrivaient aux approches de ce camp, que le prince de Condé ignorait encore que le comte d'Harcourt eût franchi la Garonne. Accepter une bataille offerte d'une manière si inattendue, parut au prince la certitude d'une défaite; il préféra essayer de dérober son armée par une prompte retraite sur Agen. Malheureusement celle-ci, commencée avec une confusion inexprimable, continua avec un désordre toujours croissant, et ses troupes eussent été facilement anéanties jusqu'au dernier homme, s'il n'eût laissé sur deux points des enfants perdus pour couvrir sa marche : soixante maîtres derrière les mauvaises murailles de Staffort, et trois ou quatre cents chevaux au Pergan, quartier ouvert à peu de distance; et surtout si le comte d'Harcourt, qui ne voulait rien laisser derrière lui, n'eût commis la faute de s'acharner contre ces deux obstacles, au lieu de pousser vigoureusement la poursuite. Le prince de Condé put ainsi échapper avec le gros de ses troupes; il parvint à leur faire franchir la Garonne, à Bone, sur des bateaux. Il ne put effectuer lui-même ce passage qu'après

avoir couru les plus grands dangers : sur son propre bateau, les balles ennemies renversèrent deux hommes morts à ses côtés. La Garonne se trouvant replacée entre lui et l'armée royale, le prince cantonna autour d'Agen les débris de sa propre armée, n'ayant guère conservé sous sa main que les corps commandés par le comte de Marsin et par le colonel Balthazar, et ceux-ci ne se trouvèrent plus présenter qu'un effectif d'environ quinze cents hommes [1]. Sa cavalerie, par ses ordres, avait continué à suivre, avec les bagages, la rive gauche du fleuve, jusqu'au port Sainte-Marie.

Le comte d'Harcourt, grâce au succès, accroissait au contraire ses forces par le nombre et par les ressources. Le marquis de Saint-Luc l'avait rejoint avec ses troupes qu'il avait reformées; le comte de Vaillac et le marquis de Poyane lui avaient amené les leurs ; de sorte qu'ayant passé une revue générale de son armée, il put compter huit pièces de canon et dix mille hommes effectifs sous les armes, auxquels il fit payer une monstre et demi. Le général de l'armée royale qui faisait subsister ses troupes sur les provinces mêmes qu'elles occupaient, suivant l'usage des temps anciens qui rendait les guerres si désastreuses pour les populations envahies, ne négli-

[1] Correspondance militaire; *Archives du Ministère de la guerre.*

laquelle étaient adossées les maisons de la ville, ils auraient accepté une capitulation honorable. Le prince de Condé toujours emporté par son ardeur et persuadé qu'une bicoque ne saurait lui résister, quand il pouvait d'un mot s'assurer une complète victoire, commit la faute de ne pas proposer une capitulation digne de tels soldats. Comme il savait que ces troupes manquaient de munitions, il voulut qu'elles se rendissent prisonnières de guerre ou qu'au moins elles s'engageassent à ne pas porter de six mois les armes contre lui. Il avait affaire à une garnison à laquelle il n'était pas prudent de trop demander. Celle-ci, indignée de ces exigences, et préférant la mort à une capitulation qu'elle considérait comme un déshonneur, résolut de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le prince de Condé s'aperçut alors que, quelque mauvaise que fût la place, il ne possédait cependant pas les engins de guerre suffisants pour en entreprendre le siége. Il envoya le prince de Conti à Agen pour lui expédier de l'artillerie; mais de cette ville, ce prince fut obligé de se rendre en toute hâte à Bordeaux, où des troubles réclamaient sa présence; de sorte que le prince de Condé resta seul sous les murs de Miradoux. L'artillerie que son frère avait pu lui envoyer d'Agen, ne se composait que de deux pièces de

canon, l'un de dix, l'autre de douze livres de balles, et de munitions si rares que le prince dut exposer la vie de ses soldats pour de l'argent; il leur payait les boulets tombés dans les fossés, ils allaient les chercher sous le feu de la place, pour les faire resservir. Les assiégés, en moins de vingt-quatre heures, firent deux vigoureuses et sanglantes sorties pour empêcher tous les travaux d'attaque; cependant une brèche est ouverte; les assiégeants se précipitent à l'assaut. Au moment de pénétrer, un spectacle et une barrière inattendus les arrêtent : un second fossé, fournaise ardente, s'ouvre sous leurs pieds! Par un de ces renversements fréquents et singuliers des prévisions humaines, cet obstacle infranchissable est dû à la faiblesse même des fortifications de Miradoux; celle des maisons adossées à la muraille à travers laquelle le canon avait ouvert un passage, s'étant écroulée dans ses caves, avec ses boiseries et ses charpentes, les assiégés y avaient mis le feu. Pendant que les assaillants sont obligés de suspendre l'assaut, les assiégés construisent en arrière de nouvelles défenses.

Le prince de Condé dut changer la position de sa batterie pour faire brèche à un endroit où les rapports assurent que les maisons n'ont point de souterrains. Dans cet intervalle, comme il manque de forces suffisantes pour investir complétement

Miradoux, Saint-Luc, revenu sur ses pas avec quelques troupes qu'il est parvenu à rallier, ravitaille la place de vivres et de munitions, tandis que Marin et La Motte-Védel avec les vaillants débris de Lorraine et de Champagne, font cinq sorties victorieuses, qui, chaque fois, culbutent les assiégeants. La résistance ainsi prolongée permet d'attendre l'arrivée de secours plus importants[1]. Le canon a ouvert une nouvelle brèche; un second assaut se prépare, lorsque la nouvelle se répand que le comte d'Harcourt lui-même, accourant au secours de Miradoux, sera le lendemain sous ses murs.

Un des caractères les plus surprenants de cette guerre est certainement la mobilité extrême des généraux et de leurs troupes; elle s'explique par la cavalerie qui, formant la force principale des armées d'alors, se transportait rapidement avec eux. Le comte d'Harcourt avait jugé non sans raison qu'il n'avait aucun but plus important à poursuivre dans cette guerre que de se trouver partout où combattrait le prince de Condé, et lorsqu'il avait appris que ce prince avait quitté les bords de la Dordogne pour se rendre dans l'Agenais, il avait quitté la Saintonge pour voler sur ses

[1] Lettre écrite de Bordeaux, le 11 mars 1652, reçue à Paris, le 17 mars. *Journal manuscrit de Dubuisson-Aubenay*, t. VI, à la Bibliothèque Mazarine.

pas. Seulement il y avait rencontré de sérieuses difficultés. La Dordogne, depuis Bergerac jusqu'au bec d'Ambez, était exactement gardée par les troupes ennemies; il ne pouvait songer à la franchir en face d'elles, force fut donc d'en remonter le cours en dissimulant son projet. Avant d'arriver au cours supérieur de la Dordogne, il lui fallait franchir la Vézère à Terrasson pour aller passer la Dordogne à Domme. A Terrasson, il était facile d'arrêter la marche du comte d'Harcourt, ainsi qu'il en convient dans sa correspondance ; mais ce général fut assez heureux pour y arriver deux heures avant un corps de troupes de l'armée des princes qui côtoyait sa marche. Le comte put donc gagner sans obstacles le passage de Domme sur la Dordogne, que gardaient, depuis trois jours, pour le lui assurer, MM. de Biron et de Vaillac, avec quelques troupes et de nombreux amis. Après avoir effectué ce passage, le comte d'Harcourt, qui ignorait encore les graves événements de Miradoux, hésitait s'il se rendrait directement dans l'Agenais, ou s'il irait attaquer un corps de partisans des princes qui se réunissait à Castelnau, à une lieue de Domme, lorsque des nouvelles précises de la défaite du marquis de Saint-Luc le décidèrent à marcher en toute hâte sur Miradoux.

Le prince de Condé, qui croyait le comte d'Harcourt au-delà de la Dordogne, éprouva, à la nou-

velle de son approche un étonnement semblable à celui qu'il avait causé lui-même au marquis de Saint-Luc, peu de jours auparavant. Dans la crainte d'être pris entre deux feux, il ne jugea pas prudent de l'attendre sous les murs de Miradoux. Il leva immédiatement le siége de cette petite place et se retira à Staffort, poste qui maintenait la Garonne entre le comte d'Harcourt et lui.

Le comte d'Harcourt, arrêté par cet obstacle, entama des négociations pour tâcher de ramener sous l'autorité royale les villes de la province. Le succès de ces tentatives devait infailliblement miner le terrain sous les pas du prince de Condé. Ce prince, s'il eût été environné de populations hostiles, eût vu sa petite armée s'évanouir au premier souffle. Le danger de ces menées diplomatiques n'échappait pas à Condé et était de sa part l'objet des préoccupations que sa correspondance va nous révéler :

A Monsieur Lenet, conseiller ordinaire du roi en son conseil d'État[1].

« Je viens d'avoir advis de diverses parts qu'il estoit arrivé un trompette à Agen de la part de Monsieur le comte d'Harcourt, pour sçavoir d'eux

[1] Manuscrits de Lenet, conservés à la Bibliothèque impériale. Nous croyons cette lettre inédite.

s'ils ne vouloient pas recognoistre ses ordres, et que la maison de ville s'estoit assemblée là-dessus dont on ne m'a point encore dit le résultat. Je vous prie de faire en sorte que Messieurs d'Agen me renvoyent le trompette et qu'ils facent réponse que c'est à moy qu'il faut qu'il s'adresse. Je ne doute pas qu'en cette occasion, ils ne facent ce qu'ils doibvent et ce qu'ils m'ont promis. Priez de ma part Messieurs de Rémond et d'Espagnet de visiter la ville pour l'asseurer et d'aller faire un tour à Villeneufe[1] pour la mesme chose et escrire à Monsieur du Buc, touchant Marmande.

« A Staffort, le 4 mars 1652.

« Ne manquez pas de m'envoyer le trompette.

« Louis de Bourbon. »

Le prince de Condé faisait couvrir les approches de son camp de Staffort par une garde nombreuse placée à Auvillars, village sur les bords de la Garonne, situé sur le point où le comte d'Harcourt était obligé de franchir la Garonne pour venir l'aborder. Le prince se croyait donc par cette précaution à l'abri de toute attaque imprévue. Il n'avait pas assez calculé que les nouvelles

[1] Villeneuve-d'Agen.

levées auxquelles il avait confié ce poste important, ne formaient qu'une troupe médiocre et inexpérimentée; elle se laissa surprendre et envelopper de telle sorte qu'il n'y eut même pas de fuyards pour aller porter l'alarme au camp de Staffort. Les têtes de colonne de l'armée royale arrivaient aux approches de ce camp, que le prince de Condé ignorait encore que le comte d'Harcourt eût franchi la Garonne. Accepter une bataille offerte d'une manière si inattendue, parut au prince la certitude d'une défaite; il préféra essayer de dérober son armée par une prompte retraite sur Agen. Malheureusement celle-ci, commencée avec une confusion inexprimable, continua avec un désordre toujours croissant, et ses troupes eussent été facilement anéanties jusqu'au dernier homme, s'il n'eût laissé sur deux points des enfants perdus pour couvrir sa marche : soixante maîtres derrière les mauvaises murailles de Staffort, et trois ou quatre cents chevaux au Pergan, quartier ouvert à peu de distance; et surtout si le comte d'Harcourt, qui ne voulait rien laisser derrière lui, n'eût commis la faute de s'acharner contre ces deux obstacles, au lieu de pousser vigoureusement la poursuite. Le prince de Condé put ainsi échapper avec le gros de ses troupes; il parvint à leur faire franchir la Garonne, à Bone, sur des bateaux. Il ne put effectuer lui-même ce passage qu'après

avoir couru les plus grands dangers : sur son propre bateau, les balles ennemies renversèrent deux hommes morts à ses côtés. La Garonne se trouvant replacée entre lui et l'armée royale, le prince cantonna autour d'Agen les débris de sa propre armée, n'ayant guère conservé sous sa main que les corps commandés par le comte de Marsin et par le colonel Balthazar, et ceux-ci ne se trouvèrent plus présenter qu'un effectif d'environ quinze cents hommes [1]. Sa cavalerie, par ses ordres, avait continué à suivre, avec les bagages, la rive gauche du fleuve, jusqu'au port Sainte-Marie.

Le comte d'Harcourt, grâce au succès, accroissait au contraire ses forces par le nombre et par les ressources. Le marquis de Saint-Luc l'avait rejoint avec ses troupes qu'il avait reformées; le comte de Vaillac et le marquis de Poyane lui avaient amené les leurs; de sorte qu'ayant passé une revue générale de son armée, il put compter huit pièces de canon et dix mille hommes effectifs sous les armes, auxquels il fit payer une monstre et demi. Le général de l'armée royale qui faisait subsister ses troupes sur les provinces mêmes qu'elles occupaient, suivant l'usage des temps anciens qui rendait les guerres si désastreuses pour les populations envahies, ne négli-

[1] Correspondance militaire; *Archives du Ministère de la guerre.*

geait pas en effet de frapper des contributions pour entretenir les siennes ; il y en avait même qui étaient payées pour éviter le désordre et le pillage des soldats. Pour obtenir cette garantie, Condom, le Mas d'Agenais, Staffort et Nérac venaient de lui remettre 10,000 écus ; il en demandait 20,000 aux habitants du duché d'Albret pour leur accorder la même sûreté [1]. Après cette revue de ses forces, l'opinion générale prêtait au comte d'Harcourt l'intention d'aller former le siége d'Agen.

Le prince de Condé entra d'abord seul dans la ville d'Agen dont les excellentes dispositions des habitants lui étaient précédemment connues ; le prince de Conti vint l'y rejoindre. Les deux frères ne tardèrent pas à s'apercevoir que le voisinage de l'armée royale avait singulièrement modifié l'esprit des habitants, et reconnurent la nécessité de s'assurer de la ville par une garnison. L'ordre est donné au régiment de Conti, infanterie, de se saisir de la porte de Grave et d'entrer dans la ville. Les habitants s'émeuvent ; ils prennent les armes et enserrent le régiment de Conti de barricades dans la première rue où il est entré. Les révoltés portent des piques et des pistolets sous la gorge des princes qui sont accourus. Le sang-froid des princes ne se dément pas dans cette position cri-

[1] Correspondance militaire ; *Archives du Ministère de la guerre.*

tique : recourir à la force ouverte des soldats, c'est appeler le carnage, le feu et le pillage, détacher de leur cause toutes les villes qui l'ont embrassée ; céder, c'est ployer sous la honte que n'acceptent jamais ceux qui portent l'épée. Les princes se contentent de menacer si hautement, qu'une réunion à l'Hôtel-de-Ville est convenue par l'intermédiaire du duc de La Rochefoucauld, pour entrer en arrangement. Dans cette conférence, les princes exigent que les bourgeois leur demandent pardon ; ils leur promettent en retour de ne pas mettre de garnison dans Agen, ce qu'ils n'avaient voulu faire, assurèrent-ils, que pour soulager les habitants. Ces concessions réciproques rétablirent le calme. Une condition supplémentaire, imposée cependant par les princes, fut que les habitants lèveraient parmi eux un régiment pour la garde de la ville, le prince de Condé se réservant d'en nommer les officiers.

Ce séjour du prince de Condé à Agen fut marqué par les plus fâcheux événements pour sa cause. Les troubles qui avaient précipitamment obligé le prince de Conti à quitter le siége de Miradoux pour se rendre à Bordeaux étaient loin d'être calmés, et ce prince, de retour auprès de son frère, ne lui rapportait que des renseignements peu satisfaisants sur l'état de cette ville si essentielle à conserver. La ville de Bordeaux n'avait

guère de fortifications un peu sérieuses que les châteaux Trompette et du Hâ, et ils n'étaient reliés entre eux que par une enceinte de vieilles tours et de vieux remparts du moyen âge qui n'étaient plus en harmonie avec les progrès accomplis pour la défense et pour l'attaque des places. En outre, cette enceinte était débordée par d'immenses faubourgs qui formaient une nouvelle ville sans défense, ville plus grande que la première. Afin de pourvoir aux nécessités d'une sérieuse résistance, par les ordres du prince de Condé, les faubourgs étaient couverts par des fortifications plus modernes; des bastions et des courtines s'élevaient par corvées imposées aux paysans du Médoc et des environs [1]. Enfin, pour la garde de la ville, le parlement avait levé un régiment de trente compagnies, fort de douze cents hommes [2]. Ces précautions auraient suffi pour mettre Bordeaux en état de résister, si le danger principal n'était venu de la situation intérieure de la ville où les rivalités les plus ardentes régnaient entre les habitants. Le parlement était généralement favorable au mouvement de la Fronde; mais il l'était dans de certaines conditions qui n'en faisaient pas un instrument absolument dévoué à la politique des

[1] *Gazette de France.* Nouvelles de Bordeaux, du 8 février 1652.

[2] *Gazette de France.* Nouvelles de Bordeaux, du 12 février 1652.

princes ; le peuple, au contraire, était passionné pour les princes et pour leur politique, mais à la condition qu'on lui passerait les plus coupables excès. La bourgeoisie se divisait en deux partis, l'un qui marchait avec le parlement; mais celui-ci se divisa lui-même ; l'autre qui désirait le retour à l'autorité royale et à la paix, parti de propriétaires qui songeait surtout à ses vignes et auquel les tribulations n'étaient pas épargnées[1]. Les factions acharnées se livrèrent à des persécutions et à de sanglantes luttes, et ces troubles, dont plus tard se développera le pénible récit, devinrent pour le parti des princes une cause de lassitude, de dégoût et de faiblesse qui contribua puissamment au rétablissement de l'autorité royale.

D'autres nouvelles plus graves encore pour le moment parvenaient des contrées plus éloignées. La première était la perte d'Angers. Le duc de Rohan-Chabot, gouverneur d'Anjou, lié au prince de Condé par des motifs de reconnaissance déjà connus, avait fait déclarer sa province en faveur du prince. La cour ayant voulu faire occuper les ponts de Cé par le régiment de Picardie, afin de

[1] M. de Marin, maréchal de camp de l'armée royale, écrivait de Saintes à Le Tellier, le 21 mars 1652 : « Je compte sur l'effet qùe produira sur les habitants de Bordeaux la menace d'arracher leurs vignes, qui est le plus grand châtiment qu'on leur puisse faire. » *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

maintenir l'Anjou sous son obéissance, le duc de Rohan s'y était opposé, sous le prétexte à peine spécieux que cette garnison pouvait faire craindre à toutes les villes de la province de recevoir des garnisons semblables, et qu'elles se soulèveraient. Après cet éclat, il ne restait plus qu'à lever hautement l'étendard de la Fronde, et le duc le fit. Si cette première démonstration eût été suivie d'actes plus vigoureux, cette diversion, se joignant à l'approche des vieilles troupes arrivant de Stenay sous la conduite du duc de Nemours, changeait de face la situation du prince de Condé et lui présageait enfin un succès toujours contesté par la fortune contraire. On ne saurait qualifier d'acte utile à la cause qu'elle prétendait servir une mesure au moins singulière à laquelle le duc eut recours, dans la crainte de l'influence qu'Arnaud, évêque d'Angers, pouvait avoir sur les habitants dans un sens favorable à la politique royale. Un jour qu'il était sorti, il lui fit fermer au retour les portes de la ville; et l'évêque rejoignit la reine. La cour, voyant de ce côté un nouveau péril à conjurer, s'empressa de quitter Poitiers pour s'avancer jusqu'à Saumur, afin de veiller de près au siége d'Angers dont la résolution fut prise. Elle avait deux maréchaux de France sous la main pour leur confier l'entreprise : le maréchal de La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, et le ma-

réchal d'Hocquincourt, qui venait d'aller chercher à la frontière le cardinal Mazarin en arborant ses couleurs. Entre les mérites du premier, qui avait la réputation d'un preneur de villes, et qui n'eût pas été fâché d'avoir à combattre le duc de Rohan-Chabot avec lequel il avait eu des dissentiments récents à l'occasion de la présidence des États de Bretagne, et les services du second, d'une incontestable bravoure, mais général médiocre, il ne pouvait, à ce qu'il parut, y avoir d'hésitation pour la reine et pour le cardinal Mazarin. Le maréchal d'Hocquincourt reçut la mission de commander au siége d'Angers; c'était faire la partie belle au duc de Rohan-Chabot.

Le maréchal d'Hocquincourt débuta par une imprudence qui devait faire anéantir son armée. N'ayant point d'artillerie, il l'avait laissée en arrière pour pouvoir ramener de la frontière le cardinal à plus grandes journées, il devait faire camper ses troupes à distance de la ville jusqu'à ce qu'il eût reçu du canon pour former ses attaques; mais au lieu de prendre ces mesures indiquées par la plus simple prudence, il logea ses troupes dans les faubourgs de la ville, les y laissant dispersées sans ordre. Les soldats y trouvèrent du vin en si grande abondance, qu'en peu d'heures l'ivresse fut générale. Il est demeuré inexplicable que le duc de Rohan-Chabot n'ait pas mis à profit une si

favorable conjoncture pour faire une sortie : sans coup férir, il eût écrasé l'armée royale, et ceux qui s'étaient endormis dans le vin se fussent éveillés dans les flots de leur propre sang. Il resta inactif derrière ses murailles, donnant aux soldats de l'armée assiégeante le temps de revenir de leur ivresse, et au maréchal d'Hocquincourt celui de recevoir des canons demandés à Nantes au maréchal de La Meilleraye, artillerie qui remontait lentement sur des bateaux le cours de la Loire. Les canons enfin arrivent et sont mis en batterie. Le gouverneur d'Anjou n'avait qu'un parti à prendre pour servir sérieusement la cause du prince de Condé : résister jusqu'à la dernière extrémité ou tout au moins le plus longtemps possible. En attirant sur lui et en retenant occupées les forces royales, par cette diversion puissante, il donnait au prince les moyens de relever sa cause. Les choses ne se passèrent pas ainsi. A peine les premiers boulets eurent-ils endommagé les murailles, que le gouverneur déféra, sans y apporter d'obstacles, au vœu des habitants pour une capitulation immédiate. La cour ne fut pas exigeante pour les conditions, trop heureuse de se débarrasser si facilement d'une grosse affaire. Une amnistie générale fut accordée, et l'autorisation donnée au gouverneur d'Anjou de se retirer à Paris avec sa famille auprès du duc d'Orléans.

La seconde catastrophe dont la nouvelle vint assaillir le prince de Condé, sur la tête duquel tous les désastres semblaient vouloir se précipiter à la fois, fut la perte de la ville de Saintes assiégée par MM. du Plessis-Bellière et de Montauzier; nous empruntons au texte même de la *Gazette* le récit de l'attaque de cette place :

Ce qui s'est passé au siége de Xaintes.

« Le 6 de ce mois (mars 1652), les sieurs du Plessis-Bellière et de Montauzier, lieutenants-généraux dans les armées de Sa Majesté, partirent de Pons avec toutes leurs troupes pour investir la ville de Xaintes, à la réserve de celles que commandoyent les sieurs de Folleville et de Baulle, mareschaux de camp, dont le premier avoit esté envoyé par ledit sieur du Plessis vers Taillebourg, sur l'avis qu'il avoit eu que le prince de Tarente qui estoit dans ladite place, se devoit retirer à Brouage, mais il estoit déjà passé avec sept hommes : et ledit sieur de Baulle eut ordre de demeurer à Saint-Savinien, où il s'estoit avancé pour en garder le poste, et faire croire à ceux du parti contraire que l'on en vouloit à cette ville de Taillebourg.

« Le reste du jour fut employé à prendre les quartiers à l'entour de ladite ville de Xaintes; et

le lendemain 7, le sieur du Plessis-Bellière ayant résolu de reconnoître la place de plus près, fit, pour cet effet, dès le matin, commander deux cents hommes de Picardie, Montauzier, Noirmoustiers et Saint-Geniez; puis détacha quarante fuzeliers qu'il soutint lui-mesme avec les sieurs de Montauzier, de Breval, de Forgues, le chevalier d'Albret et de Lorière, mareschaux de camp, et quantité d'autres officiers et volontaires qui se trouvèrent près d'eux, et fit donner dans le faubourg de Saint-Vivien : lequel, nonobstant la résistance que firent ceux du parti contraire, qui s'estoyent postez dans les mazures de quelques maisons brûlées, fut emporté. En laquelle occasion les sieurs de Poillac, Cardillac et autres officiers du régiment de Picardie, et les sieurs de Clozière, commandant le régiment de Montauzier et de Bois-Guillaume, commandant celui de Noirmoustiers, donnèrent des preuves de leur courage et de leur expérience. Mais sur tous, les généraux y firent des merveilles, et malgré la grêle des mousquetades qui venoit du rempart, reconnurent eux-mêmes les fossez et tous les dehors de la place avec tant de bonheur, que tous ceux qui donnèrent teste baissée dans le fauxbourg et les rues enfilées, veües de tout ledit rempart, il n'y eut qu'un soldat légèrement blessé au bras : ces généraux y ayant trouvé assez de couvert pour loger

les soldats de la brigade de Picardie, composée dudit régiment et de ceux de Montauzier, Noirmoustiers et Saint-Geniez et de cent hommes détachés de celui de Périgord.

« Ensuite de cette action, ledit sieur du Plessis-Bellière, sur l'avis que l'on avoit dessein de brusler quelques maisons qui restoient encore dans le fauxbourg Saint-Eutrope, manda au sieur de Genlis, mareschal de camp, commandant les gardes du roy, d'y faire avancer la garde, laquelle estoit composée de cent hommes dudit régiment commandés par le sieur de Pierrepont, lieutenant, qui se rendit maistre du clocher : dans la tour duquel ceux du parti contraire avoient laissé trente hommes commandez par un capitaine et deux lieutenans qui en avoyent rompu les degrés pour en empêcher l'accez ; mais la fumée d'une botte de foin qu'on y apporta les contraignit de se rendre à discrétion.

« Le mesme soir, ces généraux firent ouvrir une tranchée entre les Pères de la Mission et la rivière, qui fut à l'instant poussée fort avant par les gardes : où le sieur de Genlis faisant voir ses soins et sa diligence receut une mousquetade dans son haut de chausse, laquelle ne le blessa point : et une autre tranchée pour attaquer la citadelle au-dessus des Cordeliers, qui se trouva assez facile : ledit sieur de Clausière ayant percé de mai-

son en maison jusqu'au pied du rempart : auquel travail le sieur de Gondovilliers, capitaine, et l'aide-major de Picardie furent légèrement blessez.

« Le 8 se passa à disposer les batteries : et la nuit suivante, le marquis de Breval, mareschal de camp, poussa bien avant la retraite de la ville avec deux compagnies des gardes suisses et le régiment de La Meilleraye commandé par le sieur de Bauvais-Riou ; et le sieur de Lorière, mareschal de camp, avec le régiment de Montauzier, se logea sur le haut du fossé, que les sieurs du Plessis et de Montauzier allèrent reconnoistre et en arrachèrent les palissades.

« Le lendemain, la batterie que l'on a faite dans le jardin des Pères de la Mission se trouva en estat : mais ledit sieur du Plessis ne voulut pas qu'elle tirast que celle qu'il fait faire entre les deux attaques ne fût aussi achevée, afin d'emporter en mesme temps tous les dehors de la place.

« Le soir, le marquis de Créqui-Hemon, mareschal de camp, fit encore grandement avancer la tranchée du costé de la ville, avec les régiments de Poitou, Grammont et Mazancour, dont les officiers y donnèrent des marques de leur expérience ; et le sieur de Montafilant, ingénieur, fut blessé d'une mousquetade de laquelle il eut le bras rompu, et mourut le 10 sur le soir, la balle lui estant entrée dans le ventre.

« Ce jour-là 10, le chevalier d'Albret, mareschal de camp, avec les régiments de Saint-Geniez et de Noirmoustiers, se logea contre la palissade de la citadelle; et ceux de la place qui n'avoient point encore fait de sortie, en firent une en plein midi sur la tranchée de la citadelle avec beaucoup de vigueur, mais avec perte de quelques officiers tuez ou faits prisonniers. Les assiégeans ont aussy perdu les sieurs de Bois-Guillaume, commandant Noirmoustiers, Ansillon, lieutenant en ce régiment; le sieur d'Orival, enseigne de la mestre de camp de Poitou, blessez à mort, et eu les sieurs de la Rabelière, de Bruc, de Barsillon, capitaines au mesme régiment de Poitou, blessez, le premier, dans le sein et le dernier à la teste, sans péril, et le sieur de la Cour, ci-devant gouverneur de Lislers, et volontaire en cette occasion, aussi légèrement blessé au bras; mais la perte y eut esté plus grande si les sieurs du Plessis et de Montauzier n'y fussent accourus avec le sieur de Folleville, mareschal de camp, les sieurs du Plessis, de Cosme, d'Arnolfigny, volontaires auprès dudit sieur du Plessis-Bellière, et plusieurs autres, qui tous, l'espée à la main, repoussèrent ceux de la place. »

A la suite de cette vigoureuse attaque et de cette infructueuse sortie, Chambon, gouverneur de la place, bien qu'il disposât d'une très-nombreuse garnison et de tous les approvisionnements

nécessaires, ne jugea pas à propos de prolonger davantage la résistance, et entra en négociation pour capituler. Il obtint, il est vrai, des conditions honorables : la sortie de la garnison avec armes et bagages, sans engagement de ne plus combattre, et la faculté de la conduire au prince de Condé ; mais il fut blâmé hautement pour n'avoir pas fait une vigoureuse et longue résistance. Chambon allégua pour sa justification qu'il avait cru plus avantageux aux intérêts du prince de Condé de lui ramener sa garnison pour renforcer son armée, que de la compromettre à une défense inutile dans laquelle il aurait fini par succomber. Ces raisons, qui ne compensaient pas la perte d'une place importante, furent mal accueillies par le prince de Condé et par son parti ; aussi lorsque Chambon parut à Bordeaux, il faillit être massacré par la populace.

La capitulation n'avait même pas été observée, par suite de déplorables circonstances. Lorsque la garnison sortit de la place, les troupes assiégeantes rangées en bataille suivant l'usage, pour la voir défiler, quittèrent leurs rangs, malgré tous les ordres contraires, et se ruèrent sur elle. Un grand nombre d'officiers et de soldats furent tués, tous furent dépouillés, et les sept régiments qui composaient cette garnison, réduits à des débris dispersés, furent presque complétement per-

dus pour le prince de Condé. Cette violation des conditions de la capitulation produisait un avantage considérable pour la cause royale; mais ce manquement à la parole donnée était une tache de déshonneur dont le marquis de Montausier repoussa avec indignation toute solidarité. Pour maintenir intactes les conditions de la capitulation, il se précipita l'épée à la main, avec le marquis du Plessis-Bellière, contre ses propres soldats; ceux-ci, oubliant tout respect et toute discipline, chargèrent leurs généraux ainsi que leur escorte. M. de Montausier racontera lui-même au lecteur cet épisode inédit de nos guerres civiles et de l'indiscipline militaire :

Le marquis de Montauzier à M. Letellier[1].

« Monsieur,

« La joye que j'ay receue par le petit service que nous venons de rendre au Roy en remettant Xaintes sous son obéissance, m'a estée bien rabattue par un accident qui nous est arrivé; car la fureur de nos soldats a esté si grande et la mauvaise intention de la plus part des officiers aussy, que contre la parole que M. du Plessis-Bellière et moy avons donnée, la garnison qui

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

sortoit d'icy a esté toute dépouillée et plusieurs tuez, quelque résistance que M. du Plessis et moy y ayons faite, qui en avons tué grand nombre; mais nous l'avons pensé estre l'un et l'autre plus de vingt fois; car l'armée que nous avions toute faite mettre en bataille s'est toute desbandée contre ces pauvres gens, ayant chargé nostre propre escorte, despouillé plus de vingt de nos officiers et un nombre infiny de soldats. Le sieur de la Chapelotte vous en rendra compte plus au long. Ce désordre pourtant n'apporte pas peu d'avantage au Roy, ayant absolument ruyné sept régimens de M. le Prince; mais, Monsieur, je vous avoue que cela ne me console pas; car quoy que je n'aye manqué à aucune des prévoyances nécessaires pour empescher cela, et qu'ainsy je ne sois point coupable, on ne laissera pas de m'accuser par tout le monde. Au reste, Monsieur, j'eusse bien souhaité demeurer icy pour y restablir les choses; mais j'ay cru estre plus obligé d'aller au siége de Taillebourg, où je seray ce soir pour faire ouvrir les tranchées, M. du Plessis estant party dès hyer pour prendre les quartiers devant la place. Quand elle sera prise, je reviendray icy pour mettre ordre à un million de choses qui en ont besoing, et je ne manqueray pas de vous bailler avis très ponctuellement de l'estat de nos affaires. Sans que vos occupations

m'obligent à ne vous importuner que le moins qu'il m'est possible, je vous rendrois mille grâces de la continuation de vos bontés; mais il me suffit de vous assurer que j'en auray toute la recognoissance qui leur est deüe, et que je seray toute ma vie,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« Montauzier.

« A Xaintes, ce 16e mars 1652. »

Les troupes royales, dans cette guerre, avaient contracté des habitudes de pillage et d'indiscipline qui passaient toutes les bornes; elles étaient le sujet de plaintes nombreuses de la part des habitants mêmes dévoués à la cause royale, qui n'étaient pas plus épargnés que les autres. Une assemblée de la noblesse du Poitou s'était réunie spontanément au bourg de Puybelliard, en Bas-Poitou, pour s'entendre sur les moyens de résister à ces désordres. La cour, très-disposée à s'alarmer des réunions de la noblesse, avait envoyé un émissaire pour assister à celle-ci. Il lui rendit compte que cette noblesse était bien intentionnée pour le service du roi; mais qu'il était nécessaire de prendre des mesures pour faire droit à

ses justes griefs, et de ne plus permettre aux troupes de vaguer dans la province[1].

Le siége de Taillebourg, qui suivit immédiatement le siége de Saintes, fut accompagné du même succès; mais avec une résistance beaucoup plus vigoureuse de la part de cette petite place de guerre, dont la position était du reste excellente. Le comte d'Estissac avait envoyé à ce siége, des environs de La Rochelle, son régiment d'infanterie, composé de vingt compagnies, avec deux pièces de canon en fonte verte[2]. Le Tellier avait écrit qu'il fallait raser immédiatement le pont fortifié sur la Charente, qui unissait les deux villes et le château qui les dominait. Marin, maréchal de camp, qui, se multipliant, avait quitté Miradoux aussitôt après la levée du siége, pour se rendre dans la Saintonge, lui répondit le 21 mars[3], que l'ordre était excellent et serait exécuté; mais qu'auparavant il fallait les prendre. Il annonce que les deux villes, après une assez vigoureuse résistance qui a duré quatre jours, ont été emportées avec une demi-lune devant la porte du

[1] Lettre de M. des Roches-Baritaud à Le Tellier, datée de Luçon, le 5 mars 1652. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

[2] *Gazette de France*. Nouvelles datées de La Rochelle le 7 mars 1652.

[3] Lettre datée de Saintes. *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

château; mais que celui-ci est bâti sur un roc difficile à miner, et qu'on ne le prendra pas sans perte; il assigne un délai de quatre ou cinq jours encore pour en venir à bout. Il ne se trompa pas dans son calcul; une dépêche des marquis du Plessis-Bellière et de Montausier à Le Tellier, datée de Taillebourg, le 25 mars, apprit au ministre que le château s'était rendu; mais que de bonnes conditions avaient dû être faites aux assiégés, en raison de la force de la place[1].

La petite ville de Saint-Surin fut ensuite attaquée et capitula promptement, sans qu'il s'y soit passé aucune action mémorable, si ce n'est un fait surprenant que nous apprend la *Gazette*, et dont nous lui laissons le récit :

« De Xaintes, 12 avril 1652.

« Le sieur du Plessis-Bellière, au lieu d'aller à Talmont, ensuite de la prise de Taillebourg, comme le bruit en couroit, fit marcher ses troupes vers Saint-Surin, laquelle place ayant investi le 4 de ce mois, et fait dresser devant une batterie le 6, il s'en rendit maistre le lendemain par composition; puis s'en alla camper près de Coze. Il ne s'est rien passé de remarquable à ce siège, si non que le premier coup de canon qui fut tiré de

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

la place ayant emporté la moitié du corps à l'un de ceux qui estoient près dudit sieur du Plessis-Bellière, il fut un quart d'heure sans donner aucun signe de vie, en sorte que chacun le croyoit mort : mais il se réveilla comme en sursaut, cria par trois fois miracle et pria qu'on lui donnast son scapulaire, lequel après avoir baisé et tesmoigné beaucoup de contrition de ses fautes, il mourut, ne s'étant pu trouver de prestre pour le confesser. »

Le prince de Condé venait de quitter la Guyenne lorsque la nouvelle de la prise de Taillebourg eut pu lui parvenir; mais il y reçut la nouvelle de la reddition de Saintes au moment d'une excursion d'Agen à Marmande. Sous l'empire de l'émotion dont il fut saisi en apprenant la perte si prompte d'une ville qu'il considérait comme l'un des boulevards les plus solides de son parti, il prit la plume pour exprimer son désespoir. Sa lettre, d'une écriture précipitée et presque illisible, est un témoignage encore présent, autant par son côté matériel que par son côté moral, des sentiments dont il fut assailli[1]. Il songeait toutefois à utiliser les débris de la garnison, ignorant encore toute l'étendue de la catastrophe qui les avait réduits à un triste fantôme.

[1] Papiers de Lenet, conservés à la Bibliothèque impériale. Nous croyons cette lettre inédite.

Le prince de Condé à M. Viole, ou en son absence à M. Lenet.

« La perte de Saintes me met au désespoir. On dirige la garnison à Bourg, il faut l'envoyer du côté de Libourne, dans des quartiers d'où on s'en puisse servir comme on le jugera pour le mieux. J'appréhende fort qu'ils ne viennent à Libourne qu'après l'affaire de Taillebourg faicte; c'est pourquoy il faut les mettre en lieu qu'on s'en puisse servir à Libourne en cas de besoin.

« LOUIS DE BOURBON.

« A Marmande, 18 mars 1652. »

De loin comme de près, les déceptions les plus amères répondaient aux combinaisons du prince de Condé; ses généraux étaient faibles ou malheureux; lui-même s'exposait vainement comme un simple soldat, au milieu du hasard des batailles, sans parvenir à ressaisir la victoire, qui, lors de ses débuts militaires, avait souri si volontiers à ses premiers efforts. Il était découragé par la mauvaise qualité des troupes de son armée de Guyenne; recrues inexpérimentées, elles l'exposaient à des surprises; elles étaient moins vives enfin à le suivre sur le chemin des attaques impé-

tueuses qui enlèvent un succès, qu'elles n'étaient promptes à la retraite. Ce prince prit, en conséquence, une grande résolution : celle de transporter ailleurs le principal théâtre de la guerre, en allant prendre lui-même le commandement de ses vieilles troupes, dont la solidité était nécessaire à la hardiesse de ses conceptions. Ce corps d'armée, ramené par le duc de Nemours des environs de Stenay, était en marche pour atteindre les bords de la Loire. Un avantage non moins considérable ressortait pour le prince de Condé de cette combinaison, celui de se rapprocher de Paris, dont la centralisation gouvernementale, accrue par les persévérants efforts d'une longue suite de rois, faisait déjà pencher le plateau de la balance politique pour le parti que cette ville adoptait. Enfin, il pouvait retrouver sur ses pas l'occasion de renouveler, sur le jeune roi, cette tentative d'enlèvement dont sa marche manquée sur Chef-Boutonne, pendant la campagne de Poitou, avait été, d'après nos conjectures, un premier essai.

Ce projet, qui l'obligeait à parcourir, sans être reconnu, cent vingt lieues de pays ennemi, exigeait le plus grand secret. Après avoir remis au prince de Conti la conduite des affaires de la Guyenne, le prince de Condé partit d'Agen, le dimanche des Rameaux, 24 mars 1652, annon-

çant publiquement qu'il se rendait à Bordeaux. A quelques lieues, se dérobant de la route ordinaire suivi de quelques cavaliers, il tourna dans la direction du nord-est pour accomplir son aventureux voyage.

Lorsque le baron de Vatteville, amiral de la flotte espagnole, eut appris ce départ, il écrivit à Lenet une lettre dont nous extrayons ce passage :

« Monsieur,

« J'ai receu votre lettre avec une extrême joye d'avoir appris l'estat de vostre bonne santé, et au mesme temps bien marry du voyage de Monsieur le Prince, pour l'absence d'une maîtresse de ses mérites et hautes vertus; et, d'autre costé, fort consolé, espérant par là l'entier salut de ses affaires. Enfin, ce sont des coups qui au temps passé estoient réservés pour César, et au présent pour Son Altesse [1], etc.

« Votre très humble et très affectionné serviteur,

« VATTEVILLE.

« A Bourg, ce jeudi 28me de mars 1652. »

[1] Papiers de Lenet conservés à la Bibliothèque impériale.

Le surplus de la lettre est relatif à ses préparatifs pour mettre la flotte espagnole en état de combattre l'armée navale

Ce départ du prince de Condé n'interrompit point les opérations militaires de la campagne d'hiver, en Guyenne et en Poitou ; nous y reviendrons, après avoir suivi le cours des événements qui vont se dérouler sur une autre scène[1].

de France. Il dit que l'intention du roi d'Espagne étant d'assister les princes de la manière qu'ils croiront la plus avantageuse, l'amiral croisera avec sa flotte dans la haute mer ou la placera dans la Gironde, suivant qu'ils le préféreront pour le commerce et pour la conservation de Bordeaux.

[1] Pour compléter l'historique de la portion si animée de la campagne que nous venons de retracer, nous donnons aux *Appendices*, deux documents trop étendus pour être insérés dans notre récit, dont ils auraient trop longuement interrompu le cours. L'un fut rédigé sous l'inspiration du comte d'Harcourt, et fait partie de l'*Appendice* du premier volume ; l'autre, sous celle du prince de Conti. Par leurs points de départ opposés, ces deux documents se contrôlent et méritent un sérieux intérêt. Le document rédigé sous l'inspiration du prince de Conti n'est pas le même que la relation envoyée par lui, à Paris, du combat de Miradoux, dont ce chapitre donne l'analyse ; il embrasse un beaucoup plus grand nombre de faits de cette campagne, et traite des événements de la Guyenne jusqu'à la paix de Bordeaux. Par ce motif, ce document sera placé à l'*Appendice* du volume qui terminera l'histoire de la Fronde.

APPENDICE.

NOTE PREMIÈRE.

LISTE

DU PARLEMENT DE PARIS[1].

GRANDE CHAMBRE.

Messieurs présidens :

Molé, cour du Palais.

N. de Bailleul, rue du Bac.

De Nesmond, quai de la Tournelle.

De Bellièvre, rue des Bourdonnais, à l'hôtel de Fleury.

[1] Cette liste comprend les noms des présidents et Conseillers du parlement de Paris pendant la période de la Fronde. Nous l'avons relevée en conservant l'orthographe, sur une liste imprimée comprise parmi les manuscrits de Dubuisson-Aubenay conservés à la Bibliothèque Mazarine, n° 2786, t. VII.

De Longueil, rue Béthisy.
Potier, rue des Blancs-Manteaux.
De Mesme, rue Saincte-Avoye.
Le Cogneux, rue des Quatre-Fils, proche l'échelle du Temple.

Messieurs les conseillers laiz :

N. Chevalier, dans la cour du Palais.
P. Broussel, au port Sainct-Landry.
I. le Nain, dans la cour du Palais.
M. Ferrand, rue des Ratz.
De Champrond, isle Nostre-Dâme.
C. le Musnier, cloistre Sainct-Jean de Latran.
Lesné, cloistre Notre-Dame.
Gontier, près l'hostel de Condé.
Doujat, rue de la Harpe.
Seuin, près les Enfants-Rouges.
C. Maynardeau, rue des Petits-Champs.
Baron, cloistre Sainct-Médéric.
De Guélin, isle Nostre-Dame, vis-à-vis la Tournelle.
G. Menardeau, rue Montmartre.
Courtin, rue Saincte-Avoye.
Fedeau, rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.
Bouchet, rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.
Renard, rue Boutybourg, près le cymetière Sainct-Jean.

Messieurs conseillers clercs :

P. Bougnier, rue des Trois-Pavillons.
Du Tillet, rue Sainct-Jacques.
Deslandes-Payen, rue Sainct-Thomas, au faubourg Sainct-Michel.

Le Prevost, cloistre Nostre-Dame.
De Longueil, rue Michel-le-Comte.
De Réfuge, rue de Grenelle.
Sainctot, isle Nostre-Dame.
Benoise, vieille rue du Temple.
De Saveuse, près le petit Sainct-Antoine.
Perrot de Mal-Maison, rue du Jardinet.

PREMIÈRE CHAMBRE DES ENQUESTES.

Messieurs présidens :
De Thou, rue des Poictevins, derrière Sainct-André.
Potier de Blancmenil, rue Neuve-Sainct-Médéric.

Messieurs conseillers laiz :
A. de Cumont, rue Neufve-Sainct-Lambert.
Du Tillet, rue Saincte-Catherine de la Cousture.
De Gilbert, rue Poupée.
Du Tronchay, rue des Augustins.
Roy, rue Neuve-Sainct-Médéric.
Lotin de Charny, rue du Roy de Cicille.
A. le Cocq, rue de Seyne.
Canage, sur le rempart des Quinze-Vingts.
De Creil, rue Sainct-Martin, près la rue Bribou-cher.
De Geniers, à l'Esgoust de Sainct-Paul.
Le Maistre, rue des Massons.
Maupeou, rue Sainct-Martin, près la rue des Estuves.
De Bermond, près Sainct-Landry.
Le Musnier, cloistre Sainct-Jean de Latran.

Fraguier, près les Enfans-Rouges.
Servin, rue de Seine.
Feydeau, cloistre Nostre-Dame.
De Machault, rue des Enfants-Rouges, près le Temple.
De Bailleul, rue d'Anjou-aux-Marais.
Malebranche, rue Neufve-Sainct-Honoré.
Savarre, cloistre Nostre-Dame.
De Vertamont, rue de la Harpe, devant Sainct-Cosme.
Lallement, rue Gilles-Cœur.
Bonneau, rue Saincte-Avoye.
Enjorant, rue du Chaulme.
De Fourcy, rue de Jouy.
Le Tonnelier, rue . . . .

DEUXIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Messieurs présidens :

Le Ferron, rue Barre-du-Bec.
De Bragelonne, vieille rue du Temple.

Messieurs conseillers laiz :

I. Magdeleine, rue de Seyne.
I. Le Cocq de Corbeville, près la Charité.
Janvier, isle Nostre-Dame.
Vedeau, rue Sainct-Germain.
Tambonneau, à la Grenouillière.
Camus, rue Neufve-Sainct-Médéric.
De Villemontée, rue Geoffroy-Lasnier.
C. le Clerc de Courcelles, isle Nostre-Dame.

Mandat, rue Sainct-François-aux-Marais, près les escuries à Monsieur de Bouillon.

Genou, rue Thibaut-Taudée.

De Voisin, rue du Plastre, près la rue Saincte-Avoye.

P. Bricé, rue Simon-le-Franc.

G. Boucherat, Grand'rue, isle Nostre-Dame.

C. Quentin, rue Quinquampoix.

Ursin Durand, rue de la Ticeranderie, près la Macque.

I. Doujat, rue Haute-Feuille.

De Nesmond, quay de la Tournelle.

Guillard, rue Neufve-Sainct-Paul.

De Lambert, devant la grand'porte des Carmélites, aux Marais, rue Courtauvillain.

Dalesso, rue des Juifs, derrier le petit Sainct-Antoine.

Le Grand, rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.

Feideau de Bernay, rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.

Miron, rue du Chevallier-du-Guet.

Frizon, rue de la Calandre.

Le Prestre, rue Gilles-le-Cœur.

Phelippeaux, sieur d'Arbaux, quay des Célestins.

De Merle, sieur de Versigny, près l'hostel de Guise.

TROISIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Messieurs présidens :

Particelle de Thore, rue des Petits-Champs.

De Guénégauld, rue des Franbourgeois, vis-à-vis la rue des Trois-Pavillons.

Messieurs conseillers laiz :

Portail, rue Beautreillis.
Bitault, rue du Foing.
Catinal, rue Sorbonne.
Brisart, rue du Pot-de-Fer, près les Jésuites du faux-bourg Sainct-Germain.
Grangier, rue des Roziers.
Thubeuf, rue de la Grande-Truanderie.
Hervé, isle Nostre-Dame.
De Séve, rue des Marais, aboutissant à la rue de Seine.
Colombel, rue des Augustins.
De Guillon, cloistre Nostre-Dame, près le Terrin.
A. de Paris, rue d'Anjou, derière l'hostel de Neu.
Faure, rue de Montmartre, près la Magdeleine.
Fouquet de Croisy, devant la fontaine de Paradis, proche l'hostel de Guise.
De Mareau de Villeregy, rue du Temple.
Du Bois, rue des Augustins.
J. Scarron, rue de Jouy.
Daurat, rue Paradis, près l'hostel de Guise.
Tronçon, rue du Baillet, près la Monnoye.
Hallé, rue des Escousses, derrier le petit Sainct-Antoine.
Le Boindre, rue Hautefeuille, chez M. Bechefer.
De Fieubet du Monteil, rue des Lyons.
Destrappes, rue Pavée, près les Augustins.
Rancher, rue des Mauvaises-Parolles, faux-bourg de Sainct-Germain.
De Breteignères, rue du Petit-Mus, près l'Arsenal.
De Perigny, rue Sainct-Antoine, dans les Jésuites.

Barentin, rue des Deux-Portes, près le cimetière Sainct-Jean.
Dreux[1], cloistre Nostre-Dame.

QUATRIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Messieurs présidens :

Perrot, isle Nostre-Dame, vis-à-vis de Sainct-Paul.
Violle, en l'isle Nostre-Dame.

Messieurs conseillers laiz :

Le Comte, sur le quay des Augustins.
De Brillac, vieille rue du Temple.
Fayet, rue Beautreillis.
Godart, sieur de Petit-Marais, vieille rue du Temple, près la rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.
Foucault, rue du Coq, près la Grève.
Le Doux de Melleville, rue de la Harpe.
De Vertamond, cloistre Nostre-Dame.
Bourlon, rue Sainct-André des Arts.
Maupeou; rue Pierre-Sarazin.
Besnard, rue du Parc-Royal.
Dorat, isle Nostre-Dame, vis-à-vis de Sainct-Paul.
Roujault, rue Haute-Feuille.
Racine, isle Nostre-Dame, rue Regratière.

[1] Son nom est accompagné de cette note de la main de Dubuisson-Aubenay,

« Saint-Martin, de la religion prétendue. »

Cette note, uniquement pour son nom, semble indiquer qu'il était seul conseiller protestant du parlement. Le conseiller Dreux-Saint-Martin est la souche de l'honorable famille de Dreux-Brézé.

Ferrand, rue des Ratz.
Pinon, près le Temple.
Le Febvre, rue Geoffroy-Lasnier.
Bouvart, rue de la Verrerie.
Le Coigneux de Boischaumont, rue Sainct-François aux Marais, près la Fontaine.
Le Maistre, de Belle-Jambe, rue Pavée-du-Temple, près les Augustins.
Le Vasseur, rue Neufve-Sainct-Louys, aux Marais.
De Boyvin-Vaurouy, rue des Bernardins.
De Mesme, rue Saincte-Avoye.
Mandat, rue de Jouy, au cul-de-sac.
Le Boutillier, à l'hostel Sainct-Paul.
Mollé, cour du Palais.
De Vassan, port Malaquais, près la porte de Nesle.
De Vallée, sieur de Chenaille, rue Neufve-Sainct-Louys, aux Marais.
De Barillon, rue de l'Homme-Armé.
Auguste Mascel le Boulanger, rue des Petits-Augustins, au faux-bourg Sainct-Germain.
Du Fos, rue Bertin-Poirée.

CINQUIÈME CHAMBRE DES ENQUESTES.

Messieurs présidens :

De Hodic, rue Sainct-Thomas du Louvre.
Molé, rue Saincte-Croix de la Bretonnerie.

Messieurs conseillers laiz :

Petau, rue Poupée.
Palluau, isle Nostre-Dame.
Nevelet, rue d'Anjou, aux Marais.

Hébert, cloistre Nostre-Dame, au cul-de-sac.
Le Boults, rue des Augustins.
De la Martellière, rue Saincte-Avoye.
Bavyn, près la rue de la Perle, aux Marais.
Maugis, sur le quay de la Tournelle.
De Lattaignant, rue Beautreillis.
Du Laurens, rue des Bernardins.
Le Bret, rue des Fossés, près Saint-Germain de l'Auxerrois.
Malo, rue Sainct-Anthoine, près les Jésuites.
Le Boulanger, rue Thibaulthaudée.
Davy de la Fautrière, faux-bourg Sainct-Michel, rue d'Enfer.
Le Meusnier, rue Neufve des Bons-Enfants, près le Palais-Royal.
Le Clerc de Lesseuille, rue des Deux-Boulles.
Le Clerc Chasteau du Bois, rue des Poitevins.
Bonneau, rue des Mauvais-Garçons, près le cymetière Sainct-Jean.
Daligre, rue des Fossez, près Sainct-Germain de l'Auxerrois.
Le Febvre de Comartin, près l'Échelle du Temple.
De Bullion, rue Christine.
Amelot, près les Enfants-Rouges, rue du Grand-Chantier.
Hilerin, quay de la Reine-Marguerite.
Meliant, rue Neufve-Sainct-Louis, aux Marais.
Du Mets, devant le petit Sainct-Antoine.
Le Fère de Laubrière, cour du Palais.
Daneau de Sainct-Gilles, rue des Bares, près Sainct-Gervais.
De Sainct-Martin, rue ...

CHAMBRE DE L'ÉDICT.

Monsieur président :
De Mesme, rue Saincte-Avoye.

Messieurs conseillers de la grande chambre :
Menardeau.
De Guélin.

Messieurs des enquestes :
Palluau.
Lottin de Charny.
Hébert.
Le Doux de Melleville.
Le Cocq.
Canage.
De Sève.
Tambonneau.
Maupeou.
Le Clerc de Courcelles.
Mandat.
Fouquet de Croissy.
Ferrand.
D'Aligre.

CHAMBRE DE LA TOURNELLE.

Messieurs présidents :
De Longueil.
De Potier de Novion.
Le Cogneux.

Messieurs conseillers laiz :

P. Broussel.
M. Ferrand.
C. le Meusnier.
Lesné.
Gontier.
G. Menardeau.
Bouchet.

Messieurs des enquestes :

De Gilbert.
Janvier.
Bourlon.
De Latteignant.
De Mareau de Villeregy.
Quentin.
De Bullion.
Mandat.
Destrappes.
Lallemant.

NOTE DEUXIÈME.

LISTE

DE MESSIEURS LES COLONELS DE PARIS, SUIVANT L'ORDRE DE LEUR RÉCEPTION[1].

	Compagnies.
M. Vauroui, conseiller de la cour, reçu colonel du .. mars 1624.	9
M. de Serre, sieur de Chastignonville, maistre des requestes, reçu colonel du 3 août 1635, au lieu de M. de Serre-Saint-Julien, son père . .	9
M. de Génégaud, secrétaire d'État, reçu colonel du 8 octobre 1636, au lieu de M. le président de Chevry ; depuis, il a donné la charge à M. de Génégaud, son frère, président aux enquêtes	7
M. Miron, maistre des comptes, reçu colonel du 11 septembre 1641, au lieu de M. le président Miron, son père.	4
M. Boucher, reçu le ... février 1649, au lieu de M. Barthélemy de Senlis, maistre des comptes, reçu colonel du 11 février 1642, au lieu de M. Piorot	7
M. de Lamoignon, maistre des requestes, reçu	
A reporter.	36

[1] Ce document, provenant des papiers de M. de Lamoignon, a été imprimé pour la première fois dans l'*Histoire de la Fronde*, par M. le comte de Sainte-Aulaire.

Compagnies.

Report 36

colonel du 23 juin 1644, au lieu de M. le président de Nesmond 9

M. d'Estampes de Valançay, conseiller d'État, reçu colonel du 15 janvier 1648, au lieu de M. le président Barentin 6

M. Scarron de Vasvres, reçu colonel du 15 janvier 1648, au lieu de M. Scarron de Mandime. 6

M. Tubeuf, conseiller de la Cour, reçu colonel du 15 janvier 1648, au lieu de M. de La Cour 7

M. Favier, conseiller d'État, reçu colonel du 28 août 1648, au lieu de M. le président de Novion. 14

M. de Bragelone, président aux enquêtes, reçu en place de M. Guay Bagneux, maistre des requestes, reçu colonel du 8 janvier 1649. . 9

M. ...., maistre des requestes, reçu colonel du 9 janvier 1649, au lieu de M. de Montauron. 6

M. Mesnardeau, sieur de Champré, conseiller de la Cour, reçu colonel du 10 janvier 1649, au lieu de M. de Bullion. 9

M. Martineau, conseiller de la Cour, reçu colonel du 10 janvier 1649, au lieu de M. le président Tubeuf. M. Tubeuf, président en la chambre des comptes, a repris sa place depuis le siége de Paris 11

M. Molé de Champlastreux, conseiller d'État, reçu colonel du ... janvier 1649, au lieu de M. des Roches. 9

A reporter. 122

		Compagnies.
	Report	122
M. de Longueil de Maisons, conseiller de la Cour, reçu colonel du 15 janvier 1649, au lieu de M. le président de Maisons, son père . .		4
	Nombre des compagnies . .	126

Ordre de service.

De par MM. les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, et M. de Lamoignon, colonel :

Il est enjoint à tous officiers et bourgeois, n'ayant point d'excuse légitime reçue et agrée par mondit sieur le colonel et par leur capitaine, dans chaque compagnie, de se trouver sous le drapeau les jours que l'on doit monter la garde, à six heures précises du soir, et pour les assemblées extraordinaires, aussitôt qu'ils entendent battre la caisse, à peine d'amende arbitraire.

Ceux qui, par raison particulière, seront dispensés par le commandant de servir en personne, seront tenus de mettre en leur place des personnes capables de porter les armes, agrées par le commandant, desquelles ils répondront en leurs propres et privés noms, et seront obligés de les armer de mousquets, ainsi qu'il leur sera ordonné par les officiers.

Chaque soldat tiendra ses armes nettes et en bon estat, et le mousquetaire ne viendra jamais au drapeau qu'avec six charges de poudre au moins, autant de balles de calibre, et une brasse de mèche, et ne

mettra point de plomb dans son mousquet sans commandement.

Dans les marches, chacun gardera son rang, suivra sa file, observera ses distances, et ne s'amusera point à tirer non plus qu'aux environs des corps-de-garde, ny pendant les marches.

Deffenses à tous soldats d'enlever aucunes armes des corps-de-garde, ny prendre celles d'autruy pour les siennes, d'y jurer, quereller, faire bruict ny désordre, ny autre action indécente ; de l'abandonner, ny d'en sortir sans congé de l'officier qui y commande, pour quelque cause et occasion que ce soit, et, en cas de congé, de s'y rendre et revenir précisément à l'heure qui leur sera ordonnée, le tout à peine de l'amende; et pour éviter tous abus, l'appel se fera en la manière accoutumée, ou au moins deux fois de jour et une fois de nuit, et plus souvent si le commandant le juge à propos.

Les sergents et caporaux auront grand soing de poser et relever les sentinelles d'heure en heure, visiter leurs armes avant que de les mettre en faction, et leur faire oster les balles de leurs mousquets lorsqu'ils les relèveront, avec deffenses sous peine de la vie auxdites sentinelles de rien arrester que ce qui leur sera commandé en les posant, ny de tirer si elles ne sont forcées avec grande violence, et qu'elles ne puissent se deffendre autrement.

Ceux qui ne se trouveront au corps-de-garde lorsque leur compagnie sera relevée, seront punis par confiscation de leurs armes et amendes arbitraires.

Tout ce que dessus sera exécuté ponctuellement à peine d'amende arbitraire, confiscation d'armes,

mesme de punition corporelle à l'encontre des contrevenants, si le cas y eschet, ainsi que le capitaine ou commandant le jugera à propos.

S'il arrive quelque délict ou cas considérable, tant dans les corps-de-garde qu'ès environs, marches et quartiers desdites compagnies, les délinquants seront arrestez, désarmez, et mis prisonniers pour estre militairement jugés en la manière accoustumée.

Et à l'égard des désordres qui arrivent par la désobéissance d'aucuns soldats et insolence de quelques vagabonds et gens de néant qui taschent de faire rumeur et empescher que l'ordre ne soit exactement observé dans les gardes ou ailleurs, les officiers feront faire main basse sur eux, conformément aux ordonnances du Roy et de ladite ville.

Et pour le surplus des ordonnances anciennes, sur le faict de la milice seront observées sous les peines portées par icelles.

NOTE TROISIÈME,

pour le chapitre VI, page 220.

Léon de Barbançois, marquis de Sarsay [1], appartenait à une ancienne famille de la Marche Limousine, établie en Berry depuis la fin du treizième siècle. Son aieul Charles de Barbançois, baron de Sarsay, s'étant jeté dans la ville d'Issoudun, assiégée par les protestants, en 1562, obligea par sa valeur les assiégeants à se retirer. En reconnaissance, les habitants donnèrent à une des tours de la ville le nom de Sarsay. Charles IX, pour récompense de ses services, le nomma, en 1568, gouverneur de la ville et du château d'Issoudun, et chevalier de ses ordres. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, lui annonça cette dernière faveur par une lettre terminée par cette formule : « vostre bon voysin et meilleur amy. »

Léon de Barbançois, marquis de Sarsay, attaché à la maison de Condé par un dévouement héréditaire, fut nommé par le prince de Conti mestre de camp de son régiment de cavalerie, par le brevet suivant :

« Nous, Prince de Conty, Prince du sang, Pair de France, Gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Champagne et Brie, généralissime des armées de Sa Majesté. Estant nécessaire de pourvoir à la seureté

[1] Son nom a été imprimé, par erreur, *Jarsay*, à la p. 220.

Les pièces originales qui font l'objet de cette note, m'ont été communiquées par mon neveu M. le comte Alexis de Barbançois, descendant du marquis de Sarsay.

publique, maintenir les déclarations du Roy, arrests de ses parlements et autres cours souveraines et ès règlements faits pour le soulagement des peuples, afin de calmer les désordres que le cardinal Mazarin a excitez dans l'Estat et que ses partisans qu'il a de nouveau establiz dans le ministère, y continuent avec lui pour restablir la tyrannie de ce ministre proscrit et exilé; qui, pour cet effect, s'est saisi de la personne du Roy et de l'autorité Royalle. Nous avons jugé que pour parvenir à un si juste dessein, à la paix généralle et empescher l'oppression de tous les gens de bien, rien n'est plus nécessaire que de mettre sur pied des trouppes qui puissent s'opposer à la violance de celles qui sont commandées par leurs créatures, et par ce moyen mettre le Roy en plaine liberté et pouvoir d'user de son autorité toute entière, et de donner la paix à ses subjects, que ces perturbateurs du repos public ont empeschez jusqu'à présent. A ces Causes, ne pouvant faire un meilleur choix pour la levée et conduite de nostre régiment de cavalerie que la personne du *sieur marquis de Sarsay*, dont la naissance, la valeur et expérience au faict de la guerre nous sont assez cogneus, Nous, soubz le bon plaisir du Roy, avons commis et commettons, par ces présentes signées de notre main, ledict sieur marquis de Sarsay, mestre de camp de nostre dict régiment de cavalerie, pour iceluy mettre sur pied le plus diligemment qu'il luy sera possible, au nombre de ... compagnies. Les cavaliers armez d'espez et pistolets; et ledict régiment commander, conduire et exploicter soubz l'autorité de Sa Majesté, celle de Monsieur le Prince, nostre frère, et la nostre; et nous

luy ferons payer ensemble aux officiers et cavaliers dudict régiment les estat, appointemens et soldes qui leur seront dubtz et suivant les monstres et reveues qui en seront faictes tant et sy longuement que ledict régiment sera sur pied pour le service du Roy, tenant la main à ce qu'ils vivent en si bon ordre et discipline, que personne n'ayt subjet de s'en plaindre.

« Faict à Bourdeaux le second novembre 1651.

« ARMAND DE BOURBON.

« Par Monseigneur :

« MEURTET DE LA TOUR. »

NOTE QUATRIÈME,

pour le chapitre VI, page 267.

ARTICLES accordés entre Messieurs le cardinal Mazarin, le garde des sceaux de Châteauneuf, le coadjuteur de Paris, et Madame la duchesse de Chevreuse[1].

Que le Coadjuteur, pour se bien maintenir dans la créance des peuples, se réserve de pouvoir parler au parlement et ailleurs contre le cardinal Mazarin, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un temps favorable de se déclarer pour lui sans rien hasarder, et que cependant Monsieur de Châteauneuf et Madame de Chevreuse feront semblant d'être mal avec lui, pour traiter séparément avec ledit sieur Cardinal, et posséder l'esprit de la Reine, et se conserver en même temps dans le public par le moyen dudit sieur Coadjuteur;

Que madite dame de Chevreuse et les dits sieurs de Châteauneuf et Coadjuteur feront tous leurs efforts pour détacher M. le duc d'Orléans des intérêts de M. le Prince, sans pourtant s'obliger de le faire rompre absolument avec lui, sachant bien qu'ils n'en ont pas le pouvoir, et qu'ils perdroient par là leur crédit avec son Altesse Royale, à laquelle ils n'oseroient rien proposer qui fust directement en faveur dudit

[1] Ce traité fut saisi sur un courrier qui le portait au cardinal Mazarin, et fut imprimé à Paris par ordre du prince de Condé, dans le but de compromettre ses adversaires.

sieur Cardinal, connoissant l'affection que son Altesse Royale a pour le public et l'aversion qu'il a pour ledit sieur Cardinal, et qu'il ne peut se fier en lui après les choses qui se sont passées ; il suffira pour satisfaire à leur parole, qu'ils fassent tout ce qui dépendra d'eux pour empescher que son Altesse Royale ne pousse tout à fait ledit sieur Cardinal;

Que M. de Châteauneuf sera premier ministre, qu'il suffira qu'on rende les sceaux pour quelque temps à M. le premier-président, lequel aussi lui cédera le premier rang;

Que M. le marquis de la Vieuville sera surintendant des finances moyennant quatre cent mille livres qu'il donnera audit sieur Cardinal, et cinquante et tant de mille livres au sieur Bartet, qui a négocié pour lui à Cologne; et ce pour l'aider à payer la charge de secrétaire du cabinet qu'il a eu permission d'acheter;

Que ledit sieur Cardinal fera donner audit sieur de Châteauneuf toutes les assurances nécessaires de la charge de chancelier, si elle vaque durant que les sceaux seroient en d'autres mains que les siennes;

Que ledit sieur Cardinal fera donner toutes les paroles et expéditions nécessaires pour la nomination du Roi au cardinalat et pour la charge de ministre d'Estat audit sieur coadjuteur, pour en jouir incontinent après la tenue des États-Généraux, n'étant pas à propos que cela se fasse auparavant : lequel pourra servir très-utilement ledit sieur Cardinal dans l'assemblée des Estats, pourvu qu'il ne soit pas connu estre son ami. Et que si ladite assemblée des Estats se porte comme ledit sieur l'espère, à demander au

Roi qu'il soit appelé dans son conseil, ledit sieur Cardinal promet de le faire établir ministre, à la prière desdits Estats, afin que paroissant obligé au public plutôt qu'audit sieur Cardinal, il le puisse servir plus utilement en cette place ;

Comme aussi ledit sieur Coadjuteur promet d'employer son crédit pour faire casser par l'assemblée des Estats la déclaration que le parlement a fait donner contre son avis pour exclure les cardinaux françois ;

Que ledit sieur Cardinal fera jouir dès à présent le marquis de Noirmoustier des honneurs et des avantages accordés aux ducs, en conséquence des lettres qu'il lui en a fait accorder par la Reine ;

Que ledit sieur Cardinal fera donner la somme de cent mille livres au sieur de Laigues, sur la finance que payera le sieur de Nouveau, pour une charge de secrétaire d'Estat, laquelle ledit sieur Cardinal lui a fait promettre, en reconnoissance des bons offices qu'il lui a rendus, en fournissant des courriers confidens pour la négociation d'entre ledit sieur Cardinal, Madame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf ;

Que ledit sieur Cardinal donnera au sieur Mancini le duché de Nevers ou celui de Rethelois, avec le gouvernement de Provence, et lui fera épouser Mademoiselle de Chevreuse aussitôt qu'il sera en possession desdits duché et gouvernement, et d'une charge dans la maison du Roi, auprès duquel lesdits sieur et dame favoriseront son retour et son établissement ;

Que ledit sieur Cardinal empeschera que Monsieur de Beaufort ne puisse avoir aucune part dans la confiance de la Reine ni du Roi, et ne fera aucun accom-

modement avec lui, mais le considérera comme son ennemi, aussi bien que lesdits sieur et dame, en ce que les abandonnant il s'est attaché à Monsieur le Prince non obstant qu'il ait eu la charge de l'Amirauté par les soins desdits sieur et dame, et par l'autorité dudit sieur Cardinal ;

Que ledit sieur Cardinal autorisera auprès de la Reine Messieurs de Châteauneuf et le Coadjuteur, et dame de Chevreuse, et aura une entière confiance en eux, sur les paroles que ledit sieur de Châteauneuf lui donne, par lui, et par Messieurs de Villeroi, d'Estrées, de Senneterre et de Jars, qui se rendent les cautions d'être tout à fait attachés aux intérêts dudit sieur Cardinal, et de vouloir servir à son retour toutes fois et quantes qu'il se pourra. Comme aussi, Madame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf s'obligent à la même chose envers ledit sieur Cardinal pour ledit sieur Coadjuteur, lequel n'entre point dans le présent traité pour les raisons susdites, et demeure libre pour désavouer ce qui pourroit être dit de lui sur ce sujet, au cas que ledit sieur Cardinal voulût dire ou faire entendre qu'il lui eût rien promis, le tout à condition qu'il ne se parlera plus des choses passées avant, durant ou depuis la guerre de Paris, et aussi depuis l'accommodement desdits sieurs et dame avec ledit sieur Cardinal, et depuis l'emprisonnement de Messieurs les Princes, contre lesquels se fait principalement la présente union : l'intérêt commun desdits sieurs Cardinal Mazarin, garde des sceaux de Châteauneuf, Coadjuteur et Madame de Chevreuse, étant fondé sur la ruine de Monsieur le Prince, ou du moins sur son éloignement de la cour ; et promet

ledit sieur Cardinal auxdits sieurs et dame d'empescher que M. le duc d'Orléans n'ait connoissance du présent traité, ni des conférences ou négociations que ladite dame de Chevreuse et ledit sieur de Châteauneuf ont eues ou auroient ci-après avec ledit sieur Cardinal.

NOTE CINQUIÈME,

pour le chapitre VIII, page 315.

***ORDRE** au sieur de Chalesme pour se saisir des châteaux de la Rochefoucaud, Verteuil et la Vergne*[1].

De par le Roy :

Sa Majesté voullant s'asseurer des châteaux et lieux de la Rochefoucaud, de Verteuil et de la Vergne, et les faire garder pour son service sous son obéissance et se confiant en la valeur, expérience en la guerre, diligence et bonne conduitte du sieur de Chalesme, capitaine au régiment d'infanterie de la Reine, et sa fidélité et affection à son service pour les preuves qu'il en a données en divers employs et occasions, Sa Majesté l'a choisy et ordonné pour se transporter èsdits lieux de la Rochefoucaud, de Verteuil et de la Vergne, se charger de la garde d'iceux et des maisons fortes desdits lieux, sy employer avec le nombre de cent cinquante hommes commandez par un lieutenant, un enseigne et trois sergens, lesquels il mettra sur pied à cette fin et prendra la subsistance du jour qu'ils y entreront à raison de 60 sols pour ledit Chalesme, 30 sols pour le lieutenant, 20 sols pour l'enseigne, 12 sols pour chaque sergent et 6 sols pour chacun soldat, et ce pour toutes choses, par chacun

[1] Nous avons tiré ce document inédit des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

jour, et en estre payé par les receveurs tenanciers ou fermiers desdites terres sur les fruicts et revenus d'icelles, auxquels il en donnera ses quittances et les rolles de payemens de ladite subsistance pour leur servir et valloir à leur décharge, voulant qu'en vertu de la présente, lesdits receveurs, fermiers ou tenanciers, soient contraints par corps comme pour les deniers et affaires de Sa Majesté au payement de ce que montera ladite subsistance et moyennant la présente ou copie d'icelle deuement collationnée avec les quittances des officiers et le roolle du payement des soldats certiffié dudit Chalesme, des officiers de la justice des lieux, contenant le nombre au vray des effectifs, tout ce qu'il aura payé à l'occasion susdite leur sera passé, et alloué en rendant raison de leur recepte par tout où il appartiendra. Mande Sa Majesté au gouverneur et son Lieutenant général en la province dont lesdits lieux dépendent et tous autres ses officiers et sujets qu'il appartiendra de donner audit de Chalesme toute l'assistance dont il aura besoin pour l'exécution de la présente, et aux officiers et habitants desdits lieux de quelque qualité et condition qu'ils soient de le reconnoitre et obéir en toutes les choses qu'il leur ordonnera pour le service de Sa Majesté, sur peine de désobéissance.

Faict à Saumur, ce 18e février 1652.

Il a été écrit à M. le comte d'Harcourt et à M. le marquis de Montauzier sur ce sujet, ledit jour.

NOTE SIXIÈME,

pour le chapitre VIII, page 377.

RAPPORT à Leurs Majestés du succès remporté par le marquis de Bougy sur l'armée de M. le Prince[1].

Une partie des troupes de l'armée de Flandre qui ont eu ordre de venir joindre celle de Guyenne, dont le commandement a esté donné à M. le comte d'Harcourt estant arrivée auprès de Saint-Jean d'Angely, où il avoit son principal quartier et ayant eu advis que l'armée de M. le Prince s'estoit avancée à Brisambourg entre les rivières de Boutonne et de Charente, se résolut de marcher le huitième de ce mois à dessein de combattre M. le Prince, qui depuis quelques jours publioit d'estre dans la résolution de l'attendre; mais soit qu'il eust quelque crainte de la suitte des premiers avantages que nous avons eus sur luy ou qu'il eust peu de confiance aux troupes qu'il a levées pour susciter une guerre si injuste, il eust plus tost repassé la Charente à Xaintes que ledit sieur comte n'eust le temps d'aller à luy, ce qui l'obligea de marcher le neuf à Cognac et d'envoyer ordre auparavant de réparer le pont et en faire un de batteaux, pour y pouvoir faire deffiler avec plus de diligence l'armée du Roy, le lendemain dixième. Et

[1] Nous avons tiré ce rapport inédit des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIV, p. 423. Nous indiquons la page parce que ce document est inscrit à la table du volume sous un titre défectueux.

ayant sceu par des partys qu'il avoit envoyez du costé de Xaintes, que M. le Prince estoit déjà à Pons et qu'il logeoit son armée au delà et le long de la rivière du Né dont il avoit fait rompre les ponts et gaster les guays, ledit sieur Comte dont le zèle et la vigueur s'augmentent à mesure qu'il prévoit des difficultées, donna ordre quelques heures avant son départ de Cognac au sieur de Bougy, mareschal-de-camp, commandant la cavalerie légère de ladite armée, d'aller avec cinq cents chevaux chercher les occasions de prendre quelque avantage sur les ennemis par des lieux qui luy devoient estre indiquez par un gentilhomme du pays, nommé de Fonteveux, dont l'affection au service du Roy s'est fait remarquer en cette occasion. Ledit sieur de Bougy partist avec le régiment de cavalerie d'Harcourt, commandé par le baron de l'Aubépin, mareschal-de-camp, et soubz luy les sieurs chevaliers de Fourrille, de la Sauve et du Mesnil, capitaines; celuy de Créquy, commandé par les sieurs chevaliers de Vivens, de la Plante, etc., capitaines; celuy de Bougy, commandé par les sieurs de Saint-Thomas, le Fay de Boisguyon, capitaines, et de Beauregard, lieutenant de la mestre de camp; celuy d'Espieds, commandé par les sieurs de Beaufort, Tourotte et Moussy, capitaines; celuy de la Vieuville, commandé par le sieur de la Vespière, premier capitaine; celuy de Baradas, commandé par les sieurs d'Aumartin, Choisel et Fourone, capitaines; celuy du sieur chevalier d'Aubeterre, commandé par les sieurs Trécour, Valdompierre et Fénélon, capitaines, et estant arrivé le soir du dixième sur le bord de la rivière du Né, au guay de Merpin, le plus dif-

ficile à passer et par conséquent le moins gardé par les ennemis, il fit travailler tous les paysans du lieu aussy bien que les cavaliers de ces régiments, à réparer ce guay et raccommoder le pont que les ennemis avoient rompu en quatre endroits, où il fust fort aydé par ledit sieur de Fonteveux, y ayant fait travailler avec tant de diligence, que ce passage, qui a près de mille pas de long, fust en estat de s'en pouvoir servir deux heures avant le jour. Auquel temps ledit sieur de Bougy ayant fait deffiler ses troupes, marcha droit au quartier de Brive, qui estoit le plus proche de son passage, et quoy qu'il trouvast en si peu de distance quatre grands deffilez causez par les débordements des eaux qui couvroient jusques à la selle des chevaux, il ne laissa pas de franchir ces difficultées et d'arriver à demie-heure de jour à la veue du quartier de Brive, où il sceut que le régiment de Duras estoit logé; à l'approche duquel le commandant dudit régiment qui avoit eu l'allarme, estant venu avec quelques cavaliers, le chevalier de Fourrille, qui avoit esté destaché avec quarante maistres qui servoient de coureurs au régiment d'Harcourt, ayant l'avant garde, l'approcha de fort près sans se faire connaître pour ennemy, et le chargea si brusquement qu'il l'obligea de rentrer dans son quartier en désordre; en mesme temps, ledit sieur de Bougy fist soutenir ledit chevalier de Fourrille par ledit sieur baron de l'Aubépin, avec le régiment d'Harcourt, qui donna si vivement dans ledit quartier, qu'il tua ou prist généralement tout ce qui y estoit dudit régiment de Duras, tant officiers, cavaliers que bagages, ne croyant pas qu'il s'en soit sauvé plus de cinq ou six,

leur retraite ayant esté empeschée par le reste des troupes qui estoient en bataille au passage des fuyards. Le bruit et les descharges ayant donné l'alarme à tous les quartiers voisins, et ledit sieur de Bougy entendant sonner à cheval de tous costez, il fist avancer à la haste le régiment de Créquy, commandé par le chevalier de Vivens, et l'envoya pour attaquer le régiment d'Anguyen qui estoit logé à Rouffiac à une demie lieue de là, et d'autres hameaux où il y avoit partie des régiments d'Albret et de Lorges, qui venoient au secours de leurs compagnons, et pour les empescher de se saisir des deffilez que ledit sieur de Bougy faisoit garder par les régiments d'Aubeterre et de Barradas, ayant pris cette précaution pour se mettre à couvert de l'orage de toute l'armée ennemie qui se préparoit à luy tomber sur les bras. Mais sa conduite et ses ordres furent si bons qu'il se retira avec toute la cavalerie qui avoit fait cette généreuse exécution et le butin qu'elle avoit gaigné sans perdre un seul homme. Le régiment d'Harcourt ayant fait l'arrière-garde avec pareil bonheur, et le régiment d'Espieds aussy.

Tous les officiers des régiments de Duras et d'Anguyen et quelques-uns de ceux de Lorges et d'Albret y ont esté tuez ou faits prisonniers, à la réserve du commandant de celuy de Duras qui se sauva ayant eu le premier l'alarme.

De nostre côté, le sieur Fouchaut, cornette de la mestre de camp du régiment d'Harcourt, frère dudit chevalier de Fourrille, et le frère dudit sieur du Mesnil, capitaines audit régiment, y ont esté tuez; les sieurs baron de l'Aubépin et le sieur de la Roque, son

cornette, blessez légèrement; ledit baron de l'Aubepin, les chevaliers de Fourrille et de la Sauve avoient mis pied à terre pour forcer les principalles maisons où quantité d'officiers qui n'avoient pas eu le temps de monter à cheval faisoient grande résistance.

Je crois vous avoir assez fait remarquer quelle a esté la conduite et la vigueur dudit sieur de Bougy; je ne sçaurois m'empescher de dire encore qu'il a bien confirmé par cette action la haute opinion que l'on a de sa valeur et de son expérience. Il n'y a pas un officier, particulièrement les commandants des corps, qui ne méritast une éloge particulière.

Les sieurs de Cagny, ayde de camp dudit sieur de Bougy, qui prit un officier du régiment de Duras prisonnier, y a fait paroistre beaucoup de cœur aussy bien que les sieurs d'Arnolfiny, Anglisqueville et Mitoys, volontaires.

On a trouvé vingt-cinq ou trente officiers des ennemis, et près de quatre cents chevaux-légers prisonniers; le reste estant demeuré sur la place, et nous espérons de vous donner bientost quelque suitte plus glorieuse du bonheur qui a accompagné les armées du Roy, soubs la conduite de nostre brave et fidelle général.

Le sieur baron de l'Aubépin, mareschal-de-camp, commandant le régiment d'Harcourt, à la valeur duquel une bonne partie de l'exécution est deue, a porté à Leurs Majestés cette bonne nouvelle.

NOTE SEPTIÈME,

pour le chapitre IX, page 398.

RELATION de ce qui s'est passé en l'armée du Roy commandée par M. le comte d'Harcourt, depuis qu'elle est partie de Périgord jusques à la fin du mois de mars 1652.

(La levée du siége de Miradoux et la déroute de l'armée de Monsieur le Prince[1].)

Tous les avantages que M. le comte d'Harcourt a remportez jusques à présent sur M. le Prince, depuis qu'il commande l'armée du Roy, n'ont pas médiocrement augmenté la gloire qu'il s'est acquise par tant d'autres actions signalées qui l'ont rendu si utile et si cher à l'Estat, et celles que vous allez apprendre ne vous confirmeront pas moins cette vérité, qu'elles vous persuaderont qu'il ne se peut rien adjouter à son zelle, à sa fidellité, et à sa généreuse conduitte.

Monsieur le Comte ayant eu avis au quartier de Bourdeilles en Périgord, que les trouppes du party avoient dessein de se saisir de Sarlat par le moyen de leurs intrigues, et que pour les faire réussir à leur avantage, ils s'avançoient au pont de Terrasson, sur la Vézère, pour s'en rendre les maistres, partit de Bourdeilles le vingt-deuxième féburier pour con-

[1] Nous avons tiré cette relation inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

server cette place, dont la perte luy auroit osté les moyens de passer la Dordogne à Domme, où il avoit envoyé quelques jours auparavant le sieur de Saint-Abre, mareschal-de-camp, pour pourveoir à la seureté de ce poste et y faire assembler des batteaux, et vint coucher à Coulaures sur la rivière de l'Isle, à deux lieues de Périgueux; le lendemain à Terrasson, et le troisième jour il se rendit à Sarlat; et ses trouppes, le jour suivant, sur le bord de ladite rivière, ayant laissé à leur teste M. le comte de Lislebonne, lieutenant-général, qui l'estoit venu joindre depuis deux jours. Cependant, comme il avoit jugé un jour avant son départ de Bourdeilles, qu'en détachant un corps de cinq cents chevaux, soubz les ordres de M. de Sauvebœuf, lieutenant-général, il s'asseureroit d'autant plus de passages nécessaires à la marche de l'armée du Roy, il le fit partir si heureusement, que quelques heures avant son arrivée à Terrasson, les ennemis l'avoient envoyé recognoistre, et, ayant eu avis de la marche de ce corps de cavallerie, ils s'estoient retirez en diligence au-delà de la Dordogne.

La présence de M. le Comte à Sarlat contribua sy fort au raffermissement des affaires du Roy, qui quelques jours auparavant avoient esté fort esbranlez dans l'incertitude du secours qu'il espéroit de l'armée de Sa Majesté, qu'après son passage il n'a pas esté nécessaire d'y laisser aucunes trouppes pour s'en asseurer. Cependant comme touttes choses se disposoient au passage de la Dordogne, M. le Comte apprit confusément les choses, et que les trouppes qui estoient dans la haute Guyenne, soubz les ordres de M. de Saint-Luc, lieutenant-général de la province, avoient

sembler et descendre des batteaux à poinct nommé le jour de son arrivée, et partir le deuxième, pour s'avancer à moitié chemin de Cahors où il passa le lendemain le Lot, et vint à la Bastide, qui en est à une lieue; le troisième à Montcuq et le quatrième à Valence, vis-à-vis d'Auvilars, et deçà de la Garonne, qu'il commença de faire passer le lendemain dès la pointe du jour, et ce temps y fust si bien employé que, bien qu'il se trouvast fort contraire, toutte l'armée eust passé en deux jours, pendant lesquels M. le Comte s'attacha particulièrement à donner de ses nouvelles aux assiégez; mais son arrivée leur fust plustost connue par la levée du siége que par ses lettres, M. le Prince ayant a peyne attendu que la moityé de l'armée feust passée pour se retirer à Staffort, sur la rivière de Lectoure et ses troupes à couvert de cette rivière.

Il n'est pas juste que les particularitez de ce siége vous soient inconnues et que je desrobe à de sy braves gens la gloire qu'ils y ont acquise par leurs actions et par les extrêmitez qu'ilz y ont souffertes. Vous sçaurez donc que les régiments de Champagne, de Lorraine et ledit de Marin, maréchal-de-camp, se jettèrent, après le combat de M. de Saint-Luc, dans une place dont les murailles estoient ouvertes en plusieurs endroits, dépourveue de toutes sortes de vivres et de munitions, en sorte que M. le Prince n'espéroit pas moins que de la réduire dans trois ou quatre jours comme il y avoit apparence. Si M. de Saint-Luc n'eust faict des efforts extraordinaires pour y jeter de la poudre, et sy heureusement qu'il leur donna moyen d'attendre le sécours, et de faire pendant ce siége,

qui a duré quatorze jours entiers, des actions dignes de la réputation que ces braves régiments se sont acquise depuis sy longtemps, et particulièrement celui de Champagne. Le sieur de Marin, mareschal-de-camp, qui les commandoit, a beaucoup de part à leur gloire, et il n'y a point d'officier et de soldat qui ne se soit signallé dans plusieurs sorties par quelque action de vigueur, et, entre autres, un sergent ayant été commandé pour sortir sur les mineurs qui venoient d'estre attachez, en tua quatre et blessa le cinquième à la veue de M. le Prince et soubz le feu de toutte sa mousqueterie.

Cet heureux succez ne pouvoit arriver plus à propos pour rétablir les affaires du Roy, que la perte du dernier combat avoit fort esbranlées, et l'arrivée de M. le Comte ne pouvoit pas produire un moindre effect ny une suitte moings avantageuse que celle que vous allez apprendre. M. le Comte, à son départ d'Auvillars, qui fut le septième de ce mois, estant venu à la ville de Lomagne pour y faciliter la jonction des régiments de Champagne et de Lorraine, y receust les tesmoignages de la joye qu'eurent les officiers de se voir secourus si à propos, et y séjourna deux jours pour deslasser un peu les trouppes des fatigues extraordinaires qu'elles avoient souffertes dans une si longue et si continuelle marche, et dans ces nuits qu'elles avoient campé aux passages des rivières de Dordogne et de Garonne, et tesmoigna avoir dessein d'assiéger une petite ville, nommée Beaumont, qui appartient à M. le Prince, pour lui oster la pensée de celluy qu'il avoit de le surprendre dans ses quartiers, et ayant, soubz ce prétexte, donné ordre

au reste des trouppes de M. de Saint-Luc, qui estoient vers Auch, de venir du costé de Beaumont, il assembla toute l'armée à Saint-Léonard, prez de Leytoure, et marcha à Florence le onzième, d'où il repartit le lendemain à la pointe du jour; et comme il avoit esté informé qu'il y avoit plusieurs deffilez dans sa marche qui auroient pu le retarder de quelques heures s'il n'y prenoit ses précautions, il pria M. le marquis de Fimarçon, gentilhomme de grande condition et de grand crédit en ces quartiers, et le sieur de Bouaix, mareschal-de-camp, aussy fort acrédité, de faire remplir les fossez qui pouvoient obstruer le chemin, et de faire faire des ponts sur les ruisseaux, de quoy ils s'acquittèrent avec beaucoup de ponctualité, et M. le Comte ne trouva aucun obstacle au dessein qu'il avoit de surprendre les ennemis dans leurs quartiers que la longueur du chemin qui ne lui laissa que deux heures de jour pour le faire réussir.

Il estoit aisé à juger par la gayeté qui se remarquoit dans noz trouppes du succez de nostre dessein et leur joye contribua si fort à diligenter nostre marche qu'avant les quatre heures du soir toutte l'armée eust faict cinq grandes lieues du pais et se trouva entre deux des quartiers de M. le Prince sans qu'il en eust aucun advis.

L'armée marcha en cet ordre : la brigade de la Meilleraie avoit l'avant-garde de tout commandée par M. de Sauvebœuf, lieutenant-général, le sieur de Saint-Abre, mareschal-de-champ en jour, le sieur de Bougy, commandant la cavallerie, et le sieur chevallier de Créquy, mareschal-de-camp, qui debvoit entrer en jour et les sieurs de Marins et de

Sainte-Colombe, son frère, mareschaux-de-camp, qui voulurent s'y rencontrer volontairement. Les gentilzhommes volontaires compozans un fort bon escadron dont la conduitte fut donnée au sieur de la Rogue Saint-Chamarand, mareschal-de-champ, et les gardes de notre général commandez par le sieur de Poignant se joignirent à l'avant-garde. M. le Comte, avec M. le comte de Lislebonne, lieutenant-général, et les mareschaux-de-camp, à la réserve du sieur Marquis de Vaillac qui fust commandé comme sortant de jour pour faire suivre l'arrière-garde en diligence, marchoient à la teste de la brigade de la Villette qui suivit celle de Meilleraie, celle de Mercœur ensuitte, et aprez celle d'Anjou marchoient les trouppes de M. le marquis de Saint-Luc.

M. le Comte eust advis dans sa marche par un parti qui avoit été commandé que le quartier de M. le Prince estoit à Staffort[1], celluy de ses gardes et de ceux de tous les officiers généraux à Perguain, et celluy de sa gendarmerie à la Plume à une grande lieue les uns des autres, et ses autres trouppes dans des quartiers beaucoup plus près de la rivière de Garonne et par conséquent plus esloignez de nostre marche, ce qui obligea M. le comte d'Harcourt de se faire conduire par des gentilzhommes du pais qui luy servoient de guides au milieu de ces trois quartiers, où estant arrivé il commanda à M. de Sauvebœuf de s'avancer le plus près qu'il pourroit de Staffort pour charger les trouppes qui sortiroient du quartier de M. le Prince, et à M. le Comte de Lislebonne

[1] Suivant les documents, ce lieu s'écrit encore *Estaffort* ou *Astaffort*.

et au sieur chevalier d'Aubeterre, mareschal-de-camp, de marcher, avec la brigade de la Villette commandée par le sieur de la Villette, mestre-de-camp, du costé de la Plume pour entreprendre sur la gendarmerie de M. le Prince, et à M. de Saint-Luc d'investir avec deux cents mousquetaires qui avoient esté détachez de l'infanterie, et deux escadrons des brigades de Mercœur et de la Villette, le quartier de Perguain[1], pendant qu'il demeureroit avec le reste de la brigade de Mercœur et celle d'Anjou au milieu de tous pour secourir ceux qui en auroient besoing. Tous ces ordres ayant esté exécutez avec toutte la ponctualité qui estoit à désirer, M. le Comte eut advis quelque temps après de M. le comte de Lislebonne que les ennemis qui estoient au quartier de la Plume se retiroient au nombre de six escadrons, à la faveur de leur quartier plus avancé du costé de la Garonne et qu'il attendoit ordre de ce qu'il auroit à faire, et M. de Sauvebœuf l'envoya avertir en mesme temps que M. le Prince se retiroit à couvert de la rivière qui passoit en son quartier[2] et qu'il estoit par conséquent impossible de le couper. M. le Comte voyant approcher la nuict et ne jugeant pas à propos de séparer ses trouppes en tant d'endroictz, tous les autres quartiers ayant eu le temps de se joindre à la gendarmerie qui auroit faict par conséquent un corps assez considérable pour deffaire celluy qu'il y opposoit avant qu'il l'eust pu secourir, envoya ordre à M. de Lislebonne et à M. de Sauvebœuf de revenir

[1] Ou *du Pergan*, comme nous l'avons écrit p. 415; l'orthographe de ce lieu varie selon les documents.

[2] Le Gers.

sur leurs pas, remettant au lendemain à prendre quelque avantage qui respondit à celluy que nous nous estions asseuré en assiégeant tous les gardes des généraux dans le quartier de Perguain au nombre de quatre-cents maistres.

Toute cette nuit fut employée à prendre un soin particulier de la seureté du siège et empescher qu'il n'en sortist rien; et à la pointe du jour, M. le Comte marcha avec les brigades d'Anjou, La Villette et Mercœur et laissa celle de la Meilleraie avec les trouppes de M. de Saint-Luc et toutte l'infanterie devant Perguain. Il ne paroissoit pas à l'ardeur de noz trouppes qu'elles eussent si long temps fatigué, et les chevaux qui avoient le jour auparavant faict plus de sept lieues et passé la nuict sans repaistre n'eurent jamais tant de vigueur.

Vous croirez sans doute facillement que M. le Prince ne perdit pas beaucoup de temps à mettre ses trouppes à couvert de la rivière de Garonne, et en effet il apporta avec raison tant de diligence à les faire passer, s'estant rencontré heureusement pour luy près d'Agen qui luy fournit aussy grand nombre de batteaux qui lui étoit nécessaire, que M. le Comte ne trouva que deux ou trois escadrons en deçà qui se retirèrent dans le faux-bourg d'Agen à la faveur de quelque infanterie. M. le Comte de Lislebonne, lieutenant-général, et M. le chevalier de Créquy, mareschal-de-camp en jour, s'estant rencontrez à la teste de la noblesse volontaire, de la Compagnie des gardes de M. le Comte, des régiments de Solainvilliers et du Coudray-Montpensier à la teste duquel le mestre de

camp, quoyque le mareschal-de-camp[1] voulut s'y trouver pour avoir sa part à la gloire, ayans tous mis pied à terre furent suivis de ce qu'il y avoit d'officiers et de cavallerie qui attaquèrent le faux-bourg si vigoureusement qu'après une résistance fort opiniastrée, ils forcèrent trois baricades, y firent quantité de prisonniers et poussèrent le reste à la rivière dans laquelle un grand nombre qui ne trouva poinct de batteaux fut noyé. On ne scauroit assez admirer l'abandonnement de M. le comte de Lislebonne non plus que la vigueur avec laquelle les sieurs chevalier de Créquy et du Coudray-Montpensier attaquèrent ce faux-bourg, qui firent sans mentir à l'envie l'un de l'autre des actions tout à faict dignes de leur valleur, et quantité de gentishommes du Quercy volontaires dont les noms seroient trop longs à desduire, et le sieur Dumay, commandant lors la compagnie des gardes de M. le Comte, en firent paroistre une très signallée. Quelques officiers du régiment de Solainvilliers et de celluy du chevallier de Créquy y ont esté blessez, ceux du régiment du Coudray s'étant rencontrés plus heureux.

Après cette exécution qui se passa à la veue d'Agen et qui par conséquent n'y donna pas une médiocre espouvante, M. le Comte passa le reste de la journée à Estillac, à la veue de cette ville, et y receust des prisonniers qu'on luy amenoit de touttes partz parmy lesquelz se sont trouvez le sieur cheva-

[1] Le maréchal-de-camp avait le grade supérieur sur le mestre-de-camp, chef direct d'un régiment. Certains régiments avaient à leur tête un mestre-de-camp, d'autres un colonel; le titre était différent, mais le grade était le même.

ier de Roquelaure, mareschal-de-camp dans l'armée le M. le Prince, quelques-uns de ses domestiques qui avoient esté pris le jour auparavant, quelques officiers du régiment de Bourdeaux et d'autres de la garnison le Brouage qui estoient venus quelques jours auparavant trouver M. le Prince, et plusieurs autres dont e desnombrement seroit trop long.

Le lendemain, M. le Comte ayant eu advis que les assiégez s'opiniastroient à se deffendre, partit d'Estillac pour y aller donner ses ordres; mais il trouva qu'à a persuasion de M. de Saint-Luc et des extrêmitez qu'ilz avoient souffertes n'y ayant poinct d'eau dans ce lieu, ls commençoient à parler de capitulation, comme en effect ils se rendirent ce mesme jour et sortirent e lendemain tous prisonniers de guerre, à la réserve de trois ou quatre des officiers dont M. le Comte accorda la liberté à la prière des officiers généraux qui avoient conduit le siège à une sy précieuse fin; es chevaux au nombre de plus de cinq cents et le buttin furent distribuez à toute l'armée et les prisonniers envoyez à Leytoure et à Florence.

M. de Sauvebœuf, lieutenant général, qui estoit demeuré avec la brigade de la Meilleraie et l'infanterie devant Perguain, ayant voulu recognoistre la profondeur du fossé fut blessé d'une mousquetade au bras gauche qui n'est, Dieu mercy, pas dangereuse. Le sieur du Fay, major au régiment d'infanterie d'Harcourt, fut blessé du mesme coup, mais légèrement.

Cependant M. le Comte ayant appris que le canon de M. le Prince estoit resté dans le quartier de Staffort avec deux ou trois cents mousquetaires, com-

manda à M. du Coudray-Montpensier, mareschal-de-camp en jour, de prendre ceux du régiment de Champagne et d'Auvergne qui avoient esté commandez pour suivre la cavallerie, et deux cents chevaux, et pria M. de Fimarçon, qui est seigneur de ce lieu, d'y aller pour obliger les habitans à donner quelque marque de leur zelle et de leur fidélité, ce qu'ilz firent avec beaucoup plus de honnesté que l'on n'auroit deu vray-semblablement espérer d'une bourgeoisie, et la garnison s'estant rendue sans s'opiniastrer à une fort longue résistance, les officiers demandèrent à se retirer chez eux soubz promesse de ne plus servir contre le Roy et les soldatz ont pris party dans ses trouppes. Les dits sieurs de Fimarçon et du Coudray s'attachèrent à faire conduire le canon et les munitions de guerre qui estoient restez au dit Staffort, au quartier de M. le Comte, qui ordonna que les chevaux de l'artillerie de l'armée de M. le Prince qui avoient été pris avec un grand nombre d'autres fussent rassemblez pour estre achetez.

Nous n'avons pas esté fort long-temps à nous apercevoir des bons effectz qu'ont produit ces avantages, ny ayant poinct de villes dans le haut pays mesme de celles d'Alby qui appartiennent à M. le Prince, qui n'ayent porté les clefz à M. le Comte, et il est ce me semble assez inutille que je fasse particulièrement valloir la conduitte et la vigilance de nostre général, puisqu'elle vous paroist assez dans cette relation et que sa réputation vous est cogneue. Je vous feray seullement considérer qu'il n'a pas médiocrement contribué à surmonter les obstacles qui auroient pû se rencontrer au passage de tant

de rivières, en ayant passé six dans sa marche dont la moindre est celle de l'Isle.

M. le chevalier de Créquy a esté choisy par M. le Comte pour porter cette dernière nouvelle à leurs Majestez, et le chevalier de Fourilles, celle de la levée du siège de Miradoux.

---

manda à M. du Coudray-Montpensier, mareschal-de-camp en jour, de prendre ceux du régiment de Champagne et d'Auvergne qui avoient esté commandez pour suivre la cavallerie, et deux cents chevaux, et pria M. de Fimarçon, qui est seigneur de ce lieu, d'y aller pour obliger les habitans à donner quelque marque de leur zelle et de leur fidélité, ce qu'ilz firent avec beaucoup plus de honnesté que l'on n'auroit deu vray-semblablement espérer d'une bourgeoisie, et la garnison s'estant rendue sans s'opiniastrer à une fort longue résistance, les officiers demandèrent à se retirer chez eux soubz promesse de ne plus servir contre le Roy et les soldatz ont pris party dans ses trouppes. Les dits sieurs de Fimarçon et du Coudray s'attachèrent à faire conduire le canon et les munitions de guerre qui estoient restez au dit Staffort, au quartier de M. le Comte, qui ordonna que les chevaux de l'artillerie de l'armée de M. le Prince qui avoient été pris avec un grand nombre d'autres fussent rassemblez pour estre achetez.

Nous n'avons pas esté fort long-temps à nous apercevoir des bons effectz qu'ont produit ces avantages, ny ayant poinct de villes dans le haut pays mesme de celles d'Alby qui appartiennent à M. le Prince, qui n'ayent porté les clefz à M. le Comte, et il est ce me semble assez inutille que je fasse particulièrement valloir la conduitte et la vigilance de nostre général, puisqu'elle vous paroist assez dans cette relation et que sa réputation vous est cogneue. Je vous feray seullement considérer qu'il n'a pas médiocrement contribué à surmonter les obstacles qui auroient pû se rencontrer au passage de tant

de rivières, en ayant passé six dans sa marche dont la moindre est celle de l'Isle.

M. le chevalier de Créquy a esté choisy par M. le Comte pour porter cette dernière nouvelle à leurs Majestez, et le chevalier de Fourilles, celle de la levée du siège de Miradoux.

NOTE HUITIÈME,

pour le chapitre VII, page 295, et pour le chapitre IX, page 398.

Nous insérerons seulement à la fin du volume qui terminera l'histoire de la Fronde, le traité conclu par le prince de Condé avec l'Espagne, parce que ce traité se rapporte non-seulement au premier volume, mais à tout l'ensemble des faits.

Nous insérerons à la même place, pour le même motif, la relation du siége de Miradoux et des événements subséquents, rédigée par les ordres du prince de Conti. Voyez la *Note* de la page 439.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER.

Le Limousin. — Le château et le nom de Cosnac. — Éléonore de Talleyrand. — Mort tragique de Henri de Saint-Aulaire. — François, seigneur de Cosnac. — Transformation politique et sociale. — Conspiration du comte de Chalais, beau-frère de François de Cosnac. — La comtesse de Chalais. — La duchesse de Chevreuse. — Les principaux chefs de la conspiration. — Le cardinal de Richelieu rejoint le roi. — Trahison du comte de Louvigny. — Le jugement, la condamnation et la mort du comte de Chalais. — Mariage du duc d'Orléans, frère de Louis XIII. — Les ancêtres de Daniel de Cosnac attachés à la cour. — Livre de François, seigneur de Cosnac, contre le ministre protestant de Turenne. — Les abbesses de la maison de Cosnac. — Le cardinal Bertrand de Cosnac nonce en Espagne. — Les évêques de la maison de Cosnac. — Éducation de Daniel de Cosnac. — Le collége de Navarre. — Le caractère de Daniel de Cosnac apprécié par des juges illustres. — Ses degrés à l'Université et à la Sorbonne. — Son entrée dans le monde.. Pag. 1

CHAPITRE II.

Désir de Daniel de Cosnac d'aller à Rome. — Le village de Nazareth. — Formation et caractère du régime féodal. — Aspect

du château de Turenne. — Histoire de la vicomté de Turenne et de ses quatre dynasties. — Erreur historique touchant l'origine de la maison de Noailles. — Les premiers vicomtes de Turenne institués par Charles Martel. — Les Comborn. — Les Comminges. — Les d'Aragon. — Les Beaufort. — Deux papes de cette maison. — Les mariages de trois sœurs de la maison de Gimel. — Les La Tour d'Auvergne. — Curieux testament d'Antoine, vicomte de Turenne. — Le vicomte de Turenne, Louis de Cosnac et Antoine de Noailles, envoyés à Madrid pour la célébration du mariage, par procuration, de François Ier avec Éléonore d'Autriche. — La seigneurie de Noailles devient la possession de la maison de Cosnac. — Procès de famille. — Splendides funérailles de François II, vicomte de Turenne. — Henri, vicomte de Turenne, premier duc de Bouillon de sa maison. — Frédéric Maurice, duc de Bouillon. — Le maréchal de Turenne. — Langlade. — Daniel de Cosnac est attaché au prince de Conti. — Le duc de la Rochefoucauld le présente à ce prince. . . . . . . Pag. 53

CHAPITRE III.

La maison de Condé. — Henri II, prince de Condé, et Charlotte-Marguerite de Montmorency. — Passion de Henri IV. — Prison du prince de Condé. — Éducation du grand Condé, du prince de Conti, de la duchesse de Longueville. — Le couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques. — Un bal à la cour. — Mariage de la duchesse de Longueville. . . . . Pag. 82

CHAPITRE IV.

La société de l'hôtel de Rambouillet née des débordements de la cour de Henri IV. — Le marquis et la marquise de Rambouillet. — Les demeures du moyen âge. — Architecture et aménagement intérieur de l'hôtel de Rambouillet. — La société de l'hôtel de Rambouillet forme un trait d'union entre la cour et la ville. — Le respect empêchait la confusion des rangs. — L'esprit de la noblesse de France comparé à l'esprit de la noblesse d'Angleterre. — Les précieuses. — Les

deux époques de la société de l'hôtel de Rambouillet et ses plus célèbres habitués. — La belle Julie. — Le duc de Montausier. — *La Guirlande de Julie.* — Les princes du sang. — Sarrasin. — Mademoiselle du Vigean. — Célèbre querelle littéraire des deux sonnets de *Job* et d'*Uranie*. . . Pag. 107

CHAPITRE V.

La Fronde née du réveil des traditions du gouvernement représentatif. — Prétention du parlement de Paris, appuyée par les rois, de se substituer aux assemblées représentatives de la nation. — Les édits fiscaux provoqués par la pénurie du trésor, font naître les premiers mécontentements. — Édit du toisé. — Essai d'emprunt. — Édit du tarif. — Création de nouveaux offices. — Renouvellement de la Paulette. — L'union des quatre cours souveraines. — Mesures de rigueur de la régente bravées par les magistrats. — L'union des cours souveraines pour la réformation de l'État est autorisée. — Articles de la réformation. — Clôture des séances de la chambre Saint-Louis prononcée par un lit de justice. — Refus d'obéissance du parlement. — *Te Deum* à Notre-Dame. — Enlèvement du conseiller Broussel. — Le coadjuteur gouvernant l'effervescence populaire. — Journée des barricades. — Un compromis rétablit le calme. — La cour quitte Paris. (Années 1648—1649.). . . . . Pag. 163

CHAPITRE VI.

Le calme promptement troublé. — Le parlement refuse de se soumettre à un ordre d'exil. — Alliance entre les princes, la noblesse et le parlement. — Le duc d'Elbeuf. — Le prince de Conti généralissime. — Le duc de Bouillon chef véritable. — Les hostilités. — La paix. — Exigences du prince de Condé. — Arrestation des princes. — La noblesse court aux armes. — La princesse de Condé au château de Turenne. — Siége de Bordeaux. — Liberté des princes. — Le cardinal Mazarin quitte la France. — Assemblée de la noblesse demandant la convo-

cation des états-généraux. — Changement de ministère. — Lettre du cardinal Mazarin à Hugues de Lyonne. — Correspondance du cardinal Mazarin avec la reine. — Caractère de l'attachement de la reine pour son ministre. — Rupture du mariage projeté entre le prince de Conti et Mademoiselle de Chevreuse. — Conférences nocturnes de la reine et du cardinal Mazarin. — Conséquences. — La politique du prince de Condé. — Sa fuite à Saint-Maur. (1649—1651.). . Pag. 203

CHAPITRE VII.

Cause de la fausse alerte du prince de Condé. — Réunion à Saint-Maur des principaux chefs du parti des princes. — Présentation de Daniel de Cosnac par le duc de La Rochefoucauld. — La duchesse de Chevreuse et sa fille publiquement insultées. — Trois ministres congédiés. — La reine envoie au parlement un acte d'accusation contre le prince de Condé. — Orageuse séance, où le prince et le coadjuteur, avec leurs partisans en armes, sont en présence. — Déclaration solennelle de la majorité de Louis XIV. — Amnistie en faveur du prince de Condé. — Déclaration contre le cardinal Mazarin. — Conseils du duc de Bouillon à Daniel de Cosnac. — Les princes se rendent à Montrond. — Une erreur de route fait échouer un accommodement. — Le conseil des princes décide la guerre. — Vues ambitieuses du prince de Condé. — Échec de son projet d'alliance avec Cromwell. — Traité avec l'Espagne. — Les princes quittent Montrond. — La duchesse de Longueville retient Daniel de Cosnac auprès du prince de Conti. — Il est envoyé en mission auprès du prince de Condé. — Défection du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne. — Tentative d'enlèvement du coadjuteur. — Le premier président Molé se lie au parti de la cour. — Violence du prince de Conti à l'égard du maire de Bourges. — Le prince de Conti et la duchesse de Longueville obligés de sortir de cette ville. — Accidents causés par la destruction de la grosse tour de Bourges. (Année 1651.). . . . . Pag. 270

CHAPITRE VIII.

Le prince de Condé organise ses forces dans la Guyenne et dans les provinces limitrophes. — Mort du duc de La Force. — Chefs principaux : le duc de La Rochefoucauld, le prince de Tarente, le comte du Dognon. — Le baron de Vatteville et la flotte espagnole. — Le conseiller Lenet. — La princesse de Condé, la duchesse de Longueville, le prince de Conti quittent Montrond. — Daniel de Cosnac rejoint, à Coutras, le prince de Conti. — Le comte d'Harcourt choisi pour combattre le grand Condé. — La maison de Lorraine et la maison d'Harcourt. — Le prince de Conti envoyé à Agen. — La cour se rend à Poitiers. — Rentrée en France du cardinal Mazarin. — Les nièces du cardinal. — La tête du cardinal mise à prix par le parlement de Paris. — Les envoyés du parlement reçus par une charge de cavalerie. — Commencement de la guerre en Guyenne. — Prise de plusieurs villes. — Échec sous les murs de Cognac. — Les tours de la Rochelle, horrible massacre du gouverneur. — Retraite du prince de Condé sur Tonnay-Charente. — Il passe la Charente à La Bergerie. — Un pont de bateaux rétabli par le comte d'Harcourt livre passage à son avant-garde. — Jonction du comte de Marsin. — Départ du duc de Nemours pour prendre le commandement de l'armée de Flandre. — Lettre du comte d'Harcourt au cardinal Mazarin. — Lettre du roi au comte d'Harcourt. — Mouvement offensif du prince de Condé entre la Charente et la Boutonne. — Autre lettre du comte d'Harcourt. — Probabilité d'un coup de main hardi, projeté par le prince de Condé pour enlever le roi à Poitiers. — Nouvelle lettre du comte d'Harcourt. — Lettre du marquis de Montausier. — Retraite du prince de Condé sur la Dordogne. — Échecs pendant la retraite. — Le comte d'Harcourt repoussé à Saint-André de Cubzac. — Entrée à Bourg du prince de Condé. — Le comte d'Harcourt repoussé. — La campagne paraît terminée. (Années 1651—1652. . . . . Pag. 313

CHAPITRE IX.

Excommunication prononcée contre la Fronde par une assemblée d'évêques. — Marche offensive du marquis de Saint-Luc dans la haute Guyenne. — Le prince de Conti quitte Bourg pour aller le combattre. — Prise de Caudecoste. — Le camp de Staffort. — Lettres datées de Bergerac, du prince de Condé à Lenet. — Le prince de Condé vole au secours de son frère avec quatre cents chevaux. — Première journée du combat de Miradoux. — Seconde journée, défaite du marquis de Saint-Luc. — Lettre du marquis de Saint-Luc à Le Tellier. — Siége de Miradoux. — Les régiments de Champagne et de Lorraine. — L'arrivée inattendue du comte d'Harcourt force le prince de Condé à lever le siége de Miradoux. — Lettre, datée de Staffort, du prince de Condé à Lenet. — Le prince de Condé surpris dans son camp par le comte d'Harcourt; désastreuse retraite sur Agen. — Sédition des habitants d'Agen. — Troubles dans Bordeaux, défections dans la Guyenne, prise d'Angers, perte de Saintes et de Taillebourg. — Manquement à la parole donnée pour la capitulation de Saintes. — Lettre du marquis de Montausier à Le Tellier. — Indiscipline des troupes; pillages; assemblée de la noblesse pour réprimer ces désordres. — Lettre de désespoir du prince de Condé en apprenant la perte de Saintes. — Le prince de Condé quitte secrètement la Guyenne. — Lettre du baron de Vatteville à Lenet sur ce départ. (Année 1652.). Pag. 388

APPENDICE.

NOTE PREMIÈRE.

Liste du Parlement de Paris. . . . . Pag. 441

NOTE DEUXIÈME.

Liste de Messieurs les Colonels de Paris, suivant l'ordre de leur réception. . . . . Pag. 452

NOTE TROISIÈME.

Brevet de mestre-de-camp pour Léon de Barbançois, marquis de Sarsay. Pag. 457

NOTE QUATRIÈME.

Articles accordés entre Messieurs le cardinal Mazarin, le garde des sceaux de Châteauneuf, le Coadjuteur de Paris et Madame la duchesse de Chevreuse. . . . . Pag. 460

NOTE CINQUIÈME.

Ordre au sieur de Chalesme de se saisir des châteaux de La Rochefoucauld, Verteuil et La Vergne. . . . . . Pag. 465

NOTE SIXIÈME.

Rapport à Leurs Majestés du succès remporté par le marquis de Bougy sur l'armée de Monsieur le Prince. . . . . Pag. 467

NOTE SEPTIÈME.

Relation de ce qui s'est passé en l'armée du Roy, commandée par Monsieur le comte d'Harcourt, depuis qu'elle est partie de Périgord jusqu'à la fin du mois de mars 1652. . . Pag. 472

(*La levée du siége de Miradoux et la déroute de l'armée de Monsieur le Prince.*)

NOTE HUITIÈME.

Renvoi de l'insertion de diverses pièces aux volumes suivants.. . . . . Pag. 486

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 220, lignes 18, 20 et 24, *au lieu de* marquis de Jarsay, *lisez* : de Sarsay.

Page 296, ligne 21, *au lieu de* marquis de Parsan, *lisez :* de Persan.

SOUVENIRS
DU RÈGNE
DE LOUIS XIV

PAR

LE COMTE DE COSNAC
(GABRIEL-JULES)

TOME DEUXIÈME



PARIS
Vve J. RENOUARD, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
6, rue de Tournon, 6
1868

SOUVENIRS

DU

RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE X.

Tentative du prince de Condé pour rattacher à sa cause le parlement de Paris.— Lettre de ce prince au parlement.— Arrêt de prise de corps contre le duc de Nemours. — Tentative du coadjuteur pour former un tiers parti ayant à sa tête le duc d'Orléans. — Conférence au Luxembourg à ce sujet. — Refus du duc d'Orléans.— Diverses démarches du prince de Condé pour faire tourner les événements à son seul avantage. — Traité d'alliance signé entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. — Ce traité devient le point de départ d'une situation nouvelle. — Refroidissement entre le duc d'Orléans et le parlement qui rend des arrêts opposés aux vues de ce prince. — Promotion du coadjuteur au cardinalat, malgré les démarches contraires de la cour de France. — Désappointement du bailly de Valençay. — La reine et le cardinal Mazarin dissimulent leur mécontentement. — La popularité du coadjuteur est compromise par sa promotion. — Son courage le sauve du péril d'une émeute formée contre lui. — La violence de l'opinion déchainée contre le retour du cardinal Mazarin suscite de nouveaux pamphlets. — Singulière mani-

SOUVENIRS

DU

RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE X.

Tentative du prince de Condé pour rattacher à sa cause le parlement de Paris.— Lettre de ce prince au parlement.— Arrêt de prise de corps contre le duc de Nemours. — Tentative du coadjuteur pour former un tiers parti ayant à sa tête le duc d'Orléans. — Conférence au Luxembourg à ce sujet. — Refus du duc d'Orléans. — Diverses démarches du prince de Condé pour faire tourner les événements à son seul avantage. — Traité d'alliance signé entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. — Ce traité devient le point de départ d'une situation nouvelle. — Refroidissement entre le duc d'Orléans et le parlement qui rend des arrêts opposés aux vues de ce prince. — Promotion du coadjuteur au cardinalat, malgré les démarches contraires de la cour de France. — Désappointement du bailly de Valençay. — La reine et le cardinal Mazarin dissimulent leur mécontentement. — La popularité du coadjuteur est compromise par sa promotion. — Son courage le sauve du péril d'une émeute formée contre lui. — La violence de l'opinion déchaînée contre le retour du cardinal Mazarin suscite de nouveaux pamphlets. — Singulière mani-

festation du clergé de France contre la mise à prix de la tête du cardinal Mazarin.

(1652.)

Depuis le commencement de l'année 1652, nous avons suivi les phases militaires de la Fronde dans la campagne d'hiver de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou, de l'Angoumois et de la Guyenne; nous allons remonter au mois de janvier de cette même année, pour reprendre à Paris le cours parallèle des événements.

Nous savons quelle vive impression avait produite la rentrée en France du cardinal Mazarin sur le pays tout entier, et particulièrement sur le parlement de Paris. Ce corps judiciaire avait rendu contre le ministre favori les arrêts les plus énergiques, les plus violents même, puisqu'ils étaient allés jusqu'à mettre sa tête à prix; mais ces arrêts étaient tombés impuissants, foulés sous les pas du ministre qui, environné d'une armée, rejoignait la cour à Poitiers. Le prince de Condé crut le moment favorable pour ramener le parlement de Paris à la défense de sa propre cause, et lui écrivit cette lettre :

« Messieurs,

« Vous connoissez à cette heure que l'empressement de mes ennemis pour vous obliger à vé-

rifier une déclaration contre moi, n'étoit qu'un moyen de me décrier dans la France, et, par là, de faciliter le retour du cardinal Mazarin. Les véritables sujets que j'ai eus de prendre les armes sont maintenant justifiés, et, sans doute, votre compagnie ne fera pas paroître moins de zèle que par le passé pour chasser cet ennemi public et ses troupes, et pour procurer à la chrétienté une paix générale qui lui est si nécessaire. J'ai chargé le sieur de La Salle de vous expliquer mes pensées sur tout ceci et de vous offrir ma personne et tout ce qui dépendra de moi pour contribuer à deux desseins si honorables à votre compagnie et si utiles à l'État. Je vous prie de lui ajouter entière créance, et de croire que je suis, Messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur,

« LOUIS DE BOURBON. »

« Du camp de Brisembourg, 4 janvier 1652. »

Le lieu d'où cette lettre est datée prouve qu'elle fut écrite au moment où le prince méditait sur Chef-Boutonne, certainement pour enlever le jeune roi [1], la marche qui fut déconcertée par le comte d'Harcourt.

Il paraissait probable que le parlement de Pa-

[1] Voy. t. I, p. 361 et suiv.

ris, engagé comme il l'était, accepterait l'alliance proposée; mais la fatalité pesait alors sur le prince de Condé; ses armes et ses négociations devaient être frappées à la fois du même insuccès.

Le parlement se jetait volontiers dans l'opposition, et même dans la plus excessive, mais à une condition qui le préoccupait plus particulièrement, non sans raison, à son point de vue de corps judiciaire, à la condition de ne pas sortir de la légalité, ou, quand il en sortait, de ne s'en éloigner que le moins possible. Le maintien des lois était sa raison d'être, leur observation faisait sa force; il ne voulait pas s'écarter de cette observation par esprit de droiture, on n'en saurait douter, bien que l'habileté et la prudence fussent en cette occurrence d'accord avec la droiture. Ses arrêts contre le cardinal ne pouvaient en rien le compromettre; ils étaient basés sur les promesses authentiques et solennelles d'une déclaration rendue par le jeune roi lui-même aussitôt après la reconnaissance de sa majorité. Quelle que fût la connivence non douteuse de la cour avec le cardinal, aucune déclaration nouvelle n'étant venue révoquer la première, le retour du ministre exilé pouvait être considéré comme une sorte d'invasion armée pour s'emparer de la personne du roi et du pouvoir.

Pour se maintenir dans ces limites, malgré les efforts de quelques conseillers, le parlement repoussa les offres du prince de Condé par cette déclaration de principes, « Que les compagnies avaient droit de résister aux volontés des rois par remontrances, supplications et autres voies d'honneur, mais non par les armes et par la violence. » Tout ce que La Salle, porteur de la lettre, put obtenir, fut qu'il serait sursis à l'exécution de la déclaration portée contre le prince de Condé jusqu'à l'expulsion du cardinal Mazarin.

La nécessité d'être conséquent dans la ligne d'opposition exclusivement légale qu'il s'était tracée, obligea le parlement, dans le même temps qu'il rendait des arrêts contre le cardinal Mazarin, d'en rendre d'autres pour interdire les levées de troupes en tout autre nom qu'au nom du roi, et de décréter de prise de corps le duc de Nemours, lorsque ce prince, après avoir quitté la Saintonge, traversa Paris pour aller en Flandre chercher les vieilles troupes du prince de Condé. Enfin, dans l'espoir qu'une démonstration ferme, mais respectueuse et soumise, détournerait la reine de ses projets, il avait envoyé à Poitiers le président de Bellièvre avec d'autres députés, pour adresser d'humbles remontrances contre le retour du cardinal. Cette démarche fut plus qu'une maladresse au point de vue de la politique du

parlement, parce que la réponse qu'il reçut ne lui permit plus, comme par le passé, de s'armer des volontés royales elles-mêmes. En présence du jeune roi et de sa mère, le garde des sceaux Molé adressa ces mots à la députation : « Que quand le parlement avoit donné ses derniers arrêts, il n'avoit pas su sans doute que M. le cardinal Mazarin n'avoit fait aucune levée de gens de guerre que par les ordres exprès de Sa Majesté, qu'il lui avoit été commandé d'entrer en France et d'y amener ses troupes; et qu'ainsi le roi ne trouvoit pas mauvais ce que la compagnie avoit fait jusqu'à ce jour; mais qu'il ne doutoit pas aussi que, quand elle auroit appris le détail dont il venoit de l'informer, et su de plus que le cardinal Mazarin ne demandoit que le moyen de se justifier, elle ne donnât à tous ses peuples l'exemple de l'obéissance qu'ils lui devoient[1]. » Cette réponse, rapportée à Paris au parlement le 24 janvier, contenait un manque de parole exempt de tout déguisement aux plus solennels engagements; mais elle plaçait les magistrats dans une situation plus difficile. Le parlement prononça néanmoins un arrêt contenant d'itératives remontrances contre le retour du cardinal. En rendant cet arrêt, il ne pouvait demeu-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

rer désormais dans la légalité qu'en se soumettant, sur le refus de la cour d'y obtempérer.

A dater de ce moment, à son grand préjudice et au grand avantage de la cour, le parlement se trouva rejeté, par les conséquences de sa fausse démarche, à côté de la route aplanie qu'il aimait, pour marcher à son but par des chemins de traverse, quels qu'eussent été ses constants efforts pour rentrer dans sa pemière voie.

Cette situation nouvelle du parlement donnait ouverture à la formation d'un tiers parti auquel de grandes chances de succès pouvaient être assurées. Il ne fallait qu'un chef pour la direction; celui-ci paraissait ne pas devoir être difficile à trouver. La maison de Bourbon offrait un prince que la nature semblait avoir façonné exprès pour ce rôle destiné à réunir les avantages de créer une force considérable, et celui fort appréciable à ses yeux de placer l'acteur au premier plan, sans lui faire courir les mêmes risques que dans aucune autre combinaison. Le lecteur a déjà nommé le duc d'Orléans.

La crainte de se compromettre, qui caractérise ce prince mêlé à tous les mouvements politiques, dont il prétendait recueillir les fruits sans en braver les périls, se trouve exprimée d'une manière saisissante dans une conversation qu'il eut un jour avec le coadjuteur pour savoir s'il donnerait à

ses troupes l'ordre d'agir : « Si vous étiez né fils de France, infant d'Espagne, roi de Hongrie ou prince de Galles, vous ne me parleriez pas comme vous faites. Sachez que nous autres princes, nous ne comptons les paroles pour rien, mais que nous n'oublions jamais les actions. La reine ne se ressouviendroit pas demain à midi de mes déclamations contre le cardinal, si je le voulois souffrir demain au matin. Si mes troupes tirent un coup de mousquet, elle ne me le pardonnera pas quoi que je puisse faire, d'ici à deux mille ans[1]. »

Le coadjuteur avait sans peine entrevu que nulle situation plus avantageuse que celle de chef d'un tiers parti ne pouvait convenir à ce prince ; il lui proposa de la prendre.

Le président de Bellièvre et le coadjuteur, réunis dans le cabinet des livres au palais du Luxembourg, causaient des difficultés du moment et faisaient envisager à Gaston qu'il dépendait de sa conduite de les maîtriser. Le coadjuteur offrit, pour mieux préciser le choix sur les partis, de les mettre par écrit en développant les considérations diverses pour ou contre leur adoption. L'offre fut acceptée, et, au bout de deux heures, il remettait au prince son travail, duquel il ré-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

sultait qu'il avait quatre partis à prendre dans les présentes conjonctures [1] :

Le premier, s'accommoder avec la reine, et, comme conséquence forcée, avec le cardinal Mazarin;

Le second, s'unir intimement avec M. le prince;

Le troisième, former un tiers parti;

Le quatrième, rester dans l'état présent, c'est-à-dire flotter entre tous les partis, en s'entendant tour à tour avec eux.

Le premier parti, qui entraînait un accommodement avec le cardinal Mazarin, avait toujours été exclu de toute délibération par le prince lui-même, comme contraire à sa dignité et à sa sûreté. Le second avait toujours été repoussé, parce qu'il entraînait une rupture avec le parlement et une suggestion absolue aux volontés du prince de Condé. Le troisième parti avait été jusque-là rejeté par le prince, par la raison qu'il obligeait le parlement à sortir de ses formes ordinaires, et par le motif que la force qui résulterait de la formation d'un semblable parti le rendrait trop dangereux pour la royauté et pour l'État. Quant au quatrième parti, il était précisément celui qui causait au prince toutes ses peines et toutes ses inquiétudes. Ce dernier parti devant donc être

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

abandonné sans discussion, restait un choix à faire entre les autres.

Le premier et le second parti étaient trop antipathiques au prince, comme contraires à la dignité et à la sûreté de sa personne, pour adopter l'un ou l'autre après les avoir tant de fois rejetés. Le troisième parti restait le seul à choisir ; il fallait donc envisager ses inconvénients et ses avantages :

Les premiers sont nombreux ; le duc d'Orléans offensera d'abord tous les partis : la reine, parce qu'il faudra qu'il donne à ses troupes des ordres pour agir d'une manière plus décidée ; le parlement, parce que ce corps s'est formellement prononcé contre la marche de l'armée du duc de Nemours, et qu'il faudra qu'il concerte les mouvements de ses propres troupes avec ceux de cette armée ; le prince de Condé, parce qu'il ne lui donnera son concours que sous des réserves qui ne sauraient le satisfaire. En compensation de ces inconvénients, les avantages sont de trois sortes : le premier est d'avoir une profonde sagesse empreinte jusque dans l'apparence, et celle-ci suffit au commun des hommes ; le second, de ne pas mettre sur le premier plan le prince de Condé, mais de ne pas le laisser succomber non plus, parce que sa ruine donnerait trop de force au cardinal ; enfin, de n'être pas décisif et de lais-

ser toute latitude pour profiter des incidents ; le troisième, de ne pas renoncer à la qualité de médiateur, de la rendre nécessaire même dans l'avenir, et de sauver ainsi le prince, au dénoûment, des conséquences de tous les pas désagréables à la cour qu'il a faits jusqu'ici, et qu'il sera obligé peut-être de faire encore.

Le président de Bellièvre approuva sur tous les points les conclusions du coadjuteur en faveur du tiers parti, et les soutint avec force. Le duc d'Orléans les combattit, et, comme il ne croyait qu'à l'intérêt personnel, il fit observer au coadjuteur que cette conduite romprait toutes ses mesures avec la cour et lui ferait perdre le chapeau de cardinal dont il avait la promesse. A cette objection, le coadjuteur répondit par des protestations sur son désintéressement ; il assura que dans les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de la reine, sans songer à son propre avantage, il s'était toujours réservé de ne pas quitter le service du prince et de lui donner les conseils qu'il croirait les plus conformes à sa gloire, et qu'ainsi Monsieur pouvait même envoyer à la reine le mémoire qu'il venait d'écrire ; qu'au surplus, à l'heure où il parlait, il était nommé cardinal, ou ne le serait de longtemps.

Après cette réponse le duc d'Orléans, jetant le mémoire dans le feu de sa cheminée, accabla le

coadjuteur de protestations d'amitié; mais il sortit du cabinet des livres sans avoir adopté le conseil qui lui était donné. Ce prince, se mettant en contradiction avec lui-même, va suivre une conduite certainement plus téméraire, mais qui n'assumera pas sur lui la responsabilité d'une direction. Ce fut sans aucun doute à cette responsabilité que sa timidité ne put se résoudre.

Cette conférence à trois, entre le duc d'Orléans, le président de Bellièvre et le coadjuteur de Paris, venait d'être provoquée par une mission du duc de Damville[1], envoyé par la reine pour prier le duc d'Orléans de ne pas joindre les troupes qui portaient son nom à celles du duc de Nemours. Le duc se refusa à prendre cet engagement; il avait trop d'antipathie pour le cardinal Mazarin, et redoutait trop les suites de son triomphe, pour vouloir y donner les mains avec tant d'abandon.

Le duc d'Orléans se trouvait avoir repoussé presque au même moment le premier et le troi-

[1] François-Christophe de Lévis-Ventadour, comte de Brion, duc de Damville. Il avait été frondeur décidé, aussi la cour n'avait en lui qu'une médiocre confiance; mais elle l'employait volontiers dans ses négociations avec le duc d'Orléans, sur lequel il pouvait peser par des affinités de caractère. Le cardinal de Retz a tracé, dans ses Mémoires, un plaisant récit du timide courage du duc de Damville, à l'occasion de la rencontre auprès de la rivière, à Saint-Cloud, de moines qu'il prit pour des revenants; il ajoute qu'il avait été deux fois capucin, et faisait un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés.

sième parti caractérisés dans le mémoire du coadjuteur. Il ne lui restait à choisir que le second parti ou à persévérer dans le quatrième, qui le jetait dans des anxiétés si vives, qu'elles produisaient sur lui l'effet d'une fièvre continue.

Dans ce temps de négociations, les chefs des factions contraires, tout en se combattant, sondaient sans cesse leurs dispositions respectives pour savoir s'ils ne pourraient parvenir à s'entendre, en se taillant chacun leur part de pouvoir ou de fortune aux dépens de certains autres adversaires, ou même de certains amis moins prestes dans l'art des évolutions. Le prince de Condé, si habile pour les manœuvres des champs de bataille, avait des dispositions non moins grandes, mais généralement moins heureuses, pour ces manœuvres diplomatiques, moins sanglantes, mais certainement moins innocentes; il n'était donc pas le dernier à se jeter dans cette voie de négociations, les unes avouées, les autres secrètes, avec amis ou ennemis. Cet adversaire, en apparence si irréconciliable du cardinal Mazarin, avait fait sous main des ouvertures à la cour, par lesquelles il se déclarait prêt à couvrir de son approbation la plus entière le rappel du cardinal, pourvu qu'une suffisante carrière fût laissée ouverte à ses prétentions; mais, comme la reine savait par expérience ce que coûtaient l'alliance et

l'exigeant concours de ce prince, que le cardinal n'ignorait pas l'impossibilité d'une entente durable et la nécessité pour l'un ou pour l'autre de céder la place, ces avances n'étaient pas écoutées. Froissé d'être rebuté, le prince avait fait violence à ses sentiments pour solliciter l'alliance du parlement de Paris, et nous avons vu que, de ce côté, il n'avait pas été plus heureux. Il négocia alors une troisième alliance, et cette dernière réussit.

Le duc d'Orléans fut l'allié que le prince de Condé eut l'adresse d'attacher à sa fortune, et ce résultat ne dut pas être facile à obtenir lorsque l'on considère les diverses influences qui agissaient sur Gaston. D'abord, celle de son conseiller, le coadjuteur de Paris, promoteur de la pensée de former un tiers parti, et ennemi personnel du prince de Condé; ensuite, l'ascendant des idées parlementaires. Les allures du parlement convenaient à ce prince, naturellement disert et éloquent; il excellait à se faire écouter dans les séances de ce corps; parler beaucoup, agir peu, on ne pouvait manquer de s'entendre, et l'on se séparait généralement, de part et d'autre, avec des sentiments réciproques de sympathie. Enfin il avait fallu faire surmonter à Gaston ses sentiments de jalousie contre le prince de Condé, dont la gloire militaire l'offusquait, et auquel

il reprochait de le laisser toujours au second rang.

Un traité fut conclu entre ces princes, par l'entremise habile de deux négociateurs, munis des pleins pouvoirs du prince de Condé, les comtes de Fiesque et de Gaucourt. Le texte de ce traité resta dans une certaine ombre et fut diversement commenté, car Omer Talon prétend, dans ses Mémoires, que le duc d'Orléans s'y était réservé, par un article formel, la faculté de continuer à prendre conseil du coadjuteur. Cet article n'existe pas, ainsi que le prouve le texte du traité lui-même que nous ne croyons pas avoir été, jusqu'à ce jour, entièrement connu ni publié par aucun historien[1].

ARTICLES *et Conditions dont Son Altesse Royale et M. le Prince sont convenus pour l'expulsion du cardinal Mazarin hors du royaume, en conséquence des déclarations du Roy et des arrests du Parlement de France.*

« PREMIÈREMENT.

« Que Son Altesse Royale et M. le Prince sont prêts de poser les armes, de rapprocher la per-

[1] Nous avons trouvé ce traité aux *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

sonne du Roy, de rentrer dans les conseils et de contribuer à ce qui dépendra d'eux pour procurer la paix générale, remettre les affaires et restablir l'autorité du Roy, s'il plaise à Sa Majesté commander de bonne foy au cardinal Mazarin de sortir hors du royaume et places de son obéissance, et d'esloigner de ses conseils et d'auprès de sa personne, ses proches et adhérans, et d'exécuter sincèrement les déclarations qu'il a données sur ce sujet, en sorte que Cesdits Altesse Royale et M. le Prince aient lieu d'estre persuadez qu'on ne violera point la foy publique.

2.

« Que si, au contraire, les artifices dudit cardinal Mazarin prévalent sur l'esprit du Roy, et que, contre les vœux et les sentimens de toute la France, et au préjudice des déclarations du Roy, l'on persévère à le maintenir, la qualité d'oncle de Sa Majesté qu'a Son Altesse Royale, l'oblige à veiller continuellement au bien du royaume et s'opposer à tout ce qui le peult troubler pendant le bas âge de Sa Majesté, et M. le Prince ne se pouvant dispenser d'avoir les mesmes sentimens pour l'honneur qu'il a d'estre du sang royal, et considérant aussy qu'ils ne peuvent trouver aucune seureté pour leurs personnes pendant que le car-

dinal Mazarin sera maistre des affaires, ont promis et se sont réciproquement obligés et obligent, tant pour eux, que M. le Prince particulièrement pour M. le prince de Conty, son frère, et madame la duchesse de Longueville, sa sœur, auxquels ils se promettent et s'obligent de faire ratifier le présent traité au mesme temps que luy, comme aussy pour ceux qui sont dans leurs interests communs, d'entrer en union, de joindre leurs forces, employer leur crédit et amis pour procurer l'exclusion du cardinal Mazarin hors du royaume, et l'esloignement de ses proches et adhérans, qui se sont déclarez tels par le continuel commerce qu'ils ont eu avec luy hors de la cour et des affaires.

3.

« Ils promettent de ne point poser les armes jusques à ce qu'ils ayent obtenu l'effet de l'article cy-dessus, et de n'entendre directement ou indirectement à aucun accommodement qu'à cette condition et d'un commun consentement.

4.

« Ils maintiendront et augmenteront les troupes qu'ils ont sur pied autant qu'il leur sera possible,

et les feront agir conjointement ou séparément, ainsy qu'ils trouveront pour le mieux, promettant en outre d'apporter tout leur soin pour les faire subsister avec le moins d'incommodités qu'il se pourra pour les peuples.

5.

« Ils promettent d'accepter volontiers tous les expédiens raisonnables qui leur seront proposez pour la pacification du royaume, aux conditions de l'exclusion du cardinal Mazarin portées par le second article, et de travailler incessamment pour l'établissement de la paix générale, qui est une des principales fins du présent traité; à laquelle, sans doubte, il n'y aura plus d'obstacles quand celuy qui a voulu la continuation de la guerre sera esloigné, et la réunion de la maison royale, qu'il a empeschée depuis si longtemps, sera solidement establie.

6.

« Son Altesse Royale et M. le Prince promettent de maintenir les parlemens, les compagnies souveraines du royaume, les principaux officiers de l'Estat, et toutes les personnes de condition dans tous leurs priviléges, et de leur faire faire raison

sur toutes les prétentions légitimes qu'ils pourront avoir; de ne faire aucun traité sans leur participation et qu'on ne leur aye réparé le tort et pertes qu'ils pourroient avoir soufferts; en conséquence de celuy-cy particulièrement, d'empescher qu'il ne soit donné atteinte à l'observation de la déclaration du 22e octobre 1648, et, pour cet effet, ils sont convenus d'entrer en la présente union et de concourir aux fins pour lesquelles elle est establie.

7.

« Le cardinal Mazarin, qui a toujours gouverné en effect, quoiqu'il fût banny en apparence, ayant empesché l'assemblée des Estats Généraux dont le Roy avoit promis la convocation au 8 septembre dernier, et ayant obligé les députés qui s'estoient rendus à Tours, au jour préfix, de se retirer avec honte et confusion, et sçachant d'ailleurs qu'il ne changera pas la conduite qu'il a tenue, et qu'il empeschera par tous moyens ce qu'on attend de leurs délibérations, ou s'il est capable de consentir qu'ils s'assemblent, ce ne sera que pour les mettre dans un lieu où il sera le maistre, Son Altesse Royale et M. le Prince, pour obvier à ces deux inconvéniens, promettent et s'obligent de travailler incessamment, afin de les convocquer

dans Paris ou dans la ville la plus proche et la plus commode, en sorte qu'ils puissent agir avec une pleine liberté; auquel cas ils déclarent qu'ils sousmettent de très-bon cœur ce qu'ils ont d'intérests, qu'ils protestent n'estre autres que ceux du Roy et de l'Estat, dont il sera dressé un édict perpétuel et irrévocable pour estre vérifié dans le parlement de Paris et dans tous ceux qui sont entrez dans la présente union.

8.

« Son Altesse Royale et M. le Prince, ne pouvant tenir pour légitime ni recognoistre le conseil qui a esté estably par le cardinal Mazarin, un de ceux qui le composent ayant acheté son employ avec une notable somme d'argent qu'il a donnée audit cardinal, et estant obligés, chacun selon le degré de sang dont ils ont l'honneur de toucher à Sa Majesté, d'avoir soin de ses affaires et de faire en sorte qu'elles soient bien gouvernées, promettent de n'entendre à aucun accommodement que les créatures et adhérens publics du cardinal Mazarin ne soient exclus du conseil d'Estat et à condition qu'il ne sera composé que de ceux dudit conseil qui ne seront soupçonnés d'avoir aucune part avec luy.

9.

« Et d'autant que les ennemis de M. le Prince sont capables de vouloir descrier sa conduite en publiant qu'il a des liaisons avec des estrangers, Son Altesse Royale et Mondit Seigneur le Prince déclarent qu'ils n'auront jamais aucun commerce ni correspondance avec eux que pour l'establissement de la paix générale, et qu'ils n'en prendront à l'avenir aucunes avec aucuns princes estrangers qu'elles n'aient esté jugées avantageuses au service du Roy et de l'Estat par le parlement et les personnes principales qui entreront en la présente union.

10.

« Et, afin que les plus mal intentionnés et les plus attachés à la personne dudit cardinal Mazarin ne puissent doubter avec raison des bonnes intentions de Son Altesse Royale et de M. le Prince, ils ont estimé à propos de déclarer expressément par cet article particulier, qu'ils n'ont aucun intérest que celuy de l'entière seureté de leurs personnes, et, soit qu'ils fassent des progrès pendant que le malheur de l'Estat les obligera d'employer leurs armes pour l'expulsion dudit cardinal Mazarin,

ou que les affaires s'accommodent par son exclusion, ainsi qu'il a esté cy-dessus expliqué, de ne prétendre aucuns nouveaux establissemens, et de trouver leur entière satisfaction dans celle qu'aura la France de voir la fin des troubles et la tranquilité publique asseurée.

11.

« Son Altesse Royale et M. le Prince ont estimé néantmoins à propos pour bonnes considérations de convenir qu'ils procureront de tous leurs pouvoirs, dans l'accommodement qui se pourra faire, les satisfactions justes et raisonnables de tous ceux qui se sont présentement engagez dans la cause commune ou qui s'y joindront cy-après, en sorte qu'ils reçoivent des marques effectives de leur protection, tout autant qu'il leur sera possible.

12.

« Ce présent traité a esté signé double par Son Altesse Royale et par les S^rs^ comtes de Fiesque et de Gaucourt, pour et au nom de M. le prince de Conty et de madame de Longueville, en vertu du pouvoir qu'en a donné M. le Prince et qui a esté présentement remis èz mains de Son Altesse Royale par les S^rs^ comtes de Fiesque et de

Gaucourt, lesquels se sont obligés et s'obligent de fournir à Sadite Altesse Royale les ratifications dans un mois au plus tard.

« Faict à Paris, le 24 janvier 1652.

« GASTON.

« CHARLES LÉON DE FIESQUE[1].

« JOSEPH DE GAUÇOURT[2]. »

Ce traité, d'une importance extrême, auquel l'histoire, faute de l'avoir suffisamment connu, n'a pas accordé toute l'attention qu'il méritait, est

[1] Le comte de Fiesque appartenait à l'illustre maison de Fiesque, une des quatre grandes familles de la ville de Gênes, dont la branche aînée avait dû s'établir en France en 1547, à la suite de la malheureuse issue de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque contre les Doria. Le comte de Fiesque avait de l'esprit, une belle voix, et faisait bien les vers ; il chanta un jour à Louis XIV, raconte le duc de Saint-Simon, une chanson si plaisante sur Béchameil, que le roi en faillit mourir de rire.

Voyez sur Béchameil le supplément aux *Mémoires de Daniel de Cosnac*, que nous avons publié dans le *Bulletin* du mois d'avril 1858 de la *Société de l'histoire de France.*

[2] Les *Mémoires du cardinal de Retz* s'expriment en ces termes sur le comte de Gaucourt : « Ce M. de Gaucourt estoit homme de grande naissance, car il estoit de la maison de ces puissants et anciens comtes de Clermont en Beauvoisis si fameux dans nos histoires. Il avoit de l'esprit et du sçavoir faire ; mais il s'estoit trop érigé en négociateur, ce qui n'est pas toujours la meilleure qualité pour la négociation. »

la clef des événements subséquents, sur lesquels il exerça la plus décisive influence. Il demande à ce titre une appréciation réfléchie de ses clauses principales.

Avant d'aborder l'examen du fond, nous devons relever en passant la rédaction pittoresque du premier article : « Les princes sont prêts de *rapprocher*[1] la personne du roi. » Un tabellion diplomate n'eût jamais employé une expression si hardie, si originale, mais si expressive ; elle sent le style et le langage de vénerie ou de guerre, familier au prince de Condé et à ses négociateurs, dont les plumes étaient taillées en pointe de couteau de chasse ou d'épée. Cette réflexion faite, passons au programme de cette chasse royale.

L'objet est l'expulsion définitive du pouvoir et du royaume du cardinal Mazarin ; la capture proposée est bien en réalité la personne du roi; il s'agit de s'en rendre maître pour gouverner sous son nom. Les moyens de réussite sont d'abord le maintien des troupes sous les ordres des princes, et la plus grande augmentation possible de leur effectif; ensuite, comme il faut se ménager des amis et flatter les opinions diverses, le parlement d'un côté, la noblesse de l'autre, ont chacun

[1] En terme de vénerie, rapprocher un cerf, par exemple, veut dire faire tenir tout doucement aux chiens la voie d'un cerf qui a passé deux ou trois heures auparavant.

la promesse de voir réaliser leurs aspirations favorites. Le parlement sera maintenu dans toutes ses prétentions légitimes, et l'observation de la fameuse déclaration du 22 octobre 1648 lui est formellement garantie; or nous savons que les prétentions soi-disant légitimes du parlement et la déclaration du 22 octobre n'étaient autre chose que le bouleversement de l'ancienne constitution de l'État, pour remettre la discussion et le contrôle des affaires publiques à un corps sans mandat politique. La noblesse est assurée de la convocation des États Généraux, la convocation faite pour le 8 septembre de l'année précédente ayant été mise à néant par un manque de foi indigne des dépositaires de l'autorité royale. Cette perspective de la convocation prochaine des États Généraux pouvait être aussi une amorce à l'adresse du tiers état; mais nous savons l'indifférence qu'il témoignait généralement pour ces assemblées et la préférence qu'il donnait à sa situation aussi maladroite qu'effacée derrière la robe des parlements. Les princes s'embarrassent peu de réunir les promesses les plus contradictoires, ne pouvant que se détruire dans leurs effets les unes par les autres; comment eût-il été possible de remettre à la fois l'exercice du mandat représentatif au parlement de Paris et aux États Généraux? Mais la possibilité de la réalisation de ce programme est ce qui im-

porte le moins ; son application, dans un sens ou dans l'autre, eût même médiocrement satisfait ses auteurs. Ce qui importe, c'est de séduire. Dans ce traité, le prince de Condé sent la nécessité de se justifier du reproche de son alliance avec les étrangers, et il s'efforce d'en restreindre la portée de telle sorte que, ni pour l'honneur national, ni pour l'intégrité du territoire, on n'y puisse voir aucun danger. Toute l'économie du traité se concentre dans son huitième article, la composition du conseil du roi. Il s'agit, en place du conseil qu'on rejete, d'en composer un dans lequel toute l'influence appartienne aux deux princes qui allient leurs intérêts. Dans ce but égoïste se résume la pensée des contractants ; il ne s'agit pour eux que d'un changement de personnes, et non d'un changement de système ; ils ne font appel à des garanties constitutionnelles que pour se faire des appuis et des échelons pour escalader le pouvoir ; mais le pouvoir absolu exercé par le conseil du roi dans l'État, et par eux dans le conseil, est toute leur politique. Faut-il s'étonner qu'avec des chefs guidés uniquement par des vues si personnelles et si étroites, le mouvement national de la Fronde n'ait abouti qu'à un avortement?

A partir de la signature de ce traité, la Fronde n'est plus qu'une querelle de princes et de minis-

tres qui se disputent, sous le nom du roi, l'exercice du pouvoir absolu. Un jour viendra où le roi, voulant régner par lui-même, s'adjugera définitivement le mets appétissant et contesté.

Deux conséquences immédiates résultèrent de cet accord nouveau entre les deux princes. Le duc d'Orléans donna des ordres pour faire rapprocher de Paris les troupes qui lui appartenaient, composées des régiments de l'Altesse, de Valois, de Languedoc, cavalerie et infanterie, de ses compagnies de gendarmes et de chevau-légers, ainsi que celle de son fils, le duc de Valois ; il en confia le commandement au duc de Beaufort, avec ordre d'opérer de concert avec l'armée du prince de Condé, qui arrivait de Flandre sous les ordres du duc de Nemours. La seconde conséquence fut une attitude toute différente du duc d'Orléans dans le sein du parlement de Paris ; de ce jour, laissant de côté ses scrupules de ménagement vis-à-vis de ce corps, il s'y posa en défenseur de la personne et des actes du prince de Condé. La tâche était difficile ; des tiraillements nombreux en sens inverse en résultèrent, et Gaston y perdit une bonne part du prestige et de la popularité dont il jouissait avec si peu de titres.

Le parlement, sur des plaintes suscitées par les désordres commis dans la Brie par les nouvelles levées, avait rendu un arrêt qui déplaisait forte-

ment au duc d'Orléans, dont il contrariait le recrutement des troupes, cet arrêt portant interdiction formelle de faire des levées sans autorisation du roi. Vainement Monsieur se récria-t-il contre cet arrêt; il ne put le faire rapporter, mais il obtint néanmoins un tempérament assez caractéristique de la situation des hommes et des partis, qui fut que l'arrêt serait simplement inscrit sur les registres, mais ne serait pas publié.

D'autres tiraillements naquirent à l'occasion de messages royaux qui, signalant la marche du duc de Nemours à la tête d'une armée et la révolte du duc de Rohan-Chabot, en Anjou, avaient provoqué des arrêts contre les fauteurs de ces mouvements. Le duc d'Orléans prit la parole avec vigueur pour défendre ceux qui étaient incriminés; il fit ressortir avec éloquence que le parlement ne saurait frapper ceux qui en définitive n'agissaient qu'en exécution de ses ordres et de ses arrêts pour l'expulsion du cardinal Mazarin. Pour l'affaire d'Angers, en particulier, il fit remarquer que la chambre de la Tournelle ne venait de donner un arrêt contre le duc de Rohan que sur la requête de l'évêque d'Avranches, prélat décrié, frère précisément de Boilève, lieutenant général d'Angers, qui avait formé un complot pour livrer cette ville au cardinal Mazarin.

Ces arguments étaient d'une logique pressante

et serrée ; le procureur général Talon et le parlement s'en tirèrent par cette invocation des formes et de la procédure qui permettent si facilement à ceux qui rendent la justice de passer à côté des questions, quand ils ne pourraient, s'ils les abordaient de front, les résoudre que d'une manière contraire à leurs intentions. Les présidents de Bailleul et Potier de Novion, éludant de parler des contradictions dans lesquelles se jetait le parlement, soutinrent que les arrêts de la grand'-chambre et de la Tournelle étaient inattaquables, parce qu'ils avaient été rendus par le nombre de voix nécessaire. Les vieux conseillers trouvèrent l'argument admirable ; les plus jeunes, malgré leurs protestations, cédaient néanmoins sous le nombre, quand le procureur général Talon, achevant de détourner la question, se mit, à propos de l'évêque d'Avranches, à tonner contre la non-résidence des évêques. L'orage allait se dissipant, lorsque les conclusions tendant à ce qu'il fût interdit aux gouverneurs et aux maires des places fortes et des villes de livrer passage aux troupes espagnoles commandées par le duc de Nemours, vinrent d'un éclair nouveau déchirer la nue.

Le duc d'Orléans, à ce mot de troupes espagnoles, interrompit avec véhémence le procureur général, en soutenant que ce n'étaient point des troupes étrangères, mais bien les troupes de M. le

Prince; que parmi elles il n'y avait pas d'Espagnols, mais bien des Allemands, Lorrains et Liégeois, gens accoutumés à se louer pour de l'argent, et qui se mettraient à la solde du roi si Sa Majesté avait pour agréable de les employer à l'expulsion du cardinal Mazarin. Le plus violent tumulte retentit à ces paroles sous les voûtes du palais. Le président Le Coigneux apostrophe Monsieur en lui disant qu'il ne lui appartient point d'interrompre les gens du roi. Talon reprend ses conclusions sans les changer, mais en témoignant une respectueuse déférence pour le prince. Celui-ci, lorsque quelques amis, particulièrement le coadjuteur, lui reprochent d'avoir soutenu un fait contre toute évidence, puisqu'en définitive des Allemands, des Lorrains ou des Liégeois étaient des étrangers, et qu'il y avait en outre parmi eux beaucoup d'Espagnols, leur fait, avec cette connaissance des hommes qui ne lui manquait point, cette railleuse réponse : « que le monde veut être trompé ! »

Dans ce même moment parvenait à Paris la nouvelle de la promotion du coadjuteur au cardinalat; succès de prélat, qui n'avait été remporté qu'après avoir surmonté bien des traverses. Nous savons par suite de quel secret traité avec la reine il avait été proposé pour obtenir la pourpre [1]; mais Anne

[1] Voy. t. I, p. 267.

d'Autriche, à qui l'alliance du coadjuteur était suspecte, était revenue d'une manière inostensible sur sa proposition. Le pape Innocent X était gouverné par les femmes de sa famille ; la princesse de Rossano, sa nièce, qui le dominait alors, était il est vrai favorable au coadjuteur ; mais la signora Olympia, belle-sœur du pape, éloignée sur les observations de l'empereur, à l'instigation des jésuites, lui était contraire, et travaillait à reprendre son premier empire, ainsi qu'elle y parvint par son adresse. Le coadjuteur entretenait à Rome un agent, l'abbé Charrier, pour opposer cabales à cabales ; mais s'il réussit, ce fut bien moins par l'habileté de l'abbé Charrier que par des motifs politiques qui déterminèrent la cour de Rome et rendirent par opposition sa personne sympathique au souverain pontife. Ces sentiments trouvaient leur mobile dans une antipathie profonde pour le cardinal Mazarin. L'origine de cette aversion remontait à l'élection même du cardinal Pamfili, Innocent X, au souverain pontificat. Ce choix fort contesté n'avait réussi que par le puissant concours de la faction du cardinal Antoine Barberini, qui avait abandonné en sa faveur la candidature du cardinal Sachetti. La famille des Barberini ayant voulu par ses prétentions mettre un prix trop haut au service rendu, le pape ordonna des recherches contre ceux qui possédaient

les emplois les plus lucratifs. Le cardinal Antoine Barberini ne se méprit pas sur la portée de ces mesures, et crut devoir, pour sa sûreté, se réfugier en France avec ses frères. L'accueil empressé qu'il y reçut de la part du cardinal Mazarin [1] avait éveillé chez le souverain pontife un vif ressentiment contre le premier ministre, auquel il fut bien aise de causer un violent dépit, en lui suscitant un rival pouvant devenir d'autant plus dangereux qu'il allait être revêtu d'une dignité égale à la sienne. Il faut rendre cette justice au cardinal Mazarin que, bien qu'il fût étranger, et de plus Italien, nul mieux que lui ne comprenait la dignité de la politique extérieure de la France, et n'était plus ferme dans les questions temporelles vis-à-vis de la cour de Rome. Innocent X ne lui pardonnait pas cette conduite.

Lorsque le bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome, eut été informé des intentions de la reine, il demanda une audience au pape pour lui faire connaître les nouvelles instructions de sa cour. Henri d'Estampes-Valençay, bailli de l'ordre de Malte, marin signalé dans plusieurs glorieux combats, nommé grand-prieur de France en 1670, et qui mourut en 1678, alors que l'on songeait à l'élire grand-maître de l'ordre, était disposé à se-

[1] Le cardinal Antoine Barberini, plus connu en France sous le nom de cardinal Antoine, devint grand aumônier de France, évêque de Poitiers en 1652, archevêque duc de Reims en 1657.

conder les désirs de la reine avec d'autant plus de zèle que lui-même, ayant des prétentions au cardinalat, songeait à substituer sa candidature à celle du coadjuteur. Innocent X, qui soupçonnait un changement dans les intentions de la cour de France, et qui voulait à tout prix, en évitant néanmoins un refus à la reine, donner le chapeau au coadjuteur de Paris, accorda l'audience demandée; mais il eut soin de réunir le consistoire avant l'heure de cette audience. Quand le bailli désappointé fut reçu, le coadjuteur était déjà cardinal.

Le bailli de Valençay informa sa cour du résultat du consistoire par la lettre suivante, adressée au comte de Brienne :

« De Rome, 19 février 1652.

« La promotion s'est faite ce matin de douze subjects au cardinalat, dont dix ont esté desclarés dans le consistoire et deux réservés *in petto*. Elle fut résolue hier, mais après l'arrivée du courrier de Lyon, et tout le monde unanimement tombe d'accord que le pape s'y est porté, crainte qu'il ne vinst un changement de la nomination de France. Sa Sainteté prétend donner un homme en teste à M. le cardinal Mazarin, pour luy disputer la prééminence dans le ministère ; ou, Leurs Majestés n'estant inclinées à cette nouvelle Eminence, forti-

fier par la pourpre la faction de M. le duc d'Orléans et celle de MM. les princes et duc de Lorraine, que le palais ecclésiastique tient pour très-unis, avec dessein de baisser l'autorité royale soubs prétexte de l'esloignement de M. le cardinal Mazarin. Et des cardinaux qui ont esté créés, trois ou quatre ayant veu un gentilhomme de mes amis que je pourrois quasy nommer mon domestique, lorsqu'ils s'allèrent mettre à table avec le cardinal Pam e, pour de là, selon la coustume, aller prendre le bonnet de la main du pape, s'en sont approchés, et après luy avoir dit quelques mots de civilités pour moy, ont adjousté qu'ils avoient quelque obligation à la France et à M. le coadjuteur de Paris, aujourd'huy cardinal de Gondy, de leurs promotions, au moins de l'anticipation de quelques jours d'icelles; mais je me réserve de vous escrire plus amplement la septmaine prochaine sur telles peines de troubles et d'intrigues de Sa Sainteté. Je vous dirai que mon audience est renouée avec elle sur ce subject pour demain au matin, laquelle m'a esté accordée avec une civilité extraordinaire, me donnant le choix de l'heure qui me sera la plus commode, moyennant que le Saint-Père soit hors du lict et ait entendu sa messe.

« Je suis, etc.

« Le bailli de Valençay. »

Le coadjuteur n'éprouva nul vertige de sa nouvelle grandeur ; il était trop bien né pour ressentir le sot orgueil des parvenus. Quelqu'un s'empressant de lui dire, pour le flatter, que désormais il aurait le pas sur les princes du sang : « Pardonnez-moi, lui dit-il; nous saluerons toujours le premier, et plus bas que jamais ; à Dieu ne plaise que la possession du chapeau nous fasse tourner la tête au point de disputer le rang aux princes du sang ; il suffit à un gentilhomme d'avoir l'honneur d'être à leurs côtés. » Quittant même certain air de hauteur qu'il n'avait pris jusque-là, prétendait-il, que pour contre-balancer la bassesse de son oncle l'archevêque de Paris, Gondi montra à tous une affabilité inaccoutumée.

Ces honneurs suprêmes de l'Église, qu'il avait tant désirés, créèrent au nouveau cardinal une situation difficile. Il fut hautement accusé de s'être vendu à la cour, et celle-ci contribua avec adresse à la propagation de ce bruit. Quelle que fût la déception de la reine et du cardinal Mazarin, en apprenant que la promotion du coadjuteur avait eu lieu malgré eux, comme cette nomination avait été faite sur la présentation avouée de la cour de France et que les démarches contraires n'étaient pas connues, ils prirent le parti de se déclarer publiquement satisfaits. Le coadjuteur ayant envoyé un gentilhomme pour remercier la reine-

mère et le roi, avec ordre formel de ne point voir le cardinal Mazarin, celui-ci s'arrangea pour rencontrer cet envoyé chez la princesse Palatine, et s'empressa de publier que ce gentilhomme avait reçu du coadjuteur l'ordre de conférer avec lui. Gondi se trouvant ainsi dépopularisé, on commençait à lui adresser la plus grosse injure du moment, on l'appelait un *Mazarin*. Heureusement pour lui, une question d'étiquette l'obligeait de vivre à l'écart. L'usage voulait qu'un cardinal nouvellement nommé ne pût paraître en public avant d'avoir reçu le chapeau des mains du roi; il s'abstint donc d'aller au parlement, dont il commença pour la première fois à déclarer les séances des cohues ennuyeuses et insupportables [1]. Il se contentait de se rendre souvent au Luxembourg, chez le duc d'Orléans; encore l'étiquette voulait-elle qu'il ne se montrât pas dans les grands appartements; il se renfermait dans le cabinet des livres, où Gaston le venait trouver à chaque instant. Malgré l'incognito dont il s'entourait, n'ayant qu'un carrosse gris et des gens habillés de même couleur, quand le carrosse du coadjuteur était reconnu, la populace s'ameutait au passage et faisait entendre à ses oreilles les cris les plus discordants. Un jour, trois ou quatre cents

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

mutins le suivirent jusque dans la cour du Luxembourg, et le palais tout entier retentit de leurs vociférations, dont le sens était qu'il trahissait le duc d'Orléans. Bien que la manifestation ne fût pas contre ce prince et parût même dictée par le dévouement populaire à sa personne, on peut facilement imaginer l'impression que ce tumulte si proche produisit sur le timide Gaston. Avec une mortelle pâleur répandue sur ses traits, il propose cependant à son confident l'assistance de ses gardes pour le protéger; mais il lui fait cette offre d'un ton qui prouve qu'il espère bien qu'il n'acceptera pas. Dans cette conjoncture critique, Gondi se décide, en brave qu'il était; il écarte le péril par sa témérité même. Malgré les supplications qui l'entourent, suivi de deux amis seulement, il descend les degrés du palais et se présente aux séditieux : « Quel est votre chef? » leur demande-t-il fièrement. Un misérable se présente la rapière au flanc, une vieille plume à son chapeau, et répond arrogamment : « C'est moi. » « Gardes de la porte, s'écrie le coadjuteur, qu'on me pende ce coquin à ces grilles. » Le chef des émeutiers, surpris, ôte humblement son chapeau pour protester qu'il n'était point venu avec ses camarades pour lui manquer de respect, mais parce qu'on prétendait qu'il voulait conduire le duc d'Orléans à la cour; il assura qu'ils étaient tous ses serviteurs, s'il

leur promettait de rester bon frondeur. Les émeutiers finirent par proposer de lui faire escorte pour le ramener à son palais. Le coadjuteur, heureux d'avoir si promptement calmé ce tumulte, ne le fut pas moins de pouvoir décliner cette proposition peu rassurante.

Par cette hardiesse, le nouveau cardinal parvint à retenir quelques lambeaux de sa popularité qui s'envolait, et à se ménager encore pour ses projets d'avenir. En effet, qu'était pour lui la pourpre? un honneur vain si elle n'était suivie du ministère! Il était lancé dans un courant où il ne pouvait même s'arrêter sans courir le danger d'être submergé. Au président de Bellièvre, qui lui exposait les périls dont il était environné, il fit cette réponse, qui indiquait assez la fermeté de ses résolutions : « Nous sommes dans une grande tempête, où il me semble que nous voguons contre tous les vents; j'ai deux bonnes rames en main, dont l'une est la masse de cardinal, l'autre la crosse de Paris : je ne les veux pas rompre, et je n'ai à présent qu'à les soutenir. »

Il est facile de juger, par l'impopularité qui s'attachait à ceux qui étaient simplement soupçonnés de tendances de rapprochement avec le cardinal Mazarin, quelle fut la vivacité de l'opinion déchaînée contre le retour du ministre. L'effet, dans les provinces, de son rappel imprudent,

nous a été révélé par une lettre du marquis de Montausier[1]; l'effet produit dans Paris est assez caractérisé, puisque, sur un soupçon, le peuple avait failli briser son idole, le coadjuteur. Les écrits les plus hardis furent mis au jour; on répandit des vers comme ceux-ci :

L'empire des François précipite sa ruine,
Si tous les trois États l'ancien droit ne reprennent
De nos libres Gaulois; car ceux qui le gouvernent
Sont un corps scélérat exempt des lois humaines.

On publia un écrit intitulé : *La Discussion des quatre controverses politiques*, dans lequel étaient hardiment examinées des questions telles que celles-ci :

1°. Si la puissance des rois est de droit divin, et si elle est absolue; si les rois sont au-dessus des lois?

2°. Si les peuples ou États-Généraux ont le pouvoir de limiter leur puissance?

3°. Si, dans l'état où se trouvaient les affaires, on pouvait faire un régent ou un lieutenant pour le roi?

Les conclusions de cet écrit étaient affirmatives sur les deux premières propositions, négatives sur la dernière.

[1] Tome I, p. 370.

Quand les principes mêmes du gouvernement étaient ainsi soumis au libre examen, la personnalité du ministre abhorré était naturellement traitée avec moins de ménagements encore[1].

Des libelles, sortant des bornes satiriques, allaient même jusqu'à provoquer l'assassinat; ils s'autorisaient, du reste, de l'inqualifiable arrêt du parlement, qui avait mis à prix la tête de Mazarin. On chantait publiquement ce couplet d'Hotman[2] devenu populaire :

Creusons tous le tombeau
De qui nous persécute;
Est-il moment plus beau
Que celui de sa chute?
A ce Jules nouveau
Cherchons un nouveau Brute.

[1] Voy., à l'Appendice, *l'Instruction à la loi mazarine, par dialogue.*

[2] Jean Hotman de Villiers, fils du célèbre jurisconsulte François Hotman, qui avait occupé la chaire de droit de l'université de Valence à la sollicitation de Jean de Montluc, évêque de cette ville. Jean Hotman, employé à des négociations diplomatiques dans sa jeunesse, publia, entre autres ouvrages, une réfutation en style burlesque du discours : *Oratio pontificis Gregorii XIV ad Gallos diplomate a criticis notis vindicato,* dans lequel le célèbre René Chopin avait entrepris la justification de la conduite de la cour de Rome vis-à-vis de Henri IV; cette réfutation était intitulée : *Anti-Chopinus imò potiùs epistola congratulatoria magni Nicodemi Turlupini ad magnum Renatum Chopinum de Chopinis.* Bien que Hotman fût très avancé en âge à l'époque de la Fronde, la tournure de son esprit lui inspirait encore des chansons satiriques.

Heureusement que les mœurs valaient encore mieux que la politique, mieux que celle du parlement en particulier; et l'arrêt ne trouva pas d'exécuteur, quelque considérable que fût la récompense promise. Heureusement encore, pour la vie du cardinal, que l'arrêt du parlement fut tourné en ridicule, même par des frondeurs, surtout par les pamphlets de Marigny.

Le Clergé fit aussi sa protestation contre l'arrêt, à l'occasion d'une députation au roi, pour le féliciter d'avoir rappelé le cardinal Mazarin; manifestation bien contraire, quant à la question du rappel, aux vues politiques particulières de la cour de Rome. La protestation fut faite de manière à faire ressortir que le Clergé voyait surtout dans cet arrêt une injure faite à son corps, et avait l'intention de s'élever bien plus contre une atteinte portée à ses prérogatives que de venir en aide aux intérêts de Mazarin. Cette manifestation en faveur du ministre fut au moins équivoque, car les étranges comparaisons qui furent employées n'étaient propres qu'à jeter l'odieux et le ridicule sur celui que cette démonstration prétendait secourir. Les vingt-quatre évêques composant la députation envoyée au roi par le Clergé avaient à leur tête Harlay de Chanvalon, archevêque de Rouen, depuis archevêque de Paris, chargé de porter la parole. Dans son discours, le

prélat compara le cardinal Mazarin à Caïn, en lui appliquant ce passage de la Genèse : *Posuit Deus signum in illo, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum.* « Dieu le marqua d'un signe pour que quiconque le rencontrerait ne le tuât pas. » Le cardinal, comparé au premier meurtrier du genre humain, n'avait donc d'autres titres, aux yeux du Clergé, à la protection de sa vie, que ceux que Dieu lui-même accorde aux plus grands criminels. Pour mettre le comble à cette singulière défense, l'archevêque accusa le parlement d'impiété pour avoir mis à cinquante mille écus le prix de la tête du cardinal, ce qui témoignait « le mépris qu'il faisait du fils de Dieu, lequel, tout pur et tout divin qu'il était, n'avait été vendu que trente deniers ! »

Cette apologie et cette défense d'un prince de l'Église par le Clergé pourraient être, avec quelque droit, rangées au nombre des satires les plus sanglantes qui aient été publiées contre le cardinal Mazarin.

CHAPITRE XI.

Les vieilles troupes du prince de Condé, sous les ordres du duc de Nemours, et les troupes espagnoles s'approchent de Paris. — Déplaisir du duc d'Orléans de voir ses appartements du Luxembourg encombrés par les officiers des deux armées. — La cour marche sur Orléans. — Mademoiselle de Montpensier envoyée dans cette ville pour empêcher le roi d'y être reçu. — Portrait de Mademoiselle. — Ses nombreux projets de mariage. — Sa pensée de conquérir le roi les armes à la main. — Les maréchales de camp de Mademoiselle. — La princesse et le garde des sceaux Molé, au nom du roi, attendant à deux portes différentes de la ville d'Orléans. — Embarras des magistrats municipaux. — Une prédiction. — Singulière entrée de Mademoiselle dans la ville. — Le garde des sceaux Molé forcé de se retirer. — La princesse se pose en souveraine dans Orléans. — Son discours à l'assemblée de l'hôtel-de-ville. — Ses actes d'autorité. — Elle offre de faire pendre des prisonniers. — Mot de la reine sur la prétention de Mademoiselle d'épouser le jeune roi. — Conseil de guerre dans un faubourg d'Orléans, présidé par Mademoiselle. — Querelle entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — L'armée des princes marche sur Montargis. — Mouvements de l'armée royale.

(1652.)

Le traité conclu entre le duc d'Orléans et le prince de Condé avait aplani les principaux obstacles qui pouvaient empêcher le duc de Nemours de s'avancer au cœur de la France, à la

tête des vieilles troupes du prince de Condé. Ce jeune prince était déjà parvenu avec elles presque aux portes de Paris; mais il ne voulut cependant pas les faire approcher de plus de dix lieues, de crainte de donner de l'ombrage à la population de la capitale. Un corps de troupes espagnoles marchait avec les troupes du duc de Nemours; il était sous les ordres du baron de Clinchamp[1], officier général d'origine française, entré au service d'Espagne à l'instigation du duc de Lorraine. Ces deux corps d'armée réunis atteignirent les bords de la Seine sans que les troupes royales, dispersées ou occupées ailleurs, eussent pu s'opposer à leur marche. Ils franchirent le fleuve à Mantes, sur le pont qui leur fut livré par le gouverneur de la ville le duc de Sully[2], fort peu zélé pour la cause royale, depuis que les sceaux avaient été retirés au chancelier Séguier, son beau-père, et ils établirent leur camp à Houdan.

Ces troupes avaient mieux à faire que de rester campées dans l'inaction, dans un moment où il importait tellement à la cause qu'elles venaient défendre, d'agir avec promptitude et vigueur; mais les officiers voulaient voir Paris et faire diversion, par quelques jours de plaisirs, à la rude vie des

[1] Fils de Bernardin de Bouqueville, baron de Clinchamp, gentilhomme du duc d'Orléans.

[2] Maximilien de Béthune, fils du surintendant.

armées en campagne. Leurs chefs eux-mêmes, le duc de Nemours, le comte de Tavannes[1], qui commandait sous le premier, le baron de Clinchamp, furent les plus empressés à accourir dans la capitale. Ces officiers envahirent en foule les salons du Luxembourg, où les écharpes rouges de l'Espagne et les écharpes couleur isabelle de la maison de Condé marièrent leurs nuances à celle des écharpes bleues de la maison d'Orléans. Mlle de Montpensier s'empressa de leur donner des fêtes.

Une circonstance que nous allons rapporter inspira au duc d'Orléans un vif déplaisir de voir ses appartements du Luxembourg envahis par les officiers de ces deux armées, auxquels se joignaient la plupart de ceux de ses propres troupes. Le duc de Beaufort, général des troupes du duc d'Orléans, leur en donnait l'exemple, retenu à Paris par son désir de plaire à la duchesse de Montbazon[2], comme le duc de Nemours l'était de son côté par les yeux de la belle duchesse de Châtillon[3]. La vanité puérile de ce dernier se complaisait à montrer à sa dame son bâton de

[1] Jacques de Saulx, comte de Tavannes, né en 1620.

[2] La célèbre duchesse de Montbazon, belle-mère de la duchesse de Chevreuse.

[3] Angélique de Montmorency, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, mort en 1649 d'une blessure reçue au combat de Charenton.

commandement. Chavigny, cet homme d'État prétendu, toujours léger, s'imaginait faire des miracles dans l'intérêt du prince de Condé, en croyant éblouir Monsieur par la vue de toutes ces écharpes aux différentes couleurs. Il eût été autrement utile d'ouvrir promptement la campagne, puisque le but, assez secondaire en définitive, d'éblouir le duc d'Orléans, fut manqué. En effet, Chavigny ayant maladroitement confié sa pensée au coadjuteur, celui-ci, malignement, se hâta de la faire connaître au duc d'Orléans. Ce prince qui, malgré son traité avec le prince de Condé, avait laissé entière la confiance qu'il accordait à Gondi, trouva dans ce calcul, basé sur sa vanité, tout le mordant de la vérité qui offense. Il était entré dans une colère qui avait duré tout un jour, quand Chavigny vint malencontreusement lui dire que les officiers étrangers prenaient grand ombrage de ses conversations avec le coadjuteur; outré, Gaston s'écria : « Allez au diable, vous et vos officiers étrangers; s'ils estoient aussi bons frondeurs que le cardinal de Retz, ils seroient à leur poste, et ils ne s'amuseroient pas à ivrogner dans les cabarets de Paris. » Cet éclat détermina le départ des officiers des trois armées, après huit jours perdus dans la capitale. Dans cet incident, on ne peut s'empêcher de remarquer combien les rôles de deux hommes d'esprit cependant

furent intervertis, et à quel point ils agirent en sens inverse de leurs intentions : Chavigny desservait le prince de Condé en croyant le servir, et Gondy le servait en croyant le desservir.

La présence des généraux et de leurs officiers à la tête de leurs troupes était en effet de l'urgence la plus extrême ; la cour, délivrée par la capitulation d'Angers des inquiétudes qu'elle avait eues pour la province dont cette ville était la capitale, avait quitté Saumur pour se rapprocher d'Orléans. Par cette marche inquiétante, Monsieur se trouvait menacé dans le plus beau fleuron de son apanage. La perte d'Orléans entraînait la chute de sa puissance et de son prestige. Pour Gaston, le moment était venu de se montrer en accourant à la défense de son domaine ; il le fit à sa manière, en envoyant sa fille.

Anne-Marie-Louise de Bourbon, connue sous le nom de *Mademoiselle*, ou même de la *Grande Demoiselle*, était née à Paris, le 29 mai 1627, du premier mariage du duc d'Orléans, frère de Louis XIII, avec Marie de Bourbon, unique rejeton de la branche de Bourbon-Montpensier. Cette princesse avait laissé à sa fille des biens immenses[1]. Mademoiselle avait alors vingt-cinq ans ; elle aurait dû

[1] La fortune de Mademoiselle de Montpensier était évaluée vingt millions, somme énorme pour le temps ; les biens qu'elle possédait représenteraient aujourd'hui une bien autre valeur.

être mariée depuis longtemps et le désirait avec une vivacité extrême; mais sa colossale fortune, au lieu de favoriser son établissement, se dressait comme le principal obstacle, la cour redoutant, par politique, la dangereuse influence que cette fortune apporterait à celui qui deviendrait son époux.

D'une princesse à marier le portrait est de circonstance, elle-même a pris le soin de le tracer; en voici les traits principaux, au physique et au moral :

Mademoiselle était d'une taille élancée; son visage était un peu allongé, mais d'un parfait contour; son nez, grand et aquilin; sa bouche, ni grande ni petite; un beau teint; des yeux bleus, doux et fiers, dit-elle, surtout fiers, dirons-nous; les cheveux blonds cendrés. Son caractère était prompt et ferme, incapable de bassesse; elle était amie discrète et dévouée, méchante ennemie, fort colère et fort emportée, elle en convient, mais elle dit ignorer si elle était libérale, ce qui nous donne à croire qu'elle l'était peu; fort soupçonneuse à l'endroit de ses intérêts; très-sensible aux louanges, très-sobre pour en donner; ne redoutant pas la solitude, mais aimant le monde et la conversation, surtout celle des gens de guerre; dédaignant les plaisirs et n'en procurant pas volontiers aux autres; détestant les jeux de cartes,

et n'aimant que les jeux d'exercice, le cheval et la chasse.

Ce portrait se présente avec un ton de franchise qui ne permet guère d'en suspecter la sincérité; cependant il est un peu flatté peut-être dans certaines parties, mais d'une manière bien pardonnable pour qui prétend se juger soi-même. Nous pouvons achever de le rétablir ainsi dans toute sa vérité : au physique, dans sa jeunesse, Mademoiselle avait une belle tournure et de l'éclat, mais une certaine roideur qui prêtait peu aux grâces de la femme; au moral, l'honnêteté de ses sentiments en toutes choses ne peut être mise en doute, mais l'égoïsme et la fierté les dominaient tous. Tout enfant, quand on lui parlait de Mme de Guise, sa grand'mère, elle disait : « Elle est ma grand'maman de loin, elle n'est pas reine. » Cet orgueil précoce alla grandissant. Cependant Mademoiselle eut toujours l'esprit de famille; elle s'informait avec soin, en les reconnaissant comme parents, des personnes même de la petite noblesse qui avaient l'honneur de lui appartenir par les liens du sang. Tentons maintenant l'essai délicat de sonder le cœur d'une princesse qui avait une vocation si prononcée pour le mariage. Elle nous dit en décrivant son portrait et son caractère : « Quant à la galanterie, je n'y ai nulle pente, et même l'on me fait la guerre que les vers que j'aime

le moins sont ceux qui sont passionnés, car je n'ai point l'âme tendre; mais quoi qu'on dise que je l'aie aussi peu sensible à l'amitié qu'à l'amour, je m'en défends fort, car j'aime tout à fait ceux qui le méritent et qui m'y obligent, et je suis la personne du monde la plus reconnoissante. » Les femmes en général conviennent peu de leurs faiblesses, et, à voir par quelle transition rapide Mademoiselle, parlant de l'amour, passe à l'amitié, on pourrait croire qu'elle nie une sensibilité qu'elle ne veut pas avouer; mais, en réalité, cette sensibilité n'existait pas dans son cœur. Elle voulait se marier, elle le voulait même très-vivement; mais elle le voulait surtout par situation, par amour-propre, par ambition. Si son union avec Lauzun termina pour cette princesse les longues péripéties de ses mariages manqués par la conclusion d'un fantastique roman, ce fut un roman de vieille fille désespérée du célibat, roman dans lequel la tête eut plus de part que le cœur.

Malgré la disproportion des âges, Mlle de Montpensier avait onze ans de plus que Louis XIV, sa pensée constante, jusqu'au moment où le mariage de ce monarque eut tari cet espoir, fut de monter à ses côtés sur le trône de France. Lorsqu'elle était petite fille, Anne d'Autriche, pendant sa première grossesse, lui avait dit un jour en la caressant : « Vous serez ma belle-fille. » Le souvenir de cette

parole, échappée sans conséquence, n'avait jamais cessé de tinter agréablement aux oreilles de la princesse. Pourtant la réalisation de ce mariage était trop peu vraisemblable pour que Mademoiselle, trop positive pour se contenter toujours de chimères, n'ait pas tenté de s'arrêter à de moins problématiques partis.

Quand elle était trop jeune pour penser elle-même à son établissement, d'autres y songèrent pour elle; mais la mort vint deux fois traverser ces projets. Son père voulut la marier à Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué en 1641 en gagnant la bataille de la Marfée; la reine Anne d'Autriche voulut lui faire épouser son frère le cardinal-infant, gouverneur de Flandre, qui mourut en 1642.

Bientôt Mademoiselle, devenue en âge de s'occuper elle-même d'un parti, apporta à ce soin un zèle qui ne fut jamais languissant. La première inclination qu'elle fit paraître fut en faveur du fils de l'infortuné Charles Ier, Charles Stuart, prince de Galles, dit le *Prétendant*, et depuis roi d'Angleterre sous le nom de Charles II. Ce jeune prince s'attachait à ses pas avec une constance qui semblait la toucher; la princesse surtout croyait produire sur lui une impression si vive, qu'elle prit assez au sérieux, pour le consigner dans ses Mémoires, ce propos tenu par un parent du prince :

« Que le prince de Galles comprenoit tout ce que Mademoiselle lui disoit, bien qu'il ne sçût pas le françois. » Il n'était bruit que de leur prochain mariage : assurer le sort d'un prince détrôné, l'aider par sa grande fortune à reconquérir sa couronne, double but bien fait pour tenter la générosité de Mademoiselle, si elle en avait eu ; mais elle était douée moins pour le roman que pour le calcul. En ce temps, l'empereur étant devenu veuf, elle ne songea plus qu'à l'épouser. Au milieu d'une fête brillante, au Palais-Royal, cette princesse, superbement parée, représentait une reine placée sur un trône ; des princes étaient assis à ses pieds ; parmi eux Charles Stuart toujours soupirant ; à ce tableau répond cette phrase écrite par Mademoiselle : « Pendant que j'y étois (sur le trône) et que le prince étoit à mes pieds, mon cœur le regardoit du haut en bas aussi bien que mes yeux ; j'avois alors dans l'esprit d'épouser l'Empereur[1]. »

Le prince de Galles mis de côté, le mariage avec l'Empereur ne se réalisa pas, parce que la cour, au dire de Mademoiselle, qui peut bien ne pas se tromper, ne voulut pas agir de bonne foi en sa faveur. Un autre mariage avec l'archiduc

[1] Ferdinand III, qui perdit, en 1646, sa première femme Anne-Marie d'Autriche-Espagne, et se remaria, en 1649, avec Marie-Léopoldine d'Autriche-Tyrol.

Léopold, frère de l'Empereur, n'aboutit pas davantage, quelque soin que la princesse eût apporté às a réussite. Elle alla jusqu'à négocier elle-même cette alliance en secret. Elle ne retira de cette tentative qu'une scène de reproches sanglants qui lui furent adressés par la reine et par son père, en la rappelant durement à la réserve de son sexe.

Une maladie de la princesse de Condé, dont la santé souvent chancelante avait, nous le savons, déjà donné lieu pour une autre à de pareilles espérances[1], mit un moment dans la tête de Mademoiselle la pensée de devenir la femme d'un héros dont l'épée valait bien un sceptre ; le rétablissement de Clémence de Mâillé fit encore évanouir ce rêve conjugal.

Mademoiselle, dont tant de déceptions ne lassaient point la persévérance, revint à ses premières visées d'épouser le roi. Comme il était évident que la politique royale ne consentirait jamais volontairement à ce mariage, la princesse entrevit dans le mandat que son père lui confiait une occasion de paraître avec éclat et d'acquérir une grande renommée, un moyen enfin de conquérir l'époux tant désiré les armes à la main ; l'opposition sous les gouvernements faibles et absolus peut conduire à tout ; le coadjuteur, par cette voie, ne

[1] Voy. t. I, p. 145 et suiv.

venait-il pas de conquérir la pourpre? La timidité n'étant pas précisément le défaut de son caractère, elle accepta avec joie la mission paternelle.

Le prince de Condé, qui savait de quelle importance était l'appui de Mademoiselle pour l'exécution du traité qu'il avait conclu avec son père, s'était empressé, afin de gagner la princesse à sa cause, de caresser son séduisant projet de devenir reine de France, en lui écrivant cette lettre :

« Mademoiselle,

« J'apprends avec la plus grande joie du monde les bontés que vous avez pour moi ; je souhaiterois avec passion vous pouvoir donner des preuves de ma reconnoissance. J'ai prié M. le comte de Fiesque de vous tesmoigner l'envie que j'ai de mériter par mes services la continuation de vos bonnes grâces. Je vous supplie d'avoir créance à ce qu'il vous dira de ma part, et d'être persuadée que personne du monde n'est avec plus de passion et de respect, Mademoiselle, etc.

« Louis de Bourbon. »

Le comte de Fiesque était chargé de lui promettre le concours du prince pour la réalisation

du projet conjugal qu'il eût été trop délicat de traiter par écrit.

Deux dames de sa maison furent adjointes à la princesse pour l'accompagner dans son expédition, les comtesses de Fiesque [1] et de Frontenac [2]. Quand, au moment de partir, elle prit congé en habit d'amazone, son air déterminé convenait si peu à son sexe, que son père ne put retenir cette exclamation : « Cette chevalière seroit bien ridicule si le bon sens de mesdames de Fiesque et de Frontenac ne la soutenoit [3]. » Ces dames furent plaisamment appelées ses *maréchales de camp*. En outre, son père avait adjoint à sa suite, pour contenir son ardeur, le duc de Rohan, qui venait de faire ses preuves de modération à Angers, et deux

[1] La comtesse de Fiesque, *la jeune,* Guillonne d'Harcourt, fille de Jacques d'Harcourt, marquis de Beuvron, et de Léonor de Chabot, mariée, en 1643, à Charles-Léon, comte de Fiesque, mandataire du prince de Condé pour signer son traité avec le duc d'Orléans, et son mandataire encore auprès de Mademoiselle. La comtesse était attachée comme dame d'honneur à la personne de Mademoiselle, ainsi que sa belle-mère, Anne Le Veneur, comtesse de Fiesque, veuve de François, comte de Fiesque, placée auprès de la princesse dans son enfance, en qualité de gouvernante, en remplacement de madame de Saint-Georges. La princesse et son ancienne gouvernante passèrent leur vie à se quereller pour des riens, sans pouvoir jamais se passer l'une de l'autre.

[2] Anne Phelipeaux, comtesse de Frontenac; son mari était Henri de Buade, comte de Frontenac.

[3] *Mémoires du cardinal de Retz.*

conseillers au parlement, Croissy et Bermont. La princesse, du reste, s'embarrassa peu de ses trois acolytes : le duc de Rohan l'ayant prise à part pour lui dire qu'il était mieux informé qu'elle des intentions de Monsieur, et qu'il lui dirait, selon l'occurrence, ce qu'il y aurait à faire, elle le quitta brusquement pour aller parler à d'autres; et, quant à Croissy, il s'empressa de déclarer qu'il lui obéirait aveuglément.

Les instructions données à la princesse, et probablement inspirées par le cardinal de Retz, qui voulait toujours retirer Monsieur de ses engagements avec le prince de Condé, étaient les moins compromettantes qu'il fût possible pour le duc d'Orléans. Si, d'un côté, il était enjoint à Mademoiselle de maintenir la ville d'Orléans dans la dépendance paternelle, mais en employant des voies plus diplomatiques que militaires; de l'autre, il lui était interdit de faire franchir, sous aucun prétexte, la Loire aux troupes du duc. Cette interdiction paralysait le secours le plus efficace que ces troupes auraient pu apporter au prince de Condé. La princesse s'acquitta de sa mission avec une vigueur qui ne permet pas de douter que, si une plus grande latitude d'action lui eût été laissée, un revirement complet se fût opéré dans la fortune des armes du prince de Condé.

Mademoiselle se dirigea d'abord sur Châtres[1], où elle coucha, et, le lendemain, se rendit à Étampes, où se trouvait le duc de Beaufort avec ses troupes, qui la suivirent. La princesse, continuant sa route le jour même, traversa fièrement à cheval les plaines de Beauce, accompagnée de ce cortége militaire. A Toury, elle rencontra le duc de Nemours et le baron de Clinchamp à la tête des troupes françaises de Condé et des troupes auxiliaires espagnoles, et présida, après s'en être un instant défendue pour la forme, un conseil de guerre où il fut décidé que l'armée combinée marcherait sur Jargeau. Le lendemain matin, alors que la princesse se disposait à quitter Artenay pour continuer sa route vers Orléans, le marquis de Flamarins[2] vint à sa rencontre, la prévenir qu'elle ne serait pas reçue dans cette ville, parce que le roi lui-même se disposait à y faire son entrée. La cour, en effet, venait de quitter Blois pour aller coucher à Cléry, et le garde des sceaux

[1] Aujourd'hui Arpajon; tous les historiens et tous les éditeurs ont écrit Chartres, sans scrupule pour l'absurdité de l'itinéraire. Nous relèverons plus loin une semblable erreur sur le même lieu, produite d'une manière bien plus grave, à propos de la marche de l'armée du maréchal de Turenne.

[2] Antoine-Agésilan de Grossoles, marquis de Flamarins. Tallemant des Réaux nous a initiés au secret de sa liaison avec madame d'Estrade; il avait épousé mademoiselle de la Trousse, cousine germaine de madame de Sévigné. Il fut tué au combat du faubourg Saint-Antoine.

Molé avait été envoyé pour prévenir les magistrats de la ville d'Orléans des intentions royales. Cette nouvelle, loin de faire hésiter la princesse dans ses résolutions, leur imprime au contraire une nouvelle ardeur. Elle monte en carrosse, et, se faisant suivre seulement de la compagnie des gendarmes de Monsieur et de celle des chevau-légers du duc de Valois, son frère, sous les ordres de Valon[1], maréchal de camp, elle reprend sa course en toute hâte pour atteindre Orléans.

Une grande inquiétude et une grande agitation règnent dans cette ville; les magistrats inclinent pour recevoir le roi; le peuple, au contraire, s'exprime hautement en faveur du parti des princes. Le garde des sceaux, avec le conseil du roi, parlementait à l'une des portes pour en obtenir l'entrée; Pradine, lieutenant des gardes de Monsieur, envoyé en courrier par la princesse, parlementait à une autre porte pour la mission contraire. Il lui rapporte cette réponse de la part des magistrats : que si, sous prétexte de maladie, la princesse se retirait dans une de ses maisons du voisinage, ils lui promettaient de ne point laisser

[1] Valon ne se plaisait pas seulement aux jeux de la guerre :

Valon qui tient *quinze* et le vat,
Et qui *masse* mille pistoles
Comme s'il massait mille oboles.
(Scarron, *Légende des eaux de Bourbon*.)

entrer le roi, et qu'elle serait la bienvenue dès qu'il serait passé. La princesse, loin de se laisser influencer par ces timides subterfuges, continue son chemin; à onze heures du matin, elle arrive à la porte Bannière, qu'elle trouve fermée et barricadée.

La ville d'Orléans se trouvait dans une situation singulière, faisant attendre à deux de ses portes, d'un côté le représentant du roi, de l'autre la princesse fille de son suzerain direct, et ne sachant pour lequel des deux partis se décider. Pendant trois heures, Mademoiselle reste dans son carrosse, espérant toujours que la porte s'ouvrira pour la laisser passer; enfin, lasse d'attendre, elle descend et entre pour se reposer dans l'une de ces auberges qui, en dehors des villes, semblent être venues au-devant des voyageurs pour leur offrir une hospitalité plus empressée que séduisante; celle-ci s'appelait le *Port de Salut*. Pour se distraire, la princesse fait arrêter au passage le courrier de Bordeaux, ouvre les lettres dont il est porteur, et n'en trouve point de plaisantes. Fut-elle plus satisfaite de l'attention du gouverneur d'Orléans, le marquis de Sourdis[1], qui lui envoya des confitures? Elle laisse assez à entendre qu'elle attendait mieux de lui; l'envoi des clefs

[1] Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye.

de la ville eût paru à la princesse un présent plus doux : mais le marquis tenait à ne se compromettre avec personne, et n'avait d'ailleurs nul crédit dans la ville.

Mademoiselle, contre l'avis de ceux qui l'environnent, profite du beau temps de cette journée pour entreprendre une promenade autour des fossés d'Orléans ; le peuple, attiré par la curiosité, la suit du haut des remparts, en criant : *Vivent le roi, les princes, et point de Mazarin!* Et la princesse de leur crier : « Allez à l'Hôtel-de-Ville me faire ouvrir la porte ! » En effet, Mademoiselle était alors arrivée en face de l'une des portes dont le capitaine avait fait ranger sa garde sur le rempart pour lui faire rendre les honneurs militaires ; ce fut tout ce qu'elle put en tirer, et elle continua son infructueuse promenade. La princesse ne se lassait pas ; elle portait dans une poche de sa robe ses motifs de persévérance. Comme certains grands esprits, elle avait la faiblesse de croire aux prédictions ; le marquis de Villène[1], qui se mêlait d'en faire, lui avait annoncé, que tout ce qu'elle entreprendrait depuis le 27 mars à midi, jusqu'au vendredi suivant, lui réussirait. Durant cette attente, moitié riant, moitié sérieusement, la princesse se retournait vers les dames de sa suite,

[1] Il appartenait à une branche bâtarde de la maison royale de Portugal.

en leur disant : « Il m'arrivera de l'extraordinaire aujourd'hui ; j'ai la prédiction dans ma poche, je ferai rompre les portes ou escaladerai la ville. » Répétant son propos, dont ses dames ne se gênent pas de plaisanter, la princesse marche toujours, jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée par les rives de la Loire. Près de cet endroit, l'eau du fleuve baignait une des portes de la ville nommée la porte Brûlée ; des bateliers proposent à la princesse de la rompre, et l'offre est acceptée ; de l'intérieur, les habitants aident à l'œuvre, sans que la garde de la porte, qui était sous les armes, fît rien pour les en empêcher. Mademoiselle elle-même, se servant de deux bateaux disposés pour lui servir de pont, vient au pied du rempart encourager les travailleurs de sa parole et de son argent. Deux ais du milieu de la porte ayant cédé, un valet de pied introduit la princesse, la tête la première, par l'étroite ouverture.

La nouvelle de cette entrée bizarre se répand dans la ville avec la rapidité de l'éclair ; l'enthousiasme du peuple est au comble ; les cris de : *Vivent le roi, les princes, et point de Mazarin!* retentissent avec une vigueur nouvelle ; la princesse est placée sur une chaise, et portée en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Les magistrats s'empressent de quitter la délibération qu'ils poursuivent depuis le matin sans pouvoir aboutir, et

d'accourir à sa rencontre, au fond très-satisfaits de ce cas de force majeure, qui termine si inopinément leur longue séance et met à couvert leur responsabilité.

Mademoiselle déclare dans ses Mémoires que le nom de la porte Brûlée acquerra, par la manière dont elle en força l'entrée, une immortelle célébrité. Singulier rapprochement et singulier contraste dans l'histoire de la ville d'Orléans, défendue et sauvée des Anglais, en 1428, par l'héroïque jeune fille qui a gardé de cet acte glorieux le surnom de *Pucelle d'Orléans ;* forcée, en 1652, par une autre jeune fille, Mlle d'Orléans, la première voulant affranchir son roi et son pays, la seconde en faire la conquête à sa manière. Ce rapprochement entre l'héroïque jeune fille de Vaucouleurs et Mlle de Montpensier fut, à un autre point de vue, ironiquement saisi par la reine d'Angleterre [1], qui déclara n'être point étonnée que Mademoiselle eût sauvé Orléans des mains de ses ennemis, comme avait fait autrefois la pucelle d'Orléans, parce qu'elle avait commencé comme elle à chasser les Anglais ; allusion au prince de Galles, soupirant à sa main, que Mademoiselle avait éconduit [2].

[1] Henriette de France, fille de Henri IV, veuve de l'infortuné Charles Ier, et mère du prince de Galles ; elle vivait alors retirée en France.

[2] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

La Fronde, en applaudissant au succès de la princesse, eût manqué à ses habitudes si elle ne s'en fût égayée un peu; amis et ennemis chantèrent ces couplets :

Or écoutez, peuple de France,
Comme en la ville d'Orléans
Mademoiselle, en assurance,
A dit : *Je suis maître céans.*

On lui voulut fermer la porte,
Mais elle passa par un trou,
S'écriant souvent de la sorte :
Il ne m'importe pas par où !

Deux jeunes et belles comtesses,
Ses deux maréchales de camp,
Suivirent la royale Altesse,
Dont on faisait un grand cancan.

Fiesque, cette bonne comtesse,
Allait, baisant les bateliers ;
Et Frontenac, quelle détresse !
Y perdit un de ses souliers.

Le lendemain de cette entrée, Molé, moins alerte que la princesse, attendait encore que quelque circonstance favorable lui permît aussi de pénétrer dans la ville. Pour lui faire perdre cet espoir, Mademoiselle se montra sur le rempart avec une suite nombreuse d'officiers, ceints de l'écharpe bleue, et entourée d'une foule immense, poussant

ses cris accoutumés. A ce spectacle, le garde des sceaux comprit l'impossibilité définitive de remplir sa mission, et retourna à Cléry en apprendre à la reine l'infructueux dénoùment. La cour, tristement, reprit sa route, en évitant Orléans; et, remontant la rive gauche de la Loire, se rendit à Sully pour y passer les fètes de Pâques.

Mademoiselle se mit à gouverner presque en souveraine dans la ville d'Orléans. Elle présidait les séances de l'Hôtel-de-Ville, prononçait un discours où elle déclarait qu'elle avait sauvé la ville des rigueurs et des exactions de l'armée royale; que, dans le jeune âge du roi, qui ne lui permettait pas d'avoir la conscience des actes faits en son nom, c'était réellement être dans son parti et dans ses intérêts que d'être du côté où il n'était pas; que la situation même faite à son père, le duc d'Orléans, qui aurait dû avoir légitimement entre ses mains la conduite du jeune roi, était une irrécusable garantie de cette vérité. La princesse quitta, ce jour-là, l'Hôtel-de-Ville, si satisfaite du succès réel que son éloquence y avait obtenu, qu'ayant aperçu aux fenêtres des prisons une cinquantaine de soldats de l'armée des princes qui lui demandaient leur liberté, après s'être enquis des motifs de leur détention, ayant appris qu'ils étaient arrêtés sous divers chefs d'accusation, aussitôt elle proposa gracieusement aux

magistrats municipaux, comme gage de son impartialité sans doute, de faire pendre immédiatement ces soldats dans les différents quartiers de la ville; mais les magistrats déclinèrent cet obligeant témoignage, et rendirent la liberté aux prisonniers qui s'en retournèrent joindre leur armée.

La princesse sortit à son avantage d'une difficulté que tenta de lui susciter le marquis de Sourdis dans l'intérêt de la cause royale; il s'opposait à l'inscription, sur les registres du présidial, du plein pouvoir donné à Mademoiselle par le duc d'Orléans, et avait fait des démarches auprès des magistrats municipaux pour que son opposition fût soutenue par eux; ceux-ci n'en firent rien; la vérification et l'enregistrement eurent lieu selon la volonté de la princesse. Elle exerçait une police sévère au profit du parti des princes : elle fit arrêter l'abbé de Guron[1] qui s'en allait trouver le comte d'Harcourt, lui portant des instructions pour le siége de Brouage; elle refusa le

[1] L'abbé de Guron de Rechignevoisin, depuis évêque de Tulle, que nous retrouverons plus tard à Bordeaux activement mêlé aux négociations pour la paix. La princesse ne tarda pas à l'échanger contre le baron de Barlo, colonel d'infanterie étrangère, fait prisonnier au siége d'Étampes. Elle a écrit à ce sujet : « Ainsi il fut fort peu en prison, et l'abbé de Guron fut fort aise d'en sortir; et lorsqu'il vint me remercier de sa liberté, je lui dis que cela lui vaudroit un évêché; ce qui arriva... Il le méritoit bien, car c'est un honnête homme. » (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*)

passage au prince d'Harcourt, muni d'un passeport du roi, et s'en allant rejoindre son père, le comte d'Harcourt, en Guyenne; si elle permit aux marquis de Roquelaure et de Villars de traverser Orléans, elle leur interdit d'y faire le moindre séjour[1].

Quelque enivrée de ses succès et de son autorité que fût Mademoiselle, elle n'avait garde de perdre de vue le mariage, objet de son ambition. Pour cette fin, il était nécessaire que la cour, tout en la redoutant assez pour désirer son alliance, ne prît pas sa conduite en assez mauvaise part pour rejeter comme inacceptable la conclusion désirée. La Porte, valet de chambre du roi, étant de passage à Orléans pour aller rejoindre la cour, Mademoiselle saisit avec empressement cette occasion de faire parvenir à la reine les raisons les

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653; manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, fonds de Sorbonne, nº 1257.

Nous devons la connaissance de l'existence de ce manuscrit à un jeune érudit, élève de l'École des chartes, notre parent, M. Antoine de Villefosse. Nous avons à plusieurs reprises puisé dans cette relation d'intéressants détails inédits, et son exactitude sur les faits connus nous a donné une juste confiance dans l'exactitude des autres récits.

A l'occasion de l'enregistrement fait au présidial d'Orléans, cette relation commet seulement une erreur évidente de nom que nous rectifions : elle attribue au marquis de Sourches une opposition qui ne pouvait émaner que du marquis de Sourdis, gouverneur d'Orléans.

plus sastifaisantes qu'elle put trouver pour expliquer sa conduite. Elle l'entretint, dans ce but, pendant plus de deux heures. La Porte, arrivé à Sully, s'acquitta de son message, et ne reçut de la reine que cette réponse narquoise : « Ce n'est pas pour son nez, quoiqu'il soit bien grand [1]. »

Les généraux ni les officiers des armées de Condé et d'Espagne ne devant pas entrer dans Orléans pour se conformer aux promesses faites aux habitants, il fut résolu qu'un conseil de guerre se tiendrait hors la ville pour discuter les opérations militaires qu'il convenait d'entreprendre. Mademoiselle s'y rendit. Une pauvre maison du faubourg Saint-Vincent, qui n'offrait pour siéges que quelques coffres de bois, fut le lieu de réunion. La délibération s'ouvrit sur deux partis circonscrits en apparence dans les limites du programme tracé par le duc d'Orléans : le premier, de descendre la Loire par la rive droite, pour aller s'emparer de Blois ; le second, de la remonter sur la même rive, pour aller s'emparer de Montargis. Le premier parti, s'il n'était suivi du passage de la Loire pour rejoindre le prince de Condé, offrait un désavantage sans compensation, celui de découvrir Paris ; le second, au contraire, interposait une armée entre la capitale et la cour.

[1] *Mémoires de La Porte.*

Les membres du conseil de guerre, outre les ducs de Nemours et de Beaufort, étaient le baron de Clinchamp, qui commandait les troupes espagnoles, au nombre de quatre mille hommes, Tavannes, Coligny, Valon, Rohan, Flamarins, Villars, dit *Orondate*, Hollac, Sommery, Fiesque, Bréauté, Frontenac, et les deux conseillers au parlement Croissy et Bermont. Les avis se partagèrent. La marche sur Montargis fut proposée par Valon et Clinchamp; la marche sur Blois fut vivement soutenue par Nemours et Tavannes. Les deux conseillers au parlement, après s'être quelque temps défendus, pour cause d'incompétence, de donner leur avis, opinèrent pour Montargis. Mademoiselle, qui s'était réservé de parler la dernière, fit connaître son choix sans éprouver nul embarras : « Je vous assure qu'en cela, comme en toute autre circonstance, le bon sens règle tout, et que, quand on en a, il n'y a dame qui ne commandât bien des armées[1]. » La princesse conclut pour Montargis.

La majorité imposante qui se déclarait pour ce dernier parti exaspéra au plus haut point le duc de Nemours, car il n'est pas douteux que si la marche sur Blois l'eût emporté, il eût passé la Loire, en dépit de toutes les recommandations

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

du duc d'Orléans, pour voler en Saintonge et en Guienne, au secours du prince de Condé. Dans son emportement, il menaçait de séparer ses troupes de celles du duc d'Orléans, et s'écria que l'on trompait M. le Prince. « Qui le trompe? » lui demanda le duc de Beaufort. « C'est vous, » repartit le duc de Nemours; et les deux beaux-frères se précipitèrent l'un sur l'autre. Se frappèrent-ils? D'après le récit des Mémoires de Chavagnac, le duc de Nemours eut seulement la joue effleurée par l'aile du chapeau du duc de Beaufort; le duc de Nemours prétendit avoir reçu un soufflet; mais le cardinal de Retz raconte avoir ouï dire des témoins eux-mêmes qu'il ne le reçut qu'en imagination, et ajoute que « c'était au moins un de ces soufflets problématiques dont il est parlé dans les Petites Lettres de Port-Royal ». Quoi qu'il en soit, pour commencer une plus noble lutte, les deux rivaux mettent l'épée à la main. Au milieu d'un effroyable tumulte, les personnes du dehors ayant fait irruption dans la salle, on parvient à les séparer. Nemours ne consent à rendre son épée qu'à Mademoiselle; Beaufort met un genou en terre pour lui demander des excuses de s'être laissé aller à un pareil emportement en sa présence. Au bout d'une heure de pourparlers, la colère du duc de Nemours n'était pas encore calmée; à la fin, Mademoiselle obtint qu'il em-

brasserait le duc de Beaufort. Beaufort, qui avait la larme facile, se mit à pleurer d'attendrissement, et la réconciliation se fit. Réconciliation plus apparente que réelle; l'année 1652 ne devait pas s'écouler sans que cette animosité des deux beaux-frères n'aboutît au plus tragique événement.

Mademoiselle rentra le soir même à Orléans, et les généraux, mettant à exécution les résolutions prises dans le conseil de guerre, dirigèrent le lendemain leurs troupes sur Montargis. Simultanément, l'armée royale, divisée en deux corps, sous des chefs indépendants l'un de l'autre, le maréchal de Turenne et le maréchal d'Hocquincourt, exécutait un mouvement en remontant la Loire par la rive opposée.

CHAPITRE XII.

Aventureux voyage du prince de Condé. — Le prince rejoint son armée. — Prise de Montargis. — Lettre inédite du maréchal de Turenne à Le Tellier sur le point le plus convenable pour passer la Loire. — Autre lettre inédite du maréchal de Turenne pour engager le roi à venir à Gien. — Combats de Bléneau. — Défaite du maréchal d'Hocquincourt. — Parallèle entre le prince de Condé et le maréchal de Turenne. — Choc des armées de Condé et de Turenne. — Rencontre du prince de Condé avec le maréchal d'Hocquincourt. — Le maréchal de Turenne sauve le roi. — Jugement de Napoléon sur la conduite des généraux dans cette affaire. — Lettre du prince de Condé à mademoiselle de Montpensier. — Valeur des ducs de Nemours et de Beaufort. — Les duchesses de Nemours et de Châtillon accourent de Paris. — Présomption du maréchal d'Hocquincourt. — Le calme et le sang-froid de la reine Anne d'Autriche.

Revenons au prince de Condé quittant Agen pour se rendre en apparence à Bordeaux [1], mais en réalité pour rejoindre ses vieilles troupes et se rapprocher de Paris, d'où ses principaux partisans lui écrivaient qu'il ne fallait pas qu'il s'abandonnât tellement aux affaires de la province « qu'il ne songeât à celles de la capitale, qui étoit la capitale en tous sens. »

[1] T. I, p. 437.

Les tendances absorbantes d'une centralisation devenue excessive de nos jours, et qui feront de la France, si elles continuent, une tête sans corps proportionné, un monstre à la fois sirène et têtard, ont des racines qui remontent au loin dans le passé.

Le prince de Condé partit en plein jour, le dimanche des Rameaux, avec une suite brillante, dans tout l'éclat d'un prince du sang et d'un général; mais les rôles, à peu de distance de la ville, devaient changer. Pendant que le gros de l'escorte continue sa route, Condé se dérobe, accompagné d'un petit nombre de cavaliers : le duc de la Rochefoucauld et son jeune fils, le prince de Marsillac, avec Bercennes, capitaine des gardes du duc, Lévis, Saint-Hippolyte, Chavagnac, Guitaut, Gourville et Rochefort, valet de chambre du prince. De prince, Condé se transforme en simple laquais. La petite troupe se sert d'un passe-port délivré par le comte d'Harcourt au marquis de Lévis, pour se retirer dans ses terres avec sa suite, à la condition de ne plus porter les armes contre le roi [1]; elle effectue des étapes rapides et pénibles, ne s'arrêtant jamais plus de trois ou quatre heures dans aucun gîte, de peur d'être reconnue. Pour

[1] Le marquis de Lévis avait été échangé contre le chevalier d'Albret. Voy. t. I, p. 382.

surmonter les divers obstacles, Gourville vient en aide par ses expédients inépuisables, Chavagnac par son expérience; il avait fait tout récemment et avec bonheur la même traversée aventureuse, en escortant le duc de Nemours. Condé enfin entretient le courage de ses compagnons et leur gaieté par l'entrain et l'abandon avec lequel il joue son rôle, soignant les chevaux à l'écurie, mettant la main à la cuisine [1], et s'exposant, par son *incognito,* à entendre sur lui-même et sur sa sœur, de la part d'un gentilhomme nommé Bassignac, qui leur donnait à souper, des vérités assez drôles qui mirent le prince dans une colère intérieure d'autant plus grande, qu'il ne pouvait en rien manifester [2]; car le marquis de Lévis tenta vainement d'arrêter la verve de l'amphitryon qu'il ne put empêcher d'aller jusqu'au bout de ses histoires. M. le Prince prit le parti d'en rire le premier le lendemain, en plai-

[1] « Les chevaux ayant mangé leur avoine, nous marchâmes bien avant dans la nuit, et entrâmes dans un village où il y avoit un cabaret : l'on y demeura trois ou quatre heures ; et n'y ayant trouvé que des œufs, M. le prince se piqua de bien faire une omelette. L'hôtesse lui ayant dit qu'il falloit la tourner pour la mieux faire cuire, et enseigné à peu près comme il falloit faire, l'ayant voulu exécuter, il la jeta bravement du premier coup dans le feu ; je priai l'hôtesse d'en faire une autre, et de ne la pas confier à cet habile cuisinier. » (*Mémoires de Gourville.*)

[2] *Mémoires de Chavagnac, de Guy Joly,* etc.

santant ses compagnons, la Rochefoucauld surtout, qui n'avaient pas été épargnés.

Le voyage s'accomplissait dans de telles conditions de fatigue, qu'au départ d'une halte on ne pouvait réussir à réveiller le jeune prince de Marsillac, qui retombait à chaque fois sur ses genoux; il fallut le placer sur son cheval, après que Gourville l'eut un peu ranimé en lui jetant de l'eau au visage. Au sixième jour de marche, les bords de la Loire sont atteints. Un accident en rend la traversée périlleuse; hommes et chevaux étant embarqués sur un bateau plat, le cheval du marquis de Lévis se cabre et s'élance au dehors entraînant le bateau à la dérive avec la longe à laquelle il est attaché, et va le faire chavirer; heureusement la longe coupée à temps par Saint-Hippolyte termine l'aventure par la seule perte du cheval noyé. Auprès de la Charité, la petite troupe prend pied sur l'autre rive, mais court le plus grand danger d'être reconnue par une garde avancée placée par Bussy-Rabutin [1], qui, depuis qu'il avait quitté le service du prince, était pour le roi gouverneur de cette ville. L'adresse de Gourville et le sang-froid de Condé surmontent ce mauvais pas. Le voyage continue, mais les périls s'ac-

[1] Le comte Roger de Bussy-Rabutin, cousin germain de madame de Sévigné, le célèbre auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules.*

croissent à chaque instant, parce que l'on approche des avant-postes de l'armée royale.

Les compagnons du prince le pressent de quitter la grande route; il refuse, en leur disant qu'ils trouveraient un jour plaisant de raconter que, tandis que toute une contrée était en armes contre lui, il était venu par le grand chemin de Paris, comme aurait pu y venir le courrier de Lyon. Cette trop grande témérité faillit le perdre. Entre Cosne et Bonny, deux personnes de sa suite, Chavagnac et Guitaut, sont reconnues par des courriers envoyés dans toutes les directions pour surprendre la marche du prince, dont le bruit s'était répandu. Chavagnac propose à Guitaut[1] de tuer ces messagers; mais, par humanité, ce dernier s'y refuse. Les courriers, un peu plus loin, rencontrent le valet de chambre du prince, et, le pistolet sur l'oreille, le forcent à révéler la présence de son maître sur la route. Le prince de Condé, qui s'était écarté un instant du grand chemin pendant le passage des courriers, est prévenu par son valet de chambre de la funeste rencontre qu'il vient de faire et de l'aveu arraché à sa faiblesse. Le prince remonte à la hâte à cheval, si furieux contre Guitaut qui lui tenait l'étrier, qu'il

[1] François de Peichpeiroux de Guitaut, dit le *petit* Guitaut, frère de Pierre de Guitaut, capitaine des gardes de la reine, qui avait arrêté le prince de Condé en 1650. Voy. t. I, p. 222.

lui lance un coup de pied dans le ventre, en lui disant qu'il lui verrait avec une grande joie porter la tête sur un échafaud pour le punir de n'avoir pas tué ces courriers[1]. Comme une poursuite devient imminente, Bercennes reste sur un pont de la route, pour qu'aucun cavalier ne puisse le franchir avant d'avoir passé sur son corps, tandis que Condé et les autres, quittant cette fois le grand chemin, se jettent dans les terres à toute bride, dans la direction de Châtillon-sur-Loing.

A Châtillon, deux heures de repos seulement sont suivies d'une alerte qui oblige le prince à reprendre sa course. Sainte-Maure galopait sur ses traces avec un escadron de cavalerie. A Lorris, à peine a-t-il trouvé un instant de sommeil, la tête appesantie et appuyée sur la table d'un cabaret, que Chavagnac, seul éveillé, lui crie en le frappant sur l'épaule : « Alerte! voici un parti ennemi. » Le prince monte en selle, et, s'étant mis hors de portée de ce parti, composé d'infanterie seulement, s'arrête pour le reconnaître. Par une surprise inattendue, il voit flotter l'écharpe isabelle; il se rapproche, trouve dans le commandant de cette troupe Géneste, son ancien page, et lui dit en se précipitant dans ses bras

[1] *Mémoires de Chavagnac.*

pour l'embrasser : « Ah ! Géneste, vous pouvez vous vanter de m'avoir fait peur. » Ce dernier épisode termine l'aventureux voyage; Condé se retrouvait au milieu de ses vieilles troupes. Le duc de Nemours, averti, accourt en toute hâte, ne pouvant revenir de sa surprise; toute l'armée, dans laquelle la nouvelle se répand avec rapidité, fait éclater les plus vifs transports.

Le prince de Condé ne pouvait rejoindre plus à propos son armée; elle était sous les ordres de généraux braves, mais incapables, dont la mésintelligence n'était pas le moindre inconvénient pour la bonne direction des opérations militaires. L'animosité mal éteinte des ducs de Nemours et de Beaufort venait de se réveiller à l'occasion d'un échec éprouvé pour s'emparer du pont de Jargeau. La possession du pont de cette ville était pour la cour d'une grande importance, afin de pouvoir à volonté faire passer son armée sur la rive droite du fleuve pour combattre l'armée des princes, et pour conserver une retraite assurée si la fortune lui était contraire. Le duc de Beaufort avait fait attaquer ce pont, sans prendre l'avis du duc de Nemours. Le régiment de l'Altesse, nom que portait le régiment du duc d'Orléans, avait si bien pointé ses deux canons, que les chaînes brisées du pont-levis ayant laissé retomber le tablier, les soldats, s'élançant, eussent forcé le passage si le

maréchal de Turenne n'eût repoussé lui-même l'attaque avec un petit nombre de soldats, pendant qu'il faisait élever une barricade derrière lui. Les quatre bataillons de l'Altesse, auxquels la supériorité du nombre devenait inutile, parce qu'ils ne pouvaient présenter qu'une tête de colonne, avaient fini par être repoussés, laissant parmi les morts le baron de Sirot, gentilhomme bourguignon, fameux par son courage, qui avait eu la rare fortune de croiser le fer avec deux rois, Christian IV et le roi de Pologne, et de traverser d'une balle de son pistolet le chapeau d'un troisième, celui du grand Gustave-Adolphe[1]. Cet insuccès, rejeté par le duc de Nemours sur l'impéritie de son beau-frère, avait augmenté leurs dissentiments.

Le prince de Condé ayant pris en main le commandement direct de ses troupes, se prononça pour l'attaque de Montargis, soit qu'il jugeât ce plan de campagne le meilleur, soit plutôt par le motif évident que sa présence détruisait l'opportunité du plan de campagne soutenu par le duc de Nemours au conseil de guerre du faubourg d'Orléans. Ce prince saisit cette occasion pour dire, avec une galanterie toute française, qu'on ne pouvait s'empêcher d'exécuter ce qui avait été

[1] Gustave II, roi de Suède de 1611 à 1632.

décidé dans un conseil que Mademoiselle avait daigné présider, quand même ces résolutions ne seraient pas les meilleures; mais que celle-ci était si sage, que Gustave-Adolphe même n'en aurait pas pris d'autre. Le surlendemain de son arrivée, il commençait l'attaque, et, en une heure, *prenait Montargis avec sa montre*. Ce rapide succès fut consacré par cette expression, parce que ce prince, tirant sa montre, avait signifié aux habitants qu'ils seraient tous pendus si, dans le délai d'une heure, ils n'avaient pas capitulé; ce qu'ils s'empressèrent de faire, en obligeant Mondreville, qui s'était jeté dans le château avec huit ou dix gentilshommes et deux cents fantassins, à imiter leur exemple.

Condé, pour ménager la ville, n'y fit point entrer ses troupes, n'y resta lui-même que deux jours, et alla établir son quartier à Châteaurenard.

Nous avons laissé l'armée royale postée sur la rive gauche de la Loire, avec quelque incertitude sur le point à choisir pour franchir le fleuve, afin d'aller se mesurer avec l'armée des princes. L'intention du maréchal de Turenne était d'effectuer ce passage à Jargeau ou à Gien; mais Le Tellier ne partageait pas cet avis. Le maréchal écrivit au ministre que la marche était trop avancée pour modifier ses plans. Ces tiraillements

nous sont révélés par cette lettre de Turenne à Le Tellier[1] :

« 27 mars 1652.

« Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a pleu de me faire l'honneur de m'escrire; et maintenant, quoi qu'il y eust à dire pour ou contre, la marche est trop avancée pour songer à changer de résolution. Je croi que si on ne peut pas passer à Gergeau, que l'ennemi ne peut pas empescher que l'on ne passe à Gien. J'y envoiai hier deux cents mousquetaires et un régiment de cavalerie. M. de Sainte-Maure part aussi pour s'y en aller avec son régiment d'infanterie et celui de cavalerie. Il voudroit, à ce que je crois, continuer sa résolution d'aller à Sully. L'ennemi est venu saper le païs trois heures à une lieue d'ici; on pense qu'à tout moment il viendra prendre le fauxbourg de deça, ce qui lui est bien aisé. Je vous supplie humblement de donner ordre que le munitionnaire vienne icy promptement, car deux ou trois jours sans pain feroient périr beaucoup d'infanterie.

« J'ai eu des nouvelles d'où savez, qui disent que

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII. Elle est en entier de la main du maréchal; son écriture est pressée et peu lisible, les abréviations sont nombreuses.

cette marche icy les a fort rassurés; on m'a assuré qu'ils ont donné ordre aux gens de M. le duc d'Orléans de sortir de sa ville.

« Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« La venue de M. de Palluau icy a esté bien nécessaire pour sauver Gergeau; il si est fort bien conduit. »

Quelques jours après, la résolution de franchir la Loire à Gien était arrêtée. Le maréchal de Turenne, qui ignorait encore la présence du prince de Condé au milieu de son armée, invitait le roi à venir à Gien pour être témoin du passage; il était loin de se douter qu'en cas de revers, son conseil venait mettre à la portée du prince de Condé la proie qu'il tendait à saisir. Ce conseil de Turenne, jusqu'ici ignoré de l'histoire, nous est révélé par cette lettre adressée à Le Tellier[1] :

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII. Cette lettre, écrite par un secrétaire, est en caractères très-lisibles et très-corrects; la formule de politesse finale et la signature sont seules de la main du maréchal.

« Monsieur,

« Nous vous supplions, M. le mareschal d'Hoquincourt et moy, de dire à M. le cardinal que si le roy veut voire l'armée demain, on croit qu'il pourroit venir icy sans que la cour y vint avec son bagage, ce qui feroit un grand embarras, les deux tiers de l'armée devant passer sur le pont demain au matin. La royne pourroit venir le lendemain que tout seroit désembarassé, et le roy s'en retourneroit demain mesme à Sully.

« Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Gien, le 3 avril 1652. »

Le passage de la Loire par l'armée royale s'effectua sans obstacles. Nous savons que cette armée était divisée en deux corps, sous deux chefs indépendants l'un de l'autre, le premier sous les ordres du maréchal de Turenne, le second sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt. Cette séparation des commandements était un témoi-

gnage de reconnaissance envers le second pour le dévouement qu'il avait montré à la cause du cardinal Mazarin, et une mesure de précaution vis-à-vis du premier, auquel la cour ne se confiait encore qu'avec réserve. Les deux armées ensemble ne formaient qu'un effectif de quatre mille fantassins et de quatre mille chevaux. Le corps du maréchal d'Hocquincourt prit ses positions en avant; son chef établit son quartier à Bléneau[1]; mais la disette des fourrages, fréquente au mois d'avril, engagea la cavalerie à se disperser dans les villages environnants. Le maréchal de Turenne prit ses positions en arrière pour couvrir Gien et la cour, et fit à son collègue, confiant et présomptueux, quelques observations qui ne furent pas écoutées, sur l'imprudence de trop éloigner ses quartiers les uns des autres.

Dans la nuit du 6 au 7 avril, quatre des sept villages dans lesquels était cantonnée la cavalerie du maréchal d'Hocquincourt sont attaqués à l'improviste, et successivement enlevés avant de pouvoir se porter mutuellement secours; les cavaliers des régiments du Maine, de Roquépines, de Beaujeu, de Bourlemont, de Moret, qui occupaient ces villages, sont tués ou dispersés. Les trois autres quartiers parviennent seuls à se réunir. Cette ir-

[1] Petite ville qui fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Joigny, département de l'Yonne.

ruption subite est le fait du prince de Condé lui-même, à la tête d'une avant-garde de cavalerie, avec laquelle il vient de franchir le canal de Briare[1], gardé par deux compagnies de carabins[2], qu'il a tous faits prisonniers. D'Hocquincourt, à la tête de neuf cents chevaux, se hâte de prendre position derrière un ruisseau profond pour arrêter la marche impétueuse du prince de Condé. Ce chef intrépide, subordonnant les vieux usages de la guerre à la fougue de son caractère, non-seulement n'a pas respecté dans sa récente campagne de Guyenne la saison où la coutume est de la suspendre, mais il ouvre celle-ci en méconnaissant les heures mêmes consacrées au repos. Ce guerrier ne dédaigne pas d'appeler la ruse au secours de son audace. Tandis que Nemours et quelques volontaires franchissent le ruisseau, il fait sonner la charge par un si grand nombre de trompettes et de timbales réunies à cette intention, que la ligne du maréchal aussi impressionnable que les murs de Jéricho, se

[1] Le canal de Briare, commencé par les soins de Sully, sous le règne de Henri IV, était achevé depuis l'année 1642.

[2] Les compagnies de carabins étaient des compagnies de chevau-légers, employées, soit au service d'avant-garde et de tirailleurs, soit à la garde particulière des officiers généraux. Ils portaient une cuirasse échancrée à l'épaule pour tirer plus commodément, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset en tête, une longue épée avec la carabine à l'arçon de la selle.

croyant tournée par l'armée ennemie tout entière, se rompt, vide le terrain et va se reformer en arrière du cinquième village. Les soldats de Condé, malgré leur petit nombre, suivent l'épée dans les reins les troupes royales, et, arrivés au village dont elles veulent se couvrir, ils y mettent le feu. Cet acte était une imprudence due à l'ardeur irréfléchie du duc de Nemours. La clarté de l'incendie dévoile le stratagème en découvrant le petit nombre des assaillants. Le maréchal d'Hocquincourt, ramenant ses cavaliers rassurés à cette vue, fond sur les agresseurs. Une lutte terrible s'engage. Condé est pressé de toutes parts, n'ayant autour de lui qu'un faible escadron; mais il est composé des chefs de son armée, et des plus vaillants; car à cette époque, par un usage, dernier vestige de la chevalerie, inspiré par le courage plus que par la science militaire, les principaux officiers recherchaient toujours les occasions de se précipiter au plus épais de la mêlée. Beaufort, Nemours, la Rochefoucauld, Marsillac, Tavannes, Guitaut, Goncourt, Valon, Clinchamp, forment cette vaillante élite. Nemours reçoit dans la hanche un coup de pistolet; le cheval de Beaufort tombe mort sous son cavalier; l'escadron, accablé par le nombre, tourne bride à un signal et se reforme à cent pas, sans que la cavalerie royale étonnée ose le poursuivre. Un seul officier s'avance, et Mar-

sillac, à peine sorti de l'enfance, volant à sa rencontre, la lueur de l'incendie éclaire un combat singulier, dans lequel le jeune homme abat son ennemi de plusieurs coups d'épée. Quelques autres escadrons de l'armée des princes ont franchi le ruisseau et sont accourus; Condé, avec ce renfort, reprend l'offensive avec une telle vigueur que, malgré la supériorité du nombre qu'elle conserve encore, la cavalerie royale est rompue; elle perd ses bagages et une partie de ses chevaux; les débris de cette cavalerie fuient en désordre, poursuivis pendant quatre lieues dans la direction d'Auxerre, laissant à découvert le corps commandé par le maréchal de Turenne.

La poursuite des troupes du maréchal d'Hocquincourt, à laquelle se laisse emporter le prince de Condé, lui fait perdre des moments précieux; et lorsqu'a cessé la poursuite, il en perd volontairement encore par une faute que Tavannes lui reproche, et que fit ressortir la suite des événements. Au lieu de reprendre sa marche pour tomber sur le maréchal de Turenne, au milieu de la même nuit, et de profiter du désordre et du découragement apportés dans son camp par ceux des fuyards qui se dirigent de ce côté, il veut forcer l'infanterie retranchée dans Bléneau, parce qu'elle est composée de vieux corps qu'il trouve dangereux de laisser derrière lui. La prudence est

intempestive quand elle suspend une action dont le succès repose sur l'audace. Condé, qui venait de combattre le comte d'Harcourt, parut, dans cette occasion, lui emprunter ses errements de *Fabius cunctator*, errements qui, pour ce général, avaient presque constamment réduit à de faibles résultats dans la campagne de Guyenne les succès les plus brillamment commencés. Ces deux généraux prouvèrent dans ces circonstances que les caractères les plus tranchés sont parfois inconséquents avec eux-mêmes; car il n'était de la nature ni de l'un, ni de l'autre, d'être hésitant. Le maréchal de Turenne, qui avait servi sous le comte d'Harcourt, disait avoir appris de lui que la diligence et l'activité sont les plus grands moyens de réussite dans les affaires de la guerre. Le prince de Condé s'arrêta donc pour emporter Bléneau par un assaut, que le maréchal de Turenne ne lui permit pas de donner.

L'illustre maréchal avait profité du temps qui lui était laissé pour mettre ses troupes sous les armes, afin de voler au secours du maréchal d'Hocquincourt. Cette résolution ne fut cependant pas adoptée sans de vives perplexités. La cour, avertie, était bouleversée des événements de la nuit; le plus grand nombre des courtisans opinait pour quitter Gien en toute hâte, rompre le pont et se retirer sur Bourges; la nécessité pour

Turenne exigeait, dans ce cas, qu'il passât lui-même la Loire pour protéger cette retraite.

Turenne fit rejeter ce plan de conduite, par cette considération que si Orléans avait refusé ses portes au roi et à son armée qui, loin d'avoir alors éprouvé aucun échec, revenait victorieuse de la prise d'Angers, Bourges les refuserait d'autant plus à un roi fugitif; que toutes les villes du royaume en feraient autant; que, par suite, la cause royale serait perdue sans retour; qu'il s'agissait, par conséquent, dans la conjoncture, de vaincre ou de périr. Une vive inquiétude assaille pourtant le brave vicomte. Il a, depuis peu, abandonné le parti des princes; il va, avec des forces inférieures en nombre, se mesurer avec des troupes victorieuses, et, s'il est battu, il s'expose à l'accusation la plus insupportable pour un homme d'honneur, à l'accusation de trahison.

En même temps que le maréchal de Turenne marche à l'ennemi, à tout événement la cour se prépare à la fuite. La reine fait charger, en toute diligence, ses bagages sur des mulets et des chariots, et les équipages avec toutes les femmes dans les carrosses attelés sont prêts à partir. Si Turenne est vaincu, les débris de son armée doivent être abandonnés sur la rive droite de la Loire, le pont de Gien coupé, le régiment des gardes et celui de la marine seront laissés sous les ordres de Ga-

dagne[1], pour retarder le passage des troupes de Condé, tandis que la reine-mère, le jeune roi et leur suite, prenant la route d'Amboise, tâcheront de gagner la Bretagne.

Le maréchal de Turenne, marchant dans l'obscurité de la nuit, entend le bruit de la fusillade, voit luire au loin les feux sinistres de l'incendie des villages emportés, et, frappé de la hardiesse et de l'ensemble de l'attaque, ne doutant plus qu'elle ne soit l'œuvre ni du duc de Nemours, ni du duc de Beaufort, s'écrie : « Ah! M. le Prince est arrivé. » Il n'était déjà plus temps de secourir le maréchal d'Hocquincourt, dont les troupes avaient fui en sens opposé; mais le maréchal avançait toujours pour se mesurer avec le vainqueur de son collègue. Il n'avait pu le joindre encore, que la nuit dissipée avait fait place au matin.

La journée qui commençait est une des plus célèbres de nos fastes historiques et militaires, non point par le chiffre des forces engagées, ni par celui des pertes éprouvées, mais par l'importance de l'enjeu, qui était le jeune roi lui-même, et par la renommée des deux chefs illustres qui s'y sont mesurés.

Condé et Turenne, vaillants compagnons d'ar-

[1] Le marquis de Gadagne, d'une famille du Lyonnais, descendant de Guillaume de Gadagne, chevalier du Saint-Esprit de la promotion du 5 janvier 1597.

mes, avaient plus d'une fois montré ensemble aux ennemis de la France la pointe de leur victorieuse épée; le malheur des temps la leur faisait diriger l'un contre l'autre. Le parallèle entre ces deux guerriers, depuis tracé plus d'une fois par le burin de l'histoire, était déjà posé par les contemporains, et la lutte prochaine lui apportait un plus dramatique attrait. On savait que chacun de ces deux capitaines reconnaissait avec sincérité, sans jalousie, le mérite de l'autre; que M. le Prince, pourtant si fier, avait dit un jour : « Si j'avais à me changer, je voudrais être changé en M. de Turenne; c'est le seul homme qui me puisse faire souhaiter ce changement-là. » Chacun accordait à Condé le génie, l'impétuosité du courage, l'instantanéité des résolutions; mais qui eût méconnu dans Turenne la capacité profonde pour concevoir un plan de campagne ou de bataille, une valeur calme, un sang-froid qui, dans le feu même de l'action, permet de réparer les fautes? car l'illustre maréchal, dans sa modestie, n'a pas craint de dire : « Quand un homme se vante de n'avoir point fait de fautes à la guerre, il me persuade qu'il ne l'a pas faite longtemps. » Nul n'ignorait qu'il était difficile de surprendre le prince de Condé ayant oublié quelque chose; car son activité le portait à prévoir au-delà des choses nécessaires pour n'en omettre aucune d'utile; mais si

le maréchal de Turenne n'a pas cette surabondante ardeur, il n'a jamais rien oublié; il est tenace et persévérant, et met en pratique sa maxime : « Il faut se garder de croire d'avoir rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire. » Enfin, comme l'action et le prestige des généraux sur les troupes placées sous leurs ordres sont l'un des éléments les plus incontestables de leurs succès, chacun d'eux a ses qualités qui lui affectionnent officiers et soldats en les entraînant à leur suite, aux jours des batailles, dans un sympathique élan. Au prince de Condé, on reproche souvent trop de fière rudesse; mais comme il sait être agréable quand il le veut, comme il est touché des actes de valeur et des services qu'on lui rend! Au maréchal de Turenne, quelques-uns reprochent de n'être pas assez ostensiblement touché des belles actions; mais il est dans ses principes que le devoir rempli trouve déjà en lui-même sa plus noble récompense, et l'on sait que s'il est sobre de louanges, il appuie le vrai mérite qui ne cherche point un éclat emprunté. Son désintéressement, sa probité, lui ont acquis une telle estime, que ses ordres inspirent le respect et sont toujours suivis avec cette ponctualité qui fait qu'une armée n'est qu'un seul corps à mille bras dirigé par une seule tête.

Le jour est donc venu où les deux grands guer-

riers vont se mesurer. Le prince de Condé, prévenu de l'approche du vicomte, se résout à abandonner l'attaque de Bléneau; il s'avance à la rencontre de l'armée royale; il la trouve, à la pointe du jour, rangée en bataille dans une plaine entre Bléneau et Ouzouer-sur-Trézée[1]. Pour aborder cette plaine, il ne s'offre qu'un étroit défilé formé par la chaussée de l'étang de la Bousinière; l'étang et les marais à la suite se prolongent sur la gauche de la chaussée; sur la droite, est un bois bordé par le ruisseau qui s'échappe de l'étang[2]. Le

[1] Village qui fait aujourd'hui partie du département du Loiret. Le champ de bataille se trouvait placé sur la ligne limitrophe qui sépare maintenant les départements du Loiret et de l'Yonne.

[2] Le maréchal de Turenne ne parle, dans ses *Mémoires*, que d'une petite chaussée que l'on relève pour discerner les héritages; l'empereur Napoléon dit, dans les siens, que cette chaussée était celle de l'étang de la Bousinière. Les indications d'un témoin oculaire, bien plus que celles du général qui commandait l'une des armées en présence, sembleraient préférables au premier abord; si nous ne les avons pas adoptées, c'est parce que Turenne, guerrier consommé, est néanmoins un écrivain fort incomplet de ses propres campagnes. Il nous a paru qu'un simple relèvement de terrain eût difficilement formé un défilé obligé, empêchant de s'étendre à droite et à gauche, s'il n'y avait eu des obstacles tels que, d'un côté, l'étang, et les marais qui sont l'accompagnement ordinaire des étangs, de l'autre, la vallée plus ou moins profonde dans laquelle s'écoule tout ruisseau qui sort d'un étang. Napoléon, d'ailleurs, n'eût certainement pas hasardé ce qu'il a écrit, s'il n'eût étudié la topographie des lieux, bien qu'il ne fasse connaître aucun des motifs qui l'ont déterminé.

Le comte de Tavannes, acteur comme le maréchal de Tu-

prince de Condé fait occuper le bois par son infanterie; mais la position du maréchal de Turenne, qui ne peut être abordée que par la chaussée de l'étang, paraît inattaquable à ses principaux officiers, lorsque le prince, d'un coup d'œil, en juge autrement : « Si M. de Turenne demeure là, dit-il, je vais le tailler en pièces; mais il se gardera bien d'y demeurer. » Si le vicomte de Turenne ne peut entendre les paroles du prince, il en devine la pensée, car on le voit changer ses dispositions. Il fait retirer les escadrons de cavalerie qu'il avait placés en tête de la chaussée pour en défendre le passage, et recule la ligne de son infanterie, laissant la plaine libre jusqu'à la chaussée. Au centre de la plaine s'élève un monticule, il en profite pour disposer avec avantage son artillerie. Il tend, par cette manœuvre, un piége à son adversaire. Le prince ordonne à Tavannes de franchir le défilé avec six escadrons; lui-même suit avec le gros de son armée, espérant la pouvoir ranger en bataille dans la plaine, se reposant ensuite sur la supériorité du nombre pour rem-

renne dans ce combat, parle, dans ses *Mémoires*, de l'obstacle formé par les marais. Ainsi, l'existence de la chaussée constatée par les *Mémoires* de Turenne, l'existence des marais constatée par les *Mémoires* de Tavannes, nous amènent à reconnaître que l'obstacle de la chaussée devait retenir l'eau à un certain niveau, d'où résulte, comme conséquence, l'existence d'un étang.

porter la victoire. En effet, son armée est forte de douze mille hommes, tandis que le corps du maréchal de Turenne n'en compte que quatre mille.

Dès cette époque, la stratégie moderne, qui faisait ses glorieux essais, n'ignorait pas que la victoire, à moins des fautes les plus graves ou des contre-temps les plus imprévus, penche du côté des gros bataillons; mais elle connaissait aussi cette ressource de l'armée la plus faible, de tâcher, en concentrant ses forces sur un point donné, de s'y trouver en nombre supérieur à l'ennemi. Cette manœuvre, quand elle réussit, permet de remporter un premier succès qui, enflammant le courage des uns, démoralisant celui des autres, décide presque toujours du sort de la journée. Les deux grands généraux, dont les armées étaient en présence, basèrent chacun leurs mouvements sur ces données de la stratégie.

Lorsque les six escadrons commandés par Tavannes ont franchi le défilé, Turenne, par un commandement soudain, suspend la retraite de son armée, lui fait faire volte-face, et, se mettant lui-même à la tête d'un corps de cavalerie double en nombre de celui des escadrons de Tavannes, fond sur eux avec impétuosité. Ces escadrons sont refoulés en désordre vers l'étroite chaussée où déjà l'infanterie du prince de Condé s'est engagée pour venir se déployer dans la plaine. Une grande

confusion résulte de cette rencontre de la cavalerie qui recule et de l'infanterie qui avance. Le maréchal de Turenne augmente ce désordre par le feu habilement dirigé de la batterie qu'il a placée sur le monticule. Définitivement la chaussée est balayée et l'armée du prince de Condé rejetée au delà, après avoir éprouvé des pertes considérables en officiers et en soldats, entre autres le comte de Maré, frère du maréchal de Grancey, maréchal-de-camp dans les troupes de Monsieur, blessé à mort par un boulet[1]. Cependant le prince de Condé parvient à reformer avec ordre sa cavalerie et son infanterie de l'autre côté du défilé que forme la chaussée ; il les range à l'abri du bois qui s'étend perpendiculairement à cette chaussée, et fait mettre pied à terre à sa cavalerie, pour qu'elle soit moins incommodée par le feu de l'artillerie.

La bataille est à recommencer ; les deux armées sont revenues dans les positions qu'elles occupaient le matin. Turenne, en considération de l'infériorité de ses forces et du danger de franchir la chaussée qui vient d'être fatale à son adversaire, ne peut songer à prendre l'offensive. Le prince de Condé pourrait seul penser à la tenter encore ; n'a-t-il pas affirmé, le matin même,

[1] Il était à cheval ; un boulet l'atteignit dans les fesses, il mourut quatre jours après. *Mémoires du comte de Tavannes.*

avec son coup d'œil de général accoutumé à vaincre, que si son adversaire reste dans cette position, il le taillera en pièces? Mais il a contre lui l'échec éprouvé et l'obstacle de cette même chaussée, qu'il n'avait pas suffisamment calculé peut-être; l'étroite colonne qu'il faut former pour la franchir paralyse en partie pour lui l'avantage de la supériorité du nombre. Le maréchal de Turenne range son armée en bataille dans la plaine, en la reculant assez pour la mettre à l'abri du feu nourri que dirige sur elle, à travers l'étang et le marais qui les sépare, l'infanterie de Condé, couverte par le bois. De part et d'autre s'engage, à distance, un combat d'artillerie. Si, pendant ce temps, renseignement que l'histoire ignore, le prince de Condé prenait des dispositions pour aborder de nouveau l'armée royale et ressaisir la victoire, les renforts arrivant à cette armée ne lui permirent plus de songer à prendre une nouvelle offensive. Le maréchal d'Hocquincourt était parvenu à rallier sa cavalerie mise en fuite la nuit précédente, et faisait sa jonction avec le maréchal de Turenne. D'un autre côté, le duc de Bouillon venait d'amener à son frère tout ce qu'il avait pu réunir à Gien d'hommes en état de porter les armes. Alors la canonnade continua jusqu'à la nuit, avec une supériorité prononcée du côté de l'armée royale.

La fin du combat fut marquée par cet intéressant épisode de la rencontre du prince de Condé et du maréchal d'Hocquincourt, inédit jusqu'ici dans plusieurs de ses circonstances :

« M. de Beaufort ayant sceu qu'un de ses principaux officiers avoit été fait prisonnier, l'envoya réclamer par un trompette qui rencontra le comte de Grandpré[1] à quarante pas, lequel le renvoya à M. de Beaufort pour lui demander s'il agréeroit qu'il le saluât, puisqu'il estoit si proche, ce que M. de Beaufort ayant agréé, ils s'approchèrent, et s'estant embrassés, le comte accompagna le trompette qui alla trouver le maréchal d'Hocquincourt, lequel s'estant aussy trouvé fort proche de là voulut aussy saluer M. de Beaufort ; et après lui avoir promis de lui renvoyer cet officier, lui dit que puisque M. le Prince estoit si proche, il estoit bien aise de le saluer aussy, s'il lui vouloit donner sa parole. Aussy tost M. de Beaufort se chargea d'en faire la proposition à Son Altesse, qui, l'ayant agréé, lui renvoya le trompette pour l'en avertir, et s'estant approchée, elle l'embrassa et lui parla en ces termes : *Nous sommes bien malheureux de nous voir obligés de nous couper la gorge pour un faquin qui n'en vaut pas la peine*[2]. »

[1] Lieutenant-général dans l'armée royale.

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *jan-*

La chute du soleil, le 7 avril 1652, termina définitivement le combat célèbre qui passe pour avoir sauvé le roi de France. A la faveur de la nuit, le maréchal de Turenne se retira sur Briare avec son armée. De son côté, le prince de Condé opéra sa retraite sur Châtillon et Montargis, sans plus tenter de forcer l'infanterie retranchée dans Bléneau, qui alla rejoindre l'armée royale.

Le combat de Bléneau a attiré l'attention du plus grand capitaine des temps modernes, alors que, méditant sur sa propre histoire, il en traçait les pages, assis sur le rocher de Sainte-Hélène[1].

L'empereur Napoléon blâme les généraux des deux armées opposées d'avoir indiqué trop près leur point de rassemblement, ce point devant être toujours désigné en arrière, de sorte qu'en cas de surprise tous les cantonnements puissent y arriver avant l'ennemi; mais il approuve sans restriction le parti que fit adopter Turenne, malgré la cour, de marcher à l'ennemi au lieu de quitter Gien pour commencer une funeste et honteuse retraite. Il fait ressortir, toutefois, que le maréchal avait bien plus l'intention de retarder la marche de l'armée des princes sur le quartier

vier 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653, manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, fonds de Sorbonne, n. 1257.

[1] *Mémoires de Napoléon*. Voyez, à l'*Appendice*, ses observations sur le combat de Bléneau.

royal que de livrer une bataille sérieuse; il en trouve la preuve dans cette circonstance que Turenne évita d'occuper le bois en avant du défilé, afin de rester maître de ne pas se trouver, malgré lui, trop engagé, et dans cette autre circonstance, qu'il tint son armée dans la plaine assez près pour rendre le passage du défilé dangereux, assez loin pour que, dans le cas où ce passage s'effectuerait avec succès, il ne pût néanmoins encore être contraint d'accepter un engagement général, et le grand homme de guerre fait cette réflexion : « Cette circonstance ne paraît rien; cependant c'est ce rien qui est un des indices du génie de la guerre. » Néanmoins il ajoute que cette manœuvre si délicate, exécutée avec tant d'habileté et de prudence, ne saurait être recommandée; que Turenne aurait dû se retirer du côté de Saint-Fargeau pour ne revenir en avant qu'après avoir fait sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt. Il appuie sa critique sur ce principe : *Les règles de la guerre veulent qu'une division d'une armée évite de se battre seule contre une armée qui a déjà obtenu des succès.*

Nous allons hasarder quelques objections à ces observations très-justes en principe, mais qui ne nous paraissent pas s'appliquer avec exactitude aux circonstances qui ont amené le combat de Bléneau. La hardiesse trop grande reprochée au

maréchal de Turenne, bien que Napoléon reconnaisse qu'elle fût alliée à la prudence, était indispensable, puisqu'il s'agissait, avant tout, d'empêcher le roi d'être enlevé; il fallait bien moins chercher une victoire et surtout perdre un temps précieux à réunir les moyens propres à la remporter, qu'il ne fallait, sur toutes choses, arrêter la marche du prince de Condé; et, dans cette affaire, où il n'y eut ni vainqueur ni vaincu, ce but suprême fut atteint, et l'enlèvement du roi rendu impossible. Si le maréchal de Turenne se fût retiré sur Saint-Fargeau, il eût laissé découverte la route de Gien, et, pendant que le prince de Condé l'eût fait suivre et observer par un corps de son armée, la supériorité de ses forces pouvant lui permettre de les diviser, avec l'autre, il lui était facile d'enlever Gien et, quand même le roi et la cour eussent commencé leur fuite projetée vers la Bretagne, de les atteindre et de terminer d'un seul coup la guerre en se rendant maître de la personne du roi. Enfin, si l'événement a prouvé que le maréchal d'Hocquincourt pouvait rallier ses troupes dispersées dans la nuit précédente, il était impossible au maréchal de Turenne de le prévoir et de compter, par conséquent, sur cette heureuse circonstance. Il devait craindre de se replier en pure perte pour chercher l'appui d'un corps d'armée certainement démoralisé. En outre, le maréchal

de Turenne, qui parle avec tant de modestie, dans ses Mémoires, de sa conduite à Bléneau, qu'il évite même de faire ressortir le grand service qu'il rendit à la cour, y explique « qu'il aima bien mieux marcher droit à M. le Prince, quoique inférieur à lui de deux tiers en troupes, que de l'attendre et de lui donner le temps de défaire entièrement M. le maréchal d'Hocquincourt. »

A notre jugement du moins, cette affaire fut conduite par le maréchal de Turenne aussi habilement qu'elle pouvait l'être. Le maréchal d'Hocquincourt fit à ses dépens les frais de la portion malheureuse pour l'armée royale de la série des combats de Bléneau ; Turenne et Condé y conquirent chacun des lauriers ; mais, en définitive, le but manqué fut pour Condé, qui échoua dans son entreprise, et le succès pour Turenne, qui sauva le roi. Cependant, comme il arrive toujours quand les résultats sont indécis, chacun des deux partis s'attribua la victoire. A ne considérer que les pertes éprouvées, le désavantage fut pour l'armée royale, qui compta six cents morts et autant de prisonniers, tandis que l'armée du prince de Condé ne perdit que six cents hommes, morts ou prisonniers ; elle resta maîtresse, en outre, d'un butin considérable : tous les bagages du corps d'armée du maréchal d'Hocquincourt, son artillerie, et environ trois mille chevaux.

M[lle] de Montpensier était restée à Orléans, d'où les habitants ne songeaient nullement à chasser les gens du duc d'Orléans, et par conséquent la princesse elle-même, en dépit des renseignements reçus par le maréchal de Turenne dont on a vu qu'il faisait part avec satisfaction à Le Tellier dans sa lettre du 27 mars. La princesse attendait avec anxiété dans cette ville les nouvelles de la guerre ; le prince de Condé lui écrivit de sa main le récit succinct des combats de Bléneau[1] :

« Mademoiselle,

« Je reçois tant de nouvelles marques de vos bontés, que je n'ai point de paroles pour vous remercier ; seulement je vous assurerai qu'il n'y a rien au monde que je ne fisse pour votre service ; faites-moi l'honneur d'être persuadée, et de faire un fondement certain là-dessus. J'eus hier avis que l'armée mazarine avoit passé la rivière et s'estoit séparée en plusieurs quartiers. Je résolus à l'heure même de l'aller attaquer dans ses quartiers ; cela me réussit si bien, que je tombai dans leurs premiers quartiers avant qu'ils en eussent eu avis ; j'enlevai trois régiments de dragons d'abord, et après je marchai au quartier général d'Hocquin-

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

court, que j'enlevai aussi. Il y eut un peu de résistance, mais enfin tout fut mis en déroute; nous les suivîmes trois heures, après lesquelles nous allâmes à M. de Turenne; mais nous le trouvâmes posté si avantageusement, et nos gens si las de la grande traite et si chargés du butin qu'ils avoient fait, que nous ne crûmes pas le devoir attaquer dans un poste si avantageux; cela se passa en coups de canon; enfin il se retira. Toutes les troupes d'Hocquincourt ont été en déroute, tout le bagage pris, et le butin va à deux ou trois mille chevaux, quantité de prisonniers, et leurs munitions de guerre. M. de Nemours y a fait des merveilles et a été blessé d'un coup de pistolet au haut de la hanche, qui n'est pas dangereux; M. de Beaufort y a eu un cheval de tué et y a fort bien fait; M. de la Rochefoucauld, très-bien; Clinchamp, Tavannes, Valon, de même, et tous les autres mareschaux de camp; Maré est blessé d'un coup de canon. Hors cela, nous n'avons pas perdu trente hommes. Je crois que vous serez bien aise de cette nouvelle, et que vous ne doubterez pas que je ne sois, Mademoiselle, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Louis de Bourbon. »

« Châtillon-sur-Loing, ce 8 avril 1652. »

Dans ce compte rendu, le prince de Condé atténue ses pertes; il attribue toute l'importance de l'action à son succès remporté sur le maréchal d'Hocquincourt, et n'en reconnaît qu'une très-minime à l'obstacle qu'il trouva du côté du maréchal de Turenne. Cette marche du vicomte, de même que celle du comte d'Harcourt à Chef-Boutonne[1], firent cependant échouer, dans les deux circonstances, le but le plus essentiel que se proposait le prince de Condé, l'enlèvement du jeune roi. Dans cette seconde tentative avortée, ce prince avait du moins la consolation d'avoir cueilli des lauriers, de pouvoir même, à un certain point, se proclamer vainqueur, tandis qu'à Chef-Boutonne, une désastreuse retraite n'avait pu donner lieu à aucune équivoque.

Pendant la bataille, les deux beaux-frères, rivaux sur tant de points délicats, que nous avons vus sous les murs d'Orléans donner des preuves si violentes de leurs dissentiments, qui les ont de nouveau manifestés à l'occasion de l'échec du pont de Jargeau, n'eurent entre eux d'autre jalousie que celle de se surpasser en courage. Nous savons que le duc de Beaufort en fut quitte pour un cheval tué sous lui; le duc de Nemours, qui reçut une blessure reconnue ensuite peu grave,

[1] Voy. t. I, p. 361 et suiv.

passa au premier moment pour être mortellement atteint. La duchesse de Nemours, sa femme [1], accourut de Paris pour lui donner ses soins; la duchesse de Châtillon [2] l'accompagnait pour aller, disait-elle, veiller à la conservation de sa maison de Châtillon; mais elle s'arrêta à Montargis, d'où elle trouva qu'elle pouvait suffisamment surveiller ses terres, et tous les soirs, se croyant bien cachée par un voile sous lequel toute l'armée la reconnaissait, elle allait voir le duc de Nemours.

Tant que dura la série des combats de Bléneau, la cour fut dans la consternation et dans l'effroi; mais, dès que la nouvelle que le maréchal de Turenne avait arrêté la marche du prince de Condé fut parvenue à Gien, de toutes parts éclatèrent des transports d'allégresse. Lorsque Turenne parut devant Anne d'Autriche, cette princesse n'hésita pas à le proclamer le sauveur du roi et de la mo-

[1] Élisabeth de Vendôme, sœur du duc de Beaufort, fille de César, duc de Vendôme, et de Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur. Il ne faut pas la confondre avec la duchesse de Nemours, sa belle-sœur, qui a laissé des *Mémoires*. Celle-ci était Marie d'Orléans, née du premier mariage du duc de Longueville, mariée à Henri de Savoie, frère cadet du duc de Nemours. Henri de Savoie, destiné d'abord à l'état ecclésiastique, et pourvu même de l'archevêché de Reims, n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés lors de la mort tragique de son frère aîné, que nous verrons arriver bientôt. Aussitôt après cet événement, Henri de Savoie, succédant au titre de son frère aîné, résigna ses bénéfices et se maria.

[2] Voyez sur la duchesse de Châtillon la note de la p. 45.

narchie. Ce grand homme accueillit ces louanges avec sa modestie accoutumée, et comme le maréchal d'Hocquincourt, toujours présomptueux, même après sa défaite, ne rougissait pas d'en rejeter la faute sur le maréchal de Turenne, celui-ci, sans daigner se justifier d'une imputation si ridicule, se contentait de dire : « Ce pauvre maréchal est si affligé, qu'il doit lui être permis de se plaindre. » Il était difficile de disgracier ce maréchal, qui avait ramené le cardinal Mazarin jusqu'à Poitiers ; il continua à servir quelque temps avec le maréchal de Turenne ; mais une faute nouvelle, qu'il ne tarda pas à commettre à Étampes, fit prétexter la nécessité de sa présence dans son gouvernement de Péronne, en raison de l'approche de l'armée espagnole, et il fut obligé de s'y rendre. Il se soumit en murmurant, et ce premier mécontentement fut probablement le germe de ceux qu'il fit éclater plus tard [1].

Le récit des combats de Bléneau resterait incomplet, si l'on ne faisait ressortir à quel point le calme et le sang-froid ordinaires de la reine se maintinrent inébranlables durant les perplexités

[1] Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, nommé maréchal de France en 1651, vice-roi de Catalogne en 1653, finit par aller rejoindre le prince de Condé, et fut tué, en 1658, dans les rangs espagnols, à la défense de Dunkerque. Voyez sur ce maréchal, t. I, p. 422 et suiv.

d'une lutte dont, sans parler de la couronne compromise peut-être de son royal fils, le moindre danger pour elle était la perte du gouvernement et l'exil. Étant à sa toilette, elle apercevait des fenêtres du château de Gien, sur les hauteurs voisines, ceux des fuyards de l'armée du maréchal d'Hocquincourt qui s'étaient dirigés de ce côté, et pendant qu'autour d'elle on s'écriait que tout était perdu, que l'on préparait ses équipages pour la fuite, elle ne permit pas à ses femmes d'omettre une seule boucle de ses cheveux. Lorsque le dénouement de cette mémorable journée, si différent de son prélude, eut changé la consternation en allégresse, sa joie ne dépassa pas les bornes de la sérénité.

CHAPITRE XIII.

Résolution du prince de Condé de se rendre à Paris. — Violent dépit du duc d'Orléans. — Menées secrètes du cardinal de Retz contre le prince de Condé. — Émeutes et désordres populaires; détails inédits. — Opposition du parlement à l'entrée du prince de Condé levée par un argument de procédure. — Arrivée à Paris du prince de Condé. — Accueil peu flatteur qu'il reçoit des cours souveraines. — Les cours souveraines maintiennent leurs déclarations contre le cardinal Mazarin. — Remontrances au roi mal accueillies. — Quelle eût été la puissance du tiers-parti? — Quelle eût été l'opportunité plus grande des États généraux? — Mouvement d'accession des protestants du midi à la politique du tiers-parti. — Lettre inédite du duc de Lesdiguières à ce sujet. — Composition frivole du conseil du prince de Condé. — Lettre du duc de Rohan-Chabot. — Négociations des princes avec la cour successivement tentées : 1° par l'intermédiaire du comte de Chavigny, du duc de Rohan-Chabot et de Goulas; 2° par celui du duc de Nemours, du duc de la Rochefoucault et de Gourville; 3° par le comte de Gaucourt; enfin par la duchesse de Châtillon. — Le parlement tente également sans plus de succès des négociations pour la paix. — Le maréchal de l'Hôpital continue à Paris ses fonctions de gouverneur pour le roi. — Lettre inédite du maréchal adressée au roi. — Rapports tendus du prince de Condé avec les magistrats; scène avec le président de Novion. — Le prince de Condé se rend maître de Paris en l'effrayant. — Nouveaux désordres populaires; détails inédits. — Recrutement dans Paris. —

Démonstrations militaires des levées bourgeoises au bois de Boulogne et à Saint-Denis.

Le but manqué du combat de Bléneau paraissait rendre la présence du prince de Condé, à la tête de son armée, d'une utilité secondaire. Une campagne en règle contre un adversaire tel que le maréchal de Turenne devait demander beaucoup de temps, et la situation du prince exigeait qu'il portât des coups prompts et décisifs. Par une singulière bizarrerie du sort, le héros de Fribourg, de Lens et de Rocroy, ne pouvant réussir à frapper ces coups avec son épée, voulut tenter de les porter au moyen de la politique, quelle que fût son inhabileté à manier cette arme, dont la poignée, plus dangereuse peut-être que la pointe, blesse souvent ceux qui la saisissent avec l'illusion de s'en servir à leur avantage. Chavigny, qui était toujours dans la capitale l'agent et le ministre des intérêts du prince, le pressait vivement de s'y rendre. Condé s'y résolut, et envoya Gourville annoncer à Monsieur qu'il y serait dans trois jours; il décida qu'il amènerait avec lui le duc de Beaufort et laisserait l'ordre au duc de Nemours de le rejoindre aussitôt que la guérison de sa blessure le lui permettrait, ne voulant plus compromettre par la dangereuse rivalité des deux beaux-frères son armée, dont il devait laisser le

commandement supérieur au comte de Tavannes. Un grand nombre de partisans du prince lui reprochèrent cependant comme une faute l'abandon de son armée, dont la supériorité numérique devait, sous un habile général, assurer des succès certains sur l'armée du maréchal de Turenne; la suite des événements a semblé justifier leur critique.

Le duc d'Orléans apprit la résolution imprévue du prince de Condé avec un sentiment très-marqué de mécontentement. La présence à Paris de son illustre cousin, grandi encore par sa victoire de Bléneau, ainsi que ses partisans étaient convenus de qualifier cette journée, menaçait de le réduire à un rôle effacé. Il eut recours à la ressource ordinaire de ses fréquentes perplexités; il envoya chercher en toute hâte son confident le cardinal de Retz, et s'écria en le voyant : « Vous me l'aviez bien dit; quel embarras! quel malheur! nous voilà pis que jamais. » Ces exclamations désespérées étaient un sensible triomphe pour le coadjuteur, puisqu'elles étaient l'aveu indirect de la part de Monsieur qu'il se repentait amèrement de n'avoir pas suivi la politique du tiers-parti. Comme le cardinal était homme de ressources, il conseilla au prince de paraître satisfait de ce qu'il ne pouvait plus empêcher; mais Monsieur obligea le coadjuteur à lui promettre, malgré la résistance qu'il

y fit, ne croyant pas que cette précipitation fût de bonne politique, de manœvrer de telle sorte que M. le Prince fût mis dans la nécessité de quitter Paris presque aussitôt qu'il y serait entré.

Pour tenir sa promesse, le cardinal de Retz ménagea secrètement Le Febvre, prévôt des marchands, qui lui devait sa charge, et le maréchal de l'Hôpital[1], gouverneur de Paris, tout dévoué à la cour, afin de tenir une assemblée à l'Hôtel de Ville, dans laquelle il fut résolu que le gouverneur irait trouver Monsieur pour lui exprimer combien il serait inconvenant que M. le Prince fût reçu dans Paris tant qu'il ne se serait pas justifié de la déclaration royale vérifiée en parlement contre lui. Monsieur, au comble de la satisfaction, répondit au maréchal venant remplir sa mission, que le prince de Condé ne voulait venir à Paris que pour conférer avec lui sur quelques affaires particulières, et qu'au bout de vingt-quatre heures il en serait sorti.

Après le départ du maréchal, Monsieur remerciant son confident avec effusion, celui-ci lui répondit : « Je ne vous ai jamais, Monsieur, si mal servi ; souvenez-vous, s'il vous plaist, de ce que je vous dis aujourd'hui. » Cette joie devait en effet aboutir à une prompte déception.

[1] François de l'Hôpital, maréchal de France, gouverneur de Paris en 1649, mort le 20 avril 1660.

Chavigny, d'autant plus furieux de l'assemblée de l'Hôtel de Ville et de ses conséquences probables qu'il était par ses conseils le principal auteur de la résolution du prince de Condé, ne ménagea pas les plus insolentes bravades, déclarant que M. le Prince saurait tenir le pavé tant qu'il lui plairait, sans en demander la permission à personne. Il fit afficher dans les carrefours des placards violents semant des soupçons de trahison; par l'intermédiaire de Pesche[1], séditieux à gages, il suscita, aux cris de *Vive le roi! Vivent les princes! Mort au Mazarin!* une émeute sur le Pont-Neuf, qui inspira au duc d'Orléans un tel effroi, que ce prince fit une réprimande publique au gouverneur de Paris et au prévôt des marchands, pour avoir fait enregistrer au greffe de la ville une réponse qu'il ne leur avait faite qu'en particulier.

Une relation inédite[2] nous fournit sur ces désordres les détails suivants :

[1] Fameux séditieux que le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, accuse d'avoir voulu le poignarder à cette orageuse séance du parlement où il avait failli être étranglé entre deux portes par le duc de la Rochefoucauld.

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, à la Bibliothèque impériale.

« De Paris, 2 avril 1652.

« Les placards de Paris ont fait un tel effet, que pendant toute l'après-dînée une grande foule de peuple s'est tenue sur le Pont-Neuf, où elle a arresté tous les carrosses qui ont passé pour recognoistre ceux qui estoient dedans, les ayant néanmoings laissé passer après les avoir obligez de crier : *Vive le roi et les princes, et point de Mazarin!* Mais tout cela ne s'est pas passé sans quelque accident fascheux. Mme de Sully passant sur les deux heures dans un carrosse dont la housse ressembloit fort à celle de Mme de Chevreuse, on l'a prise pour celle-cy, et après lui avoir dit des injures telles que vous pouvez juger, on ne parloit pas moins que de la jeter dans la rivière, quoiqu'elle criast qu'on se mesprenoit et qu'elle estoit la duchesse de Sully [1]; mais Son Altesse Royale ayant passé dans ce temps-là, l'a mieux fait cognoistre; l'on luy a faict de grandes excuses. Elle y a passé depuis en si grande seureté, qu'au contraire on lui faisoit très bon accueil. Mme de Châ-

[1] Charlotte Séguier, duchesse de Sully, belle-fille du surintendant des finances, et fille du chancelier Séguier; c'était pour la seconde fois que les émeutes populaires mettaient son courage à de rudes épreuves. Voy. t. I, p. 198, 199.

tillon[1] et Mme de Ponches[2] ayant passé ensuite, en ont été quittes pour se démasquer et crier : *Vive le roi et les princes, et point de Mazarin!* Car on les a obligées à cela; mais le carrosse de Mme la comtesse de Rieux[3] y ayant passé peu après, dans lequel estoit Mme la maréchale d'Ornano[4] avec d'autres femmes, aussytost qu'on a veu les couleurs de la maison d'Elbeuf, on a crié au Mazarin, et l'on a mis le carrosse en cent pièces. Néanmoins, les femmes qui estoient dedans n'ont point eu de mal, ayant esté reconnues et tirées de la foule par d'honnestes gens qui s'y sont rencontrés. Son Altesse Royale ayant ensuite repassé après ce désordre, ce peuple lui a demandé la permission de piller la maison du maréchal de l'Hospital et d'y mestre le feu, puisque c'estoit un Mazarin; à quoi elle leur a respondu qu'ils s'en gardassent bien, et qu'il ne falloit piller personne. Ce soir,

[1] La duchesse de Châtillon, revenue de Montargis.

[2] Probablement Louise Le Vergeur, mariée à François de Boufflers, vicomte de Ponches.

[3] Anne-Élisabeth de Lannoy, mariée au comte de Rieux, fils du duc d'Elbeuf, dont nous verrons plus loin la querelle avec le prince de Condé.

[4] Marie de Raymond, comtesse de Montlor, veuve du maréchal d'Ornano, gouverneur de Monsieur, duc d'Orléans, impliqué dans la conspiration du comte de Chalais, et mère de Joseph-Charles, comte d'Ornano, maître de la garde-robe de Monsieur. Elle était veuve en premières noces de Philippe d'Agoult, comte de Sault.

quantité de gens ramassés de cette foule sont allés en sortant de là à l'hôtel de Nevers, où M. du Plessis-Guénégaud [1] loge depuis peu, pour le piller; mais Son Altesse Royale ayant esté advertie, aussytost envoya tous ses gardes du corps, suisses et valets de pied, qui ont empesché ce désordre et fait retirer cette canaille sans coup férir, quoiqu'elle eût déjà rompu deux portes et même fait tomber le portail de cet hôtel. J'oubliois de vous dire que le comte de Brancas [2] ayant aussy passé sur le Pont-Neuf, a esté recogneu par quelqungs qui ont crié que c'estoit celuy qui avoit appelé en duel M. de Beaufort [3]; et ayant arresté son carrosse, on le prit aux cheveux, luy ont déchiré la manche de sa chemise, mais ils n'ont peu avoir loisir de luy faire mal, parce que le cocher a si bien fouetté les chevaux, qu'il leur a fait prendre le galop. Il s'est sauvé de cette manière d'entre leurs mains. »

Ces manifestations populaires ne suffisaient pas pour aplanir tous les obstacles à la réception

[1] Henry du Plessis-Guénégaud, secrétaire d'État, marié à Élisabeth de Choiseul-Praslin.

[2] Charles de Villars, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine.

[3] Le duc de Nemours et le duc de Beaufort, à la suite des dissentiments que nous connaissons, s'étaient plusieurs fois provoqués en duel avant la fatale rencontre dont on verra le récit.

du prince de Condé à Paris. Le parlement déclarait qu'il en refuserait obstinément l'entrée au prince et à ses troupes, avec d'autant plus de raison qu'il la refusait aux troupes royales, refus motivé pour celles-ci sur le mépris des arrêts rendus contre le cardinal Mazarin. Heureusement pour la réalisation des projets du prince de Condé, qu'il est parfois avec la magistrature des accommodements, surtout lorsque des arguments de procédure sont invoqués à propos ; il n'est pas même nécessaire qu'ils soient bien concluants ; en voici la preuve : Omer Talon, procureur général, fit remarquer en premier lieu que M. le Prince n'avait pris les armes que pour faire exécuter les arrêts rendus contre le cardinal Mazarin, motif qui pouvait lui donner des droits à l'indulgence de la compagnie ; en second lieu, que les lettres-patentes rendues contre lui, bien qu'enregistrées, ne pouvaient avoir plus de force qu'une contumace mise à néant par la présentation que l'accusé fait de sa personne ; que, par conséquent, M. le Prince, demandant à se justifier, avait droit d'être ouï dans sa défense. Après une argumentation de cette force, le parlement ne fit plus de difficultés à l'admission dans Paris du prince de Condé, ses troupes demeurant exceptées de cette autorisation.

Les obstacles étant levés, le duc d'Orléans, ren-

fermant en secret son désappointement, se rendit lui-même au-devant du prince de Condé. Celui-ci, connaissant toutes les susceptibilités de Monsieur sur le rang, et désirant le ménager, lui rendit toutes sortes de déférences.

« Son Altesse Royale ayant advis que M. le Prince venoit icy avec M. de Beaufort, luy envoya un carrosse et feust au-devant de luy à cheval jusques au-delà de la ville Juif, où l'on remarqua que M. le Prince mit pied à terre de loing avant que d'apercevoir Son Altesse Royale, laquelle descendit aussy de cheval, lorsqu'elle fut à dix pas de luy; et l'ayant fort embrassé et caressé, remonta à cheval et s'en vint en devisant avec luy dans le palais d'Orléans. M. le Prince ayant salué Madame et grand nombre de personnes de condition qui s'y trouvèrent, feut souper chez M. de Chavigny [1]. »

Le consentement donné par le parlement à l'entrée du prince de Condé ne devait pas mettre ce prince à l'abri de sensibles mortifications de la part des diverses cours souveraines. Lorsqu'il se rendit au parlement pour y prendre séance, et qu'il eut protesté que toute sa conduite n'avait nul autre but que le bien de l'État, le président de

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, à la Bibliothèque impériale.

Bailleul[1] lui répondit : « que le parlement, quelque flatté qu'il fût de le voir siéger en sa place accoutumée, ne pouvait voir sans douleur un prince du sang criminel de lèse-majesté, en alliance déclarée avec les ennemis de l'État, siégeant sur les fleurs de lis, les mains encore tachées du sang des troupes royales. » Ces paroles furent suivies d'un grand tumulte, soulevé par les conseillers partisans du prince ; mais celui-ci ne les avait pas moins entendues.

A la chambre des comptes, la plupart des présidents, excepté Nicolaï, premier président, et Perrault[2], intendant des affaires de la maison de Condé, se retirèrent à l'entrée des princes. Perrochel[3], maître des comptes, osa même soutenir, en leur présence, l'opportunité de rendre un arrêt portant défense de lever aucunes troupes sans la permission du roi.

A l'Hôtel-de-Ville, Le Febvre, prévôt des marchands, présidant une réunion de notables bourgeois, prit ses mesures pour lever la séance avant

[1] Louis de Bailleul, marquis de Châteaugontier, président à mortier, marié à Marie le Ragois de Bretonvilliers.

[2] Jean Perrault, possesseur du château d'Augerville, dont une confusion de nom avec Angerville avait occasionné la méprise rapportée, t. Ier, p. 289. Sa fille, Anne-Marie, épousa Louis de Beaupoil de Sainte-Aulaire, marquis de Lanmary, grand-échanson de France.

[3] Guillaume de Perrochel, marié à Françoise Busson, mort en 1655. Voy. Tallemant des Réaux.

qu'aucune délibération n'eût été prise en la présence des princes. Tout ce que ceux-ci purent obtenir fut qu'une lettre de cachet du roi, interdisant les réunions de l'Hôtel-de-Ville, serait négligée comme une pièce sans valeur, n'étant, fut-il dit, qu'une paperasse mazarine. Après la sortie des princes, la séance fut reprise. L'assemblée vota l'envoi au roi d'une demande pour solliciter son retour à Paris et l'expulsion du cardinal Mazarin; mais elle décida qu'elle ne ferait aucune union et ne fournirait aucuns deniers pour assister les princes contre le roi, sous prétexte du renvoi du ministre. Cette assemblée de l'Hôtel-de-Ville fut loin, par conséquent, de donner aux princes la satisfaction qu'ils s'en promettaient.

A la cour des aides, le premier président, Jacques Amelot[1], fit entendre au prince de Condé les vérités les plus dures, lui reprochant de recevoir l'argent de l'Espagne et de faire des levées d'hommes dans Paris, malgré les défenses qui lui en avaient été faites. En terminant sa harangue, il adjura le duc d'Orléans d'apporter tous ses soins à rétablir dans la famille royale l'union de laquelle dépendait le salut public. La cour des aides désavoua les paroles hardies de son prési-

[1] Jacques Amelot, né en 1602, mort en 1668, de la branche aînée des Amelot, ancienne famille de magistrature originaire d'Orléans.

dent; mais le prince de Condé, qui pensait de voir prendre des ménagements, garda la hont de les avoir subies, politique faible, que lui reproche le cardinal de Retz toujours à l'affût de ses fautes pour en profiter.

Cette politique laissa, dès le commencement lever la tête à une opposition qui ne pouvait que grandir, et qui conduisit ce prince, lorsqu'il voulut la surmonter, aux extrémités les plus déplorables.

Dans le même temps que les cours souveraines permettaient dans leur sein ces manifestations en faveur de l'autorité royale, elles ne cessaient, comme par le passé, de maintenir leurs déclarations contre le cardinal Mazarin et contre le principe du pouvoir absolu. Le ministre favori vint donner une nouvelle force à cette persévérante attitude par une grave imprudence. Interprétant en sa faveur le froid accueil fait au prince de Condé, il crut le moment favorable pour obtenir la révocation de la déclaration rendue contre lui au moment de la majorité du roi, et fit commander au parlement d'annuler tous les actes et tous les arrêts qui lui étaient contraires. Un inébranlable refus accueillit cette tentative. Cette maladroite précipitation fit dire à Le Coigneux de Bachaumont[1] que la cour avait trouvé le moyen de faire

[1] François le Coigneux de Bachaumont, fils de Jacques Le

Boislève frondeur. Boislève était connu et même décrié dans sa compagnie pour être le plus prononcé en faveur du cardinal Mazarin.

En réponse à ces exigences, le parlement, froissé, envoya à la cour le président de Nesmond et quatre conseillers, porteurs de nouvelles remontrances, qui commençaient ainsi :

« Sire,

« La déclaration de Votre Majesté, qui bannis-
« soit pour jamais de son royaume le cardinal
« Mazarin, ayant suivi d'un jour la séance que
« Votre Majesté prit en son lit de justice, pour sa
« majorité, nous ne pouvions douter de cette pro-
« messe faite à vos sujets à la vue de toute la
« France. Nous, dépositaires de la foi publique,
« eussions cru commettre un crime de nous en
« défier, et cependant cet homme ambitieux et
« perfide s'est rapproché de votre personne, et a
« été reçu dans vos conseils.

« Ce changement de vos résolutions, Sire, rem-
« plira d'étonnement toute l'Europe, comme il a

Coigneux, président à mortier, et lui-même conseiller au parlement, exerçait sans cesse sa verve contre le cardinal par des épigrammes. Il passe pour être l'auteur de la comparaison qui fit baptiser les mouvements politiques de cette époque du nom historique qui leur est resté.

« déjà fait toute la France; nous ne pouvons « l'imputer qu'aux artifices du cardinal Mazarin, « parce qu'il est homme sans foi, et veut établir « la fourberie par des maximes abominables, qui « vont à la destruction des monarchies, en rom- « pant tous les liens de la société civile.

« Le cardinal Mazarin a bien osé dire *que la « bonne foi ne doit être en usage que parmi les « marchands... Que l'honnête homme n'est point « esclave de sa parole... Qu'il n'y a point de dan- « ger à mentir, pourvu que le mensonge ne soit « connu qu'après qu'il a réussi.....* Et déjà nous « avons vu les effets de ses damnables leçons, « quand il a fait écrire à Votre Majesté que votre « intention était de maintenir les déclarations ren- « dues contre lui au moment même où il rentrait « dans le royaume en vertu d'autres lettres obte- « nues de Votre Majesté. Nous osons le dire, Sire, « jamais une plaie si mortelle n'avait été faite à la « dignité royale..... Et l'auteur de cet attentat « porte la qualité de surintendant de l'éducation « de Votre Majesté!

« Éloignez de vous, Sire, cet esprit pernicieux, « qui mesure la durée de l'empire à celle de son « crédit; qui s'efforce de persuader à Votre Ma- « jesté que les plaintes contre l'insolence de sa « fortune sont des conspirations contre l'État, « selon la pratique commune à tous les favoris,

« de faire croire aux rois qu'on offense leur per-
« sonne lors qu'on attaque leurs ministres!

« Sire, il est nécessaire que Votre Majesté re-
« connoisse bien le véritable état de la monarchie
« de France. On ne doit proposer à Votre Majesté
« que les exemples des bons et sages rois, comme
« celui de Henri le Grand, votre aïeul, lequel
« étant pressé de faire vérifier, dans son parle-
« ment, un édit nouveau, et ayant appris, par la
« bouche de M. de Harlay, premier président,
« que ce qu'il désiroit ne pouvoit se faire qu'en
« employant la puissance absolue, répondit par
« ces paroles, dignes d'un prince juste et clément :
« *A Dieu ne plaise que je me serve jamais de cette*
« *puissance absolue qui se détruit en la voulant*
« *établir, et à laquelle je sais que les peuples*
« *donnent un mauvais nom!* »

Ces remontrances continuaient par l'énumération des actes coupables et tyranniques imputés à l'administration du cardinal Mazarin. Les députés du parlement, admis dans le cabinet du roi, ne purent obtenir de donner lecture de ces remontrances. Tandis que la reine-mère leur reprochait avec aigreur leur obstination, le jeune roi leur répétait avec colère, jusqu'à ce qu'ils eussent obéi : *Messieurs, retirez-vous*. Louis XIV était nourri dans ces maximes du pouvoir absolu qui devaient produire, il est vrai, la grandeur de

son règne, mais, après lui, la décadence et la chute de la vieille monarchie. L'enfant qui repoussait le président de Nesmond devait naturellement devenir le vieillard qui disgracierait Fénelon !

L'insuccès de cette mission affligea le parlement et les cours souveraines sans les décourager. Cette ténacité prouve quelle eût été la puissance du tiers parti, imaginé par le cardinal de Retz, si le duc d'Orléans eût voulu se mettre à sa tête. De ce côté était, dans la capitale, le courant de l'opinion; c'était l'idée de la prédominance exclusive, égoïste et jalouse de la bourgeoisie, aspirant à devenir maîtresse du gouvernement de l'État. Une monarchie de 1830, dont on peut faire remonter le germe jusque-là, avait son éclosion toute prête; mais cet œuf, couvé avec soin, pendant quinze années de la Restauration, par le duc d'Orléans de 1830, et de la coquille duquel est sorti, florissant, le coq gaulois, qui a chanté pendant dix-huit autres années les heures d'un système éphémère, ne trouva pas les mêmes soins assidus de la part du duc d'Orléans de 1652. Celui-ci, sans persévérance, passant sans cesse d'un plan à un autre plan, d'une conspiration à une autre conspiration, manqua toujours ses couvées politiques. Il est indubitable que si la combinaison du tiers parti eût été alors

soutenue par le duc d'Orléans, elle aurait eu un irrésistible succès; mais sa base étroite et insuffisante n'eût pas tardé, ainsi que l'expérience s'en est faite plus tard, à entraîner de même l'édifice, renversé par un souffle, sous le poids de ses propres ruines. Quelle différence entre une réforme sur la base du tiers parti, et une réforme sur celle des États Généraux qui représentaient le pays tout entier!

Quelque erronée que fût donc la constitution d'un tiers parti comme principe d'un système politique, les idées fausses n'étant jamais celles qui ont le moins de chances de prévaloir, nous trouvons encore la preuve des probabilités du succès de ce parti dans un certain mouvement d'émancipation pour obtenir une liberté plus grande de culte et de conscience, qui s'opérait parmi les protestants du Midi. Ce mouvement cherchait son appui dans l'accord politique du duc d'Orléans, du parlement de Paris et de la bourgeoisie. La lettre suivante, du duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, au ministre Le Tellier, contient sur cette tendance, qu'il parvint à déjouer, une intéressante révélation [1].

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

« Monsieur,

« J'ay fraichement receu quelques lettres du Vivarez, par lesquelles on me donne advis qu'un gentilhomme, nommé M. d'Antrevaux, qui avoit esté député par ceux de la religion prétendue réformée, pour demander le restablissement de leur exercice en divers endroits de ce pays-là, s'estant adressé à Monsieur le duc d'Orléans et à Messieurs du parlement de Paris, desquels il a obtenu tout ce qu'il désiroit, il n'a pas été advoüé à son retour par ceux soubz le nom desquels il avoit agy, qui déclarèrent de ne vouloir accepter aucune grâce que de la main du Roy; et la députation avoit esté faite du consentement des villes de Montpellier et de Nismes. Ils y ont envoyé pour prendre leurs sentiments. Après quoy, comme j'ay plusieurs amys de cette religion, quelques-uns croyent qu'ils pourront rechercher mon entremise pour obtenir de Sa Majesté la grâce qu'ils desirent; de quoy j'ay jugé à propos de vous donner advis par advant, ne croyant pas, si j'en suis prié, de devoir refuser une chose dont le succès ne peut estre qu'utile au service du Roy. Je continueray de vous escrire particulièrement ce que j'apprendray, tant sur cela que sur toutes les autres affaires qui regarderont l'intérest de

Sa Majesté ; et tousjours je vous susplieray de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-affectionné serviteur,

« LESDIGUIÈRES. »

« A Grenoble, ce 7 avril 1652. »

Si le duc de Lesdiguières, administrateur habile, avait réussi à faire désavouer le mandataire par ses mandants, ce n'était, en définitive, qu'au prix de la concession qu'il demandait à l'autorité royale de tout ce qui faisait l'objet des vœux des protestants, et cette attraction d'un grand nombre pour la formation d'un tiers parti n'en est pas moins constatée d'une manière irrécusable. Cette démarche, au nom des protestants, est d'autant plus remarquable, que jusqu'alors ils s'étaient montrés plus favorables au parti du cardinal Mazarin qu'au parti de la Fronde, le premier représentant, au point de vue politique, l'opposition avec la cour de Rome.

Il était donc facile de former un tiers parti puissant avec les parlements et la bourgeoisie, fortifié par l'accession des protestants, tous sous le giron du cardinal de Retz, le favori de la cour de Rome! Étrange confusion des ambitions et des

révolutions, et de cette déplorable politique des intérêts de vieille tradition, hélas! cette politique, prônée de nos jours encore par certains esprits guidés cependant par les plus honorables intentions, nous a conduits au chaos des principes et des choses, inextricable labyrinthe pour sortir duquel la société a perdu le fil d'Ariane.

Le cardinal de Retz échoua dans sa tentative par la timidité du duc d'Orléans; et il ne parvint, en définitive, sans rien constituer, qu'à miner de plus en plus le terrain sous les pieds du prince de Condé dont la politique, sans principes également et toute personnelle, se montrant davantage à découvert, créait l'isolement autour de lui. Plus d'une fois, sans doute, ce prince dut regretter la résolution inconsidérée qui lui avait fait quitter son armée, alors qu'en restant à sa tête, il eût pu pousser vivement les conséquences du combat de Bléneau. Il avait été maladroitement engagé dans cette voie par ses conseillers, et il n'avait encore que les mêmes hommes autour de lui pour l'assister dans les circonstances difficiles où ils l'avaient placé; pauvre ressource pour suppléer à sa propre insuffisance.

Son conseil se composait de Léon le Bouthilier, comte de Chavigny, qui, ambitieux et léger, ne voulait au fond que rentrer dans le ministère par une route quelconque; créature, comme son père,

du cardinal de Richelieu, il était naturellement nourri dans les maximes du pouvoir absolu qui plaisaient tant au prince de Condé, pourvu que l'application n'en fût pas tournée contre lui; de Goulas, secrétaire du duc d'Orléans, qui ne voyait que par les yeux de Chavigny; du duc de la Rochefoucauld, brave au combat et penseur dans le cabinet, mais qui n'était pas de l'étoffe dont on fait les ministres; enfin du duc de Rohan-Chabot, qui venait de perdre Angers et avait donné dans cette occasion des preuves assez équivoques de dévouement à son bienfaiteur; il paraissait même s'attacher chaque jour davantage à la personne du duc d'Orléans. Il avait su néanmoins conserver sa faveur auprès du prince de Condé; il lui plaisait par une élégance de manières à laquelle ce prince n'était pas insensible; cet avantage devait être le principal qu'il possédât. S'il faut s'en rapporter au cardinal de Retz, le seul talent qu'il ne lui refusât pas était celui de bien danser[1]. Comme la connaissance approfondie des personnages historiques est toujours intéressante, et que le duc de Rohan a joué un rôle dans les événements de cette époque, nous lui laisserons le soin de se faire juger lui-même par la lettre

[1] « M. de Rohan, qui n'estoit à parler proprement bon qu'à danser, ne se croyoit lui-mesme bon que pour la cour. » *Mémoires du cardinal de Retz.*

suivante dans laquelle il menace de représailles, peu sanglantes du moins, tous les carrosses ennemis, en paraissant porter un peu loin le chagrin de la perte du sien, qui l'afflige davantage que le retrait de son autorité dans son gouvernement d'Anjou.

A M. le Tellier[1].

« De Paris, le 19 mars 1652.

« Monsieur,

« J'ay apris en arrivant icy qu'on m'a confisqué à Saumur un carrosse avec celuy de M. de Clérembault[2] que nous faisions venir à Angers, après l'avoir demandé à M. de Cominges[3] par un des miens qui m'assura que je le pouvois en surretté, et, en cela, Monsieur, je vous demande que vous me fassiez l'honneur de me faire savoir par quel ordre et à qui on l'a donné. Il me coustoit deux mil francs, et, sy je ne le puis ravoir, je vas arester

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII, p. 157.

[2] Probablement Jacques de Clérembault, frère de Philippe de Clérembault, comte de Palluau; celui-ci servait le parti du roi, et devint maréchal de France.

[3] Gaston-Jean-Baptiste, comte de Cominges, capitaine des gardes-du-corps de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Saumur.

tous ceux que je trouveroy icy dans les maisons de ceux qui sont à la cour, et sy l'on autorise des choses que la bienséance ne permet pas entre les plus cruels ennemis, chacun en fera de son costé. Je vous demande pardon sy je vous importune d'un sy petit intérest, je confesse qu'il me pique plus que la commission qu'on a donnée à M. de La Meilleraye de commander dans mon gouvernement où j'aprends qu'on viole tous les articles portés par mon traité. C'est un desmeslé entre M. d'Hocquincourt et moy qui m'a donné des paroles qu'il ne violera pas; il est plain d'honneur et de générosité et ne voudroit pas ruiner la réputation qu'il en a aquise en meanquant à un homme qui c'est confié en luy et qui est son amy, et j'ay paine à croire que monsieur le cardinal velie se moquer du mareschal de France qui a traité et signé au nom du Roy. Sy j'estois assez heureux, Monsieur, pour vous pouvoir tesmoigner l'estime que je fais de vostre amitié, il n'y a rien que je n'entreprise pour cela et je vous assure qu'il ne se peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je suis,

« Monsieur,

« Votre très humble et obéissant serviteur,

« ROHAN. »

« De Paris, ce 19 mars 1652. »

« Je vous suplie de me faire l'honneur de dire à M. de Senecterre[1] que je ne puis me défandre d'estre toujours son très humble serviteur et à M. de Champlâtreux[2] que je l'honore toujours passionément. »

Tandis que le prince de Condé et son conseil, trop au-dessous de la gravité des circonstances, faisaient de vains efforts pour concilier à leur politique les compagnies souveraines, les négociations avec la cour étaient loin d'être négligées par eux. Jamais peut-être elles ne furent plus entrecroisées, plus actives, plus inconséquentes; elles marchèrent de front avec les événements de la guerre jusqu'au jour qui précéda le combat du faubourg Saint-Antoine. Ces négociations étaient dignes d'un tel conseil, portant la double empreinte de l'insuffisance des conseillers et de l'égoïsme de leurs vues. Chavigny et Rohan surtout poussaient le prince dans cette voie, au bout de laquelle le premier entrevoyait le ministère, but que se proposait son ambition, et le second l'éclat de la cour, dont il trouvait que le reflet

[1] Henri de Senneterre ou Saint-Nectaire, duc de la Ferté, maréchal de France de la promotion de l'année 1651, avec les maréchaux d'Aumont, d'Estampes et d'Hocquincourt.

[2] Jean Molé de Champlâtreux, conseiller d'État, fils du premier président Molé et de Renée de Nicolaï, qui avait sauvé la vie au coadjuteur. Voy. t. I, p. 280.

manquait à ses talents. Tous les deux, accompagnés de Goulas, secrétaire du duc d'Orléans, agissant au nom de son maître, qui n'entendait nullement être mis en dehors des négociations [1], bien que, à part l'expulsion du cardinal Mazarin, il ne sût pas précisément, ni ce qu'il voulait, ni ce qu'il espérait [2], se rendirent, le 25 avril, à Saint-Germain, où était la cour. Leurs instructions portaient de s'aboucher avec la reine; mais de n'avoir aucun rapport avec le cardinal Mazarin, puisque le but principal de leur mission était de demander son exil. Ils furent reçus par la reine et par le jeune roi; mais le cardinal Mazarin assistait à l'entrevue. Ils demandèrent que le cardinal se retirât, parce qu'ils ne pouvaient parler librement en sa présence; mais le jeune roi, auquel la leçon avait été faite à l'avance, s'y opposa formellement. Le cardinal présent imprima par son adresse à la conférence une tournure bien différente de celle qu'elle devait avoir, d'après les instructions données par les mandants à leurs mandataires:

[1] Gaston, de nos maux étant las,
Député Rohan et Goulas,
Vendredi dernier, ce semble...
(*Muse historique*, lettre du 28 avril.)

[2] Le cardinal de Rètz interrogeant le duc d'Orléans sur son but et son espoir dans le succès de cette négociation, Gaston lui répondit en sifflant : « Je ne le crois pas; mais quoi ? tout le monde négocie; je ne veux pas demeurer seul. » (*Mémoires du cardinal de Retz.*)

l'exil du cardinal fut écarté; et les négociateurs s'engagèrent à obtenir l'adhésion des princes et à les désarmer par la promesse de la création d'un conseil de gouvernement semblable à celui qui avait été établi à la mort de Louis XIII. Bien entendu, Chavigny s'était réservé une place dans ce conseil, et l'honneur d'accompagner le cardinal Mazarin à la frontière pour traiter de la paix avec l'Espagne. Les maladroits négociateurs étaient dupes de l'habileté du cardinal, qui, dans cette combinaison, gardait toujours le suprême pouvoir. En outre, si cette combinaison n'aboutissait pas, en affectant de traiter publiquement avec les envoyés des princes, le cardinal n'ignorait pas qu'il rendait les princes suspects à leurs propres partisans, mis en crainte d'être trahis par eux.

Quand les négociateurs furent de retour à Paris avec leurs propositions, le prince de Condé trouva qu'ils étaient revenus les mains vides de tous les avantages qu'il s'attendait à leur voir rapporter en retour de la paix qu'il proposait, et ne voulut pas entendre parler de semblables arrangements. Sans disgracier complétement Chavigny, sur le compte duquel il était trop aveuglé pour ouvrir complétement les yeux, il ne plaça plus en lui désormais la même confiance. Il s'obstina à croire que l'échec de la négociation provenait unique-

ment de l'impéritie des négociateurs, tandis qu'elle n'en était pas l'unique cause. La vérité oblige de faire une grande part à la résolution inébranlable de la reine de ne jamais retirer sa confiance, ni le pouvoir, à son ministre, et à l'ambition intéressée de celui-ci, qui préférait la continuation des troubles à un accord avec le prince de Condé. Cet accord eût rendu ce prince maître de la situation, tandis que le cardinal prétendait au contraire par sa politique qu'il maniait lui-même, et par ses armes confiées aux mains du maréchal de Turenne, réduire Condé à sa merci.

Le prince de Condé crut donc que, pour réussir, il n'avait qu'à changer de négociateurs. Il fut du reste vivement poussé à une tentative nouvelle par la duchesse de Châtillon. Le duc de Nemours, la Rochefoucauld, Gourville, travaillèrent avec le prince aux nouvelles propositions; Gourville en fut le porteur. Les principaux articles étaient : 1° l'éloignement du cardinal Mazarin : cet article n'avait d'autre but que de couvrir les apparences; le prince de Condé était disposé à renoncer à l'éloignement du cardinal; il pensait qu'en consentant en principe à partager le pouvoir avec lui, il ne lui serait pas difficile ensuite de le dominer par son ascendant; 2° un pouvoir, conjointement avec le duc d'Orléans,

pour traiter de la paix avec l'Espagne; 3° la formation d'un ministère composé de personnes agréables aux princes; 4° l'amnistie pour la Guyenne; 5° le rétablissement des adhérents des princes dans leurs biens, charges et gouvernements. Çet article était suivi de plusieurs autres permettant au prince de Conti d'échanger avec le duc d'Angoulême son gouvernement de Champagne contre celui de Provence, promettant au duc de Nemours le gouvernement d'Auvergne; au duc de la Rochefoucauld celui d'Angoumois et de Saintonge, ou cent vingt mille écus avec brevet d'altesse, pareil à celui de MM. de Bouillon et de Rohan-Guéménée; un semblable brevet pour le prince de Tarente, avec des dédommagements pour la ruine de Taillebourg; le rétablissement du duc de Rohan dans son gouvernement d'Anjou, avec adjonction de celui des Ponts-de-Cé; le rétablissement du duc de la Force dans son gouvernement de Bergerac; deux bâtons de maréchaux de France pour les comtes de Marsin et du Dognon; le collier de l'ordre pour le marquis de Sillery, avec cinquante mille écus pour l'achat d'un gouvernement; à Viole, l'agrément pour acheter une charge de secrétaire d'État ou de président à mortier, avec la somme nécessaire pour cette acquisition. Lorsque toutes ces conditions auraient reçu leur accomplissement, le

prince de Condé promettait de déposer les armes, et, trois mois après, un article secret permettait au cardinal Mazarin de rentrer en France et de reprendre son poste au ministère.

La convocation des États Généraux, l'établissement de la monarchie sur des bases fixes et stables, avec des garanties contre les abus du pouvoir absolu, étaient des intérêts trop secondaires aux yeux du prince de Condé, ou qui lui étaient même trop antipathiques, pour qu'il les eût fait entrer dans les conditions du traité projeté; ils furent passés sous un complet silence. Jamais traité peut-être n'a porté un tel cachet de duplicité, d'imprévoyance, de vues étroites et égoïstes, d'appétits ambitieux. Il ne pouvait sous aucun aspect être à la convenance du cardinal Mazarin; mais, pour décrier davantage le prince de Condé, en rendant publiques ses tentatives de négociations, le cardinal fit bon accueil à Gourville et affecta de se montrer avec lui. Quant à la négociation elle-même, il lui fut suffisant, pour la faire échouer, de susciter quelques ambitions rivales au sujet des grâces demandées, et de soulever quelques difficultés de détail pour leur exécution, particulièrement en ce qui concernait le duché d'Albret, promis au duc de Bouillon en échange de la principauté de Sedan, duché qui se trouvait possédé par le prince de Condé. Pour secon-

der ses vues, Mazarin rencontra encore d'autres auxiliaires de bonne volonté : le cardinal de Retz, qui trouvait dangereux pour ses intérêts que la paix fût conclue par toute autre entremise que par la sienne, et qui n'eut pas de peine à convaincre le duc d'Orléans que ce projet de traité le sacrifiait; Chavigny, qui eût été jaloux de voir réussir Gourville dans une négociation où lui-même avait échoué. Avec ce concours des circonstances les plus diverses, cette tentative de paix s'évanouit comme la précédente.

Le prince de Condé, sans se décourager par ce double insuccès, revient à la charge par un nouvel intermédiaire, le comte de Gaucourt, négociateur habile, qui avait conclu avec tant d'adresse son traité d'union avec le duc d'Orléans. Il l'envoie auprès de la cour. Même accueil de la part du cardinal, même manége pour rendre publiques les tentatives de négociations, aidé en cela par le rang même du messager qui donne à sa mission plus d'éclat que n'avait eu celle remplie par Gourville; et comme les intérêts et les situations ne sont nullement changés, finalement, même échec.

On aurait pu croire le prince de Condé à bout de négociateurs après en avoir vainement tant usés à ses négociations, lorsqu'il en avise un nouveau, qui accepte avec empressement, et passe

instantanément du rang de conseiller à celui d'ambassadeur : c'est la duchesse de Châtillon, qui était revenue à Paris aussitôt que le prompt rétablissement du duc de Nemours lui eut permis d'y revenir lui-même[1]. En Berry, l'année précédente, la duchesse de Longueville a accepté, provoqué même les hommages du duc de Nemours; par un sentiment d'amour froissé, la belle veuve a juré, au prix même d'une part de son attachement pour le duc de Nemours, d'enlever le prince de Condé au parti de sa sœur. Le duc de la Rochefoucauld, qui, lui aussi, veut se venger de la duchesse de Longueville, devient l'instigateur, près de madame de Châtillon, de ce plan peu digne, il faut le dire, qui la place dans la nécessité de ménager à la fois et Condé et Nemours. Le duc de

[1] La duchesse de Châtillon,
Dont sans amoureux aiguillon
Le plus sévère et le plus sage
Ne saurait lorgner le visage,
Est revenue en cette ville,
Accompagnée en bel arroi
Des gens des princes et du roi;
Mais outre ces braves gens d'armes,
Dix mille amours, dix mille charmes,
Dix mille attraits, dix mille appas,
La suivoient aussi pas à pas;
Et ce fut avec cette escorte,
Moitié charmante et moitié forte,
Ainsi que plusieurs m'ont appris,
Que la belle entra dans Paris.
(*Muse historique*, lettre du 28 avril 1652.)

Nemours se prête lui-même à cette partie, dont alors il connaissait mal l'enjeu, ainsi que sa jalousie le témoigna plus tard. Le duc de la Rochefoucauld, comme récompense anticipée, engage enfin le prince de Condé à donner à sa négociatrice, dont la fortune était plus que médiocre, la propriété entière de la terre de Merlou, en qualité de sa parente par la maison de Montmorency[1].

La duchesse de Châtillon se rend à la cour, apportant dans son désir de conclure la paix l'ardeur d'une cause personnelle. La reine reçoit la duchesse avec la bienveillance la plus encourageante, le cardinal témoigne toute sa reconnaissance pour le zèle qui dicte ses démarches, et toute sa bonne volonté pour les faire aboutir, mais avec l'intention secrète, toujours invariable, de les faire avorter. Le rusé ministre traîne les pourparlers en longueur pour amuser le prince de

[1] Isabelle-Angélique de Montmorency, fille de François de Montmorency, comte de Bouteville, que sa passion pour le duel avait conduit à l'échafaud, en 1627, et sœur de l'illustre maréchal de Luxembourg, avait épousé, en 1645, le dernier des Coligny, duc de Châtillon, tué, en 1649, au combat de Charenton. La duchesse était demeurée veuve à vingt-trois ans. La princesse douairière de Condé, sœur du duc de Montmorency décapité à Toulouse en 1632, n'avait donné, par son testament, à madame de Châtillon, que la jouissance viagère du château et de la terre de Merlou; le don du prince de Condé lui en assura l'entière propriété.

Condé, et gagne ainsi un temps précieux pendant lequel le maréchal de Turenne, manœuvrant habilement, comme nous le verrons en son lieu, parvient à couper à l'armée du prince le chemin de Paris.

Comme, dans ce feu croisé de négociations, chacun craignait que la paix ne se fît sans lui, le parlement de Paris et les autres cours souveraines se mirent aussi à négocier. Elles députèrent auprès de la reine, à Saint-Germain, mettant toujours à leurs propositions de paix la condition de l'éloignement du cardinal Mazarin. C'est dire assez que leurs propositions, moins écoutées encore que celles du prince de Condé, n'eurent pas plus de succès.

Bien que la ville de Paris fût entre les mains des ennemis de la cour, celle-ci n'y conservait pas moins de certains dehors d'autorité qui mettaient la capitale dans la situation difficile d'avoir à répondre à deux gouvernements à la fois. Le maréchal de l'Hôpital continuait d'exercer les fonctions de gouverneur, et son attachement à la cause royale n'était pas douteux. Il était l'intermédiaire des ordres, assez rarement écoutés, que la cour continuait à transmettre au corps de ville et aux cours souveraines; il donnait aussi à la cour les conseils qu'elle réclamait, en la tenant exactement au courant de toutes choses, ainsi que le

démontre la lettre suivante du maréchal au jeune roi[1] :

« Paris, 26 avril 1652.

« Sire,

« J'ai receu la lettre dont il a pleu à Votre Majesté de m'honorer, laquelle je ne manquerai pas de communiquer à MM. le prévôt des marchands et échevins et conseillers de la ville. Quant à ce qu'elle me commande de donner mon advis sur ce qui regarde le nombre des gens de guerre qu'Elle doibt retenir auprès de sa personne, je croy, Sire, qu'Elle ne peut pas moins avoir que son régiment des gardes française et suisse, ses gens d'armes et chevaux légers et ceux de la Reyne : les princes ayant sept ou huict cents chevaux et autant d'infanterie dans Paris ou bien proche, l'infanterie très-mauvaise, et la plus grande partie de la cavalerie de filous. Il est vray qu'il y a nombre d'officiers de leur armée. Je ne manqueray pas de tenir Votre Majesté advertie de tout ce qui se passera, et de vivre et mourir

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre,* vol. CXXXIII.

« Votre très-humble, très-obéissant et très-fidelle suject et serviteur,

« LOSPITAL[1]. »

L'échec de ses négociations avec la cour obligeait le prince de Condé ou à une soumission absolue sans conditions, telle que l'entendait le cardinal Mazarin, ou à se jeter plus que jamais dans les voies de la résistance et de la guerre. Il adopta ce dernier parti, qu'il trouvait plus conforme à sa sûreté et aux vues de son ambition. Pour s'efforcer de gagner les sympathies des cours souveraines, il continua quelques jours encore à pratiquer vis-à-vis d'elles une modération si grande, qu'elle était pour son caractère une constante humiliation; mais les tentatives faites par ces corps judiciaires pour conclure la paix sans sa participation, lui paraissant un danger qu'il fallait à tout prix conjurer, il résolut de les abattre à ses pieds, et de se rendre maître de Paris en l'effrayant.

La scène qui se passa au parlement, le 26 avril, suffit pour donner une idée des rapports très-

[1] Le maréchal de l'Hospital ou de l'Hôpital ne signait pas, on le voit, conformément à l'orthographe consacrée pour son nom. Ce fait ne présente rien de surprenant, à une époque où l'orthographe des noms propres, et même celle de la plupart des mots, se bornait généralement, comme règle, à la reproduction de leur consonnance euphonique.

tendus qui existaient entre le prince et un grand nombre de conseillers. Le prince reprocha au président de Novion, après avoir été grand frondeur, de s'être retourné par des motifs intéressés. Le président protesta; le prince, insistant, ajouta que ce n'était pas être homme d'honneur que d'abandonner ses amis pour un intérêt payé. Le président répliqua: « Monsieur, vous me traitez trop mal, et j'élèverai ma voix pour me plaindre à la compagnie. » M. le prince repartit : « Et moi, quand je lèverais la main sur vous, il y a assez de différence entre vous et moi pour qu'il n'en fût autre chose[1]. »

Un vieux moyen toujours nouveau, puissant levier pour émouvoir le peuple, fut employé par le prince de Condé pour en venir à ses fins; des inquiétudes sur les subsistances furent répandues, et la population répondit naturellement à ces bruits par une dangereuse effervescence. Quelques milliers de vauriens et de bandits, organisés pour le désordre, sortant, pour ainsi dire, sous chaque pavé, encombrent les principales rues et les places publiques; des conseillers au parlement, de notables habitants sont journellement

[1] Nous empruntons cette scène au manuscrit inédit : *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusqu'au 26 avril 1653.*

insultés et menacés; les carrosses surtout ne peuvent plus circuler sans danger.

A la barrière des Incurables, au faubourg Saint-Germain, le carrosse de M. de Béringhem, premier écuyer de la petite écurie du roi, est assailli; ce carrosse appartenait au roi, avec des pages et des valets de pied portant ses livrées; il ne peut cependant se racheter du pillage qu'en payant une rançon de dix ou douze pistoles. La duchesse de Bouillon [1], voulant sortir de Paris avec ses enfants, est arrêtée dans son carrosse, et forcée de demeurer. Le carrosse de la comtesse de Miossens [2] n'échappe que par la vitesse de son attelage; mais celui de son frère, du Plessis-Guénégaud, est arrêté, et lui-même est forcé de se réfugier dans le logis du comte de Flamarins, où la populace le tient assiégé pendant plusieurs heures. Le carrosse de Molé-Sainte-Croix, évêque de Bayeux, fils du premier président, est arrêté et pillé dans le faubourg Saint-Germain; un exempt et quatre gardes du duc d'Orléans se rencontrent à propos pour arracher le prélat aux mains des assaillants; ils se jettent avec lui dans

[1] Éléonor-Fébronie de Bergh, duchesse de Bouillon. Voyez t. I, p. 73.

[2] Femme d'Amanieu d'Albret, comte de Miossens, celui qui avait conduit les princes dans le donjon de Vincennes, et qui fut tué en duel en 1672.

une maison voisine. L'émeute grondante en entreprend le siége; la maison est sur le point d'être forcée, lorsque des compagnies bourgeoises, accourues, dégagent le prélat, et, pour le mettre en sûreté, le conduisent chez le duc d'Orléans, au palais du Luxembourg. L'émeute, qui a suivi, sans égard pour le prestige ordinaire de popularité de Monsieur, veut enfoncer les portes du palais, et dirige contre elles des coups de pierre et de fusil. Goulas, secrétaire de Gaston, cache l'évêque éperdu dans son appartement. Le duc d'Orléans, non moins éperdu du vacarme et du péril, était dans une indicible fureur contre l'exempt et les gardes qui, en dégageant l'évêque, lui avaient procuré cet hôte dangereux, et jurait de les casser; la duchesse, pour tout sauver, l'évêque excepté, opinait à le rendre à la populace pour la contenter, lorsque celle-ci finit par se dissiper d'elle-même. A la porte Saint-Victor, madame de Beauvais [1], première femme de chambre de la reine, fut arrêtée avec mademoiselle de Saint-Mégrin [2] et quelques autres personnes, malgré un passe-port du duc d'Orléans et l'escorte de

[1] Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de Beauvais; elle était borgne, mais fort recherchée, dit-on, à cause de l'influence que sa position lui donnait sur la reine. Elle passe pour avoir eu les premières faveurs de Louis XIV.

[2] Sœur du marquis de Saint-Mégrin, tué au combat du faubourg Saint-Antoine.

quelques-uns de ses gardes; il y eut deux ou trois hommes tués avant qu'elle pût continuer son chemin [1].

Dans les salles même du palais, le procureur du roi de la ville et deux échevins furent sur le point d'être massacrés, et ne durent leur salut qu'à l'intervention du duc de Beaufort. Le prévôt des marchands, en sortant de chez Monsieur, fut assailli, dans la rue de Tournon, avec les personnes qui l'accompagnaient; des secours demandés au palais du Luxembourg et à l'hôtel de Condé, qui étaient également proches, ne leur furent point envoyés. Ils échappèrent comme par miracle, en se jetant dans le cabaret du *Riche Laboureur*, qui, donnant sur les fossés de la ville, avait une issue dans la campagne. Du reste, le duc d'Orléans était de facile composition avec le désordre pourvu qu'il ne vînt pas gronder trop près de ses oreilles. A la nouvelle que M. de Cumont [2], commissaire du parlement, était venu lui apporter, afin de solliciter une répression vigoureuse, qu'une émeute avait saccagé et pillé le

[1] Nous avons tiré la plupart des détails qui précèdent du *Journal des Guerres civiles*, par Dubuisson-Aubenay, tome VI, p. 149, manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine.

[2] Abimélech de Cumont, conseiller au parlement. Tallemant des Réaux prétend qu'il était si avare, « qu'il est mort dans son pourpoint faute d'une chemisette. »

bureau des entrées de la porte Saint-Antoine, il s'était borné à répondre : « J'en suis fâché ; mais il n'est pas mauvais que le peuple s'éveille de temps en temps ; il n'y a personne de tué, le reste n'est pas grand'chose. » Quélin [1], conseiller au parlement et capitaine de son quartier, ayant conduit sa compagnie au palais pour y monter la garde, fut abandonné par elle, tous ceux qui la composaient criant qu'ils n'étaient point faits pour garder des Mazarins.

Le système inauguré par le prince de Condé n'avait pas tardé, on le voit, à porter largement ses fruits. Le parlement, effrayé, interpella vainement les princes sur ces désordres ; ceux-ci ne manquèrent pas, il est vrai, de les désavouer, mais il ne demeura douteux pour personne qu'ils en étaient les instigateurs. A partir de ce moment, les princes furent maîtres absolus dans Paris.

[1] Nicolas Quélin, fils de la belle madame Quélin, l'une des nombreuses maîtresses de Henri IV. Il se disait fils de ce monarque : « Il est vray qu'il fait assez de tyrannies aux marchands de bois de l'isle Notre-Dame pour n'estre pas fils d'un particulier ; mais il n'a que cela de royal. » (Tallemant des Réaux.)

Guy Patin n'avait pas sur lui meilleure opinion : « Il a pour ses malversations toujours été suspect à MM. les présidents, qui ne lui ont jamais guère distribué de procès qu'il n'y ait esté fort éclairé, de peur qu'il n'y fist quelque fourberie. » (Lettre du 3 janvier 1659.)

Le recrutement, continué par les agents du prince de Condé, nonobstant toutes les défenses de l'Hôtel-de-Ville et du parlement, avait fourni quelques milliers de détestables soldats. Ceux-ci étaient instruits chaque jour au maniement des armes; ils eurent bientôt l'occasion de montrer leur savoir-faire.

Pour garantir la capitale des incursions des troupes royales cantonnées à Saint-Germain, une arche du pont de Saint-Cloud avait été rompue, et le passage était gardé par cent hommes du régiment de Condé. Sur la nouvelle que le comte de Miossens et le marquis de Saint-Mégrin, lieutenants-généraux, s'avancent de Saint-Germain à Saint-Cloud avec du canon, le duc de Beaufort parcourt tous les quartiers de Paris pour appeler aux armes ses soldats improvisés, qui se réunissent au nombre de huit ou dix mille, et le prince de Condé à leur tête, entouré seulement d'un escadron de noblesse, se rend, le 11 mai, au bois de Boulogne. Les troupes royales se retirent du bord opposé de la Seine après quelques coups de canon, sans avoir tenté de forcer le passage. Cette retraite sans combat paraissant mettre en veine l'ardeur des Parisiens, le prince de Condé juge à propos d'en profiter pour les conduire immédiatement à la prise de Saint-Denis, qui n'était protégé que par une garnison

de deux cents Suisses. Ceux-ci, sommés de se rendre, refusèrent et firent une décharge qui n'atteignit personne. Il n'en fallut pourtant pas davantage pour mettre toute l'armée parisienne dans une déroute complète; le prince de Condé déclara que, de sa vie, il n'en avait vu de semblable. Comme le prince avait fait venir les régiments de Condé et de Bourgogne, il les fit avancer, et, sans coup férir, ils entrèrent par de vieilles brèches dans la ville, que les Suisses avaient abandonnée pour se retirer dans l'abbaye. Les bourgeois de Paris, à la vue des deux régiments pénétrant dans Saint-Denis, se hasardèrent, timidement d'abord, à revenir sur leurs pas, puis, apercevant les fossés à peine remplis d'eau et dégarnis de défenseurs sur leur escarpe, ils les franchirent tous à la fois avec une victorieuse ardeur. Il est certain même qu'ils se persuadèrent avoir emporté Saint-Denis de vive force, et qu'ils en conçurent un attachement plus vif pour le prince de Condé, dont ils s'imaginèrent avoir partagé le danger et la gloire. Les Suisses, retranchés dans l'abbaye, se rendirent au bout de deux heures, et le prince de Condé, avec l'armée parisienne, rentra dans Paris, après avoir laissé à Saint-Denis, sous le commandement de Deslandes, une garnison de deux cents hommes tirés du régiment de Condé. Ce succès eut un résultat si éphémère

que, dès le lendemain, le marquis de Saint-Mégrin reprit Saint-Denis, et Deslandes, retranché dans l'église, fut obligé de se rendre après trois jours de résistance.

CHAPITRE XIV.

Marche de l'armée des princes pour se rapprocher de Paris. — Marche de l'armée royale pour couper le chemin de la capitale à l'armée des princes. — L'armée des princes se rabat sur Étampes, où sont réunis de grands approvisionnements. — Six lettres inédites du maréchal de Turenne relatives à la marche de l'armée royale. — Funeste résultat pour l'armée des princes du passage de mademoiselle de Montpensier à Étampes. — Lettre inédite du maréchal de Turenne après le succès que lui a procuré le désordre causé par le passage de la princesse. — Trois lettres inédites du maréchal de Turenne sur un échange de prisonniers, sur des fournitures, sur la situation de l'armée des princes. — Préparatifs de l'armée royale pour le siége d'Étampes. — Quatre lettres inédites du maréchal de Turenne sur ce sujet.

Après le choc de Bléneau, les deux armées opposées s'étaient momentanément éloignées l'une de l'autre, l'armée royale s'étant retirée sur Briare, celle des princes sur Châtillon. Pour celle-ci, Paris était l'objectif. Le prince de Condé, qui s'y était rendu en toute hâte dans l'espoir de frapper par la politique seule un coup décisif à ce point central, avait besoin de l'avoir à sa portée, soit pour consolider un succès obtenu sans elle, soit pour l'obtenir par elle, si son apparition

seule n'avait pas suffi. De Châtillon, l'armée des princes se dirigea sur Montargis, divisée en trois corps, sous les ordres de Tavannes, de Clinchamp et de Valon. Cette marche révélant au maréchal de Turenne l'intention de cette armée de se rapprocher de Paris, il se mit à manœuvrer de manière à lui en couper le chemin. Cette manœuvre n'était pas précisément facile, l'armée des princes se trouvant placée entre l'armée royale et Paris; il fallait intervertir leurs positions respectives. Pour y réussir, le maréchal contourna au midi l'armée ennemie jusqu'à la rivière de l'Yonne; de ce point, remontant vers le nord, il traversa la forêt de Fontainebleau et prit position à la Ferté-Alais, puis à Chastres, à moitié chemin entre Étampes et Paris. Il prit position à Chastres et non à Chartres, ainsi que l'ont écrit les historiens et les éditeurs de Mémoires, depuis 1720, époque à laquelle la seigneurie de Chastres fut érigée en marquisat d'Arpajon en faveur d'un membre de la maison d'Arpajon. La trace du vieux nom s'étant perdue, les historiens et éditeurs ont cru qu'il s'agissait de la ville de Chartres, sans s'embarrasser autrement de l'énormité qu'il y avait à dire que l'armée royale avait pris position dans cette ville pour intercepter la route entre Étampes et Paris. Plusieurs lettres du maréchal de Turenne nous permettent

de rectifier cette erreur sur preuves authentiques [1].

Dans son camp retranché de Chastres, l'armée royale avait l'avantage de couvrir Melun et Corbeil, et de s'interposer entre Paris et l'armée des princes. Comment celle-ci se laissa-t-elle ainsi couper la direction qu'elle voulait suivre, en se laissant devancer?

Le maréchal de Turenne nous l'expliquera lui-même :

« Cette armée voulait gagner par la Ferté un ruisseau qui passe à Villeroy; mais ayant délogé trop tard, faute de chefs habiles, ainsi que le maréchal de Turenne l'avait prévu, l'armée du roi passa la rivière à Moret, et de là, passant par Fontainebleau, arriva à la Ferté une heure avant celle des princes, qui, n'osant plus continuer son chemin vers Villeroy, tourna à gauche vers Estampes, où elle se mit à couvert, après avoir laissé exécuter son dessein à l'armée du roi, qui se logea à Chastres, où l'on prit quantité de prisonniers, qui se rendaient de Paris à l'armée des rebelles [2]. »

[1] Napoléon lui-même a-t-il payé son tribut à cette erreur commune? Sa connaissance de la stratégie ne saurait permettre de le supposer de sa part; il dit cependant que le maréchal de Turenne alla camper à Chartres : tome VII, édition Bossange, 1830. Nous ne devons probablement accuser que son éditeur.

[2] *Mémoires du maréchal de Turenne*. Dans ce passage, re-

La faute commise par les généraux de l'armée des princes fut un peu compensée par l'avantage qu'elle trouva de se mettre à l'abri de la disette, si générale en cette malheureuse année 1652, disette dont souffrait l'armée royale de la plus rigoureuse manière. Des approvisionnements de blé très-considérables, provenant des contrées voisines, avaient été accumulés dans cette ville dans l'espoir de les y mettre à l'abri de la guerre[1]. Ces blés assurèrent la subsistance de l'armée des princes, tandis que l'armée royale, manquant de tout, ravageait et pillait comme en pays conquis. Cette armée commettait de si grands désordres, que deux lettres du roi au maréchal de Turenne lui en firent quelques reproches, et lui prescrivirent de tenir une garde à cheval à l'entrée de son camp, pour empêcher les maraudeurs de sortir dans la campagne[2].

Le passage que nous avons emprunté plus haut aux Mémoires de Turenne, contient tout ce qu'il

levé sur l'édition de *Michaud* et *Poujoulat*, nous avons corrigé l'erreur des éditeurs, qui ont écrit *Chartres*.

[1] Le comte de Tavannes se fait un mérite, dans ses *Mémoires*, d'avoir protégé la conservation de ces approvisionnements sans avoir voulu tirer de sa protection aucune somme d'argent, scrupule que n'avaient eu, à ce qu'il prétend, ni le duc de Beaufort, ni même le duc de Vendôme, gouverneur pour le roi de la ville d'Étampes.

[2] *Mémoires du maréchal de Turenne*, édition *Michaud* et *Poujoulat*.

dit sur les mouvements respectifs des deux armées; sa correspondance inédite, adressée à le Tellier, nous fournit l'inappréciable avantage de pouvoir compléter le célèbre maréchal par lui-même, en suivant pas à pas dans ses détails la marche qu'il a suivie et celle qu'il conseillait à la cour :

« Monsieur,

« On vient d'avoir nouvelle de deux ou trois endroits que les ennemis sont deslogés de Chastillon et marchent vers Montargis. Cela estant, la cour, sans prendre un si grand tour, pourroit bien venir coucher à Gien et à Cosne, et le lendemain à Saint-Fergeau, et nous marcherions en avant avec les trouppes qui nous viennent joindre. La cour prendroit le chemin qui a esté résolu. Je vous supplie de nous envoyer promptement le munitionnaire général ou un de ses commis, et faire partir la voiture de pain et munitions de guerre, ainsi que l'on estoit convenu avec M. de Bouillon.

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« Turenne.

« A Saint-Privé, le 14 avril 1652 [1]. »

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Minis-*

Le maréchal de Turenne insiste d'une manière toute spéciale sur le service des vivres; il était si mal fait et la disette était si grande, que ce cri : Du pain! du pain! s'échappe dans presque toutes ses lettres.

Le plan du maréchal se développe dans ses lettres, dans lesquelles il exprime en outre cette pensée qu'il faut essayer d'abord l'effet du prestige de la présence du roi sur les habitants de Paris, avant de les menacer de ses armes :

« Monsieur,

« Craignant que la lettre que je me donnai hier l'honneur de vous escrire ne vous ait pas esté rendue, je vous dirai qu'il me semble qu'à cette heure que l'ennemi est marché vers Montargis, la cour pourroit s'en venir deçà la Loire, logeant la première nuict à Bosni ou Cosne, et le lendemain à Saint-Fergeau, et prendre de là le droict chemin d'Auxerre. Nous demeurerions en ce temps-là entre l'armée des ennemis et la cour; mais quand la cour aura gagné la rivière d'Yonne,

tère de la guerre, vol. CXXXIII; elle est écrite de la main d'un secrétaire, la formule finale est de la main du maréchal. Elle porte, ainsi que les lettres suivantes, cette suscription : à M. Le Tellier, conseiller du roy en tous ses conseils, secrétaire de ses commandements.

nous tascherons de pousser les ennemis vers Paris, ou, s'ils s'avenssent devant nous, à leur gagner le devant et nous mestre entre Paris et eux. Il seroit bien nécessaire qu'on donnast ordre de faire du pain sur la rivière d'Yonne.

« Je suis, Monsieur, vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Saint-Privé, le 15 avril 1652[1]. »

« 21 avril 1652.

« Je fais raccommoder le pont de Moret et en fais faire un de bateaux auprès de la ville. Je pense qu'il ne faudroit pas perdre de temps que Sa Majesté envoyast quelques compagnies de ses gardes et Suisses vers Melun et Corbeil pour approcher de Paris. Il vaut mieux commencer par la personne du Roy que par son armée. Sa présence agira contre celle des ennemis.

« TURENNE[2]. »

[1] Cette lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII, est en entier de la main du maréchal de Turenne ; les trois dernières lignes et la signature sont en retour sur la marge.

[2] Cette lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, est en entier de la main du maréchal.

La prolongation du séjour à Montargis de l'armée ennemie jeta le maréchal de Turenne dans quelque indécision sur les projets ultérieurs qu'elle pouvait avoir. Différents bruits se répandaient, entre autres celui que le prince de Condé, avec le duc de Beaufort, devait revenir se placer à la tête de ses troupes. Ce bruit, dont témoigne la lettre ci-après, devait être sans fondement; M. le prince était trop sérieusement engagé dans ses négociations avec le parlement et les diverses cours souveraines, qu'il voulait gagner à sa cause, pour songer en ce moment à s'éloigner de Paris :

« Ce lundi, 22 avril 1652.

« Monsieur,

« Nous avons eu nouvelle à ce matin que l'ennemi doit marcher de Montargis et prendre sa marche vers Sens ou Pont-sur-Yonne. Je crois qu'il seroit bien nécessaire que l'on envoiast en diligence quelqu'un en remontant la rivière auprès d'Auxerre et au-delà, afin qu'ils prissent garde aux passages. On nous rapporte de tous costés que l'ennemi ne marcha pas hier, et qu'il estoit encore à Montargis. M. le comte Broglio est allé à ce matin à Montreau qui vous

aura informé de toutes choses. Je suis véritablement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« M. le comte de Grandpré, qui estoit allé devant avec cent chevaux, a pris quelques prisonniers et les coureurs qui attendoient M. le prince et M. de Beaufort; ils sont encore à Paris [1]. »

Enfin l'armée des princes a quitté Montargis et sa marche se dessine vers le nord, ne laissant d'incertain que le point de savoir si elle tend vers Étampes ou vers Corbeil; mais l'étape de Puiseaux devait faire présumer la première direction. Par suite, le maréchal détermine la marche qu'il se propose de suivre lui-même; le manque de pain est toujours le plus grand obstacle à la réalisation de ses projets.

[1] Cette lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII, est en entier de la main du maréchal.

« Monsieur,

« Comme nous allons marcher vers Nemours, nous avons receu nouvelle comme les ennemis sont partis de Montargis devant le jour et ont logé à Puiseaux, ce qui nous oblige à prendre nostre marche droict à Fontainebleau. Nous tirerons vers Milly, s'ils prennent le chemin d'Estampes, ou plus à main droicte vers Corbeil, en cas qu'ils eussent intention d'y aller. Le munitionnaire ne nous peut donner qu'une ration de pain aujourd'hui bien tard, de sorte que nous sommes obligés de marcher sans l'attendre. Si nous allons en descendant la rivière vers Corbeil, il nous sera bien aisé d'avoir du pain; mais si nous marchons après eux dans la Beausse, nous en manquerons entièrement, si on ne presse force voitures de Melun pour nous en envoyer. En partant de Bléneau, on marcha sans pain, et depuis cela on n'en a eu qu'une ration; cela faict perdre toutes nos mesures, et mine toute notre infanterie. Je suis très-véritablement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Moret, ce 23 apvril au matin [1]. »

[1] Cette lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre,*

De Moret, le maréchal de Turenne se porta sur la route entre Étampes et Paris, de manière à intercepter les communications de l'armée des princes avec la capitale. Il établit son quartier-général à Chastres, d'où il adressa cette lettre à le Tellier :

« Monsieur,

« Ceux de Dourdan ont reçu vingt-cinq mousquetaires et trente chevaux qui ont déjà battu un parti de l'ennemi depuis qu'ils y sont. Cela sert à asseurer tout à fait cette ville-là, et à couvrir encore plus le chemin de Paris et celuy de Normandie. Nous faisons partir cette nuit quatre cents chevaux pour essayer de faire quelque chose aux fourrageurs.

« L'armée de l'ennemi est toujours à Estampes, ayant, à ce qu'ils disent, fort peu de nouvelles de Paris. Je croi que cette séparation-là est assez considérable, et peut produire, avec un peu de temps, beaucoup de bons effets. Je vous supplie de me croire très-véritablement,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Chastres, 27 apvril 1652 [1]. »

vol. CXXXIII, est de la main d'un secrétaire; la formule finale est de la main du maréchal.

[1] Cette lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*,

L'armée des princes s'était décidément dirigée sur Étampes, grenier ordinaire et marché dans lequel la Beauce envoyait dans ce temps, comme de nos jours, ses blés pour la mouture et la vente, et dont les approvisionnements étaient encore augmentés, comme nous le savons, de toutes les denrées qui y avaient été accumulées pour les mettre à l'abri de la guerre ; elle y prit ses quartiers. Deux jours après, une circonstance toute fortuite fit fondre sur elle un fâcheux événement.

Mademoiselle de Montpensier, fière de ses débuts politiques et militaires dans la ville d'Orléans, et désireuse de continuer et d'agrandir son rôle, s'était aperçue de la nécessité de suivre la scène et les décors que le prince de Condé, le maréchal de Turenne et la cour rapprochaient à l'envi de Paris. Elle envoya donc prier le maréchal de Turenne de lui donner un sauf-conduit pour retourner dans la capitale. Le maréchal répondit galamment que, non-seulement il envoyait le sauf-conduit, mais qu'il rangerait son armée en bataille sur son passage pour lui faire honneur.

La princesse devait forcément traverser Étampes, et l'armée des princes ne pouvait moins faire aussi que de se ranger en longues lignes

vol. CXXXIII, est de la main d'un secrétaire; la formule finale est de la main du maréchal.

sur le passage de la princesse, circonstance dont le maréchal de Turenne s'apprêtait à profiter. La princesse fut accueillie dans Étampes par les jeunes officiers au milieu de l'éclat d'une fête militaire; ils reçurent avec solennité les comtesses de Fiesque et de Frontenac, *maréchales de camp*, titre que le duc d'Orléans leur avait déjà donné en plaisantant, et accompagnèrent la princesse et ses dames fort loin en dehors de la ville. Ils revinrent sans défiance sur leurs pas, dans la persuasion que le maréchal de Turenne, loin de s'occuper d'eux, fêtait à son tour la princesse. Le maréchal, en effet, avait donné des ordres à quelques-uns de ses officiers pour recevoir Mademoiselle à Chastres, et pour lui rendre les honneurs militaires. Il lui avait même fait préparer à dîner; mais la princesse, surprise de ne pas être accueillie par le maréchal en personne, ne voulut pas s'arrêter et continua sa route. A Bourg-la-Reine, elle trouva le prince de Condé, accouru à sa rencontre avec MM. de Beaufort, de Sully, de Rohan, et quantité de noblesse.

Le maréchal n'était pas à Chastres, où Mademoiselle s'attendait à le trouver à son passage, parce qu'il avait formé le dessein de tirer parti du désordre dans lequel il pensait que la réception de la princesse avait dû mettre l'armée des princes. Il a pris avec lui ses meilleures troupes, et, ac-

compagné du maréchal d'Hocquincourt, il a marché secrètement, dans la nuit du 3 au 4 mai, de manière à se trouver le lendemain à portée de fondre sur l'armée des princes. Arrivant par le flanc du long faubourg d'Etampes, il peut approcher sans être signalé par les coureurs ennemis, et surprend cette armée sans défiance, alors qu'après le départ de la princesse elle continue gaiement la fête. En peu d'instants, il culbute les avant-postes, et portant son effort sur la partie la plus étroite du faubourg, au point où il se soude à la ville, il le coupe, et enveloppe les troupes restées dans le faubourg. Ce faubourg était principalement consacré au cantonnement des régiments du secours espagnol; il est forcé, et la plupart de ses défenseurs sont tués ou faits prisonniers. Le comte de Fustemberg, capitaine dans le régiment de cavalerie du duc de Wurtemberg; de Broue, sergent de bataille des troupes espagnoles; Rubel, capitaine dans le régiment d'infanterie de l'Altesse, furent du nombre de ceux qui perdirent la vie [1].

L'armée des princes tout entière était taillée en pièces si, pendant l'attaque du faubourg, la plus grande partie n'eût trouvé le temps de rentrer dans la ville et de se mettre à couvert derrière

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*

ses murailles, que le maréchal de Turenne n'était pas en état d'enlever par un coup de main. Une sortie sur les troupes royales, que le maréchal d'Hocquincourt avait imprudemment laissées se disperser au pillage dans le faubourg, eût sans nul doute tiré une vengeance éclatante de l'échec éprouvé; mais l'effroi était encore si grand qu'il ne fut pas possible de reformer assez promptement les troupes, et que le maréchal d'Hocquincourt eut le temps de rallier les siennes et de se retirer sans être inquiété. Cette dernière faute, après celle de Bléneau, acheva la disgrâce du maréchal d'Hocquincourt; le cardinal Mazarin s'effraya du danger de récompenser ses services, en le laissant dans un poste où sa présomption et son imprévoyance pouvaient à chaque instant tout compromettre, et exigea son départ pour son gouvernement de Péronne.

La surprise d'Étampes coûta à l'armée des princes plus de deux mille morts ou prisonniers.

Comme, dans cette guerre, les deux partis étaient toujours disposés à exagérer la portée de chaque succès, cette action brillante du maréchal de Turenne prit, de son côté, les proportions d'une victoire. La cour était au château de Saint-Germain; le maréchal de Villeroy, recevant la nouvelle dans la nuit, alla, dès la pointe du jour,

heurter à la porte de la chambre du roi en criant : Victoire ! Le roi se leva, suivi de la Porte, son valet de chambre, et tous trois, en bonnet et robe de chambre, allèrent porter la nouvelle au cardinal Mazarin. Celui-ci, se levant à son tour, les reçut en même équipage. La Porte, en crayonnant dans ses Mémoires ce tableau matinal, y joint cette réflexion qui a son prix : « Je commençai à faire tout mon possible pour paraître gai, car véritablement nous ne savions pas trop ce qu'il nous falloit, et lequel nous seroit meilleur de battre ou d'être battus. » Cette réflexion suffirait à expliquer la longue durée de la Fronde, due à l'indécision des partis, et révèle à quel point la personne et la politique du cardinal étaient peu sympathiques à ceux même qui, en servant la cause du roi, servaient forcément la sienne.

Le maréchal de Turenne s'empressa d'envoyer Gadagne à la cour, rendre compte verbalement des détails de cette affaire ; nous devons le regretter, sans cela sa lettre à le Tellier eût été plus complète.

« Monsieur,

« Je me remets à M. de Gadaigne pour ce qui s'est passé ; comme j'ay creu que l'on sera bien

aise de le sçavoir promptement à la cour, je ne vous feray que ce mot par luy. Il y a asseurément plus de deux mille morts ou prisonniers, et quantité d'officiers. Je viens présentement de recevoir celle qu'il vous a plu m'escrire touchant ce poste de Neülly; nous nous approcherons pour y aller à la main, et aussi n'ayant rien à faire icy qu'à assiéger Estampes, nous n'avons ni munitions de guerre ni vivres pour cela. C'est pourquoy je trouve bien plus raisonnable d'empescher à l'ennemi la communication de Paris, et avec cela estant ruiné comme il est, je croi qu'on en viendra à bout. Je ne vous mande point tous ceux qui ont bien servi en cette occasion; M. de Gadaigne y a très-bien faict.

« Je vous supplie de vouloir bien demander pour Blangy, qui avoit une compagnie dans Vaubecourt et qui a esté cassé, une compagnie dans Picardie, vacante d'aujourd'hui.

« M. le comte de Broglio [1] a très-bien agi, M. de Vaubecourt aussi [2].

« Je vous supplie de vouloir parler pour notre

[1] François-Marie, comte de Broglie, entré dans sa jeunesse au service de France, s'était attaché à la fortune du cardinal Mazarin.

[2] Le marquis de Vaubecourt, de la maison de Nettancourt.

pain, il finit demain. On ne peut pas subsister sans cela.

« Je demeure,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Estrechi, le 4e de may au soir 1652 [1]. »

Quelques jours après, le maréchal de Turenne écrivait au ministre pour s'informer des intentions de la cour au sujet d'un échange de prisonniers de guerre :

« Monsieur,

« Estant bien aise de sçavoir la volonté du Roy sur un eschange que l'on me propose de faire du Sr du Rechau, guidon des gens d'armes de M. le prince, contre le Sr de Villeneufve, capitaine et major du régiment de Traci, lesquels sont tous deux prisonniers, je vous supplie très-humble-

[1] Cette lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII, est de la main d'un secrétaire ; la formule finale est de la main du maréchal.

ment de me mander si le Roy l'aura agréable, de me faire la faveur de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Du camp de Palaiseau, ce 10e may 1652[1]. »

Le maréchal, toujours préoccupé des questions se rattachant aux fournitures faites à ses troupes, adresse au ministre, écrite en entier de sa main, une lettre qui nous apprend, en outre, que si les troupes étrangères comptaient pour beaucoup dans l'effectif de l'armée des princes, elles étaient nombreuses aussi dans l'effectif de l'armée royale :

« Monsieur,

« Comme je n'envoie personne solliciter pour ces quatre régiments de cavalerie allemans et pour mon régiment d'infanterie, je vous supplie très-humblement que dans les lieux où estoient

[1] Cette lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII, est écrite par un secrétaire ; la formule finale est de la main du maréchal.

leurs quartiers, on donne les ordres nécessaires afin qu'ils puissent être payés des ustencilles[1]. Vous voyez bien, Monsieur, que la prétention est fort raisonnable; mais je vous supplie d'en vouloir user comme d'une chose que vous désirez qui réussisse; je vous en seray sensiblement obligé, et vous supplierai de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Palaiseau, ce 14 may 1652[2]. »

Les informations du maréchal lui ont appris que si le blé ne manque pas à Étampes, les fourrages y sont rares, inconvénient grave pour la cavalerie de l'armée des princes, qui comptait au moins trois mille chevaux; il a appris aussi que

[1] La règle moderne oblige les particuliers qui logent des soldats à leur fournir gratuitement l'ustensile (il se dit au singulier), c'est-à-dire l'usage de tous les petits meubles de cuisine, et, en outre, le feu, le sel et la chandelle. Il résulte de cette lettre un fait auquel on devait peu s'attendre, c'est que ce droit d'ustensile était autrefois moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, le soldat ne pouvant l'exercer chez son hôte qu'à prix d'argent; puisque le maréchal de Turenne réclame des fonds pour l'ustensile, que ses troupes sont obligées de payer.

[2] Lettre inédite, *Archives du ministère de la guerre*, volume CXXXIII.

cette armée abandonne les faubourgs pour se retrancher dans la ville ; il fait part de tous ces faits au ministre :

« Monsieur,

« Quoique je n'aye pas beaucoup de choses à mander, je ne perdrai pas l'occasion de ce valet de pied du Roy ; on m'a enmené encore aujourd'hui des prisonniers d'Estampes qui disent qu'ils ne manquent point de grain ; mais ils vont au fourrage assez loing, et sont tous dans la ville, où ils font travailler, ne prétendant plus garder ses fauxbourgs. C'est une assez grande réduction qu'une armée entière dans une ville.

« M. de Poudeau s'en va présentement à Melun voir ce qu'il pourra faire pour le pain de munition, qui va extrêmement mal.

« Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Palaiseau, ce 15ᵉ may 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite écrite en entier de la main du maréchal, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

L'intention du maréchal de Turenne était de revenir sous les murs d'Étampes avec des moyens d'attaque suffisants pour emporter la ville. Les lettres suivantes, adressées au ministre le Tellier, donnent le détail des préparatifs du maréchal et du secours qu'il demandait aux équipages même de la cour pour transporter son artillerie; comme le siége d'Étampes lui paraît devoir être l'opération la plus importante de cette campagne, il ne veut rien hasarder. Il se préoccupe, non sans raison, de l'approche du duc de Lorraine, et de la nécessité d'entrer en négociations avec lui :

« Monsieur,

« J'avois attendu M. le comte Broglio pour respondre à la lettre qu'il vous a plù m'escrire. J'envoye M. de Lignville avec tous les chevaux de cette artillerie ici pour ramener le canon et les munitions qui sont à Poissy, prétendant qu'il sera aidé des attelages de la cour pour pouvoir tout enmener ici, nos chevaux ne suffisant pas ; ce qui retarderoit la marche de la cour jusqu'à mardi, les chevaux ne pouvant estre de retour à Saint-Germain que le lundi au soir. Si ce n'est que la cour faisant effort ne pût, en partant demain dimanche ou lundi, et venant à Chilly [1], enmener

[1] Très-beau et vaste château, près de Longjumeau, ayant ap-

tout le canon et les munitions, ce que l'on croit bien mal aisé. J'ay entretenu M. de Lignville des raisons pour lesquelles il estoit nécessaire que la cour fust sur la rivière de Seine avant que tout s'approchast plus près d'Estampes que nous ne sommes, estant ici au lieu de tous où l'on peut apparemment le mieux empescher la communication à Paris, et faire que la cour et toutes les munitions nécessaires viennent par derrière, pouvant y arriver plus aisément un accident, ou par la marche de leur armée vers Paris, ou par la séparation de la cour en quelque lieu que nous puissions estre hors celui-cy.

« Monsieur de Bordeaux est allé à Melun, et on m'a asseuré qu'il estoit monté jusques vers Sens. Je n'ay point eu de ses nouvelles depuis qu'il est parti. Je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, et me croire très-certainement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Palaiseau, ce 18e may 1652 [1]. »

partenu au maréchal d'Effiat, dans lequel la cour pouvait facilement se loger.

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol.

« Monsieur,

« J'ay escrit à M. le mareschal de l'Hospital comme les roues de deux vieux canons qui sont rompues nous ont empesché de marcher, et, en effect, tant pour cette raison-là que pour nos vivres, il est impossible de s'approcher d'Estampes sans estre asseurés que nous aurons à Melun, de Corbeil, des vivres asseurés et des chariots suffisants pour les porter au camp. Et puisque nous n'avons point d'équippages assez grands pour cela, il est impossible de le faire qu'avec le charroy de la cour. Il y a certainement abondance de grain dans Estampes, de sorte que vous jugez bien, Monsieur, que s'approcher d'une armée qui est dans une ville, et sur laquelle, par cette raison, on ne peut rien entreprendre si promptement n'ayant pas un jour de pain devant soy, ni moyen de faire venir qu'une ration l'une après l'autre, de sept ou huict lieues de là ; ce seroit vouloir perdre une armée pour plaisir.

« Comme ceci est la plus importante chose de cette guerre ici, il ne la faut pas entreprendre sans fondement. Nous ne sommes ici qu'à une lieue et demie de la rivière ; nous avons esté trois

CXXXIII, écrite par un secrétaire; la formule finale est de la main du maréchal.

jours sans pain, et on n'en peut porter qu'une ration, qui est une belle avance pour une marche.

« On n'a point voulu recevoir M. l'intendant à Melun, lequel est monsté plus haut pour voir quels magazins il pourra faire. Je n'ay point eu de ses nouvelles depuis qu'il est parti. Il attend assurément d'estre jusques à Sens pour m'en mander.

« J'envoye les quaissons à Saint-Germain; je vous supplie d'ordonner que l'on fasse tous les efforts possibles afin de les faire charger de pain ou de farine, ou mesme de grain, s'il n'y avoit pas de ces deux-là, et qu'ils s'en viennent avec la cour.

« J'envoye présentement à Corbeil M. de Renneville [1], afin que l'on convertisse en farine le plus de bled que l'on pourra.

« J'ay envoyé un officier avec des mousquetaires à Hautebruyère dès que j'eus de vos nouvelles.

« M. de Navailles [2] fut hier avec trois ou quatre cents chevaux faire une embuscade aux fourrageurs de l'ennemi. Il prit plus de deux cents chevaux. Tous les prisonniers rapportent qu'ils ont beaucoup de grain dans Estampes. Quelque cava-

[1] Cité dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier* comme ayant commandé l'un des escadrons qui reprirent Saint-Denis.

[2] Philippe de Montaut, comte, puis duc de Navailles.

lerie qui estoit dans un fauxbourg se ressera hier dans la ville. Il y a certainement une grande mésintelligence entre les Allemands et les François.

« Dès que les chevaux de l'attirail de la cour auront repeû, je les feray partir, afin que la cour puisse partir demain. Je vous supplie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, estant,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Palaiseau, ce xx[e] may 1652. »

« J'ai eu une pensée que si la présence de M. le maréchal de la Ferté n'estoit pas nécessaire en Lorraine, on pourroit le faire venir sur la Marne. Je vous asseure qu'un corps de trois mille hommes empescheroit M. de Lorraine de marcher vers Paris. On pourroit négocier tout de mesme avec luy, ou mesme l'y laisser venir pour sa personne, pourveu que son armée n'en eust pas le chemin libre [1]. »

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vo-

« Monsieur,

« J'escrit à M. l'intendant comme en faisant toutes les diligences possibles et travaillant à Chilly et au port avec tous les ouvriers du pays, nous ne pouvons marcher que sabmedi au matin. De sorte qu'il est nécessaire de nous envoyer demain vendredi tous les charrois de la cour, qui prennent tout le pain qui est à Corbeil et celuy qui est sur les batteaux, n'en faisant prendre aujourd'huy qu'une ration, afin que nous ayons tout icy demain. Je vous supplie de vouloir aussi presser pour les outils. La nouvelle se confirme comme Monsieur de Lorraine arrive à la Ferté-Milon. Cela ne faict point changer en rien; mais cela doit faire cognoistre que luymesme ne sçait pas s'il retournera en Flandre, s'il advancera vers Paris, ou s'il demeurera en Champagne. Tout le fondement qu'il y a à prendre sur luy, c'est qu'il a bien envie de faire continuer les désordres de France par quelque

lume CXXXIII; elle est écrite par un secrétaire, mais la formule finale et le *post-scriptum* sont de la main du maréchal. Ce *post-scriptum* important est placé sur la première page, partie sur la marge, partie en tête du papier, et écrit en sens inverse de la lettre.

manière que ce puisse estre. Je suis très-véritablement,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Palaiseau, le 23 may 1652 [1]. »

« Monsieur,

« Monsieur l'intendant arriva hier au soir ici, et tous ces Messieurs de la cour. Je trouve très à propos la pensée de faire marcher les vivres par batteaux au Mesnil-Cornuel. J'y feray demeurer de la cavallerie et quelques mousquetaires. On faict voir le long de la rivière s'il y aura des batteaux. Je crains qu'il ne s'en trouve point, de sorte que si ceux de la Seine n'y sont pas propres, il faut songer aux charrois. Je ne laisseray pas tousjours de faire venir de la cavallerie et de l'in-

[1] Lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII; elle est écrite par un secrétaire; la formule finale est de la main du maréchal.

fanterie au Mesnil-Cornuel, afin que les charrois viennent à couvert de la rivière d'Estampes jusques-là, c'est-à-dire du costé de Melun, et de là passent le pont pour s'en venir à Estrechy, où je laisserai quelques gens.

« Encore qu'il y eust des voitures, on ne nous faict voir qu'une ration de pain à voiturer à la fois. Il faudroit que Jacquier[1] manquant à cela, on fict un fonds de cinq ou six rations. Il ne manque autre chose que de l'argent pour cela, pouvant, dans le haut de la rivière, faire assez de farines; et ainsi Jacquier fournissant le journallier, on se mettroit en advance de quatre ou cinq rations que l'on auroit tousjours devant soy. Ce n'est pas grand chose qu'un fonds de cinq à six rations une fois payé.

Il n'y a rien autre chose d'Estampes, sinon qu'ils ont bruslé des maisons du fauxbourg en nous voyant approcher. Je ne sçay point encore comment nous nous logerons. Il me semble qu'il n'y auroit point d'apparence que si le Roy veut venir ici, que ce fust avant que l'on fust logé et les postes pris. Je vous supplie de parler pour ce pain et faire résoudre cette dépense. Il peut y ar-

[1] Fournisseur de l'armée, aïeul, probablement, du père Jacquier, savant mathématicien, né à Vitry-le-Français, l'un des auteurs de la consolidation de la coupole de Saint-Pierre de Rome au moyen d'une armature en fer.

river mille accidents par là. Le moindre convoy qui manquera, nous perdrons beaucoup d'infanterie. Je croi que l'on juge assez la conséquence de cette affaire ici à la cour, afin que nous ne manquions pas de vivres. Il faudra que nous soyons incessamment sur les armes, et pour cela il faut avoir des vivres. Seguin [1] vient présentement d'arriver. Il a pris deux cent trente chevaux et cent prisonniers. Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« A Étrechy, le 25e may 1652. »

« L'abbé Duonet a passé icy, je lui ai donné escorte. Il ne faut point faire de fondement sur ce pain de Dourdan [2]. »

[1] Ce nom se rencontre peu dans les fastes historiques ou nobiliaires; nous ne l'avons trouvé cité qu'une seule fois dans l'*Histoire généalogique du P. Anselme*, où il est dit que Marthe d'Albret épousa, au treizième siècle, Guillaume Séguin.

[2] Lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII; elle est écrite par un secrétaire; la formule finale et le *post-scriptum* sont de la main du maréchal.

Pendant que le maréchal de Turenne achève ses préparatifs pour le siége d'Étampes, nous allons fixer notre attention sur le grave incident produit par l'entrée en France du duc de Lorraine.

CHAPITRE XV.

Entrée en France du duc de Lorraine à la tête d'une armée. — Dissentiment entre les maréchaux de Turenne et de l'Hôpital sur la marche que doit suivre l'armée du maréchal de la Ferté. — Lettre inédite du maréchal de l'Hôpital à ce sujet. — Négociations de la cour avec le duc de Lorraine. — Mission de M. de Saint-André; sa lettre inédite; curieux détails. — Singulier caractère du duc de Lorraine. — Il laisse son armée à Lagny et se rend presque seul à Paris. — Sa politique et ses boutades. — Sa résolution de faire lever le siége d'Étampes. — Il devient de bon ton de l'aller visiter dans son camp de Villeneuve-Saint-Georges. — Spectacle étrange de ce campement.

Les lettres du maréchal de Turenne datées du 20 et du 23 mai nous ont appris qu'il se préoccupait, et avec raison, de l'entrée en France du duc de Lorraine à la tête d'une armée; mais que, connaissant son caractère, il ne croyait pas impossible de l'amener, par des négociations, à servir la cause du roi. Dans cette pensée, pourvu que des mesures suffisantes empêchassent l'armée lorraine d'approcher de Paris, il ne voyait pas d'inconvénients à laisser le duc entrer de sa personne dans la capitale. Il avait quelque espoir que le

contact peu sympathique du duc avec le prince de Condé amènerait une rupture. Ce calcul, révélé par la correspondance du maréchal, explique un point que les historiens n'ont même pas tenté d'éclaircir, c'est-à-dire comment, avec une faible escorte, le duc de Lorraine put, sans obstacles, se rendre à Paris, alors que tous les alentours en étaient occupés par les troupes royales. Afin d'empêcher plus sûrement l'armée lorraine de suivre le chemin laissé libre à son général, le maréchal de Turenne jugeait nécessaire d'envoyer au maréchal de la Ferté [1] des ordres pour quitter la Lorraine et venir prendre position sur la Marne.

Le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, partageait la manière de voir du maréchal de Turenne sur l'importance extrême de tenir l'armée lorraine à distance de la capitale. Ce maréchal comptait également sur l'armée du maréchal de la Ferté pour obtenir ce résultat; mais il se plaignait des désordres et des ravages commis par cette armée, et il était en dissentiment avec le vicomte de Turenne sur ce point stratégique, qu'il

[1] Henri de Senneterre ou de Saint-Nectaire, duc de la Ferté, né en 1600, mort en 1681, militaire distingué, mais jaloux de la gloire du maréchal de Turenne; le cardinal de Retz a dit de lui qu'il était sans contredit le plus habile homme de la cour. *Voy. sur lui la note de la page* 132.

trouvait préférable de faire prendre à cette armée position sur l'Aisne, plutôt que sur la Marne, le premier poste permettant de prendre l'armée lorraine entre deux feux.

Le maréchal de l'Hòpital va expliquer lui-même ses motifs dans la lettre suivante :

A M. Le Tellier, secrétaire d'État.

« Monsieur,

« L'alarme qui est dans la Champagne, du passage de M. le maréchal de la Ferté, dont les troupes ne font pas moins de désordre que celles des ennemis, ont fait que la noblesse et les principales villes m'ont envoyé des députés, afin de supplier très-humblement, comme je fais, Leurs Majestés de deux choses : la première, de vouloir lui commander de contenir son armée dans un meilleur ordre ; la seconde, de vouloir prendre sa marche du costé de la rivière d'Ayne, qui est la vraye. M. de Lorraine estant où il est, cela peut empescher qu'il ne s'advance du costé de Paris, luy donnant jalousie de sa retraicte, et de se veoir enfermé entre deux armées, sçavoir celle du Roy, que commande M. le maréchal de Turenne, et celle de mondit sieur le maréchal de la Ferté, à laquelle la noblesse de Champagne et les com-

munes se joignant, feront un corps assez considérable pour l'empescher de s'advancer; qu'au contraire, prenant la marche par delà la rivière de Marne, il lui donne la liberté entière, et ruynera ce qui reste de meilleur dans la Champagne et la Brie. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir considérer ces raisons, de les appuyer, et de me croire aussy véritablement que je le suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble serviteur,

« Lospital [1].

« A Paris, ce 26 mai 1652. »

Pendant que les généraux de l'armée royale discutaient les précautions nécessaires pour ne pas laisser ouvert à l'armée lorraine le chemin de Paris, la cour entretenait avec le duc des pourparlers incessants. M. de Saint-André [2], envoyé dans son camp pour le prier de faire cesser les dégâts commis par ses troupes, sut, avec adresse, s'étendre au-delà des limites de sa mission, en examinant toutes choses, et particulièrement en fai-

[1] Lettre inédite, tirée des *Archives du ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

[2] Alexandre du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, homme de guerre d'une grande bravoure.

sant causer le duc sur ses projets, sur ses griefs, sur ses prétentions; la lettre inédite suivante rend compte de ses observations [1] :

A M. Le Tellier, secrétaire d'Etat.

« Monseigneur,

« Il y a quatre jours que, par ordre de Monseigneur le mareschal d'Estrées, je feus voir Son Altesse de Lorraine, afin de luy dire que ses trouppes commettoient journellement tout ce que la guerre peut produire de plus cruel et de plus horrible, et que, s'imaginant qu'il estoit entré en France pour le service du Roy, il le supplioit d'y voulloir remédier; ce prétexte estant assez spécieux pour tascher d'apprendre de luy quelque chose de particullier. En effet, Monseigneur, je feus treuver sadite Altesse dans un village nommé Gernicourt, à une lieue du Bacqabberrg, sur la rivière d'Aisne, duquel je receus beaucoup plus de civillités que je ne m'estois proposé, comme aussy il me fist l'honneur de me parler de toutes les affaires de la sorte qui s'en suit.

« Sçavoir, qu'il n'estoit entré en France qu'avecq une ferme résolution d'y servir le Roy, sui-

[1] Lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

vant le traicté qui luy avoit esté envoyé par Son Éminence, dans les termes duquel traicté on ne s'est pas absolument tenu, Son Éminence en ayant voulu altérer quelque chose, ce qui luy donne subject de plainte, aussy bien de ce que on l'a voullu abuzer par des apparences de nouveaux traictés, en luy envoyant tantost le sieur de Beaujeu [1], et tantost le sieur de Créqui [2]; que néantmoingt, quelques propositions qui luy aist esté faites de la part des princes, il n'a voulu encore signer aucun traicté, espérant que la bonté et la justice de la reine auctorizeront l'inclination parfaicte qu'il a de la servir le reste de sa vie.

« Que pour ce qui regarde l'argent qu'on désire qu'il donne à M. le mareschal de la Ferté, il ne s'en esloigne pas absoleument, pourveu qu'on ne l'oblige pas à donner tout comptant, et qu'enfin il se tiendra aux dernières chozes que Son Éminence luy a faict dire par le secrétaire qu'il luy

[1] Beaujeu était l'un des agents le plus fréquemment employés par la cour, dans ses négociations avec le duc de Lorraine.

[2] Charles, marquis, et depuis duc de Créqui, de la maison de Blanchefort-Créqui, premier gentilhomme de la chambre. Il était devenu depuis peu partisan du cardinal Mazarin. Le marquis de Montglat raconte, dans ses *Mémoires*, que « les marquis de Créqui et de Roquelaure étoient ceux qui le morguoient (le cardinal Mazarin) le plus hautement; et ne se contentant pas de ne le point voir chez lui, ils ne le saluoient point quand ils le rencontroient; » il ajoute que le cardinal les gagna tous les deux en leur promettant des lettres de duc.

avoit envoyé ; qu'il s'imagine bien que le temps qu'on luy faict perdre n'est que pour gaigner celluy de battre le reste des trouppes des princes, asprès quoy toutes les propositions qu'on luy auroit faictes demeureroient sans effect ; mais qu'en ce cas il sçaist bien où il s'en doibt tenir, les Espagnols le pressant plus que jamais, voullant mesme augmenter les conditions de leur traicté. Il est vray qu'il y a auprès de luy un Espagnol nommé dom Rodrigues, qui ne le quitte point du tout, et le marquis de la Sablonnière y est de la part de Son Altesse Royale, et le sieur Le Grand, qui est aussy à luy, y arriva en mesme temps que moy, qui luy apporta un nouveau traicté que Son Altesse me fist voir signé de Son Altesse Royale et de Monsieur le prince, mais il me fist serment qu'il ne le signeroit point qu'il ne sçeust les dernières volontés de la Reyne, pour le service de laquelle il tesmoigna des passions extraordinaires, jusques-là que sy elle jugeoit son service inutille, et qu'à l'extrémité il feust contrainct de traicter avec Messieurs les princes, et que leurs armes eussent prospérité, il périroit mille fois plutost que de souffrir qu'elle reçeust aulcun desplaizir en sa personne, ny en celle du Roy; et, qu'en ce cas, luy et son armée luy serviroient de barrière. Il me pria instamment que la Reyne eust cognoissance de ces bons sentiments, et qu'elle sçavoit

bien, en cousine, l'injustice qu'on luy avoit faicte en le despouillant de ses Estats, puisque mesme, en ce temps-là, elle eust la bonté de le plaindre, et que personne n'ignore le peu d'amitié et le peu d'intelligence qu'il y a entre luy et Monsieur le prince; et qu'au regard de Son Altesse Royale, il n'est pas en estat de luy faire de conditions conformes à son désir, et qu'en servant le Roy, il y peut trouver de la gloire, de la satisfaction et de l'utilité; que s'il avoit quelque chose de plus précieux que sa foy et sa parolle pour authorizer la sincérité de ces bonnes intentions, il l'offriroit avec ardeur et avec joye.

« Voilà, Monseigneur, ce qu'il a heu la bonté de m'apprendre de sa bouche, et ce qu'il m'avoit prié de dire à la Reyne et à Son Éminence; mais un accident qui m'est arrivé m'en ayant empesché, mondit seigneur le maréchal d'Estrées[1] m'a ordonné de vous en faire ma relation.

« Ce que j'ay remarqué en mon particulier a esté qu'il n'y a point de pain dans leur armée, et qu'ils pâtissent beaucoup. Il y a quantité de chevaux et de vaches, mais ils ne treuvent personne à qui les vendre. La brigade de Faulge[2] est cam-

[1] François-Annibal, duc d'Estrées, frère de la belle Gabrielle d'Estrées, créé maréchal de France en 1626, chargé des fonctions de connétable au sacre de Louis XIV, en 1654, mort en 1670, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans.

[2] M. de Faulge, chef de ce corps, était lieutenant-général

pée à Fismes, et celle de Ligneville [1] où campe Son Altesse, à Gernicourt. Ainsy que je vous l'ay desjà dict, ils font courre le bruict qu'ils sont neuf à dix mille hommes; mais, selon la remarque que j'en ay faicte, ils ne sont pas jusques à sept. Il commence à faire contribuer les chasteaux de cinq à six lieues à la ronde à luy porter de la farine. Messieurs de Rheims mesme luy en ont envoyé quelque peu. L'espouvante est universellement si grande en ce pays, que les villages sont déserts. C'est, Monseigneur, tout ce que j'ay à vous dire, n'ozant pas en cette rencontre vous parler de mes petits intérests, mais seullement de la fidellité aveq laquelle je seray inviolablement attaché au service du Roy, et de la passion que j'ay que vous remarquiez, par mes très-humbles respects, avecq combien d'ardeur je suis,

« Monseigneur,

« Vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Saint-André.

« A Soissons, ce 27 may 1652. »

dans l'armée du duc de Lorraine. (*Mémoires de Madame de la Guette.*)

[1] Commandée par le comte de Ligneville, seigneur d'Hoccourt, maréchal de Lorraine.

« J'oubliois de vous dire, Monseigneur, que le mesme jour que j'arrivay auprès de Son Altesse de Lorraine, les trouppes qu'il avoit envoyées pour le secours de Coucy estoient parties, il y avoit six heures, composées de huict régiments de cavallerie et de cinq d'infanterie, le tout de la brigade de Ligneville; tout cela faisoit deux mille cinq cents hommes.

« Je ne sçay pas comme quoy Son Altesse de Lorraine peut sçavoir si précisemment tout ce qu'il y a de trouppes dans cette province, et particulièrement ce qu'il y a dans Soissons; mais, à moins que d'y avoir intelligence, il est impossible d'en pouvoir parler précisemment comme il fait. Aussy il est vray, Monseigneur, qu'il y a beaucoup de mauvaises canailles en ce lieu, et mal intentionnées.

« Despuis ma lettre escrite, la nouvelle certaine est que leur armée marche des deux côtés de la rivière; une brigade vient à Vailly, et l'autre à Villiers-en-Bière, à quatre lieues de cette ville.

« Je croy, Monseigneur, que vous avez mémoire que, dès Poitiers, je vous dis que la Reine m'avoit accordé le brevêt de mareschal de camp, et que vous me fistes la grace de me promettre d'en parler. Je vous supplie, Monseigneur, de me faire la grâce de me l'envoyer, à la charge que je ne m'en serviray que quand il vous plaira. Je suis honteux

que cent personnes l'ont, qui sont au-dessous de mes services, et qui ont tousjours esté au-dessous de mes emplois. »

Cette lettre nous montre le duc de Lorraine environné de négociateurs et de négociations; des deux côtés des traités étaient dressés; il ne lui restait que la peine d'y apposer sa signature. Il n'aurait donc eu que l'embarras d'un choix avantageux à faire, si, au milieu de ces complications, on n'eût cherché, de part et d'autre, qu'à se servir de lui, avec l'intention de lui tenir le moins possible les promesses faites pour l'attirer. Quelque rusé qu'il fût lui-même, il trouvait dans la partie engagée, du côté de la cour surtout, où Mazarin tenait les dés, un partenaire plus fin que lui. On peut remarquer même, non sans quelque étonnement, qu'à lui, prince errant et dépossédé, la cour demandait de l'argent, sans doute pour solder les troupes du maréchal de la Ferté, en échange, certainement, de quelque future promesse de restitution de son duché de Lorraine. Le duc avait, en effet, des sommes considérables déposées dans les banques de Hollande, et il n'était pas trop maladroit d'obtenir à la fois sa retraite du royaume et de l'argent. Cette dernière condition, toutefois, lui paraissait un peu dure, la lettre de M. de Saint-André en fait

foi; mais, comme aucun document ne nous a fait connaître la réalisation de cette demande, nous croyons sans peine que l'oreille du duc resta fermée à cet endroit. Bien au contraire, il est établi par le récit de tous les historiens que ce fut lui qui, plus tard, lorsque sa retraite fut définitivement résolue, reçut une forte somme. Pour le moment, sans faire aucun refus, il n'accéda pas aux propositions de la cour; il désirait connaître à fond, avant de se décider, quels avantages il pouvait espérer du parti contraire, et tenait, pour s'en mieux assurer, à s'aboucher avec les princes eux-mêmes.

Charles IV, duc de Lorraine, qui donnait ainsi des inquiétudes et des espérances à tous les partis, dans l'attente de savoir dans quel plateau de la balance il jetterait le poids de son épée, présente une des physionomies les plus originales de cette époque. Dépouillé de son duché sous le règne de Louis XIII, il n'avait conservé de l'antique puissance de sa maison qu'une armée, sa dernière fortune, avec laquelle il perdait ou conquérait tour à tour quelques lambeaux de ses anciens États. Successivement champion de toutes les causes, ses services étaient acquis au plus offrant. Sa sœur, Marguerite, était devenue la seconde femme du duc d'Orléans, mariage qui s'était accompli sans le consentement de Louis XIII. En raison de ce

lien de parenté, Monsieur avait appelé le duc à son aide, et il espérait trouver en lui un auxiliaire puissant. Charles IV, toutefois, s'avançait au cœur du royaume sans s'être encore précisément prononcé. Il gagnait, à l'incertitude qu'il laissait à dessein planer sur ses projets, de n'être nulle part inquiété dans sa marche, signalée cependant par le pillage, solde ordinaire qu'il donnait à ses troupes, et même il y trouvait la faculté de puiser dans les coffres des revenus royaux, la reine espérant que l'intérêt, son seul guide, le porterait à prendre le parti du roi.

Arrivé à sept lieues de la capitale, il prit position à Lagny, petite ville sur la Marne, entre Meaux et Paris, et, sans tenter de mener son armée plus loin, il la quitta momentanément pour se rendre de sa personne à Paris, accompagné seulement d'un certain nombre de ses officiers.

Les princes se portèrent à sa rencontre, et lui firent faire avec eux, le 1er juin, une sorte d'entrée solennelle, pendant laquelle le peuple, passionné pour tous les spectacles, laissa éclater, il faut le dire à regret, un vif enthousiasme. Le parlement, plus digne, refusa de lui donner séance, le considérant comme un ennemi de l'État. Le duc d'Orléans, outré du refus du parlement, et s'adressant au cardinal de Retz, le confident de ses nombreux désappointements, lui dit : « Eus-

siez-vous cru que le parlement m'eût fait cette réponse? » Le cardinal repartit : « J'aurois bien moins cru, Monsieur, que vous eussiez hasardé de vous l'attirer. » Alors Gaston, en colère, de s'écrier : « Si je ne l'eusse hazardé, M. le prince eust dit que j'eusse esté *Mazarin*[1]. »

L'entraînement populaire pour le duc de Lorraine gagna néanmoins, à un certain degré, les classes plus élevées. Les dames l'accueillaient avec une bienveillante curiosité : la duchesse de Châtillon, pour nouer, sans doute, quelque intrigue de son goût, de nature à réparer sa récente négociation manquée, lui faisait des avances; la duchesse de Chevreuse conférait avec lui, et il trouvait la comtesse de Frontenac fort à son gré. Le prince les amusait toutes par une liberté de conversation qui ne les effarouchait guère; il était convenu de passer beaucoup de choses à son originalité; il les effrayait par des contes extravagants, qu'elles prenaient plus ou moins au sérieux : ses soldats ne mangeaient pas seulement des chiens et des chevaux, mais ils étaient anthropophages; ils avaient déjà mangé plus de dix mille prisonniers, et un jour, dans un couvent, ayant trouvé deux religieuses trop vieilles et trop maigres pour tout autre usage, ils en avaient fait

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

du bouillon. Il disait toutes ces choses avec un sérieux qui faisait presque douter de leur réalité, et comme ces contes, qui étaient dans ses habitudes, se répandaient dans les classes populaires et crédules, l'armée lorraine répandait autour d'elle une terreur qui ajoutait singulièrement à sa force.

Tout en causant beaucoup et avec un abandon apparent, le duc de Lorraine avait l'art de rester impénétrable. Il se montrait affable et prévenant, mais ses gracieusetés n'étaient pas pour tout le monde indistinctement. Il affectait d'être fier et impoli avec le prince de Condé, auquel il reprochait d'avoir profité des dépouilles de sa maison : Stenay, Clermont et Jametz, démembrements de la Lorraine. Pour éviter entre les deux princes des querelles d'étiquette, on dut changer, au palais du Luxembourg, les tables carrées pour les remplacer par des tables rondes. A ceux qui voulaient entamer avec lui des conversations sérieuses sur la conduite à tenir dans les présentes conjonctures, le duc de Lorraine répondait par des plaisanteries; il se mettait même à chanter ou à danser. Au moyen de ces apparences d'insouciante légèreté, il évitait de s'engager trop avant, et gardait le champ libre pour ses évolutions; mais il lançait parfois des vérités qui portaient coup. Le cardinal de Retz, qui voulait le gagner à ses vues,

reçut à brûle-pourpoint, au Luxembourg, le feu de l'une de ses boutades, juste et sévère leçon, à laquelle il ne manquait que de sortir d'une bouche plus autorisée : « Avec les prêtres, lui répondit-il ironiquement, il faut prier Dieu : qu'on me donne un chapelet; ils ne doivent se mêler d'autre chose que de prier et de faire prier les autres [1]. » A mesdames de Montbazon et de Chevreuse, il dit, en accordant une guitare : « Dansons, Mesdames, cela vous convient bien mieux que de parler d'affaires [2]. » Le cardinal de Retz, plus piqué que découragé, revint à la charge auprès du duc de Lorraine. Comme l'étiquette ne faiblissait jamais, quand tant de consciences faiblissaient si facilement au milieu de ces troubles et de ces guerres, une question d'étiquette l'empêchait de se rendre chez le duc, les princes de la maison de Lorraine prétendant le pas sur les cardinaux, tandis que ceux-ci prétendaient ne point le céder. Pour ne rien compromettre, de part ni d'autre, sur cette importante question, ils se virent au noviciat des Jésuites. Charles IV demanda, sans autre préambule, au coadjuteur, si son nez lui paraissait propre à recevoir des chiquenaudes. Puis « il pesta tout de suite contre l'archiduc, contre Monsieur et contre Madame,

[1] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier.*
[2] *Id.*

qui lui en faisaient recevoir douze ou quinze par jour, en l'obligeant de venir au secours de M. le prince, qui lui détenoit son bien [1]. » Après cette sortie, ils se firent réciproquement une foule d'ouvertures et de propositions, si embrouillées et si obscures, qu'ils se séparèrent sans s'être entendus et sans conclusion.

En ce temps de négociations entre-croisées, Charles IV était mieux disposé à s'accommoder avec la politique du cardinal Mazarin que ne le comportaient les apparences, car il conseillait en secret à son beau-frère de se détacher des intérêts du prince de Condé pour traiter ensemble avec la cour; sinon qu'il fallait lui procurer dix mille hommes, et de l'argent pour les entretenir six mois. Le duc d'Orléans, trop engagé avec le prince de Condé, n'osait rompre avec lui, et était dans l'impossibilité de fournir les dix mille hommes et l'argent demandés par son beau-frère. Alors le duc de Lorraine lui déclara qu'il se considérerait comme quitte de tout engagement, lorsqu'il aurait fait lever le siége d'Étampes. En conséquence, il sortit de Paris pour aller rejoindre ses troupes, qui avaient quitté, par ses ordres, leur poste de Lagny pour se rendre à Villeneuve-Saint-Georges.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

Il devint aussitôt de bon ton d'y aller visiter le duc de Lorraine et son armée; les dames étaient les plus empressées. Mademoiselle de Montpensier se garda bien de manquer à cet élégant rendez-vous, et s'y rendit à cheval, accompagnée de la duchesse de Sully, des comtesses de Fiesque, de Frontenac et d'Olonne [1], dont le mari, cornette de chevau-légers, était auprès du roi; d'autres dames la suivaient en carrosses. La princesse et sa suite trouvèrent le duc couché sur le sable; celui-ci, après leur avoir fait mille contes, leur donna le spectacle du passage de la Seine sur son pont de bateaux, par quelques régiments de cavalerie.

Ce campement de Villeneuve-Saint-Georges offrait un curieux spectacle par la composition de cette armée lorraine, sorte de peuplade nomade, avec ses guerriers, ses femmes, ses enfants, ses serviteurs, ses bagages, ses vivres, ses ustensiles, ses meubles, et même ses troupeaux; elle s'était largement approvisionnée par le pillage des contrées parcourues. On ne comptait que cinq ou six mille combattants; mais il y avait, disait-on, quarante mille bouches à nourrir. Les troupeaux se

[1] Catherine-Henriette d'Angennes de la Loupe, femme de Louis de la Trémouille, comte d'Olonne. Le comte de Bussy-Rabutin lui a consacré l'un de ses plus longs et l'un de ses moins édifiants chapitres de son *Histoire amoureuse des Gaules*.

composaient de quinze à vingt mille vaches ou moutons. Les soldats donnaient ces animaux à vil prix aux marchands venus de Paris, en payement de bottes, de baudriers, d'habits, et de tout ce dont ils avaient besoin [1].

[1] *Journal des guerres civiles*, par Dubuisson-Aubenay, t. VI, p. 149; manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine.

CHAPITRE XVI.

Siége d'Étampes. — Billet inédit du maréchal de Turenne demandant les outils nécessaires. — Demi-lune emportée. — Sorties pour la reprendre. — Batterie enlevée, canons encloués. — Le régiment de Turenne reprend brillamment la demi-lune. — Principaux officiers signalés. — Coup de fauconneau tiré sur le roi. — Le roi quitte le siége sans avoir distribué aucun secours aux blessés et aux malades. — A qui incombe cette faute? — Les ministres tout-puissants sont un malheur public. — Négociations avec le duc de Lorraine. — Lettre inédite du roi ordonnant au maréchal de Turenne de lever le siége d'Étampes. — Le maréchal va se porter à Étréchy. — Autre lettre du roi traçant au maréchal la conduite à tenir. — Conduite équivoque du duc de Lorraine. — Le maréchal de Turenne, par une marche rapide, se porte en présence de l'armée lorraine. — Il somme le duc de livrer bataille ou de se retirer hors de France en lui abandonnant son pont de bateaux. — Retraite du duc de Lorraine.

(1652.)

Nous retrouvons le maréchal de Turenne à son quartier d'Étréchy, terminant tous les préparatifs nécessaires pour le siége d'Étampes, et se portant sous les murs de cette ville, dont la prise eût été un succès décisif, puisqu'elle eût anéanti d'un seul coup l'armée des princes. Cette armée comp-

tait environ sept mille hommes, répartis dans les régiments français de l'Altesse, de Condé, de Conti, de Bourgogne, et cinq autres, et dans les régiments étrangers de Berlo, Pleur, la Motte, Vange, Pelnitz, et quelques autres. L'armée assiégeante se trouvait dans des conditions inégales, parce qu'elle était à peine plus nombreuse que l'armée assiégée. Le maréchal de Turenne fondait néanmoins l'espoir du succès de son entreprise sur le délabrement des murailles, ruinées sur plusieurs points, et surtout sur la mauvaise assiette de la place, qui, suffisante au moyen âge, était détestable avec la tactique nouvelle. Le haut et vaste plateau des plaines de la Beauce, s'échancrant en dentelures qui dominent la vallée de la Juine et la ville, placée sur ses bords, n'offre que l'embarras du choix de l'emplacement pour dresser les batteries, tandis que la place elle-même est dépourvue d'artillerie. Le vieux et curieux donjon aux quatre faces demi-sphériques, construit sur un mamelon pour protéger la ville ou la tenir en respect, selon l'occurrence, démantelé sous le règne de Henri IV, n'était déjà plus que le vain simulacre d'une force passée.

Les lignes de circonvallation furent commencées, le 26 mai, sur la rive gauche de la Juine; mais, faute de forces suffisantes, toute la rive droite fut laissée libre, de sorte que la ville était,

en réalité, plutôt attaquée qu'assiégée [1]. La cavalerie de l'armée des princes, qui manquait de fourrages, pouvait, en traversant la Juine, aller librement se répandre dans la campagne; sans cette ressource, une prompte capitulation eût été inévitable. Le maréchal de Turenne fit établir une batterie de six grosses pièces de canon du côté de la porte d'Orléans, dans un lieu assez dominant pour pouvoir battre jusqu'au pied des maisons. Le lendemain, à neuf heures du matin, la ville fut saluée des premières volées.

L'insuffisance des engins nécessaires pour l'ouverture des tranchées, et surtout l'insuffisance des approvisionnements de pain, sont toujours la grande préoccupation du maréchal de Turenne; son caractère froid et mesuré se laisse emporter à quelque impatience dans le billet suivant au ministre le Tellier, tracé en entier de sa main :

« Monsieur,

« Comme je dois demeurer icy aujourd'huy, je vous supplie très-humblement d'ordonner que si

[1] A part la disproportion pour l'importance de la place et pour l'effectif des armées engagées, le siége de Sébastopol nous a récemment offert, sous ce rapport, quelque analogie avec le siége d'Étampes.

vous avez du pain prest, que l'on face charger des bateaux et qu'on les face monter à Mesnil et Etrechi, afin que s'il se peut, une fois en une vie, nous puissions estre en avance d'un jour de pain. Je suis véritablement,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné serviteur,

« TURENNE. »

« Ce 30 mai 1652. »

« Je vous supplie très-humblement de nous faire avoir des outils, et principalement des pics [1]. »

L'outillage était si incomplet qu'il était impossible de creuser suffisamment le sol; aussi les lignes de circonvallation étaient-elles si peu larges et profondes, que les chevaux ennemis, à chaque sortie, les franchissaient d'un seul bond.

Dans le cours des opérations, une demi-lune ayant été emportée, les assiégés, pour la reprendre, firent une sortie de trois ou quatre mille hommes, sous les ordres de Tavannes et de Clinchamp. Cette colonne reprit possession de la demi-

[1] Billet inédit, tiré des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

lune, et s'élança au-delà, pour aborder la batterie établie par le maréchal de Turenne ; elle arriva sur elle malgré son feu, tua ou dispersa sa garde, composée de quatre-vingts mousquetaires, et encloua trois pièces de canon. La demi-lune, par un retour offensif non moins brillant, fut reprise par le régiment de Turenne, marchant enseignes déployées.

Après cette infructueuse tentative, les assiégés ne firent plus de grandes sorties ; ils s'attachèrent uniquement à réparer les brèches et à élever de nouveaux obstacles à la place de ceux qui étaient ruinés. De petites sorties avaient lieu seulement pour empêcher ou pour détruire les travaux des assiégeants. Dans l'une d'elles, dont le but était d'arracher le mineur attaché à la muraille, un capitaine du régiment de l'Altesse fut fait prisonnier.

Parmi ceux qui se distinguèrent ou qui reçurent la mort ou des blessures dans ces divers engagements, furent comptés, au nombre des premiers, Tracy [1] et le marquis de Richelieu [2] ; parmi

[1] François d'Estut, seigneur de Tracy, exempt des gardes-du-corps.

[2] Jean-Baptiste-Amador, marquis de Richelieu, lieutenant-général, gouverneur du Havre. On sait que sa tante, la duchesse d'Aiguillon, furieuse de sa mésalliance (il avait épousé, par un entraînement de jeunesse, Jeanne-Baptiste de Beauvais, fille de madame de Beauvais, première femme de chambre de la

les seconds, le baron d'Aspremont, maréchal-de-camp, tous dans les rangs de l'armée royale. Dans l'armée des princes furent remarqués, outre ses trois chefs, le marquis de la Londe[1], lieutenant de la compagnie des chevau-légers du duc d'Orléans, tué dans la grande sortie.

Un incident qui fit grand bruit signala ce siége. Le jeune roi, curieux de voir l'attaque d'une place, s'y était rendu. Comme, pour aller d'un quartier dans un autre, il fallait passer à portée des murailles, le maréchal de Turenne envoya demander une suspension d'hostilités pendant le passage du roi. Il paraît que le comte de Tavannes, ne voulant pas accorder cette suspension, dans l'appréhension que la présence du roi ne fût un moyen d'entraîner la défection de la partie française de son armée, défection d'autant plus à redouter qu'une grande mésintelligence existait avec les troupes étrangères, envoya un officier allemand répondre au messager; en sorte qu'un refus délicat à faire pût être couvert par quelque confusion de langage. Le roi ayant voulu passer, néanmoins, un coup de fauconneau fut tiré sur lui du côté de la porte de Chastres. Ce fait fit

reine), tenta vainement de faire casser ce mariage comme clandestin. La reine Anne d'Autriche soutint de son crédit la validité du mariage.

[1] François de Bigars, marquis de la Londe.

contraste avec la conduite des Espagnols qui n'avaient jamais tiré sur le quartier du roi Louis XIII, ni à Hesdin, ni à Perpignan. Le comte de Tavannes, qui se justifie avec tant de soin, dans ses Mémoires, de l'imputation d'avoir donné l'ordre de tirer, en insistant sur ce qu'il se trouvait à ce même moment à la porte d'Orléans, fort éloignée de la porte de Chastres, n'en garda pas moins la responsabilité de cet acte, qui fut pour lui la cause d'une disgrâce dont il ne se releva jamais, alors même que pour tant d'autres le passé fut oublié.

Pendant la courte apparition du jeune roi au siége d'Étampes, un fait fut très-remarqué : il ne donna rien aux soldats, les uns blessés, les autres souffrant de la faim. La Porte, son valet de chambre, en donne l'explication : Le soir de la journée du coup de fauconneau, son jeune maître, un peu fier des louanges reçues pour un certain aplomb qu'il avait montré dans cette occasion, voulut savoir si son valet de chambre était aussi brave que lui; il lui demanda s'il avait peur des canons. La Porte répondit qu'on n'avait pas peur quand on n'avait pas d'argent. « Il m'entendit et se mit à sourire, ajoute la Porte; mais « personne n'en devina la cause. Le roi voyait « quantité de malades et d'estropiés qui couraient « après lui, demandant de quoi soulager leur mi- « sère, sans qu'il eût un seul douzain à leur don-

« ner; de quoi tout le monde s'étonnait fort. » Le roi, ainsi que la Porte le dit plus loin, avait cependant reçu du surintendant cent louis d'or pour faire des libéralités; mais le cardinal Mazarin les lui avait pris[1].

Le premier ministre ne rougissait pas de laisser le roi lui-même dans le dénûment, et tandis que les armées manquaient de tout, même de pain, que la misère régnait dans les provinces, il continuait à amasser chaque jour cette immense fortune personnelle dont sa mort fit surgir le monstrueux inventaire. Cette indigne pratique de certains ministres, tirant profit de l'exercice de leurs fonctions, a été inaugurée en France par l'intronisation du ministérialisme centralisateur et absolu. Quand ces ministres n'étaient pas naturellement probes, quelle barrière pouvait arrêter leur soif de s'enrichir, et leur penchant à livrer à leurs familles les emplois et les honneurs? Ils étaient devenus trop puissants pour que nul contrôle pût être exercé sur eux; le roi lui-même devenait, à certains égards, le subordonné et la première victime de ces ministres, pareils à ces intendants de maîtres opulents, qui, donnant à ceux-ci quelques parcelles de leurs revenus, font semblant encore de leur avancer leur propre argent.

[1] *Mémoires de la Porte.*

Le duc de Lorraine, en exécution des promesses qu'il avait faites au duc d'Orléans, son beau-frère, prenait ses mesures pour s'approcher d'Étampes, en faisant franchir la Seine à son armée sur son pont de bateaux de Villeneuve-Saint-Georges ; mais, parallèlement à ces préparatifs, le duc, entretenant toujours ses négociations avec la cour, était arrivé à s'entendre avec elle sur les termes d'un accord à peu près conclu. En attendant la signature du traité, le roi d'Angleterre [1] avait entremis ses bons offices pour obtenir du duc de Lorraine une suspension d'armes. Une lettre du roi au maréchal de Turenne, datée de Melun, le 7 juin 1652, lui apporta la nouvelle de cette suspension d'hostilités, avec l'ordre de lever le siége d'Étampes [2] :

« Je vous fais cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez reçue, vous ayez à vous retirer avec mon armée de devant Étampes, dont vous ferez savoir la cause à ceux qui y commandent, sans que les apparences du bon succès de

[1] Charles II, alors réfugié en France avec sa mère Henriette de France, fille de Henri IV, et son frère le duc d'York, qui a régné sous le nom de Jacques II, qui servait comme volontaire dans l'armée du maréchal de Turenne. Les deux frères se faisaient un devoir de payer par leurs services leur dette de reconnaissance pour l'hospitalité royale.

[2] Lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXV.

l'entreprise que vous faites, par le bon ordre que vous y avez donné, estant logé à la porte de ladite ville, ny aucune autre considération, vous fassent retarder vostre départ d'un seul moment; que de là vous alliez prendre le poste que vous jugerez le plus commode pour faire subsister mon armée pendant cette suspension, et pour l'employer ensuite, sur quoy je vous ferai savoir mes intentions, et parce que je charge le sieur de Varenne [1] de cette dépesche, je me remets sur luy de ce que j'y pourrois ajouter... »

L'ordre ne pouvait être conçu en des termes plus propres à ménager la susceptibilité militaire du maréchal de Turenne et des chefs qui commandaient sous lui; le roi leur demandait le sacrifice de faire l'abandon d'un succès assuré, tandis qu'il était, au contraire, plus que problématique. Les apparences étaient sauves, et le siége fut levé.

En exécution de l'ordre royal, le maréchal de Turenne alla se poster à Étréchy avec son armée, pour surveiller le duc de Lorraine, dont les engagements n'étaient pas ce qu'il y avait de plus sûr au monde. Le pont de bateaux que ce duc

[1] Fouquet, marquis de la Varenne; la duchesse de Bar avait fait entrer son père dans la maison du roi Henri IV comme officier de bouche.

avait jeté sur la Seine, alors qu'il avait l'intention de secourir Étampes, pont qu'il gardait encore, pouvait lui faciliter, en cas de revirement d'intentions, une agression dangereuse. Le poste d'Étréchy permettait au maréchal de Turenne de s'opposer à la jonction de l'armée du duc avec l'armée des princes, rendue libre de quitter la ville d'Étampes. Cet avantage pouvait être singulièrement contre-balancé par le danger de se placer entre deux feux, d'autant plus que Charles IV, pour se ménager des deux côtés, bien que s'étant engagé vis-à-vis de la cour à quitter la France, avait aussi promis aux princes de ne livrer qu'à eux son pont de bateaux. Ce pont lui permettait donc de passer lui-même la Seine, s'il jugeait à propos de manquer à sa parole; et, en tout cas, sa possession assurait aux princes la possibilité de faire venir leur armée à Paris, sans être dans la nécessité de commencer par remporter une victoire sur l'armée du roi. Le maréchal de Turenne avait donc à se préoccuper, pour le poste à choisir, moins de ses conditions défensives que des conditions de proximité qui rendaient possible, au moment opportun, une démonstration vigoureuse pour forcer le duc à effectuer la retraite promise.

Une seconde lettre du roi au maréchal de Turenne vint lui tracer la conduite à tenir, conduite

pour laquelle la diplomatie devait avoir au moins autant de part que la guerre [1] :

« A Melun, du 15 juin 1652.

« Mon cousin, vous savez comme j'avois envoyé le sieur de Beaujeu [2] vers mon frère le duc de Lorraine, et ledit Beaujeu m'ayant rapporté hier au soir l'asseurance qu'il se rendroit aujourd'huy près de moy avec mon frère le roi de la Grande-Bretagne, je renvoie présentement ledit sieur de Beaujeu vers mondit frère le duc de Lorraine, pour le convier d'effectuer ce dont il a donné parolle, et l'ayant chargé de vous aller trouver pour vous informer plus particulièrement de ce qui s'est passé avec ledit duc, j'ai bien voullu vous faire sçavoir que mon intention est que vous continuyez vostre marche avec mon armée que vous commandez, ainsi que je l'ai approuvé et résolu, et néantmoins sans faire aucun acte d'hostilité contre les troupes de mondit frère le duc de Lorraine, et qu'ayant commandé audit de Beaujeu de retourner vers vous ce soir, pour

[1] Lettre inédite, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. cxxxv.

[2] Le baron de Beaujeu, de la maison d'Hennezay, en Franche-Comté, colonel du régiment de cavalerie de Beaujeu, taillé en pièces à Bléneau. Voy. la note de la p. 188.

vous faire sçavoir si ledit duc exécutera ce qu'il a promis, j'entends qu'en cas que ledit de Beaujeu vous rapporte qu'il n'est pas en résolution et en disposition de le faire, vous ayez à exécuter les résolutions qui furent hier prises avec vous, et sur ce je prie Dieu, etc. . . . . »

Le maréchal de Turenne avait donc pour ligne de conduite d'imposer au duc de Lorraine l'accomplissement de ses promesses, non par des hostilités immédiates, mais en lui inspirant la crainte de ces hostilités. S'il était important de l'obliger à tenir son engagement vis-à-vis de la cour, il était non moins important de l'empêcher de remplir celui qu'il avait pris vis-à-vis des princes, de leur livrer son pont de bateaux. En conséquence, le maréchal de Turenne, le jour même de la réception de la lettre du roi, lève son camp d'Étréchy, et va passer la Seine à Corbeil, à cinq lieues au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges. Par cette marche aussi rapide qu'imprévue, il paraît inopinément en vue de l'armée du duc de Lorraine; mais un cours d'eau profond, la petite rivière d'Yères, qui n'était guéable sur aucun point, ne pouvait lui permettre de l'attaquer. Le duc avait couvert les flancs de son armée d'un côté par la Seine et par la petite rivière, son affluent; de l'autre, par la forêt; son front étant fa-

cilement accessible par la plaine, il avait élevé six redoutes pour le couvrir. Le vicomte de Turenne, arrêté par l'obstacle de la rivière d'Yères, entreprend une marche de nuit pour en remonter le cours jusqu'à un pont éloigné, probablement à Brunoy, sur lequel il fait passer ses troupes. Au point du jour il se trouve dans la plaine, n'ayant plus d'autres obstacles à surmonter que l'enlèvement des redoutes, pour pouvoir aborder l'armée lorraine.

La conjoncture est plus décisive qu'il ne convient aux habitudes de temporisation et de duplicité du duc de Lorraine. Le maréchal de Turenne l'envoie sommer, ou de livrer bataille, ou de se retirer hors de France, en lui abandonnant la possession du pont de bateaux, qui eût assuré à l'armée des princes la communication de Paris. Le duc, pour gagner du temps, répond qu'il est dans les intérêts du roi, et qu'il faut bien se garder de toute agression. En recevant cette réponse, Turenne, qui n'ignorait pas que le duc était en état de négociations perpétuelles avec la cour, mais qui n'avait aucune connaissance que ces négociations eussent abouti à d'autres conventions que celles déjà stipulées de sa retraite hors du royaume, s'écrie : « Il nous trompe; mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer. » Le maréchal envoie en toute hâte auprès du roi prendre des ins-

vous faire sçavoir si ledit duc exécutera ce qu'il a promis, j'entends qu'en cas que ledit de Beaujeu vous rapporte qu'il n'est pas en résolution et en disposition de le faire, vous ayez à exécuter les résolutions qui furent hier prises avec vous, et sur ce je prie Dieu, etc. . . . . . »

Le maréchal de Turenne avait donc pour ligne de conduite d'imposer au duc de Lorraine l'accomplissement de ses promesses, non par des hostilités immédiates, mais en lui inspirant la crainte de ces hostilités. S'il était important de l'obliger à tenir son engagement vis-à-vis de la cour, il était non moins important de l'empêcher de remplir celui qu'il avait pris vis-à-vis des princes, de leur livrer son pont de bateaux. En conséquence, le maréchal de Turenne, le jour même de la réception de la lettre du roi, lève son camp d'Étréchy, et va passer la Seine à Corbeil, à cinq lieues au-dessus de Villeneuve-Saint-Georges. Par cette marche aussi rapide qu'imprévue, il paraît inopinément en vue de l'armée du duc de Lorraine; mais un cours d'eau profond, la petite rivière d'Yères, qui n'était guéable sur aucun point, ne pouvait lui permettre de l'attaquer. Le duc avait couvert les flancs de son armée d'un côté par la Seine et par la petite rivière, son affluent; de l'autre, par la forêt; son front étant fa-



cilement accessible par la plaine, il avait élevé six redoutes pour le couvrir. Le vicomte de Turenne, arrêté par l'obstacle de la rivière d'Yères, entreprend une marche de nuit pour en remonter le cours jusqu'à un pont éloigné, probablement à Brunoy, sur lequel il fait passer ses troupes. Au point du jour il se trouve dans la plaine, n'ayant plus d'autres obstacles à surmonter que l'enlèvement des redoutes, pour pouvoir aborder l'armée lorraine.

La conjoncture est plus décisive qu'il ne convient aux habitudes de temporisation et de duplicité du duc de Lorraine. Le maréchal de Turenne l'envoie sommer, ou de livrer bataille, ou de se retirer hors de France, en lui abandonnant la possession du pont de bateaux, qui eût assuré à l'armée des princes la communication de Paris. Le duc, pour gagner du temps, répond qu'il est dans les intérêts du roi, et qu'il faut bien se garder de toute agression. En recevant cette réponse, Turenne, qui n'ignorait pas que le duc était en état de négociations perpétuelles avec la cour, mais qui n'avait aucune connaissance que ces négociations eussent abouti à d'autres conventions que celles déjà stipulées de sa retraite hors du royaume, s'écrie : « Il nous trompe; mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer. » Le maréchal envoie en toute hâte auprès du roi prendre des ins-

tructions nouvelles; elles lui reviennent avec ordre d'attaquer.

A peine le maréchal a-t-il fait la première démonstration agressive, que le duc de Lorraine, trop prudent pour vouloir risquer sur un coup de dé aventureux l'armée qui était son dernier bien, et accédant aux instances pressantes du roi d'Angleterre, qui s'était rendu dans son camp, lui envoie dire qu'il va se retirer. Aussitôt il commence sa retraite hors de France, en donnant des otages pour sûreté de sa promesse, et livre son pont de bateaux. La dévastation des provinces qu'il traverse accompagne ses pas.

Au moment où l'armée du duc de Lorraine abandonnait son campement, le 16 juin, l'armée des princes, arrivant d'Étampes, débouchait sur l'autre rive de la Seine; elle ne put qu'assister, impuissante, à la destruction du pont de bateaux et à la défection de son perfide allié.

CHAPITRE XVII.

Le prince de Condé rejoint son armée en toute hâte. — Le maréchal de Turenne surveille la retraite du duc de Lorraine. — Il opère sa jonction avec l'armée du maréchal de la Ferté. — L'armée des princes campe à Saint-Cloud. — L'armée royale campe à Saint-Denis. — Désordres dans Paris et jusque dans l'enceinte du parlement. — Le duc de Beaufort convoque et harangue les émeutiers à la place Royale. — Délibération du parlement pour la paix, suivie de nouveaux désordres. — Arrêt du parlement portant suspension de ses séances. — État des esprits d'après une relation inédite. — Ordre de la cour, ignoré jusqu'ici de l'histoire et inexécuté, pour chasser des Tuileries mademoiselle de Montpensier. — Périlleuse reconnaissance d'un pont sur la Seine, faite par le prince de Condé. — Appréciation inexacte faite par ce prince d'un mouvement de l'armée royale; ses graves conséquences. — Résolution de ce prince de conduire ses troupes de Saint-Cloud à Charenton. — Lenteurs et embarras de cette marche nocturne. — Lettre inédite du maréchal de l'Hôpital, assurant le roi que l'armée des princes ne sera pas reçue dans Paris. — Bataille du faubourg Saint-Antoine. — Pusillanimité du duc d'Orléans. — Mademoiselle de Montpensier à l'Hôtel-de-Ville. — La princesse fait ouvrir les portes de Paris à l'armée des princes et tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi. — Défilé de l'armée des princes dans Paris. — Bravoure du prince de Tarente couvrant la retraite. — Entrée du prince de Condé. — Le jeune Mancini, neveu du cardinal Mazarin, mortellement blessé. — L'armée des princes va camper entre le faubourg Saint-Mar-

cel et le village de Gentilly. — L'armée royale se retire sur Saint-Denis.

(1652.)

La nouvelle de la défection du duc de Lorraine fut accueillie à Paris par un sentiment d'indignation générale; il eût été dangereux d'être reconnu pour Lorrain ou pour Anglais, la part active du roi d'Angleterre et de son frère, le duc d'York, dans la négociation, ayant confondu les noms des deux pays dans une animadversion commune.

« Oh! le méchant! oh! le traître! » s'écriait douloureusement le duc d'Orléans, sans sortir de son palais, tandis que le prince de Condé, courant au plus pressé, rejoignait son armée, redoutant qu'elle ne devînt la proie du maréchal de Turenne. Il résolut de la rapprocher de Paris, où il prétendait toujours, sans y réussir jamais, frapper le coup décisif; il la conduisit à Saint-Cloud, en passant par Bourg-la-Reine, et en évitant toute rencontre, inopportune pour ses desseins, avec l'armée du maréchal de Turenne. Celui-ci avait franchi la Marne à Lagny, et s'était avancé jusqu'à Dammartin pour surveiller la retraite du duc de Lorraine, et opérer, en outre, sa jonction avec le maréchal de la Ferté, qui amenait son armée pour agir de concert. Revenant ensuite sur ses pas, Turenne vint se poster à Saint-Denis.

Dès que l'armée des princes fut campée aux portes de Paris, les désordres de cette ville, secrètement soutenus par eux, afin d'intimider et de réduire au silence tous ceux qui inclinaient pour le parti royal, prirent une recrudescence nouvelle. Entre autres faits, le 23 juin, un attroupement arrêta, auprès de Saint-Jacques-la-Boucherie, un valet de pied de la reine, et l'ayant trouvé porteur de deux grenades et d'une paire de pistolets à deux canons chacun, le massacra impitoyablement [1]. Les conseillers au parlement, dont le plus grand nombre cependant ne pouvait être suspect de penchant pour le ministre favori, n'en étaient pas moins tous traités de *Mazarins*, par ce motif que leur désir de renverser le cardinal n'allait pas jusqu'à vouloir substituer l'autorité des princes à l'autorité du roi. Tout au contraire, les princes alors étaient généralement populaires. Les malheureux conseillers, assaillis, conspués, menacés dans les rues, jusque dans les salles du palais, se déguisaient pour échapper aux outrages, et n'osaient même plus se réunir.

Le parlement prenait pour texte de ses délibérations la recherche des moyens propres à procurer, par des négociations avec la cour, la paix et

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

le retour du roi, sur le thème convenu de l'expulsion du cardinal Mazarin, sans pouvoir ramener à lui son ancienne popularité. Il s'occupait pourtant encore des secours à apporter à la misère créée par les malheurs de la guerre civile, et chaque président s'était taxé à deux cents livres, chaque conseiller à cent livres; il travaillait de plus à trouver les fonds nécessaires pour payer les cinquante mille écus promis à celui qui rapporterait la tête du cardinal Mazarin.

Une émeute populaire avait franchi le 21 juin au matin les portes du palais : les conseillers Vassan et Portail faillirent être massacrés dans l'une des salles; et le président Thoré, poursuivi dans la rue, eût été mis en pièces, si les habitants de la maison dans laquelle il s'était réfugié n'eussent pris les armes pour le sauver. Le duc de Beaufort voulut profiter de cette émotion pour accroître encore le désordre : il convoqua les séditieux à la place Royale par des placards affichés au coin de chaque rue pour aviser, y était-il écrit, aux moyens de faire cesser les désordres des gens de guerre et de chasser le cardinal Mazarin, afin de parvenir à la paix. Quatre ou cinq mille bandits répondirent à l'appel, et le duc de Beaufort les harangua au milieu et aux quatre coins de la place. Il leur dit : que l'armée des *Mazarins* était aux portes de Paris ; que les princes faisaient tous leurs efforts

pour l'éloigner, mais qu'ils n'étaient point secondés ; que le parlement les trompait, qu'il était, aussi bien que le conseil de l'Hôtel-de-Ville, rempli des partisans du cardinal. Il concluait à changer les colonels et les capitaines des quartiers, à faire des levées, à chasser de Paris les *Mazarins* dont il donnerait la liste, et à piller leurs maisons. Il termina ses harangues en leur donnant rendez-vous pour le lendemain matin, à cinq heures, au palais, avec des armes, pour obliger le parlement à faire un acte d'union avec les princes et à ordonner des levées.

Le lendemain les séditieux n'eurent garde de manquer au rendez-vous assigné ; mais il ne se trouva au palais que quelques conseillers des plus zélés frondeurs ; le plus grand nombre, effrayé, n'avait osé s'y rendre, et tous les présidents s'étaient abstenus. L'émeute, ne trouvant rien à faire au palais, se transporta aux portes du Luxembourg pour exposer au duc d'Orléans ses griefs et ses vœux, et voulut tuer le président de Maisons qui sortait en chaise de chez le prince. Les jours suivants se passèrent dans le tumulte, et, chaque nuit, les chaînes étaient tendues dans les rues.

A force de démarches et même de visites personnelles chez les présidents, les princes parvinrent à surmonter assez la frayeur du parlement

pour obtenir qu'il se réunirait le 25 juin; eux-mêmes se rendirent à la séance.

Il fut délibéré de conclure définitivement la paix avec la cour, en lui accordant toutes les satisfactions qu'elle avait demandées: le licenciement des troupes françaises et étrangères des princes, la remise de toutes les places dont ils étaient les maîtres, à la seule condition de l'expulsion du cardinal Mazarin. En conséquence, de nouveaux députés devaient être envoyés à la cour. Ce renoncement de la part des princes à toutes leurs prétentions était plus apparent que sincère; c'était un leurre pour ménager le parlement et pour gagner le temps qu'ils jugeaient nécessaire pour faire réussir leurs négociations particulières autrement avantageuses, dont ils ne désespéraient pas encore.

Il ne fut rien dit de l'union du parlement avec les princes, pour contraindre la cour par la force, à défaut de son consentement volontaire, à l'expulsion du ministre, union qui était dans les vœux de la multitude, mais que les princes n'osaient pas encore poser au parlement comme demande formelle, ainsi qu'ils ne tardèrent pas à le faire. A l'issue de la séance, malgré les précautions qui avaient été prises, les membres du parlement furent encore poursuivis, maltraités; les présidents Le Bailleul et Le Coigneux furent particulièrement

exposés; les compagnies bourgeoises convoquées pour les protéger prenaient elles-mêmes part à ces violences.

Le 27 juin, le président de Novion, ayant réuni dans la grand'chambre ce qu'il put trouver de conseillers, rendit avec eux un arrêt portant que le parlement ne s'assemblerait plus jusqu'à ce que l'Hôtel-de-Ville eût pris des mesures efficaces pour garantir sa sûreté. Quelques conseillers, grands frondeurs, affectèrent d'aller encore au palais les jours suivants; et, pour rendre leurs collègues plus odieux et plus suspects, ils disaient que pour eux il ne fallait point de gardes pour rendre la justice. Le conseiller Broussel et le président Charton se signalaient parmi ceux qui tenaient les plus ardents propos.

Il paraît certain que, si le parlement n'eût pas été sous le coup de l'intimidation qui pesait sur lui, malgré ses répulsions contre le cardinal, la majorité, pour revenir au calme et à la sécurité, eût opiné, en mettant complétement de côté les intérêts des princes, pour la paix et pour le retour du roi avec le maintien du cardinal à son poste de premier ministre. Les princes ne pouvaient donc voir qu'avec une satisfaction secrète des violences devenues nécessaires au soutien de leur cause, tout en se gardant de les avouer.

La cour avait cru le moment favorable pour

se rapprocher de Paris, afin de déterminer un mouvement des habitants en sa faveur. Elle se trompait dans son attente : la lassitude des désordres et de la guerre, dont elle devait plus tard tirer parti à son avantage, n'était pas encore arrivée à l'apogée nécessaire. Le fragment suivant, écrit sous l'impression des préoccupations du moment, va nous transporter en pensée dans ce milieu incertain et agité.

« Leurs Majestés estant arrivées le 28 du passé (juin) à Saint-Denys, avec le cardinal Mazarin, y logèrent dans l'abbaye, et y sont encore avec toute la cour, s'estant approchées jusques là sur la division qui est dans l'esprit des Parisiens, pour tascher de faire pencher la balance du costé de ceux qui demandent la paix sans condition, lesquels sont, la plupart, de pauvres artisans qui ont grand peyne de vivre dans une conjuncture si malheureuse. Ils sont en partie gagés pour en faire des cris dans toutes les assemblées qui se font. Quant aux bons bourgeois, il y en a peu qui ne veuillent l'exclusion du cardinal Mazarin ; mais la cour travaille fort à gaigner le corps des marchands, dont ceux qui le sont desjà publient qu'il vaut mieux avoir la paix avec le cardinal Mazarin que demeurer davantage en guerre, quoyque les plus sensés advouent qu'il est fort difficile de demeurer en paix tant que le Mazarin demeurera.

Cette division tient encore les affaires en balance, et l'espérance que le cardinal Mazarin en a d'y trouver ces avantages-là oblige à faire rompre les négociations qui se faisoient pour la paix, ayant seulement amusé Son Altesse Royale et M. le prince par les beaux semblanz de la vouloir faire, en attendant la jonction du maréchal de Senneterre, qui a grossi l'armée de la cour jusqu'à quatre mille hommes en tout. Il est vrai que le bruit est fort grand que M. le prince, estant menacé de voir le cardinal de Retz dans le ministère, s'estoit disposé à consentir que le cardinal Mazarin se retirât à Sédan pour trois mois seulement, et qu'il revînt après, aymant mieux qu'il revînt dans le ministère que d'y voir son plus grand ennemi; mais que M. le prince a tousjours déclaré à Son Altesse Royale qu'il ne feroit rien contre sa volonté, et qu'il ne s'y estoit disposé que dans le cas qu'elle s'y voulût résoudre. Aussitôt elle lui a desclaré qu'elle aymoit mieux périr que de souffrir jamais de Mazarin. Il est entré dans tous ses sentiments, comme il est dans ses intérests, ne voulant pas se désunir d'avec elle [1]. »

La présence à Paris de Mlle de Montpensier ne devait pas être sans influence, comme nous ne tar-

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

derons pas à le voir, sur la suite des événements. A cette occasion, le récit d'un fait inédit et jusqu'à présent ignoré de l'histoire, qui s'était passé deux mois auparavant, doit ici trouver sa place. La cour, qui ne pouvait supporter l'audacieuse princesse depuis qu'elle lui avait fait fermer les portes d'Orléans, eût bien voulu, par une sorte de pressentiment de ce qui devait arriver, lui fermer les portes de Paris. Ne le pouvant pas, mais pour rendre à la princesse le séjour de la capitale ou désagréable ou impossible, elle avait tenté de lui fermer les portes des Tuileries. Mademoiselle avait ses appartements dans ce palais, soit que son père ne pût pas la loger au Luxembourg, soit que l'indépendance de sa fille s'accommodât mieux d'une habitation séparée. Un ordre de la cour avait prescrit de faire sortir des Tuileries tous les meubles de la princesse, épisode dont voici le détail :

« M. de Congis, gouverneur des Tuileries [1], reçut une lettre de cachet portant ordre de faire oster tous les meubles qui sont dans l'appartement de Mademoiselle. Aussy tost il fut trouver madame la comtesse de Fiesque, gouvernante de Made-

[1] Son fils, capitaine aux gardes, lui succéda dans ce gouvernement, et son petit-fils eut la survivance de cette même charge. Voy. les *Mémoires du duc de Saint-Simon*.

moiselle, et lui fit veoir cette lettre de cachet; sur quoy elle vint avec luy au palais d'Orléans, pour parler à Son Altesse Royale, qui dit à M. de Congis que c'estoit à Elle que cet ordre devoit estre adressé, et que lorsque le Roy lui en escriroit de sa main, Elle verroit ce qu'elle auroit à faire. Cependant Elle défendit à cette comtesse d'obéir à cet ordre[1]. »

Cet ordre étant resté sans exécution, la princesse, à son retour d'Orléans, était allée descendre à sa demeure accoutumée.

Le poste occupé par l'armée des princes, entre Saint-Cloud et Suresnes, devenait difficile, par suite des manœuvres de l'armée royale. Le maréchal de Turenne était campé à Saint-Denis, et le maréchal de la Ferté à Épinay, entre Saint-Denis et Argenteuil. Sur ce point, qui touche la Seine, la Ferté faisait travailler à un pont qui, une fois achevé, pouvait lui permettre de tomber à l'improviste sur les quartiers de l'armée des princes. Le prince de Condé voulut aller lui-même reconnaître ce travail menaçant: le pont était achevé entre Épinay et une petite île au milieu de la Seine; entre l'île et la plaine de Gennevilliers et de Colombes, il n'était pas commencé. En même

[1] Même *Relation* que la précédente, sous la rubrique du 24 avril 1652.

temps que le prince de Condé considérait ces travaux, il remarqua, sur les hauteurs de la rive opposée, une colonne de troupes se dirigeant à l'ouest, dont la tête, tournant à droite en approchant d'Argenteuil, disparaissait à la vue. Pendant cette reconnaissance, quelques volées de canon vinrent saluer le prince d'assez près pour qu'un boulet lui passât à quelques pouces du visage. Il entra dans une maison pour tenir un conseil de guerre, dans lequel il exposa que le maréchal de la Ferté paraissait vouloir l'amuser avec son pont, qu'il achèverait quand il voudrait, et que la colonne en marche devait être l'armée du maréchal de Turenne, allant chercher un passage sur la Seine, vers Poissy ou Meulan, et qu'alors, à un moment donné, le maréchal de la Ferté achevant son pont, les deux maréchaux lui tomberaient à la fois sur les bras. En conséquence, le prince émit l'avis, qui fut adopté, de décamper de Saint-Cloud pour aller s'établir à Charenton, dans le poste excellent de la presqu'île, entre la Seine et la Marne [1].

Deux chemins étaient à choisir : le premier, le plus sûr, mais le plus long, par Meudon, en contournant les faubourgs Saint-Germain et Saint-Marcel ; le second, par le bois de Boulogne, en

[1] *Mémoires du comte de Tavannes.*

contournant les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple. Cet itinéraire, plus dangereux, offrait l'avantage d'utiliser à Saint-Cloud même le pont de bateaux dont disposait l'armée des princes, et de le rompre ensuite; tandis que le premier itinéraire exigeait de le faire remonter au-dessus de Paris, pour s'en servir au point opportun. La direction par le bois de Boulogne fut adoptée.

Les prévisions du prince de Condé pouvaient être justes, mais son coup d'œil avait eu le défaut d'être trop prompt. Le maréchal de Turenne, bien qu'il n'en dise rien dans ses Mémoires, avait pu avoir l'intention d'aller passer plus tard la Seine à Poissy et à Melun, et avoir fait filer quelques troupes dans ce but; mais il était encore à Saint-Denis avec le gros de ses forces. Le prince de Condé, qui avait donné immédiatement l'ordre du départ, ne put être prévenu de ce fait si important assez à temps pour donner contre-ordre. Lanques [1], qui commandait l'avant-garde, envoya un aide-de-camp au prince, pour l'avertir que le maréchal n'avait pas changé sa position; mais cet aide-de-camp, au lieu de se diriger à travers champs, ayant voulu suivre la ligne extérieure des faubourgs en sens inverse de

[1] Charles de Choiseuil, baron de Lanques.

la marche des colonnes, passa toute la nuit embarrassé dans les troupes et dans les bagages. Les prévisions trop promptes du prince de Condé, et le retard de l'aide-de-camp, eurent pour résultat d'engager ce prince malgré lui, le lendemain, dans le périlleux combat où il devait être anéanti avec son armée, si une circonstance inespérée ne l'eût sauvé.

Le mouvement avait commencé dès le soir, en trois divisions, la première commandée par Clinchamp, le seconde par Nemours; le prince de Condé s'était réservé le commandement de la troisième. Le comte de Tavannes, resté en arrière avec quinze cents chevaux, en face de l'armée du maréchal de la Ferté, partait également dans la nuit pour se diriger vers Charenton par le même chemin, et rejoignit Clinchamp auprès de Picpus, à la pointe du jour. Le prince de Condé pendant cette marche entra seul dans Paris, afin de se concerter avec le duc d'Orléans. Son armée continuait à s'avancer difficilement dans l'obscurité, embarrassée par le peu de largeur des chemins et par ses bagages, dont elle dut jeter une partie dans les fossés de la ville. Ce manque d'activité fut vivement reproché plus tard par le prince de Condé à ses officiers; si son armée eût été massée à Charenton à la pointe du jour, le péril d'une manœuvre imprudente eût été conjuré.

L'armée des princes, par la lenteur de sa marche, s'exposait à être serrée comme dans un étau entre les murailles de Paris, dont les portes lui étaient fermées, et l'armée royale, si celle-ci venait à être avertie.

La cour avait pris toutes ses précautions pour s'assurer que l'armée des princes ne serait pas reçue dans Paris; la lettre suivante, écrite la veille par le maréchal de l'Hôpital au ministre le Tellier, nous en apporte une preuve inédite et nouvelle [1] :

« A Paris, 1er juillet 1652.

« Monsieur,

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez faict l'honneur de m'escrire sur le suject de l'avis donné au Roy du dessein de Monseigneur le prince de faire entrer son armée dans les fauxbourgs de Paris, comme j'estois à l'Hostel-de-Ville. Je l'ai faicte lire à l'assemblée, où il a esté résolu d'envoyer des mandements aux colonels portant défense de recevoir, ni laisser entrer aucuns gens de guerre dans les fauxbourgs, et s'il s'en présente pour entrer, de les repousser et en donner aussitost advis

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXLIV.

à la ville. Cela a passé tout d'une voix, et je vous asseure, Monsieur, qu'il ne s'en estoit faict aucune proposition, et que je vivrai et mourray,

« Monsieur,

« Vostre très-humble serviteur,

« Lospital. »

« Monsieur,

« Je vous supplie de vouloir bien accorder à ces marchands de bléd tout ce qui se pourra pour la seureté de leurs bateaux et chevaux qui les tirent, je vous en auray obligation. »

Il arriva, ce qui était inévitable, que le maréchal de Turenne fut prévenu dans la nuit de la marche de l'armée des princes. Il ne manqua pas l'occasion de prendre cette armée dans le piége qu'il ne lui avait pas tendu, mais où elle était venue se placer elle-même. Il accourut avec les premières troupes qu'il trouva sous la main, donnant ordre à toute son armée de le suivre avec promptitude. Lorsque le maréchal joignit l'armée des princes, l'avant-garde de celle-ci atteignait Charenton; le centre contournait les faubourgs de Paris en colonnes allongées, tandis que les derniers escadrons

avaient à peine dépassé le cours la Reine. Cette armée eût été infailliblement coupée en tronçons dont les anneaux eussent vainement tenté de se ressouder, si, dans ce premier moment, Turenne eût disposé de forces plus considérables; les troupes qui le suivaient furent bravement tenues ne échec par le régiment de Conti, qui se porta en avant du faubourg Saint-Martin pour le couvrir. La longue colonne de l'armée des princes put alors se masser dans le faubourg Saint-Antoine, l'avant-garde étant revenue sur ses pas, et l'arrière-garde ayant rejoint le centre.

Pendant que ces dispositions étaient prises d'un côté; de l'autre, le maréchal de Turenne avait été rejoint par toute son armée, et ce jour paraissait devoir être celui d'une sanglante et décisive bataille. La situation de l'armée des princes, entre Paris fermé et l'armée royale, était si aventurée que le cardinal Mazarin savourait déjà la joie du triomphe. Pour ne rien perdre du spectacle, il avait fait monter avec lui le jeune roi sur les hauteurs de Charonne [1], tandis que la reine était res-

[1] Une inspection attentive des lieux nous a fait reconnaître que le point d'observation occupé par le jeune roi et le cardinal devait être l'emplacement sur lequel passe aujourd'hui la rue de Charonne à la Villette, qu'il ne faut pas confondre avec la rue de Charonne au faubourg Saint-Antoine. Ce point est le plus culminant, et les constructions qui obstruent la vue aujourd'hui n'existaient pas alors.

tée au couvent des Carmélites, à Saint-Denis, pour passer la journée en prières.

Le prince de Condé, qui n'ignorait pas l'immensité du péril, grandissant avec lui, donnait ses ordres avec vaillance et sang-froid.

Alors, comme aujourd'hui, trois grandes artères, bordées des maisons du faubourg, aboutissaient à la porte Saint-Antoine, dominée par les hautes tours de la Bastille, sentinelle de pierre qui en gardait l'entrée, à la droite, en sortant de Paris. Ces trois artères, la rue du Faubourg-Saint-Antoine, au milieu, la rue de Charonne, à gauche, la rue de Charenton, à droite, partant d'un centre commun, allaient, répandant au loin dans la campagne leurs maisons de plus en plus éclaircies. Sur ces artères, le prince de Condé dispose en éventail les divers échelons de son armée. Les troupes de Monsieur, commandées par le duc de Beaufort, occupent la tête de l'avenue de Charonne; les troupes auxiliaires étrangères, commandées par le marquis de Clinchamp, s'établissent dans la rue du faubourg Saint-Antoine, en appuyant, de même que le duc de Beaufort, leurs réserves sur la halle placée près du carrefour des trois rues, sous les murs de Paris; les troupes sous les ordres du duc de Nemours s'échelonnent dans l'avenue de Charenton. L'infanterie entre dans les maisons, dont elle

transperce les murs pour former des créneaux et des meurtrières. Afin de mieux intercepter le passage aux troupes royales, elle occupe et utilise à son profit une ligne de retranchements qui couvre le faubourg, fortifications légères élevées naguère, ainsi que des barricades à l'entrée de chaque rue, par les habitants de Paris, dans le but de se garantir des incursions des pillards de l'armée du duc de Lorraine. La cavalerie, formée par escadrons, est prête à se précipiter partout où des charges vigoureuses pourront être nécessaires.

Le prince de Condé se réserve le soin de se porter en personne sur les points qui seront les plus menacés. Un escadron d'élite de vingt-cinq volontaires[1], semblable à celui qui s'était formé autour de lui à Bléneau, se range à sa suite. Les officiers les plus considérables se font un honneur d'en faire partie, pour combattre en soldats; dans l'opinion de cette époque, le mérite de la bravoure dominant encore de beaucoup le mérite de l'art de la guerre, les chefs se sentaient plus honorés de remporter la victoire par leur propre élan, qu'en dirigeant celui des troupes placées sous leurs ordres.

Le maréchal de Turenne, après avoir enveloppé

[1] *Mémoires du duc d'York.*

avec son armée les dehors du faubourg Saint-Antoine, avait gardé le commandement du centre; il avait confié celui de sa droite au marquis de Saint-Mégrin [1], celui de sa gauche au duc de Navailles [2]. Il donna l'ordre d'aborder l'armée des princes sur tous les points à la fois; sur tous, l'attaque fut d'abord vigoureusement repoussée. Le régiment des gardes, donnant alors tête baissée, parvient à enlever le retranchement qui était devant lui, en culbutant ses défenseurs. Une colonne triomphante entre à sa suite par cette brèche et envahit la rue de Charonne; outre les régiments de Turenne et de la Marine, ce sont

[1] On lit dans les *Mémoires de Napoléon*, t. VII, p. 55, édit. Bossange (1830):

« Turenne attaqua ce faubourg (le faubourg Saint-Antoine): il pénétra par trois points: la droite, sous les ordres du marquis de Saint-Mégrin, entra par la rue de Charenton; le centre, où se trouvait le maréchal, s'empara de la barrière du Trône, et la gauche, sous le marquis de Navailles, longea la rivière, etc. »

L'empereur Napoléon décrit la position du centre de l'armée du maréchal de Turenne à sa véritable place, la barrière du Trône, et par conséquent la rue du faubourg Saint-Antoine; mais le marquis de Saint-Mégrin, commandant la droite, ne pouvait, par cette raison même, s'avancer par la rue de Charenton; il s'avançait forcément par la rue de Charonne. La seule topographie des lieux suffirait, à défaut de l'histoire, pour établir ce fait. Cette erreur, comme celle que nous avons précédemment relevée (voy. p. 154), ne peut être encore qu'une faute surprenante des éditeurs!

[2] Voy. sur lui la note de la p. 176. Officier distingué, il était alors lieutenant-général, et devint plus tard maréchal de France.

encore les escadrons dorés, chevau-légers et gendarmes, qui composent la maison du roi. Cette colonne, commandée par le marquis de Saint-Mégrin, autour duquel on remarque le marquis de Nantouillet, le comte de Cossé, Mancini, s'avance jusqu'à la halle formant place d'armes, près de la porte Saint-Antoine, en rejetant les troupes des princes les unes sur les autres, et porte au loin le désordre jusque parmi les troupes de réserve, qui devaient soutenir les premières engagées.

Le prince de Condé paraît, suivi de sa vaillante escorte, et se jette au plus épais de la mêlée. Son exemple ranime l'ardeur de ses soldats; les barricades élevées au-devant de la halle sont tour à tour et perdues et reprises; mais l'impétuosité du prince repousse enfin les assaillants. Les marquis de Saint-Mégrin [1] et de Nantouil-

[1] Jacques d'Estuer, marquis de Saint-Mégrin. Il passait pour avoir voulu épouser mademoiselle du Vigean, et pour avoir voué une haine mortelle au prince de Condé, non par rivalité, mais à cause de l'abandon qu'il avait fait, sans l'épouser, de celle qui lui avait inspiré une première et tendre passion. Voy. t. I, p. 146 et suiv. Sa veuve, Élisabeth le Féron, fille de Gérôme le Féron, seigneur de Savigny, se remaria avec Charles d'Albert, duc de Chaulnes. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme*.

« Le 6 juillet, le corps du marquis de Saint-Mégrin fut enterré dans l'église de Saint-Denis, vis-à-vis la porte du trésor, du même côté où a été enterré le duc de Châtillon, l'année du blo-

let [1], le Fouilloux [2], enseigne des gardes de la reine, frappé de la propre main du prince de Condé, tombent parmi les morts; Mancini, neveu du cardinal Mazarin, reçoit une blessure à laquelle il ne survivra pas. Le régiment de la Marine, enveloppé, perd la moitié de ses officiers et de ses soldats, forcés de se rendre prisonniers. Ce retour de fortune coûte néanmoins à l'armée des princes de sensibles pertes; entre autres officiers : Montmorency, baron de Lauresse, le comte de Bossu [3], la Roche-Giffart [4], le comte de Castries [5], y laissent la vie.

Pendant cet engagement sur sa droite, le maréchal de Turenne a fait avancer son artillerie, et a disposé une batterie de huit pièces pour prendre en enfilade toute la grande rue du faubourg Saint-Antoine, dans laquelle sont échelonnés de nombreux escadrons de l'armée des princes.

eus de Paris. » (*Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris pendant la Fronde.*)

[1] François de Prat, marquis de Nantouillet.

[2] D'une famille du Poitou; il descendait de Jacques du Fouilloux, grand chasseur, auteur du *Traité de la Vénerie.*

[3] Albert-Maximilien de Henin, comte de Bossu, dont la veuve, une des plus belles personnes de son temps, Honorée de Glimes de Grimberghe, épousa le duc de Guise, union qui traversa d'étranges vicissitudes.

[4] Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart.

[5] Probablement Jean de la Croix, comte de Castries, marié à Louise de l'Hôpital.

Manquant d'issues suffisantes pour se mettre à couvert, ces escadrons vont être foudroyés, lorsque le prince de Condé accourt après le succès qu'il vient de remporter, car le danger le trouve toujours présent, et donne un ordre aussi rapide que son coup d'œil : il fait ouvrir à droite et à gauche de la rue de larges brèches donnant accès dans les cours des maisons ; la cavalerie s'y met à l'abri, et les boulets sillonnent sans résultat la rue devenue déserte. Le maréchal, dont l'artillerie est devenue inutile, ne peut avancer cependant, parce que sa colonne d'attaque serait inévitablement assaillie à chaque flanc par la cavalerie du prince, s'élançant par les brèches, et l'action, sur ce point, demeure suspendue.

Le maréchal de Turenne, arrêté par ces dispositions habiles, reconnaît que c'est ailleurs qu'il doit faire converger le poids de ses efforts. Pendant que le prince de Condé, courant au plus pressé, s'était successivement porté à l'attaque de la rue de Charonne et à celle de la grande rue du faubourg, le duc de Navailles avait fait quelques progrès du côté de la rue de Charenton ; le maréchal, dégarnissant sa propre attaque, envoie au duc une partie de ses troupes pour le fortifier, avec l'ordre de tourner l'aile droite de l'armée des princes, ensuite d'avancer vers la porte Saint-Antoine, en

filant entre les fossés des remparts et les derrières de cette armée, de manière à l'isoler de son point d'appui, les portes de Paris. Les renforts qu'il reçoit changent les progrès lents du duc de Navailles en une marche impétueuse qui renverse tous les obstacles.

Le prince de Condé venait de monter sur le haut du clocher de l'abbaye Saint-Antoine, pour juger de l'ensemble de la bataille ; il aperçoit le mouvement du duc de Navailles, et comprend toute sa gravité. Il descend à la hâte pour conjurer ce nouveau péril ; un instant après il est dans la mêlée, mais il lui faut soutenir une lutte inégale contre des troupes fraîches, les régiments de Picardie, de Belzunce, du Plessis-Praslin, de Douglas, tandis que les siennes, qui ont marché toute la nuit, combattent sans relâche depuis la matinée. Vainement, avec l'élite qui l'environne, se porte-t-il partout au premier rang, la barricade sur laquelle il s'appuie est emportée. Alors les ducs de Nemours et de Beaufort, dans un chevaleresque élan, et comme gage de réconciliation, se proposent l'un à l'autre de la reprendre par un commun effort. Pour atteindre la barricade, en avant de laquelle les troupes royales se sont déjà établies, il leur faut, avec ceux qui se précipitent sur leurs pas pour partager la gloire de leur entreprise, passer entre les feux croisés des régiments de Douglas et

du Plessis-Praslin, qui, logés dans les maisons, bordent les deux côtés du passage. Ils arrivent cependant jusqu'au pied de la barricade, mais ils ne peuvent réussir à s'en emparer. Flamarins est tué [1]; Sarsay [2], Guitaut [3] et Clinchamp [4] sont plus ou moins dangereusement blessés; la Rochefoucauld reçoit en plein visage un coup de mousquet qui, pour longtemps, le privera de la vue; le duc de Nemours, atteint d'une blessure, cède son commandement au prince de Tarente, légèrement blessé lui-même, et dont le cheval tombe à cet instant, frappé par un boulet.

La situation de l'armée des princes est déjà critique, lorsque le maréchal de la Ferté, en marche depuis le matin pour rejoindre le maréchal de Turenne, arrive avec son armée. Il relève les régiments des gardes-françaises et de la Marine, si maltraités qu'ils n'étaient plus en état de soutenir la lutte, et dispose auprès des moulins à vent, sur la butte de Charonne, son artillerie, composée de six pièces de canon. Les forces réunies des deux maréchaux présentent douze mille combattants; l'armée des princes ne peut leur en opposer que cinq mille.

[1] Voy. sur lui p. 57. Il fut tué sur le cheval et dans les bottes de Gourville. (*Mémoires de Gourville.*)

[2] Voy. sur lui t. I, p. 220 et 457.

[3] Voy. sur lui p. 75.

[4] Voy. sur lui p. 44.

En présence de forces si supérieures et des pertes si considérables éprouvées, le prince de Condé, désespéré, ne peut plus attendre qu'une effroyable défaite. Sa position est presque tournée, son armée est acculée dans un étroit espace, sous les murs inhospitaliers de cette ville de Paris, dont la froide neutralité, en cet instant solennel et décisif, était la mort; officiers et soldats ne peuvent plus songer qu'à vendre chèrement le dernier instant de leur vie.

La Bastille, bâtie par Charles V, témoin indifférent de la grande hécatombe, plonge le pied de ses huit grosses tours dans les fossés, dont l'eau est rougie du sang des combattants; tout à coup, dans la noire embrasure de l'une d'elles, un éclair a brillé, une ondoyante fumée tourbillonne, un coup de canon retentit, un boulet porte en plein dans les troupes royales; il fauche sur son passage tout un rang de cavalerie. Ce n'est qu'un morceau de fonte ou de fer, ce sont à peine quelques guerriers de plus ajoutés à la longue liste des morts de la journée; mais ce simple coup de canon porte avec lui une signification immense: la neutralité de Paris a cessé, la capitale du royaume se déclare pour le prince de Condé. En effet, au même moment où le coup a retenti, la porte Saint-Antoine s'est ouverte, la herse s'est levée, le pont-levis s'est abaissé pour livrer un pas-

geaient son espoir que ce jour serait le dernier du prince de Condé.

La perte absolue de M. le prince n'entrait cependant pas dans les vues de Monsieur. Sur de nouvelles instances de MM. de Rohan et de Chavigny, il se ravisa, et se décida à se montrer; mais à se montrer comme il l'avait fait à l'occasion de la ville d'Orléans, c'est-à-dire, une seconde fois, en envoyant sa fille. La princesse reçut cette nouvelle mission avec non moins de joie qu'elle avait accepté la première. Elle avait pour mandat de se rendre à l'Hôtel-de-Ville avec une lettre de son père, prescrivant au conseil de ville de prendre créance en tout ce que la princesse leur rapporterait.

Mademoiselle part, accompagnée de mesdames de Fiesque, la mère et la belle-fille [1], de la duchesse de Nemours, toute tremblante sur le sort de son mari, et du frère de la duchesse, le duc de Beaufort. Sur ses pas, elle trouve le marquis de Sarzay, tout couvert du sang d'une blessure, venant demander au duc d'Orléans, de la part du prince de Condé, de faire ouvrir la porte Saint-Honoré à un corps de ses troupes arrivant de Poissy. L'armée royale interceptant le passage, ce corps ne pouvait plus

[1] Voy. sur ces dames la note de la page 55.

vêtir pour accourir au Luxembourg, remonter, s'il était possible, le courage de son père. Elle le rencontra sur le haut des degrés, et lui dit : « Je croyois vous trouver au lit ; le comte de Fiesque m'avoit dit que vous vous trouviez mal. » Elle reçut cette réponse : « Je ne suis pas assez malade pour y être, mais je le suis assez pour ne pas sortir [1]. » Sans se laisser rebuter, la princesse le pressa, par les plus vives instances, de monter à cheval ; mais la maladie de la peur, la seule dont Monsieur fût atteint, se fût mal trouvée de ce conseil ; il resta inexorable. La princesse, alors, le supplia de se coucher, par l'excellente raison qu'en paraissant malade véritablement, il agirait au moins sans péril dans son propre intérêt et dans celui du prince de Condé. Le duc d'Orléans repoussa même cet expédient ; on a quelque peine à le comprendre, et on est réduit à supposer que, dans le doute où il se trouvait sur l'issue de la journée, il dut craindre que, surpris au lit, il fût moins alerte pour la fuite, si la tournure des événements devait suggérer la fuite à sa prudence. Mademoiselle, désespérée, se répandit en sanglots. Elle était outrée surtout de la joie secrète que dissimulait mal la physionomie des gens qui entouraient Monsieur, lesquels, dominés par le cardinal de Retz, parta-

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

de cachet formelle, qui lui défendait de recevoir dans Paris ni troupes ni bagages des rebelles, la duchesse de Nemours se met à le quereller. Pendant que le maréchal est déconcerté par un genre de lutte auquel il n'est pas accoutumé, Mademoiselle redouble ses instances, et, jugeant que les moyens de la persuasion peuvent ne pas suffire, elle emploie ceux de l'intimidation : elle menace, si on la refuse, de marcher aux portes de Paris avec le peuple amassé sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et déclare aux membres de l'assemblée qu'elle ne répond plus, dans ce cas, de la sûreté de leurs personnes. Par ses paroles ardentes, elle enlève le vote.

Les deux mille hommes de la garde bourgeoise, choisis dans chaque compagnie, sont allés en toute hâte renforcer les régiments de l'armée des princes, dans les rangs desquels ils soutinrent vaillamment la retraite [1].

Deux messagers sont partis de l'Hôtel-de-Ville : l'un, pour aller faire ouvrir la porte Saint-Honoré au corps de troupes venant de Poissy ; l'autre, la porte Saint-Antoine, à l'armée du prince de Condé prête à succomber.

Mademoiselle suit de près le second messager,

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653 ; fonds de Sorbonne, n. 1257, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

et se rend à la Bastille. Elle est reçue par la Louvière, fils du conseiller Broussel, qui en était gouverneur. Par ses ordres fut alors tiré ce coup de canon retentissant qui changea la face de la journée. Un conseiller au parlement, Portail, fut, dit-on, celui qui abaissa sur la lumière la mèche embrasée [1].

Le prince de Condé s'empresse de profiter de la porte de salut ouverte à son armée, en la faisant entrer dans Paris. Cette retraite s'opère sans désordre; des troupes d'arrière-garde couvrent celles qui se replient. Cette mission périlleuse est remplie par trois escadrons des régiments de Condé, d'Enghien et de Conti, et par deux régiments d'infanterie, l'un français, l'autre allemand, avec deux pièces de canon.

Un détachement d'infanterie de l'armée des princes suivait les remparts pour gagner, par l'intérieur, le faubourg Saint-Marcel; les soldats du maréchal de la Ferté crurent que ces troupes étaient des Parisiens qui s'approchaient par curiosité, et les saluèrent de ces cris ironiques : « Oh badauds! oh badauds! » Une décharge de ceux qui étaient ainsi traités mit fin à cette erreur et à cette plaisanterie, qui prouve que la curiosité prover-

[1] *Mémoires du maréchal de Turenne et du marquis de Montglat.*

biale de l'habitant de Paris peut s'établir par des origines anciennes et historiques.

Au défilé des troupes dans les rues de Paris, l'on remarqua que les officiers allemands portaient l'épée nue à la main, usage étranger que les Français adoptèrent depuis lors [1].

Le prince de Tarente, qui commandait l'arrière-garde, rentra le dernier, sur les huit heures du soir, avec trente chevaux, après s'être vaillamment comporté : la colonne de retraite ayant failli être coupée, il piqua droit aux assaillants, qui furent si vigoureusement chargés que plus de soixante restèrent sur la place.

Mademoiselle de Montpensier se tenait dans la rue Saint-Antoine, sur le passage de l'armée des princes, et distribua de ses propres mains aux soldats cinq ou six cents pistoles; M. de Chavigny, qui l'accompagnait, imita son exemple. La princesse fit aussi défoncer quelques tonneaux de vin pour les réconforter [2].

Ce défilé offrit plus d'un navrant spectacle : les morts et les blessés étaient portés sur des civières, sur des planches, sur des échelles; un cheval portait son cavalier mort resté roide sur sa

[1] *Gazette.*

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653; fonds de Sorbonne, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

selle, et suivait cet émouvant cortége ; Guitaut, soutenu sur son cheval, sans chapeau, le corps traversé par une balle, s'avançait, avec la pâleur de la mort ; Valon, blessé, était porté sur une chaise ; la Rochefoucauld, appuyé sur son fils et sur Gourville, tous les deux fondant en larmes, cheminait, aveuglé par le sang de l'horrible blessure causée par la balle qui, entrant par le coin d'un œil, était sortie par l'autre. Les Allemands mutilés n'étaient pas les derniers à émouvoir la pitié, quand ils demandaient du secours en un langage qu'ils ne pouvaient réussir à faire comprendre.

Quant au prince de Condé, son entrée parut être celle du dieu de la guerre en personne : il montait un cheval blanchi d'écume ; sa cuirasse, faussée en vingt endroits, miroitait sous l'empreinte des coups qu'elle avait reçus ; son visage, ses cheveux, ses vêtements, étaient maculés du sang et de la poussière du combat ; ses yeux brillaient encore de l'ardeur fiévreuse de la bataille ; il tenait à la main son épée nue ; par une sorte d'accident symbolique, il n'en avait perdu que le fourreau ! En ce jour, il fut l'idole passagère du peuple de Paris, amoureux du prestige de la gloire militaire, témoin par ses propres yeux de son courage de fer et de ses hauts faits. Cette admiration, exprimée sur son passage, grandissait encore le hé-

ros. Lorsque, dans cet état à la fois horrible et magnifique, il se présenta aux yeux de Mademoiselle, pour la remercier en son nom et au nom de son armée, il laissa échapper un élan de sensibilité, rendu plus touchant encore chez un guerrier par l'effet des contrastes : « Vous voyez, lui dit-il, un homme au désespoir ; j'ai perdu tous mes amis : MM. de Nemours, la Rochefoucauld, Clinchamp, sont blessés à mort. » La princesse, à sa vue, fut saisie d'un tressaillement intérieur ; fanatique comme elle l'était de gloire et d'ambition, combien elle dut ressentir plus vivement que jamais l'insurmontable obstacle qui l'empêchait de lui donner sa main ! Elle avait alors pour s'en consoler l'illusion si chèrement caressée de devenir reine de France ; mais à quel point son regret eût été plus vif encore, si elle eût pu entendre le mot que prononçait à cette heure même le cardinal Mazarin, lorsqu'il apprit avec certitude que le canon de la Bastille avait été tiré par l'ordre de la princesse sur les troupes royales; déception douloureuse, car dans le premier moment il avait cru qu'il était pointé contre l'armée des princes : « Voici, dit-il, un coup de canon qui a tué son mari ! » De ce jour, Mademoiselle fut vouée au célibat par la politique royale, qui ne lui pardonna jamais la conduite qu'elle avait tenue dans cette célèbre journée.

filant entre les fossés des remparts et les derrières de cette armée, de manière à l'isoler de son point d'appui, les portes de Paris. Les renforts qu'il reçoit changent les progrès lents du duc de Navailles en une marche impétueuse qui renverse tous les obstacles.

Le prince de Condé venait de monter sur le haut du clocher de l'abbaye Saint-Antoine, pour juger de l'ensemble de la bataille ; il aperçoit le mouvement du duc de Navailles, et comprend toute sa gravité. Il descend à la hâte pour conjurer ce nouveau péril ; un instant après il est dans la mêlée, mais il lui faut soutenir une lutte inégale contre des troupes fraîches, les régiments de Picardie, de Belzunce, du Plessis-Praslin, de Douglas, tandis que les siennes, qui ont marché toute la nuit, combattent sans relâche depuis la matinée. Vainement, avec l'élite qui l'environne, se porte-t-il partout au premier rang, la barricade sur laquelle il s'appuie est emportée. Alors les ducs de Nemours et de Beaufort, dans un chevaleresque élan, et comme gage de réconciliation, se proposent l'un à l'autre de la reprendre par un commun effort. Pour atteindre la barricade, en avant de laquelle les troupes royales se sont déjà établies, il leur faut, avec ceux qui se précipitent sur leurs pas pour partager la gloire de leur entreprise, passer entre les feux croisés des régiments de Douglas et

du Plessis-Praslin, qui, logés dans les maisons, bordent les deux côtés du passage. Ils arrivent cependant jusqu'au pied de la barricade, mais ils ne peuvent réussir à s'en emparer. Flamarins est tué [1]; Sarsay [2], Guitaut [3] et Clinchamp [4] sont plus ou moins dangereusement blessés; la Rochefoucauld reçoit en plein visage un coup de mousquet qui, pour longtemps, le privera de la vue; le duc de Nemours, atteint d'une blessure, cède son commandement au prince de Tarente, légèrement blessé lui-même, et dont le cheval tombe à cet instant, frappé par un boulet.

La situation de l'armée des princes est déjà critique, lorsque le maréchal de la Ferté, en marche depuis le matin pour rejoindre le maréchal de Turenne, arrive avec son armée. Il relève les régiments des gardes-françaises et de la Marine, si maltraités qu'ils n'étaient plus en état de soutenir la lutte, et dispose auprès des moulins à vent, sur la butte de Charonne, son artillerie, composée de six pièces de canon. Les forces réunies des deux maréchaux présentent douze mille combattants; l'armée des princes ne peut leur en opposer que cinq mille.

[1] Voy. sur lui p. 57. Il fut tué sur le cheval et dans les bottes de Gourville. (*Mémoires de Gourville.*)

[2] Voy. sur lui t. I, p. 220 et 457.

[3] Voy. sur lui p. 75.

[4] Voy. sur lui p. 44.

En présence de forces si supérieures et des pertes si considérables éprouvées, le prince de Condé, désespéré, ne peut plus attendre qu'une effroyable défaite. Sa position est presque tournée, son armée est acculée dans un étroit espace, sous les murs inhospitaliers de cette ville de Paris, dont la froide neutralité, en cet instant solennel et décisif, était la mort; officiers et soldats ne peuvent plus songer qu'à vendre chèrement le dernier instant de leur vie.

La Bastille, bâtie par Charles V, témoin indifférent de la grande hécatombe, plonge le pied de ses huit grosses tours dans les fossés, dont l'eau est rougie du sang des combattants; tout à coup, dans la noire embrasure de l'une d'elles, un éclair a brillé, une ondoyante fumée tourbillonne, un coup de canon retentit, un boulet porte en plein dans les troupes royales; il fauche sur son passage tout un rang de cavalerie. Ce n'est qu'un morceau de fonte ou de fer, ce sont à peine quelques guerriers de plus ajoutés à la longue liste des morts de la journée; mais ce simple coup de canon porte avec lui une signification immense: la neutralité de Paris a cessé, la capitale du royaume se déclare pour le prince de Condé. En effet, au même moment où le coup a retenti, la porte Saint-Antoine s'est ouverte, la herse s'est levée, le pont-levis s'est abaissé pour livrer un pas-

sage et un refuge aux troupes de l'armée des princes.

Que s'est-il passé dans Paris pour produire un revirement si soudain? C'est une femme qui en est l'auteur! c'est sur l'ordre de l'héroïne d'Orléans qu'est parti ce coup retentissant!

Tandis que, sous les murs de la ville, se déroulaient les vaillants épisodes de la sanglante bataille, le duc d'Orléans était caché au fond de son palais. Au Luxembourg, placé au loin sur l'autre rive de la Seine, il ne pouvait même arriver à ses oreilles timides que des bruits affaiblis du combat. Dès le matin, le prince de Condé lui avait envoyé le comte de Fiesque pour le supplier de monter à cheval, et de venir le rejoindre, mais Monsieur s'était excusé sur l'état de sa santé; il tenait secrètement ses carrosses attelés, derrière les murs du jardin de son palais, pour se sauver à Orléans au premier danger[1]. Mademoiselle, qui avait passé une partie de la nuit à sa fenêtre, aux Tuileries, écoutant les fanfares et les marches des différents corps qui défilaient sous les remparts de Paris, en se répétant à elle-même avec joie : « Au moins je suis sûre qu'il n'y a plus maintenant de négociations! » prévenue de l'attitude de Monsieur, qui allait perdre le prince de Condé, s'était hâtée de se

[1] *Mémoires du duc d'York.*

vêtir pour accourir au Luxembourg, remonter, s'il était possible, le courage de son père. Elle le rencontra sur le haut des degrés, et lui dit : « Je croyois vous trouver au lit ; le comte de Fiesque m'avoit dit que vous vous trouviez mal. » Elle reçut cette réponse : « Je ne suis pas assez malade pour y être, mais je le suis assez pour ne pas sortir [1]. » Sans se laisser rebuter, la princesse le pressa, par les plus vives instances, de monter à cheval ; mais la maladie de la peur, la seule dont Monsieur fût atteint, se fût mal trouvée de ce conseil ; il resta inexorable. La princesse, alors, le supplia de se coucher, par l'excellente raison qu'en paraissant malade véritablement, il agirait au moins sans péril dans son propre intérêt et dans celui du prince de Condé. Le duc d'Orléans repoussa même cet expédient ; on a quelque peine à le comprendre, et on est réduit à supposer que, dans le doute où il se trouvait sur l'issue de la journée, il dut craindre que, surpris au lit, il fût moins alerte pour la fuite, si la tournure des événements devait suggérer la fuite à sa prudence. Mademoiselle, désespérée, se répandit en sanglots. Elle était outrée surtout de la joie secrète que dissimulait mal la physionomie des gens qui entouraient Monsieur, lesquels, dominés par le cardinal de Retz, parta-

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

geaient son espoir que ce jour serait le dernier du prince de Condé.

La perte absolue de M. le prince n'entrait cependant pas dans les vues de Monsieur. Sur de nouvelles instances de MM. de Rohan et de Chavigny, il se ravisa, et se décida à se montrer; mais à se montrer comme il l'avait fait à l'occasion de la ville d'Orléans, c'est-à-dire, une seconde fois, en envoyant sa fille. La princesse reçut cette nouvelle mission avec non moins de joie qu'elle avait accepté la première. Elle avait pour mandat de se rendre à l'Hôtel-de-Ville avec une lettre de son père, prescrivant au conseil de ville de prendre créance en tout ce que la princesse leur rapporterait.

Mademoiselle part, accompagnée de mesdames de Fiesque, la mère et la belle-fille [1], de la duchesse de Nemours, toute tremblante sur le sort de son mari, et du frère de la duchesse, le duc de Beaufort. Sur ses pas, elle trouve le marquis de Sarzay, tout couvert du sang d'une blessure, venant demander au duc d'Orléans, de la part du prince de Condé, de faire ouvrir la porte Saint-Honoré à un corps de ses troupes arrivant de Poissy. L'armée royale interceptant le passage, ce corps ne pouvait plus

[1] Voy. sur ces dames la note de la page 55.

le rejoindre qu'en passant par la ville. Cette rencontre redouble l'ardeur de la princesse pour le succès de sa mission. Elle est reçue au haut du degré de l'Hôtel-de-Ville par le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, et par le Fèvre, prévôt des marchands. Lorsque le conseil eût été assemblé dans la grande salle, Mademoiselle, prenant la parole avec autant d'assurance que d'habileté, car elle garde pour la péroraison ce qui lui paraît le plus difficile à obtenir, expose à quel point il est essentiel de ne pas laisser périr le prince de Condé; elle demande deux mille hommes, tirés des compagnies bourgeoises, pour aller le soutenir, et quatre cents hommes en réserve, pour occuper la place Royale. Ces demandes sont accordées. Alors Mademoiselle, encouragée, aborde le point capital : l'ouverture des portes de Paris à l'armée du prince de Condé. A cette demande, une stupéfaction silencieuse règne dans l'assemblée. La princesse reprend alors avec véhémence qu'il n'y a même pas à délibérer; qu'on ne peut s'exposer à livrer Paris aux vengeances de l'armée royale et du cardinal Mazarin; que c'est à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville qu'il appartient de conserver au roi la première ville de son royaume. Le maréchal de l'Hôpital ayant pris la parole pour contester cette manière de venir en aide à la cause du roi, et pour opposer une lettre

de cachet formelle, qui lui défendait de recevoir dans Paris ni troupes ni bagages des rebelles, la duchesse de Nemours se met à le quereller. Pendant que le maréchal est déconcerté par un genre de lutte auquel il n'est pas accoutumé, Mademoiselle redouble ses instances, et, jugeant que les moyens de la persuasion peuvent ne pas suffire, elle emploie ceux de l'intimidation : elle menace, si on la refuse, de marcher aux portes de Paris avec le peuple amassé sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et déclare aux membres de l'assemblée qu'elle ne répond plus, dans ce cas, de la sûreté de leurs personnes. Par ses paroles ardentes, elle enlève le vote.

Les deux mille hommes de la garde bourgeoise, choisis dans chaque compagnie, sont allés en toute hâte renforcer les régiments de l'armée des princes, dans les rangs desquels ils soutinrent vaillamment la retraite [1].

Deux messagers sont partis de l'Hôtel-de-Ville : l'un, pour aller faire ouvrir la porte Saint-Honoré au corps de troupes venant de Poissy ; l'autre, la porte Saint-Antoine, à l'armée du prince de Condé prête à succomber.

Mademoiselle suit de près le second messager,

[1] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653 ; fonds de Sorbonne, n. 1257, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

et se rend à la Bastille. Elle est reçue par la Louvière, fils du conseiller Broussel, qui en était gouverneur. Par ses ordres fut alors tiré ce coup de canon retentissant qui changea la face de la journée. Un conseiller au parlement, Portail, fut, dit-on, celui qui abaissa sur la lumière la mèche embrasée [1].

Le prince de Condé s'empresse de profiter de la porte de salut ouverte à son armée, en la faisant entrer dans Paris. Cette retraite s'opère sans désordre; des troupes d'arrière-garde couvrent celles qui se replient. Cette mission périlleuse est remplie par trois escadrons des régiments de Condé, d'Enghien et de Conti, et par deux régiments d'infanterie, l'un français, l'autre allemand, avec deux pièces de canon.

Un détachement d'infanterie de l'armée des princes suivait les remparts pour gagner, par l'intérieur, le faubourg Saint-Marcel; les soldats du maréchal de la Ferté crurent que ces troupes étaient des Parisiens qui s'approchaient par curiosité, et les saluèrent de ces cris ironiques : « Oh badauds! oh badauds! » Une décharge de ceux qui étaient ainsi traités mit fin à cette erreur et à cette plaisanterie, qui prouve que la curiosité prover-

[1] *Mémoires du maréchal de Turenne et du marquis de Montglat.*

biale de l'habitant de Paris peut s'établir par des origines anciennes et historiques.

Au défilé des troupes dans les rues de Paris, l'on remarqua que les officiers allemands portaient l'épée nue à la main, usage étranger que les Français adoptèrent depuis lors [1].

Le prince de Tarente, qui commandait l'arrière-garde, rentra le dernier, sur les huit heures du soir, avec trente chevaux, après s'être vaillamment comporté : la colonne de retraite ayant failli être coupée, il piqua droit aux assaillants, qui furent si vigoureusement chargés que plus de soixante restèrent sur la place.

Mademoiselle de Montpensier se tenait dans la rue Saint-Antoine, sur le passage de l'armée des princes, et distribua de ses propres mains aux soldats cinq ou six cents pistoles; M. de Chavigny, qui l'accompagnait, imita son exemple. La princesse fit aussi défoncer quelques tonneaux de vin pour les réconforter [2].

Ce défilé offrit plus d'un navrant spectacle : les morts et les blessés étaient portés sur des civières, sur des planches, sur des échelles ; un cheval portait son cavalier mort resté roide sur sa

[1] *Gazette.*

[2] *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653; fonds de Sorbonne, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

selle, et suivait cet émouvant cortége; Guitaut, soutenu sur son cheval, sans chapeau, le corps traversé par une balle, s'avançait, avec la pâleur de la mort; Valon, blessé, était porté sur une chaise; la Rochefoucauld, appuyé sur son fils et sur Gourville, tous les deux fondant en larmes, cheminait, aveuglé par le sang de l'horrible blessure causée par la balle qui, entrant par le coin d'un œil, était sortie par l'autre. Les Allemands mutilés n'étaient pas les derniers à émouvoir la pitié, quand ils demandaient du secours en un langage qu'ils ne pouvaient réussir à faire comprendre.

Quant au prince de Condé, son entrée parut être celle du dieu de la guerre en personne : il montait un cheval blanchi d'écume; sa cuirasse, faussée en vingt endroits, miroitait sous l'empreinte des coups qu'elle avait reçus; son visage, ses cheveux, ses vêtements, étaient maculés du sang et de la poussière du combat; ses yeux brillaient encore de l'ardeur fiévreuse de la bataille; il tenait à la main son épée nue; par une sorte d'accident symbolique, il n'en avait perdu que le fourreau! En ce jour, il fut l'idole passagère du peuple de Paris, amoureux du prestige de la gloire militaire, témoin par ses propres yeux de son courage de fer et de ses hauts faits. Cette admiration, exprimée sur son passage, grandissait encore le hé-

ros. Lorsque, dans cet état à la fois horrible et magnifique, il se présenta aux yeux de Mademoiselle, pour la remercier en son nom et au nom de son armée, il laissa échapper un élan de sensibilité, rendu plus touchant encore chez un guerrier par l'effet des contrastes : « Vous voyez, lui dit-il, un homme au désespoir; j'ai perdu tous mes amis : MM. de Nemours, la Rochefoucauld, Clinchamp, sont blessés à mort. » La princesse, à sa vue, fut saisie d'un tressaillement intérieur; fanatique comme elle l'était de gloire et d'ambition, combien elle dut ressentir plus vivement que jamais l'insurmontable obstacle qui l'empêchait de lui donner sa main ! Elle avait alors pour s'en consoler l'illusion si chèrement caressée de devenir reine de France; mais à quel point son regret eût été plus vif encore, si elle eût pu entendre le mot que prononçait à cette heure même le cardinal Mazarin, lorsqu'il apprit avec certitude que le canon de la Bastille avait été tiré par l'ordre de la princesse sur les troupes royales; déception douloureuse, car dans le premier moment il avait cru qu'il était pointé contre l'armée des princes : « Voici, dit-il, un coup de canon qui a tué son mari ! » De ce jour, Mademoiselle fut vouée au célibat par la politique royale, qui ne lui pardonna jamais la conduite qu'elle avait tenue dans cette célèbre journée.

Ce combat fut certainement un des plus sanglants que l'histoire ait enregistrés, relativement au nombre des troupes engagées; outre les blessés, on porta à huit cents hommes le chiffre des pertes de l'armée royale, et à mille hommes celui de l'armée des princes.

Cette armée, qui avait commencé son mouvement de retraite à trois heures après midi, défila dans Paris en suivant la rue Saint-Antoine jusqu'au pont Notre-Dame, et de là en suivant le quai de la Mégisserie jusqu'au Pont-Neuf, qu'elle prit pour franchir la Seine. Elle sortit par la porte Dauphine, et, passant derrière l'hôtel de Condé, alla camper au-delà du faubourg Saint-Marcel, sur une éminence placée entre ce faubourg et le village de Gentilly [1].

Le soir venu, quand le maréchal de Turenne eut acquis la certitude que l'armée des princes lui avait définitivement échappé, il donna à ses troupes le signal de la retraite, et, avec la cour consternée, s'éloigna de Paris en se retirant sur Saint-Denis.

[1] *Relation de ce qui s'est passé dans Paris depuis le* 5 *janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *aoust* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, manuscrits de la Bibliothèque impériale.

CHAPITRE XVIII.

Embarras de la cour le lendemain du combat du faubourg Saint-Antoine. — Ordre envoyé au vicomte de Montbas. — Lettre inédite du duc d'Elbeuf. — Popularité dans Paris du prince de Condé. — Sentiments contraires qu'il inspire à la magistrature et à la bourgeoisie. — Le prince de Condé veut surmonter ces répulsions en inspirant la crainte. — Son but dépassé. — Assemblée de l'Hôtel-de-ville du 4 juillet 1652. — Affreux désordres et massacres. — Refus du prince de Condé d'y mettre un terme. — Courageuse conduite de Mademoiselle de Montpensier. — Les princes convoquent une nouvelle assemblée à l'Hôtel-de-ville. — Le duc d'Orléans proclamé régent et lieutenant-général du royaume. — Le prince de Condé proclamé chef suprême des armées. — Les divers corps de magistrature reconnaissent l'autorité conférée aux princes. — Vote de subsides et de nouvelles levées. — Diverses particularités de levées de troupes faites au nom de Mlle de Montpensier. — Le duc de Beaufort nommé gouverneur de Paris, et le conseiller Broussel prévôt des marchands. — Les princes forment un conseil suprême en imitation du conseil royal.

(1652.)

Le lendemain de la bataille du faubourg Saint-Antoine, une grande stupeur régnait à la cour; l'armée des princes lui avait échappé au moment où, cernée de toutes parts, elle semblait n'avoir plus d'autre alternative que de périr tout entière

ou de mettre bas les armes. Bien plus, Paris s'étant prononcé par une manifestation éclatante, il était à craindre que son retentissement dans les provinces ne donnât à la Fronde des princes une nouvelle vigueur. En outre, les frontières avaient été dégarnies pour former les armées des maréchaux de Turenne et de la Ferté, et nul obstacle n'empêchait l'entrée en France de l'armée espagnole et un retour offensif de celle du duc de Lorraine.

Ces graves préoccupations se trahissent dès le lendemain de la célèbre affaire, par l'ordre envoyé au vicomte de Montbas, chef secondaire, mais dévoué, pour couvrir, avec un petit corps de troupes insignifiant, une foule de points aux approches de Paris, qui pouvaient être menacés, tels que Melun, Corbeil, Lagny. Il devait aussi occuper le pont de Charenton, afin de gêner le libre mouvement de l'armée des princes sur les deux rives de la Seine, et pour l'assurer, par la conséquence contraire, aux troupes du roi. Mais, comme il ne paraissait pas possible qu'il pût disposer de plus de soixante hommes pour le garder, il devait le détruire plutôt que de le laisser tomber aux mains ennemies [1]. Quel que fût son intérêt à rester maîtresse de ces divers points, la cour n'y vou-

[1] Voy. à l'*Appendice* la lettre inédite du roi au vicomte de Montbas, en date du 3 juillet 1652.

lait pas consacrer de forces plus considérables, parce qu'elle jugeait indispensable de conserver pour sa sûreté le gros de son armée autour d'elle.

Cependant, autant par une politique habile que pour plaire à la cour elle-même, les partisans de sa cause s'efforçaient d'envisager la situation sous un favorable aspect. Le duc d'Elbeuf, qu'on avait vu piaffant pour la Fronde, avec ses fils, sur la place Royale, et qui s'était depuis rallié à la cour, qu'il servait avec non moins de zèle dans son gouvernement de Picardie, nous en apporte un témoignage dans la lettre suivante adressée à le Tellier :

« A Roye, ce 4 juillet 1652.

« Monsieur,

« On nous mande de Paris l'avantage que les troupes du roy ont emporté sur selles des princes, comme leur arrière-garde a esté entièrement défaite, et le reste de leurs troupes partie dans Paris, et partie au bois de Vincennes. Je croy qu'elles ne peuvent guères subsister, se qui me fait croire que nous apprendrons bientost que les prinses et leurs partisans seront bientost réduits à la discrétion du roy, et la rébellion étouffée par toute la Franse. Je suis encore dans les mesmes

sentimens que je vous l'écrivis hier, que les ennemis sachans les affaires en cet estat n'entrepren-dront point de passer, et que l'armée du roy venant sur sette frontière, ils seront plus tost réduits sur la défensive. Voilà, Monsieur, tout ce que je vous puis mander pour sette fois. Je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble serviteur,

« LE DUC D'ELBEUF [1]. »

Le prince de Condé était cependant mieux servi peut-être par la fortune, que s'il eût repoussé l'armée royale par une victoire; car, malgré celle-ci, la ville de Paris, qui gardait des mesures dans son opposition à l'autorité royale, n'aurait certainement pas consenti à ouvrir ses portes à l'armée des princes. L'intérêt majeur pour cette politique de pondération, que leur armée ne fût pas anéantie, avait produit pour eux un résultat plus avantageux qu'un succès militaire. L'équilibre cherché se trouvait même rompu à l'avantage des princes coalisés; ils devenaient à peu près les maîtres absolus de la situation, si une consécration légale,

[1] Lettre inédite, d'une écriture démesurément longue, en entier de la main du duc d'Elbeuf; *Archives du Ministère de la guerre,* volume CXXXIX.

n'eût-elle que les apparences, comme l'histoire nous le montre si souvent, n'était nécessaire pour faire accepter tout pouvoir nouveau par l'opinion.

Le prince de Condé avait alors conquis, dans sa première effervescence, la faveur du peuple de Paris, si sensible à la gloire militaire, qui l'avait vu réunir la tactique du général à la valeur du soldat. Par une fâcheuse compensation, ce prince avait contre lui la majorité du parlement, qui le savait ennemi du pouvoir politique de la magistrature, et même ami du pouvoir absolu, à la condition de l'exercer à son profit. Le parlement, en outre, lui reprochait avec trop de raison son alliance avec l'Espagne. Pour surmonter ces graves difficultés, le grand Condé aurait dû rompre d'abord avec l'étranger, rompre ensuite avec le parlement, et chercher dans un appel à la nation elle-même un point d'appui qui lui eût permis de se passer de ces deux forces, l'une anti-nationale et funeste, l'autre usurpatrice et douteuse. Il fallait, en un mot, par un recours net et franc aux États-Généraux, réaliser enfin leur convocation si solennellement promise par la cour elle-même, et fonder avec eux, sous le sceptre du jeune roi, une monarchie libre et tempérée.

Le caractère et la politique du prince de Condé

sont déjà assez connus du lecteur, pour qu'il voie sans surprise ce prince suivre une marche toute différente : il préfère s'efforcer d'obtenir du parlement, fût-ce par l'intimidation, mais en évitant toute apparence de rupture, la sanction du pouvoir inespéré que lui donne l'entrée de ses troupes dans Paris. Partageant au fond les sentiments de la politique royale, il trouvait que ce corps judiciaire, usurpateur si empressé des droits de la nation, était, en définitive, plus commode à manier que les États-Généraux, plus facile à réduire à l'impuissance.

Cette sanction du parlement n'était cependant pas un but facile à atteindre : l'entrée des troupes des princes avait été le résultat d'une surprise des événements; et le parlement, déçu chaque jour davantage dans son espoir de prédominance politique, était soutenu dans ses répulsions et dans ses méfiances par l'opinion de la bourgeoisie, qui, nous le savons, avait abdiqué ses propres droits, en allant même au-devant de toutes les prétentions parlementaires. Deux moyens existent seuls pour conquérir les suffrages des assemblées hostiles : tâcher, en les flattant, de les gagner à sa cause; ou bien les dominer par la force. L'emploi du premier moyen rencontrait un double obstacle : les antipathies parlementaires étaient trop pro-

noncées pour pouvoir facilement être changées en des sentiments opposés; le prince de Condé, de son côté, avait trop peu de souplesse de caractère, trop l'attrait et l'habitude du commandement militaire, pour solliciter des sympathies en cherchant à flatter et à plaire. Le second moyen restant le seul à sa portée, il se résolut à dompter par la crainte la magistrature et la bourgeoisie, et ses vues, outrepassées sans doute, produisirent la terreur.

Pour en venir à ses fins, le prince trouva le concours le plus inattendu : il lui fut apporté, bien que dans des prévisions toutes contraires aux siennes, par le cardinal Mazarin lui-même. Il ressort, en effet, de la correspondance du cardinal, que la ressource pour abattre la Fronde, sur laquelle ce ministre fondait le plus d'espoir, était d'effrayer et de lasser la bourgeoisie par l'excès de l'anarchie, afin de l'amener à souhaiter la rentrée du roi à Paris sans conditions. Un sieur Ariste, commis du comte de Brienne, secrétaire d'État, avait même expédié des instructions écrites aux amis du cardinal, pour leur prescrire d'augmenter le désordre par tous les moyens en leur pouvoir [1].

Par arrêt du parlement, une grande assemblée

[1] *Mémoires de Guy Joly.*

avait été convoquée à l'Hôtel-de-Ville, le 4 juillet, afin d'aviser aux voies à choisir pour arriver au rétablissement de la paix. Quatre cents membres composaient cette assemblée, formée de la manière suivante : cent quatre-vingt-douze députés choisis, au nombre de douze députés par quartier, par les seize quartiers de Paris, parmi les conseillers des cours souveraines, les notables bourgeois et les principaux marchands; trente-six députés des corps de métiers, six pour chacun des six corps; enfin les curés des paroisses, les députés des couvents, les échevins, conseillers et quarteniers de la ville, sous la présidence du prévôt des marchands et du gouverneur de Paris.

Les princes firent rédiger, pour être soumis à la sanction de cette assemblée, un acte d'union conçu en ces termes :

« Nous, Gouverneur, Prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, estant deument assemblés à l'Hostel-de-Ville, avec le conseil de la ville, les quarteniers, dixeniers, et les mandés de chascun quartier, suivant et au désir de l'arrêté du Parlement du premier jour de ce mois, déclarons estre tous unis avec Son Altesse Royale et M. le prince pour la seureté et conservation de la ville et de la justice, et pour l'expulsion du cardinal Mazarin hors du royaume, conformément

aux déclarations de Sa Majesté et arrêts dudit Parlement, promettant de ne nous en départir jamais, et de concourir en tout ce qui peut despendre de nous pour parvenir à une fin si légitime, et généralement désirée de tous les gens de bien. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente déclaration, ce quatrième jour de juillet 1652. »

Depuis le matin une vive effervescence agitait le peuple, attroupé sur les places publiques et dans les rues principales; et comme des officiers et des soldats déguisés, émissaires secrets du prince de Condé, avaient placé un bouquet de paille à leurs chapeaux pour se reconnaître entre eux, ce signe fut spontanément adopté par la populace entière, qui força chacun à l'arborer; tout passant qui s'y fût refusé eût exposé sa vie.

Ces symptômes si peu rassurants n'engageaient guère le duc d'Orléans à sortir du Luxembourg pour aller à l'Hôtel-de-Ville; cependant, après plusieurs heures d'hésitation, il se décida à céder aux instances, et s'y rendit, accompagné du prince de Condé. Quatre heures du soir sonnaient lorsqu'il y arriva, et l'assemblée était réunie depuis deux heures de l'après-midi. Dès qu'il eut pris séance, le duc d'Orléans, auquel l'apaisement momentané qui s'était fait sur son passage avait rendu tout

son calme, commença, avec sa facilité de parole accoutumée, par remercier les bourgeois de Paris d'avoir ouvert leurs portes aux troupes commandées par le prince de Condé ; ensuite il fit à l'assemblée la proposition, préparée à l'avance, de donner acte d'union avec son parti.

Pendant le discours de Monsieur, la foule, de plus en plus compacte, ameutée autour de l'Hôtel-de-Ville, se livrait à des démonstrations d'autant plus bruyantes, qu'elle était excitée à la fois par les émissaires du prince de Condé et par ceux du cardinal Mazarin.

Cependant le procureur de la ville, sans se laisser intimider, ni par la proposition du duc d'Orléans, ni par le tumulte du dehors, qui commençait à pénétrer dans la salle, propose de députer vers le roi pour le supplier de rentrer à Paris sans le cardinal Mazarin et de donner par son retour la paix à ses peuples. La majorité de l'assemblée incline pour l'adoption de cet avis, lorsque le maréchal de l'Hôpital donne lecture d'une lettre qu'un trompette vient de lui apporter. Cette lettre exprime la satisfaction du roi de la conduite des bourgeois de Paris, parce qu'il sait que la retraite des troupes rebelles dans leurs murs n'a été accordée que contre leur gré ; elle les exhorte à persévérer dans l'obéissance et à remettre l'assemblée à huitaine,

Ni le retour du roi avec la seule condition du renvoi du cardinal de Mazarin, proposé par le procureur de la ville, ni l'ajournement de l'assemblée à une époque où les conjonctures pourront être moins favorables encore, ne conviennent aux vues des princes : aussi, après la lecture de la missive royale, le duc d'Orléans et le prince de Condé se lèvent, comme pour ne pas gêner les suffrages par leur présence, et se retirent.

En montant en carrosse, Condé s'écrie : « Que « la salle est pleine de Mazarins qui ne cherchent « qu'à gagner du temps et à ne rien conclure. » L'écho de ces paroles, propagé de bouche en bouche, roule sur la place de Grève en longs frémissements.

Il est six heures du soir ; l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, soit qu'elle trouve l'heure trop avancée pour recueillir les votes des quatre cents membres qui la composent, soit qu'elle veuille se conformer à la missive royale, se sépare sans rien conclure, et les premiers sortants apparaissent aux portes, alors que les carrosses des princes et de leur suite disparaissent dans la direction du Luxembourg. A leur vue, les frémissements de la foule éclatent en cris de rage ; les piques s'abaissent, les glaives sortent des fourreaux, refoulant à l'intérieur ceux qui veulent sortir. Une vive fusillade est dirigée contre les fenêtres, à ces cris : *Union*,

union, mort aux Mazarins! La garde bourgeoise, convoquée pour la protection de l'assemblée et rangée sur la place de Grève, fait cause commune avec l'émeute.

Les archers préposés à la garde de l'Hôtel-de-Ville ont eu le temps d'en fermer les portes, et répondent par quelques coups de mousquets. Alors les assaillants entassent contre les portes des monceaux de bois arrachés aux bateaux du port, des fagots, de la paille, et y mettent le feu, qu'ils attisent en versant des flots d'huile. Les portes cèdent aux flammes et aux coups répétés.

Pendant cette attaque, une terreur indicible règne dans l'intérieur : les membres de l'assemblée jettent d'abord par les fenêtres des billets sur lesquels sont écrits ces mots : *Union avec les princes*, espérant contenter ainsi le désir du peuple qui n'y prend garde, voulant tuer et piller; puis, faute de drapeau, ils arborent un drap blanc en signe de paix; mais ce drapeau improvisé est abattu par les balles et brûlé après que les coins en ont été visités, pour voir s'ils ne contenaient pas d'argent [1]. Voyant l'inutilité de ces tentatives pour calmer la fureur populaire, les uns se jettent à terre comme s'ils avaient déjà reçu le coup de la mort, d'autres se préci-

[1] *Journal des guerres civiles*, par Dubuisson-Aubenay, t. VI, p. 170; manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine.

pitent pour se confesser aux pieds des curés si à propos présents à l'assemblée, et ceux-ci se confessent entre eux; quelques-uns veulent se défendre et barricadent avec les meubles qui leur tombent sous la main les salles dans lesquelles ils se réfugient; quelques autres, ne voyant de salut que dans la fuite, se précipitent au dehors à travers les flammes et les piques, et courent au-devant du danger auquel ils veulent échapper.

La foule a envahi l'hôtel; dans la cour, le maréchal de l'Hôpital tente de la repousser à la tête de ses gardes et des archers de la ville. Ils forment une barricade; mais, comme ils manquent de munitions suffisantes, ils ne se présentent que quatre par quatre à la barricade pour tirer à coup sûr et couchent sur le carreau plus de cent cinquante assaillants; mais, à la fin, ils succombent sous le nombre et la barricade est emportée [1]. Le maréchal de l'Hôpital ne sauve sa vie qu'en ôtant son Ordre [2] et en se perdant dans la foule pour ne pas être reconnu.

Pendant huit heures entières un affreux désordre règne dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville et sur la place de Grève; sur celle-ci, le curé de Saint-Jean apparaît portant le Saint-Sacrement, dans l'espoir de calmer la sédition; mais, sous

[1] *Mémoires de Conrart.*
[2] L'ordre du Saint-Esprit; il se portait en sautoir.

des menaces de mort, il est forcé de se retirer. Le peuple, que nul frein ne retient plus, assouvit sa rage à son gré, et, par un de ces coups du sort familiers aux révolutions, ce sont les plus déterminés frondeurs qui fournissent le plus de victimes. Leur nombre cependant est loin d'approcher de celui des scènes horribles dont la grande révolution française nous a montré depuis le sanglant spectacle; la plèbe alors était plus facile à satisfaire et le public s'émouvait à moins de frais. Sur les quatre cents membres de l'assemblée, cent environ furent tués; mais ils furent presque tous maltraités ou rançonnés. Le carnage eût été bien plus grand si, parmi les mutins eux-mêmes, beaucoup ne s'étaient employés à sauver ceux que l'on poursuivait, les uns par générosité pour secourir des personnes de leur connaissance, les autres par intérêt pour en tirer de l'argent. Parmi ceux qui perdirent la vie dans ce tumulte, se trouvèrent Ferrand, sieur de Janvry, fils de Ferrand, doyen du parlement, Savary et Le Fèvre, conseillers, Legras, maître des requêtes, Miron, maître des comptes et colonel de son quartier, Le Boulanger, auditeur des comptes, Yon, ancien échevin, Desforges, marchand de la rue Saint-Denis, Fressand, marchand de fer de la place Maubert. D'autres, sans laisser la vie dans ce tumulte, y furent gravement mal-

traités ou reçurent même de dangereures blessures; tels que Gilbert de Voisins, conseiller au parlement, Fournier, ancien échevin, accablé de coups de crosse sur la tête. Le président Charton, en sa qualité de zélé frondeur, ayant cru à son influence pour calmer le désordre, eut ses habits déchirés, fut renversé, contusionné par la hampe d'une hallebarde et apprit à ses dépens que les mutins ne distinguaient personne. Cependant le conseiller Bitaut, avec lequel nous avons fait connaissance alors qu'il signifiait bravement un arrêt à une armée en marche[1], fut plus heureux : un marchand voulait le tuer lorsque, harassé dans sa fuite, il ne pouvait aller plus loin; il n'eut qu'à se nommer et à faire valoir son dévouement à la Fronde pour désarmer son meurtrier. Parmi ceux qui ne sauvèrent leur vie qu'à grand'peine : Mandat et d'Aligre ne durent leur salut qu'en se dissimulant dans un galetas de l'Hôtel-de-Ville, sur des rayons élevés; Frugier, conseiller au parlement, en disparaissant dans les ténèbres d'une cave; Génégaud, président aux enquêtes, dépouillé et traîné dans les rues, racheta sa vie pour vingt pistoles, et le prince de Rohan-Guéménée sauva la sienne pour quarante. Mieux partagé qu'aucun autre, le président Aubry,

[1] Voy. tom. I, p. 334.

goutteux et âgé de soixante-dix-huit ans, qui se faisait toujours porter dans une chaise, revint ce jour-là de l'Hôtel-de-Ville à pied et prestement, sa goutte ayant disparu comme par enchantement.

Il est difficile de se figurer un plus douloureux épisode que celui qui suivit la mort de Miron. Dès le commencement de l'émeute, malgré toutes les représentations, il avait voulu sortir pour aller faire armer sa colonelle et revenir dégager l'Hôtel-de-Ville, disant qu'il aimait mieux périr en remplissant son devoir que de se sauver en y manquant. Arrêté par la foule, dès ses premiers pas, vainement il s'était nommé; bien que connu pour l'un des frondeurs les plus ardents, il fut transpercé de coups de baïonnettes et de poignards, et son corps fut porté vers sa demeure. A la fenêtre de sa maison, sa femme regardait dans la rue; très-frondeuse elle-même, elle ne concevait l'appréhension d'aucun danger pour son mari, et s'imaginait voir porter le corps de quelque *mazarin*. En apprenant la vérité, sa douleur et sa colère furent telles qu'elle en perdit pour longtemps la raison.

Les princes étaient tranquillement rentrés au palais du Luxembourg, lorsque la nouvelle des massacres de l'Hôtel-de-Ville les y suivit sans tarder. Le duc d'Orléans s'adressa au prince de

Condé pour le prier de courir à l'Hôtel-de-Ville apaiser le désordre : « Monsieur, lui répondit le prince, il n'y a point d'occasions où je n'aille pour votre service ; cependant je ne suis pas homme de sédition, je ne m'y entends point, et j'y suis fort poltron. Envoyez-y M. de Beaufort, il est connu et aimé parmi le peuple : il y servira plus utilement que je ne pourrois faire[1]. »

Le duc de Beaufort part avec le marquis de La Boulaye ; émissaires suspects, ils laissent faire. Comme les bruits incessants de la continuation du désordre arrivaient après leur départ au Luxembourg, d'où l'on réclamait avec anxiété des mesures pour le faire cesser, le duc d'Orléans eut enfin recours, pour la troisième fois depuis si peu de temps, à sa grande ressource dans les occasions périlleuses : il envoya sa fille.

Mlle de Montpensier était, jusques à cette heure, restée étrangère aux événements de la journée ; seulement, pendant que son père et le prince de Condé étaient allés à l'Hôtel-de-Ville, elle s'était promenée dans Paris par curiosité, après avoir arboré à son éventail, noué avec un ruban bleu, le bouquet de paille de rigueur. La mode, qui s'empare de tout, fit adopter par les femmes du

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

grand monde le signe de la paille, sous mille formes que cette reine frivole, dont le sceptre est plus durable cependant qu'aucun autre, parvint même à rendre élégantes et variées. Mademoiselle avait été accueillie partout par les cris : *Vive le roi, vivent les princes, et point de Mazarin !* Inutile de dire que l'intrépide princesse accepta sans hésiter la mission paternelle ; si elle pouvait tenter une héroïne, elle était digne aussi du cœur d'une femme !

La nuit venait de tomber, le carrosse de Mademoiselle franchit les portes du palais du Luxembourg et la conduit à travers le spectacle lugubre du désordre des rues et des corps inanimés de plusieurs victimes qu'on rapportait de l'Hôtel-de-Ville ; sur le Petit-Pont il est même accroché par la charrette funèbre qui, chaque nuit, emmenait les morts de l'Hôtel-Dieu, et la princesse est obligée de se rejeter sur la portière opposée pour ne pas être frappée au visage par les pieds et les mains qui sortaient. Ce point est le plus extrême où elle puisse parvenir ; les flots tumultueux de la foule, à travers laquelle tout passage est impossible, l'obligent à retourner au Luxembourg.

La princesse rend compte à son père de son infructueuse tentative ; mais celui-ci exige qu'elle reparte sur-le-champ ; et le carrosse, alors que

minuit sonnait aux horloges de la ville, sort de nouveau du palais. Cette fois, l'heure avancée avait rendu les rues presque solitaires et le carrosse parvient sur la place de Grève. Le duc de Beaufort qui, depuis son départ du Luxembourg, était resté aux fenêtres d'une maison donnant sur la place [1], descend au-devant de la princesse, et, lui donnant la main, lui fait franchir les poutres fumantes encore des feux de l'incendie, qui encombrent l'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

La présence de la princesse met fin aux affreux désordres de la soirée et de la nuit, et les personnes encore cachées dans les divers réduits où elles ont cherché un asile peuvent s'esquiver dans les ténèbres pour gagner leurs maisons. Le Fèvre, prévôt des marchands, sort le premier d'un obscur cabinet et s'empresse de retourner chez lui, après avoir offert à la princesse sa démission; car il s'estimerait fort heureux, lui dit-il, dans un temps pareil, de n'être point en charge. Le maréchal de l'Hôpital, caché aussi depuis qu'il avait tenté une résistance inutile, profite de ce calme pour sortir par une fenêtre, sans vouloir, pour éviter sans doute toute expression de reconnaissance embarrassante dans sa situation, se présen-

[1] *Mémoires de Guy Joly.*

ter à Mademoiselle, qui l'attendit vainement dans la grande salle [1]. A la pointe du jour la princesse se retira.

Cette affreuse scène de meurtres à l'Hôtel-de-Ville perdit sans retour le parti des princes dans l'esprit de la partie saine des habitants de Paris. Ces violences étaient tellement impolitiques qu'elles sont un argument ajouté à d'autres preuves, de la connivence du cardinal Mazarin, dans le but de dépopulariser les princes. Car on ne peut douter, quel que pût être le penchant du prince de Condé à dominer par la crainte, que ses intentions n'aient été terriblement dépassées; son propre intérêt en paraît un sûr garant. Aussi les princes se défendirent-ils de toutes leurs forces

[1] La retraite du maréchal de l'Hôpital de l'Hôtel-de-Ville ayant été interprétée à tort par quelques historiens comme un acte de faiblesse, tandis qu'il avait fait toute la résistance possible avec les moyens insuffisants dont il disposait, a été remise dans notre récit dans son jour véritable, plus encore parce qu'une conduite pusillanime ne saurait être imputée à un maréchal de France, que par le motif des liens du sang qui rattachent à lui l'auteur, du côté maternel; son arrière-grand'mère, la marquise de Lostanges, dame d'honneur de Madame Adélaïde, tante du roi Louis XVI, était avec la marquise des Monstiers-Mérinville, sa sœur, le dernier rejeton de l'illustre maison de l'Hôpital. François de l'Hôpital, gouverneur de Paris, objet de cette note, était frère cadet de Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitry, aussi maréchal de France; ils étaient fils de Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, capitaine des gardes du roi Henri IV, après avoir été l'un des soutiens de la Ligue.

d'avoir ordonné ces horreurs; mais l'opinion en fit toutefois peser sur eux l'odieuse responsabilité.

Les princes, pour mettre à profit l'ascendant que leur donnait le premier moment de stupeur qui suivit ces événements, convoquèrent à l'Hôtel-de-Ville une nouvelle assemblée, dans laquelle néanmoins ils n'obtinrent qu'une faible majorité pour l'élection du conseiller Broussel au poste de prévôt des marchands, et pour celle du duc de Beaufort à celui de gouverneur de Paris. Après cette élection, le traité d'union fut conclu avec les princes pour remettre, fut-il dit, l'État dans sa première forme.

Les princes convoquèrent ensuite le parlement; mais ne parvinrent à le réunir qu'avec les plus grandes difficultés, un grand nombre de conseillers se refusant à toute séance, conformément à des instructions venues de la cour. Au jour de la réunion, les princes et leur suite s'y étant rendus, pour demander : le duc d'Orléans, à être nommé régent du royaume, le prince de Condé, lieutenant-général et chef suprême des armées, ils furent forcés d'entendre de vives récriminations au sujet des massacres de l'Hôtel-de-Ville. Ils les désavouèrent hautement; mais la majorité leur parut si incertaine, qu'ils durent eux-mêmes recourir à des ajournements

pour se donner le temps de gagner des voix. Enfin, après quinze jours de délibération, soixante-dix-huit voix sur cent-quarante-trois conseillers présents, rendirent, conformément à la proposition de Broussel, un arrêt portant : « Qu'at-« tendu la captivité du roi, M. le duc d'Orléans « serait déclaré régent du royaume, et supplié « d'employer son autorité pour mettre en li-« berté la personne dudit seigneur roi ; que M. le « prince de Condé serait prié d'accepter le com-« mandement des armées ; qu'il serait écrit à « tous les parlements pour les inviter à rendre « de pareils arrêts, et aux villes principales du « royaume pour leur enjoindre de s'y confor-« mer. »

La Chambre des Comptes et la Cour des Aides reconnurent les pouvoirs conférés aux princes. Une nouvelle assemblée à l'Hôtel-de-Ville leur octroya la faculté de faire des levées d'hommes et d'argent, et vota huit cent mille livres pour cette destination.

Il était d'usage, lorsque des levées de troupes étaient faites, de les employer bien moins au recrutement des régiments existant, qu'à former avec elles de nouveaux régiments. Cette coutume tenait à ce que, les chefs de corps étant chargés du recrutement des troupes sous leurs ordres, il arrivait que les vieux régiments s'éteignaient avec

leurs chefs emportés par le temps ou par la guerre, tandis que les officiers plus jeunes qui obtenaient des commissions s'empressaient d'autant plus de lever des régiments nouveaux qu'ils avaient le plus souvent l'honneur de leur attacher leur propre nom. Les levées ordonnées ayant eu pour effet de susciter beaucoup d'ambitions rivales, les princes, qui avaient moins d'intérêt à en satisfaire quelques-unes qu'à ne mécontenter personne, décidèrent que les nouveaux régiments de cavalerie et d'infanterie, de même que les compagnies d'ordonnance, porteraient les noms de leurs terres ou de leurs gouvernements. « Il faut, en outre, se prit à dire le prince de Condé, en faire sous le nom de Mademoiselle; elle a fait tant d'actions extraordinaires dans cette guerre, qu'il faut que nous en fassions une qui le soit tout à fait pour elle [1]; » et il fut résolu de former au nom de la princesse un régiment de cavalerie et deux compagnies d'ordonnance. Le comte de Holac fut nommé capitaine de la compagnie de gendarmes, avec la lieutenance au comte de Lussan et l'enseigne au marquis d'Humières; le comte des Cars fut nommé capitaine de sa compagnie de chevau-légers. Un jour Mademoiselle de Montpensier, très-fière, alla faire à cheval une

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier.*

promenade au bois de Vincennes, trompettes sonnantes, sous l'escorte de ses deux compagnies brillamment équipées. Quant au régiment de cavalerie, dont le comte de Brancas devait être colonel et dont le commandement de chacune des douze compagnies était brigué par de nombreux officiers, sa levée resta à l'état de simple projet. Mademoiselle a pris soin de nous en confier elle-même la raison : « Je ne voulus pas lever un régiment de cavalerie, parce qu'il fallait cent mille livres ; je m'attachai plutôt à mes deux compagnies, parce qu'il ne fallait que vingt mille livres [1]. » Il ne faut pas oublier que Mademoiselle était la princesse la plus riche de l'Europe; nous l'avons vue multiplier les preuves de dévouement à son parti, jusqu'à s'exposer elle-même aux plus sérieux dangers ; mais son dévouement n'allait pas jusqu'à exposer son argent. Après cet aveu, la princesse était-elle bien en droit de dire en traçant son portrait qu'elle ignorait si elle était libérale [2] ?

Les princes purent alors, pendant quelque temps du moins, savourer la satisfaction de leur triomphe : ils virent à leurs pieds les divers corps de magistrature, étonnés de leur audace, et la bourgeoisie effrayée des violences qu'elle leur

[1] Mémoires de Mlle de Montpensier.
[2] Voy. p. 48.

attribuait. Quant au peuple, qui avait été constamment favorable à leur cause, et qui dans tous les temps aime la force et ne hait pas la violence, il continuait à former leur meilleur soutien ; mais il était un peu ébranlé.

L'entrée en fonctions du duc de Beaufort comme gouverneur de Paris, et du conseiller Broussel comme prévôt des marchands, auxquels les princes firent solennellement prêter serment, donna à leur autorité une action bien autrement directe que par le passé. En outre, ils formèrent un conseil à l'imitation du conseil royal, composé des ducs de Beaufort, de Nemours, de Brissac, de la Rochefoucauld, de Rohan, des présidents au parlement de Longueil et de Nesmond, des présidents Aubry et Larcher, de la cour des comptes, Dorieux et le Noir, de la cour des aides, conseil dont le chancelier Séguier accepta la présidence. Ils agitèrent même la question de créer des maréchaux de France, comme le duc de Mayenne l'avait fait au temps de la Ligue, avec la pensée qu'ils seraient confirmés de même par un traité ; ce projet resta néanmoins sans exécution.

CHAPITRE XIX.

Le découragement et la tristesse environnent le parti des princes. — Pièces en vers contre le prince de Condé. — Question de préséance au conseil entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — Leur rivalité. — Duel des deux beaux-frères accompagnés de leurs seconds. — Mort du duc de Nemours. — Son portrait. — Motifs du peu de regrets causés par cette perte au prince de Condé. — La duchesse de Châtillon chez mademoiselle de Montpensier. — Querelle entre le comte de Rieux et le prince de Tarente. — Le prince de Condé frappé au visage. — Le comte de Rieux mis à la Bastille. — Le duc de Lorraine obtient sa mise en liberté. — Les procédés violents du prince de Condé détachent de son parti un grand nombre d'officiers. — Les princes veulent faire reconnaître régulièrement leur autorité dans les provinces. — Les princes veulent se faire reconnaître par les puissances étrangères. — Lettre inédite du prince de Condé aux treize cantons. — Arrêt du parlement de Paris ordonnant la vente des biens du cardinal Mazarin. — Arrêt du conseil du roi cassant l'arrêt du parlement. — Querelle au parlement de Rouen entre deux présidents.

(1652.)

Depuis la reconnaissance de leur autorité par les cours souveraines, les princes exerçaient sans scrupule toutes les prérogatives du pouvoir royal. Malheureusement pour leur cause, la soumission autour d'eux n'était due qu'à la crainte, et non à

l'assentiment qu'ils se fussent attiré, s'ils eussent sérieusement travaillé à la réformation de l'État. Loin de concevoir cette grande pensée, il leur suffisait de la perspective de substituer leurs personnes à celle du premier ministre ; il ne leur manquait que d'avoir en leurs mains le jeune roi pour couvrir leur autorité d'un manteau légitime. Cette conquête, avec l'expulsion du cardinal, formait plus que jamais tout leur programme.

Le mouvement de la Fronde se trouvait en définitive dévié de son but primitif par tous ceux qui en avaient pris la direction : par les princes, qui ne songeaient qu'à satisfaire leur ambition personnelle, et par la magistrature, qui n'avait vu dans ce mouvement qu'une favorable conjoncture pour devenir l'élément représentatif de la nation à la place des États-Généraux. Celle-ci, emportée par les événements bien loin de son but chimérique, et fort effrayée, était très-disposée au rétablissement pur et simple de l'autorité royale, fût-il même sans conditions. La bourgeoisie, accoutumée à suivre les impressions de la magistrature, partageait sa terreur et ses désirs pacifiques, depuis les scènes de l'Hôtel-de-Ville.

De ce concours de circonstances, il résultait que la Fronde, aux allures si vives, si gaies même à sa naissance, comme souriant à l'aurore d'un beau jour, prenait une teinte de découragement

et de tristesse. Un sentiment de répulsion et de vengeance se formait et grandissait contre celui que l'opinion considérait comme l'auteur de ces maux. On fit circuler ces vers très-caractéristiques de la réaction qui s'opérait :

Sur les regrets que M. le Prince fait du bruslement et du massacre fait à l'Hostel-de-Ville le jeudi 4 juillet 1652[1].

Condé, l'unique auteur de nos plus grands malheurs,
Par qui toute la France aujourd'hui désolée
Ne paroît plus qu'un grand et triste mausolée,
Où l'on confond partout et le sang et les pleurs;

Solemnise à ton gré par tes feintes douleurs
Le massacre insolent d'une illustre assemblée,
Traître à la foi publique hautement violée,
De beaux déguisements et de feintes couleurs;

L'on n'en connoît pas moins la cause du carnage,
A travers la pitié l'on remarque la rage,
L'on sçait les intérêts que l'on fait esclatter.

Tout le monde en secret murmure de ton crime;
Le sang de nos bourgeois nous défend d'en douter,
Et nous demande à tous leur bourreau pour victime.

En mémoire de l'incendie
Arrivé nouvellement,

[1] *Journal des guerres civiles*, par Dubuisson-Aubenay, t. VII, p. 907 et 908; manuscrit conservé à la bibliothèque Mazarine.

Condé veut éternellement
Porter paille quoy qu'on en die;
Ma foy, bourgeois, ce n'est pas jeu :
Craignez une fin malhéureuse,
Car la paille est bien dangereuse
Entre les mains d'un boutte-feu.

Les princes avaient gravi le Capitole sur des marches sanglantes; ces dispositions de l'opinion devaient leur faire craindre de marcher du même pas à la roche Tarpéienne.

Alors se passèrent dans leur entourage deux événements qui, s'ils ne sont pas du nombre de ceux qui ont une influence majeure, sont de ceux qui jettent sur un parti, d'un côté ce manteau de deuil, de l'autre ces désaccords, qui l'assombrissent et le divisent, et qui, devenant des causes additionnées aux causes plus graves de sa décadence, ne peuvent qu'en précipiter le moment.

L'inimitié profonde des ducs de Nemours et de Beaufort nous est connue. La querelle du faubourg d'Orléans avait laissé dans leurs cœurs ulcérés de profonds ressentiments, qui ne demandaient qu'une occasion pour éclater encore. Déjà la nomination du duc de Beaufort au poste de gouverneur de Paris avait aigri de nouveau le duc de Nemours; une question de préséance vint ajouter à son irritation et lui fournir l'occasion recherchée.

Aucune règle fixe n'existant pour le rang entre les princes étrangers et les princes légitimés, au conseil institué par le duc d'Orléans, chacun des deux beaux-frères prétendit à la première place. Le duc de Beaufort tenait bien vivement sans doute à ses prétentions; car, avec une sorte de puérilité, il se rendait à l'avance à la porte de la salle du conseil pour entrer le premier; mais ce fut le duc de Nemours qui voulut faire, de cette question de préséance, une question de lutte à mort. Cependant on avait remarqué qu'au récent combat de la porte Saint-Antoine, les deux beaux-frères s'étaient fait mille amitiés, et l'on avait cru toute querelle éteinte entre eux. La duchesse de Nemours en avait été comblée de joie, car elle aimait tendrement son frère, qui le lui rendait, et adorait son mari qui ne le lui rendait guère [1]. Il est certain qu'en dehors de la querelle de préséance, l'esprit romanesque à la mode du temps venait d'élever entre eux quelque amoureuse rivalité [2].

La duchesse de Châtillon tenait tête alors à trois rivaux : le prince de Condé, le duc de Nemours et le duc de Beaufort. Elle ménageait cette triple intrigue avec toute l'adresse nécessaire pour que les trois concurrents ignorassent leur rivalité;

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*
[2] *Mémoires du duc de la Rochefoucauld.*

mais un jour le duc de Nemours avait surpris quelques regards favorables jetés sur le duc de Beaufort.

Le prince de Condé, prévoyant que la querelle ranimée des deux beaux-frères pourrait amener de fâcheuses extrémités, avait obtenu du duc de Nemours sa parole qu'il ne provoquerait point le duc de Beaufort. Nonobstant cet engagement, le duc envoya le marquis de Villars lui faire un appel [1]. Le duc de Beaufort, bien qu'une provocation de ce genre fût de celles qui ne se refusaient guère, apporta toute la modération possible pour éviter ce combat, et prétexta qu'ayant plusieurs amis auprès de lui qui ne le laisseraient point se battre sans y prendre part, tandis que le duc de Nemours n'avait que Villars pour second, il ne pouvait accepter la lutte. On sait que l'usage, qui rendait si sanglantes les rencontres d'honneur, était que les amis des deux adversaires participassent eux-mêmes au combat en nombre égal de chaque côté. Plus tard le rôle périlleux des seconds a été remplacé par le rôle à la fois moins dangereux et plus raisonnable, mais certainement plus pénible, de simples témoins de combat. Cette réponse n'arrêta pas le duc de Nemours, non plus que cette con-

[1] Le 30 juillet 1652.

sidération que sa blessure reçue au combat de Bléneau, et sa blessure plus récente encore reçue au combat du faubourg Saint-Antoine, devaient avoir affaibli ses forces. Comme on devait s'y attendre, il n'eut qu'à demander des seconds pour les trouver. Le duc de Beaufort était entouré de quatre gentilhommes lorsque l'appel lui avait été fait; quelques moments après, le duc de Nemours comptait quatre seconds prêts à vaincre ou à mourir avec lui.

Les deux adversaires se rendent à la place des Petits-Pères, proche du marché aux chevaux, terrain choisi pour leur combat. Les seconds du duc de Beaufort sont Héricourt[1], Brillet[2], de Ris[3] et François de Rostaing, comte de Bury; les seconds du duc de Nemours sont Lusech[4], La Chaise[5], Campan et le marquis de Villars qui

[1] Héricourt, lieutenant des gardes du duc de Beaufort; il mourut dans les vingt-quatre heures des suites de ses blessures.

[2] Écuyer du duc de Beaufort; il était fort attaché à la duchesse de Montbazon; il est souvent cité dans les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier et dans ceux du cardinal de Retz.

[3] Philibert de Pompadour, marquis de Ris et de Laurière, marié à Catherine de Sainte-Maure, veuve d'Antoine de Lenoncourt, marquis de Blainville, et fille de Léon de Sainte-Maure, baron de Montausier; il succomba dans les vingt-quatre heures du combat.

[4] De la maison de Lusech, en Quercy, qui s'est fondue dans la maison de Chapt de Rastignac.

[5] Gentilhomme de Saintonge, écuyer du duc de Nemours; son père avait été également écuyer du père du duc de Nemours; il était probablement frère du marquis de la Chaise, cité par

a fait l'appel. C'est à lui que l'hôtel de Rambouillet décerna le titre de *Bel Orondate;* et ce duel va lui donner une réputation nouvelle qui déterminera le prince de Conti à l'attacher à sa personne, pour succéder à Daniel de Cosnac dans ses fonctions de premier gentilhomme de la chambre, lors de son fantasque projet de provoquer le duc d'York[1].

Avant d'en venir aux mains, le duc de Beaufort prie son beau-frère de réfléchir et d'oublier leur animosité : « Ah! mon frère, s'écrie-t-il, qu'allons-nous faire ? Pourquoi nous égorger? Quelle honte ! Oublions le passé et vivons en bons amis ! » — « Ah ! coquin, réplique Nemours hors de lui, tu trembles ! Il faut que l'un de nous reste sur la place ! » En prononçant ces mots, il se précipite le pistolet à la main sur le duc de Beaufort, et le serre de si près que, du coup qui part, il lui brûle les cheveux ; mais il l'a manqué. Beaufort riposte par un coup de pistolet qui traverse le corps du duc de Nemours. Celui-ci trouve encore la force de tirer son épée et il se précipite une seconde fois sur son beau-frère pour le charger. Il l'atteint même de sa pointe au petit doigt de la main droite; mais c'est un effort su-

Mademoiselle de Montpensier parmi ceux qui furent tués à Bléneau.

[1] Voy. les *Mémoires de Cosnac.*

prême; au même instant il tombe mort sur le visage.

Quelques secondes ont suffi pour amener ce terrible dénoûment; elles ont également suffi aux seconds pour se maltraiter vaillamment : de part et d'autre, le feu des pistolets a lui, la fumée blanche a ondoyé autour des combattants, les coups ont retenti; mais, dans le désordre des mouvements précipités, le plomb n'a pas porté. Les pistolets sont jetés à terre, et l'éclair des épées, brillant aussitôt, de ses pointes acérées frappe des coups plus sûrs. Du côté du duc de Beaufort, Bury a été atteint d'un coup d'épée par Campan; de Ris a été blessé par Lusech; Héricourt a reçu de Villars deux coups d'épée. Du côté du duc de Nemours, La Chaise a été blessé et désarmé par Brillet. Brillet se précipite alors sur Villars en s'écriant qu'il faut tuer celui qui a fait ce maudit appel. Le duc de Beaufort, dont la fatale lutte avec son beau-frère est terminée, arrive au même instant sur Villars, auquel Héricourt tient tête encore. Villars, sans s'émouvoir, leur dit qu'il ne sera pas malaisé à trois d'en tuer un; mais le duc de Beaufort, dont l'intention n'était que de séparer les combattants, après de vifs reproches, se contente de lui faire rendre son épée.

La lutte est terminée; le carrosse du duc de

Nemours, s'avançant aussitôt, emporte le corps du jeune prince à l'hôtel de Condé.

Ses funérailles présentèrent quelques difficultés en raison des lois de l'Église ; mais l'abbé de Saint-Spire ayant témoigné qu'étant accouru au bruit du combat et étant arrivé au moment de sa chute, il l'avait exhorté à demander pardon à Dieu, et que, lui ayant vu faire quelque action qui marquait qu'il entendait et qu'il se repentait, il lui avait donné l'absolution [1], l'archevêque de Paris autorisa son inhumation en terre sainte, et ses funérailles furent célébrées à l'église de Saint-André, sa paroisse.

La population de Paris fut vivement émue à la nouvelle de la funèbre catastrophe ; mais ses sympathies appartinrent au duc de Beaufort, non-seulement parce qu'elle continuait à l'entourer de son affection, mais surtout parce que nul ne put lui refuser le témoignage qu'il avait tout fait pour éviter cette lutte fratricide.

Le duc de Nemours fut peu regretté à cause de son caractère vain et emporté. Il était d'une humeur fort inégale ; parfois fort dégoûté de la vie, et autant de la Fronde que de la cour. En amitié, il était aussi inconstant qu'en amour. Son extérieur était plein de charme, et ce charme pro-

[1] *Mémoires de Conrart.*

venait uniquemement de la distinction, ce seul privilége des gens comme il faut que l'on ne sache usurper. A le détailler, en effet, son physique offrait de nombreux défauts : sa blonde chevelure était d'une teinte hasardée, son visage était marqué de la petite vérole, ses épaules étaient trop étroites et trop hautes; et, malgré toutes ces imperfections, l'ensemble de sa personne était séduisant.

Le prince de Condé en perdant ce jeune prince perdait un vaillant compagnon; il lui accorda cependant moins de larmes qu'on ne l'eût supposé. Mlle de Montpensier elle-même a pris soin de jeter son rayon de lumière sur ce mystère dont nous avons déjà déchiré le voile. La princesse raconte[1] que, le premier jour de sa sortie après la mort du duc de Nemours, la duchesse de Châtillon vint la visiter dans sa chambre aux Tuileries; elle se lamentait tristement, couverte d'un voile qui cachait presque entièrement sa tête, parée du reste avec le plus grand soin. Le prince de Condé vint à entrer; elle lève son voile et se met à faire une mine douce et riante; dès que M. le prince allait d'un autre côté de la chambre, elle baissait son voile et recommençait ses soupirs; ce manége, une heure durant, n'échappa pas

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

aux spectateurs qu'il réjouit fort. Tel est le secret des larmes que ne versa pas le prince de Condé à la mort de son ami, malgré quelques apparences de tristesse réclamées par les convenances. Il n'ignorait pas que le duc de Nemours, furieux du refroidissement sensible à son égard de la duchesse de Châtillon, avait même laissé entrevoir l'intention de le provoquer et de quitter son parti.

La belle veuve représentait auprès du prince de Condé les tentatives, sous une forme bien séductrice, du parti de la cour et de la paix; car ses sympathies, ses intérêts, sa situation réclamant un solide appui, l'avaient toujours tenue attachée, au fond, à ce parti. Cette tendance de Mme de Châtillon avait été le motif de sa rupture avec son amie d'enfance, la duchesse de Longueville, qui n'entendait pas que personne essayât de rapprocher son frère du ministère du cardinal Mazarin. Pour empêcher ce résultat, qu'elle redoutait en raison de l'influence exercée par le duc de Nemours sur le prince de Condé, la princesse, l'année précédente, en Berry, avait employé elle-même sur le duc de Nemours le pouvoir de ses yeux et de son irrésistible coquetterie. Par ce manége, en s'aliénant sans retour le cœur jaloux de La Rochefoucaud, elle avait conquis Nemours à la cause de la Fronde et des princes.

M[me] de Châtillon, qui avait à servir le parti de ses préférences et à exercer une féminine vengeance, s'était depuis, sans délaisser entièrement le duc de Nemours, et sans dédaigner le duc de Beaufort, évertuée à gagner au pouvoir de ses charmes Condé lui-même, afin de l'amener à un rapprochement avec la cour. Nous croyons avoir ainsi achevé de débrouiller le fil croisé de ces intrigues.

Après ce duel tragique, le duc de Beaufort s'éloigna pendant quelque temps de Paris pour aller à l'armée, et le parlement évoqua la connaissance de cette affaire sur laquelle il rendit, le 22 septembre suivant, un arrêt d'abolition en faveur du duc de Beaufort.

Le second événement qui vint jeter le trouble et le refroidissement dans le parti des princes, fut une altercation violente dans le palais du Luxembourg entre le comte de Rieux[1] et le prince de Tarente. Le premier, fils aîné du duc d'Elbeuf, avait persisté dans le parti de la Fronde, tandis que son père l'avait quitté, et prétendait d'autant plus aux égards et à la reconnaissance. Une susceptibilité de préséance fut encore le mobile de cette querelle. Cadet de la maison de Lorraine, le comte de Rieux réclamait le même rang que les

[1] Charles de Lorraine.

aînés de sa maison, le rang des princes étrangers. Le prince de Tarente, d'une des plus illustres familles de la noblesse de France, ne consentait point à lui céder le pas, prétendant à un rang semblable de prince étranger par des motifs d'héritage, et surtout à cause de son mariage avec une princesse de Hesse, qui lui avait fait accorder ce rang en Allemagne [1]. Le prince de Condé, intervenant, prend parti pour le prince de Tarente, qui lui a rendu de nombreux services dans cette guerre, et qui est en outre son parent à un degré rapproché. Cette haute intervention anime davantage le comte de Rieux, qui s'écrie : « Qu'il ne peut y avoir de concurrence entre lui et le prince de Tarente, l'inégalité étant trop grande entre la maison de Lorraine et la famille de La Trémoille. » Le prince de Condé, s'échauffant à son tour, lui réplique : « Vous parlez bien haut et faites bien du bruit; vous ignorez apparemment que Tarente est mon parent et que je dois le soutenir envers et contre tous. » — « Vous ferez, Monsieur, tout ce qu'il vous plaira, répond le comte; pour moi, je saurai bien me maintenir moi-même. » Le prince de Condé croit que, dans son élan de vivacité, le comte l'a poussé; il le frappe au visage. Le comte riposte par un souf-

[1] Voy. t. I, p. 315.

flet; puis, reculant de deux pas, il dégaine son épée. Le duc de Rohan, se précipitant sur le comte de Rieux qu'il enlace dans ses bras, l'empêche de faire usage de son arme, tandis que le prince de Condé des pieds et des mains pousse Rieux sur la terrasse du Luxembourg; puis, comme il était désarmé, il saute sur l'épée du baron de Migènes[1] et revient sur le comte qui, s'étant débarrassé de l'étreinte du duc de Rohan, s'était placé en garde pour le recevoir. Alors les gardes du duc d'Orléans, accourus, les séparent; le comte de Rieux, contraint de rendre son épée, est conduit à la Bastille.

Cette querelle eut un grand retentissement, et fut pour le duc d'Orléans et pour le prince de Condé le sujet d'un immense embarras pour savoir par quel dénoûment terminer cette aventure. Un procès devant le parlement en augmentait le bruit et l'éclat; il ne pouvait, d'après l'opinion des magistrats consultés, se terminer que par une condamnation à mort; mais une semblable rigueur n'allait à rien moins qu'à indisposer contre les princes tous leurs amis. Ils s'arrêtèrent à un parti plus modéré : le prince de Condé déclara n'avoir reçu du comte de Rieux qu'un coup de poing, ce qui,

[1] Raguier, baron de Migènes, descendant de Dreux-Raguier, seigneur de Thionville et de Charenton, maître des eaux et forêts du comté de Champagne au siècle précédent.

d'après les exigences des lois de l'honneur, était bien différent d'un soufflet; et, pour tourner la chose en plaisanterie, se mit à dire : « Vous voyez un homme qui a été battu pour la première fois[1] ! »

A la sollicitation du duc de Lorraine, le comte de Rieux sortit de la Bastille au bout de peu de temps. Un fâcheux effet n'en subsista pas moins; on remarqua d'autant plus les procédés hautains et violents que se permettait souvent le prince de Condé vis-à-vis des officiers de son armée; la noblesse fut généralement bien aise de lui voir subir ce qu'elle considérait comme une leçon salutaire[2].

Un jour, par suite de l'un de ces accès de violence, les régiments de Languedoc et de Valois, leurs officiers en tête, déposèrent les armes, refusant désormais de marcher sous ses ordres. Le prince de Condé avait commandé à Valon de lui faire amener un homme par régiment pour être passé par les armes, parce que les troupes ne s'étaient pas trouvées rangées en bataille à l'heure indiquée, pour une revue qu'il se proposait de faire. Valon lui avait dit qu'il n'irait point cher-

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier.*

[2] Voy. à l'*Appendice* la lettre de Marigny à Lenet sur le duel des ducs de Nemours et de Beaufort, et sur l'affaire du comte de Rieux.

cher les gens pour les faire pendre, parce qu'il n'était point bourreau. Le prince de Condé, exaspéré de cette réponse, eût traversé Valon de son épée, si le duc de Beaufort ne s'était jeté entre deux. Tous les officiers de l'armée s'empressèrent d'aller féliciter Valon, et les suites de cette affaire eussent désorganisé l'armée des princes, si Mlle de Montpensier ne se fût entremise et n'eût amené un rapprochement entre le prince et Valon. L'intervention de cette princesse dans une autre circonstance calma le comte de Holac, le chef des troupes allemandes, qui trouvait que le prince le traitait avec mépris en soutenant Tavannes, qui avait mis aux arrêts un soldat de son régiment [1].

Cette conduite inconsidérée fut cause que les meilleurs officiers du prince le quittèrent successivement : les marquis de Villars et de Clérembault, le baron de Lanques, qui se plaignait que M. le prince avait manqué à sa parole de le faire lieutenant-général, Chavagnac et bien d'autres [2]. Peu de temps après, le comte de Tavannes, outré d'un propos du prince, qui avait dit : « *Il faut*

[1] Voy. les *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*.

[2] Dans une de ses lettres à Lenet, datée de Paris le 15 août 1652, Marigny, après avoir cité quelques-unes de ces défections, ajoute : « Semblables retraites de braves gens sont très-fâcheuses. » *Manuscrits de Lenet* conservés à la Bibliothèque impériale, t. VIII, p. 91.

envoyer des brides à Valon et à Tavannes, ce sont des ânes, » le quitta à son tour, le privant du secours de celui qu'on appelait à juste titre : *son bras droit.* C'est ainsi que le parti des princes s'affaiblissait par l'abandon qui allait chaque jour grandissant.

L'enchaînement du récit de faits particuliers nous a conduit à anticiper sur le cours général des événements; en y revenant, nous trouvons les princes préoccupés du soin de faire reconnaître régulièrement dans toute la France, et même au dehors, le pouvoir quasi royal dont ils étaient investis dans la capitale. Le duc d'Orléans, en sa qualité de lieutenant-général du royaume, écrivit aux gouverneurs des provinces des lettres dans lesquelles il leur exposait la nécessité où il s'était trouvé de prendre les rênes de l'État, pour arracher la France aux fourberies du cardinal Mazarin, qui, rentré dans le royaume après avoir réitéré de solennelles promesses de ne plus s'occuper des affaires publiques, n'en continuait pas moins à être le maître absolu, et qui amusait ses députés et ceux du parlement par des négociations stériles. Monsieur déclarait dans sa lettre que l'unique but de ses efforts était de mettre en liberté le jeune roi, et de lui faire rendre, en même temps, de la part de ses sujets, l'o-

béissance et le respect qui lui étaient dus. En conséquence, il comptait sur le gouverneur de la province pour empêcher l'exécution des pernicieux desseins du cardinal Mazarin, pour aider à son expulsion du royaume, et concourir au rétablissement de la tranquillité publique et de l'autorité du roi [1].

Le prince de Condé ne laissait pas non plus sa plume inactive; sa propension, augmentée certainement par la connaissance trop certaine qu'il avait du peu de sympathies qui l'entouraient, le portait toujours à chercher ses points d'appui au dehors. L'alliance de l'Espagne lui était acquise; celle de l'Angleterre, bien que refusée une première fois par Cromwell, était toujours espérée, et les négociations en furent reprises, comme nous le verrons plus loin; mais, ne dédaignant pas les petites alliances, le même jour que le duc d'Orléans écrivait aux gouverneurs des provinces de France, il écrivait, de son côté, en Suisse, au gouvernement confédéré des Treize cantons; le messager, porteur de la lettre, était, en outre, chargé d'instructions verbales plus étendues. La

[1] Voyez à l'*Appendice* la lettre écrite par le duc d'Orléans au duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné. Le portefeuille ministériel dans lequel nous avons trouvé cette lettre prouve que ce gouverneur, loin d'en tenir compte, s'était empressé de l'envoyer au cardinal Mazarin lui-même.

uisse, du reste, bien que faible en population, vait une réputation militaire établie; elle était n possession de fournir des soldats à l'Europe our les causes les plus opposées; son alliance, n définitive, n'était donc pas à dédaigner. Pour obtenir plus sûrement, le prince de Condé veut éveiller les ressentiments de ce petit pays :

A Messieurs, Messieurs les Treize cantons [1].

« Messieurs,

« Bien que les injustices que j'ay receues par le ministère du cardinal Mazarin soient cogneues à toute l'Europe, et que les divers complots qui ont esté faits sur ma liberté et sur ma vie m'ayent obligé à la plus légitime comme à la plus naturelle de toutes les deffenses du monde, je seray pourtant bien aise que Vos Seigneuries Illustres sachent que mon intérest ne m'a pas fait prendre les armes, et que les désordres de cet Estat, dont les ruines sont universelles par la mauvaise conduite dudit cardinal, m'ont forcé à me déclarer pour y apporter les remèdes nécessaires, estant

[1] Nous avons tiré cette lettre inédite des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

certain qu'il n'est point de manquement dont ce ministre ne soit coupable, et il n'en est point qui m'ait touché si sensiblement que celuy d'avoir violé cette ancienne alliance qui estoit entre la France et Vos Seigneuries, et de s'estre approprié les fonds destinez à vos payements, dont la foy devoit estre si sacrée qu'on n'y pouvoit toucher sans sacrilége. Je ne m'estenderay pas davantage sur la justice de mes armes, puisqu'elles sont maintenant authorisées par un arrest solemnel rendu depuis deux jours au parlement de Paris, qui me convie mesme d'accepter le commandement des armées soubz l'autorité de S. A. Royale, pour l'expulsion du cardinal Mazarin, et pour délivrer la sacrée personne du Roy des mains de ce ministre; mais je vous prie de croire, Messieurs, que si Dieu nous redonne une bonne paix, pour laquelle seule je me suis engagé à cette guerre, j'auray entre autre chose un soing très-particulier de faire réparer les griefs qui vous ont esté faits, et que je tiendray la main à ce qu'à l'avenir vous n'ayez plus sujet de vous plaindre de semblables injustices. C'est de quoy M. de Girolles[1] vous assurera plus particulièrement de ma part, en qui je vous prie de prendre créance, et

[1] On trouve dans l'*Histoire généalogique* du P. Anselme des alliances de la maison de Girolles avec l'illustre maison de Brichanteau-Nangis.

djouster à cette faveur celle que je vous demande, e me croire,

« Messieurs,

« Vostre très-affectionné serviteur,

« Louis de Bourbon.

« De Paris, le 24 juillet 1652. »

A la même date, le 24 juillet, le parlement de 'aris rendit un arrêt ordonnant la vente de tous s biens meubles et immeubles du cardinal Mazain, et commit pour procéder à cette opération s conseillers Clément le Meusnier, Jacques Reiard, Paul Portail, Charles Brissart, Alexandre 'etau et Pierre Pithou. Le 28, cet arrêt du parleent fut cassé par un arrêt du conseil du roi, até de Pontoise, portant, en outre, défense aux ommissaires désignés de procéder à la vente, ous peine de répondre de leur désobéissance en leurs personnes, biens et postérité ».

La réception au parlement de Rouen de l'un es arrêts du conseil du roi cassant tous les arrêts u parlement de Paris rendus depuis les massacres e l'Hôtel-de-Ville, fut l'occasion d'une scène qui rouve, avec bien d'autres, à quel point la pasion des dissentiments politiques avait altéré la ignité de la magistrature. En présence du duc

de Longueville, gouverneur de la province, deux présidents, Bigot de Montville et Mesgrigny[1], se prirent de querelle; le premier ayant traité l'autre de *Mazarin,* celui-ci traita le premier de *Fairfax* et de *Cromwell;* les injures les plus violentes furent échangées; Bigot de Montville ayant eu, à ce qu'il paraît, le dessous dans cette lutte, et se tenant, par conséquent, pour le plus offensé, demanda réparation à la compagnie, qui la lui accorda[2].

Ces duels et ces provocations entre les partisans d'une même cause, ces défections de la part d'officiers jusqu'alors dévoués, ces querelles entre magistrats, étaient des symptômes de la dissolution intérieure de la Fronde et du parti des princes.

[1] Jacques de Mesgrigny, seigneur d'Espoisses, président au parlement de Rouen et conseiller honoraire au parlement de Paris, marié à Léonore de Rochechouart, fille de François de Rochechouart, marquis de Bonnivet, et de Léonore de Faudoas d'Averton. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

[2] *Journal manuscrit* de Dubuisson-Aubenay, à la bibliothèque Mazarine, t. VII, p. 1139.

CHAPITRE XX.

La cour, après de grandes incertitudes, quitte Saint-Denis pour se rendre à Pontoise. — L'armée royale se porte à Compiègne, au-devant de l'armée espagnole. — Influence du maréchal de Turenne et du duc d'Elbeuf sur ces résolutions. — Lettre du duc d'Elbeuf. — Le duc d'Elbeuf forcé de capituler dans Chauny. — Quatre lettres inédites du maréchal de Turenne sur les opérations de la campagne. — Retraite de l'armée d'Espagne. — Ses motifs. — Appel du roi à la noblesse en armes. — Lettre inédite du roi au marquis de Nangis. — L'armée des princes sort du faubourg Saint-Victor pour aller camper à Saint-Cloud et à Suresnes. — Le maréchal de Turenne vient camper à Gonesse pour observer l'armée des princes.

(1652.)

Il n'avait pas été possible à la cour de conserver le poste de Saint-Denis, trop rapproché de Paris pour sa sûreté, et qui présentait, de plus, l'inconvénient de faire ressortir, par sa proximité même, d'une manière plus palpable encore, l'impuissance dans laquelle se trouvaient le jeune roi et sa cour, de pouvoir rentrer dans la capitale. Jusqu'au 15 juillet, les délibérations s'agitèrent pour savoir de quel côté la cour, errante depuis

si longtemps, devait porter ses pas. D'abord on songea à faire de la ville de Rouen son quartier-général ; mais des renseignements certains sur les mauvaises dispositions des habitants et le peu de confiance qu'inspirait le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, durent en faire abandonner la pensée. La direction la moins vraisemblable fut celle qui fut adoptée. Il fut résolu d'abandonner le centre de la France pour se porter vers l'une des frontières, à Lyon, par ce motif que cette ville et les provinces limitrophes étaient dévouées, et aussi à cause de la crainte inspirée par la double nouvelle d'un retour offensif du duc de Lorraine et de l'arrivée, au secours des princes, d'une armée de vingt mille Espagnols.

Le cardinal Mazarin et le duc de Bouillon sont tombés d'accord pour prendre ce parti, qui doit recevoir son exécution deux jours après, lorsque le maréchal de Turenne tente un suprême effort pour le combattre. Il fait valoir que si l'on abandonne le centre et l'ouest de la France à leurs sympathies frondeuses, et le nord à l'invasion espagnole, la cour donne elle-même les mains au triomphe définitif des princes ; sa marche vers Lyon n'est qu'une étape pour être chassée du royaume. Au contraire, il conseille à la cour de se retirer à Pontoise, en conservant seulement avec elle l'escorte de sa garde ordinaire, et lui-même se porte-

rait vers Compiègne avec son armée pour entraver, à l'aide des difficultés du passage des rivières, la marche des troupes ennemies sur Paris. La défiance accoutumée du caractère espagnol ne peut, à son sens, que fortifier l'obstacle de ces difficultés naturelles, car ce mouvement offensif, donnant la preuve de la confiance de l'armée royale, doit faire craindre aux envahisseurs quelque traité secret de la cour avec les princes, entente qui rendrait périlleuse pour eux la continuation de leur marche agressive ; et cette appréhension peut les déterminer à s'arrèter.

Des raisons si bien déduites séduisent la reine (« qui n'a jamais trouvé de conseil trop hazardeux [1] ») par leur hardiesse même ; elles font changer les résolutions prises.

Le maréchal de Turenne rendit un service signalé à la cause royale en faisant prévaloir son opinion. Saint-Évremond [2] s'est exprimé en ces termes sur

[1] Propres expressions employées par le maréchal de Turenne dans ses *Mémoires*.

[2] Charles Marguetel de Saint-Denis, seigneur de Saint- Évremond. Il avait été, jusqu'en 1648, lieutenant des gardes du prince de Condé qui se trouvait heureux de l'avoir auprès de lui pour jouir des charmes de son esprit ; mais ce prince, qui aimait mieux la plaisanterie qui s'exerçait aux dépens des autres que celle qui le prenait pour point de mire, n'ayant pas été épargné dans quelques fines railleries, lui demanda sa démission. Saint-Évremond servait donc le parti du roi et du cardinal Mazarin, ce qui ne l'empêcha pas dans la suite d'être

ce service : « J'ai vu prendre une résolution qui causait la perte d'un grand État si elle eût été suivie. J'en vis prendre une contraire le même jour, par un heureux changement qui fut son salut; mais elle donna moins de réputation à l'auteur d'un si bon conseil que n'auroit fait la défaite de cinq cents chevaux ou la prise d'une ville peu importante [1]. »

En exécution du plan arrêté, la cour se retira à Pontoise le 17 juillet, et le maréchal de Turenne se mit en marche le même jour avec l'armée royale, pour aller camper sous les murs de Compiègne.

Le concert qui s'était établi entre les princes et l'archiduc pour faire entrer en France les troupes espagnoles, avait été révélé à la cour par l'arrestation de divers émissaires du prince de Condé envoyés en Flandre, et enlevés sur leur route par le duc d'Elbeuf. Le duc, en rendant compte de ces arrestations et des projets dangereux qu'elles avaient fait connaître, insistait sur l'impossibilité, avec le peu de troupes dont il disposait, de pouvoir faire autre chose que harceler la marche des ennemis, et sur la nécessité d'un mouvement du

obligé de chercher un refuge en Angleterre, où il finit ses jours, pour avoir voulu critiquer quelques actes de la politique du cardinal.

[1] *Œuvres de Saint-Évremond*, t. II, p. 177, édit. de 1753.

maréchal de Turenne avec son armée, pour venir leur barrer le passage [1]. En insérant à cette place la lettre même du duc d'Elbeuf à Le Tellier, nous apportons la preuve, ignorée jusqu'ici par l'histoire, que si le maréchal de Turenne eut le mérite de faire prévaloir un bon conseil avec l'autorité qui lui était propre, c'est au duc d'Elbeuf cependant qu'en revient, au moins pour ce qui concerne le plan de campagne de l'armée royale, l'inspiration première [2].

« Monsieur,

« Le gentilhomme de la part de M. de Lignières [3] s'en va rendre conte o roy des domestiques de Monsieur le prinse passans en Flandres pour obliger les troupes de marcher à son secours, qu'un de ses partis en alant à la guerre a arrestés. Son peu de garnison et son otorité ne se trouvant pas tout à fait establie sur les bourgeois et le voisinage des ennemis o Casteo-Cambresis [4] m'oblige

[1] Voyez les *Mémoires* du maréchal de Turenne et du duc d'York.

[2] Voy. p. 255, une autre lettre du duc d'Elbeuf, datée du même jour, qui émet, bien qu'avec un peu moins d'insistance, un avis positif sur l'opportunité de ce parti.

[3] Il appartenait à une maison du Berry dont la généalogie est rapportée par Thaumas de la Thaumassière dans son *Histoire* de cette province.

[4] Cateau-Cambresis, ville de l'ancien comté de Cambray, où

d'y aler. Je ne puis croire que le nombre desdits ennemis soit si grand qu'on le fait, ny qu'ils soient capables d'une entreprise considérable dans sette province; je crois peu qu'ils soient résolus à passer avec toutte leur armée pour aler joindre les prinses, mais s'ils l'entreprennent, tout se que le peu de troupes que nous avons me permet de faire, s'est de les persécutter dans leur entrée en France et dans leur marche; mais leur perte doit venir des troupes de M. de Turenne qui viendront au-devant d'eux. Croies, quand je serois le dernier de tous les hommes, que mon zèle et ma fidélité pour le servise du roy me feront exécutter tout ce qui se doit attendre des plus grans généros. Je vous demande la continuation de vos bonnes grases; j'essairay de méritter vostre estime et seray toutte ma vie,

« Monsieur,

« Vostre très-humble serviteur,

« LE DUC D'ELBEUF.

« Ce 4 juillet, à Ham[1]. »

les archevêques de Cambray avaient un magnifique château. Cette ville fait aujourd'hui partie du département du Nord.

[1] Lettre inédite en entier de la main du duc d'Elbeuf, tirée des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIV.

Conformément aux avis fournis par le duc d'Elbeuf, l'armée espagnole, après avoir franchi la frontière, s'avançait sur Paris. Le duc, en attendant l'arrivée du maréchal de Turenne, s'était efforcé de retarder la marche de l'ennemi en le harcelant avec sept ou huit cents chevaux qu'il était parvenu à réunir dans son gouvernement de Picardie. Néanmoins les Espagnols s'étaient avancés jusqu'à Chauni, où le duc d'Elbeuf s'était posté. Quelle que fût son excellente résolution de se comporter à l'exemple des plus grands généraux, il ne sut ou ne put pas se retirer à temps; il fut enveloppé, assiégé et forcé de capituler, après deux jours de résistance, avec ces conditions que ses cavaliers sortiraient à pied et que leurs chevaux seraient abandonnés aux assiégeants.

Après la prise de Chauni, place dans laquelle les Espagnols ne jugèrent point à propos de laisser garnison, ceux-ci s'avancèrent vers Fismes. Le maréchal de La Ferté reprit possession de Chauni avec quelque cavalerie, puis, revenant par Soissons, en renforça la garnison. Près de Fismes, le duc de Lorraine, avec ses Lorrains, fut rejoint par l'armée espagnole.

Cette jonction allait placer le maréchal de Turenne en face de forces très-supérieures aux siennes, et, dans une position d'autant plus pé-

rilleuse, qu'il était à craindre que l'armée des princes ne s'éloignât de Paris pour venir le prendre entre deux feux. Heureusement le grand capitaine avait été guidé dans son conseil hasardeux par des prévisions qui se réalisèrent, nous le verrons; mais, comme ces prévisions étaient encore à l'état d'espoir, il ne laissait pas d'avoir de vives appréhensions, et surveillait la marche des ennemis par les informations les plus scrupuleuses. Il s'inquiétait des conséquences d'un ordre de la cour au maréchal de La Ferté de séparer ses troupes des siennes, alors que la concentration des forces ennemies exigeait la concentration des forces royales, et prenait sur lui la responsabilité d'en suspendre l'effet. Il se plaignait de la pénurie d'argent qui mettait la désertion dans ses troupes mal payées. Enfin des rivalités entre les régiments, le régiment de la Marine prétendant au premier rang que les autres lui contestaient, ne laissaient pas de lui susciter quelques embarras secondaires, et le forcèrent, pour éviter de heurter en face ces prétentions, à prolonger auprès de sa personne le service du régiment de Picardie et à reléguer le régiment de la Marine dans un cantonnement à part sans prendre rang.

L'illustre maréchal va nous initier, par les quatre lettres suivantes adressées à Le Tellier, aux faits majeurs de ses combinaisons stratégiques,

comme aux moindres détails; ceux-ci même prennent de l'intérêt, tracés par une telle plume. Ces lettres nous révèlent encore à quel point les Espagnols eux-mêmes faisaient peu de fond sur l'alliance du duc de Lorraine, puisqu'ils se rapprochaient de lui bien moins pour grossir leurs forces que pour lui ôter la liberté de ne pas agir de concert avec eux. Ces documents inédits complètent sur cette période historique les Mémoires du maréchal, que sa modestie a souvent rendus trop succincts.

« Monsieur,

« Je viens de recepvoir les deux lettres qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire par un valet de pied du Roy; et comme les partis que l'on a envoyés après les ennemis, ne renvoyent point dire de leurs nouvelles, il faut apparemment qu'ils s'esloignent; les gens du pays disent qu'ils s'en vont à Crecy [1]. C'est assurement pour se mettre auprès de M. de Lorraine jusqu'à ce qu'ils soyent assurés de lui. M. le mareschal de la Ferté, comme je vous ay mandé, est party cette nuict avec sept ou huict cens chevaux et s'en va

[1] Crécy-au-Mont, département de l'Aisne, qu'il ne faut pas confondre avec le village de Crécy, en Artois, célèbre par sa funeste bataille.

vers Noyon et la Fère. Je viens d'envoyer dix ou douze cavalliers à Lagny avec des lettres à M. de Monbas et à M. de la Jaunaye[1]; mais apparemment on peut estre plustost adverty de la marche des ennemys par Pontoise, que par aucun endroit, et on le peut sçavoir cinq ou six heures après que le canon sera party de Paris. Il est d'une extrême conséquence de tascher à sauver Lagny[2]; et, de la cour, il seroit nécessaire de chercher les moyens, pour fortifier d'infanterie et de cavalerie M. de Monbas et de donner aussy une bonne subsistance à ceux de Lagny, afin qu'ils puissent y attirer des soldats. Cela est bien incommode de n'avoir que cette seule place sur la Marne. Je croy que l'on voit bien à la cour que l'on ne se maintient que par la division des ennemis; de sorte qu'il faut songer à avoir de l'argent pour raccommoder les trouppes, et en faire des nouvelles, ou bien à s'accommoder avec quelqu'un. En escrivant celle-cy, je viens de recepvoir un billet de la cour par lequel il paroist comme les ennemis vont à Lagny; je m'en vais prendre tout ce que je pourrai de la cavalerie qui est au

[1] Appartenant à une famille alliée aux maisons de la Rochefoucauld et de Chabot. *Voy. l'Histoire généalogique du P. Anselme.*

[2] Très-ancienne petite ville dans la Brie, sur la rive gauche de la Marne.

fourrage et y marcherai. Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp de Beaulieu, le 24 juillet 1652[1]. »

« Monsieur,

« Ayant marché jusqu'au près de Lagny, j'ay appris que l'armée de Messieurs les Princes n'avoit bougée de Paris. J'ay envoyé dans Lagny deux charrettes de munitions de guerre et d'outils. Ils sont cinq ou six cens hommes de pied dans la place, et M. de Biron[2] qui loge auprès pour s'y mettre en cas de besoin, ou y donner la main. M. Monbas a l'œuil à Corbeil[3]. Je ne vois pas ceux

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXIV.

[2] François de Gontaut, marquis de Biron, baron de Saint-Blancard, mestre de camp du régiment de Périgord, marié à Élisabeth de Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

[3] Corbeil, situé sur la Seine au confluent de l'Essonne, était alors une ville forte.

de Paris en estat de rien faire, s'ils ne se renforcent par des levées ou par le secours.

« M. le maréchal de la Ferté est rendu à ce soir. M. de La Boulaye[1] doit avoir trente ou quarante chevaux dans Chauny[2]. Il l'a quitté et s'est retiré dans Coucy[3] avec cette cavalerie. M. de la Ferté a passé audict Chauny et delà a faict le tour à Soissons. Il m'a dit que les ennemis marchent si serrés qu'il a jugé qu'il ne peust rien entreprendre sur eux. Ils sont présentement vers Pont-à-Verre et peuvent avoir passé la rivière d'Aisne aujourd'huy. Ils sont à deux ou trois heures de Monsieur de Lorraine.

« M. le maréchal de la Ferté va marcher suivant son ordre pour passer la Marne. Je ne comprens pas bien pourquoy se séparer, les ennemis estant tous ensemble. Je croyois que l'on demeureroit ensemble jusqu'à ce que l'on vit ce que feroient les ennemis, et aussy en quoy on pourroit les incommoder s'ils se séparoient. Il m'a tesmoigné qu'il attendroit un jour pour voir s'il

[1] Le marquis de la Boulaye, l'un des chefs les plus ardents de la Fronde, s'était plus distingué dans les émotions populaires que dans les armées. Voy. sur lui la *note* tom. Ier, p. 209.

[2] Petite ville sur la rive droite de l'Oise, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

[3] Coucy-le-Château, seigneurie des célèbres sires de Coucy. Les ruines de la tour construite en 1502 par Enguerrand de

n'auroit point de contr'ordre. Il faudra me retirer sur l'Oise, ou peut-estre par delà, si cela est.

« Nous passons demain la forest pour loger près de Crêpi-en-Valois[1], n'y ayant plus de fourrage, et parce que nous avons empesché qu'on n'allast en quérir, ni delà l'Aisne, ni delà de l'Oise. On se gouvernera pour Messieurs les lieutenans-généraux ainsy que M. le Cardinal me mande que le Roy l'ordonne.

« Dans la misère où est cette armée, l'infanterie n'ayant point de nouvelles de ses assignations, et n'y ayant que peu de régiments de cavallerie qui ayent touché quelque chose, il est bien à craindre qu'il ne se débande beaucoup de soldats pour aller à Paris, si on ne donne de l'argent et principallement n'y ayant point presque d'officiers pour les retenir, s'en allant quantité par nécessité, la pluspart des troupes de cette armée ayant passé la campagne passée, l'hyver, et cet esté qui est bien advancé, sans argent. Il s'y est outre cela passé beaucoup d'actions qui affoiblissent les corps, de sorte que s'il n'y est pourveu par des renduës et par quelque argent aux offi-

Coucy subsistent encore. Cette petite ville est aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

[1] Cette ville fait aujourd'hui partie du département de l'Oise.

ciers, l'armée deviendra à rien. Je vous supplie de me croire,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Au camp, le 27 juillet 1652[1]. »

« Monsieur,

« Je vous diray comme Monsieur le maréchal de la Ferté et moy avons jugé à propos, quoy qu'il eüst ordre d'aller à Lagny, sur la nouvelle que l'on a eü de la jonction des ennemis, que nous demeurions ensemble jusqu'à ce qu'il aît sçû si l'on continue à desirer de la cour qu'il s'en aille sur la Marne, si une partie des troupes de Lorraine a joinct l'armée d'Espagne. Vous jugez bien que nous ne sommes pas trop en estat

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXIV.

de nous approcher d'eux; nous nous reglerons suivant la marche des ennemis.

« Je suis de tout mon cœur,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Camp près de Crespy, le 29 juillet 1652 [1]. »

« Monsieur,

« J'ay alongé le plus que j'ay pû que Picardie fist la garde ches moy pour éviter la contestation de la Marine avec les autres régiments; à la fin ne l'ayant pû refuser à Picardie, et n'ayant jamais pû résoudre les autres régiments à marcher après la Marine, je le fais loger en un village auprès de l'armée sans prendre de rang.

« S'il vous plaist de dire à Monsieur le Cardinal que nous avons resçû ses lettres interceptées à

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXIV.

M. Bartet[1]; nous nous sommes logés entre Senlis[2] et Dammartin[3], pour observer si les ennemis voudroient marcher en corps à Paris ou s'ils veulent en destacher un pour cela; de mesme pour aller à la Marne, si nous jugeons raisonnable d'y aller. Si les ennemis viennent à la Ferté-Millon, où nous n'avons point encore advis qu'ils soyent, il nous semble qu'il n'est point à propos de se mettre avec l'armée vers la rivière de Marne, nous osterions par ce moyen la communication avec la rivière d'Oise. Nous n'avons point eû de nouvelles de M. le maréchal d'Aumont[4], ni des trouppes qu'il a avec luy, et n'avons oüy parler d'aucunes troupes de Picardie. J'ay envoyé le régiment de Navailles d'infanterie à M. le mares-

[1] Agent dévoué du cardinal Mazarin; il avait le titre de secrétaire du cabinet du roi. Sa faveur lui donnant une influence fort au-dessus de sa position sociale, il était d'une impertinence insupportable qui lui valut plus tard une plaisante leçon de la part du duc de Candale. Le duc lui fit couper la moitié des cheveux et des moustaches, arracher ses canons et ses manchettes. Bartet mourut à l'âge de 105 ans. C'est lui que le cardinal Mazarin dans ses lettres en chiffres à la reine désignait sous le nom de *confident*. Voy. tom. Ier, p. 261.

[2] Située sur la rive droite de la Nonette, cette ville est aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de l'Oise.

[3] Cette petite ville, située sur une hauteur, est aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne.

[4] Antoine d'Aumont, qui s'était distingué à la bataille de Réthel en 1650 et qui avait été créé maréchal de France en 1651. Il fut nommé gouverneur de Paris en 1662, et reçut la dignité de duc et pair en 1665.

chal d'Estrées sur ce qu'il m'en demandoit trois. Je vous supplie de croire que je suis,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« TURENNE.

« Les dernières nouvelles que nous avons eû des ennemis, c'est qu'ils estoient logés entre La Fère [1] et Bazoche [2].

« A Moulignon, ce 31 juillet 1652 [3]. »

A ce moment, les prévisions de l'homme politique, aspect sous lequel Turenne est certainement le moins connu, vinrent faire disparaître, comme par enchantement, les difficultés de sa situation militaire. Ses prévisions furent même dépassées. Les Espagnols, sentant la supériorité marquée de leurs forces, conçurent la crainte, singulière au premier aperçu, mais très-logique dans leurs inté-

[1] Ville forte sur l'Oise, au confluent de la Serre, réunie par Henri IV à la France et faisant aujourd'hui partie du département de l'Aisne.

[2] Petit village sur la rive droite de la Vèle, faisant aujourd'hui partie du département de l'Aisne.

[3] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXIV.

rêts, de remporter une victoire trop décisive sur le maréchal de Turenne; son armée pouvait être anéantie; et, comme conséquence, le jeune roi, à bout de ressources, serait contraint de remettre sa destinée entre les mains des princes. Un tel dénoûment ne pouvait faire le compte de la politique espagnole, dont le but était de perpétuer la division, pour se mieux assurer des dépouilles de la France. Une ruse du cardinal Mazarin vint les confirmer dans leurs appréhensions et dans leur politique de maintenir la balance à peu près égale entre les deux partis contraires.

Le cardinal écrivit au duc de Lorraine pour lui dire que puisqu'il persistait à vouloir secourir le duc d'Orléans, son beau-frère, il prît garde à la résolution de la reine dans l'extrémité où elle se trouverait réduite, de se jeter dans les bras du prince de Condé; et qu'alors les vues ambitieuses de Monsieur, comme les projets hostiles des Espagnols, se trouveraient déjouées du même coup. D'un côté, par cette alliance qui serait faite aux dépens de Monsieur, ce prince serait abaissé; de l'autre, la reine acquerrait pour la défense de la cause royale le bras d'un guerrier qui saurait bien avoir raison des ennemis de la France. Le duc de Lorraine n'était que le destinataire apparent de cette lettre; elle était écrite uniquement pour être lue par le comte de Fuensaldagne qui commandait l'armée

espagnole. Pour atteindre ce but, le moyen était de faire intercepter la lettre. Le messager reçut des instructions en conséquence et eut le soin, qui réussit, de se faire arrêter en route par les Espagnols qui s'empressèrent de porter la lettre à leur général[1].

Telles furent les appréhensions qui déterminèrent les Espagnols à opérer, au moment le plus inattendu, leur retraite en Flandre. Ils laissèrent seulement pour appuyer la petite armée du duc de Lorraine un corps de troupes sous les ordres du duc de Wurtemberg. La mission de ces forces était de secourir les princes, si la retraite de l'armée espagnole venait à rompre l'équilibre dans un sens trop défavorable pour eux. La cause royale fut ainsi soustraite au plus grand péril qu'elle eût peut être couru jusqu'à ce jour. Le maréchal de Turenne échappa lui-même à une épreuve difficile, grâce à des considérations politiques qu'il avait prévues en partie, car sa défaite était inévitable, et, quelle que fût sa réputation militaire et l'excuse de l'infériorité des forces, une bataille perdue jette toujours quelque défaveur sur la renommée.

L'insuffisance des ressourees dont disposait la cour devint donc par cet excès de faiblesse la cause

[1] Mémoires du marquis de Montglat.

de son salut ; mais, comme elle ne pouvait à l'avance compter sur un résultat si inespéré, elle se préoccupait avec raison de grossir les forces régulières de ses armées par un appel à la noblesse. La convocation du ban et de l'arrière-ban était tombée en désuétude par le fait même de la royauté, qui préférait des troupes enrégimentées, astreintes à un service permanent, à des corps irréguliers qui ne devaient qu'un service temporaire ; aussi cet appel à la bonne volonté ne porta-t-il point la dénomination d'autrefois. L'objet principal de cet appel était de disperser des levées de soldats qui s'étaient faites pour recruter l'armée des princes. Des lettres écrites au nom du roi pour cette convocation de la noblesse sous les armes, furent adressées aux marquis de Nangis, d'Anneroux[1], de Coursan[2] et de Praslin, les trois premiers devant coopérer avec celui-ci, qui, muni d'instructions plus particulières, était chargé de la direction. La lettre adressée au marquis de Nangis[3] est conçue en ces termes :

[1] Adrien du Drac, marquis d'Anneroux, gouverneur de Damvilliers, marié à Catherine Briçonnet. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme*.

[2] Probablement de la maison de Brouillart, titulaire de la baronnerie de Coursan, en Champagne, alliée à la maison de Damas-Thianges. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

[3] Descendant de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beau-



« Monsieur le Marquis de Nangis, sur l'avis que j'ai qu'il se fait des assemblées contre mon service vers Brinon-l'Archevêque[1], je mande au Sieur Marquis de Praslain d'assembler la noblesse pour dissiper ces levées avant qu'elles grossissent, et sachant que par le crédit que, vous avez, vous pourrez luy aider beaucoup en cette occasion, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à assembler le plus grand nombre de vos amis que vous pourrez et gens dépendants de vous pour aller joindre ledit Marquis de Praslain au lieu et dans le tems auquel il donnera avis qu'il en aura besoin ; à quoy me remettant de ce que je pourrois vous dire plus particulièrement, je vous asseure que le service que vous et vos amis me rendrez en cette occasion me sera en particulière considération et que je le reconnoîtrai volontiers en toutes celles qui s'offriront pour leur avantage et pour le vostre, et sur ce je prie Dieu, etc. [2]. »

Pendant les premiers mouvements opérés par les deux armées des maréchaux de Turenne et de la Ferté, et par les deux armées d'Espagne et de Lor-

vais-Nangis, dont les *Mémoires* ont été publiés par la *Société de l'histoire de France.*

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

[2] Lettre inédite, en date du 1er août 1652. *Archives du Ministère de la guerre*, volume CXXXVI.

raine, l'armée des princes, depuis le combat du faubourg Saint-Antoine, était restée inactive, campée à Paris au faubourg Saint-Victor. Les princes craignaient, s'ils avaient éloigné leurs troupes de la capitale, que les dispositions pacifiques qui germaient dans l'esprit des habitants ne leur eussent fait ouvrir leurs portes au jeune roi et au parti de la cour. Mais lorsque le maréchal de Turenne, en exécution du plan de campagne qu'il avait fait prévaloir au conseil, se fut décidément porté au-devant des armées étrangères, les princes, plus rassurés, par le fait de l'éloignement de l'armée royale, sur les dispositions des habitants de Paris, avaient fait déloger leurs troupes du faubourg Saint-Victor pour leur faire occuper les postes de Saint-Cloud et de Suresnes; elles y étaient mieux à portée de concerter leurs opérations avec celles des armées étrangères, lorsque le moment opportun serait arrivé.

L'armée des princes dut se borner à cette démonstration expectante, la retraite inopinée de l'armée espagnole étant venue changer la face des affaires. En effet, le maréchal de Turenne rendu libre de ses mouvements en profita pour se rapprocher de Paris; il établit son camp auprès de Gonesse pour observer l'armée des princes.

CHAPITRE XXI.

Le parlement de Paris transféré à Pontoise par une déclaration royale. — Une faible minorité obéit. — Le parlement de Paris et le parlement de Pontoise fulminent des arrêts l'un contre l'autre. — Le parlement de Pontoise se grossit de nouveaux arrivants. — Par une habileté convenue avec la cour, le parlement de Pontoise prend l'initiative de remontrances contre le cardinal Mazarin. — La surintendance donnée au duc de Bouillon. — Mort inopinée du duc de Bouillon. — Divers jugements portés sur le duc de Bouillon. — Influence considérable de sa mort sur la suite des événements. — Le chancelier Séguier rappelé à la cour. — Lettre inédite du duc d'Orléans pour l'échange de Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard. — Mort du duc de Valois. — Ordre du roi au marquis de Praslin d'arrêter au besoin l'archevêque de Sens. — Lettre inédite du marquis de Praslin à le Tellier. — Départ du cardinal Mazarin pour son second exil. — Déclaration royale en faveur du cardinal Mazarin. — Désir général de la paix à Paris. — Tout le monde veut négocier avec la cour. — Lettre inédite de la duchesse d'Aiguillon à le Tellier. — Les avances des princes repoussés par la reine. — Perplexités du duc d'Orléans et du prince de Condé.

(1652.)

La politique de la cour était conduite par un ministre trop habile pour ne pas tirer parti des conjonctures fâcheuses dans lesquelles se trou-

vait engagé le parti de ses adversaires, tant par l'abandon extérieur dans lequel le laissait la retraite de l'armée d'Espagne, que par la situation intérieure qu'il s'était impolitiquement créée dans Paris. Le ministre songea surtout, pour parvenir à ses fins, à tirer parti du refroidissement singulier du parlement pour la Fronde, dont il n'envisageait plus que les excès depuis les scènes sanglantes de l'Hôtel-de-Ville.

Une déclaration royale du 30 juillet 1652 transféra à Pontoise, où était la cour, le parlement de Paris. Quelle que fût néanmoins la tendance du parlement à se ranger sous l'autorité royale, il était encore trop engagé avec le parti contraire, et tenait trop à obtenir des garanties, pour obtempérer en masse à cet ordre. Une imperceptible minorité seulement obéit; ce furent: les présidents de Novion, de Mesme, Le Coigneux, les présidents des enquêtes, Perrot, de Bragelone, de Guénégaud, les conseillers Menardeau, Le Fèbvre, Tibeuf, de Sève, Tambouneau, Besnard, Mandat, L'Allemand, Le Fébure de la Barre, Bordier, Fieubet, Molé-Sainte-Croix, Bretinnière, Feydeau, de Merle [1]. Le procureur-général Fouquet se joignit à eux. Ils sortirent sans bruit de Paris, et, à

[1] Nous avons tiré cette liste des manuscrits de Dubuisson-Aubenay conservés à la bibliothèque Mazarine : *Journal des guerres civiles*, t. VII, p. 1196.

peine arrivés à Pontoise, se mirent à fonctionner comme parlement véritable, malgré le ridicule dont les courtisans eux-mêmes ne manquèrent pas de les abreuver à cause de leur petit nombre. Leur premier acte fut d'enregistrer une seconde déclaration royale qui transférait également à Pontoise la chambre des Comptes et la cour des Aides.

La grande majorité du parlement restée à Paris fulmina immédiatement des arrêts contre son petit confrère de Pontoise, déclarant déchus de leur charge, et leur postérité incapable d'en posséder à l'avenir, tous ceux qui s'étaient rendus dans cette ville. Le parlement de Pontoise rendit coups pour coups, et l'on vit pendant quelque temps les deux parlements s'anathématiser avec une réciproque ardeur. Néanmoins un effet considérable était produit; aux yeux du plus grand nombre, le parlement de Paris parut être celui qui était entaché d'illégalité; et celui de Pontoise s'augmenta peu à peu de nouveaux arrivants.

Pour achever de donner à ce parlement transféré l'adhésion de l'opinion, enlever tout motif à la résistance contre l'autorité royale, et rétablir enfin celle-ci dans sa plénitude, la reine se résolut en apparence à un douloureux sacrifice : une seconde séparation avec le cardinal Mazarin. Nous

avons exposé précédemment, en l'appuyant sur des preuves irrécusables[1], à quel point son retour prématuré d'un premier exil avait été impolitique : l'autorité royale, qui était au moment de reprendre son empire, en avait été de nouveau profondément ébranlée. Il s'agissait de réparer cette faute. Une comédie très-habile sans doute, mais peu digne de la franchise et de la majesté royale, fut jouée avec un plein succès. D'abord on laissa au parlement de Pontoise l'initiative de remontrances pour l'éloignement du cardinal de Mazarin rédigées en termes dignes du parlement resté à Paris; ensuite le roi demanda deux jours de réflexion pour donner sa réponse. Ce délai était convenu pour permettre au cardinal Mazarin une attitude de désintéressement et de dévoûment à l'intérêt public, de nature à lui permettre de recueillir plus tard à maturité les fruits de si beaux sentiments. Le cardinal devait supplier le roi de lui permettre de se retirer, puisqu'il était le seul obstacle au rétablissement de la paix et de son autorité; et le roi devait accepter ce sacrifice en publiant une déclaration pour dire que son ministre, par son abnégation, pouvait être considéré comme le restaurateur de l'État. Tout le mérite de la retraite

[1] Voy. t. I, p. 375.



du cardinal se trouverait ainsi reporté sur lui-même.

Le cardinal Mazarin ne se décidait cependant pas à ce parti sans une profonde répugnance. Lors de son premier exil, il avait vu la faveur de la reine se refroidir graduellement à son égard, il avait couru le danger d'être supplanté, et cette crainte, au risque de compromettre la couronne elle-même, lui avait fait braver l'inopportunité d'un retour prématuré[1]. Son second exil ne pouvait-il pas faire courir un semblable péril à sa faveur? Précisément l'influence politique du duc de Bouillon grandissait chaque jour; du temps où le prince de Conti avait été de nom généralissime de la Fronde, le duc en avait été le chef véritable, il avait une aptitude réelle pour le maniement des affaires, et il en avait surtout le goût et l'ambition. Son illustre frère le maréchal était à la tête des armées royales; les deux frères, l'un dans les conseils, l'autre dans les camps, pouvaient aisément s'emparer de l'autorité. Par nécessité, le cardinal alla lui-même au-devant de cet inévitable résultat, en offrant au duc la surintendance; cette offre était un moyen peut-être de se l'attacher par un lien de reconnaissance.

[1] Voy. t. I, p. 330, 368 et suivantes.

Le bonheur inouï du cardinal vint encore à son secours dans cette difficile occurrence; il y vint même si à propos que, parmi ses ennemis, quelques-uns insinuèrent qu'il y aida par un empoisonnement. Cette accusation fut certainement du nombre de celles que suscite trop souvent l'animosité des partis, car l'humanité et la douceur de caractère du cardinal Mazarin qui rejaillirent sur tous les actes de son gouvernement, malgré l'absolutisme qui le caractérisa, semblent suffire pour écarter un soupçon si odieux.

Le duc de Bouillon, arrivé au but inespéré de gouverner l'État, non plus comme chef précaire d'un parti, mais comme premier ministre d'un roi légitime, fatigué déjà par les nombreuses vicissitudes d'une vie ambitieuse et agitée, ou fut saisi par l'influence des maladies très-nombreuses alors à Pontoise, ou n'eut pas la force de supporter le poids de ces dons de la fortune. Un transport au cerveau le saisit et une fièvre ardente ne le quitte pas un instant. Le septième jour de sa maladie, des Fougères, fameux médecin de Paris, est appelé[1]; mais ses soins sont inutiles et l'illustre malade succombe le quatorzième jour[2].

Le maréchal de Turenne, prévenu dans son

[1] Manuscrits de Dubuisson-Aubenay, t. VI, p. 199.
[2] Le 9 août 1652.

camp, alors que tout espoir était perdu, avait traversé Pontoise en larmes en accourant au domicile de son frère et ne put assister qu'à son agonie. Quand il eut expiré, le maréchal rendit au chef de sa maison ce dernier témoignage : « On croit que je suis quelque chose « dans la guerre; mais rien n'est plus vrai que « je pouvois encore beaucoup apprendre de « M. mon frère : et pour les affaires, quels talents « n'avoit-il au-dessus de moi! Il n'a pas toujours « été heureux dans le choix de ses amis, néan- « moins il a pleuré la mort de quelques-uns, et « sa bonté naturelle étoit si grande qu'il n'a ja- « mais pu s'endurcir parmi tant de sang versé « qu'il a vu répandre, ni s'empêcher même d'avoir « toujours dans l'esprit l'avancement de quel- « qu'un, malgré tant d'ingratitudes qu'il avoit « éprouvées. »

Langlade [1], qui nous a conservé ces paroles [2], trace en ces termes le portrait de ce dernier des grands seigneurs : « Il s'acquit le cœur des « troupes par l'opinion qu'elles conçurent de « son courage et de ses grands talents pour la « guerre; mais plus encore par son caractère de

[1] Voy., sur Langlade, t. I, p. 75.

[2] *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, souverain de Sédan*, par messire Jacques de Langlade, baron de Saumières, secrétaire du cabinet du roi; à Amsterdam, 1693.

« bonté naturelle qui se faisoit voir en toutes ses « actions, par sa modestie à parler de lui-même, « par une grande familiarité hors du commande- « ment. Il n'étoit pas beau, mais il avoit bonne « mine. Il étoit de belle taille, il avoit un grand « front, de grands yeux pleins de feu, les sour- « cils grands et assez gros, mais séparés, rien de « rude ni dans l'esprit, ni dans l'humeur, mais « quelque chose de grand et de fier dans son air « et dans sa démarche. » Un appréciateur illustre confirme la vérité du portrait tracé par Langlade, car s'il amoindrit un peu son caractère dans ses dernières réflexions, il ne se hasarde que d'une manière dubitative : « M. de Bouillon étoit d'une « valeur éprouvée et d'un sens profond; je suis « persuadé par ce que j'ai vu de sa conduite que « l'on a fait tort à sa probité quand on l'a décriée. « Je ne sais si l'on a point fait quelque faveur à « son mérite en le croyant capable de toutes les « grandes choses qu'il n'a point faites[1]. » Ici n'oublions point que le cardinal de Retz s'était toujours considéré lui-même comme le seul successeur possible du cardinal Mazarin, et que l'avénement du duc de Bouillon au poste de premier ministre était pour le coadjuteur une déception qui le portait à la sévérité.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

La mort du duc de Bouillon fut un fâcheux événement, parce que sa situation lui eût permis mieux qu'à tout autre, en raison de ses liaisons dans les deux partis, de conclure sans tarder la paix sur des bases solides. Le prince de Condé s'en fût rapporté à lui sans hésitation pour la parfaite bonne foi dans l'exécution des conventions qui eussent été arrêtées. Telle est l'opinion du duc de La Rochefoucauld, mieux renseigné que personne sur ce point essentiel; cet événement inopiné lui a, en outre, inspiré ces réflexions philosophiques : « Cette mort du duc de Bouillon « devroit seule guérir les hommes de l'ambition « et les dégoûter de tant de plans qu'ils font pour « réussir dans leurs grands desseins, car l'ambi- « tion du duc de Bouillon étoit soutenue par « toutes les qualités qui pouvoient la rendre heu- « reuse. Il étoit vaillant et savoit parfaitement « tous les ordres de la guerre. Il avoit une élo- « quence facile, naturelle, insinuante. Son esprit « étoit net, fertile en expédiens, et capable de « démêler les affaires les plus difficiles. Son sens « étoit droit, son discernement admirable, et il « écoutoit les conseils qu'on lui donnoit avec « douceur, avec attention, et avec un certain « égard obligeant dont il faisoit valoir les raisons « des autres et sembloit en tirer ses résolutions. « Mais de si grands avantages lui furent presque

« inutiles par l'opiniâtreté de sa fortune qui s'op-
« posa toujours à sa prudence; et il mourut dans
« le temps que son mérite et le besoin que la
« cour avoit de lui auroient apparemment sur-
« monté son malheur[1]. »

La dépouille du duc de Bouillon fut portée à Évreux, capitale de l'un des comtés qu'il avait reçus en échange de la principauté de Sédan, et confiée à l'abbaye de Saint-Taurin[2]. Daniel de Cosnac, devenu évêque de Valence et de Die, fut nommé plus tard par le roi abbé titulaire de cette antique et célèbre abbaye, et bien qu'il n'y ait point résidé, ses devoirs épiscopaux et ceux de sa charge à la cour le retenant ailleurs, les restes mortels de celui qui avait été son parent et le protecteur de ses premiers pas, n'en furent pas moins, par son titre d'abbé de Saint-Taurin, confiés à sa haute garde.

Il reste acquis à l'histoire que la mauvaise chance qui accompagna la vie du duc de Bouillon se manifesta jusque dans les circonstances choisies par la mort pour venir le frapper. On peut considérer comme certain que s'il eût exercé le ministère, le faisceau d'influence qu'il eût formé

[1] *Mémoires du duc de la Rochefoucauld.*

[2] L'église de l'ancienne abbaye, église paroissiale aujourd'hui, possède encore la châsse de saint Taurin, merveille d'orfévrerie du moyen âge, que chacun a pu récemment admirer à l'Exposition universelle.

avec le maréchal de Turenne n'eût jamais permis au cardinal Mazarin de reconquérir sa place.

Le cardinal Mazarin, délivré des inquiétudes que lui causait le dépôt forcé de l'autorité entre les mains du duc de Bouillon, put alors préparer son départ avec plus de confiance, en remettant le pouvoir aux mains d'un personnage plus souple et plus secondaire, qui ne devait et ne pouvait en posséder que les apparences. Il fit agréer à la reine de rappeler le chancelier Séguier dans l'exercice de ses hautes fonctions. Or nous savons qu'en ce moment même le chancelier exerçait à Paris la présidence du conseil suprême que les princes avaient formé en concurrence avec le conseil royal. Il pouvait bien y avoir quelque humiliation pour la cour à recourir à celui qui s'était si formellement déclaré contre elle ; mais cette humiliation devait porter sa vengeance dans l'avilissement de caractère accepté par celui qui se montrait si disposé à servir toutes les causes, pourvu qu'il les servît au premier rang.

Une lettre de cachet fut aussitôt expédiée à Séguier pour lui ordonner de venir faire sa charge à Pontoise et présider le conseil royal. La seule impression du chancelier fut l'embarras des moyens à prendre pour profiter d'une offre qu'il trouvait séduisante; et comme il tenait à ne pas se compromettre, il essaya d'obtenir l'assentiment des

princes eux-mêmes en leur montrant la lettre. Le prince de Condé lui déclara nettement qu'il considérerait son obéissance comme une perfidie; le duc d'Orléans, toujours hésitant en présence d'un parti à prendre, ajourna à vingt-quatre heures sa réponse. Cette indécision du duc d'Orléans qui pouvait aboutir au refus de le laisser partir, la réponse sans équivoque du prince de Condé, décidèrent le chancelier à ne pas attendre les vingt-quatre heures demandées; sous prétexte d'une promenade, il sortit de Paris déguisé en père de la Mission, et se rendit à Pontoise. Séguier y reprit aussitôt l'exercice de ses anciennes fonctions; mais celles de garde des sceaux furent conservées au premier président Molé.

Le cardinal, d'accord avec la reine, entendait bien, même après son départ, conserver la réalité du ministère : il laissait des instructions détaillées dont on ne devait pas s'écarter; en outre des dépêches expédiées à tout instant devaient le mettre à même de pourvoir aux situations imprévues. Son véritable mandataire, Le Tellier, qui portait sous lui tout le fardeau des grandes affaires, lui était garant, par son dévouement à ses intérêts, que le dépôt de l'autorité remis en ses mains lui serait rendu intact au retour. Le ministre Servien, plutôt homme d'affaires qu'homme d'État, lui était également dévoué. En qualité de

surveillant secret de tous, il laissait derrière lui l'abbé Ondédei [1], sa créature. Enfin, comme il était habile de détacher de plus en plus la noblesse du parti des princes par l'appât des honneurs accordés à ceux qui étaient restés fidèles au parti de la cour et promis en perspective à ceux qui lui reviendraient, MM. de Créqui [2] et de Mortemart [3], gentilshommes de la chambre du roi, M. de Roquelaure [4], grand-maître de la garde-robe, reçurent des brevets de ducs et pairs.

L'évolution du chancelier Séguier créait pour le duc d'Orléans une recrudescence des embarras dans lesquels il s'était jeté, et qui devaient lui faire amèrement regretter de s'être laissé entraîner dans l'orbite du mouvement imprimé par le prince de Condé, en dépit des conseils du cardinal de Retz. Nous savons que celui-ci n'avait

[1] Voy., sur l'abbé Ondédei, t. I, p. 253.

[2] Charles de Créqui, de la maison de Blanchefort, en Limousin, premier gentilhomme de la chambre du roi, dont la femme Anne-Armande de Saint-Gelais, devint première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

[3] Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, chevalier des Ordres du roi, marié à Diane de Grand-Seigne, fille de Jean de Grand-Seigne, seigneur de Marsillac, et de Catherine de la Béraudière. Voy. l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

[4] Gaston-Jean-Baptiste de Roquelaure, marquis de Biran, seigneur de Puyguilhem, en Périgord, gouverneur de Guyenne en 1676, marié à Charlotte-Marie de Daillon de Lude. Voyez l'*Histoire généalogique du P. Anselme.*

pas rompu pour cause de cet échec avec Monsieur, et qu'il n'en était pas moins resté son confident préféré; dans la situation de plus en plus difficile que le coadjuteur s'était faite avec la cour, compromis à ses yeux comme l'un des instigateurs les plus passionnés de la Fronde et de plus cardinal malgré elle, il avait besoin de se tenir à l'abri d'un patronage puissant. Il pouvait d'ailleurs avec beaucoup de raison espérer de ressaisir d'un moment à l'autre son influence sur le prince pour les grandes choses; en attendant, il continuait à l'exercer pour les petites; c'est ainsi que son ami à toute épreuve, Saint-Ybard[1], étant tombé entre les mains de l'armée royale, il fit intervenir, pour obtenir son échange, le duc d'Orléans qui, deux jours avant la mort du duc de Bouillon, avait écrit avec empressement à Le Tellier :

« Monsieur Le Tellier, sur les propositions qui ont été faictes de l'eschange du sieur de Vieuvie, lieutenant de la compagnie de Gend'armes de mon neveu le duc de Mercœur[2], contre le sieur

[1] Voy. sur Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard, tome I, p. 207.

[2] Louis, duc de Mercœur, fils de César, duc de Vendôme, et frère aîné du duc de Beaufort. Le duc de Mercœur fut créé cardinal en 1667, après la mort de sa femme, Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

de Saint-Ybard, j'ai bien voulu vous faire entendre que j'en suis si bien convenu que dès à présent vous pouvez faire estat qu'il est en pleine liberté, afin que vous donniez ordre aussy que, de l'autre part, l'on satisface à ce qui a esté promis pour le retour du sieur de Saint-Ybard en cette ville. C'est à quoy je vous prie de tenir la main, et de croire que je suis

« Vostre bien bon amy,

« GASTON.

« Paris, 7 aoust 1652 [1]. »

Saint-Ybard n'était pas un personnage indifférent, ni un frondeur peu ardent : Saint-Évremond, dans son opuscule intitulé : *Retraite du duc de Longueville dans son gouvernement de Normandie*, suppose un conseil tenu à Rouen par le duc et les principaux personnages qui l'avaient suivi, à l'effet de se distribuer à chacun les rôles, et sa plume satirique s'exprime ainsi au sujet de Saint-

[1] Nous avons tiré cette lettre des *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIV.

Les échanges troc pour troc ou à prix d'argent étaient fréquents alors ; citons encore, entre autres nombreux exemples, l'échange du comte de Broglie pour vingt mille livres ; le roi lui abandonna, pour les payer, la rançon, montant à même somme, de trois officiers. Lettre du 15 juillet 1652, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXVI.

Ybard : « Saint-Ybard demandait l'honneur de faire entrer les ennemis en France; et on lui répondit que MM. les généraux de Paris se le réservaient. Il demanda un plein pouvoir pour traiter avec les Polonais, les Tartares, les Moscovites, et l'entière disposition des affaires chimériques; ce qui lui fut accordé. »

Un coup terrible porté à ses affections et à son ambition vint, au milieu de ces conjonctures, frapper le duc d'Orléans : le duc de Valois, seul fils qu'il eût de son mariage avec la sœur du duc de Lorraine, mourut le 10 août, âgé de deux ans. Monsieur fit part à la cour de cet événement; mais, au lieu de l'expression de la moindre participation à sa douleur, le seul témoignage qu'il reçut fut une lettre contenant un refus de permettre d'enterrer à Saint-Denis le petit prince, dont le corps fut déposé au Calvaire [1]. Bien plus, dans cette lettre on lui disait durement que cette mort était une punition du ciel pour sa conduite. Le prince de Condé se fit un devoir de s'associer au chagrin de Monsieur; il portait,

[1] Chapelle située rue de Vaugirard, auprès du Luxembourg, bâtie en 1625 par la reine Marie de Médicis, pour les religieuses de Notre-Dame-du-Calvaire, en remplacement d'une petite chapelle construite quelques années auparavant par six religieuses de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers, qui étaient venues fonder à Paris une succursale de leur ordre, en achetant, rue de Vaugirard, l'hôtel de *Monterbu* ou des *Trois-Rois*.



avec une certaine affectation, un long manteau de deuil qui traînait jusqu'à terre. Mademoiselle de Montpensier éprouva une émotion aussi vive que passagère ; mais les larmes qu'elle avait versées lui permirent d'émettre des réflexions chrétiennes et philosophiques sur le bonheur des enfants enlevés à ce monde dès l'aurore de la vie. La duchesse d'Orléans prit prudemment un bouillon, ayant, disait-elle, à ménager une grossesse au terme de laquelle naquit, le 9 novembre de la même année, une fille qui mourut en bas âge. L'étoile si souvent vacillante de Monsieur pâlissait définitivement; il ne lui restait plus qu'à disparaître dans l'obscurité du château de Blois.

Le cardinal Mazarin, à la façon des Parthes, lançait des traits en fuyant. En attendant que du fond de son exil il pût envoyer le cardinal de Retz au donjon de Vincennes, il dardait une des flèches de son carquois contre l'archevêque de Sens [1], partisan très-actif des princes et prélat fort suspect à la cour, ainsi que la preuve résulte de cet ordre royal adressé au marquis de Praslin :

[1] Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens de 1646 à 1674, époque de sa mort. Il était fils d'Antoine-Arnaud de Pardaillan, seigneur de Gondrin, marquis d'Antin et de Montespan, frère de Roger-Hector de Pardaillan de Gondrin, marquis d'Antin, chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans et oncle de Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, marié le 28 janvier 1663 à Françoise-Athénaïs de Rochechouart, *la célèbre marquise de Montespan.*

« Du x août 1652.

« M. le marquis de Praslin, par ma dépêche du dernier jour du mois passé, je vous avois mandé de faire arrester le sieur archevêque de Sens au sujet des assemblées que j'avois appris qu'il souffroit chez luy, et des levées de gens de guerre qu'il fesoit faire contre mon service; mais depuis ayant jugé plus à propos de luy mander de se rendre près de moy, je luy en envoye l'ordre par ce valet de pied que je dépêche exprès, et je vous fais cette lettre pour vous dire qu'en cas que vous apprissiez que ledit sieur archevêque fist refus d'obéir à ce qui est en cela de ma volonté, vous ayez à le faire arrester suivant ce que je vous ai mandé dans ma précédente dépêche, et parce que j'estime que pour empècher les dites levées de gens de guerre, vous aurez besoin de plus de troupes que celles dont je vous ai mandé de vous servir, je vous adresse un ordre pour mon régiment de Navarre, afin que vous l'employiez à cet effet selon et ainsy que vous l'estimerez à propos, et, me reposant sur votre prudence et vigilance de la conduite de toute cette affaire, je ne vous en dirai pas davantage que pour prier Dieu, etc.[1]. »

[1] Nous avons copié ce document inédit sur la minute conservée aux *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXVI.

Ces levées en Bourgogne pour le parti des princes, favorisées par l'archevêque de Sens, coïncidaient avec les efforts tentés pour recruter leur armée à Paris, et pour fournir les secours nécessaires pour soutenir le siége de Montrond, intéressant épisode de la guerre, qui nous occupera à son tour. Ces levées n'avaient, du reste, pas l'importance que redoutait la cour, mal renseignée par des bruits exagérés. Le marquis de Praslin avait de plus la mission d'empêcher quelques détachements de l'armée espagnole de franchir divers passages de rivières. Pour ce qui est du mandat d'arrêter au besoin l'archevèque de Sens, il tombait en des mains presque ecclésiastiques : François de Choiseul, marquis de Praslin [1], second fils de Charles de Choiseul, marquis de Praslin, maréchal de France, avait été plus ou moins engagé dans les ordres, et s'était longtemps appelé l'abbé de Praslin ; c'est alors qu'il portait encore ce titre et le petit collet, qu'il s'était battu, ayant pour second le chevalier du Plessis, contre l'abbé de Retz, plus tard le coadjuteur, qui eut sur lui l'avantage ; mais le chevalier du Plessis battit le second de l'abbé de Retz. Lorsque l'abbé de Praslin eut définitivement renoncé à la

[1] Mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, lieutenant-général du gouvernement de Champagne, et gouverneur de Troyes.

« inutiles par l'opiniâtreté de sa fortune qui s'op-
« posa toujours à sa prudence ; et il mourut dans
« le temps que son mérite et le besoin que la
« cour avoit de lui auroient apparemment sur-
« monté son malheur[1]. »

La dépouille du duc de Bouillon fut portée à Évreux, capitale de l'un des comtés qu'il avait reçus en échange de la principauté de Sédan, et confiée à l'abbaye de Saint-Taurin[2]. Daniel de Cosnac, devenu évêque de Valence et de Die, fut nommé plus tard par le roi abbé titulaire de cette antique et célèbre abbaye, et bien qu'il n'y ait point résidé, ses devoirs épiscopaux et ceux de sa charge à la cour le retenant ailleurs, les restes mortels de celui qui avait été son parent et le protecteur de ses premiers pas, n'en furent pas moins, par son titre d'abbé de Saint-Taurin, confiés à sa haute garde.

Il reste acquis à l'histoire que la mauvaise chance qui accompagna la vie du duc de Bouillon se manifesta jusque dans les circonstances choisies par la mort pour venir le frapper. On peut considérer comme certain que s'il eût exercé le ministère, le faisceau d'influence qu'il eût formé

[1] *Mémoires du duc de la Rochefoucauld.*

[2] L'église de l'ancienne abbaye, église paroissiale aujourd'hui, possède encore la châsse de saint Taurin, merveille d'orfévrerie du moyen âge, que chacun a pu récemment admirer à l'Exposition universelle.

avec le maréchal de Turenne n'eût jamais permis au cardinal Mazarin de reconquérir sa place.

Le cardinal Mazarin, délivré des inquiétudes que lui causait le dépôt forcé de l'autorité entre les mains du duc de Bouillon, put alors préparer son départ avec plus de confiance, en remettant le pouvoir aux mains d'un personnage plus souple et plus secondaire, qui ne devait et ne pouvait en posséder que les apparences. Il fit agréer à la reine de rappeler le chancelier Séguier dans l'exercice de ses hautes fonctions. Or nous savons qu'en ce moment même le chancelier exerçait à Paris la présidence du conseil suprême que les princes avaient formé en concurrence avec le conseil royal. Il pouvait bien y avoir quelque humiliation pour la cour à recourir à celui qui s'était si formellement déclaré contre elle ; mais cette humiliation devait porter sa vengeance dans l'avilissement de caractère accepté par celui qui se montrait si disposé à servir toutes les causes, pourvu qu'il les servît au premier rang.

Une lettre de cachet fut aussitôt expédiée à Séguier pour lui ordonner de venir faire sa charge à Pontoise et présider le conseil royal. La seule impression du chancelier fut l'embarras des moyens à prendre pour profiter d'une offre qu'il trouvait séduisante; et comme il tenait à ne pas se compromettre, il essaya d'obtenir l'assentiment des

tranquille pour ceux du pays. Je viens de recepvoir des lettres de M. de la Verrière[1], qui me donne advis comme M. l'archevesque de Sens est arrivé dans ladicte ville, et, en cas qu'il n'obéisse, il sera aisé de le faire obéir, ayant, à ce que me mande M. de la Verrière, tout le peuple pour le Roy, de sorte que je croy qu'il ne faict que passer. Je ne manqueray de vous donner advis de tout ce qui se passera dans la province; cependant croyez-moy,

« Monsieur,

« Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

« F. de Choiseuil-Praslain.

« Praslain, ce 20 aoust 1652[2]. »

La mission donnée au marquis de Praslin nous a fait anticiper de trois jours sur le plus grand événement du moment. Le départ du cardinal Mazarin ayant été reconnu par la cour et par lui-même comme le souverain remède pour surmonter les difficultés persistantes, tant de la part de

[1] Louis-César Séguier, seigneur de la Verrière, officier au régiment du roi, infanterie.

[2] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume cxxxiv.

la Fronde des provinces que de celle de la Fronde de Paris, ce ministre se décida à mettre fin à ses anxieuses hésitations, et à effectuer cette résolution dans des conditions habilement préparées par sa politique et merveilleusement secondées par sa fortune. Celle-ci venait, comme nous l'avons vu, de faire disparaître de la scène le duc de Bouillon, un rival qui pouvait tenter, avec bien plus de chances que Châteauneuf, à l'époque de son premier exil, de le supplanter sans retour, et un enfant, le duc de Valois, dont la mort devait, suivant toute apparence, éteindre chez son père l'esprit inquiet des ambitieuses tentatives de toute sa vie.

La déclaration royale, concertée à l'avance, parut, le 17 août 1652[1], en même temps que le premier ministre prenait, en se dirigeant vers Bouillon, le chemin de l'exil. Cette déclaration était conçue dans des termes qui repoussaient bien loin toute pensée, toute apparence même de disgrâce. L'éloignement du cardinal des affaires publiques et du royaume est représenté comme une condescendance royale à des instances réitérées du ministre lui-même, accordée uniquement pour ôter aux factieux, égarés par la passion, le prétexte de rébellion qu'ils invoquent.

[1] Voy. à l'*Appendice* le texte de cette déclaration, tiré des *Archives du Ministère de la guerre.*

Les services du cardinal sont exaltés, et son zèle à servir le bien de l'État et l'autorité du roi représenté comme le seul motif de l'animosité déchaînée contre lui. Toutes les déclarations royales données en d'autres temps contre le ministre sont dites avoir été l'effet de la contrainte et de la nécessité ; tous les arrêts et jugements rendus par les parlements contre le ministre sont déclarés nuls, cassés, et révoqués comme actes de juges passionnés, suspects et incompétents. Une reconnaissance éternelle lui est assurée pour ses vingt-trois ans de services, remontant au règne du feu roi ; des récompenses lui sont promises quand les circonstances pourront permettre de les lui donner. Les États voisins et alliés de la couronne de France sont priés de le recevoir et de le traiter favorablement ; quant aux sujets du roi, quels qu'ils soient, ils sont prévenus qu'ils ne peuvent entreprendre sur la personne du cardinal, de ses parents, de ses serviteurs, sans encourir la peine de mort.

Cette sortie du cardinal du royaume était bien différente de la première, alors qu'il allait humblement ouvrir les portes de la prison du Havre au prince de Condé, pour solliciter sa protection. Cette fois, la cour et le cardinal protestaient avec hauteur, tout en se courbant sous la nécessité.

Cet acte, qui faisait ressortir, en la réparant,



la faute du retour prématuré du cardinal, allait faire marcher les événements vers une phase nouvelle.

Un désir universel de paix se répandit dans Paris à la nouvelle du départ du cardinal Mazarin ; quelles que fussent les probabilités que ce départ n'était qu'une feinte, et que le ministre reviendrait plus puissant encore qu'auparavant, jamais le mot du duc d'Orléans : « Le monde ne demande qu'à être trompé [1], » quoique prononcé dans une autre circonstance, ne rencontrait une application plus vraie que dans celle-ci. On avait lutté pendant cinq ans pour faire tomber le ministre, et il était parti; on n'examinait pas si la politique contre laquelle s'étaient élevées des protestations unanimes était partie avec lui; si le système du ministérialisme absolu, sans contrôle, ne restait pas derrière lui. Qu'importaient ces considérations? la cour triomphait par la lassitude de ses ennemis, lassitude produite par sa persévérance; le ministre parti, pour ses adversaires découragés les apparences étaient sauves; ils n'en demandaient pas davantage. Aussitôt la fièvre des négociations avec la cour de reparaître avec une intensité plus vive; car si chaque corps, chaque individu désire être compris dans une amnistie

[1] Voy. p. 30.

générale, chacun d'eux désire ses sûretés spéciales et ses avantages particuliers. Le Corps de ville de Paris, le Parlement et les autres cours souveraines, le Clergé, se préparent à envoyer à la cour leurs émissaires et leurs députations; mais les princes, voyant grandir ce mouvement irrésistible qu'ils se sentent impuissants à comprimer, se hâtent de prendre les devants; ils assurent les plus impatients qu'ils sont plus qu'eux encore impatients de procurer la paix, et suspendent le plus longtemps qu'il leur est possible les négociations et les députations des divers corps, pour se donner l'avantage du premier pas, et le mérite d'une initiative en apparence volontaire.

Les princes trouvent de la part de la cour, jusque-là si souple dans la forme, si disposée à prêter l'oreille à toutes les ouvertures, l'obstacle le plus inattendu; la reine va jusqu'à refuser d'entendre leurs envoyés, et fait défense de leur délivrer des passe-ports. On sait quel rôle les femmes jouaient alors dans les affaires; une femme est alors employée par les princes pour abaisser cet obstacle par un préliminaire de négociation que nous croyons ignoré de l'histoire. Cette femme est une nièce du cardinal de Richelieu, la duchesse d'Aiguillon [1], bien portée pour les prin-

[1] Marie-Madeleine de Vignerot, mariée en 1620 à Antoine de Grimoard du Roure, seigneur de Combalet. Par une particula-

ces, mais qui ne hait pas, pour cause, le système d'un premier ministre ; elle écrit à le Tellier :

« Monsieur,

« Je croy que vous serez bien estonné de recevoir deux de mes lettres en si peu de temps, mais au hazard de tout ce que vous en sçauriez penser, voicy une affaire trop importante au service de Leurs Majestés pour ne pas espérer que vous n'aurez point d'esgard à la peine que je vous donne.

« Messieurs les princes, en suitte de la déclaration qu'ils ont faite ce matin au parlement de désarmer, demandent des passeports pour envoyer

rité qui témoigne le degré d'omnipotence du cardinal de Richelieu comblant sa famille d'honneurs sans motifs, ainsi que le fit à son tour pour la sienne le cardinal Mazarin, le duché d'Aiguillon avait été érigé non point en faveur du mari de sa nièce pour services rendus à l'État par lui ou par ses aïeux, mais en faveur de sa nièce seule, après la mort de son mari, en 1638. Comme celle-ci n'avait point d'enfants, les lettres-patentes lui permettaient de transmettre le duché à tel de ses héritiers mâle ou femelle qu'il lui plairait de choisir. Sa première intention avait été de le transmettre au marquis de Richelieu, son neveu, dont la mésalliance la rendit si furieuse, et qui trouva la mort au siége d'Étampes (voy. p. 206). La duchesse d'Aiguillon mourut en 1675, en instituant pour héritière de son duché Marie-Thérèse de Vignerot, sa nièce, qui mourut sans avoir été mariée, et le duché s'éteignit. Louis-Armand de Vignerot, marquis de Richelieu, se porta dans la suite héritier du titre de duc d'Aiguillon, mais sans qu'aucune érection régulière ait été faite en sa faveur.

de leur part trouver Leurs Majestés ; et, quand il y auroit quelque chose sur l'article du parlement qui ne pleust pas à la Reyne, cela s'accommodera sans doute quand les envoiés des princes seront à la cour ; mais il est de la dernière importance de leur accorder présentement ces passeports, afin de ne point ralentir l'ardeur du peuple et de tout le monde pour veoir la paix conclue, et que l'on ne puisse imputer au refus ou au retardement que l'on en feroit, si les choses ne s'accommodoient pas si diligemment : la Reyne doit estre bien satisfaite, car l'on n'a point proposé de demander des asseurances, pour empescher le retour de Monsieur le Cardinal, qui estoit le seul obstacle qui eust peu empescher la paix ; c'est ce qui doit encore convier sa bonté, de la donner à son royaume le plus tost qu'il sera en sa puissance. Je suis si asseurée que vous la desirez aussi ardemment que moy, que vous n'oublierez rien de tout ce qui pourra y contribuer, et que vous me ferez l'honneur de me croire tousjours aussi véritablement que je la suis,

« Vostre très-humble et très-affectionnée servante,

« La duchesse d'Aiguillon.

« De Paris, ce 22 d'aoust 1652 [1]. »

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, volume cxxxiv.

La duchesse d'Aiguillon a touché dans sa lettre la corde sensible, pour en faire entendre discrètement la vibration harmonieuse aux oreilles de la souveraine[1] : « La reine doit estre bien satisfaite, car l'on n'a point proposé de demander des asseurances contre le retour de M. le cardinal, qui estoit le seul obstacle qui eust peu empescher la paix. » Dans d'autres circonstances, un appel à la paix sur une base semblable n'aurait pas manqué d'être entendu, mais madame d'Aiguillon et les princes se trompaient, en ce sens que la reine se sentait assez forte alors pour ne pas vouloir être redevable à des concessions faites à ses ennemis du retour du ministre favori, retour dont elle croyait entrevoir la possibilité dans un avenir plus rapproché même que les circonstances pourtant ne le permirent. Les envoyés des princes auxquels les passe-ports furent refusés, malgré des instances réitérées ajoutées encore à celles de la duchesse d'Aiguillon, étaient le maréchal d'Étampes[2], le comte de Fiesque et Goulas. La reine ne voulut pas fléchir, disant que le temps des négociations était passé, et que celui de la

[1] La seconde retraite du cardinal Mazarin avait donné lieu à la publication d'un libelle intitulé : *les Convulsions de la reine, la nuit de devant le départ de Mazarin.*

[2] Jacques d'Étampes, marquis de la Ferté-Imbault et de Mauny, seigneur de Salbris, qui avait obtenu en 1651 le bâton de maréchal de France, par l'entremise du duc d'Orléans.

soumission était arrivé, soumission entière, sans conditions.

En même temps parut une déclaration d'amnistie vérifiée au parlement de Pontoise, pardonnant à tous ceux qui avaient pris les armes contre le roi; mais cette déclaration, qui exigeait une soumission absolue, sans conditions, sans l'accompagnement des garanties et sûretés accoutumées, était peu rassurante pour les plus compromis; en outre, cet acte comprenait la révocation de tous les arrêts rendus à diverses époques contre le cardinal Mazarin.

Les princes, ne pouvant réussir à obtenir la réception de leurs envoyés, écrivirent à la cour. Une réponse du roi à la lettre du duc d'Orléans, réponse conforme aux énergiques résolutions de la reine, fut adressée à ce prince : elle portait que le roi s'étonnait que Monsieur n'eût pas fait réflexion qu'après l'éloignement du cardinal Mazarin, il n'avait autre chose à faire, suivant sa parole et sa déclaration, qu'à poser les armes, à renoncer à toutes ses associations et traités, et à faire retirer les étrangers du royaume; que, lorsqu'il aurait satisfait à ces obligations, les envoyés qui viendraient de sa part seraient bien reçus.

Le procédé employé vis-à-vis du prince de Condé eut une nuance bien marquée, il fut même

des plus mortifiants : sa propre lettre lui fut renvoyée cachetée ; le roi avait refusé de l'ouvrir.

Les princes, voyant leur impuissance à traiter par eux-mêmes, et réduits à chercher l'appui du parlement pour tâcher d'arriver à leur but par un concours commun, portèrent à la connaissance de ce corps la réponse du roi au duc d'Orléans. Le parlement délibéra sur cette réponse pendant deux jours consécutifs, le 2 et le 3 septembre. Le premier jour, craignant d'être surpris par un rétablissement soudain de l'autorité royale accompli en dehors de lui, surprise que la nouvelle de l'amnistie était de nature à provoquer, il rendit un arrêt portant défense au lieutenant criminel de publier aucune déclaration du roi sans autorisation du parlement. Le second jour, il compléta sa délibération en arrêtant que des députés choisis dans la compagnie iraient trouver le roi pour le remercier de l'éloignement du cardinal Mazarin, et pour le supplier de revenir en sa bonne ville de Paris ; que M. le duc d'Orléans et M. le prince seraient priés d'écrire au roi pour l'assurer qu'ils mettraient bas les armes aussitôt qu'il aurait plu à Sa Majesté d'envoyer les passe-ports nécessaires pour la retraite des étrangers, et une amnistie en bonne forme, qui fût vérifiée dans tous les parlements du royaume ; que Sa Majesté serait encore suppliée de recevoir les députés de Messieurs les

princes; que la Chambre des comptes et la Cour des aides seraient conviées à faire la même députation; qu'une nouvelle assemblée générale serait faite à l'Hôtel-de-Ville, et que l'on écrirait à M. le président de Mesme, retiré à Pontoise, pour solliciter, par son entremise, les passe-ports nécessaires.

Cette double délibération était conçue de manière à préserver le parlement de toute surprise désastreuse pour ses intérêts; mais elle n'était nullement conçue dans le but d'obtenir pour les princes les garanties qu'ils désiraient. Le parlement entrait même dans les intentions de la cour, qui étaient de les faire désarmer avant de traiter avec eux.

En définitive, les princes furent loin de trouver, dans les termes de la délibération du parlement, le concours dévoué qui leur était devenu si nécessaire. S'ils commençaient par désarmer avant de traiter, ils redoutaient, non sans raison, de se livrer sans garanties à la merci de la cour, qu'ils avaient si profondément offensée et irritée. Tout espoir de voir aboutir des négociations avantageuses était donc perdu pour eux. Jusqu'au jour du refus formel de recevoir leurs envoyés, ils s'étaient figuré que, depuis les événements qui les avaient rendus maîtres de Paris, ils portaient dans les plis de leurs manteaux ou la paix ou la

guerre, et que, par conséquent, le jour où ils tendraient la main à la reine-mère et au jeune roi, ceux-ci se tiendraient heureux et empressés de répondre à cet appel. L'inflexibilité qu'ils rencontrèrent entrait si peu dans leurs prévisions, qu'à peine pouvaient-ils croire à sa réalité ; mais l'irrécusable évidence, alors qu'ils auraient voulu douter encore, les faisait tomber dans les plus étranges perplexités.

Le duc d'Orléans se livrait tantôt à des accès de colère, tantôt, et le plus souvent, à des accès de découragement et de désespoir; en définitive, il ne savait à quel parti se résoudre. Le prince de Condé était en proie aux plus vifs ressentiments : accepter une amnistie sans conditions lui paraissait un danger pour sa sûreté; de plus, cette acceptation était, à ses yeux, une honte à laquelle il ne se pouvait soumettre. Il en arrivait à conclure aux résolutions les plus désespérées : s'ensevelir dans Paris sous les ruines de son parti ; resserrer ses liens avec l'Espagne; aller, au besoin, jusqu'à combattre dans les rangs étrangers!

CHAPITRE XXII.

Retour aux événements de Guyenne. — Rôle du prince de Conti. — La duchesse de Longueville, le comte de Marsin et le conseiller Lenet forment un triumvirat directeur. — Rôle effacé de la princesse de Condé. — Chefs principaux de l'armée des princes. — Chefs principaux de l'armée royale. — Ordre du roi au marquis de Montausier d'exercer des sévérités dans la ville de Saintes. — Beaucoup de femmes tombent sous l'application de ces sévérités. — Difficultés de la démolition du château de Taillebourg. — Opérations militaires dans l'Aunis et la Saintonge. — Lettre du marquis du Plessis-Bellière à Le Tellier. — Brillants engagements de l'armée du comte d'Harcourt à Bruch et à Port-Sainte-Marie. — Le prince de Conti forcé de quitter précipitamment Agen. — Il est poursuivi l'épée dans les reins. — La ville d'Aiguillon lui refuse ses portes; celle de Clairac lui ouvre les siennes et veut le livrer à l'armée royale. — Marmande refuse de le recevoir. — Ce prince tourne tête à Langon contre ceux qui le poursuivent. — Il se rend à Bordeaux. — Difficultés imprévues éprouvées par le comte d'Harcourt pour prendre possession d'Agen. — Nouveaux troubles dans cette ville. — Délibérations des trois ordres. — Entrée solennelle du comte d'Harcourt. — Soumission volontaire d'un grand nombre de villes. — Les villes de la Réole et du Mas d'Agenais se préparent à soutenir un siége. — Le comte de Lislebonne emporte le Mas d'Agenais par une surprise. — Le comte d'Harcourt reçoit au Mas d'Agenais de nouvelles soumissions des villes voisines. — Fragment d'une lettre du comte d'Harcourt à Le Tellier. — Le comte de Marsin bloqué dans Nérac. — Désespoir de Couvonge, dont Marsin franchit les lignes de blocus en s'échappant. — Le comte d'Harcourt marche sur Bordeaux avec sa cavalerie. — Le prince de Conti empêche l'ouverture de la

lettre du comte aux habitants. — Le trompette parlementaire maltraité par la populace. — Escarmouches entre les habitants de Bordeaux et l'armée royale. — Retraite du comte d'Harcourt dans le pays Entre-deux-Mers.

(1652.)

Retournons en Guyenne pour reprendre le fil des événements au point où les a laissés le prince de Condé à son départ d'Agen, alors qu'il se rendait à Bléneau. Dans cette contrée, le prince de Conti est demeuré le chef du parti de la Fronde, nous saurons sous quelles conditions et sous quelles restrictions; mais à lui appartiennent, en apparence, les honneurs, la responsabilité, et le fardeau du commandement suprême. Les apparences du premier rôle étaient dans la destinée de ce prince; tel nous l'avons vu déjà à Paris, en 1649, remplissant les hautes fonctions de généralissime de la Fronde, mais placé sous la tutelle du duc de Bouillon, tel nous le retrouvons en Guyenne; les tuteurs seuls seront changés. Il avait cependant plus d'expérience acquise par trois années ajoutées à sa jeunesse, années écoulées dans les troubles, la captivité ou la guerre, vicissitudes qui avancent toujours la maturité de la vie. Bien que n'ayant que vingt-trois ans encore, il pouvait donc désirer une direction plus réelle, sans être taxé d'une présomption trop grande.

Malgré un irrésistible et funeste penchant pour le plaisir, il était devenu plus capable d'exercer d'une manière effective un commandement qui n'avait été précédemment accordé qu'au prestige de sa situation; mais cette considération était, précisément de la part du prince de Condé, un motif de plus pour vouloir circonscrire l'autorité de son frère. Il ne suffisait pas à ce prince d'avoir rompu le projet de mariage de son frère avec mademoiselle de Chevreuse, mariage, du reste, que l'égoïsme des partis avait pu seul imaginer; il craignait que l'exercice de l'autorité, le goût des armes, le prestige de la gloire, ne l'éloignassent définitivement de la carrière ecclésiastique. En outre, il n'était pas sans avoir conçu contre lui quelque défiance, le soupçonnant de cette tendance, commune alors à tous les chefs de parti, à faire des accommodements particuliers avec la cour, pour ménager des intérêts personnels aux dépens des intérêts d'autrui. Sous ce rapport, le frère jugeait son frère suivant sa propre image, et ne se trompait pas précisément. En vertu de la machiavélique maxime : « diviser pour régner, » le prince de Condé ne laissa donc au prince de Conti que la direction apparente des affaires de Guyenne, et en confia la direction réelle à un *triumvirat*, suivant la significative expression de Daniel de Cosnac dans ses *Mémoires*.

Les trois personnages de ce triumvirat sont : la duchesse de Longueville, le comte de Marsin et le conseiller Lenet.

La duchesse de Longueville, spirituelle, belle et aventureuse princesse, ardente dans les conseils, au gré de ceux qu'elle aimait, gaie et calme dans les périls, personnifiait en elle l'esprit même de la Fronde. Bien plus, elle en était l'âme; elle lui donnait cette empreinte de chevaleresque galanterie qui, réveillant les souvenirs des preux, entraînait la noblesse. Beaucoup se flattaient de l'espoir de lui plaire; aspirants ou déçus, tous restaient fidèles; l'ingrat la Rochefoucauld seul, par une jalousie effrénée contre le duc de Nemours, avait rompu d'une outrageante manière. Lorsqu'un coup de mousquet, au combat du faubourg Saint-Antoine, le privera momentanément de la vue, il ira jusqu'à travestir les vers qu'il avait pris pour emblème de sa passion :

« Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
« J'ai fait la guerre aux rois, je l'eusse faite aux dieux ! »

en ceux-ci :

« Pour ce cœur inconstant qu'enfin je connois mieux,
« J'ai fait la guerre au roi, j'en ai perdu les yeux. »

La singulière fascination que la princesse exerçait sur le prince de Conti est connue. Nous ver-

rons que plus d'une fois la princesse eut lieu de se plaindre des effets de sa trop magnétique influence; mais le prince de Condé, qui connaissait le degré d'exaltation de sa sœur pour la Fronde, comptait sur cette fascination comme sur le frein le plus puissant à maintenir son frère fidèle à sa cause.

Le caractère et le dévouement du second personnage ont été précédemment appréciés. Le comte de Marsin est revêtu de la confiance exclusive du grand Condé pour tenir la haute main sur toute la partie militaire de la Fronde de Guyenne; mais son zèle exagéré et sa violence naturelle paralyseront plus d'une fois les avantages qui fussent ressortis de son courage et de ses talents militaires.

Aussi son autorité, en bien des circonstances, nuisit-elle plus aux intérêts du prince de Condé qu'elle ne les servit. Un passage précédemment cité [1] des Mémoires du marquis de Chouppes établit nettement ce résultat, dont les événements nous apporteront la preuve manifeste, lorsque les difficultés suscitées par sa rudesse demanderont l'intervention calmante du prince de Conti.

Le troisième membre de ce triumvirat, Pierre Lenet, conseiller au parlement de Bourgogne, ne

[1] Voy. t. I, p. 347.

nous est pas moins connu par son dévouement sans bornes à la personne du prince de Condé [1]. Son ardeur, qui ne se ralentissait jamais, était l'aiguillon qui stimulait les tièdes. Le prince de Condé, qui aimait à agir d'après ses conseils, s'était d'abord proposé de le faire venir à Paris; mais il avait changé de résolution sur la révélation faite par le duc de la Rochefoucauld de l'engagement secret pris à Montrond entre la duchesse de Longueville, le prince de Conti et le président Viole, de s'entendre au besoin contre lui pour continuer la guerre, afin d'être maîtres des conditions de la paix dans le cas où il voudrait la faire sans leur participation. Il appela Viole à Paris, sous prétexte de le charger de traiter avec la cour [2]. Lenet resta donc en Guyenne, où sa situation n'en devint que plus importante. A lui sont dévolues, dans les rôles de ce triumvirat, l'administration, les négociations, enfin la correspondance avec le prince de Condé, qui forme un des plus précieux éléments des Mémoires qu'il a laissés.

Il semble qu'une quatrième personne eût été faite pour paraître au premier rang; c'est la princesse de Condé, qui s'était montrée si active

[1] Voy. t. I, p. 322.

[2] Voyez les *Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 540.

et si énergique à l'époque du siége de Bordeaux[1], alors que le prince son mari était prisonnier à Vincennes. Cependant elle n'a plus qu'une situation effacée. Son état, elle était grosse, dut en être une des causes, mais la principale fut que le prince de Condé n'avait jamais placé en cette princesse qu'une confiance très-limitée. Ajoutons encore que la présence de madame de Longueville ne pouvait guère laisser la première place à aucune autre femme.

Les défiances et les dégoûts sans cesse renaissants dont ce triumvirat d'influences environna le prince de Conti, deviendront par la suite un utile secours à l'œuvre qu'entreprendra Daniel de Cosnac de ramener ce prince à la soumission à l'autorité royale. Il trouvera encore à l'appui de ses conseils un auxiliaire puissant dans l'état de troubles incessants, de conspirations, de dénonciations, de condamnations, d'exécutions, de massacres, dans lequel la ville de Bordeaux va se trouver plongée. Pour tout le monde, cet état était déplorable; pour un prince trop porté aux jouissances de la vie, l'existence dans cette atmosphère sanglante et troublée devint d'autant plus facilement insupportable.

Le triumvirat, nous l'avons dit, concentrait la

[1] Voy. t. I, p. 225 et suivantes.

direction générale civile et militaire des affaires. La guerre était plus particulièrement conduite, sous le comte de Marsin, par deux chefs principaux, le colonel Balthazar en Périgord, le comte du Dognon dans l'Aunis et la Saintonge.

Contre les généraux des princes, les forces royales étaient commandées par le comte d'Harcourt, général en chef; sous lui, par le comte de Lislebonne, son neveu, par Folleville, par Bougy, par le comte de Maure. Enfin, agissant avec une certaine indépendance de la direction du général en chef, le marquis du Plessis-Bellière tenait en respect, dans l'Aunis, le comte du Dognon, et le marquis de Montausier maintenait l'Angoumois et la Saintonge en donnant les mains aux partisans de la cause royale en Périgord.

Le marquis de Montausier déployait alors dans son gouvernement, et particulièrement dans la ville de Saintes [1], les sévérités royales. Les femmes mêmes, très-frondeuses, paraîtrait-il, et dignes émules de madame de Longueville, n'en étaient pas exemptes; la lettre inédite suivante, du roi au marquis de Montausier, donne un aperçu de ces mesures :

[1] Voy. sur la prise de Saintes, t. I, p. 424 et suiv.

« Du 3 avril 1652, à Sully.

« M. le marquis de Montauzier, ayant été bien informé que lorsque mes sujets rebelles s'emparèrent de ma ville de Xaintes, aucuns des officiers et habitans d'icelle contribuèrent à leur dessein et témoignèrent leurs mauvaises intentions contre mon service au préjudice de la fidélité et obéissance qu'ils me doivent, et voulant leur faire sentir et connoître publiquement le mécontentement que j'ai de leur conduite, je vous fais cette lettre pour vous dire que vous ayez à faire commandement de ma part au lieutenant criminel en madite ville de Xaintes, de s'en retirer pour trois mois et aller en ma ville de Limoges; au maire Pichon, d'aller pour le mesme temps à Saumur; au nommé Rioullet, médecin, d'aller pour le mesme temps à Loudun ; à l'Académiste, de sortir de ladite ville et gouvernement de Xaintonges et Angoulmois, avec défenses d'y retourner jusques à ce qu'il en ait permission de moy ; aux damoiselles de Magezoy, de se retirer aussy de ladite ville pour aller hors de votre gouvernement; aux damoiselles de Ladome et de Lossendières, de se retirer en leurs maisons à la campagne; aux nommés Forestier, marchands, et les Dodonnets et Aimery, appoticquaires, de sortir de ladite ville,

avec défense d'y retourner jusques à nouvel ordre ; et parce que j'ai sceu que les nommés Jean Bernard, Serrimond, Lereullet, Bellisson, procureur, la Fernandoize, Chamblay, advocat, et les damoiselles de Saint-Seurin et Saint-André, ne se sont pas conduits comme ils devoient sur l'entrée des ennemis dans madite ville, je désire que vous leur témoignez que j'en ai beaucoup de mécontentement, et que s'ils ne tiennent une meilleure conduite à l'avenir, je serai obligé d'y pourvoir par mon autorité ; que le maire du Bourg et les nommés Moré et Poirodeau étant les plus coupables d'entre lesdits habitans de l'introduction des ennemis en ladite ville, je desire que vous ordonniez de ma part audit maire de se retirer en ma ville de Châtelraut et de n'en point partir, et que cependant vous fassiez informer de ses déportemens et fassiez arrester lesdits Moré et Poirodeau et les mettre prisonniers en la citadelle de Xaintes ou en tel autre lieu que vous estimerez à propos, me fesant sçavoir comme vous aurez satisfait à l'exécution de ce qui est en cela de ma volonté ; et la présente n'étant pas pour autre fin, je prie Dieu, etc. [1]. »

[1] Lettre inédite, *Arch. du Minist. de la guerre*, vol. CXXXV.

Pour enlever à l'insurrection ses points d'appui, si elle eût voulu se relever en ces contrées, les places et les châteaux étaient démantelés. La démolition du château de Taillebourg était considérée comme l'une des plus importantes; les escarpements du rocher sur lequel il était situé formant un des principaux éléments de sa force, la mine attaquait et faisait sauter le roc même qui servait d'assises aux murailles. La poudre en quantité suffisante manquait seule pour achever cette œuvre de destruction; les villes de la province, requises à cet effet, mettaient peu d'empressement à la fournir. Marin [1] écrivait à ce sujet à Le Tellier : « Il n'y a que les villes de Xaintes et de Coignac qui aient voulu contribuer; celles d'Angoulesmes et de Saint-Jean d'Angely m'ayant refusé tout à plat [2]. »

Les principales places qui résistaient encore dans ces contrées étaient, outre Brouage [3], le repaire du comte du Dognon, celles de Marennes [4],

[1] De Sainte-Colombe-Marin, maréchal de camp, l'un des héros du siége de Miradoux. Voy. t. I, p. 408.

[2] Lettre datée de Saintes, le 5 avril 1652; *Archives du Ministère de la guerre,* vol. CXXXIII.

[3] Ville fortifiée et port de mer en face de l'île d'Oleron.

[4] Marennes, qui tire probablement son nom des marais qui l'environnent, est aujourd'hui un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure.

de Talmont[1], de Saint-Sornin[2]. Le marquis du Plessis-Bellière reçut mission de les réduire. Il rend compte en ces termes de ses opérations à Le Tellier :

« 7 avril 1652.

« Monsieur,

« J'arrivai vendredy devant cette place, et du mesme temps je formai le siége, après avoir esté recongnoistre la place que je trouvai fort bonne, comme en effect elle l'est; la muraille estant très dure, le canon n'y faisant presque rien, et y ayant un très beau fossé. Nous y avons tiré environ deux cens volées de canon, qui ont razé une bonne partie de leurs défenses, et ayant faict faire hier au soir et cette nuit un logement sur le bord dudit fossé, les ennemis en ont esté estonnés et se sont retirés ce matin, deux heures devant le jour, dans leurs vaisseaux, ce qui m'a en quelque façon surpris, veu qu'ils faisoient mine de se devoir bien défendre et qu'ilz le pouvoient. Ils ont pris la route de Tallemont. Quoy que cette place n'ait tenu guière de temps, nous n'avons pas délaissé

[1] Talmont, petite ville fortifiée, appuyée d'un fort château, n'est plus qu'un simple bourg du département de la Charente-Inférieure.

[2] Saint-Sornin ou Saint-Surin-de-Marennes, village proche de Marennes.

d'y user de nos poudres et munitions, dont nous sommes bientost à bout, et n'y en a pas présentement pour faire le siége de Tallemont. Bien que ce ne soit le tout, cette raison m'empesche de l'entreprendre, car il y a cinq cens hommes dans la place et dix ou douze vaisseaux derrière. En outre, quand les vaisseaux du Roy seront arrivés, cette place ne tiendra pas, et cependant[1] elle ne nuit à rien. Tout le monde veut que l'on aye le dessein des Isles[2]. Je crois que M. de Xaintes[3] vous a escrit sur ce subjet. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de me mander ce que j'aurai à faire ; cependant j'agirai en toutes choses pour le mieux, et vous asseure que je tascheray par toutes mes actions de vous faire congnoistre que je suis,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« Du Plessis-Bellière.

« Au camp de Saint-Surin, le 7 avril 1652[4]. »

[1] Le mot *cependant* est employé dans le sens de *en attendant.*

[2] C'est-à-dire de s'emparer des îles d'Aix, de Ré et d'Oleron, que le comte du Dognon tenait sous sa domination.

[3] Louis de Bassompierre, évêque de Saintes.

[4] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre,* volume CXXXIII.

Les opérations militaires de l'Aunis ne marchèrent, du reste, jamais avec activité dans le cours de cette campagne; Du Plessis-Bellière ne disposait que de forces médiocres; la flotte royale n'était pas encore réunie dans ces parages; et quant aux armées de terre, c'était ailleurs également que la cour concentrait leur effort. Aussi Brouage, qui était la place essentielle à réduire, ne capitulera-t-il point dans la suite sous l'étreinte d'un siége; le comte du Dognon fera de sa soumission volontaire l'objet du plus avantageux accommodement pour ses intérêts et pour son ambition.

Le comte d'Harcourt, depuis le départ du prince de Condé, était resté dans la haute Guyenne avec le gros des forces de l'armée royale, dont il venait de passer une revue générale[1]. La ville de Condom ayant fait sa soumission, il avait logé ses troupes en quartiers dans le pays d'alentour, afin de leur accorder momentanément un repos nécessaire après la marche rapide exécutée pour voler au secours du marquis de Saint-Luc, et après les chaudes affaires qui en avaient été la suite[2]. Par une tactique fort en usage dans la guerre de la Fronde, les incontestables succès qu'il avait obtenus avaient été transformés en une défaite aux yeux des habitants de Paris; une

[1] Voy. t. I, p. 416.
[2] Voy. t. I, p. 411 et suiv.

fausse relation imprimée[1] avait été répandue, afin de soutenir l'ardeur des partisans des princes par des nouvelles de succès continus. Mais ces lueurs mensongères, qui pouvaient tromper à distance, ne pouvaient sur les lieux mêmes altérer la vérité et les conséquences des faits.

Sur l'avis que la ville d'Agen, après avoir si énergiquement manifesté son esprit de révolte contre l'autorité des princes[2], montre les plus favorables dispositions pour se remettre sous celle du roi, le comte d'Harcourt interrompt le repos donné à ses soldats. Il quitte son quartier de Gondrin[3] pour se rapprocher du Port-Sainte-Marie, petite ville bâtie sur la rive droite de la Garonne, sur une éminence qui ne laisse entre elle et le fleuve qu'un étroit espace. La grande route y passe aujourd'hui sous une haute et vieille tour, vestige de ses anciennes fortifications. Chemin faisant, le chevalier d'Aubeterre, maréchal de camp, qui commande l'avant-garde, rencontre à Bruch[4] un détachement du régiment de cavalerie de Balthazar, sous les ordres du capi-

[1] *La Défaite de l'armée du comte d'Harcourt par l'armée de Monseigneur le Prince;* à Paris, chez Philippe Clément, rue des Fossez, 1652.

[2] Voy. t. I, p. 417 et suiv.

[3] Petite ville de l'ancien Armagnac, à 14 kilom. de Condom.

[4] Bourg de l'Agenais, à peu de distance du Port-Sainte-Marie.

taine don Luc, envoyé en reconnaissance; il le ramène vigoureusement jusque sur les bords de la Garonne, en face du Port-Sainte-Marie. Sur ce point, les proportions de l'affaire s'agrandissent; le comte de Marsin avait envoyé des bateaux pour recueillir les cavaliers de Balthazar; et, pour soutenir leur embarquement, il avait fait passer de l'infanterie qui s'était logée dans les maisons du bourg de Saint-Laurent, situé sur cette rive gauche du fleuve. Le chevalier d'Aubeterre va se trouver trop faible pour soutenir son premier succès, lorsque le marquis de Bougy, commandant la cavalerie de l'armée royale, attiré par la fusillade, accourt avec des détachements des régiments d'Harcourt et de Créqui, le premier conduit par Langalerie [1], le second par Briole; une partie des cavaliers mettent pied à terre et attàquent les maisons. Sur l'ordre du comte de Marsin, de nouveaux bateaux chargés de fantassins traversent la rivière pour porter secours à ceux qui vont ployer sous le nombre; le prince de Conti dirige lui-même leur embarquement, et sa présence anime leur ardeur. Ces bateaux se postent avec avantage, de manière à balayer la rive gauche par un feu bien nourri; les soldats de l'arméeroyale sont forcés de se mettre à couvert

[1] Philippe le Gentil-de-la-Jonchat, seigneur de Langalerie, mestre de camp de cavalerie, et plus tard lieutenant général.

en pratiquant à la hâte un logement au pied même des murs des maisons qu'ils assiégent. Leur position devient de plus en plus critique, lorsqu'un chevau-léger des troupes royales coupe la corde qui amarre un des bateaux, et celui-ci est entraîné au fil de l'eau. Profitant de cet heureux incident, les soldats de l'armée royale forcent le rez-de-chaussée des maisons, massacrent ceux qui s'y trouvent, et les combattants postés aux étages supérieurs mettent bas les armes. Témoin, de l'autre rive, de ce revirement de la fortune du combat, le prince de Conti fait encore embarquer dans trois bateaux tout ce qui lui reste du régiment d'infanterie de Marsin. Deux des bateaux tentent vainement d'aborder; la cavalerie royale qui occupe la rive les en empêche par sa mousqueterie; le troisième bateau parvient seul à franchir cette ligne de feu, et les hommes qui le montent, opérant un débarquement, se saisissent d'une maison; mais ils y sont cernés, et le régiment du Grand-Maître les enlève par un brillant assaut qui termine la journée [1].

Le lendemain, le prince de Conti s'éloigne du Port-Sainte-Marie ; et, à la demande des habitants empressés de faire leur soumission, le comte

[1] Voy., à l'*Appendice*, la relation officielle envoyée à la cour par le comte d'Harcourt.

d'Harcourt traverse la Garonne pour prendre possession de cette petite ville.

Du Port-Sainte-Marie, le prince de Conti s'est rendu à Agen, où il espère se trouver à l'abri de toute agression de la part de l'armée royale. Il ne tarde pas à reconnaître son erreur; des symptômes alarmants lui révèlent que les dispositions peu sympathiques des habitants, qui n'avaient précédemment cédé que sous l'empire de la force [1], sont prêtes à se réveiller. Nous savons que le comte d'Harcourt n'avait fait quitter à son armée ses quartiers de rafraîchissements que sur les avis certains qu'il avait reçus de l'état des esprits, avis qui ne lui permettaient pas de douter que son approche seule ne fût suffisante à déterminer dans la ville un mouvement en faveur de la cause royale. Il entretenait dans ce but un secret accord avec les consuls. Le prince de Conti, jugeant sa sûreté compromise, dut prendre le parti de sortir de la ville.

Ce départ ne s'effectua pas sans obstacles ; les troupes royales cernaient Agen pour couper au prince toute retraite, afin de le faire prisonnier. Il parvint cependant à passer au travers de leurs lignes; mais ces troupes le poursuivirent et le serrèrent de si près jusqu'au Port-Sainte-Marie, que l'escorte même du prince dut en venir aux mains à

[1] Voy. t. I, . 417.

plusieurs reprises par de vifs engagements. Le passage de la Garonne, en mettant momentanément le prince de Conti à l'abri de leur poursuite, ne le met pas à l'abri de tout péril. Alors que quelques instants de repos lui sont indispensables après une traite longue et précipitée, la ville d'Aiguillon, au confluent du Lot et de la Garonne, célèbre pour avoir essuyé, en 1343, les premiers coups de canon tirés dans le monde, étant assiégée par le duc Jean de Normandie, fils de Philippe de Valois, lui refuse ses portes. La ville de Clairac ne lui ouvre les siennes que pour lui faire courir un danger plus grand qu'un refus. Les habitants ne lui permettent d'entrer qu'accompagné de deux personnes, et lorsque le prince, harassé de fatigue, se trouve livré sans défense entre leurs mains, la pensée leur vient de se faire de sa capture un précieux mérite et de le livrer à l'armée royale. Celle-ci, après avoir passé la Garonne, était arrivée non loin de leurs murs. Prévenu du coup qui se prépare, le prince n'a que le temps de s'esquiver par la porte d'une maison particulière donnant hors de l'enceinte de la ville. Il fuit à Marmande, et cette ville refuse de l'accueillir. Il fuit plus loin encore, et les troupes royales le poursuivent l'épée dans les reins jusqu'à Cadillac et à Langon. Arrivé dans cette dernière ville, le prince, tournant bride, fait bravement tête à l'ennemi et le

force de renoncer à sa poursuite. Il laisse alors au comte de Marsin et au colonel Balthazar le commandement des troupes qui l'accompagnent; et, avec une faible suite, il se rend à Bordeaux.

Le comte d'Harcourt, après avoir suspendu sous les murs de Langon la poursuite du prince de Conti, retourne vers Agen pour en prendre possession. Il n'est pas peu surpris, en approchant, d'apprendre que cette ville, qui venait de forcer le prince de Conti à la fuite, n'en est pas moins fort peu disposée à lui ouvrir ses portes, et il est forcé de s'arrêter au Port-Sainte-Marie.

La ville d'Agen renfermait une populace portée par goût à la sédition, qui s'accommodait mal, par conséquent, avec les principes d'une autorité quelconque; en outre, elle renfermait l'élément d'une résistance plus honorable et seulement conditionnelle, composée de ceux qui, bien qu'heureux d'avoir secoué le joug du parti des princes, ne prétendaient pas ouvrir leurs portes au comte d'Harcourt sans que les promesses préliminaires de l'entente secrète qu'ils avaient établie avec lui ne fussent pleinement confirmées. Le droit des libertés municipales était alors si profondément gravé, que l'on ne considérait nullement comme une atteinte portée au respect de la royauté les précautions prises pour maintenir ces libertés, et le comte d'Harcourt, qui s'avança le lendemain au

faubourg du Passage, en face d'Agen, de l'autre côté de la Garonne, dut y attendre pendant plusieurs jours le résultat des délibérations des habitants et l'apaisement des troubles qui surgirent.

Dans la ville, les trois ordres régulièrement formés en assemblée pesaient les conditions proposées, et, comme le comte d'Harcourt, pressé avant tout d'opérer le rétablissement de l'autorité royale par l'aplanissement des voies, n'avait offert que des conditions douces et faciles, ces conditions, par cette raison même, paraissaient suspectes aux plus compromis. Ceux-ci s'opposaient à tout accord, et, quand ils furent certains que la majorité de l'assemblée leur était contraire, ils eurent recours aux barricades et à l'émeute pour faire rejeter le traité. Les magistrats municipaux furent obligés de déployer toute leur énergie pour faire cesser ces nouveaux désordres. Lorsque le calme fut rétabli, des députés se rendirent auprès du comte d'Harcourt pour l'inviter à faire son entrée dans la ville.

Cette entrée eut lieu le 4 avril. Le comte d'Harcourt s'avançait à cheval, précédé de ses gardes, suivi des officiers généraux de son armée et d'un brillant cortége de noblesse, au bruit des fanfares et du canon. Les milices formaient la haie depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, et les habitants faisaient retentir l'air des cris de

Vive le roi ! De l'Hôtel-de-ville, le comte d'Harcourt, accompagné des six consuls et de la noblesse, se rendit à pied à la cathédrale de Saint-Étienne, où un *Te Deum* en actions de grâces fut chanté avec solennité. Les jours suivants furent consacrés par le comte d'Harcourt à gagner le cœur des habitants par les paroles affables qu'il prononça dans une assemblée des trois ordres, par le bon accueil qu'il fit à ceux qui avaient été expulsés comme suspects et qui s'empressèrent de rentrer dans la ville, enfin par la ponctualité qu'il apporta à remplir ses promesses.

La retraite précipitée du prince de Conti et l'entrée du comte d'Harcourt dans la ville d'Agen pacifiée produisirent dans la contrée un effet considérable. La plupart des villes, Marmande, Aiguillon, Clairac, Montpezat, Bazas, Tartas, envoyèrent des députés apporter au comte leur soumission à l'autorité du roi. Les villes de La Réole et du Mas d'Agenais furent du petit nombre de celles qui ne suivirent pas cet exemple.

Le comte d'Harcourt avait envoyé sommer la première de se rendre ; non-seulement elle s'y refusa, mais elle contraignit même tous les habitants des campagnes voisines à se renfermer dans ses murs avec leurs principales richesses. Cet accroissement de population permit de porter la garnison au chiffre de deux mille hommes sous les ar-

mes, et la ville de Bordeaux s'empressa d'expédier deux mille boisseaux de blé. La Réole, ainsi muni de toutes les forces et de toutes les munitions nécessaires, put attendre avec confiance toutes les éventualités d'un siége [1].

Le comte d'Harcourt, dont le but stratégique était de rendre libre tout le cours de la Garonne, depuis Agen jusqu'à Bordeaux, trouvait dans l'attitude hostile des villes de La Réole et du Mas d'Agenais un double obstacle à la réalisation de son plan, obstacle qu'il ne pouvait détruire que par la force; il résolut de commencer par réduire la seconde de ces deux villes, la plus rapprochée de lui.

Retenu lui-même dans Agen, par les soins de la pacification générale, il voulut laisser à son neveu, le comte de Lislebonne [2], lieutenant général dans son armée, la gloire de cette expédition.

Le Mas d'Agenais était fortement occupé par

[1] Voyez la *Gazette*, article sous la rubrique : Bordeaux, 11 avril et 2 mai 1652.

[2] François-Marie de Lorraine, comte de Lislebonne, né le 4 avril 1624, quatrième fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, rallié à la cour après avoir été un des chefs de la Fronde, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Le comte de Lislebonne s'était déjà distingué aux siéges de Nortingue, de Lérida, à la bataille de Lens, affaires dans lesquelles il avait reçu plusieurs blessures. Il épousa en 1658 Catherine d'Estrées, fille du duc d'Estrées, maréchal de France.

une garnison de six cents hommes munie de deux petites pièces de canon; mais des intelligences étaient entretenues dans l'intérieur avec La Rocque, l'un des consuls, et avec le prieur Pichon qui possédait une maison donnant sur le rempart. Le comte de Lislebonne, appuyé par l'expérience du marquis de Bougy [1], chargé sous lui du commandement, avait emmené quatre cents maîtres, choisis parmi les plus braves dans divers régiments de cavalerie de l'armée royale, et trois cents hommes du régiment d'infanterie d'Harcourt. Il n'avait pas voulu prendre un corps plus considérable dans la crainte que sa marche n'éveillât quelque alarme.

Arrivé dans la nuit du 7 au 8 avril, sans être aperçu des sentinelles, au pied de la muraille à laquelle est adossée la maison du prieur Pichon, le comte de Lislebonne fait un signal convenu, auquel il est répondu de l'intérieur de la place en descendant une échelle. Il donne alors à ses fantassins ordre de gravir sur le rempart. Le marquis de Bougy marche à leur tête; cent maîtres ayant mis pied à terre soutiennent l'infanterie. Le comte de Lislebonne dispose le reste de sa cavalerie en divers détachements autour de la ville pour empêcher aucun fuyard de s'en pouvoir échapper. La surprise est complète : deux

[1] Voy., sur le marquis de Bougy, t. I, p. 377.

corps de garde sont, dès le premier instant, enlevés par le marquis de Bougy; le reste de la garnison, sans avoir à peine le temps de se reconnaître, se barricade dans le couvent des cordeliers. Elle perd une centaine d'hommes; après cette résistance inutile, elle est contrainte de mettre bas les armes. Au matin la ville fut pillée [1].

Deux jours après cette capitulation, le comte d'Harcourt, quittant Agen, descendit sur des bateaux au Mas d'Agenais; il y établit son quartier général le même jour, 10 avril. Le lendemain, le comte fit une excursion à Marmande, pour témoigner lui-même aux habitants la satisfaction que lui causait leur retour à l'obéissance du roi et pour leur faire prêter un nouveau serment de fidélité. Au milieu des démonstrations empressées des habitants, deux villes voisines, Montségur et Sainte-Bazeille, vinrent, par députés, lui apporter leur soumission.

De son quartier général, le comte d'Harcourt écrivit à Le Tellier une lettre dont nous extrayons le passage suivant, qui achève le détail de ses opérations :

[1] Le rapport officiel placé à l'*Appendice* ne fait point mention, sans doute à dessein, de ce pillage qui déshonorait le succès; nous avons emprunté ce fait à la *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier* 1652 *jusqu'au* 26 *avril* 1653; fonds de Sorbonne, n. 1257, à la Bibliothèque impériale.

« Au camp du Mas d'Agenais, le 15 avril 1652.

« Monsieur,

« Depuis la prise de ce lieu, il ne s'est rien passé de considérable de deçà que la soumission de bon nombre de petites villes qui promettent fidélité, comme Saint-Bazille, Montpezat, Bazas, Tartas et Casteljaloux. J'ay envoyé quelque infanterie à Nérac pour bloquer le château et le faire rendre insensiblement, pendant que nous travaillons à soumettre au devoir tout ce qui reste au deçà de la Garonne et sur cette rivière, à la réserve de Bordeaux; et, comme il n'y a pas d'apparence que nous puissions rien entreprendre sur Bergerac, Sainte-Foy, Bourg et Libourne qu'avec des préparatifs un peu longs, je supplie Son Éminence de me confirmer la permission de faire un petit voyage à la cour pour mes petits intérêts. Je prendrai si bien mon temps, que le service du Roy n'en recevra aucun détriment. Je vous supplie d'y contribuer de ce qui dépendra de vostre généreuse amitié[1]. »

Le refus ou le silence qui furent opposés à la demande du comte d'Harcourt méritent d'être

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

remarqués ; ils deviennent pour un prochain avenir le point de départ d'un événement aussi surprenant que considérable.

Le blocus de Nérac [1], annoncé par le comte pour arriver insensiblement à contraindre le château à capituler, faillit amener un résultat des plus importants : le comte de Marsin lui-même, le véritable chef de l'armée des princes, se trouva bloqué dans la place. Par ce fait, ses troupes disséminées se trouvaient privées de l'unité du commandement, et sa capture, si la place succombait, devenait autrement importante que celle de la place elle-même. Cent hommes du régiment infanterie de Montpouillan [2], avec une cinquantaine de cavaliers, formaient la principale force de la garnison, et cette petite troupe, se comportant avec vaillance, faisait de fréquentes sorties qui culbutaient les assiégeants. Dans l'une d'elles, le comte de Marsin en personne fit avec ses cavaliers une trouée si vigoureuse, qu'il franchit les lignes et s'éloigna de la place. Couvonge [3], qui commandait

[1] On sait que la petite ville de Nérac, capitale du duché d'Albret, dans laquelle se sont passés des faits importants de notre histoire, fut la résidence des rois de Navarre jusqu'à Henri IV.

[2] Ce régiment portait le nom de François de Caumont-la-Force, marquis de Castelmoron, seigneur de Montpouillan.

[3] Antoine de Stainville, comte de Couvonge, lieutenant général. Il avait été gouverneur de la citadelle de Turin en 1640, et gouverneur de Casal en 1644.

le siége, fut outré de voir le général ennemi lui échapper par cette hardiesse imprévue, et, dans son désespoir, il écrivit au ministre Le Tellier une lettre dans laquelle il rejette toute la faute « sur la lâcheté du régiment des Galères et de la garde de cavalerie, qui ont laissé échapper Marsin avec cinquante maîtres par un poste où dix hommes en auraient empêché dix mille [1]. » Couvonge termine sa lettre en disant qu'il a fait arrêter les officiers qui étaient de garde, et qu'il espère que le comte d'Harcourt en fera justice.

Le comte d'Harcourt, sans attendre la réponse de la cour à sa lettre du 15 avril, avait quitté le Mas d'Agenais le 18, et s'était mis en marche sur Bordeaux avec toute sa cavalerie, à l'exception de celle de M. de Saint-Luc. Il place le 22 avril son quartier au château de la Brède, proche de cette ville, château dans lequel devait naître, trente-sept ans plus tard, le célèbre Montesquieu, et envoie aux jurats et aux habitants un trompette porteur d'une lettre qui les invite à faire leur soumission [2]. Le prince de Conti ne permet

[1] Lettre inédite datée du camp de Nérac, 20 avril 1652, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXIII.

Nous croyons cet épisode du blocus de Nérac entièrement inédit; nous n'en avons rencontré le récit dans aucune histoire ni dans aucun des Mémoires du temps.

[2] Voyez cette lettre à l'*Appendice*, dans le rapport officiel envoyé à la cour.

pas que le contenu de cette lettre parvienne à la connaissance des habitants et s'oppose à son ouverture. Contrairement aux règles du droit des gens, il ne met aucun obstacle à ce que ce trompette soit maltraité par la populace.

Irrité de ce mépris du droit des gens et de cette conduite, le comte d'Harcourt ordonne au marquis de Sauvebeuf[1], lieutenant général, et à du Coudray-Montpensier[2], maréchal de camp, de faire ranger son armée en bataille. Les habitants de Bordeaux, loin de s'effrayer de cette démonstration menaçante, envoient des partis hors de la ville pour en venir aux mains avec l'armée royale, et la journée se passe en escarmouches. Un parti de Bordelais, ayant voulu pousser trop loin un premier succès, un escadron de l'armée royale fait volte-face et le taille en pièces.

Le lendemain, le comte d'Harcourt, dont l'espoir avait été d'enlever Bordeaux par un coup de main ou par la soumission volontaire des habitants, n'ayant ni les moyens ni les forces nécessaires pour entreprendre un siége régulier, se résolut à la retraite. Il alla lui-même cantonner

[1] Charles-Antoine, marquis de Sauvebeuf, de la maison de Ferrières-Sauvebeuf, en Limousin. Il était fils de Jean de Ferrières, seigneur de Sauvebeuf, gouverneur du château du Hâ et de Bordeaux, et de Marie de Noailles.

[2] De la maison d'Escoubleau de Sourdis.

ses troupes dans le pays Entre-deux-mers [1] pour leur donner du repos [2].

[1] On donnait ce nom à toute la contrée comprise entre la Garonne et la Dordogne, au-dessus de leur confluent.

[2] *Archives du Ministère de la guerre;* résumé de la correspondance militaire, vol. CXXXIII.

APPENDICE.

NOTE PREMIERE

Pour le ch. x, p. 42.

INSTRUCTION à la loi Mazarine, par dialogue.

D. Êtes-vous Mazarin?

R. Oui, par la grâce de Dieu, qui est mon intérêt.

D. Qui est celui qu'on doit appeler Mazarin?

R. C'est celui qui, ayant été appelé au gouvernement de l'État, croit et fait profession de la loi Mazarine.

D. Quelle est la doctrine Mazarine?

R. C'est celle que les tyrans françois ont enseignée, et que les partisans[1] embrassent de tout leur cœur.

D. Est-il nécessaire de savoir cette doctrine?

[1] Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de prévenir le lecteur que les partisans dont il s'agit sont les gens de finance, qu'on désignait à cette époque sous le nom de *partisans*, en prêtant à ce nom une signification méprisante.

R. Oui, si l'on veut bien faire ses affaires et son profit dans ce monde.

D. Quel est le signe du Mazarin ?

R. C'est le signe de la croix imprimée sur l'or et sur l'argent.

D. Comment se fait-il ?

R. En prenant de toutes mains au nom du Roi.....

D. Quelle est la fin de la loi Mazarine ?

R. De se rendre maître absolu du Roi, des princes, du parlement et du peuple.

D. Combien de choses sont nécessaires pour parvenir à cette fin.

R. Cinq; à savoir : 1° obséder l'esprit du Roi; lui donner de mauvaises impressions contre les princes, le parlement et le peuple; 2° jetter la division dans la maison royale; 3° rendre nuls tous les arrêts du parlement par ceux du conseil; 4° tenir une puissante armée qui ravage tout; 5° promettre beaucoup plus qu'on ne veut donner à ceux de son parti.

D. Quelle est la foi Mazarine ?

R. De croire que, tout étant au Roi, on le peut prendre sans être obligé de restituer à personne.

D. Où est compris le sommaire de cette foi ?

R. Dans les articles suivants, divisés en douze points : Je crois au Roi pour mon intérêt, lequel est tout-puissant à faire agir toutes choses, et à Mazarin son unique favori, lequel a été conçu de l'esprit mercenaire, né du cardinal de Richelieu ; il a souffert sous Gaston et la Fronde, est mort pour son ministère; est descendu aux enfers; est assis à la droite de Lucifer, et de là viendra pour persécuter les vivans. Je crois à son esprit et à l'église du malin, ou plutôt à la congréga-

tion des partisans, au gouvernement des états, au maniement des finances, à la résurrection des impôts et à la maltôte éternelle.....

D. Quelles sont les vertus théologales du mazarinisme?

R. Trois; savoir : ambition, avarice et vengeance.

D. Quelles sont les vertus cardinales du mazarinisme?

R. Quatre; savoir : trahison, ingratitude, insolence et pai.....

D. Quelle est la charité du mazarinisme?

R. L'amour de soi-même, par lequel on aime son intérêt plus que toute chose, et son prochain en souhaitant tout son bien.

D. Quels sont les commandements de la loi du mazarinisme?

R 1. Un seul intérêt tu adoreras et aimeras parfaitement.

2. En vain l'argent du Roi ne mangeras ni l'État pareillement.

3. Les occasions observeras, pêchant en eau trouble fortement.

4. Les favoris honoreras, afin que tu vives longuement.

5. Leur homicide point ne feras, de fait, ni volontairement.

6. Luxurieux un peu tu seras de fait et de consentement.

7. Faux témoignage tu diras, pour servir l'État promptement.

8. Le bien d'autrui convoiteras, si tu ne le peux autrement.

9. L'œuvre de chair désireras de jour et aussi nuitamment.

10. Continuellement voleras le peuple en le tyrannisant.

D. Quels sont les principaux commandements de Mazarin?

R. Ce sont les cinq grosses fermes[1].

D. Quelles sont les bonnes œuvres?

R. C'est de faire jeûner, mettre tout à l'aumône, et envoyer les gens de bien à l'hôpital.

D. Qu'appelez-vous péché d'origine?

R. C'est d'être frondeur.

D. Ce péché ne peut-il s'effacer?

R. Oui, pour une grande somme d'argent, et allant rendre hommage à l'idole de Mazarin.

D. Quelles sont les dernières choses qui arriveront à l'homme Mazarin?

R. Quatre : le jugement, le supplice, la mort et l'enfer[2].

[1] On sait que, sous l'ancien régime, l'État, au lieu de percevoir directement les impôts, en affermait le produit à des financiers, qui, en dehors de la qualification malveillante de *partisans* ou de *traitants*, reçurent de ce mode de perception des deniers publics la qualification officielle de fermiers généraux.

[2] Cette satire est attribuée au comte de Bussy-Rabutin, qui cependant ne tarda pas à quitter le parti de la Fronde, mais avec l'intention de rentrer au service du roi plutôt qu'à celui du ministre, qu'il continuait à détester.

NOTE DEUXIEME

Pour le ch. XII, p. 98.

EXTRAIT des Mémoires de l'empereur Napoléon.

« L'armée de Turenne n'était que de quatre mille « hommes; comment tenir en échec une armée triple, « et commandée par Condé? Il prit la position de « l'étang de la Bousinière; c'était un défilé formé « par l'étang, sur la gauche, et par un bois sur la « droite; il plaça ses troupes par derrière ce défilé, « établit une forte batterie pour battre au milieu, ne « fit point occuper le bois par son infanterie, pour ne « pas s'exposer à être engagé malgré lui, et passa le « défilé avec six escadrons. Aussitôt que l'armée de « Condé s'approcha, il repassa le défilé; ce prince, « fort étonné de rencontrer l'armée royale en position, « se déploya et s'empara du bois; cependant il parut « indécis; enfin il entra dans le défilé. Le vicomte « alors fit volte-face avec sa cavalerie, culbuta la tête « de la colonne ennemie avant qu'elle pût se déployer. « Au même moment, il démasqua sa batterie qui porta « le désordre dans les rangs de Condé; celui-ci re- « passa le défilé, il prit position; il avait marché toute « la nuit. Dans la soirée, le maréchal d'Hocquincourt « rejoignit Turenne avec tout ce qu'il avait sauvé et « rallié de son armée. Malgré cette jonction, et l'arri- « vée de quelques renforts envoyés de Gien, l'armée

« royale était encore inférieure, mais la disproportion
« n'était plus la même.

« Observations :

« 1° Turenne avait prévenu le maréchal d'Hocquincourt que ses quartiers étaient exposés.

« 2° La manœuvre habile qu'il fit pour en imposer
« à Condé, et qui lui réussit, fut considérée dans le
« temps comme le plus grand service qu'il pût rendre
« à la cour; en effet, s'il s'en fût laissé imposer, elle
« eût été obligée de quitter Gien, ce qui eût été d'une
« fâcheuse influence sur les affaires politiques; mais
« il est évident que le maréchal n'avait pas le projet
« de tenir sa position; si Condé se fût décidé à l'attaquer, il avait tout préparé pour sa retraite; c'est ce
« que prouve la précaution qu'il prit de retirer tous les
« postes placés dans le bois, pour ne pas les exposer,
« et se trouver engagé malgré lui. Une fois qu'une
« affaire est commencée, elle s'engage graduellement.
« Il tint ses troupes réunies assez à portée du défilé
« pour en rendre le passage dangereux au prince,
« assez près pour pouvoir lui faire du mal par le
« feu d'une batterie postée de manière à battre en
« plaine, dans la longueur du défilé, mais assez
« éloignée pour que rien ne se trouvât compromis.
« Cette circonstance ne paraît rien; cependant c'est
« ce rien qui est un des indices du génie de la guerre.

« 3° Cette manœuvre si délicate, exécutée avec tant
« d'habileté et tant de prudence, ne saurait cependant
« être recommandée. Turenne, aussitôt qu'il eut réuni
« sa cavalerie, devait se retirer du côté de Saint-Fargeau, pour revenir ensuite en avant, mais seulement
« après sa jonction avec le maréchal d'Hocquincourt

« Les règles de la guerre veulent *qu'une division d'une* « *armée évite de se battre seule contre une armée qui a* « *déjà obtenu des succès*. C'est courir le danger de tout « perdre sans ressources; le prince de Condé avait plus « de douze mille hommes, Turenne n'en avait que « quatre mille.

4° « Le point de rassemblement des quartiers des « deux armées avait été indiqué trop près; c'était « une faute : *il faut que le point de réunion d'une armée,* « *en cas de surprise, soit toujours désigné en arrière, de* « *sorte que tous les cantonnements puissent y arriver* « *avant l'ennemi;* dans cette position, il devait être « désigné entre Briare et Saint-Fargeau. »

NOTE TROISIÈME

Pour le ch. XVIII, p. 254.

LETTRE du Roy au vicomte de Montbas[1] *pour luy donner le commandement d'un corps de troupes pour la conservation des villes de Melun, Corbeil, Lagny, et autres de ces quartiers.*

Du troisième juillet 1652, à Saint-Denis.

Monsieur le vicomte de Montbas, ayant résolu de tenir un corps de troupes de cavalerie et d'infanterie aux quartiers où vous estes, qui sera composé de celles dénommées en l'estat cy-joint pour estre employées à la conservation des villes qui sont de ce côté là, et aux occasions qui s'y pourront offrir, j'ai bien voulu vous en donner le commandement, et vous faire cette lettre pour vous dire qu'aussitôt que vous l'aurez receüe, vous ayez à vous rendre audit Lagny où lesdites troupes ont ordre de passer et d'aller delà loger à St-Thibault, proche dudit Lagny; que vous preniez le commandement desdites troupes pour les distribuer et faire loger et agir comme vous jugerez à propos pour la conservation dudit lieu de Lagny et des villes de Corbeil et Melun.

Que vous alliez au plustôt vous saisir du pont de

[1] Barthon, vicomte de Montbas, d'une ancienne maison de la Marche limousine.

Charenton; et, en cas que vous jugiez que soixante hommes commandés le puissent bien garder, vous les choisissiez, et les établissiez à cette fin, sinon que vous fassiez rompre ledit pont en sorte que l'on ne s'en puisse servir.

Qu'après que vous aurez saisy ledit pont et que vous y aurez étably une garde pour le conserver, ou que vous l'aurez fait rompre, vous ayez à vous camper avec lesdites troupes le plus près de Charenton que vous pourrez, observant très soigneusement tout ce que feront les troupes des Princes, en sorte que l'on ne puisse rien entreprendre sur vous par le moyen d'un pont de bateaux sur la Seine ou sur la Marne.

Qu'étant audit Lagny, vous ayez à en tirer la garnison qui y est pour la faire joindre audit corps et aux autres troupes dont il sera composé, et que, pour la garde dudit Lagny, vous donniez ordre aux habitans de la faire si bonne qu'il n'en puisse arriver faute, y laissant un officier pour y régler toutes choses et pour y commander en votre absence, et sous votre autorité en votre présence, jusques à ce que j'en aye autrement ordonné; vous recommandant de me rendre compte de ce qui s'offrira par delà de quelque importance et de mon service, avec assurance que celuy que vous m'y rendrez me sera en particulière considération, et sur ce je prie Dieu, etc. [1].

[1] Lettre inédite, *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXVI.

NOTE QUATRIÈME

Pour le ch. XIX, p. 293.

LETTRE de Marigny à Lenet.

Le 12 juillet 1652, à 10 heures du soir.

Dans un temps où il sembloit que nos affaires ne faisoient que prospérer, et que l'on voyoit tout Paris bien gai, la mauvaise fortune est venue troubler toute notre joye, et la mort de monsieur de Nemours, qui fut tué hier en duel par M. de Beaufort, a donné la dernière affliction à cette cour. Ce prince est généralement regretté de tout le monde comme un des plus beaux et des plus accomplis que l'on ait jamais vus, mais il est généralement blâmé d'avoir poussé à bout M. de Beaufort. Une nouvelle de cette importance mérite bien que vous en sachiez toutes les circonstances, et je ne sais si on vous les mandera aussi exactement que je vais faire.

Vous avez sceu par mes dernières lettres que depuis la déclaration de M. le chancelier pour ce parti, on avoit formé ici beaucoup de contestations mal fondées pour les rangs, et que les princes qui disputoient la préséance à M. le chancelier n'étoient pas d'accord entre eux. M. de Nemours prétendoit passer devant M. de Beaufort et M. de Rieux, M. de Beaufort devant ceux-ci, et M. de Rieux croyoit qu'on faisoit injure à la maison de Lorraine de lui contester le pas.

M. de Nemours, qui ne pouvoit cacher l'aigreur que la contestation de M. de Beaufort lui causoit, s'emportoit contre lui estrangement, et il parloit en des termes les plus extravagants du monde. M. le Prince avoit tâché de fléchir M. de Beaufort, et ce que je puis vous dire est tout à fait particulier. Son Altesse, voyant que les raisons qu'elle alléguoit ne pouvoient le persuader, crut le toucher par l'intérêt du parti en lui disant que si M. de Nemours ne jouissoit en cette rencontre des avantages qu'il croyoit lui estre dus, il pourroit sortir de Paris et se raccommoder avec le Mazarin. M. de Beaufort lui dit que ce parti-ci ne seroit pas plus foible quand il l'abandonneroit, ni celui du cardinal plus fort quand il s'y jetteroit. Cette opiniâtreté n'estoit pas seulement fondée sur la prétention du rang, mais sur le souvenir que M. de Beaufort conservoit du mauvais traitement qu'il avoit reçu de M. de Nemours à Orléans [1], dont il fut très-indignement traité et appelé cent fois poltron, infâme et homme sans honneur. Quoique cette querelle eust été accommodée par Mademoiselle, néantmoins *amicizia reconciliata, piaga mal saldata*. L'un avoit toujours conservé quelque reste de mépris, et l'autre quelque ressentiment. Enfin cette occasion dernière ayant réchauffé M. de Nemours, bien qu'il eût donné sa parole à M. le Prince de n'en faire point parler à M. de Beaufort, il le fit appeler par le marquis de Villars qui d'abord lui fit bien des remontrances sur l'importance d'une telle action qui n'avoit point eu d'exemple; mais ce fut vainement. La partie fut liée;

[1] Voyez p. 67 et suivantes.

mais parceque M. de Beaufort avoit quelques gens auprès de lui lorsque Villars lui fit appel, et qu'il eût esté impossible de s'en défaire, il les engagea dans le combat, de sorte qu'ils furent cinq contre cinq. Le rendez-vous fut vers la place des Petits-Pères, proche du marché aux chevaux. M. de Nemours, à cause de la blessure qu'il avoit reçue à la porte Saint-Antoine, voulut se battre à coups de pistolets, à pied; il en fit porter sur le lieu et des épées, et M. de Beaufort les prit de sa main. M. de Nemours avoit de son costé Villars, Dusesche, Campan et la Chaise; M. de Beaufort avoit du sien le comte de Buri, Héricourt, Brillet et de Ris[1]. M. de Nemours tira son pistolet le premier et brûla les cheveux de M. de Beaufort qui, tirant presque en même temps, lui donna tout au travers du corps. Ce coup ne l'empêcha pas de reprendre l'espée. Mais comme il voulut s'advancer il tomba sur le visage; M. de Beaufort courut pour séparer les seconds. Campan avoit donné un coup d'espée au comte de Buri, Dusesche avoit blessé de Ris, Brillet avoit désarmé et blessé La Chaise, de sorte qu'il arriva presque en même temps que M. de Beaufort à Villars qui avoit donné deux coups d'espée à Héricourt qui nonobstant étoit venu aux prises. Brillet dit que, puisqu'il avoit fait ce maudit appel, il falloit le tuer. M. de Beaufort, après l'avoir maltraité de paroles, dit qu'il méritoit bien qu'on ne lui fist pas de quartier. Villars répondit

[1] Nous avons eu soin de rétablir au chapitre 19 l'orthographe altérée des noms de quelques-uns des combattants dans ce document, comme dans la plupart de ceux de l'époque; et, pour d'autres noms, nos recherches nous ont permis de placer les noms de famille à côté des noms de fiefs ou de seigneuries seuls employés dans cette lettre comme dans tous les écrits historiques publiés jusqu'ici.

qu'il n'estoit pas malaisé à trois d'en tuer un, mais qu'il se défendroit bien des uns après les autres. M. de Beaufort se contenta de lui faire rendre l'espée et aux autres seconds. Cependant M. le Prince, ayant été adverti que ces messieurs estoient sortis pour se battre, sortit des Thuilleries toujours courant; il monta en carrosse; son cocher étoit si ivre qu'il lui pensa faire rompre le col, il jette son cocher hors du siége; il fait monter un valet à sa place; il fait toucher à toute bride, mais il n'arrive sur le champ que comme l'affaire estoit achevée. Nous sortions de chez M. le comte de Béthune, MM. de Belebat, de Croissi et moi, et, pour aller chez Renard[1], nous avions commandé au cocher de passer par devant le logis du Mazarin pour voir si l'on vendoit ses meubles. Comme nous fûmes près de la petite place qui respond à la rue qui va aux Petits-Pères, j'apperçus M. le Prince qui s'appuioit sur un gentilhomme comme une personne affoiblie et hors d'elle. Je jetai la portière à bas pour courir après lui : d'abord il me cria : Le pauvre M. de Nemours est mort; il vient d'estre tué en duel par M. de Beaufort. Et puis il se jeta dans notre carrosse. En même temps celui de M. de Nemours passa, et à ce spectacle il pria qu'on l'emmenât. Comme nous estions près de la rue de S^t.-Honoré, le carrosse de S. A. arriva, et les comtes de Fiesque et de Fontrailles, le marquis de Rochefort et Chavagnac qui avoient eu ordre de Monsieur de courir après ces messieurs. Son Altesse monta dans son car-

[1] Le jardin de Renard, près de la porte de la Conférence, attenant au jardin des Tuileries, était, on le sait, le lieu de rendez-vous élégant de la cour et de la ville

rosse, et nous la suivîmes afin de voir quels seroient les sentiments du peuple. Je puis vous assurer qu'ils estoient favorables pour M. de Beaufort. On apporta le corps du mort à l'hôtel de Condé, et ce furent des cris épouvantables que jetèrent ses officiers et ceux de M. le Prince. Mme de Nemours apprit cette mauvaise nouvelle d'abord par les cris de ses gens; elle tomba évanouie. Mademoiselle et M. le Prince l'allèrent visiter, et sans mentir S. Altesse estoit touchée tout autant qu'elle pût jamais l'estre. Le corps n'a pas été montré en parade. Demain on fera des services, et peut-estre même qu'ils seront sans cérémonie.

Aujourd'hui il est arrivé au palais d'Orléans une autre chose qui ne vous surprendra pas moins. M. de Rieux avoit eu quelques paroles avec M. de Tarente sur ces maudites préséances. M. le Prince avoit pris la parole de M. de Tarente, M. de Rohan celle de M. de Rieux; ils ne devoient point se parler dans l'accommodement que S. A. Royale devoit faire. Cependant le comte de Rieux, poussé par quelque humeur brutale, a voulu parler à M. de Tarente. M. de Tarente, qui est fort sage, n'a fait que regarder M. le Prince, et comme S. A. R. les a voulu faire embrasser, le comte de Rieux s'est détourné. M. le Prince lui a dit qu'il manquoit de respect à Monsieur: il a répliqué que personne ne lui apprendroit le respect qu'il devoit à S. A. Royale. M. le Prince lui a reparti qu'il s'emportoit. Il a répondu qu'il voioit bien que M. le Prince portoit plus les intérêts de M. de Tarente que les siens. M. le Prince lui a dit que cela estoit vrai. Alors il lui a parlé fort insolemment, et dit en faisant un geste de la main fort injurieux qu'il ne seroit ja-

mais son serviteur. M. le Prince, ne pouvant souffrir l'impertinence du principion, lui a donné un soufflet à tour de bras; le cadet lorrain a voulu riposter, mais il n'a frappé qu'à l'épaule de Son Altesse, et en même temps il a voulu mettre l'espée à la main pour tuer M. le Prince qui n'avoit point d'espée. M. le Prince s'est jetté sur lui, lui a saisi la garde de son espée, et ajouté au soufflet quelques coups de poings et de pieds. M. Viole, qui s'est trouvé assez près, a fait quelques impositions, à ce que l'on dit. On a retiré le comte de Rieux, et M. de Rohan l'a fait entrer sur la terrasse. Cependant M. le prince de Tarente demandoit une espée, et il a voulu prendre celle de M. de Migennes qui estoit sous la galerie, mais il n'a pu s'en saisir. Mais M. le Prince la lui a tirée fort adroitement et a couru en même temps du côté de la terrasse. M. de Rohan s'est mis devant la porte après l'avoir tirée. S. A. Royale, qui s'estoit retirée au commencement du démêlé, est accourue, a envoyé arrester le comte de Rieux qui a rendu son espée à M. de Rohan, et l'a envoyé à la Bastille. M. le chancelier, qui estoit au palais d'Orléans, a dit qu'il ne falloit pas beaucoup de temps pour faire le procès au comte de Rieux, que pour avoir voulu tirer l'espée chez S. A. Royale, contre un prince du sang Royal, il méritoit d'avoir la tête coupée. Cependant M. le Prince, dont la générosité n'a point de bornes, traite cette affaire comme l'emportement d'un brutal, et a sollicité ce soir sa liberté auprès de M. le duc d'Orléans qui ne l'a pas voulu accorder. Ceci paroît d'une conséquence si dangereuse à Marigny qu'il a dit, il n'y a pas trois jours, à M. le Prince que véritablement il ne voudroit pas solli-

citer la mort de qui que ce fût, mais qu'il seroit d'avis de laisser condamner le comte de Rieux et puis de lui faire grâce. Bien en a pris à ce Lorrain qu'il ait été mené vitement à la Bastille devant que le peuple ait été adverti, car il eût esté déchiré. Pradine, lieutenant des gardes de Monseigneur, qui l'a conduit, dit au retour que le bourgeois disoit qu'il falloit le mettre en pièces. En sortant du Luxembourg le comte a dit aux gens qui estoient à la porte qu'on l'avoit voulu assassiner, qu'on le menoit en prison parce qu'il avoit visité M. de Beaufort, et que ce dernier seroit bientôt emprisonné si les bourgeois n'y prenoient garde. Il n'est pas nécessaire de vous faire des commentaires sur ce discours; vous comprenez assez la malice.

Quand j'avois commencé à mettre la main à la plume, il n'estoit que dix heures, mais depuis Son Altesse est arrivée; elle m'a commandé de souper avec elle; il en est deux après minuit : voyez si vous ne m'êtes pas bien obligé de vous faire une si longue lettre. Faites en part à Mme la Princesse et aux personnes que vous sçavez. Vous êtes trop de mes amis pour ne pas vous dire encore ce que l'on a fait au Palais ce matin. Dans la dernière assemblée de l'Hôtel-de-Ville on arrêta de prendre sur les maisons la dernière taxe de Corbie qui montera à huit cent mille livres pour la subsistance et pour les recrues des troupes. Le Parlement, sans s'arrester au premier arrêt qu'il a déjà donné pour lever la taxe sur les boues, pour parfaire les 50 mille escus pour la tête du Mazarin, a ordonné que cette somme seroit prise sur les premiers deniers qui seroient levés en conséquence de la taxe dont on est convenu dans l'Hôtel-de-Ville. On est fort échauffé

contre le vilain. Il fait une compagnie de hallebardiers pour l'accompagner. Cependant il y a des gens qui sont résolus d'en délivrer le monde. Dieu les bénisse!

Je suis fâché de finir ma lettre par une nouvelle qui ne vous affligera pas moins que celle qui est au commencement : M. de Bouillon est à l'extrémité. Langlade, son secrétaire, sort de céans il y a deux heures, qui a dit à Son Altesse ce que je vous mande. Il est venu quérir le médecin Desfougerests ; il appréhende de ne pas trouver en vie son maître lorsqu'il arrivera a Pontoise. Le maréchal de Turenne est venu à la cour pour le voir ; il n'a pas eu grand chemin à faire, car ses troupes sont près d'ici ; aussi sont bien celles de Fuensaldagne, qui, avec celles du duc de Lorraine, montent à 24 mille hommes effectifs. Cette armée-là n'est pas loin de La Ferté-Milon. Celle des Princes est retournée à St.-Cloud. Le Mazarin, pour empêcher la jonction du duc de Lorraine, et pour obtenir pour lui de traiter avec la cour, a offert à l'archiduc Arras et La Bassée. Je n'en puis plus de sommeil. Bonsoir, mon cher patron, aimez-moi toujours, et mandez-moi des nouvelles de vos cours, et faites bien la mienne, etc [1].

[1] Lettre tirée des Manuscrits de Lenet conservée à la *Bibliothèque impériale*, tom. VII, p. 156 et suivantes.

NOTE CINQUIÈME

Pour le ch. XIX, p. 296.

LETTRE du duc d'Orléans à M le duc de Lesdiguières [1].

Du 23 juillet 1652.

Mon cousin, n'ayant point eu d'autre objet dans tous les mouvemens présens que de satisfaire à ce que je dois au service du Roy mon Seigneur et Neveu, au bien de son Estat et à ce qui est nécessaire pour le solide restablissement de la tranquillité publique, je me suis tousjours proposé de conformer tous mes sentimens aux précédentes délibérations de ce Parlement; et ce d'autant plus, qu'estant bien persuadé comme il ne peut jamais errer en un sujet si important, je sçais qu'il sera tousjours un tesmoin irréprochable de ma conduite, comme il en a esté la reigle; de sorte que c'est ce qui m'a obligé d'employer l'authorité de Sa Majesté et la mienne, pour m'opposer (autant qu'il m'a esté possible) à lever le peu de forces

[1] François de Bonne et de Créqui, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, était petit-fils par sa mère du connétable François de Bonne, duc de Lesdiguières, également gouverneur du Dauphiné. Il avait été substitué au nom et aux armes de son aïeul; mais il était de la maison de Blanchefort, près Uzerche, en Limousin. La maison de Blanchefort, après avoir recueilli les héritages des maisons de Créqui et de Bonne de Lesdiguières, cessa de porter son nom patronymique; elle se divisa en deux branches, dont la première porta le nom de Lesdiguières et la seconde celui de Créqui. Le château de Blanchefort passa à la maison de Bonneval, en Limousin.

que j'ay peu mettre ensemble, au retour du cardinal Mazarin, et à empescher, en suite, qu'il ne se soit saisy des principales villes de mon apanage, et qu'il ne se soit rendu maistre (comme c'estoit son dessein) de toutes les aveniies de cette ville pour fortifier les divisions intestines qu'il y avoit fomentées depuis long-temps; mais comme pendant ce temps, ledit parlement qui veille continuellement au salut de l'Estat, n'obmettoit aussy aucune chose de sa part, pour obtenir de Sa Majesté l'expulsion dudit cardinal hors du royaume; et que par plusieurs députations, il avoit faict réitérer ses très humbles remonstrances à Sa dite Majesté pour parvenir à cet effet; chacun avoit sujet d'espérer que cet estranger qui avoit tant protesté par ses lettres en rentrant dans le royaume de ne s'y vouloir mesler d'aucune affaire, et de renoncer entièrement à son ministère, ne s'opiniastreroit pas au point qu'il faict, à combattre l'aversion générale que toute la France a pour luy, et à renverser plustôt tout le royaume, que de consentir à s'en retirer. Mais après que le parlement a cogneu très clairement que toutes les espérances qu'il en avoit données dans plusieurs négociations qu'il avoit entretenuës pour gaigner du temps et se fortifier de troupes, n'estoient que des illusions et de ses fourbes ordinaires, et qu'au lieu de faire donner une prompte et favorable audiance à ses députez qui portoient à Sa Majesté les déclarations que mon cousin Monsieur le prince de Condé et moy, avions faictes de satisfaire punctuellement à tous articles contenus au mémoire qui fut envoyé audit parlement de la part de Sa Majesté, si tost que ses déclarations, et les arrestz dudit parlement contre ledit

cardinal auroient esté exécutez, il auroit faict pourmener lesditz députez de village en village pendant trois semaines, et ensuite demandé que mon cousin et moy envoyassions des députez à la cour pour convenir de plusieurs choses avant son départ. Mais bien qu'après les déclarations solennelles que nous avons faictes audit parlement, il n'y eust plus rien à desirer de mon cousin ny de moy, et qu'ayant faict dire à Sa Majesté par le Sieur président de Nesmond qu'après l'esloignement dudit cardinal, nous n'avions rien à concerter ny convenir avec elle, mais bien à luy obéir en tout ce qui luy plairoit d'ordonner avec tous les respects et les soubmissions que nous sommes obligez de luy rendre, il soit certain qu'on ne pouvoit pas plus nettement exprimer des intentions aussy sincères, et aussy desintéressées que sont celles de mondit cousin et les miennes, et que ledit cardinal pouvoit non seulement en faire une espreuve très asseurée en se retirant, comme il le promettoit, mais aussy mettre tous les parlemens et tous les peuples contre Nous, sy Nous voulions après son départ, entreprendre la moindre chose contraire aux déclarations que nous avons faictes; néantmoins, comme ledit cardinal n'a jamais eu aucune volonté de se retirer, et que mesme ses plus affidés se sont assez expliquez, qu'ils seroient bien empeschez à ce qu'ils auroient à dire et respondre sy l'on leur envoyoit des députez, et que ledit cardinal en faisoit des railleries, disant à tous ses émissaires que son passeport n'estoit pas encore signé; aussy ledit parlement a très judicieusement recogneu cette vérité après le rapport de ses députez; et ayant considéré que tous les moyens dont on s'estoit servy jus-

ques à présent pour l'expulsion dudit cardinal, estoient inutiles; qu'il s'estoit rendu maistre absolu de l'Estat, qu'il disposoit du sceau et des finances; que notoirement la distribution de toutes les grâces dépendoit entièrement de luy, que les délibérations qui se prenoient en un conseil qu'il a composé de la pluspart de ses créatures, n'estoient suivies qu'en tant qu'elles luy fussent agréables, et qu'ainsy ayant la personne du Roy, et toutes les forces de l'Estat entre ses mains, il estoit à craindre que cet ennemy commun ne se fortifiast à un point, et ne s'establist de sorte qu'il n'y eust plus aucun moyen de le destruire, ledit parlement auroit desiré y pourvoir par sa prudence ordinaire, et à cet effect il m'auroit convié par son arrest du 20ᵉ de ce mois de prendre la qualité de Lieutenant Général de Sa Majesté dans l'estendue de son Royaume, Terres, et Seigneuries de son obéissance, tant que ledit cardinal sera en France, pour mettre la personne de Sa Majesté en plaine liberté; luy faire rendre l'honneur, le service, et l'obéissance qui luy sont duebz, et me servir à cette fin de tous les moyens que je jugeray utiles et nécessaires pour garantir le Royaume de la ruine en laquelle il est prest de tomber par les mauvais conseils dudit cardinal; et comme c'est un service que ma naissance m'oblige de rendre à Sa Majesté, je me suis résolu à accepter ladite qualité, et à n'obmettre aucune des choses qui peuvent dépendre de moy pour un sujet sy légitime; et comme je veux croire aussy que vous contribuerez volontiers de toute l'authorité et la créance que vous avez en vostre Gouvernement pour l'heureux accomplissement d'un ouvrage sy important à la conser-

vation de l'Estat, j'ay desiré vous en donner advis afin que vous concourriez avec moy dans une mesme fin, que vous m'informiez de tout ce qui se passera en vostre province; que vous empeschiez de tout vostre pouvoir qu'il ne s'y fasse aucune chose qui puisse favoriser les pernicieux desseins dudit cardinal, et que vous teniez la main à ce que tout ce qui sera jugé nécessaire pour son expulsion hors du Royaume, et pour le restablissement de la tranquillité publique, y soit exactement exécuté, et selon que le zèle, et la passion que vous avez tousjours faict paroistre pour le service de Sa Majesté, et le bien de son Estat vous y obligent, ce que me promettant de vostre affection, je vous asseure que je suis de toute la mienne,

Mon Cousin,

Vostre bien bon Cousin,

GASTON [1].

[1] Lettre inédite, *Archives du ministère de la guerre*, vol. CXXXIV.

NOTE SIXIÈME

Pour le ch. XXI, p. 345.

DÉCLARATION du Roy en faveur de M. le cardinal Mazarini.

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut: Ayant pris résolutions d'accorder à nostre tres cher et tres amé cousin le cardinal Mazarini la permission qu'il nous a demandée avec des instances pressantes et réitérées de s'éloigner et de quitter la conduite de nos affaires que nous luy avions confiée depuis notre avénement à la couronne, en confirmant le choix que le feu Roy, nostre très honnoré Seigneur et père, que Dieu absolve, avoit fait de sa personne après la mort de nostre cousin le cardinal de Richelieu pour remplir la place de premier ministre dans tous nos conseils, et voulant empescher, comme il est raisonnable, que sa retraite, laissant, comme il fait, nos affaires au bon état où il les a remises depuis son retour, ne puisse jamais recevoir aucune mauvaise interprétation, ni porter préjudice à sa réputation, puisque nous n'avons résolu d'y consentir que sur ce que lui mesme et quelques autres de nos plus fidèles serviteurs nous ont représenté qu'elle pourroit estre utile au repos de nostre État dans la conjoncture présente, en ôtant aux factieux le prétexte qu'ils ont pris de se soulever

contre nous et engager nos peuples dans la rébellion, A ces causes et pour autres justes considérations, à ce nous mouvans, de l'avis de nostre Conseil où estoient la Reyne, nostre très honorée dame et mère, plusieurs princes ducs, pairs, officiers de notre couronne et autres grands et notables personnages de notre dit Conseil, nous avons déclaré et déclarons par ces présentes signées de nostre main, que nous étans disposé de suivre l'exemple d'aucuns Roys, nos prédécesseurs, qui en des occasions pareilles à celles qui se présentent, se sont quelques fois privés de leurs plus fidèles serviteurs pour s'accommoder à la nécessité des temps et ramener dans le devoir le reste de leurs sujets, dont on avoit préoccupé les esprits par de fausses impressions comme on a fait présentement quand nous avons permis à notre dit cousin Mazarini de s'esloigner de nostre personne et quitter l'administration de nos affaires, ce n'a point esté pour aucun mécontentement que nous ayons de lui, ni pour aucun sujet légitime de plainte qu'il ait donné à ceux mesmes de nos sujets qui se sont déclarés contre lui, mais seulement pour faire cesser le prétexte, quoique faux, dont ils se sont servis pour débaucher le reste de nos peuples. Nous voulons au contraire qu'un chacun sache, comme nous l'avons reconnu et déclaré, reconnoissons et déclarons par ces présentes, que notre dit cousin nous a toujours fidèlement et utilement servi, qu'il n'a été attaqué par les factions qui se sont formées contre luy que pour avoir soutenu avec un zèle inébranlable nostre autorité et les intérests de nostre Estat; que nous avons une parfaite connoissance de son innocence, de la sincérité de toutes ses actions et

de la fausseté des prétendus crimes dont on l'a voulu noircir contre toute apparence de raison et de justice par des déclarations arrachées de nous en des temps pleins de troubles, et que nous n'avons accordées que par contrainte et pour garantir nostre personne et nostre Estat de plus grands maux qui les menaçoient en ce tems-là; lesquelles déclarations nous avons pour ce sujet cassées, révoquées et annulées, cassons par ces présentes ensemble tous les arrests et jugemens qui ont été donnés contre nostre dit cousin comme ayant été donnés contre nostre intention et au mépris de nostre authorité par des juges passionnés, suspects et incompétents, promettant en foy et parole de Roy, de conserver un éternel souvenir des grands et recommandables services qu'il a rendus au feu Roy, nostre très honoré Seigneur et père de glorieuse mémoire, et à nous depuis vingt-trois ans en diverses occasions très importantes au bien et avantage de cette couronne, dont nous nous réservons de lui départir en temps et lieu les récompenses qu'il a méritées; et d'autant qu'en quelque lieu qu'il soit, nous voulons tousjours l'honorer de la continuation de nostre bienveillance et protection, nous prions tous Princes et Estats voisins, alliés ou amis de cette couronne, de le considérer et traiter favorablement comme un personnage de très grand mérite, qui par ses services et sa fidélité, a bien mérité de nous et de nostre Estat; voulons et entendons qu'en tous les lieux de nostre obéissance où il aura à passer ou séjourner, il soit respecté, et assisté en cas de besoin par tous nos sujets; déclarant que nous estimerons les assistances et services qui seront rendus à nostre dit cousin, comme s'ils

avoient été faits à nous mêmes ; faisons cependant très expresses défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles puissent estre de rien entreprendre contre celle de notre dit cousin, ses parens et domestiques, ni contre tout ce qui lui appartient, à peine de la vie ; car tel est nostre plaisir; en témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Ponthoise, le 17me jour du mois d'aoust, l'an de grâce 1652, et de nostre règne le dixième [1].

[1] *Archives du Ministère de la guerre*, vol. CXXXVI.

NOTE SEPTIEME

Pour le ch. XXII.

***RELATION** de ce qui s'est passé dans l'armée de Guyenne soubz les ordres de M. le comte de Harcourt depuis l'enlèvement des quartiers de M. le Prince jusqu'au neufvième may* 1652 [1].

Le bonheur et la justice qui accompagnent les armes du Roy qui ont esté confiées à la conduite de

[1] Nous avons tiré ce document important et inédit des *Archives du ministère de la guerre*, vol. CXXXIII. Comme César dans ses *Commentaires*, le comte d'Harcourt, racontant ses propres gestes, semble être l'historien qui raconte les faits d'un autre. Ce rapport ou cette relation, de même que celui que nous avons inséré à l'*Appendice* du premier volume, compose, pour sa campagne de Guyenne contre les princes les véritables *Commentaires* de ce célèbre général, qui avait formé Turenne et su paralyser l'élan du grand Condé, et dont nul écrit n'avait été publié jusqu'à ce jour.

Nous allons réparer une erreur généalogique que nous avons commise par inadvertance dans la *note* de la page 337 du premier volume, trompé au premier aperçu par ce fait anormal que, dans la maison de Lorraine-Elbeuf, la lignée des comtes d'Harcourt n'a pas eu pour point de départ le célèbre comte d'Harcourt, auteur de cette *relation*, mais son neveu, François-Louis de Lorraine, marié à Anne d'Ornano. Henri de Lorraine, le célèbre comte d'Harcourt, dit *Cadet de la Perle*, parce qu'il portait une perle à son oreille, et parce que son portrait gravé le plus recherché, par Antoine Masson, met en relief cet ornement, n'est donc pas le fils du fameux duc d'Elbeuf, ainsi que nous l'avions dit dans la note que nous rectifions, mais son frère. Il avait épousé en 1639 Marguerite-Philippe du Cambout, veuve d'Antoine de l'Aage, duc de Puylaurens, fille de Charles du Cambout, marquis de Coislin, et de Philippe de Beurges, sa première femme. Leur fils aîné fut Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, vicomte de Marsan, grand écuyer de France comme son père. Leur second fils fut

M. le comte de Harcourt lui ont donné autant de nouvelles matières de gloire qu'il y a eu de rencontres depuis les mouvemens qui ont esté élevés en Poictou, Xaintonge, Angoulmois, Périgord et Guyenne par les factions de M. le Prince. Mais de tout ce qui s'est passé de beau dans cette guerre, il n'y a rien eu de si utille au service du Roy et au rétablissement de son authorité que les suites que vous allez apprendre du dernier succès qui a esté remporté sur le parti dont je vous ai donné ces jours passez une relation assez ample [1].

L'armée du Roy ayant besoing de repos pour se remettre des glorieuses fatigues qu'elle avoit soufferte dans le passage de tant de rivières et dans l'enlèvement d'une partie de l'armée de M. le Prince, M. le Comte donna des quartiers à ses troupes dans le Comdonnois et prit pour ce Général [2] celui de Gondrain avec desseing d'establir comme il fist, dans le pays circonvoisin, une espèce de contribution pour en tirer quelque fondz suivant les ordres qu'il en avoit du Roy pour le payement de l'armée. Mais comme il vouloit profiter en mesme temps des suites qu'il avoit lieu d'espérer de sa dernière action, sur les avis qu'il venoit de recevoir que les habitans d'Agen qui avoient esté tesmoings de la valeur avec laquelle nous avins s remporté ce dernier advantage sur les trouppes re-

Philippe, le fameux *chevalier de Lorraine*, dont Daniel de Cosnac, dans ses *Mémoires*, nous a fait connaître, plus particulièrement qu'aucun autre historien, la triste influence sur le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et les chagrins qu'il causa à la princesse Henriette d'Angleterre.

[1] Voy. cette relation à l'*Appendice* du t. I, p. 472.

[2] C'est-à-dire, pour lui-même.

belles, touchés du repentir de leurs faultes passées, s'estoient vigoureusement opposés au dessein que M. le Prince avoit de tyranniser leurs bonnes intentions par une garnison qu'il y vouloit establir et l'avoient obligé d'en sortir fort mal satisfait du peu de defférence qu'ils avoient pour ses desseings, M. le Comte forma celui de s'approcher de la Garonne et prendre ses quartiers depuis cette ville jusqu'à celle du Port Ste-Marie, et, après avoir obligé celle de Condom à se remettre à l'obéissance du Roy et y avoir faict renouveler aux habitans un serment solennel de la fidélité qu'ilz lui doivent, il partit de Gondrain le 27e mars pour prendre à la première journée de sa marche les mesmes quartiers qu'il avoit occupés en allant à ce lieu, et le lendemain ayant dessein de prendre son quartier à Bruch, il commanda au sieur chevalier d'Aubeterre, maréchal de camp de jour, de s'y avancer avec cinquante maistres d'escorte et quelques gentilshommes qui le suivirent volontairement dans la pensée qu'ils eurent qu'il se pourroit passer quelque chose de glorieux aux armes du Roy, ce qui arriva comme vous allez apprendre. Ledit sieur chevalier d'Aubeterre ayant eu avis par quelques gens qui s'estoient sauvés des mains des ennemis qu'ilz avoient envoyé un parti de cinquante maistres commandés par don Luc, capitaine dans Baltazard, pour recognoistre la marche de l'armée, et cette nouvelle lui ayant esté confirmée par les coureurs qui le précédoient qui virent paroistre les ennemis, il commanda à celui qui estoit à leur teste de les pousser pendant qu'avec le reste de son parti il les soutiendroit, ce qu'il fist avec beaucoup de vigueur jusques

au delà de Bruch où les ennemis s'estans apercus qu'ils estoient suivis de fort petit nombre des nostres, par la diligence que les premiers avoient apporté à leur fuite [1], se résolurent de faire quelque résistance. Mais comme le courage le dispute souvent à la force, ils ne demeurèrent pas longtemps dans le desseing qu'ils avoient faict de s'opposer à la victoire qui secondoit le petit nombre de nos amis; et se retirèrent en effect après avoir faict leurs descharges jusques au bord de la Garonne vis-à-vis du Port-Ste-Marie, où le sieur de Marsin leur avoit faict préparer des bateaux et faict passer quelques mousquetaires dans des maisons pour faciliter leur passage. Mais ilz furent poussez si vivement qu'ils furent contrainctz de se jeter dans les maisons et comme il n'y avoit pas d'apparence de les y forcer sans un plus grand nombre de gens, il luy en arriva bientost après par la diligence que le sieur de Bougy, commandant la cavalerie de l'armée du Roy, apporta dans sa marche, ayant ouï tirer de ce costé là, et s'y trouva si à propos avec cinquante maistres du régiment d'Harcourt commandés par le sieur de Langallerie, qu'au moment qu'ils furent en bataille, ledit sieur chevalier destacha trente maistres des deux escadrons pour les faire donner à pied pendant que le sieur de Bougy les soutiendroit avec le reste à cheval. et, ayant séparé ses hommes, donna le commandement de ceux qu'il fist donner à la droite dans les maisons où estoient partie des chevau-légers ennemis. audit sieur de Langallerie, et lui, à la teste des volontaires et des hommes du régiment de Créquy com-

[1] C'est-à-dire, à leur poursuite.

mandés par le sieur de Briolle, donna à la gauche. La résistance fust fort opiniâtre en cette attaque, les ennemis ayant beaucoup d'infanterie dans des bateaux qu'ils avoient faict approcher du bord et estans animés par la présence de M. le Prince de Conty, en sorte que pour mettre les nostres à couvert du feu des ennemis ledit sieur Chevalier fust obligé de faire faire un logement au pied de la muraille des maisons qu'il attaquoit, qu'il força peu de temps après avec une vigueur non pareille, y ayant trouvé plus de facilité par la retraite d'un des bateaux chargé d'infanterie qui l'incommodoient le plus, et qui fust emporté par la rapidité de l'eau, un de nos chevau-légers ayant coupé la corde qui tenoit le bateau; en sorte que ce qui se trouva dans le bas des maisons ayant esprouvé la violence des premiers mouvemens par la perte de la vie, ce qui estoit dans le haut se rendit à discrétion dans le mesme temps que le sieur de Langallerie, à l'exemple de ce mareschal de camp, fesoit de mesme à la droite. Cependant comme il estoit obligé d'aller faire les logemens au quartier du Roy, il laissa audit sieur de Bougy la disposition des troupes qui devoient loger au lieu où l'action s'estoit passée, et nostre arrivée ayant obligé M. le prince de Conty qui estoit dans le Port-Ste-Marie, d'y faire venir le régiment d'infanterie de Marsin dont quelques hommes avoient esté destachés pour favoriser la retraite du parti de Baltazard, comme je vous ai desjà dit, fist embarquer le reste dudit régiment sur trois bateaux avec ordre de chasser nostre cavallerie qui avoit mis pied à terre; mais il est difficile d'obéir à son général avec le succès qu'on espère, quant on a

des opposans de la vigueur des nostres, qui en firent paroistre sy fort dans cette occasion qu'ilz empeschèrent par leurs descharges continuelles deux desdits bateaux d'aborder, le troisième ayant eu un peu plus de bonheur ce fust pour donner plus de gloire aux nostres, et s'estant saisis d'une maison sur le bord de l'eau nonobstant l'avantage que l'infanterie postée a sur des cavaliers à pied, elle fust si vigoureusement attaquée par ceux du régiment du Grand-Maistre que commandoit le marquis de Montguillon, qu'après une résistance assez opiniastrée la maison fust enfoncée, et tout ce qui s'y rencontra tué ou prisonnier. Le sieur de la Bichardière, capitaine dans le mesme régiment, eust le bras cassé en ceste occasion; et, en celle où le sieur chevalier d'Aubeterre commandoit, le sieur de Saint-Jean, lieutenant dans ledit régiment, le sieur de Canas, capitaine dans Vailhac, qui s'y rencontra volontairement, le mareschal des logis du sieur Martinet, vingt-cinq chevau-légers des régiments de la Meilleraye, de Harcourt et de Créquy, furent blessés et quelques-uns demeurèrent sur la place. Les ennemis y en perdirent pour le moins autant et environ quatre-vingts soldats prisonniers, trois capitaines du régiment de Marchin, trente-trois chevau-légers, un cornette et un mareschal des logis du régiment de Baltazard; Dom Luc qui commandoit ce party s'estant sauvé lui deuxième. Vous voyez assez la part que ces deux officiers généraux ont à la gloire de l'action pour n'avoir pas besoing de l'exagérer plus particulièrement. Je dirai seulement que leur exemple, ayant les premiers mis pied à terre, n'a pas médiocrement excité la vigueur de leurs subal-

ternes et que les sieurs de Montguillon, de Richardière, de Langallerie, de Briolle, capitaine de chevau-légers, le sieur de Chanfernie, cornette, et les sieurs de St-Maure, Duval, valet de chambre ordinaire du Roy, de Gastaudias, de Monflaine, volontaires, y ont donné de bonnes marques de leur valeur.

Le lendemain de cette action les habitans du Port-Ste-Marie qui en avoient esté tesmoings se voyant deslivrés des troupes de M. le prince de Conty, qui n'avoient pas creu estre en assez grande seureté au delà d'un fleuve comme la Garonne, ne voulurent pas différer davantage à secouer le joug que la force de la rébellion leur avait imposé, et M. le comte s'estant présenté devant la ville, la rivière entre deux, et leur ayant faict dire qu'il recevroit les assurances de leur fidélité au service du Roy, ils embrassèrent avec d'autant plus de joye une si favorable occasion qu'ils n'attendoient que celle de son arrivée pour se remettre à leur devoir.

Le lendemain M. le Comte esprouva l'importance de cette conqueste (que la justice des armes du Roy et sa réputation lui avoient autant facilité que ses premières victoires) par les propositions que les députés de la ville d'Agen lui firent de se remettre soubs l'obéissance du Roy; et ayant apporté quelques articles en forme de demandes, M. le comte d'Harcourt les renvoya dans la ville, avec toute la satisfaction qu'ils pouvoient espérer d'un général dont la clémence ne sçait pas moings gaigner les cœurs des bons subjectz du Roy que sa valeur sçait ranger les rebelles à l'obéissance qui lui est deue. Mais

comme après le départ de M. le Prince [1] qui fust obligé de sortir honteusement d'Agen, il y estoit resté une faction assez puissante pour troubler la tranquilité que M. le Comte y vouloit establir, et que, pendant deux ou trois jours, il se passa quelques particularités qui ne m'ont esté conneuës que par une relation imprimée d'un des plus zélés et des plus fidèles serviteurs du Roy de cette ville qui y tient un des premiers rangs, j'ay esté bien aise qu'elle fust insérée dans cette relation, ne desirant point lui desrober la gloire que cette marque de fidélité lui a si justement acquise, non plus que la part qu'il a à la soumission de cette ville où il y a agi avec beaucoup de fermeté.

RELATION de ce qui s'est passé à Agen après la retraitte de Messieurs les princes et celle de leurs troupes.

Les plus eschauffés de ce parti restèrent fort estonnés, et les plus sages ouvrirent les yeux et jugèrent qu'il valoit mieux se jeter entre les bras que la clémence du Roy leur tenoit ouverts que de se précipiter aveuglément dans une défence de peu de jours qui eût pu attirer l'indignation du vainqueur et causer la désolation entière de la campagne et peut-estre celle de la ville. Prévenus de ces bons sentimens, les trois ordres assemblés délibérèrent le xxix du mois passé de faire réponse à une lettre que M. le

[1] Le prince de Conti.

comte d'Harcourt avoit faict escrire par M. de S[t]-Luc, lieutenant du Roy dans la province, qui les exortoit de n'attendre pas des extrémitez fâcheuses, puisqu'ils pouvoient, en donnant des assurances de leur fidélité au service du Roy, obtenir la confirmation de tous leurs priviléges et chasser la guerre loing de leur terre.

Le lendemain xxx, un trompette du Roy ayant esté introduit dans la mesme assemblée qui l'avoit demandé par ordre de M. le Comte, il y exposa sa créance, et fut lue une lettre de ce prince [1] datée du Port, qui assuroit que si la ville envoyoit devers lui ses députés, tous les habitans y trouveroient une satisfaction entière; et pour attendre la réponse, il se rendit au faulxbourg du Passage qui est vis-à-vis de la ville, Garonne entre deux, où estoit le quartier de M. de Marin avec quelques régimens d'infanterie. L'assemblée ayant député deux consuls et quatre jurats, ils allèrent faire leur compliment et les protestations d'une fidélité inviolable au service du Roy, et M. le Comte, après les avoir embrassés et remontré que les armées de Sa Majesté estoient victorieuses partout et en estat de choisir ou de faire des grâces ou des conquestes, qu'il ne vouloit pourtant que celle des cœurs, et qu'estant maistre de la campagne, des rivières et des villes, de l'un et de l'autre costé, Agen estoit bloqué et ne pouvoit esviter d'estre prise; mais qu'il désiroit qu'il se rendît lui-mesme à la raison et à son devoir, et ensuite adjouta d'une manière très obligente qu'il leur conseilloit d'aller connoitre les

[1] Le comte d'Harcourt était, on le sait, prince de la maison de Lorraine.

choses qu'ils pourroient demander plus avantageuses, et qu'ils estoient assurés de les obtenir.

Ce rapport faict à l'assemblée qui avoit attendu avec impatience le retour des députés, les esprits se trouvèrent partagés entre l'espérance et la crainte; et comme l'esclat de la lumière esblouit les yeux foibles, aussy l'excès de cette bonté estourdit ceux qui n'estoient pas bien disposés pour la recevoir qui prindrent de là occasion d'entrer en défiance, croiant qu'on ne leur promettoit tout que pour ne leur rien tenir. Au contraire, les clairvoyants et les gens de bien louèrent la bonté de Dieu et celle de ce prince, et connurent qu'un grand cœur qui peut tout vaincre ne sçait rien refuser. Il fut donc dressé quelques articles en forme de demande qui furent soudain accordés de si bonne grâce qu'elle augmenta le prix du bienfaict, et acceptés le jour de Pasques par les trois ordres qui virent en ce jour-là ressusciter toutes leurs espérances, bien que la solennité en fût troublée par les barricades et tumulte des factieux, qui, pour n'avoir rien à perdre, vouloient tout hazarder et se prévaloir d'avoir à leur teste des personnes de qualité, qui par un zèle indiscret et une bravoure à contre-temps, s'opposoient au traité que faisoit la ville. L'oisiveté des festes et la distribution du vin et du ruban isabelle et bleu firent durer ce désordre et balancèrent quelque temps l'authorité des magistrats qui se résolurent enfin de porter hautement celle du Roy, leur maître, et par leur vigueur firent cesser le mal en ostant la cause.

Cependant le retardement qu'on avoit apporté à l'exécution du traité avoit un peu retiré l'inclination qu'avoit M. le Comte au soulagement de cette ville

qui a l'obligation à MM. de Marin, de Vaillac, de St-Coulombe et de Gouat, de s'estre emploiés avec chaleur pour le bien public; et ces deux derniers s'exposèrent jusques sous les portes d'Agen durant ce désordre où ils agirent avec fermeté, et n'en partirent que les choses ne fussent entièrement pacifiées; ce qui fut faict la nuict du 3 de ce mois d'Avril.

Le lendemain quatriesme, les députés ayant esté assurer M. le Comte que s'il vouloit honorer la ville de sa présence, il n'y trouveroit que des bons François et des fidèles subjects, il passa la rivière, et s'estant rendu sur le Gravier qui est un des beaux cours du royaume, il entra en bel ordre dans la ville précédé de ses gardes et suivi des officiers généraux de son armée et d'un grand nombre de belle noblesse. Les canons tirèrent pour marquer la joye qu'on avoit d'avoir sagement esvité qu'on en tirât contre les murailles de la ville, et les fanfares des trompettes se mesloient agréablement avec les cris de vive le Roy! que poussoient les bourgeois du plus profond du cœur, qui s'expliquoient par les larmes de joye qu'ils versoient au lieu du sang qu'ils estoient à la veille de répandre. Les milices se trouvèrent en haye à la porte et dans les rues, et les fenestres, depuis la porte St-Anthoine jusques à l'hostel, estoient toutes pleines des dames et des personnes de condition qui joignoient leurs acclamations à celles du peuple.

Son Altesse, après avoir receu des complimens de tous les ordres de la ville, alla à pied, suivi des six consuls et de la noblesse, rendre grâce à Dieu, autheur d'un si bon succès, dans l'église cathédrale Saint-Étienne où fust chanté le *Te Deum* avec céré-

monie et un concours des habitans qui portoient tous sur leur visage la joye de cette heureuse feste.

Le lendemain cinquième, M. le Comte, pour montrer qu'il est immanquable en ses paroles et qu'il sait protéger ses amis aussi bien que destruire ses ennemis, envoia presque tous ses gardes et plusieurs officiers de son armée pour empescher les fourrageurs d'entrer dans la juridiction d'Agen, et eut la bonté de vouloir veoir et caresser en particulier les principaux habitans de cette ville qui avoient été obligés de s'absenter pour avoir esté creus suspects.

Le sixième, M. le Comte trouva à propos de faire assembler les trois ordres dans l'hostel-de-ville où il parla avec tant de dignité et d'éloquence qu'il ravit tous les assistans en admiration et rétablit puissamment dans le fond des cœurs la fidélité indispensable au service du Roy et une obéissance aveugle pour tous ses ordres; de sorte qu'Agen, qui est comme le cœur de la province, a faict veoir qu'il est le premier vivant pour les respects qu'il doibt à son souverain et sera le dernier mourant plustôt que de manquer à la fidélité qu'il est obligé de lui rendre; que s'il a souffert quelque émotion avant d'ouvrir les portes aux armes du Roy, il est arrivé ce qu'on remarque en tous les corps sublunaires qui, s'approchant de leur centre, s'y précipitent avec violence; si bien que, retombant dans l'obéissance du Roy qui est le véritable centre de tous ses subjects, il n'a peu s'empescher de le faire avec empressement; mais se trouvant dans ce lieu de repos, il y veut demeurer ferme, estant persuadé qu'il n'y en a point d'assuré hors le service du Roy qui est naturellement imprimé dans

les cœurs des subjects, lesquels sont toujours dans l'inquiétude et dans le trouble, s'ils sortent de leur devoir, de mesme que tous les estres sont dans une agitation continuelle lorsqu'ils s'escartent des lieux que la nature leur a marqués pour la conservation de leur repos.

Pendant les trois jours des mouvemens d'Agen, la pluspart des villes du voisinage, voyant que la victoire secondoit partout nostre général et que la douceur n'estoit pas moins sa fidèle compagne, recoururent à elle pour le pardon qu'ils espéroient de leur faute passée; et, comme si le nombre de nos journées ne devoit estre compté que par celui de nos victoires, les villes de Marmande, de Clairac et d'Aiguillon envoyèrent des députés à M. le Comte pour l'assurer de leur repentir et de leur fidélité; et toutes choses s'estant pacifiées dans Agen par les précautions que M. le Comte y prit, il y entra, comme vous voyez par la relation cy dessus, avec toutes les démonstrations de joye que la paix dont les habitans espéroient de jouir, leur pouvoit inspirer. Peut-estre qu'un autre général moins accoustumé à vaincre que n'est le nostre, se seroit laissé surprendre à la joye de tant de conquestes et auroit assoupi pour un temps les soings et les fatigues de la guerre, dans les douceurs qui se trouvent à un lieu qui n'a rien de comparable dans cette province; mais comme il a sacrifié sa vie et ses soings à la gloire de l'Estat et au service de son Maistre, pendant que chacun se délassoit dans une si agréable ville des peines passées, M. le Comte mes-

nageoit une entreprise sur le Mas d'Agenois par le moyen du prieur Pichon, d'un consul de la ville nommé La Rocque, personnes fort fidèles au service du Roy et de quelques bons habitans de ce lieu, dont la situation est fort avantageuse, tenant un des passages de la rivière de Garonne; et comme il apprenoit que les ennemis, connoissant l'importance de ce poste, taschoient de le remettre en estat de soutenir un siége et y avoient pour cet effect estably une garnison de près de cinq cens hommes et munie de deux petites pièces de canon de fer et des autres choses nécessaires, il jugea important de presser son dessein et d'en donner la conduite à M. le comte de Lislebonne [1], son neveu, lieutenant-général de l'armée, lui laissant la disposition du nombre d'hommes qu'il jugeoit nécessaire à cette exécution, et ledit sieur de Lislebonne ayant commandé trois-cens hommes du régiment d'infanterie d'Harcourt et quatre-cens maistres destachés de tous les corps de cavalerie, n'ayant pas souhaitté un plus grand corps de peur de descouvrir son dessein qui apparemment ne devoit pas estre entrepris avec si peu de monde, partit de Bruch accompagné du sieur de Bougy, mareschal de camp, commandant la cavalerie de cette armée, le six avril, et s'estant avancé sans donner l'alarme jusques à deux portées de mousquet de la place, nonobstant l'avis qu'il eût en chemin que la garnison du Mas avoit été fortifiée de cent hommes, qui ne servit qu'à réveiller d'autant plus la fermeté de ce jeune prince

[1] Le comte de Lislebonne était frère du comte de Rieux, dont nous avons raconté la querelle avec le prince de Condé, p. 290 et suivantes Voy. sur lui la *note* de la p. 378.

qu'il en espéroit toute la gloire, commanda que l'on fît un signal à ses intelligences qui lui respondirent et jetèrent en mesme temps une eschelle par le costé du rempart qui respondoit derrière la maison du prieur Pichon ; et ayant faict avancer son infanterie soubz la conduite du sieur de Bougy, elle arriva heureusement au pied du rempart par le moyen d'une haye couverte, sans estre aperçue des patrouilles et des sentinelles des ennemis que lorsque nos premiers soldats commençoient à monter; mais bien que dans ce moment les ennemis fissent feu de tous costés, ils ne peurent empescher les nostres de se rendre les maistres du rempart et que le sieur de Bougy ne les y fit mettre en bataille à mesure qu'ils y montoient, pendant que M. le comte de Lislebonne avoit faict mettre pied à terre à cent maistres de sa cavalerie pour soustenir nos fantassins et qu'avec le reste il posoit des corps de garde tout autour de la place pour empescher que personne ne cherchât son salut par la fuiste et pour donner l'alarme de tous costés; après quoi il entra dans la place et trouva que tout avoit été forcé suivant ses ordres, à la réserve d'une partie des officiers et soldats qui s'estoient retirés dans le couvent des cordeliers et qui se rendirent à discrétion après quelque résistance.

Les ennemis eurent près de cent hommes morts, parmy lesquels il y eut quelques officiers et parmy les prisonniers le sieur de la Fage, lieutenant-colonel au régiment de Lusignan, les sieurs de Martignat, d'Alibert, de Bastaronis, de St Mauvière de Tenier, de St Arosnay, du Hars, du Cosar du Puy, de Perelongue, de Taxte, de Rodes, de Rolland, d'Afforges,

de la Roise, Vergoin, Baudon, Guedy, Fages, Prandel, Charlesbryes, Moncaupet, Moras, tous capitaines au régiment de Lusignan et autant de lieutenans dont les noms seroient trop longtemps à déduire.

Le régiment d'infanterie d'Harcourt commandé par le sieur de Cressanville ne fist que ce qu'il a accoustumé aussy bien que tous les officiers de ce régiment parmy lesquels le sieur de St-Jean, lieutenant, fut fort blessé, et j'aurai d'autant moins de peine à vous le persuader que vous vous appercevriez qu'ils attaquèrent un plus grand nombre d'hommes que le leur dans une assez bonne place. La cavalerie qui mit pied à terre et qui estoit commandée par les sieurs de la Grange, capitaine dans Gramont, et la Chapelle, lieutenant dans la Meilleraye, fit fort utilement son devoir, aussi bien que les sieurs de Criqueville et de Bouquetot, mareschaux de bataille, les sieurs de la Bouierie, commandant ce corps de cavalerie, le chevalier de la Saulne, capitaine, de Linauligers, dans Harcourt, et le sieur de Boision, n'ayant point abandonné le sieur de Bougy, les sieurs de Courcelle du Fay, de la Tour, aussy capitaines de chevau-légers, de Castaudias, de la Barthe, lieutenant colonel du régiment de Guyenne, et tous deux volontaires en cette occasion; les sieurs de la Sardinière et d'Aligre, premier capitaine commandant le régiment de cavalerie de M. le comte de Lislebonne, qui demeurèrent auprès de sa personne pour porter les ordres, agirent tous avec beaucoup de vigueur et de bonne conduite; celle de M. le comte de Lislebonne est admirée de tous ceux qui l'ont veu agir, et l'on est forcé d'avouer qu'il n'a pas moings acquis d'expérience depuis qu'il sert le

Roy, qu'il a faict paroistre de valeur en toutes rencontres. Vous distinguerez si bien dans cette relation la part qu'a M. de Bougy dans cette action qu'il n'est pas nécessaire de l'exagérer davantage.

Je dirai seulement qu'il est incapable de donner d'autres marques que celles d'une conduite et d'une valeur esprouvées.

Pendant ce temps là M. le Comte affermissoit l'authorité du Roy dans Agen et prenoit toutes les sûretés nécessaires à la conservation de cette ville dans la fidélité qu'elle doibt à Sa Majesté, et, jugeant qu'après cela sa présence y estoit désormais inutile, partit le dixième du mois d'avril dans des bateaux qu'il avoit faict préparer et arriva le mesme jour au Mas d'Agenois qu'il avoit destiné pour son quartier, ayant pris pour les troupes qu'il commande ceux qui se trouvèrent audessus et audessous de cette place sur le bord de la Garonne.

Le lendemain de son arrivée au Mas, ayant voulu tesmoigner aux habitans de Marmande la satisfaction qu'il avoit de leur retour à l'obéissance du Roy et les y confirmer par un nouveau serment de fidélité, y alla recevoir des marques de la joye que le peuple préparoit à son arrivée qui fit bien connoistre que c'estoit bien plustôt la force que l'inclination qui les avoit livrés enchaisnés soubz la domination de M. le Prince. Mais cette journée n'auroit pas esgalé les précédentes si les villes de Monségur et de St-Bazille, la première sur le Drot et l'autre sur Garonne audessoubs de Marmande, n'eussent pas faict paroistre, comme elles firent, la mesme soubmission que toutes les autres.

Des suites si avantageuses au service du Roy firent former à M. le Comte le dessein de faire un voyage aux portes de Bordeaux, et l'ayant présumé d'autant plus utile qu'il apprit que le parti du Roy avoit pris cœur de nos dernières conquestes, il partit du Mas d'Agenois le 18e avril avec toute sa cavalerie, à la réserve de celle de M. de St-Luc, sans bagages, et vint coucher au bourg d'Auros, le lendemain à Barsac, le troisième jour à la Brède et le quatrième à midi il parut devant Bordeaux, ayant envoyé deux heures avant son départ de la Brède un trompette du Roy avec la lettre qui suit pour faire connoistre aux habitans de cette ville le subject de son voyage :

LETTRE escrite par M. le comte d'Harcourt aux juratz et habitans de Bordeaux.

« Messieurs,

« La victoire ne m'a pas conduit à vos portes avec un esprit de rigueur et moins encore à dessein de vous faire sentir les sévères effects du châtiment que la rébellion ouverte de cette province sur les mouvemens que vostre ville y a donnés, luy a faict si justement mériter. Je viens vous tendre les bras de la clémence du Roy et au lieu de me servir des avantages que Dieu a donnés comme protecteur de l'autorité souveraine, aux armes de Sa Majesté que j'ay l'honneur de commander, j'ayme beaucoup mieux tenter les voyes de la douceur. Si mon humeur vous est connue aussi bien que la conduite que j'ai euë

dans toute cette guerre, vous vous persuaderez aisément que je sçais tenir avec beaucoup de punctualité les paroles que je donne, et si vous vous souvenez que vous m'avez regardé avec estime et amitié pendant que j'ai eu le gouvernement de cette province, vous aurez sans doute confiance que je ne puis avoir perdu le ressentiment des démonstrations de joye que vous prépariez pour mon arrivée. Il est vrai aussy que l'inclination que j'ai toujours euë pour cette province et pour vostre ville en particulier, m'a faict rechercher avec empressement les occasions d'en esloigner la guerre, et cette considération jointe au zèle et à la fidélité inviolables que j'ai tousjours eus pour le service du Roy n'a pas médiocrement contribué aux pénibles efforts que nous avons faictz pour pousser le parti de M. le Prince aux extrémités où vous le voyez. Quelque déguisement qu'il y fasse apporter, vous ne devez plus vous flatter d'une fausse apparence de protection de sa part; il ne peut que vous mettre dans les mesmes accablemens que vous avez desjà esprouvés et dont les suites seroient sans doute fort ruineuses et désavantageuses pour vous. Ainsy je vous invite de prévenir par des marques de l'obéissance que vous devez au Roy, l'orage qui se prépare par mer et par terre à tomber sur vos biens et ensuite sur vos personnes. N'attendez pas, si vous me voulez croire, que je reçoive de la cour les ordres de ce que j'aurai à faire envers vous, puisqu'ils seront sans doute d'autant plus contraires à l'inclination que j'ai à la douceur, que Sa Majesté est tout-à-faict audessus de ses ennemis et que les avantages qu'elle remporte de tous costés lui donnent des sentimens plus pressans de faire servir

vostre ville d'un exemple funeste à la rébellion et honteux à des cœurs si estroitement engagés par la naissance et par l'honneur à l'obéissance qui lui est deuë. Tous les prétextes sont levés par la majorité d'un Roy que vous voyez agir par nos mains avec autant de succès qu'il y a de justice dans sa cause; sortez de l'aveuglement où l'ambition et l'intérest de quelques particuliers vous tiennent enchaisnés; ne vous laissez plus flatter aux artifices que l'on publie au désavantage des armes du Roy, puisque vous esprouvez par nostre arrivée à vos portes la faulseté de tant de feintes relations dont on vous a abusés. Rendez par une marque de vostre sousmission la paix que vous avez ostée à cette province où tant d'âmes innocentes qui souffrent pour les coupables font tous les jours des imprécations qui ne peuvent que vous attirer tous les fléaux du Ciel. Je prévois avec regret que je serai l'instrument du plus rigoureux châtiment qui puisse être employé au restablissement de l'authorité royale si vous ne recevez de bonne grâce l'avance obligeante que je fais; après quoi aussi n'espérez plus de paix qu'en sacrifiant à la juste colère du Roy toutes les testes criminelles qui vous ont embarqués dans la rébellion, et croyez que comme je me suis employé avec ardeur à vous procurer la tranquilité, je mettrai en œuvre toutes les rigueurs de la guerre pour satisfaire au juste ressentiment de Sa Majesté; ce sont les avis que vous donne. »

Si ceste lettre eust été cogneuë aux peuples et à ce qui reste de fidèles serviteurs du Roy dans cette ville,

elle auroit peut-estre produit quelque bon effect; mais M. le prince de Conty, qui avoit esté averti de nostre marche, ne voulut permettre au trompette d'entrer dans Bordeaux, et souffrit mesme que quelques-uns des séditieux violassent par de mauvais traitemens la liberté establie pour le commerce des trompettes.

M. le Comte résolut avant son départ de la Brède d'envoyer M. de Sauvebœuf, lieutenant-général, et le sieur du Coudray-Montpensier, mareschal de camp de jour, avec un corps de cinq-cens chevaux pour pousser les ennemis s'ils les rencontroient dans leur marche et pour choisir un champ propre à mettre l'armée en bataille à la veuë de Bordeaux; ce qu'ils firent après avoir poussé jusques aux portes tout ce qui se rencontra devant eux. Mais, comme le lieu est fort avantageux à l'infanterie à cause des vignes et des chemins creux qui environnent la ville, les ennemis en firent sortir quelque nombre pour faire feu dans nostre champ de bataille qui n'empescha nullement les troupes de s'y ranger, pendant que M. le Comte, qui marchoit à la teste de la seconde brigade, s'avança à la teste de l'armée et commanda à M. de Sauvebœuf de faire mettre pied à terre à ses gardes, à ceux de M. le maréchal du Plessis-Praslain et à ceux de M. le marquis de St-Luc qui escarmouchèrent avec les ennemis pendant tout le temps que l'armée fut à la veuë de la ville, et M. le Comte, ayant résolu de la faire retourner au mesme quartier d'où elle estoit partie, qui estoit à deux grandes lieues de Bordeaux, commanda à M. de Sauvebœuf de faire défiler les troupes; et les ennemis, s'estant persuadé que

c'estoit à cause du feu de leur infanterie, voulurent s'avancer dans un lieu un peu plus accessible que celui où ils l'avoient postée; mais ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir du contraire : le premier escadron ayant faict volte face et les ayant chargés si vigoureusement qu'un fort petit nombre évita les premiers mouvemens du courage des nostres qui avoient reçu ordre jusques-là de M. le Comte de ne point charger les ennemis pour mieux persuader aux habitans de Bordeaux le desseing qui l'amenoit à leurs portes. M. de Sauvebœuf et le sieur du Coudray, mareschal de camp, ne contribuèrent pas peu à la vigueur de cette action, s'estant mis à la teste de cet escadron ; le dernier y ayant reçu une blessure légère. Il n'y eut aucun de nos officiers généraux, depuis le premier jusques au dernier, qui ne fust exposé au feu dans cette rencontre, et tous les mouvemens de nos troupes ne se firent que par les ordres de nostre incomparable général. Ses gardes qui avoient mis pied à terre commandés par le sieur du May, et ceux de M. le maréchal du Plessis-Praslain, se trouvèrent des premiers à l'escarmouche et n'en sortirent que les derniers, aussi bien que ceux de M. de St-Luc, lieutenant de Roi dans la province et lieutenant-général de l'armée, qui fist volontairement le voyage et qui n'abandonna point la personne de M. le Comte.

Les sieurs de Rabat, de Bridoire et plusieurs autres gentilshommes volontaires se signalèrent en cette occasion qui fust accompagnée d'un nouveau bonheur, M. le Comte ayant receu dans son chemin des assurances de la fidélité de la ville de Rions, qui est un

poste à quatre lieues de Bordeaux, fort utile au service du Roy, au-dessus de Cadillac.

Mais, comme M. le Comte n'avoit pas prétendu laisser son infanterie les bras croisés pendant que la cavalerie cherchoit la gloire, il avoit ordonné au sieur de Maon, mareschal de camp, d'en employer une partye au siége du chasteau de Casteljaloux, ce qu'il fist et y travailla avec tant de soing que, bien que la situation en soit avantageuse, estant entouré d'un marais qui ne laisse qu'un costé à attaquer, il vint à bout de son desseing deux jours après son arrivée; et la nouvelle en fust apportée à M. le Comte à Monhurs où il estoit allé loger à son retour pour soulager les habitans du Mas d'Agenois qui auroient peu estre incommodés par un plus long séjour. Cependant, comme il avoit formé, il y avoit quelques jours, le desseing de faire un pont sur la Garonne à Marmande, et qu'il avoit envoyé pour cet effect le sieur de Ste-Colombe [1], mareschal de camp, vers Montauban pour faire descendre des bateaux, il trouva à son arrivée que toutes choses estoient disposées à le dresser, et, ayant laissé ce soing au sieur de Biron, mareschal de camp, commandant en Agenois, et au sieur de Camarsac, commandant dans Marmande, et ayant luimesme de temps en temps pris celui de visiter le pont, fust quatre ou cinq jours après en estat de servir; ce qui obligea M. le Comte de se rendre en cette ville et à faire passer toute sa cavalerie, à la réserve des troupes que commande M. de St-Luc, pour la mettre en repos

[1] Sainte-Colombe-Marin, vaillant officier, dont nous avons eu occasion de parler plus d'une fois dans le cours de ces *Souvenirs*.

entre deux mers à couvert de la rivière du Drot, pendant que les pays qui ont esté taxés par les soings de M. de Tracy pour le payement des troupes ayent satisfaict à leurs traités et qu'il se présente quelque occasion de remporter sur les ennemis quelque nouveau advantage.

NOTE HUITIÈME.

Pour les pièces inédites tirées des *Archives du Ministère de la guerre*, publiées ou citées dans ce volume et dans le volume précédent, nous avons donné le numéro du volume des *Archives* dans lequel chaque pièce manuscrite est insérée; mais nous nous sommes abstenu de donner le numéro de la page, par ce motif que la pagination de ces documents présente quelques erreurs, et que notamment la concordance parfois n'existe pas entre les numéros des pages inscrits à la table des matières des volumes et les pièces manuscrites correspondantes.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME.



CHAPITRE X.

Tentative du prince de Condé pour rattacher à sa cause le parlement de Paris. — Lettre de ce prince au parlement. — Arrêt de prise de corps contre le duc de Nemours. — Tentative du coadjuteur pour former un tiers parti ayant à sa tête le duc d'Orléans. — Conférence au Luxembourg à ce sujet. — Refus du duc d'Orléans. — Diverses démarches du prince de Condé pour faire tourner les événements à son seul avantage. — Traité d'alliance signé entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. — Ce traité devient le point de départ d'une situation nouvelle. — Refroidissement entre le duc d'Orléans et le parlement qui rend des arrêts opposés aux vues de ce prince. — Promotion du coadjuteur au cardinalat, malgré les démarches contraires de la cour de France. — Désappointement du bailli de Valençay. — La reine et le cardinal Mazarin dissimulent leur mécontentement. — La popularité du coadjuteur est compromise par sa promotion. — Son courage le sauve du péril d'une émeute formée contre lui. — La violence de l'opinion déchaînée contre le retour du cardinal Mazarin suscite de nouveaux pamphlets. — Singulière manifestation du clergé de France contre la mise à prix de la tête du cardinal Mazarin. (1652.) . . . . Page 1

CHAPITRE XI.

Les vieilles troupes du prince de Condé, sous les ordres du duc de Nemours, et les troupes espagnoles s'approchent de Paris.

— Déplaisir du duc d'Orléans de voir ses appartements du Luxembourg encombrés par les officiers des deux armées. — La cour marche sur Orléans. — Mademoiselle de Montpensier envoyée dans cette ville pour empêcher le roi d'y être reçu. — Portrait de Mademoiselle. — Ses nombreux projets de mariage. — Sa pensée de conquérir le roi les armes à la main. — Les maréchales de camp de Mademoiselle. — La princesse et le garde des sceaux Molé, au nom du roi, attendant à deux portes différentes de la ville d'Orléans. — Embarras des magistrats municipaux. — Une prédiction. — Singulière entrée de Mademoiselle dans la ville. — Le garde des sceaux Molé forcé de se retirer. — La princesse se pose en souveraine dans Orléans. — Son discours à l'assemblée de l'hôtel-de-ville. — Ses actes d'autorité. — Elle offre de faire pendre des prisonniers. — Mot de la reine sur la prétention de Mademoiselle d'épouser le jeune roi. — Conseil de guerre dans un faubourg d'Orléans, présidé par Mademoiselle. — Querelle entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — L'armée des princes marche sur Montargis. — Mouvements de l'armée royale. (1652.) . . . . Page 43

CHAPITRE XII.

Aventureux voyage du prince de Condé. — Le prince rejoint son armée. — Prise de Montargis. — Lettre inédite du maréchal de Turenne à Le Tellier sur le point le plus convenable pour passer la Loire. — Autre lettre inédite du maréchal de Turenne pour engager le roi à venir à Gien. — Combats de Bléneau. — Défaite du maréchal d'Hocquincourt. — Parallèle entre le prince de Condé et le maréchal de Turenne. — Choc des armées de Condé et de Turenne. — Rencontre du prince de Condé avec le maréchal d'Hocquincourt. — Le maréchal de Turenne sauve le roi. — Jugement de Napoléon sur la conduite des généraux dans cette affaire. — Lettre du prince de Condé à mademoiselle de Montpensier. — Valeur des ducs de Nemours et de Beaufort. — Les duchesses de Nemours et de Châtillon accourent de Paris. — Présomption du maréchal d'Hocquincourt. — Le calme et le sang-froid de la reine Anne d'Autriche. (1652.) . . . . Page 71

CHAPITRE XIII.

Résolution du prince de Condé de se rendre à Paris. — Violen dépit du duc d'Orléans. — Menées secrètes du cardinal de Retz contre le prince de Condé. — Émeutes et désordres populaires; détails inédits. — Opposition du parlement à l'entrée du prince de Condé levée par un argument de procédure. — Arrivée à Paris du prince de Condé. — Accueil peu flatteur qu'il reçoit des cours souveraines. — Les cours souveraines maintiennent leurs déclarations contre le cardinal Mazarin. — Remontrances au roi mal accueillies. — Quelle eût été la puissance du tiers-parti? — Quelle eût été l'opportunité plus grande des États généraux? — Mouvement d'accession des protestants du midi à la politique du tiers-parti. — Lettre inédite du duc de Lesdiguières à ce sujet. — Composition frivole du conseil du prince de Condé. — Lettre du duc de Rohan-Chabot. — Négociations des princes avec la cour successivement tentées : 1° par l'intermédiaire du comte de Chavigny, du duc de Rohan-Chabot et de Goulas; 2° par celui du duc de Nemours, du duc de la Rochefoucauld et de Gourville; 3° par le comte de Gaucourt; enfin par la duchesse de Châtillon. — Le parlement tente également sans plus de succès des négociations pour la paix. — Le maréchal de l'Hôpital continue à Paris ses fonctions de gouverneur pour le roi. — Lettre inédite du maréchal adressée au roi. — Rapports tendus du prince de Condé avec les magistrats; scène avec le président de Novion. — Le prince de Condé se rend maître de Paris en l'effrayant. — Nouveaux désordres populaires; détails inédits. — Recrutement dans Paris. — Démonstrations militaires des levées bourgeoises au bois de Boulogne et à Saint-Denis. (1652.) . . . . Page 108

CHAPITRE XIV.

Marche de l'armée des princes pour se rapprocher de Paris. — Marche de l'armée royale pour couper le chemin de la capitale à l'armée des princes. — L'armée des princes se rabat sur Étampes, où sont réunis de grands approvisionnements.

— Six lettres inédites du maréchal de Turenne relatives à la marche de l'armée royale. — Funeste résultat pour l'armée des princes du passage de mademoiselle de Montpensier à Étampes. — Lettre inédite du maréchal de Turenne après le succès que lui a procuré le désordre causé par le passage de la princesse. — Trois lettres inédites du maréchal de Turenne sur un échange de prisonniers, sur des fournitures, sur la situation de l'armée des princes. — Préparatifs de l'armée royale pour le siége d'Étampes. — Quatre lettres inédites du maréchal de Turenne sur ce sujet. (1652.) . . . . Page 152

CHAPITRE XV.

Entrée en France du duc de Lorraine à la tête d'une armée. — Dissentiment entre les maréchaux de Turenne et de l'Hôpital sur la marche que doit suivre l'armée du maréchal de la Ferté. — Lettre inédite du maréchal de l'Hôpital à ce sujet. — Négociations de la cour avec le duc de Lorraine. — Mission de M. de Saint-André ; sa lettre inédite ; curieux détails. — Singulier caractère du duc de Lorraine. — Il laisse son armée à Lagny et se rend presque seul à Paris. — Sa politique et ses boutades. — Sa résolution de faire lever le siége d'Étampes. — Il devient de bon ton de l'aller visiter dans son camp de Villeneuve-Saint-Georges. — Spectacle étrange de ce campement. (1652.) . . . . Page 183

CHAPITRE XVI.

Siége d'Etampes. — Billet inédit du maréchal de Turenne demandant les outils nécessaires. — Demi-lune emportée. — Sorties pour la reprendre. — Batterie enlevée, canons encloués. — Le régiment de Turenne reprend brillamment la demi-lune. — Principaux officiers signalés. — Coup de fauconneau tiré sur le roi. — Le roi quitte le siége sans avoir distribué aucun secours aux blessés et aux malades. — A qui incombe cette faute? — Les ministres tout-puissants sont un malheur public. — Négociations avec le duc de Lorraine. — Lettre inédite du roi ordonnant au maréchal de Turenne de lever le siége d'Etampes. — Le maréchal va se porter à Etre-

chy. — Autre lettre du roi traçant au maréchal la conduite à tenir. — Conduite équivoque du duc de Lorraine. — Le maréchal de Turenne, par une marche rapide, se porte en présence de l'armée lorraine. — Il somme le duc de livrer bataille ou de se retirer hors de France en lui abandonnant son pont de bateaux. — Retraite du duc de Lorraine. (1652.) . . Page 202

CHAPITRE XVII.

Le prince de Condé rejoint son armée en toute hâte. — Le maréchal de Turenne surveille la retraite du duc de Lorraine. — Il opère sa jonction avec l'armée du maréchal de la Ferté. — L'armée des princes campe à Saint-Cloud. — L'armée royale campe à Saint-Denis. — Désordres dans Paris et jusque dans l'enceinte du parlement. — Le duc de Beaufort convoque et harangue les émeutiers à la place Royale. — Délibération du parlement pour la paix, suivie de nouveaux désordres. — Arrêt du parlement portant suspension de ses séances. — État des esprits d'après une relation inédite. — Ordre de la cour, ignoré jusqu'ici de l'histoire et inexécuté, pour chasser des Tuileries mademoiselle de Montpensier. — Périlleuse reconnaissance d'un pont sur la Seine, faite par le prince de Condé. — Appréciation inexacte faite par ce prince d'un mouvement de l'armée royale; ses graves conséquences. — Résolution de ce prince de conduire ses troupes de Saint-Cloud à Charenton. — Lenteurs et embarras de cette marche nocturne. — Lettre inédite du maréchal de l'Hôpital, assurant au roi que l'armée des princes ne sera pas reçue dans Paris. — Bataille du faubourg Saint-Antoine. — Pusillanimité du duc d'Orléans. — Mademoiselle de Montpensier à l'Hôtel-de-Ville. — La princesse fait ouvrir les portes de Paris à l'armée des princes et tirer le canon de la Bastille sur l'armée du roi. — Défilé de l'armée des princes dans Paris. — Bravoure du prince de Tarente couvrant la retraite. — Entrée du prince de Condé. — Le jeune Mancini, neveu du cardinal Mazarin, mortellement blessé. — L'armée des princes va camper entre le faubourg Saint-Marcel et le village de Gentilly. — L'armée royale se retire sur Saint-Denis. (1652.) . . . . Page 217

CHAPITRE XVIII.

Embarras de la cour le lendemain du combat du faubourg Saint-Antoine. — Ordre envoyé au vicomte de Monthas. — Lettre inédite du duc d'Elbeuf. — Popularité dans Paris du prince de Condé. — Sentiments contraires qu'il inspire à la magistrature et à la bourgeoisie. — Le prince de Condé veut surmonter ces répulsions en inspirant la crainte. — Son but dépassé. — Assemblée de l'Hôtel-de-ville du 4 juillet 1652. — Affreux désordres et massacres. — Refus du prince de Condé d'y mettre un terme. — Courageuse conduite de Mademoiselle de Montpensier. — Les princes convoquent une nouvelle assemblée à l'Hôtel-de-ville. — Le duc d'Orléans proclamé régent et lieutenant-général du royaume. — Le prince de Condé proclamé chef suprême des armées. — Les divers corps de magistrature reconnaissent l'autorité conférée aux princes. — Vote de subsides et de nouvelles levées. — Diverses particularités de levées de troupes faites au nom de Mlle de Montpensier. — Le duc de Beaufort nommé gouverneur de Paris, et le conseiller Broussel prévôt des marchands. — Les princes forment un conseil suprême en imitation du conseil royal. (1652.) . . . . Page 253

CHAPITRE XIX.

Le découragement et la tristesse environnent le parti des princes. — Pièces en vers contre le prince de Condé. — Question de préséance au conseil entre les ducs de Nemours et de Beaufort. — Leur rivalité. — Duel des deux beaux-frères accompagnés de leurs seconds. — Mort du duc de Nemours. — Son portrait. — Motifs du peu de regrets causés par cette perte au prince de Condé. — La duchesse de Châtillon chez mademoiselle de Montpensier. — Querelle entre le comte de Rieux et le prince de Tarente. — Le prince de Condé frappé au visage. — Le comte de Rieux mis à la Bastille. — Le duc de Lorraine obtient sa mise en liberté. — Les procédés violents du prince de Condé détachent de son parti un grand nombre d'officiers. — Les princes veulent faire reconnaître régulière-

ment leur autorité dans les provinces. — Les princes veulent se faire reconnaître par les puissances étrangères. — Lettre inédite du prince de Condé aux treize cantons. — Arrêt du parlement de Paris ordonnant la vente des biens du cardinal Mazarin. — Arrêt du conseil du roi cassant l'arrêt du parlement. — Querelle au parlement de Rouen entre deux présidents. (1652.) . . . . Page 278

CHAPITRE XX.

La cour, après de grandes incertitudes, quitte Saint-Denis pour se rendre à Pontoise. — L'armée royale se porte à Compiègne, au-devant de l'armée espagnole. — Influence du maréchal de Turenne et du duc d'Elbeuf sur ces résolutions. — Lettre du duc d'Elbeuf. — Le duc d'Elbeuf forcé de capituler dans Chauny. — Quatre lettres inédites du maréchal de Turenne sur les opérations de la campagne. — Retraite de l'armée d'Espagne. — Ses motifs. — Appel du roi à la noblesse en armes. — Lettre inédite du roi au marquis de Nangis. — L'armée des princes sort du faubourg Saint-Victor pour aller camper à Saint-Cloud et à Suresnes. — Le maréchal de Turenne vient camper à Gonesse pour observer l'armée des princes. (1652.) . . . . Page 301

CHAPITRE XXI.

Le parlement de Paris transféré à Pontoise par une déclaration royale. — Une faible minorité obéit. — Le parlement de Paris et le parlement de Pontoise fulminent des arrêts l'un contre l'autre. — Le parlement de Pontoise se grossit de nouveaux arrivants. — Par une habileté convenue avec la cour, le parlement de Pontoise prend l'initiative de remontrances contre le cardinal Mazarin. — La surintendance donnée au duc de Bouillon. — Mort inopinée du duc de Bouillon. — Divers jugements portés sur le duc de Bouillon. — Influence considérable de sa mort sur la suite des événements. — Le chancelier Séguier rappelé à la cour. — Lettre inédite du duc d'Orléans pour l'échange de Henri des Cars, seigneur de Saint-Ybard. — Mort du duc de Valois. — Ordre du roi au

marquis de Praslin d'arrêter au besoin l'archevêque de Sens. — Lettre inédite du marquis de Praslin à Le Tellier.— Départ du cardinal Mazarin pour son second exil. — Déclaration royale en faveur du cardinal Mazarin. — Désir général de la paix à Paris. — Tout le monde veut négocier avec la cour. — Lettre inédite de la duchesse d'Aiguillon à Le Tellier. — Les avances des princes repoussées par la reine.— Perplexités du duc d'Orléans et du prince de Condé. (1652.). Page 323

CHAPITRE XXII.

Retour aux événements de Guyenne.— Rôle du prince de Conti. — La duchesse de Longueville, le comte de Marsin et le conseiller Lenet forment un triumvirat directeur. — Rôle effacé de la princesse de Condé. — Chefs principaux de l'armée des princes. — Chefs principaux de l'armée royale. — Ordre du roi au marquis de Montausier d'exercer des sévérités dans la ville de Saintes. — Beaucoup de femmes tombent sous l'application de ces sévérités. — Difficultés de la démolition du château de Taillebourg.— Opérations militaires dans l'Aunis et la Saintonge.— Lettre du marquis du Plessis-Bellière à Le Tellier. — Brillants engagements de l'armée du comte d'Harcourt à Bruch et à Port-Sainte-Marie. — Le prince de Conti forcé de quitter précipitamment Agen. — Il est poursuivi l'épée dans les reins. — La ville d'Aiguillon lui refuse ses portes; celle de Clairac lui ouvre les siennes et veut le livrer à l'armée royale. — Marmande refuse de le recevoir. — Ce prince tourne tête à Langon contre ceux qui le poursuivent. — Il se rend à Bordeaux. — Difficultés imprévues éprouvées par le comte d'Harcourt pour prendre possession d'Agen. — Nouveaux troubles dans cette ville. — Délibérations des trois ordres. — Entrée solennelle du comte d'Harcourt. — Soumission volontaire d'un grand nombre de villes. — Les villes de la Réole et du Mas d'Agenais se préparent à soutenir un siége. — Le comte de Lislebonne emporte le Mas d'Agenais par une surprise. — Le comte d'Harcourt reçoit au Mas d'Agenais de nouvelles soumissions des villes voisines. — Fragment d'une lettre du comte d'Harcourt à Le Tellier. — Le comte de Marsin bloqué dans Nérac. — Désespoir de Cou-

vonge, dont Marsin franchit les lignes de blocus en s'échappant. — Le comte d'Harcourt marche sur Bordeaux avec sa cavalerie. — Le prince de Conti empêche l'ouverture de la lettre du comte aux habitants. — Le trompette parlementaire maltraité par la populace. — Escarmouches entre les habitants de Bordeaux et l'armée royale. — Retraite du comte d'Harcourt dans le pays Entre-deux-Mers. (1652.). . P. 256

APPENDICE.

NOTE PREMIÈRE.

Instruction à la loi Mazarine, par dialogue. . . . . Page 387

NOTE DEUXIÈME.

Extrait des *Mémoires de l'empereur Napoléon*. . . Page 391

NOTE TROISIÈME.

Lettre du roy au vicomte de Montbas pour luy donner le commandement d'un corps de troupes pour la conservation des villes de Melun, Corbeil, Lagny et autres de ces quartiers, du 3 juillet 1652, à Saint-Denis. . . . . Page 394

NOTE QUATRIÈME.

Lettre de Marigny à Lenet. . . . . Page 396

NOTE CINQUIÈME.

Lettre du duc d'Orléans à M. le duc de Lesdiguières, du 23 juillet 1652. . . . . Page 404

NOTE SIXIÈME.

Déclaration du Roy en faveur de M. le cardinal Mazarini. Du 17 aoust 1652, à Ponthoise. . . . . Page 409

NOTE SEPTIÈME.

Relation de ce qui s'est passé dans l'armée de Guyenne soubz les ordres de M. le comte de Harcourt, depuis l'enlèvement des quartiers de M. le Prince jusqu'au neufvième may 1652. . . . . Page 413

Relation de ce qui s'est passé à Agen après la retraitte de Messieurs les princes et celle de leurs troupes. . . . Page 420

Lettre escritte par M. le comte de Harcourt aux juratz et habitants de Bordeaux. . . . . Page 430

NOTE HUITIÈME.

Observation relative aux indications des documents inédits tirés des *Archives du Ministère de la guerre*. . . . . . Page 437

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA.

---

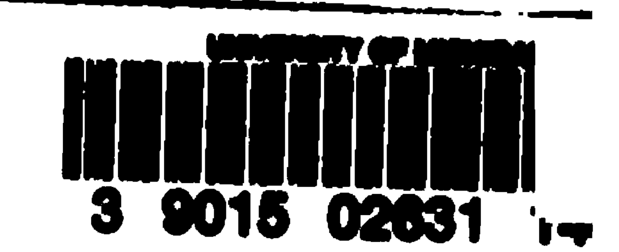
ozième ligne chapitre XVI,
porter à Et , » : « va se

xième ligne *note* 2, au lieu de

ERRATA.

Page 202, à la onzième ligne du titre du chapitre XVI, au lieu de : « le maréchal va se *porter* à Étrechy, » lisez : « va se *poster* à Étrechy. »

Page 320, à la deuxième ligne de la *note* 2, au lieu de *baronnerie* lisez : *baronnie*.


3 9015 02631

